HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. PAR MR. FLEURY PRÊTRE, ABBÉ DU LOC-DIEU, ...

Claude Fleury, Gerard Jean-Baptiste Scotin 1

Digitized by Google

32
6 1
9

Digitized by Google

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Par Mr. FLEURY prêtre, abbé du Loc-Dieu, cy-devant sous-precepteur du Roy d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry.

TOME NEUVIE'ME.

Depuis l'an 679. jusques à l'an 794.

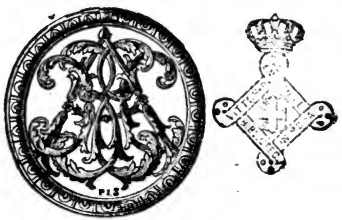

A PARIS.

Chez { PIERRE AUBOUYN, Libraire & Imprimeur de Sa Majesté Catholique Philippe V. de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Monseigneur le Duc de Berry. } Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Croix d'or.

M. DCC. III.

Avec Privilege du Roy, & Approbation des Docteurs.

Digitized by Google

D 8°-10

Digitized by Google

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE QUARANTIE'ME.

I. L'*Empereur prépare la paix de l'égliſe.* II. *Mort de Donus. Agathon pape.* III. *Egliſe d'Angleterre.* IV. *Saint Vilfrid en Friſe.* V. *Concile de Rome pour ſaint Vilfrid.* VI. *Concile pour députer à C P.* VII. *Lettres à l'empereur.* VIII. *Voyages de ſaint Benoiſt Biſcop.* IX. *Retour de ſaint Vilfrid.* X. *Arrivée des legats à C P.* XI. *Sixiéme concile general,* I. *ſeſſion.* XII. *Seconde ſeſſion.* XIII. *Troiſiéme ſeſſion.* XIV. *Quatriéme, cinquiéme & ſixiéme.* XV. *Septiéme ſeſſion.* XVI. *Huitiéme ſeſſion.* XVII. *Macaire condamné.* XVIII. *Neuviéme ſeſſion.* XIX. *Dixiéme.* XX. *Onziéme.* XXI. *Douziéme.* XXII. *Treiziéme. Condamnation d'Honorius.* XXIII. *Lettres du patriarche de C P.* XXIV. *Quatorziéme ſeſſion. Verification des écritures.* XXV. *Quinziéme ſeſſion. Polycrone.* XXVI. *Seiziéme ſeſſion.* XXVII. *Fin du concile.* XXVIII. *Mort d'Agathon. Leon* II. *pape.* XXIX. *Douziéme concile de Tolede.* XXX. *Treiziéme concile de Tolede.* XXXI. *Lettres du pape Leon en Eſpagne.* XXXII. *Mort de Leon* II. *Benoiſt* II. *pape.* XXXIII. *Quatorziéme concile de Tolede.* XXXIV. *Mort de Conſtantin. Juſtinien* II. *empereur.* XXXV. *Saint Ansbert archevêque de Rouen.* XXXVI. *Jean* V. *pape.* XXXVII. *Conon pape.* XXXVIII. *Saint Kilien de Virsbourg.* IXL. *Mort de Conon. Sergius pape.* XL. *Quinziéme concile de Tolede.* XLI. *Saint Julien de Tolede.* XLII. *Travaux de ſaint Vilfrid.* XLIII. *Saint Cuthert évêque.* XLIV. *Saint Vilfrid rétabli.* XLV. *Cedualla & Ina rois d'Oüeſſex.* XLVI. *Fin de ſaint Theodore de Cantorberi.* XLVII. *Saint*

An. 679. 680. Nov. Decemb. 168. Fevr. Mars. Avril. Aouſt, Sept. 683. 684. 685. 686. 688. 690.

692. *Suitbert de Friſe.* XLVIII. *Troiſiéme concile de Sarragoce.* XLIX. *Concile* in Trullo. L. *Mariages des clercs.* LI. *Autres canons pour le clergé.* LII. *Sacremens & ceremonies.*
694. LIII. *Moines &c.* LIV. *Le pape rejette ce concile.* LV. *Juſtinien chaſſé. Leonce empereur.* LVI. *Seiziéme concile de Tolede.*
696. LVII. *Dernier concile de Tolede.* LVIII. *Leonce chaſſé. Tibere Abſimare empereur.*

LIVRE QUARANTE-UNIE'ME.

I. *Saint Villebrod en Friſe.* II. *S. Vulfran.* III. *Fin de*
698. *ſaint Anſbert de Roüen.* IV. *Conciles d'Angleterre.*
V. *Mort de Sergius. Jean* VI. *pape.* VI. *Monaſteres de Farfe & de ſaint Vincent.* VII. *Vitiza roy d'Eſpagne.* VIII.
704. *Concile de Neſterfeld.* IX. *S. Vilfrid juſtifié à Rome.* X. *S.*
705. *Adamnan abbé.* XI. *L'empereur Juſtinien rétabli.* XII. *Mort*
707. *d'Abdelmelie. Oüalid calife.* XIII. *Mort de Jean* VI. *Jean*
708. VII. *pape.* XIV. *Saint Bonet de Clermont.* XV. *Saint Tetrique d'Auxerre.* XVI. *Mort de ſaint Lambert.* XVII. *Conſ-*
709. *tantin pape.* XVIII. *Saint Vilfrid rétabli.* XIX. *Sa mort.*
710. XX. *Saint Adelme évêque.* XXI. *Pictes quittent le ſchiſme.*
XXII. *Le pape à C P.* XXIII. *Mort de Juſtinien. Philippi-*
711. *que empereur.* XXIV. *Philippique dépoſé. Anaſtaſe* II. *em-*
pereur. XXV. *Muſulmans en Eſpagne.* XXVI. *Mort de Conſ-*
713. *tantin. Gregoire* II. *pape.* XXVII. *Anaſtaſe dépoſé. Theodoſe,*
714. *puis Leon empereurs.* XXVIII. *Clercs portant les armes.* XXIX.
Saint Rigobert archevêque de Reims. XXX. *Capitulaire du*
715. *pape pour Baviere.* XXXI. *Saint Rupert de Salsbourg.* XXXII.
71 *Saint Corbinien de Friſingue.* XXXIII. *Mont Caſſin rétabli.*
XXXIV. *Fin de ſaint Ceolfrid.* XXXV. *Commencemens de*
719. *ſaint Boniface de Mayence.* XXXVI. *Commencemens de ſaint*
Gregoire d'Utrecht. XXXVII. *Saint Boniface évêque.* XXXVIII.
723. *Tranſlation de ſaint Lambert.* IXL. *Concile de Rome.* XL.
Tranſlation de ſaint Auguſtin. XLI. *Pelage roy d'Aſturie.*
XLII. *Perſecution ſous les Muſulmans.* XLIII. *Commence-*
mens de Leon Iſaurien. XLIV. *Progrés de ſaint Boniface en Ger-*
manie. XLV. *Inſtruction de l'évêque Daniel.* XLVI. *Suite des*
progrés de S. Boniface. XLVII. *Lettre du pape à luy.* XLVIII. *Let-*
724. *tre de ſaint Boniface à Daniel.*

Digitized by Google

LIVRE QUARANTE-DEUXIE'ME.

I. L'*Empereur Leon attaque les images.* II. *Lettres de saint Germain de C P.* III. *Lettre du pape à saint Germain.* IV. *Saint Germain chaſſé. Anaſtaſe patriarche.* V. *Violences à C P.* VI. *Revolte en Italie.* VII. *Mort de Gregoire* II. *Gregoire* III. *pape.* VIII. *Premiere lettre du pape à l'empereur.* IX. *Seconde lettre.* X. *Saint Boniface archevêque.* XI. *Egliſe d'Angleterre.* XII. *Bede le venerable.* XIII. *Sarraſins en France.* XIV. *Martyrs par les Sarraſins.* XV. *Autres ſaints de France.* XVI. *Concile de Rome pour les images.* XVII. *Perſecution à leur ſujet.* XVIII. *Saint Jean Damaſcene écrit pour les images.* XIX. *Second & troiſiéme diſcours.* XX. *Lettres de ſaint Boniface.* XXI. *Son troiſiéme voyage à Rome.* XXII. *Saint Villebalde & ſaint Vunebalde.* XXIII. *Evêchez en Baviere.* XXIV. *Le pape a recours à Charles Martel.* XXV. *Mort de Charles.* XXVI. *Mort de Gregoire* III. XXVII. *Mort de Leon. Conſtantin Copronyme empereur.* XXVIII. *Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie.* XXIX. *Martyrs en Orient.* XXX. *Alfonſe le catholique.* XXXI. *Zacarie pape.* XXXII. *Nouveaux évêchez en Allemagne.* XXXIII. *Lettres du pape.* XXXIV. *Concile en Allemagne.* XXXV. *Lettre de ſaint Boniface à Cuthbert.* XXXVI. *Concile de Liptines.* XXXVII. *Concile de Soiſſons.* XXXVIII. *Le pape ſecourt l'exarque.* IXL. *Concile de Rome.* XL. *Mort du roy Luitprand.* XLI. *L'empereur Conſtantin rétabli.* XLII. *Egliſe d'Orient.* XLIII. *Ecrits de ſaint Jean Damaſcene.* XLIV. *Commencemens de ſaint Sturme.* XLV. *Fondation du monaſtere de Fulde.* XLVI. *Sainte Liobe.* XLVII. *Baptême, In nomine Patria &c.* XLVIII. *Gevilieb évêque dépoſé.* IL. *Lettres au roy des Merciens.* L. *Adalbert & Clement impoſteurs.* LI. *Concile de Rome contre eux.* LII. *Lettre du pape à ſaint Boniface.* LIII. *Concile de Cloveshou.* LIV. *Retraitte de Carloman.* LV. *Retraitte de Rachis.* LVI. *Lettres de Zacarie en France.* LVII. *Réponſes à ſaint Boniface.*

716. 730. 738. 739. 741. 742. 743. 744. 745. 747. 748.

Digitized by Google

SOMMAIRE

LIVRE QUARANTE-TROISIE'ME.

751. I. *Pepin roy de France.* II. *Concile de Verberie.* III. *Mort du pape Zacarie.* IV. *Etiene* II. *pape.* V. *Mo-*
753. *naſtere de Nonantule.* VI. *Califes Abbaſſides.* VII. *Concile*
754. *des Iconoclaſtes.* VIII. *Condamnation des images.* IX. *Le pape appelle les François.* X. *Il paſſe en Lombardie.* XI. *En France.* XII. *Aſſemblée de Quiercy.* XIII. *Maladie du*
755. *pape.* XIV. *Second ſacre de Pepin.* XV. *Guerre de Lombardie.* XVI. *Siege de Rome.* XVII. *Lettre au nom de ſaint Pierre.* XVIII. *Donation de Pepin.* XIX. *Egliſe d'Utrecht.* XX. *ſaint Lulle Archevêque de Mayence.* XXI. *Martyre de*
756. *ſaint Boniface.* XXII. *Ses écrits & ſes diſciples.* XXIII. *Concile de Vernon.* XXIV. *S. Othmar calomnié.* XXV. *Didier roy des Lombards.* XXVI. *Conſtantin perſecute les Catholiques.* XXVII. *Perſecution par les Arabes.* XXVIII. *Mort d'Etiene*
757. II. *Paul pape.* XXIX. *Concile de Compiegne.* XXX. *Bâtimens du pape Paul.* XXXI. *Ses lettres à Pepin.* XXXII. *Perſecution. Saint Etiene d'Auxence.* XXXIII. *Anne calomniée.*
763. XXXIV. *George faux moine.* XXXV. *Evêques envoyez à ſaint Etiene.* XXXVI. *Son exil à Proconeſe.* XXXVII. *Regle de ſaint Chrodegang.* XXXVIII. *Nourriture : Vêtemens*
764. *&c.* IXL. *Penitences.* XL. *Miracles de ſaint Etiene d'Auxence.* XLI. *Sa confeſſion devant l'empereur.* XLII. *Perſecution continuée.* XLIII. *Concile de Gentilli.* XLIV. *Mort du pape Paul. Conſtantin intrus.* XLV. *Priſon de ſaint Etiene d'Auxence.* XLVI. *Autres martyrs.* XLVII. *Suite de la priſon de*
767. *ſaint Etiene.* XLVIII. *Son martyre.* IL. *Conſtantin patriarche de C P. degradé & tué.* L. *Perſecution continuée.* LI.
768. *Lettres du faux pape Conſtantin.* LII. *Il eſt chaſſé.* LIII. *Etiene* III. *pape.* LIV. *Mort de Pepin. Charles & Carloman rois.* LV. *Egliſe d'Eſpagne.* LVI. *Premier capitulaire*
769. *de Charles.* LVII. *Concile de Rome.* LVIII. *Michel intrus à Ravenne.* LIX. *Le pape écrit contre les Lombards.* LX. *Didier fait perir Chriſtofle & Sergius.*

Digitized by Google

LIVRE QUARANTE-QUATRIE'ME.

I. *Adrien pape.* II. *Mort de Paul Asiarte.* III. *Saint Virgile de Salsbourg.* IV. *Infaelité du roy Didier.* V. *Charles à Rome.* VI. *Saint Ambroise Autpert.* VII. *Persécution en Orient.* VIII. *Mort de Constantin. Leon empereur.* IX. *Mort d'Almansor. Mahadi calife.* X. *Fin de saint Gregoire d'Utrecht.* XI. *Saint Lebvin.* XII. *Conversion de Saxons.* XIII. *Capitulaire de l'an 779.* XIV. *Fin de saint Sturme.* XV. *Commencemens de saint Villehade.* XVI. *Mort de Leon. Constantin & Irene empereurs.* XVII. *Second voyage de Charles à Rome.* XVIII. *Retraitte de saint Villehade.* XIX. *Commencemens de saint Ludger.* XX. *Conversion de Vitiquind.* XXI. *Evêques des monasteres.* XXII. *Fausses decretales.* XXIII. *Capitulaire de Theodulfe.* XXIV. *Mort de Paul. Taraise patriarche de C P.* XXV. *Préparatifs du concile.* XXVI. *Députation d'Orient.* XXVII. *Mort de Mahadi, Mouça & Aaron califes.* XXVIII. *Concile commencé à C P.* XXIX. *Second concile de Nicée, septiéme general.* XXX. *Evêques penitens receus.* XXXI. *Regles sur la reception des heretiques.* XXXII. *Seconde session. Lettres du pape &c.* XXXIII. *Troisiéme session. Lettres d'Orient.* XXXIV. *Quatriéme session. Autoritez des peres.* XXXV. *Cinquiéme session. Comparaison des heretiques.* XXXVI. *Sixiéme session. Refutation du faux concile.* XXXVII. *Objection de l'eucharistie.* XXXVIII. *Septiéme session. Definition de foy.* IXL. *Derniere session devant Constantin & Irene.* XL. *Canons du septiéme concile.* XLI. *Concile de Calcut en Angleterre.* XLII. *Troisiéme voyage de Charles à Rome.* XLIII. *Paul diacre.* XLIV. *Fin de saint Villehade.* XLV. *Capitulaire pour la Saxe.* XLVI. *Capitulaire d'Aix la Chapelle.* XLVII. *Livres Carolins.* XLVIII. *Constantin épouse Marie.* IL. *Il regne seul.* L. *Heresie de Felix & d'Elipand.* LI. *Beat & Etherius luy resistent.* LII. *Concile de Narbone.* LIII. *Concile de Frioul.* LIV. *Alcuin en France.* LV. *Il écrit contre Felix* LVI. *Au-*

773. 774. 775. 776. 779. 780. 781. 785. 786. 787. Sept. 24. 26. 28. Octob. 1. 4. 6. 13. 789. 792. 794.

tres écrits contre Felix & Elipand. LVII. *Concile de Francfort.* LVIII. *Canon touchant les images.* LIX. *Réponſe d'Adrien aux livres Carolins.* LX. *Suite des canons de Francfort.* LXI. *Capitulaire d'Italie.*

APPROBATION.

J'Ay lû le neuviéme volume de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique* de Monſieur l'Abbé FLEURY. Fait à Paris le 12. Novembre 1702.

l'Abbé COURCIER.

AUTRE APPROBATION.

J'Ay lû le neuviéme volume de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique* par Monſieur l'Abbé FLEURY, dans lequel je n'ai rien trouvé que de tres-conforme à la foy & aux bonnes mœurs. Cet Ouvrage m'a paru tres-utile & tres-édifiant. En Sorbonne ce 12. Novembre 1702.

A. SALMON.

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

LIVRE QUARANTIE'ME.

L'Empereur Conſtantin Pogonat fit avec le Calife Moavia une paix avantageuſe pour trente ans l'an 677. neuviéme de ſon regne ; & Moavia mourut trois ans aprés, l'an 60. de l'Hegire, 180. de Jeſus-Chriſt. Il étoit âgé de quatre-vingts ans, & en avoit regné vingt. L'année precedente il avoit fait reparer à la priere des Chrétiens le dome de l'égliſe d'Edeſſe tombé par un tremblement de terre. De ſon temps mourut

1. L'empereur prepare la paix à l'égliſe.

Theopha. an. 9. p 296.

Elmac lib. 1. c. 7. Abulfar.

Chr. or. Elm. lib. 1. c. 7.

Digitized by Google

AN. 678. Agathon Patriarche des Jacobites à Alexandrie l'an 678. 58. de l'Hegire, & eut pour ſucceſſeur Jean qui tint le ſiege huit ans. Il rebâtit l'égliſe de ſaint Marc, & prit grand ſoin des pauvres pendant une diſette de trois ans. Moavia eut pour ſucceſſeur ſon fils Iëzid, à qui il avoit fait prêter le ſerment par les Muſulmans dix ans auparavant. Le traité que l'empereur Conſtantin avoit fait avec eux lui attira des ambaſſades des Avares & des autres peuples d'Occident, qui lui demanderent auſſi la paix. Il la leur accorda, & fut ainſi en repos de tous côtez pendant le reſte de ſon regne.

Theopha p. 299. Il ſongea auſſitôt à rétablir la paix dans l'égliſe, diviſée depuis le regne d'Heraclius ſon biſayeul. Conſtantin Patriarche de C. P. mourut l'an 678. aprés avoir tenu le ſiege un an & huit mois: & eut pour ſucceſſeur Theodore prêtre, ſyncelle & treſorier de l'égliſe de C. P. Il voulut écrire au Pape incontinent aprés ſon ordination, mais il craignit que s'il envoyoit une lettre ſynodique ſuivant la coutume, elle ne fût pas reçûë, non plus que celles de ſes predeceſſeurs. C'eſt pourquoy il envoya ſeulement une lettre d'exhortation à la paix; & elle fut renduë au pape Donus. Enſuite l'empereur demanda au même Theodore & à Macaire patriarche d'Antioche, reſidant à C. P. quelle étoit la cauſe de leur diviſion. Ils répondirent, que l'on avoit introduit de nouvelles manieres de parler des myſteres, ſoit par ignorance, ſoit par une curioſité exceſſive: & que depuis le commencement de ces queſtions il n'y avoit point eu d'aſſemblée de la

Sacra. Conſt. to. 6. Conc. p. 194. E.

Digitized by Google

part des deux sieges pour éclaicir la verité. C'est ce qui fit resoudre l'empereur à convoquer un concile. AN. 678.

Il écrivit pour cet effet au pape Donus une lettre où il dit, que le temps ne permet pas de faire une assemblée parfaite, c'est-à-dire un concile universel: apparemment à cause des évêques de la haute Syrie, de Palestine, d'Egypte & d'Afrique, qui se trouvoient sous la domination des Musulmans. Ensuite il prie le pape d'envoyer des hommes sages & bien instruits, qui apportent les livres necessaires pour agiter & decider toutes les questions avec les deux patriarches Theodore de C. P. & Macaire d'Antioche; leur promettant une entiere sureté, même pour le retour, en cas qu'ils ne pussent convenir. Aprés cela, ajoûte-t-il, nous serons justifiez au jugement de Dieu: car nous pouvons exhorter tous les Chrétiens à l'union, mais nous ne voulons contraindre personne. Envoyez-nous de vôtre sainte église trois hommes, ou plus si vous voulez: & de vôtre concile jusques à douze évêques, compris les metropolitains. On void icy la difference des deputez du pape & de ceux des évêques d'Italie, ou de tout l'Occident: car c'est ce que les Orientaux appelloient son concile. p. 595. D.

L'empereur continuë: Nôtre patriarche & celuy d'Antioche nous ont fort pressé d'ôter Vitalien des Diptyques: disant, que l'on y fait mention d'Honorius pour l'honneur du siege apostolique de Rome; & qu'ils ne peuvent souffrir que l'on fasse mention de ses successeurs, jusques à ce que l'on p. 598. D.

Digitized by Google

AN. 678. se soit éclairci touchant les mots dont on disputé entre les deux sieges. C'est que les deux patriarches de C. P. & d'Antioche étoient Monothelites: ainsi de tous les papes ils ne tenoient pour orthodoxe qu'Honorius. Mais, ajoûte l'empereur, je n'ay pas consenti que Vitalien fût ôté des Diptyques. Premierement pour garder l'égalité, & montrer que je tiens les uns & les autres pour orthodoxes: ensuite par reconnoissance de l'amitié que Vitalien nous a témoignée de son vivant dans le mouvement de nos tyrans. C'est la revolte de Mezece. Et ensuite: Nous avons ordonné au patrice Theodore exarque d'Italie, de donner à ceux qui viendront de vôtre part toute sorte de secours, soit pour le transport, soit pour la dépense du voyage: & de vous donner même des vaisseaux de guerre, pour vous escorter s'il est besoin. La lettre est datée du douziéme d'Aoust indiction sixiéme, c'est-à-dire l'an 678.

Sup. liv. XXXIX. n. 42.

11. Mort de Donus. Agathon pape.

Anast.

Mais avant qu'elle arrivât à Rome le pape Donus mourut, & fut enterré à saint Pierre l'onziéme d'Avril 679. aprés avoir tenu le saint siege un an cinq mois & dix jours. En une ordination il fit dix prêtres & cinq diacres, & d'ailleurs six évêques. Aprés sa mort le S. siege vaqua deux mois & quinze jours: & on ordonna Agathon moine Sicilien de naissance, qui tint le saint siege deux ans & demi. Il étoit d'une douceur & d'une gayeté merveilleuse envers tout le monde. La lettre que l'empereur Constantin avoit adressée à son predecesseur lui fut renduë par le secretaire Epiphane, & il se mit aussitôt en devoir d'y satisfaire.

Digitized by Google

Cependant saint Vilfrid archevêque d'Yorc arriva à Rome se plaignant d'avoir été injustement dépossé. Il gouverna son siege paisiblement pendant quatre ans, depuis son rétablissement : c'est-à-dire tant que la reine Eteldrite demeura avec le roi Ecfrid. Cette princesse garda toûjours sa virginité, quoique mariée deux fois : premierement avec le prince Tombert pendant peu de temps, ensuite avec le roi Ecfrid pendant douze ans. Comme il n'y avoit personne en qui elle eût plus de confiance que saint Vilfrid, le roi luy offrit des terres & de grandes sommes d'argent s'il persuadoit à la reine d'habiter avec lui. Enfin ne pouvant y réüssir il luy permit ce qu'elle demandoit depuis si longtemps, de se retirer dans un monastere. Elle receut le voile des mains de S. Vilfrid, & ensuite il l'établit abbesse du monastere d'Elge ou Ely qu'elle fonda ; & outre la grande communauté de filles il y en eut une d'hommes. Sept ans aprés cette fondation elle mourut l'an 679. & seize ans aprés sa mort son corps fut trouvé entier : ce que l'on attribua au merite de sa pureté.

AN. 679. Hist. de l'Eglise d'Angleterre. Vita per Eddi c. 23. Sup. liv. XXXIX. n. 46. Bed. IV. hist. c. 19. Vita S. Editha. to. 2. Act. B.

Aprés sa retraite le roi Ecfrid épousa Ermenburge, qui ayant pris saint Vilfrid en aversion, representa éloquemment au roi sa puissance seculiere, ses richesses, le nombre de ses monasteres, la grandeur des bâtimens, la multitude de ses vassaux qui le suivoient vêtus & armez magnifiquement. Le roi entra dans les sentimens de sa femme, & persuada à saint Theodore de Cantorberi de déposer saint Vilfrid, & d'ordonner en sa place trois

Bed. IV. hist. c. 12.

AN. 678. évêques, ſçavoir Boſa pour le païs des Deires à Hagulſtad, Eata pour les Berniciens à Yorc, & Eadhede à Lindisfarne. On les établit en l'abſence de ſaint Vilfrid, qui alla trouver le roi & l'archevêque, & leur demanda pourquoi ils luy ôtoient, ſans qu'il l'eût merité, les biens qu'il tenoit de la pieté des rois. Ils luy répondirent devant tout le peuple: Nous ne vous accuſons de rien, mais nous ne revoquerons pas nôtre jugement. C'étoit l'an *Be. epit.* 678. huitiéme du regne d'Ecfrid. Saint Theodore *Be IV. hiſt. c. 6.* exerçoit une pleine autorité ſur toutes les égliſes d'Angleterre. Vinfrid évêque des Merciens l'ayant choqué par quelque déſobéïſſance, il le dépoſa, & ordonna à ſa place Sexvulfe fondateur & abbé d'un monaſtere. Vinfrid retourna au ſien, & y finit ſaintement ſes jours. Theodore éta- *Mart. R. 30. Apr.* blit auſſi évêque de Londres ou d'Eſſex Erconvalde illuſtre par ſa ſainteté, & honoré le trentiéme *Be. IV. hiſt. c. 11.* d'Avril. Sebbi roi du même païs d'Eſſex étoit ſi pieux, qu'il auroit embraſſé depuis longtemps la vie monaſtique s'il avoit pû y faire conſentir la reine ſon épouſe. Enfin étant attaqué de la maladie dont il mourut, il fit venir l'évêque de Londres, & reçeut avec ſa benediction l'habit monaſtique qu'il avoit tant deſiré. C'eſt le premier exemple que je ſçache de cette devotion ſi frequente dans les derniers ſiecles, de mourir en habit de religieux.

Be. IV. hiſt. c. 12. Il arriva dans le même temps l'an 679. qu'un jeune homme nommé Imma fut laiſſé pour mort dans un combat. Ayant été trouvé par les ennemis

il fut gueri, & retenu prisonnier; & on l'enchaînoit la nuit depeur qu'il ne s'enfuît. Il avoit un frere nommé Tunna prêtre & abbé d'un monastere, qui le croyant mort chercha son corps, & en ayant trouvé un qui luy ressembloit, l'emporta dans son monastere, l'enterra honorablement, & disoit souvent la messe pour la délivrance de son ame. Le frere vivant en sentit l'effet: car souvent il se trouvoit libre de ses liens depuis tierce qui étoit l'heure de la messe. Le Comte qui le tenoit prisonnier luy demanda s'il avoit un caractere, il répondit que non; mais ajoûta-t-il, j'ay un frere prêtre qui me croyant mort dit souvent la messe pour moy; & si j'étois dans l'autre vie mon ame seroit délivrée des peines par ses prieres. Aprés qu'il fut gueri, le Comte le vendit à un autre qui ne pût non plus le tenir attaché. Car encore que l'on employât differentes sortes de liens, il se trouvoit souvent libre aux mêmes heures. Enfin ce dernier maître le renvoya sur sa parole, & il se rachetta. Etant revenu ensuite trouver son frere, il apprit de luy, que les temps où il avoit été délié & soulagé en diverses manieres étoient ceux où l'on celebroit la messe pour luy: & sur son recit plusieurs furent excitez à prier, donner l'aumône, & offrir le saint sacrifice pour les morts ausquels ils s'interessoient. Bede qui raporte cette histoire dit l'avoir appriſe d'un de ceux qui l'avoient oüy raconter à celuy même à qui elle étoit arrivée.

AN. 678. *Be. IV. hist. c. 22.*

Saint Vilfrid se voyant injustement chassé de son siege resolut par le conseil des évêques ses confreres

IV. S. Vilfrid en Frise.

AN. 679. d'aller à Rome demander justice au pape. Il laissa
Eddi. c. 23. 24. sous la conduite de ces évêques plusieurs milliers de moines qu'il gouvernoit; & s'embarqua avec ses clercs & sa suite. Ses ennemis croyant qu'il iroit par la France occidentale, qui étoit le plus court, envoyerent devant des presens au roy Theodoric & à Ebroïn, le priant de l'envoyer plus loin en exil, ou de tuer ses compagnons, & le dépoüiller de tout. Mais ils prirent pour luy Vinfrid évêque de Lichfeld, qui étoit aussi chassé de son siege, l'arrêterent, luy ôterent tout son argent, & tuerent plusieurs de ceux qui l'accompagnoient.

c. 25. Pour S. Vilfrid il passa droit au levant en Frise dont les habitans étoient encore payens. Leur roy Algise ne laissa pas de le recevoir honorablement, & luy permit de prêcher l'évangile à ses sujets. Il le fit avec grande application; & l'année se trouva plus abondante qu'à l'ordinaire en poisson, & en toutes sortes de fruits: ce que les peuples attribuerent au Dieu qu'il prêchoit. Ainsi il baptisa presque tous les Seigneurs, & plusieurs milliers du peuple;
c. 26. & fut le premier apôtre de ce païs. Cependant Ebroïn envoya des gens à Algise roi des Frisons avec des lettres où il luy promettoit un boisseau plein de sous d'or, s'il luy envoyoit l'évêque Vilfrid ou sa tête. Le roi fit lire cette lettre publiquement à son dîner en presence de saint Vilfrid & ses compagnons, des envoyez d'Ebroïn & d'un grand peuple. Puis il la prit, la déchira, & la jetta au feu, en disant aux porteurs: Dites de ma part à vôtre maître: Ainsi puisse le createur détruire le royaume

&

Digitized by Google

& la vie de celui qui se parjure, & ne garde pas les traitez. Les envoyez s'en retournerent confus. AN. 679.

Saint Vilfrid ayant passé l'hiver en Frise en partit au commencement du primtemps l'an 679. pour continuer son voyage de Rome. Il passa chez Dagobert roi des François en Austrasie, qui le receut avec grande amitié: se souvenant des obligations qu'il lui avoit. Car ce roi aprés la mort de Sigebert III. son pere fut envoyé en Irlande par Grimoald maire du Palais, & n'en fut rappellé que vingt ans aprés en 674. Les seigneurs d'Austrasie s'adresserent pour cet effet à saint Vilfrid, qui le renvoya avec une escorte, & toutes les choses necessaires pour le conduire en son royaume. Le roi Dagobert vouloit lui donner l'évêché de Strasbourg, le plus grand qu'il eût dans ses états: & comme il le refusa, il lui fit de grands presens, & lui donna Adeodat évêque de Toul pour l'accompagner à Rome.

c. 27.

Sup. liv. XXXIX. n. 26.

Ils arriverent chez Berchter ou Pertarit roi des Lombards, prince humble, paisible & craignant Dieu, qui les receut tres-humainement, & dit à S. Vilfrid: Vos ennemis m'ont envoyé d'Angleterre promettre de grands presens si je vous retenois, & vous empêchois d'aller à Rome; car ils vous traitent d'évêque fugitif. Je leur ay répondu: Etant banni de mon païs en ma jeunesse, j'ay demeuré chez le roi des Huns qui étoit payen: & qui me promit avec serment au nom de son idole, de ne me jamais livrer à mes ennemis. Quelque temps aprés ils luy envoyerent offrir un boisseau

AN. 679. de sous d'or s'il m'abandonnoit à eux. Il le refusa, disant, que ses dieux le feroient perir s'il fausſoit son serment. A plus forte raison moi qui connois le vray Dieu je ne perdray pas mon ame, quand il s'agiroit de gagner tout le monde. Il donna donc une escorte honorable au saint évêque pour le conduire jusques à Rome.

V. Concile de Rome pour S. Vilfrid. c. 18.

Il y arriva heureusement ; & trouva que l'on y étoit déja informé du sujet de son voyage, par le moine Coënvald que l'archevêque Theodore avoit envoyé de son côté avec ses lettres. Le pape Agathon assembla donc un concile de plus de cinquante évêques dans la basilique du Sauveur au mois d'octobre 679. Aprés que le pape eut dit sommairement le sujet du concile, André d'Ostie & Jean de Porto firent leur raport des actes qu'ils avoient été chargez d'examiner avec d'autres évêques, tant contre saint Vilfrid, que de sa part. Ayant tout consideré, dirent-ils, nous ne le trouvons convaincu canoniquement d'aucun crime qui meritât la deposition: au contraire, nous voyons qu'il a gardé la moderation convenable, sans exciter de sedition pour se rétablir. Il s'est contenté de proteſter devant les évêques, & d'appeller au saint siege, où Jesus-Christ a établi la primauté du sacerdoce.

to. 6. conc. p. 579.

Le pape ordonna ensuite que l'on fît entrer saint Vilfrid, qui étoit à la porte de la salle. On lût sa requête, où il prenoit le titre d'évêque de Saxe, & marquoit qu'il avoit déja instruit le pape, & de vive voix, & par écrit. Il se plaignoit qu'on l'avoit deposé injustement, & ordonné trois évêques à sa

Digitized by Google

place. Je n'oſe, diſoit-il, accuſer Theodore, parce qu'il a été envoyé par le ſaint ſiege : mais ſi vous jugez que je ne ſois plus évêque, je me ſoumets humblement; je vous prie ſeulement de chaſſer par vôtre autorité les uſurpateurs de mon dioceſe. Si l'archevêque & les évêques mes confreres trouvent à propos d'augmenter le nombre des évêques : qu'ils les choiſiſſent dans un concile, & les tirent du clergé de la même égliſe, j'obéïray abſolument aux decrets du ſaint ſiege. On void icy, que le principal pretexte de la depoſition de ſaint Vilfrid étoit que le païs avoit beſoin d'un plus grand nombre d'évêques. AN. 679.

Aprés la lecture de ſa requête le pape loüa ſa conduite & ſa ſoumiſſion, & le concile prononça, qu'il ſeroit rétabli dans ſon évêché: que ceux qui y avoient été mis irregulierement ſeroient chaſſez : mais que les évêques qu'il choiſiroit avec le concile aſſemblé ſur les lieux pour lui aider, ſeroient ordonnez par l'archevêque: Le tout ſous peine de dépoſition & d'anatheme, contre les évêques, les prêtres, & les diacres, & d'excommunication contre les autres, même contre les rois. Saint Vilfrid demeura encore à Rome plus de quatre mois. *Eddi. c. 49.*

VI. Concile pour deputer à C. P. *Eddi. c. 50.*

En effet il aſſiſta au concile que le pape Agathon tint le troiſiéme jour de pâque, c'eſt-à-dire le mardi vingt-ſeptiéme Mars 680. afin de nommer des deputez, pour aller à C. P. ſuivant le deſir de l'empereur. Ce concile fut de cent vingt-cinq évêques aſſemblez de toutes les parties d'Italie. Premierement des provinces immediatement ſoumiſes au *Lab. 6. conc. p. 692.*

AN. 679. saint siege, la Campanie, les Brutiens, la Calabre, & les autres plus voisines de Rome, & de la Sicile. Ensuite de la province de Milan, dont l'archevêque Mansuet assistoit au concile avec Jean de Bergame, Anastase de Pavie, & plusieurs autres. Mansuet est honoré comme Saint le dix-neuviéme de Fevrier, Jean l'onziéme de Juillet: & le roi Cunibert avoit pour celui-cy un respect particulier. Anastase avoit été évêque Arien: mais il se convertit si bien, qu'il est honoré comme Saint le 30. de May.

Martyr. R. 19. Feb 11. Iul.

Paul. v 1. hist. c. 2.

Id. 1v, histo. c. 44.

Martyr. R. 30. May.

L'archevêque Mansuet tint son concile aprés ou devant celui de Rome, & Damien alors prêtre, & depuis évêque de Pavie écrivit la lettre synodale à l'empereur. Il y raporte les exemples de tous les empereurs, qui ont fait tenir les conciles pour condamner les heresies. Il marque que les évêques au nom desquels il parle sont sujets des rois Lombards tres-chrétiens Pertarit & Cunibert son fils, qu'il avoit fait reconnoître de son vivant. La lettre du concile de Milan finit par une exposition de foy, qui reconnoît expressément en Jesus-Christ deux volontez, & deux operations. Damien auteur de cette lettre est honoré comme Saint le douziéme d'Avril. On void dans le concile de Rome les autres évêques de la domination des Lombards: ceux de la province d'Istrie dont le metropolitain est Agathon évêque d'Aquilée: ceux de la Pentapole & de la Toscane: puis Theodore archevêque de Ravenne, avec les autres évêques de l'exarcat encore soumis aux Romains. Il y avoit long-temps que les

Paul. 1v. hist. c. 4.

10. 6. conc. p. 601.

Martyr. R. 11. Apr. Boll. 10. 10 p. 91.

10. 6. conc. p. 704. D.

p. 701.

Anast. in Dono. & Agath.

Digitized by Google

archevêques de Ravenne refuſoient au pape l'obéïſſance qu'ils lui devoient. Mais Theodore y ſatisfit, & ſe preſenta au pape Agathon. Aprés les évêques immediatement ſoumis au pape, on voit dans les ſouſcriptions du concile de Rome celle d'Adeodat de Toul, de Vilfrid d'Yorc, de Felix d'Arles & de Taurin de Toulon. Adeodat, Felix & Taurin ſe diſent tous trois legats du concile des Gaules: ce qui fait croire qu'il s'en étoit tenu effectivement un pour ce ſujet: mais ſaint Vilfrid prend auſſi la qualité de legat du concile de Bretagne, dont il eſt bien certain que les évêques ne l'avoient pas envoyé. Or il étoit ordinaire dans les actes eccleſiaſtiques de nommer concile les évêques d'une même province, quoiqu'ils ne fuſſent pas aſſemblez: & ſaint Vilfrid ſans en avoir de commiſſion pouvoit hardiment rendre témoignage de la foy des égliſes Britanniques.

AN. 679. *Inſ. n. 32.*

to. 6. conc. p. 697. D.

to. 6. conc. p. 1887.

Il ne nous reſte de ce concile que les deux lettres à l'empereur: l'une au nom du pape en particulier, l'autre au nom du concile: toutes deux adreſſées, non ſeulement à Conſtantin, mais à ſes freres Heraclius & Tibere, qui portoient auſſi le titre d'Auguſtes. La lettre du pape eſt tres-longue ſuivant le ſtile du temps: mais en voicy la ſubſtance: Nous avons reçû avec une grande conſolation vos lettres adreſſées au pape Donus nôtre predeceſſeur, par leſquelles vous nous exhortez à examiner la vraye foy. Auſſi tôt j'ay commencé à chercher des perſonnes telles que le malheur du temps & l'état de cette province permet de les trouver. J'ay pris le conſeil

VII. Lettres à l'empereur.

to. 6. conc. p. 630.

AN. 680. de mon clergé, & des évêques voisins de ce siege: mais il a fallu du temps pour assembler ceux que nous attendions des provinces plus éloignées, où mes predecesseurs ont envoyé prêcher la foy: sans parler de mes maladies continuelles.

p. 614. Donc pour vous rendre l'obéïssance que nous vous devons, nous vous envoyons nos venerables freres les évêques Abundantius, Jean & un autre Jean; & nos chers fils Theodore & George prêtres, Jean diacre, & Constantin soûdiacre de nôtre église: Theodore prêtre, legat de l'église de Ravenne avec des moines serviteurs de Dieu. Ce n'est pas par la confiance que nous avons en leur savoir: car comment pourroit-on trouver la science parfaite des écritures, chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares, & qui gagnent à grande peine leur nourriture chaque jour par leur travail corporel? Seulement nous gardons avec simplicité de cœur la foy que nos peres nous ont laissée: demandant à Dieu comme nôtre principal avantage, de conserver & le sens & les paroles de leurs decisions, sans rien ajoûter, ni diminuer. Nous avons donné à ces deputez quelques passages des peres, avec les livres mêmes, pour vous les presenter quand vous l'ordonnerez, & vous expliquer la foy de cette église apostolique vôtre mere spirituelle: non par l'éloquence seculiere, dont ils sont dépourvûs: mais par la sincerité de la foy, que nous avons apprise dés le berceau: & nous vous supplions de les écouter favorablement.

Le pape explique ensuite la foy de l'église sur

Digitized by Google

la Trinité & l'Incarnation, principalement par raport à la queſtion des deux volontez : ſur laquelle il dit nettement, que les trois perſonnes divines n'ayant qu'une nature, n'ont auſſi qu'une volonté : mais qu'en Jeſus-Chriſt comme il y a deux natures, il y a deux volontez, & deux operations. Il ſoutient que le ſaint ſiege n'a jamais erré, & ne s'eſt jamais écarté du chemin de la verité, en vertu de la promeſſe faite à ſaint Pierre; & que ſes predeceſſeurs n'ont jamais ceſſé d'exhorter les heretiques pour les ramener. Enſuite il prouve la diſtinction des deux volontez, par les paſſages de l'écriture expliquez par les peres. Il y joint la definition du concile de Calcedoine, & celle du cinquiéme concile : puis pluſieurs paſſages des peres grecs en original, & des peres latins traduits en grec : de S. Gregoire de Nazianze, de S. Gregoire de Nyſſe, de S. Jean Chryſoſtome, de S. Cyrille d'Alexandrie, de S. Hilaire, de S. Athanaſe, du pretendu ſaint Denis, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Leon. Le pape Agathon fait l'application de tous ces paſſages, & ajoûte : On y pourroit joindre ceux qui ont combattu pour le concile de Calcedoine : ſavoir Jean évêque de Scythopolis, Euloge d'Alexandrie, Ephrem, & le grand Anaſtaſe d'Antioche. An. 680. p. 636. p. 637. p. 640. p. 648. p. 649. p. 652. p. 653. p. 656. p. 657. p. 664.

D'ailleurs il raporte les paſſages des anciens heretiques, qui ont ſoutenu qu'il n'y avoit en Jeſus-Chriſt qu'une operation, & une volonté : d'Apollinaire, de Severe chef des Acephales, de Neſtorius, de Theodoſe d'Alexandrie : puis des nouveaux heretiques, c'eſt-à-dire des Monothelites, Cyrus, p. 665. p. 668.

Digitized by Google

AN. 680. Theodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. & releve leurs contradictions. Aprés avoir ainſi prouvé la verité de la foy
669. catholique, il exhorte l'empereur à ſe ſervir de ſa
673. puiſſance pour la ſoutenir, & délivrer l'égliſe de
676. ceux qui la combattent. Puis il ajoûte: Si l'évêque de C. P. enſeigne avec nous cette doctrine, il n'y
677. aura plus de diviſion: s'il embraſſe la nouveauté, il en rendra compte au jugement de Dieu. Il finit en priant l'empereur de donner une entiere liberté à quiconque voudra parler pour la foy catholique. Telle eſt la lettre particuliere du pape Agathon.

La lettre ſynodale eſt auſſi en ſon nom, & de tous les ſynodes ſoumis au concile du ſaint ſiege: c'eſt-à-dire de toutes les provinces d'occident. Elle contient en ſubſtance les mêmes choſes que la let-
p. 680. B. tre precedente. Les évêques y avoüent de même leur peu de ſcience; & parlant des legats ils diſent:
p. 681. A. Vous nous avez ordonné d'envoyer des perſonnes de bonnes mœurs, & bien inſtruits dans les écritures. Quant aux mœurs, quelque pures qu'elles ſoient, perſonne n'oſe s'y confier: quant à la ſcience, ſi on la reduit à celle de la religion, il n'y a que la connoiſſance de la verité: s'il s'agit de l'éloquence ſeculiere, nous ne croyons pas que perſonne de nôtre temps ſe puiſſe vanter de la poſſeder parfaitement. Nos païs ſont continuellement agitez par la fureur de diverſes nations: ce ne ſont que combats, courſes, brigandages. Au milieu de ces barbares nôtre vie eſt pleine d'inquietudes; & nous ſubſiſtons du travail de nos mains, parce que l'ancien

cien patrimoine des égliſes a été conſumé petit à petit par diverſes calamitez. Il ne nous reſte pour tout bien que la foy: nôtre plus grande gloire eſt de la conſerver pendant nôtre vie, nôtre avantage éternel eſt de mourir pour elle. Les lettres montrent elles-mêmes combien cet aveu eſt ſincere: le fond de la doctrine eſt excellent: mais le ſtile eſt embaraſſé, & les frequentes repetitions produiſent une longueur exceſſive. AN. 680.

Les évêques s'excuſent d'envoyer ſi tard les legats, à cauſe de la longueur du chemin, & qu'une grande partie d'entre eux s'étend juſques à l'Ocean. Nous eſperions, ajoutent-ils, que Theodore le philoſophe archevêque de la grande iſle de Bretagne viendroit avec des évêques du païs, auſſi-bien que pluſieurs autres de divers lieux: afin de vous écrire au nom de tout nôtre concile, & que tous euſſent connoiſſance de ce qui ſe paſſeroit. Vû principalement que pluſieurs de nos confreres ſont au milieu des nations barbares, ſçavoir des Lombards, des Sclaves, des Francs, des Goths & des Bretons. Ils ſont tous fort curieux de ce qui ſe fait touchant la foy; & autant qu'ils peuvent nous aider étant d'accord avec nous, autant nous ſeroient-ils contraires, s'ils étoient ſcandaliſez ſur cet article. Nous vous envoyons des perſonnes qui vous preſenteront la confeſſion de foy de tout tant que nous ſommes d'évêques du ſeptentrion & de l'occident: non pour diſputer comme d'une doctrine incertaine, & ſujette au changement. Et enſuite: Nous recevons comme nos freres tous les évêques qui veulent en- p. 685 c. p. 688.

AN. 680. seigner avec nous tout ce qui eſt contenu dans cette confeſſion de foy : & nous condamnons tous ceux qui la rejettent, & ne les ſouffrirons jamais en nôtre compagnie, qu'ils ne ſe ſoient corrigez. Cette ſeconde lettre eſt ſouſcrite par le pape, & par tous les évêques qui aſſiſtoient au concile de Rome.

p. 689. c.
p. 692.

VIII. Voyages de S. Benoiſt Biſcop. *Vita to. 2. act. p. 104. Sup. liv. XXIII. n. 43.*

Vers le même temps, & peut-être avant le concile, le pape renvoya en Angleterre ſaint Benoiſt Biſcop qui étoit venu à Rome pour la cinquiéme fois. Il y fit ſon quatriéme voyage vers l'an 670. aprés avoir cedé à l'abbé Adrien le monaſtere de ſaint Pierre de Cantorbery : & en rapporta quantité de livres eccleſiaſtiques, qui luy avoient été partie vendus, partie donnez. En repaſſant à Vienne, il en retira encore pluſieurs qu'il avoit achetez, & laiſſez chez ſes amis. Etant revenu en Angleterre, il raconta au roi Egfrid de Northumbre tout ce qu'il avoit fait dans ſes voyages pour le ſervice de la religion : tout ce qu'il avoit appris à Rome & ailleurs touchant la diſcipline eccleſiaſtique & monaſtique, & luy montra les livres & les reliques qu'il avoit apportez. Le roi le prit en telle affection, qu'il luy donna une terre de ſoixante & dix familles, c'eſt-à-dire d autant de charruës, afin d'y bâtir un monaſtere en l'honneur de S. Pierre. Il le bâtit à l'embouchure de la riviere de Vire, d'où luy vint le nom de Viremouth : c'étoit l'an 674. quatriéme du regne d'Egfrid, indiction ſeconde.

Un an aprés Benoiſt paſſa en Gaule, & en emmena des maſſons pour bâtir ſon égliſe de pierre, &

Digitized by Google

voutée à la Romaine. Et comme il n'y avoit point encore de verriers dans la Bretagne, il en fit auſſi venir de Gaule, & mit des vitres aux fenêtres de l'égliſe, & des autres bâtimens. C'eſt ainſi que les Anglois apprirent l'art de la verrerie. Il fit auſſi venir de deça la mer tout ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice de l'autel & de l'égliſe, & qu'il ne pouvoit recouvrer dans le païs: ſoit vaſes, ſoit ornemens. Enfin pour avoir ce qui ne ſe trouvoit pas même en Gaule, il retourna une cinquiéme fois à Rome. Mais avant ce dernier voyage, il fonda un autre monaſtere. Car le roy Egfrid voyant le bon uſage qu'il avoit fait de la premiere terre, luy en donna une de quarante familles en un lieu nommé Girve, ou Jarou, à deux lieuës de Vitemouth, pour y fonder un monaſtere en l'honneur de ſaint Paul. Le prêtre Ceolfrid en fut le premier abbé; & ces deux monaſteres de ſaint Pierre & de ſaint Paul étoient tellement unis, que c'étoit comme une ſeule communauté. Benoiſt Biſcop mit auſſi un abbé à ſaint Pierre, à cauſe de ſes frequens voyages, & ce fut ſaint Eſtervin ſon parent. Etant donc allé à Rome pour la cinquiéme fois, il en raporta une multitude innombrable de livres de toutes ſortes, & quantité de reliques. Il en raporta auſſi pluſieurs images des Saints pour orner ſon égliſe de ſaint Pierre. Il obtint du pape Agathon un privilege ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçu du roi Egfrid, pour conſerver la liberté du monaſtere. Enfin pour y établir le chant & les ceremonies Romaines, il pria le pape d'envoyer

AN. 680.

AN. 680. avec luy Jean chantre de l'église de saint Pierre, & abbé de saint Martin de Rome; ce que le pape luy accorda.

Bed. IV. hist. c. 18. Le pape Agathon chargea l'abbé Jean d'une commission plus importante, qui étoit de s'informer exactement quelle étoit la foy de l'église d'Angleterre, & en faire son rapport à Rome. Car le pape vouloit connoître l'état de cette province aussi-bien que des autres, par raport principalement à l'heresie des Monothelites. L'abbe Jean emporta avec luy les actes du concile tenu à Rome sous le pape saint Martin. Quand il fut arrivé en Angleterre, il assista à un concile que l'archevêque *& 17.* Theodore assembla au sujet de cette même heresie la dixiéme année du roi Egfrid, le quinziéme des calendes d'octobre, indiction huitiéme: c'est-à-dire l'an 680. le dix-septiéme de septembre. Le lieu de ce concile se nommoit Hetfeld. L'église d'Angleterre y fit sa profession de foy, & declara qu'elle recevoit les cinq conciles generaux, & le concile du pape saint Martin: anathematizant ceux qu'ils condamnoient, & recevant ceux qu'ils recevoient. *c. 18.* On donna à l'abbé Jean un exemplaire de ce concile pour le porter à Rome. Luy de son côté donna à transcrire dans le monastere de saint Benoist Biscop le concile du pape saint Martin.

Il y laissa par écrit l'ordre de la celebration des fêtes pour toute l'année, dont plusieurs prirent des copies: & y enseigna de vive voix le chant Romain. Les plus habiles chantres venoient l'entendre de tous les monasteres du païs: & plusieurs l'invitoient

Digitized by Google

à venir chez eux. Enfin l'abbé Jean s'embarqua pour retourner à Rome ; mais peu de temps après qu'il eut passé la mer, il tomba malade, & mourut. Ses amis firent porter son corps à saint Martin de Tours où il fut enterré honorablement. Il y avoit passé en venant : car il avoit devotion à ce Saint, dont son monastere de Rome portoit le nom. Les moines l'y avoient reçû charitablement, l'avoient prié d'y repasser à son retour, & lui avoient donné des personnes pour l'aider dans son voyage. Sa mort n'empêcha pas que la confession de foy des Anglois ne fût portée à Rome, & reçûë avec grande satisfaction du pape, & de tous ceux qui la virent. AN. 680.

Saint Benoist Biscop orna ses deux monasteres des images qu'il avoit apportées de Rome. Au fonds de l'église de saint Pierre, il mit celle de la Vierge, & des douze Apôtres : à la muraille meridionale les histoires de l'évangile, à la septentrionale les visions de l'Apocalypse. Car toutes ces images étoient de platte peinture. De sorte que ceux même qui ne savoient pas lire entrant dans cette église, trouvoient de tous côtez des objets agreables & utiles : voyant Jesus-Christ & ses Saints, & rappellant en leur memoire la grace de son incarnation, ou la terreur de son dernier jugement. Ainsi en parle Bede qui avoit ces peintures devant les yeux. Benoist Biscop mit dans le monastere de S. Paul des images qui marquoient la concorde de l'ancien & du nouveau testament. Par exemple Isaac portant le bois de son sacrifice, & Jesus-Christ portant sa croix : le serpent d'airain, & Jesus-Christ crucifié. *Vita. n. 6. to. 2.* *Act. p. 1005.* *n. 5.*

AN. 680. IX. Retour de S. Wilfrid. *Vita per Eddi c. 31. c. 44.*

Aprés le concile de Rome saint Wilfrid partit pour retourner en Angleterre par ordre du concile, dont il devoit montrer le jugement à l'archevêque Theodore, & au roi Egfrid. Il obtint aussi un privilege du pape Agathon en faveur de son monastere de Ripon. Pour la consolation des églises d'Angleterre, il emporta quantité de reliques, écrivant les noms des Saints dont chacune étoit: & quantité d'autres meubles pour l'ornement des églises. Ayant *c. 31.* passé les plaines de Lombardie, & les montagnes des Alpes, il entra sur les terres des François où il apprit que son ami le roy Dagobert venoit d'être tué en trahison, par la conspiration des ducs & du consentement des évêques. C'est-à-dire par le parti *V. Mabill. Præf. part. 1. sæc. 4.* d'Ebroïn, qui avoit alors toute l'autorité en Neustrie, sous le nom du roi Theodoric : & qui avoit établi même en Austrasie plusieurs faux évêques à la place des legitimes, comme Vaimer à Troyes, & Pharamond à Mastrict : car en general l'église de France tomba depuis ce temps en une grande desolation. Le roy Dagobert II. fut enterré à Stenay, & y est honoré comme martyr depuis plusieurs siecles : suivant l'usage du temps où l'on donnoit ce titre à tous ceux qui ayant bien vécu avoient été tuez injustement. Plusieurs dans les derniers temps l'ont confondu avec Dagobert I. son ayeul plus connu que luy : à qui ils ont attribué la fondation *V. Abr. hist. ord. S. B. to. 1 p. 632.* des églises, & des monasteres fondez par le second, principalement en Alsace.

Le roy Theodoric qui regnoit déja en Neustrie & en Bourgogne commença alors à regner aussi

en Auſtraſie, & réunit toute la puiſſance des François. Ainſi fut accomplie la prophetie de ſaint Eloy: car du vivant du roi Clovis ſecond, il eut de nuit une viſion qu'il raconta de cette ſorte: Je voyois le ſoleil brillant avec un grand éclat vers la troiſiéme heure du jour diſparoître tout d'un coup. Comme je regardois attentivement ce prodige, je voy comme une lune en quartier ſe lever environnée en rond de trois étoiles, & ſuivre le cours ordinaire du ſoleil. La lune s'évanoüit, & les étoiles demeurerent: elles avancerent juſques vers le midy, ſe frapperent l'une & l'autre de leurs rayons, & la plus belle diſparut ſubitement. Les deux autres ſembloient ſe joindre, mais en un moment l'une s'obſcurcit, & diſparut, la derniere continua à ſuivre le cours du ſoleil augmentant toûjours en lumiere: en ſorte que quand elle arriva au couchant, elle ſembloit plus éclatante que le ſoleil même. Telle fut la viſion de ſaint Eloy. Saint Oüen qui la raporte, ne la voyoit encore accomplie qu'en partie, car il écrivoit du vivant de Chilperic. En voicy l'explication entiere. Le ſoleil étoit le roy Clovis ſecond, qui regnoit ſeul en France, & mourut peu de temps aprés. La lune étoit la reine ſainte Batilde, les trois étoiles ſes trois fils Clotaire, Childeric & Theodoric, avec leſquels elle regna quelque temps. Aprés ſa retraite ils ſe firent la guerre, & Clotaire mourut bien-tôt. Childeric fut tué quelque temps aprés; & Theodoric demeura enfin ſeul roy des François, comme avoit été ſon pere. AN. 680. *Vita S. Elig. lib. 11. c. 31.*

Saint Vilfrid arrivant en France, un des évêques *Vita per Eddi. c. 31.*

AN. 680. qui avoient fait perir le roy Dagobert vint au devant de luy avec une grande armée, à dessein de prendre toute sa suite, tuer ceux qui resisteroient, vendre les autres à l'ancan, & le mettre en prison luy-même, pour le reserver au jugement d'Ebroïn. Mais saint Vilfrid luy parla si fortement, qu'il le reduisit à luy demander pardon. Il acheva heureusement son voyage, & arriva en Angleterre.

c. 31.

Cependant en France la vengeance divine éclata sur Ebroïn. Trois ans aprés la mort de saint Leger, c'est-à-dire en 681. un seigneur nommé Hermenfroy, qu'il avoit dépoüillé de ses biens, & qu'il menaçoit encore de mort, le guetta un dimanche avant le jour; & comme il sortoit de sa maison pour aller à matines, il luy déchargea sur la tête un si grand coup d'épée qu'il en mourut. On void par cet exemple qu'en ce temps-là les plus grands seigneurs les plus occupez, & les moins pieux, ne se dispensoient pas d'aller aux offices publics, même de la nuit.

X. Arrivée des legats à C. P. *Anast. in Agath. V Baron h. an. n. 59.*

Les legats du pape Agathon arriverent à C.P. le dixiéme jour de septembre, indiction neuviéme, l'an 680. & furent reçûs par l'empereur Constantin à l'oratoire de saint Pierre dans le palais. Ils luy presenterent les lettres du pape, & aprés les avoir reçûës, il les exhorta à traiter l'affaire de la foy sans contention & sans aigreur: non par des propositions philosophiques, mais par l'écriture, les peres & les conciles. Il leur donna du temps pour repasser leurs instructions, & cependant les fit loger dans la maison de Placidie, avec ordre de leur fournir toutes

toutes les choſes neceſſaires. Le même jour dixiéme de Septembre, l'empereur écrivit à George patriarche de C. P. Car Theodore ne l'étoit plus, quoiqu'il vécût encore ; & on avoit mis à ſa place George prêtre treſorier, & ſyncelle, qui tint le ſiege ſix ans. L'empereur luy ordonnoit par ſa lettre d'aſſembler à C. P. tous les metropolitains, & les évêques dépendans de ſon ſiege ; & d'avertir Macaire patriarche d'Antioche, qui étoit à C. P. d'en faire autant, pour examiner la queſtion de la foy. Car, ajoûte l'empereur, nous y avions exhorté le pape Donus : & Agathon qui vient de luy ſucceder nous a envoyé tant de ſa part que de la part de tout ſon concile des legats qui ſont maintenant à nos pieds, & nous ont rendu leurs lettres. Le dimanche les legats du pape furent invitez à venir en proceſſion à l'égliſe de N. Dame de Blaquernes, & pour leur faire plus d'honneur, l'empereur leur envoya du palais des chevaux avec un cortege.

AN. 680.

S. Nicéph. Chr. Theoph. an. 10. Conſt. p. 290. Sacra. to 6. conc. p. 599.

Anaſt.

XI. Sixiéme concile general. 1. ſeſſion. *Act. 1. p. 606.*

Enfin le concile s'aſſembla pour la premiere fois le ſeptiéme de novembre 680. qui étoit la vingt-ſeptiéme année depuis que Conſtantin avoit commencé à regner avec ſon pere, la treiziéme depuis ſon conſulat, ou depuis la mort de ſon pere, indiction neuviéme. Le lieu de la ſeance fut un Sallon du palais nommé en latin *Trullus*, c'eſt-à-dire le dôme. L'empereur étoit aſſis à la premiere place, accompagné de treize de ſes principaux officiers, qui par ſon ordre aſſiſterent au concile.

Il n'y avoit à cette premiere ſéance qu'environ quarante évêques, de Thrace, & des parties d'Aſie

AN. 680. les plus voiſines; les autres n'ayant pu encore arriver. Les trois legats du pape ſont nommez les premiers; ſavoir les prêtres Theodore & George, & le diacre Jean, qui fut depuis pape. Enſuite George patriarche de C. P. Pierre prêtre & moine legat du ſiege d'Alexandrie. Macaire patriarche d'Antioche en perſonne. George prêtre & moine legat de Theodore vicaire du ſiege de Jeruſalem, qui apparemment étoit vacant. Aprés les patriarches ſont nommez les legats du concile de Rome; ſavoir, Jean évêque de Porto, Abundantius évêque de Paterne, Jean de Rege, Theodore prêtre deputé de Theodore archevêque de Ravenne en particulier. Puis Baſile évêque de Gortyne en Crete. Theodore d'Epheſe, Siſinnius d'Heraclée en Thrace, George de Cyzique, Pierre de Nicomedie, Photius de Nicée, Jean de Calcedoine, Theodore de Melitine, Siſinnius d'Hieraple en Phrygie, Macrobe de Seleucie en Iſaurie, & les autres juſques au nombre de quarante-trois. Où il faut remarquer que les deputez des abſens tiennent le rang des ſieges dont ils ſont deputez, quoiqu'ils ne ſoient que ſimples prêtres. Aprés tous les évêques ſont nommez ſix prêtres tant abbez que moines, dont le dernier eſt Etienne diſciple de Macaire patriarche d'Antioche: les autres ſont de Sicile, de Rome & de C. P.

L'ordre de la ſéance étoit tel: l'empereur au milieu ayant ſes officiers à ſes côtez. Enſuite à la gauche qui étoit la plus honorable, les legats du pape, & de ſon concile, & celuy de Jeruſalem. A la droite étoient les deux patriarches de C. P. & d'Antioche,

Digitized by Google

le legat d'Alexandrie, l'évêque d'Epheſe, & les autres dépendans de C. P. & d'Antioche. Les évangiles étoient au milieu de l'aſſemblée. Le patriarche d'Alexandrie, & le vicaire de Jeruſalem n'avoient pû venir au concile, parce qu'ils étoient ſous la domination des Arabes; & par la même raiſon, il n'y vint aucun évêque des provinces dépendantes de ces deux patriarches, non plus que d'Afrique. AN. 680. p. 619. E.

Les legats du pape parlerent les premiers, & dirent, adreſſant la parole à l'empereur: Il y a environ quarante-ſix ans, que Sergius évêque de ce ſiege & d'autres ont introduit de nouvelles expreſſions contre la foy: enſeignant qu'il n'y a en Jeſus-Chriſt qu'une volonté & une operation. Le ſaint ſiege a rejetté cette erreur, & les a exhortez à la quitter, mais inutilement juſques icy. C'eſt pourquoy nous demandons à vôtre majeſté, que ceux qui ſont du côté de l'égliſe de C. P. diſent d'où eſt venuë cette nouveauté. L'empereur ordonna à George de C. P. & à Macaire d'Antioche de s'expliquer ſur cette propoſition. Macaire d'Antioche avec ſon diſciple Etienne, & deux évêques au nom du ſiege de C. P. Pierre de Nicomedie & Salomon de Clane répondirent: Nous n'avons point propoſé de nouveauté: mais ce que nous avons appris des conciles œcumeniques & des peres approuvez; de ceux qui ont rempli ce ſiege de C. P. Sergius, Paul, Pyrrus & Pierre: d'Honorius pape de l'ancienne Rome: & de Cyrus pape d'Alexandrie. Nous croyons & enſeignons comme eux touchant la volonté & l'operation, & nous ſommes prêts de le prouver. p. 621. A.

AN. 680. L'empereur dit: si vous voulez le prouver, nous ne vous permettons de le faire, que comme vous avez dit, par les conciles & par les peres. Seigneur, dit Macaire, ordonnez que le garde des chartes de cette église apporte les livres des conciles de la maison patriarcale. L'empereur l'ordonna; & George diacre & garde des chartes étant sorti du concile, & entré dans la bibliotheque patriarcale, revint peu de temps aprés apportant les livres des conciles
p. 614. œcumeniques. L'empereur luy ordonna de les donner à lire: & le moine Etienne disciple de Macaire d'Antioche ayant pris le premier volume du concile d'Ephese, en fit la lecture. Et venant au discours de saint Cyrille à l'empereur Theodose qui commence: La gloire des hommes, il y lût ces paroles: L'appuy de vôtre empire est le même Jesus-Christ par qui les rois regnent, & les princes rendent justice: car sa volonté est toute-puissante. Surquoy Macaire d'Antioche dit: Le voilà Seigneur: j'ay prouvé une volonté en Jesus-Christ. Mais les legats de Rome se leverent, avec quelques évêques de la dépendance de C. P. & les magistrats; & ils crierent: Macaire abuse de ce passage, saint Cyrille parle de la volonté divine de Jesus-Christ, puisqu'il la nomme toute-puissante; & d'ailleurs il ne dit point une volonté avec la marque du nombre. Aprés que ce premier volume du concile d'Ephese eut été lû tout entier, l'empereur fit lire aussi le second, puis il dit: C'est assez pour aujourd'huy d'avoir lû les actes du concile d'Ephese: la premiere fois on lira ceux de Calcedoine. Ainsi finit la pre-

miere action ou seſſion du ſixiéme concile.

AN. 680. XII. Seconde seſſion.

La ſeconde fut tenuë trois jours aprés, ſavoir le dixiéme de Novembre en preſence de l'empereur, & de ſes treize officiers. Les mêmes évêques & les mêmes deputez y aſſiſterent. Paul ſecretaire de l'empereur dit en s'adreſſant à luy: Vôtre pieté ſe ſouvient, & tout le concile auſſi, qu'aprés la lecture du concile d'Epheſe, vous avez jugé à propos de lire celuy de Calcedoine. L'empereur l'ordonna, & Antiochus lecteur & notaire du patriarche de C. P. ayant commencé à en lire le premier volume, vint à cet endroit de la lettre de ſaint Leon à Flavien: Chaque nature fait ce qui luy eſt propre avec la participation de l'autre. Le Verbe opere ce qui convient au Verbe, & la chair ce qui convient à la chair: l'un brille par ſes miracles, l'autre ſuccombe aux mauvais traitemens. Alors les legats de Rome ſe leverent, & s'écrierent: vous voyez Seigneur, que ce pere enſeigne clairement deux operations naturelles en Jeſus-Chriſt, ſans confuſion & ſans diviſion, & il l'enſeigne dans ce diſcours, que le concile a dit être l'appuy de la foy orthodoxe. Que dit à cela le venerable Macaire, & ceux de ſon parti? Macaire dit: Pour moy, Seigneur, je ne dis point deux operations: & je ne voy point que Leon d'heureuſe memoire l'ait dit en ce paſſage. Croyez-vous donc, dit l'empereur, qu'il ait dit une operation? Macaire répondit: Je ne parle point de nombre: je dis ſeulement l'operation theandrique ſuivant ſaint Denys. L'empereur reprit: Et comment entendez-vous cette operation theandrique? Macaire

p. 618.

Digitized by Google

AN. 680. répondit: Je n'en juge point. On acheva la lecture du concile de Calcedoine ; & l'empereur remit celle du cinquiéme concile à la seſſion ſuivante.

XIII. Troiſiéme ſeſſion. p. 619.

La troiſiéme seſſion du ſixiéme concile fut tenuë trois jours aprés la ſeconde: c'eſt-à-dire le treiziéme de Novembre. Le lecteur Antiochus commençant

p. 622. E. à lire le cinquiéme concile trouva d'abord une piece intitulée: Diſcours de Menas archevêque de C. P. à Vigile pape de Rome, ſur ce qu'il n'y a qu'une volonté en Jeſus-Chriſt. A ces mots les legats de Rome ſe leverent, & s'écrierent: Seigneur, ce livre eſt falſifié. Qu'on ne liſe point ce pretendu diſcours de Menas à Vigile: il eſt ſuppoſé. Mais faites examiner ce volume du cinquiéme concile, & vous ſerez convaincu que ce diſcours n'y a été mis que depuis peu. Car Menas mourut la vingt-uniéme année de Juſtinien, & le cinquiéme concile fut aſſemblé la vingt-ſeptiéme, lorſqu'Eutychius étoit évêque de cette ville. L'empereur & les magiſtrats avec quelques évêques examinerent le livre, & remarquerent que l'on avoit ajoûté au commencement trois cahiers, qui n'avoient point le chifre ou ſignature que l'on avoit accoutumé d'y mettre : mais le premier chifre étoit au quatriéme cahier, le ſecond au ſuivant, & ainſi du reſte. D'ailleurs l'écriture des trois cahiers ajoûtez étoit differente de l'ancienne écriture du même volume. Ainſi l'empereur dit: Qu'on ne liſe point ce diſcours : mais qu'on liſe la preface du cinquiéme concile.

On lut donc le premier volume, puis le ſecond; & à la ſeptiéme ſeſſion, on trouva deux pretendus

Digitized by Google

écrits du pape Vigile, l'un adreſſé à l'empereur Juſtinien, l'autre à l'Imperatrice Theodora, où étoient ces paroles : Nous anathematizons auſſi Theodore de Mopſueſte, qui ne confeſſe pas que Jeſus-Chriſt ſoit une hypoſtaſe, une perſonne, une operation. Les legats de Rome ſe leverent encore, & s'écrierent : A Dieu ne plaiſe, Seigneur, Vigile n'a point dit une operation. Ces écrits ne ſont point de luy : on a auſſi falſifié ce volume. Car ſi Vigile avoit enſeigné une ſeule volonté, & que le concile l'eût approuvé, on auroit employé ce terme d'une operation dans la définition du concile. En la liſant, vous verrez la verité. On lut dans ſon ordre la définition de foy toute entiere, & il ne s'y trouva rien touchant une operation. Les legats demanderent que le livre fût examiné pour découvrir la ſuppoſition, ce que l'empereur remit à une autre fois, & ordonna de continuer la lecture. AN. 680. p. 623. D. p. 626.

Aprés qu'elle fut achevée l'empereur demanda au concile & aux magiſtrats s'il leur paroiſſoit que Macaire d'Antioche eût bien prouvé, comme il avoit promis, qu'il n'y a qu'une volonté & une operation en Jeſus-Chriſt. Ils répondirent que non, & l'empereur ordonna que Macaire & ceux de ſon parti prouveroient leur doctrine, par les paſſages des peres, ſuivant leur promeſſe. Macaire & les ſiens demanderent du temps pour apporter les paſſages ; & l'empereur ordonna que ce ſeroit à la prochaine ſeſſion. Mais George de C. P. & les évêques de ſa dépendance demanderent qu'on lût les lettres du pape Agathon, & de ſon concile à l'empereur, ce qu'il remit auſſi à la ſeſſion ſuivante. 680. Dec.

Digitized by Google

680. Dec. XIV. Quatriéme, cinquiéme, & sixiéme session. p. 630. Ce fut la quatriéme tenuë deux jours aprés, savoir le quinziéme de Novembre. On y lût les deux lettres du pape, & de son concile, traduites en grec par Diogene secretaire de l'empereur. Dans la cinquiéme session tenuë trois semaines aprés, savoir le septiéme de Decembre, Macaire d'Antioche suivant l'ordre de l'empereur, produisit deux volumes, p. 713. qui contenoient des passages extraits des peres. Le premier avoit pour titre: Passages des saints Peres, qui enseignent que Jesus-Christ n'a qu'une volonté, qui est celle du Pere & du saint-Esprit. Aprés que tous les deux volumes eurent été lûs, l'empereur dit: Si Macaire & les siens ont d'autres passages, ils les produiront dans la prochaine session. Il le fit dans la sixiéme tenuë seulement deux mois aprés, le douziéme de Fevrier 681. Ce jour il produisit un autre Fevr. 681. recüeil de passages, qui fut aussi lû: & aprés que Macaire eut declaré qu'il n'avoit point d'autres passages à produire; l'empereur ordonna que ces trois volumes seroient scellez de la part des magistrats, des legats de Rome, & du siege de C. P. ce qui fut executé.

p. 710. Alors les legats du pape dirent: Seigneur par tous ces passages Macaire d'Antioche, Etienne son disciple, Pierre évêque de Nicomedie, & Salomon de Clanée n'ont encore rien montré, touchant l'unique volonté & l'unique operation. Ils ont même tronqué ces passages qu'ils ont produits: car ils ont mis ce qui regarde la volonté unique de la Trinité, l'appliquant à l'incarnation: & ils ont retranché ce qui convient au sujet & regarde proprement l'incarnation.

Digitized by Google

carnation. C'eſt pourquoy nous ſupplions vôtre majeſté, que l'on apporte du palais patriarcal de cette ville les livres originaux, d'où ſont tirez les paſſages qu'ils ont produits, pour les collationner; & nous prouverons l'illuſion. De plus nous avons en main un volume contenant pluſieurs paſſages des peres, qui prouvent clairement les deux volontez, & les deux operations; & pluſieurs paſſages des heretiques, qui ſoutiennent une volonté, comme Macaire & les ſiens. Nous vous demandons qu'ils ſoient lûs. L'empereur remit le tout à la prochaine ſeſſion. AN. 681. Fevr.

XV. Septiéme ſeſſion.

Ce fut la ſeptiéme tenuë le lendemain treiziéme de Fevrier. Le recüeil de paſſages des peres & des heretiques produits par les legats du pape fut lû tout entier par Etienne prêtre & moine, qui étoit de leur ſuite. L'empereur leur demanda s'ils avoient d'autres paſſages à produire. Ils répondirent: Quoique nous puiſſions en raporter beaucoup d'autres, nous nous contentons de ceux-cy, pour ne vous pas ennuyer. Mais nous vous ſupplions, que l'on demande aux archevêques George & Macaire, s'ils conviennent de tout le contenu dans les deux lettres du pape Agathon, & de ſon concile. George & Macaire demanderent copie de ces lettres, pour verifier les paſſages ſur ceux de la bibliotheque de C.P. avant que de faire réponſe. Ce que l'empereur leur accorda; & ordonna que le recüeil de paſſages produit par les Romains ſeroit ſcellé comme ceux de Macaire, tant de la part des magiſtrats, que des deux partis: ce qui fut fait. p. 724. c.

Anaſt. in Agath. v. Concorf pro act. ſyn. 6. 2.

Mars 681. La huitiéme seſſion fut tenuë trois semaines aprés, savoir le septiéme jour de Mars, indiction neuviéme, l'an 681. L'empereur demanda à George de C. P. à Macaire d'Antioche & aux évêques de leur dépendance, s'ils convenoient du sens des deux lettres du pape Agathon, & de son concile. Le patriarche George répondit: Seigneur les ayant lûës, & ayant examiné les livres qui sont chez moy dans la bibliotheque patriarcale, j'ay trouvé tous les passages des peres qui y sont raportez conformes, sans aucune difference. Je m'y accorde: je le confesse, & je le croy ainsi. Theodore évêque d'Epheſe dit: Seigneur je confesse, & je croy comme il est contenu en ces deux lettres, qu'il y a deux natures, deux volontez, & deux operations en Jesus-Christ. Sisinnius d'Heraclée en Thrace, George de Cyzique, Jean de Calcedoine, Sisinnius d'Hieraple en Phrygie, George de Byzie en Thrace, Gregoire de Mitylene, André de Methymne, Sergius de Selymbrie Domitius de Prusiade, & Genés d'Anastasiople, en dirent autant.

XVI. Huitiéme seſſion.

p. 729.

p. 732.

p. 733.

Mais Theodore évêque de Melitine en Armenie s'avança au milieu de l'assemblée, & dit: Seigneur je suis un homme rustique, & je demande qu'on lise ce papier. Jean secretaire de l'empereur en fit la lecture. Il contenoit en substance: Les peres dont les deux partis raportent les passages, ont paru avant le cinquiéme concile; & toutefois aucun des quatre conciles, ni le cinquiéme, n'a ordonné de rien enseigner touchant l'incarnation, sinon deux natures en une personne. Et nous demandons à

vôtre majesté, qui a tant de zele pour l'union des églises, de ne point permettre que l'on passe les bornes de nos peres, ni que l'on accuse aucun des morts: soit qu'il ait enseigné une operation & une volonté, ou deux operations & deux volontez, à moins qu'il ne soit du nombre des heretiques condamnez par les conciles. Mars 681.

L'empereur ordonna à Theodore de declarer ceux qui avoient fait avec luy cet écrit. Il nomma Pierre évêque de Nicomedie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypepe, & quelques-uns du conseil du patriarche de C. P. savoir, George diacre & garde-chartes, Anastase diacre, notaire & défenseur des vaisseaux, Etienne & Denis, tous deux diacres & chanceliers, Anastase prêtre & moine; & enfin Etienne prêtre & moine, disciple du patriarche d'Antioche. L'empereur luy demanda encore: Qui vous a donné ce papier que vous avez presenté? Theodore de Melitine répondit: C'est cet abbé Etienne. Et il le montra debout derriere le siege où étoit assis Macaire d'Antioche. p. 736.

On passa outre à recevoir les suffrages des évêques de la dépendance de C. P. & George évêque de Camuliane dit: Je reçois Seigneur les deux lettres du pape Agathon, je m'y conforme, je croy & je confesse deux volontez naturelles & deux operations. Platon de Cinna & Theodore de Veriste en dirent autant; & aprés que ces quatorze eurent fait leur declaration en particulier, tous les autres évêques dépendans de C. P. s'écrierent qu'ils étoient du même sentiment, qu'ils croyoient deux volontez &

Mars 681. deux operations, & anathematizerent ceux qui n'en admettoient qu'une.

P. 737. Alors on revint à Theodore de Melitine, & on luy ordonna de se lever, & de paroître au milieu de l'assemblée, avec les évêques & les clercs qu'il avoit nommez, comme étant de son sentiment. Tous le desavoüerent, hormis Etienne disciple de Macaire, & dirent: Il nous impose une fausseté, l'écrit qu'il a presenté a été fait à nôtre insçû, & nous sommes prêts à confesser la foy orthodoxe. Toutefois on declara que l'écrit de Theodore donnoit un soupçon contre eux; & que pour s'en purger, ils donneroient en une autre session leur confession de foy par écrit en presence des saints évangiles.

Ensuite George de C. P. s'approcha de l'empereur, & dit: Seigneur ordonnez que l'on mette dans les dyptiques le nom du pape Vitalien. Car il en a été ôté sur une requête qui vous fut presentée de la part de mon église, de Macaire d'Antioche, & des évêques qui se trouvoient à C. P. à cause du retardement des legats envoyez de Rome. Faites-nous aussi rendre la requête; vous verrez aussitôt ceux qui communiquent à l'église catholique; ou qui s'en separent pour une seule personne. L'empereur l'ordonna ainsi, & le concile s'écria: Longues années au grand empereur Constantin. Longues années à l'empereur catholique, au conservateur de la foy, à l'empereur pacifique, au nouveau Constantin, au nouveau Theodose, au nouveau Marcien, au nouveau Justinien. Longues années.

Digitized by Google

au pape orthodoxe Agathon, au patriarche George, au Senat. Mars 681.

Aprés ces acclamations, l'empereur à la priere du concile ordonna à Macaire d'Antioche de declarer sa foy sur la Trinité, l'incarnation, & les deux volontez, & s'il s'accordoit aux lettres du pape Agathon. Macaire répondit: Je ne dis point deux volontez, ou deux operations: mais une volonté & une operation Theandrique. Le concile dit: Puisque Macaire ne s'accorde pas aux lettres du pape Agathon, que nous avons tous reçûës, nous sommes d'avis qu'il seleve de son siege, pour répondre. Alors cinq évêques dépendans du siege d'Antioche, savoir Macrobe de Seleucie en Isaurie, Eulalius de Zenopole, Constantin de Dalisande, & Theodore d'Olba, se leverent, & declarerent qu'ils recevoient les lettres du pape Agathon, & qu'ils croyoient deux volontez & deux operations. p. 740.

XVII. Macaire condamné.

L'empereur fit ensuite apporter par Photin son secretaire les trois volumes de passages produits par Macaire & seellez. Aprés que Macaire les eut reconnus, l'empereur luy demanda à quel dessein il avoit extrait ces passages. C'est, dit Macaire, touchant la volonté unique du pere de N. S. J. C. & du S. Esprit. Et que croyez-vous, dit l'empereur, touchant l'incarnation? Macaire commença à expliquer sa créance: mais comme il fit mention d'une confession de foy qu'il avoit donnée à l'empereur, l'empereur en ordonna la lecture. Elle étoit longue & catholique dans le reste: mais il y soûtenoit expressément que Jesus-Christ n'avoit que la seule volonté p. 741. p. 744. p. 748. B.

Mars 681. divine. Il condamnoit entre les heretiques ſaint
p. 749. D. Maxime avec ſes diſciples, le traitant de Manichéen & de payen: & comptoit entre les docteurs dont il s'autoriſoit le pape Honorius, comme Sergius & Cyrus. Quoique ſa créance fût manifeſte par cet écrit, l'empereur & le concile ne laiſſerent
p. 752. C. pas de le faire expliquer de vive voix: & de luy demander, s'il confeſſoit deux volontez, & deux operations en Jeſus-Chriſt. Macaire répondit: Je ne dis point deux volontez ou deux operations, quand on devroit me couper tous les membres l'un aprés l'autre, & me jetter dans la mer.

L'empereur & le concile ordonnerent au diacre George d'apporter de la bibliotheque patriarcale les livres des peres, pour verifier les paſſages produits par Macaire. Les livres étant apportez, le conſul Pierre confera un volume de ſaint Athanaſe avec le premier volume des extraits de Macaire, repreſenté par Diogene ſecretaire de l'empereur.
To. 2 p. 940. n. 1 n. 6. Le premier paſſage étoit tiré du concile de ſaint Athanaſe contre Apollinaire: mais Macaire en avoit retranché la ſuite, qui fut lûë, & qui faiſoit con-
p. 756. tre luy. L'empereur luy demanda pourquoy il avoit ôté ces paroles ſi importantes? Macaire répondit:
p. 757. E. J'ay fait ces extraits ſuivant mon deſſein. Il fit la même réponſe ſur un ſecond paſſage qui ſe trouva tronqué. Surquoy le concile s'écria: Il s'eſt manifeſtement declaré heretique. Anathême au nouveau Dioſcore. Malheur au nouvel Apollinaire. Il merite
p. 760. d'être privé de l'épiſcopat. Qu'il ſoit dépoüillé de ſon pallium.

Digitized by Google

Il en fut dépoüillé en effet par Basile de Crete; & comme il étoit debout au milieu de l'assemblée avec Etienne son disciple, Theophane abbé de Baïes leur demanda : Jesus-Christ avoit-il une volonté humaine & impeccable? Ils répondirent : Nous ne connoissons point en Jesus-Christ de volonté humaine, mais bien la divine, sans volontez charnelles ni pensées humaines, suivant le passage de saint Athanase qui vient d'être lû. Theophane répondit; Si vous aviez mis le passage entier, on auroit trouvé que saint Athanase appelle volontez charnelles & pensées humaines, celles qui sont coupables & voluptueuses, & qui viennent de la fugestion du demon. Je ne les attribuë pas non plus à Jesus-Christ : Dieu m'en preserve, mais seulement une volonté naturelle, telle que Dieu l'avoit mise en Adam. Or je vous demande : Adam avoit-il une ame raisonnable? Ouy, répondirent-ils. Theophane ajoûta : Avoit-il une volonté naturelle? Etienne répondit; Il avoit une volonté de choix & de libre arbitre. Car avant son peché il avoit une volonté divine, & vouloit avec Dieu. Domitius évêque de Prusiade dit : Quel absurde blasfême? Si Adam vouloit avec Dieu, il étoit donc aussi createur? Les Romains ajoûterent : Si Adam avant son peché avoit une volonté divine, il étoit donc consubstantiel à Dieu, sa volonté étoit invariable & vivifiante. Comment est-il donc changé, & tombé dans la mort? Ne sçavez-vous pas que saint Cyrille dit de Jesus-Christ : Comme il est consubstantiel, il a la même volonté que son pere; une même substance n'a qu'une même volonté.

Mars 681.

Anast. in Agath.

Mars 681. Theophane preſſa Macaire & Etienne de répondre par ouy, ou par non, ſur la queſtion : ſi Adam avoit une volonté naturelle, offrant de le prouver par les peres. Ils ne voulurent jamais en convenir, ni le nier ; mais l'empereur & le concile ordonnerent à Theophane de raporter ſes preuves ; & il cita un paſſage de ſaint Athanaſe, & un de S. Auguſtin. D'où le concile conclut : Si le premier Adam a eu une volonté naturelle, comment le ſecond Adam ne l'aura-t-il pas euë dans ſa nature humaine ? Si donc il a pris une volonté impeccable dans ſa nature humaine, & qu'avant les ſiecles il eût avec le pere & le ſaint-Eſprit une volonté divine, il eſt clair qu'il faut reconnoître en luy deux volontez.

Athan. 11. Cont Apol n. 6. p 944.
Aug. v. Cont. Iul.

On continua la verification des paſſages produits par Macaire ; & on en examina encore trois : un de ſaint Ambroiſe, un du livre des noms divins attribué à Denis, un de ſaint Jean Chryſoſtome, qui eſt ainſi nommé dans les actes du concile. On vit que tous trois avoient été tronquez : aprés quoy l'empereur remit le reſte à une autre ſeſſion.

Lib. II. ad Grat. c. 3.

XVIII. Neuviéme ſeſſion. *p. 773. D.*

Ce fut la neuviéme tenuë le lendemain huitiéme de Mars. Macaire d'Antioche n'y aſſiſta pas ; & il ne paroît plus au concile, ni perſonne pour ſon ſiege, juſques à la quatorziéme ſeſſion. Conſtantin diacre, & primicier des notaires du patriarche de C. P. avertit que quatre évêques, ſavoir Pierre de Nicomedie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypepe & Theodore de Melitine, demandoient à entrer, avec ſept clercs, dont le dernier étoit le moine Etienne diſciple de Macaire. C'eſt qu'ils avoient été

été exclus du concile, comme suspects d'heresie. On les fit entrer : puis on continua l'examen du premier volume des passages produits par Macaire. Mars 681.

On vint à un passage de saint Athanase sur ces paroles de Jesus-Christ : Mon pere s'il est possible que ce calice s'éloigne de moy : où saint Athanase dit : Il montre ici deux volontez, l'une humaine, qui est celle de la chair, & l'autre divine. Surquoy Basile évêque de Gortyne dit : Voyez Seigneur, loin de prouver l'unique volonté comme ils promettoient, ils ont prouvé clairement les deux volontez par ce passage. Le moine Etienne répondit : Saint Gregoire le theologien prouve clairement l'unique volonté de Jesus-Christ, en disant : Son vouloir n'étoit point contraire à Dieu, étant tout divinisé. Basile répondit : Quelle volonté pretendés-vous qui ait été divinisée, la divine ou l'humaine ? Si vous dites que c'est la divine, ce qui est divin n'a point besoin d'être divinisé : si c'est l'humaine, il y a deux volontez ; & vous le prouverez malgré vous, par ce même passage. Domitius de Prusiade dit : Je demande que le moine George condisciple d'Etienne soit interrogé sur la doctrine d'Etienne. On l'interrogea, & il répondit : Il dispute toujours contre le sentiment des peres, c'est leur ennemi. *p.* 776. *Matth.* XXVI. 39 *Athan. de Incarn. to.* 1. *p.* 887. D. *edit.* 1698. *Orat. 2. theol.*

On examina encore un passage de saint Cyrille qui se trouva tronqué ; puis le concile dit parlant à Etienne : Tant s'en faut que vous & Macaire vôtre maître ayez prouvé l'unique volonté de Jesus Christ, par ce volume que vous avez produit : au contraire, nous y avons trouvé que saint Athanase enseigne *In Matth. serm.* 12. *p.* 777.

Mars 681. clairement deux volontez: quoique vous ayez tronqué & obscurci les passages à vôtre ordinaire. C'est pourquoy comme convaincu d'avoir corrompu la doctrine des peres, & suivi celle des heretiques: nous vous declarons déchûs de toute dignité & fonction sacerdotale. Quant aux évêques & aux clercs icy presens, qui se sont repentis, & ont confessé avec nous la foy orthodoxe: nous ordonnons
p. 780. qu'ils reprendront leurs places, à la charge de donner leur confession de foy par écrit à la premiere session.

Le concile s'écria: Longues années à l'empereur, chassez l'heretique. Malheur au nouvel Eutyques, malheur au nouvel Apollinaire. Chassez l'heretique. On chassa en effet le moine Etienne, & les clercs de Rome le pousserent par les épaules hors de l'assemblée. Les quatre évêques & les six clercs suspects dirent, qu'ils étoient prêts de donner leur confession de foy. Le concile declara, que dans la prochaine session, on verifieroit le recüeil des passages produits par les Romains, sans examiner les deux autres volumes produits par Macaire; attendu que les passages qu'ils contenoient ne faisoient point au sujet. Ainsi il finit la neuviéme session.

Anast. in Agath.

XIX. Dixiéme session. La dixiéme fut tenuë dix jours aprés: savoir le dix-huitiéme de Mars. Il y assista environ douze évêques de plus que dans les precedentes, entre autres Philalethe de Cesarée en Cappadoce, Platon d'Ancyre en Galatie, Marin de Sardes, Justin de
p. 785. Tyane, Alypius de Gangres, Isidore de Rodes. L'empereur fit apporter le recüeil de passages des peres.

Digitized by Google

produit par les Romains. Aprés qu'on eut levé le sceau, Salomon diacre & notaire du patriarche de C. P. en commença la lecture. Le titre portoit : Passages des peres, pour montrer deux volontez & deux operations en Jesus-Christ. Le premier passage étoit de la seconde lettre de saint Leon à l'empereur Leon, qui fut collationné à l'original tiré du tresor de l'église de C. P. écrit en parchemin, & couvert d'argent. On collationna ensuite un passage de saint Ambroise avec un livre en papier tres-ancien tiré de la bibliotheque patriarcale. Ce qui montre que saint Ambroise étoit depuis long-temps traduit en grec. Le troisiéme passage étoit aussi de saint Ambroise, & fut collationné sur un livre latin raporté par les Romains, & interpreté par Constantin prêtre défenseur de l'église de C. P. & grammairien latin. On verifia ainsi sur les livres de la bibliotheque patriarcale de C. P. tous les passages contenus au recüeil des Romains, & ils se trouverent conformes. Il y avoit trente-neuf passages tirez de treize peres : savoir saint Leon, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Athanase, saint Gregoire de Nysse, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Epiphane, saint Gregoire de Nazianze, saint Augustin, saint Justin martyr : saint Ephrem, & saint Anastase tous deux patriarches d'Antioche : & Jean de Scythopolis. Il y avoit aussi quelques passages de l'empereur Justinien. Comme saint Ephrem & saint Anastase étoient les plus nouveaux, le concile rendit témoignage que leur autorité & leur sainteté étoit reconnuë.

Mars 681.

epist. 134. *al.* 97.

Lib. II. *ad Grat. p.* 788. C.

p. 818. B.

p. 819.

Mars 681. Aprés les passages des peres, on verifia dans le même recüeil les passages des heretiques, qui ne reconnoissoient qu'une volonté & une operation en Jesus-Christ. Il y avoit quinze passages de six auteurs : Themistius, Anthime, Severe, Paul, Theodose & Theodore. Et tous ces passages, tant des peres que des heretiques, sont raportez tout au long dans les actes du concile. Les legats du pape demanderent que l'on y inserât un passage d'Apollinaire, qui n'étoit pas dans leur recüeil, & qui soutenoit aussi une operation : ce qui leur fut accordé.

p. 841.

Ensuite les quatre évêques, & les six clercs qui avoient été suspects, presenterent les libelles de leurs confessions de foy, & firent serment sur les saints évangiles. Les libelles étoient tous conformes à celuy de Pierre évêque de Nicomedie metropolitain de Bithynie, qui fut lû & inseré dans les actes. Enfin George deputé de Jerusalem demanda la lecture de la lettre de saint Sophrone à Sergius, qui fut remise à la prochaine session.

p. 845.

XX. Onziéme session.

Ce fut l'onziéme tenuë deux jours aprés, c'est-à-dire le vingtiéme de Mars 681. Il y assista environ trente évêques de plus que dans les precedentes. On lût la lettre de saint Sophrone patriarche de Jerusalem à Sergius patriarche de C. P. Ensuite les legats du pape Agathon dirent : Nous savons que l'on a trouvé chez Macaire & Etienne son disciple, des écrits conformes à ceux des heretiques, qu'on les leur a ôtez, & qu'ils sont dans le tresor des chartes patriarcales de cette ville : nous demandons qu'ils soient apportez. George garde des chartes

p. 851.

Sup. liv. XXVIII. *n.* 6. *p.* 900.

convint que ces papiers étoient dans le treſor, & les apporta par ordre de l'empereur. Il y avoit deux volumes, & un cahier de papier. On luy demanda ſi c'étoient des ouvrages de Macaire: Il répondit: On les a trouvé dans le palais de Philippe en un appartement qui appartient au monaſtere de Chryſopolis, avec differens autres livres. Ils ſont de la main de l'abbé Etienne, & par le titre on void que ce ſont des ouvrages de Macaire & d'Etienne. On en commença la lecture par le cahier dont le titre étoit: Copie du libelle preſenté à l'empereur par Macaire patriarche d'Antioche. L'empereur & le concile dirent: Nous ſavons ce qu'il contient, qu'on liſe un des volumes. Le titre portoit: Diſcours adreſſé à l'empereur. Surquoy Theophane abbé de Baïe dit: Un tel diſcours doit être preſenté & lû dans le Senat: cependant Macaire a commencé par en envoyer des copies en Sardaigne, à Rome & en d'autres lieux, ce qui eſt contre les loix de l'égliſe. L'empereur dit: Nous n'avons point de connoiſſance d'avoir reçû de tels diſcours de Macaire: mais ſeulement quelques papiers que nous n'avons pas encore lûs, & que nous vous donnerons, car le concile doit les connoître. On lût le diſcours qui ſe trouva plein d'erreur, & ſoutenant clairement une volonté & une operation. Le titre du ſecond volume étoit: Diſcours envoyé par Macaire à Luc prêtre & moine d'Afrique, qui avoit écrit touchant la nouvelle hereſie des Maximiens; c'eſt-à-dire la doctrine catholique ſoutenuë par ſaint Maxime. Le concile en ayant ouy une partie, & voyant que

Mars 681.

p. 901.

p. 904.

Mars 681. ce n'étoit qu'une refutation composée de syllogismes à la maniere d'Aristote, contraire aux conciles & aux peres: en interrompit la lecture, & défendit de passer outre. On trouva dans le même volume un troisiéme discours de Macaire, dont le concile empêcha de même d'achever la lecture. Seulement on ordonna d'extraire de ces quatre écrits de Macaire quelques passages conformes à ceux des heretiques produits par les Romains; & on les insera aux actes du concile, faisant la comparaison des uns & des autres.

p. 908. C. A la fin de la session, l'empereur dit: Comme nous sommes occupez aux affaires de l'état, nous ordonnons que les patrices Constantin & Anastase, & les exconsuls Polyeucte & Pierre se trouveront au concile de nôtre part. Vû que la plûpart des points de cette affaire & les plus importans ont été traitez en nôtre presence.

XXI. Douziéme session. La douziéme session fut tenuë deux jours aprés, savoir le vingt-deuxiéme de Mars. Quoique l'empereur fût absent, son siege y étoit, & des deux côtez, les quatre magistrats qu'il avoit nommez. Il y avoit environ quatre-vingts évêques, car le nombre en croissoit toûjours: mais il n'y avoit per-

p. 911. D. sonne au nom du siege d'Antioche. Constantin primicier des notaires du patriarche de C. P. dit: Vous savez qu'à la derniere session l'empereur dit que Macaire luy avoit donné des papiers qu'il n'avoit pas encore lûs, & qu'il vous envoyeroit: Jean patrice & questeur est à la porte chargé de quelques papiers. Mais avant que de le faire entrer, on fit lire à l'ordinaire

Digitized by Google

les actes de la session precedente. Le questeur Jean presenta deux papiers & deux livres, le tout scellé de cire, d'un sceau contenant le monogramme de l'empereur. Aprés quoy le concile le fit retirer, & ordonna la lecture de ces pieces. Mars 681.

On y trouva une copie de la lettre de Sergius patriarche de C. P. à Cyrus alors évêque de Phasis, que j'ay rapportée en son lieu. Les pretendus discours de Menas à Vigile, & de Vigile à Justinien & à Theodora, qui furent de nouveau rejettez. On lut ensuite la lettre de Sergius au pape Honorius, & la réponse d'Honorius. Pour verifier ces copies, le concile ordonna à George garde-chartes, d'aller querir les registres & les autres pieces originales gardées dans le tresor des chartes patriarcales de C. P. Cependant le concile envoya à Macaire les notaires qui écrivoient les actes avec trois évêques, savoir Jean de Rege, George de Cyzique & Domitius de Prusiade, pour luy faire reconnoître ses écrits. Les trois évêques y allerent accompagnez de Paul, & Jean secretaires de l'empereur & d'Agathon, lecteur & notaire du patriarche de C. P. & étant de retour, ils dirent : Suivant les ordres de vôtre grandeur & du concile, nous sommes allez à la maison patriarcale, & étant entrez dans une chambre où est Macaire, nous luy avons demandé si ce sont ses ouvrages. Les ayant pris, ouverts & verifiez, il a dit : Ouy assurément ce sont mes ouvrages, je les reconnois. Nous luy avons montré de même les trois volumes, & le papier qui ont été lûs aujourd'huy, & les ayant verifiez, il a dit : Ouy, je les reconnois :

p. 913.

p. 916. Sup. liv. XXXVII. n. 48.

p. 917. Sup. XXXVII. n. 43. 44.

p. 918.

p. 933.

p. 934.

Mars 681. je les presentay à l'empereur l'année passée.

George le garde-chartes revint aussi apportant les livres & les registres qu'il avoit pû trouver dans le tresor. Le lecteur Antiochus prit avec luy un registre de diverses lettres; & y verifia celle de Sergius à Cyrus, qui se trouva conforme avec le livre de Macaire. On verifia de même la lettre de Sergius au pape Honorius. Puis George representa l'original latin de la réponse d'Honorius avec la traduction greque. L'original fut verifié par Jean évêque de Porto, l'un des legats Romains; & tout se trouva conforme. Les magistrats demanderent l'avis du
p. 937. concile sur ces lettres: mais le concile remit à s'en expliquer dans la prochaine session.

Ensuite les magistrats demanderent de la part de l'empereur, si Macaire pourroit être rétabli dans son siege, en cas qu'il fût penitent. Le concile ayant repris en peu de mots les crimes de Macaire, ses mouvemens seditieux, les falsifications des peres, son opiniâtreté dans l'erreur: dit qu'il n'étoit pas possible de le jamais reconnoître pour évêque; & pria au contraire que l'empereur le bannît de C. P. avec ses sectateurs. Alors les évêques & les clercs de la dépendance du siege d'Antioche, s'approcherent des magistrats, & leur dirent: Nous vous prions de demander à l'empereur que l'on nous donne un autre archevêque à la place de Macaire, afin que le siege d'Antioche ne demeure pas vacant; & les magistrats s'en chargerent.

XXII. Treiziéme session. Con. La treiziéme session fut tenuë six jours aprés la precedente, savoir le vingt-huitiéme de Mars, & il n'y

n'y assista personne au nom du siege d'Antioche. Le concile prononça en ces termes le jugement qu'il avoit promis : Ayant examiné les pretenduës lettres dogmatiques de Sergius de C. P. à Cyrus & les réponses d'Honorius à Sergius ; & les trouvant éloignées de la doctrine des apôtres, des decrets des conciles & des sentimens de tous les peres : au contraire, conformes à la fausse doctrine des heretiques, nous les rejettons entierement, & les détestons, comme propres à corrompre les ames. En rejettant leurs dogmes impies, nous croyons aussi que leurs noms doivent être bannis de l'église : savoir de Sergius, jadis évêque de cette ville de C. P. qui a commencé d'écrire sur cette erreur : de Cyrus d'Alexandrie, de Pyrrhus, Paul & Pierre aussi évêques de C. P. de Theodore évêque de Pharan ; de tous lesquels le pape Agathon a fait mention dans sa lettre à l'empereur, & les a rejettez. Nous les declarons tous frappez d'anathême. Avec eux nous croyons devoir chasser de l'église & anathematizer Honorius, jadis pape de l'ancienne Rome : parce que nous avons trouvé dans sa lettre à Sergius, qu'il suit en tout son erreur, & autorise sa doctrine impie. Nous avons aussi examiné la lettre synodique de Sophrone d'heureuse memoire, jadis évêque de Jerusalem : nous l'avons trouvée conforme à la vraye foy, à la doctrine des apôtres & des peres, & l'avons reçuë comme utile à l'église ; & nous avons ordonné que son nom sera mis dans les dyptiques.

Mars 681. damnation d'Honorius. p. 944. c.

p. 945.

Les magistrats demanderent ensuite que le garde-chartes produisist tous les écrits qui se trouvoient

Mars 681. dans le thresor, composez par les personnes qui venoient d'être condamnées. Puis ils ajoûterent: Quant à la demande des évêques & des clercs dépendans d'Antioche, pour y ordonner un évêque, nous en avons fait nôtre raport à l'empereur; & il a ordonné qu'ils fassent à l'ordinaire un decret d'élection, qui luy sera presenté. Cela fut executé, & avant la fin du concile, Theophane abbé de Baïe en Sicile, qui avoit si bien soutenu la foy contre Macaire dans la huitiéme session, fut ordonné évêque d'Antioche, comme on void par les souscriptions.

Anast. in Agath. p. 1057. B.

George garde-chartes executant l'ordre qui luy avoit été donné, representa premierement la lettre de Cyrus encore évêque de Phasis à Sergius de C. P. écrite cinquante-six ans auparavant pendant la quatorziéme indiction: c'est-à-dire en 626. & elle fut lûë. On lût ensuite la lettre du même Cyrus devenu patriarche d'Alexandrie à Sergius, touchant la réünion des Theodosiens, avec les neuf fameux articles de cette réünion, qui avoient été comme le signal du Monotheliſme. Puis on lût plusieurs passages du discours de Theodore de Pharan à Sergius d'Arsinoé: & un passage d'un discours dogmatique de Pyrrhus de C. P. On lût encore dans un registre un passage de la lettre de Paul de C. P. au pape Theodore: & dans un autre la lettre de Pierre de C. P. au pape Vitalien. Comme on la lisoit, les legats du pape avertirent les magistrats, que les passages des peres qu'elle contenoit étoient tronquez: c'est pourquoy la lecture n'en fut pas continuée. Le concile ajouta: Vous voyez par ces lectu-

p. 948. C.

Sup. liv. XXXVII. n. 41.

p. 952. C.

Sup. ibid. n. 42.

p. 957.

p. 960. D.

p. 961. C.

Digitized by Google

res que Pyrrhus, Paul & Pierre, Theodore & Cyrus ont ſoutenu une operation & une volonté en J. C. & que le pape Agathon a eu raiſon de les rejetter. C'eſt pourquoy nous ordonnons qu'ils ſeront ôtez des ſacrez dyptiques, frappez d'anathême, & leurs écrits ſupprimez. Mars 681. p. 964.

XXIII. Lettres des patriarches de C. P.

Les magiſtrats dirent: S'il paroît que les ſucceſſeurs de Pierre évêque de C. P. ſavoir Thomas, Jean & Conſtantin ayent écrit des lettres, ou des diſcours ſur la nouvelle erreur, George garde-chartes les rapportera; & les libelles qu'ils pourroient avoir demandez à des évêques ou à d'autres touchant la même erreur. Le garde-chartes dit: Voicy le regiſtre qui contient les copies des lettres ſynodales de Thomas, de Jean & de Conſtantin; & l'original de la lettre ſynodale de Thomas au pape Vitalien encore ſeellée. Car elle ne pût être envoyée, à cauſe de l'incurſion des Saraſins, qui dura continuellement, comme vous ſavez, pendant les deux ans de ſon pontificat. Cette incurſion des Muſulmans dura ſept ans, depuis la vingt-ſixiéme année de l'empereur Conſtant, juſques à la cinquiéme de ſon fils Conſtantin: c'eſt-à-dire de 666. à 673. Les Muſulmans attaquerent C. P. avec une grande flotte, donnant tous les jours des combats, depuis le mois d'Avril juſques au mois de Septembre. Ils hivernoient à Cyzique, & recommençoient l'année ſuivante. Enfin ils ſe retirerent aprés de grandes pertes. On leur brûla quantité de vaiſſeaux par le feu gregeois: c'eſt-à-dire le feu de nafte qui brûle dans l'eau, & qui fut alors inventé. Ces ſept années de guerre

S. Nicéph. hiſt. p. 22. & in Vetam. Theoph. an. 25. p. 290 an. 5. p. 294.

Digitized by Google

Mars 681. comprennent tout le pontificat du patriarche Thomas, qui commença en 668. & finit en 671.

Le lecteur Agathon prit donc la lettre originale de Thomas, & en ayant ôté la bulle, c'est-à-dire le seau, il en fit la lecture, & la copie du registre fut trouvée conforme. On lût dans le même registre les lettres synodales des patriarches Jean & Constantin à Macaire d'Antioche ; & le concile n'y ayant rien trouvé de contraire à la foy, fit faire serment au garde-chartes, que quelque recherche qu'il eût faite, il n'avoit point trouvé que personne eût donné à ces trois patriarches des libelles, qui attribuassent à Jesus-Christ une seule volonté & une seule operation. En consequence le concile declara que la memoire des trois patriarches Thomas, Jean & Constantin demeureroit en son entier, & qu'ils devoient être mis dans les dyptiques. On ne parle point de Theodore successeur de Constantin, parce qu'il vivoit encore; & que si l'on avoit quelque soupçon contre luy, on pouvoit le faire expliquer luy-même. Il faut donc croire qu'il se soumit sans resistance aux décisions du concile.

Conc. p. 965.

V. Combef. Jyo. act. 6 syn. c. 2. §. 5.

On ordonna ensuite à George d'apporter les libelles, qu'il disoit avoir trouvez, donnez par diverses personnes à Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. afin de les supprimer. George les apporta, & de plus une autre lettre du pape Honorius à Sergius, & un livre où étoit une lettre de Pyrrhus au pape Jean. La lettre d'Honorius étoit en latin avec la traduction greque : on la lût telle que je l'ay rapportée. Puis on lût celle de Pyrrhus, & les autres.

p. 968.

Sup. liv. XXXVIII. n. 72.

pieces que George avoit representées. Le concile declara qu'elles tendoient toutes à la même impieté, & ordonna qu'elles seroient brûlées sur le champ: ce qui fut executé. Mars 681. p. 972.

La quatorziéme session fut tenuë le cinquiéme jour d'Avril. On y void pour la premiere fois Theophane nouveau patriarche d'Antioche à la place de Macaire: ce qui montre qu'il avoit été ordonné depuis la derniere session: apparemment le 31. de Mars qui cette année 681. étoit un dimanche. 5. Avril 681. XXIV. Quatorziéme session; verifications d'écritures.

On proceda à l'examen de la falsification du cinquiéme concile, déja reconnuë dans la troisiéme session. Et premierement George garde-chartes rapporta les deux volumes en parchemin du cinquiéme concile, avec le rôlle en papier, qui étoit l'original de la septiéme session: & il affirma par serment, que c'étoit les mêmes qui avoient été apportez la premiere fois. Il representa de plus un volume en papier du même concile, qu'il avoit trouvé depuis dans la bibliotheque patriarcale. p. 613. p. 613. p. 977.

Quelques évêques se leverent, & prenant en main ces volumes, ils examinerent soigneusement les endroits suspects; & aprés les avoir conferez avec le volume en papier qui venoit d'être representé, & avec d'autres anciens exemplaires en papier du cinquiéme concile, ils dirent: Nous avons trouvé que les deux volumes en parchemin, & le rôlle en papier de la septiéme session sont conformes entre eux: mais qu'on y a ajoûté le pretendu discours de Menas à Vigile, & ceux de Vigile à Justinien & à Theodora; & qu'ils n'ont été ni faits ni écrits dans p. 980.

5. Avril 681. le temps du cinquiéme concile. Car on a inſeré au premier volume trois cahiers, qui contiennent le pretendu diſcours de Menas; & dans le ſecond volume à la ſeptiéme ſeſſion, on a changé le quinziéme cahier, & on en a ajouté un de quatre feüillets avant le ſeiziéme, qui contient les pretendus diſcours de Vigile à Juſtinien, & à Theodora; & ces deux cahiers ajoutez n'ont point de chiffre. Nous jugeons que ces diſcours ont été malicieuſement fabriquez ſous le nom de ces perſonnes, contre la doctrine catholique; puiſqu'ils ne ſe trouvent, ni dans les anciens exemplaires entiers, qui ſont rapportez, ni dans celuy qui vient d'être trouvé à la bibliotheque patriarcale. C'eſt pourquoy nous ordonnons, que le rôlle de papier & les deux volumes ſoient barrez & effacez aux endroits falſifiez. Que les fauſſaires & les diſcours qu'ils ont ſuppoſez ſoient anathematiſez.

p. 581. Macrobe évêque de Seleucie en Iſaurie dit: Je declare que j'ay un livre du cinquiéme concile, qui m'a été donné par Philippe maître de la milice; & en le liſant je l'ay trouvé falſifié à la ſeptiéme ſeſſion. J'ay demandé à Philippe à qui il l'avoit donné. Il m'a dit que c'étoit au moine Etienne diſciple de Macaire. L'écriture des endroits falſifiez eſt aſſurément de la main du moine George qui étoit auſſi avec Macaire. Car entrant chez luy du temps qu'il étoit mon patriarche, j'ay vû ſouvent le moine George écrire; & je ſay fort bien que c'eſt de ſon écriture. Je demande qu'il ſoit interrogé. On fit venir le moine George au milieu de l'aſſemblée; &

Digitized by Google

ayant conſideré le livre rapporté par l'évêque Macrobe, il dit: C'eſt le même livre qui appartenoit à Philippe, car il étoit voiſin du pere Etienne qui a été condamné avec l'heretique Macaire. Quand Theodore alors patriarche de cette ville diſputa ſur la foy avec Macaire, Macaire & Etienne tirerent à ce qu'ils diſoient du palais patriarcal des copies des pretendus écrits de Vigile: nous les écrivîmes dans des cahiers, & ils les donnerent à l'empereur. Aprés quoy ils s'enhardirent, & les montroient à tous ceux qui venoient chez eux. Philippe donc montra ſon livre à Etienne, & luy dit: J'ay apporté d'occident ce livre du cinquiéme concile, voyez s'il eſt bien. Etienne luy dit: qu'il y manquoit quelque choſe: & Philippe le pria de le faire ſuppléer. Etienne me fit décrire ces pieces: je les écrivis, & les luy donnay. Il eſt vray que c'eſt mon écriture. Et ce n'eſt pas ſeulement dans cet exemplaire qu'ils ont ajoûté les pretendus diſcours de Vigile: il les ont mis à tous ceux qui ſont tombez entre leurs mains. Ils en ont recouvré un exemplaire latin, qu'ils diſoient avoir achetté ſix ſous d'or de la veuve du patrice Innocent. Mais pour cet article Conſtantin prêtre de la grande égliſe & grammairien latin, en eſt parfaitement inſtruit. 5. Avril 681. p. 914.

Conſtantin fut interrogé, & dit: Du temps du patriarche Paul, Fortunius évêque de Carthage étant venu en cette ville, & devant aſſiſter à l'office dans la grande égliſe: on demanda en quel rang il devoit s'aſſeoir, devant les metropolitains ou aprés. Pour le ſavoir, le patriarche Paul fit chercher le

5. Avril 681. livre du cinquiéme concile; & il y trouva son rang. En cherchant ce livre, on trouva aussi par occasion un exemplaire latin du même concile. Le patriarche le tira de la bibliotheque, & me dit: Voyez s'il est entier, le conferant sur le rôlle en papier, qui en est l'original. Je trouvay le latin defectueux dans la septiéme session. Le patriarche Paul me dit: Prenez avec vous le diacre Sergius, qui écrit si bien en latin, & faites-luy ajoûter ce qui manque. C'étoit les pretendus discours de Vigile. Je les traduisis en latin, & Sergius les écrivit: puis l'écrivain Theodore qui avoit sa boutique prés saint Jean Phocas, les ajoûta au livre latin. Le diacre Sergius étant aussi interrogé, confirma le même fait.

Alors le concile s'écria: Anathême au pretendu discours de Menas à Vigile: Anathême à ceux qui l'ont fabriqué ou écrit: Anathême aux pretendus discours de Vigile à Justinien & à Theodora: Anathême en un mot à ceux qui ont falsifié les actes du
p. 985. cinquiéme concile: Anathême à ceux qui ont enseigné, qui enseignent ou enseigneront une seule volonté, & une seule operation en Jesus-Christ. Aux quatre saints conciles memoire éternelle. Au saint concile cinquiéme memoire éternelle. Longues années à l'empereur Constantin. Fils de Dieu, donnez-luy la vie: donnez-luy la victoire.

Theodore de Trimithonte, & les autres évêques de Chipre, demanderent la lecture d'un discours de saint Athanase sur ces paroles de Jesus Christ:
Joan XII. 27. conc. p. 989. Maintenant mon ame est troublée. Il fut lû, & le concile y trouva clairement les deux volontez.

Ensuite

Enſuite Domitius de Pruſiade dit : Je vous donne avis qu'un nommé Polychrone prêtre & moine, ſoutient les erreurs de Macaire & d'Etienne, & trompe les ſimples. Jugez-vous à propos de le faire venir, afin qu'il explique ſa foy ? On ordonna qu'il ſeroit amené à la prochaine ſeſſion. 26. Avril 681.

Le concile fut interrompu quelque temps par les fêtes de pâques, qui cette année 681. étoit le quatorziéme d'Avril. Le dimanche de l'octave, Jean évêque de Porto le premier des deputez d'occident celebra la meſſe ſolemnelle en latin dans l'égliſe de ſainte Sophie, en preſence de l'empereur & du patriarche : on y fit pluſieurs acclamations en latin à la loüange de l'empereur : & cet honneur fait aux deputez d'occident donna une grande joye au peuple, & à tout le concile.

La quinziéme ſeſſion fut donc tenuë trois ſemaines aprés la precedente, & le vingt-ſixiéme d'Avril. On fit entrer Polychrone, & on lüy ordonna de declarer ſa creance. Il répondit : Je donneray ma confeſſion de foy par les œuvres, ſur un mort, en priant le fils de Dieu de le reſſuſciter : s'il ne reſſuſcite pas, me voicy : le concile & l'empereur feront de moy ce qu'il leur plaira. Le concile dit : Nous voulons ſavoir quelle confeſſion de foy vous pretendez faire ſur le mort. Polychrone répondit : Quand je l'y mettray, vous la lirez. Le concile dit : Voilà le mort tout prêt, donnez vôtre confeſſion de foy. Polychrone tira un papier ſeellé d'un ſeau où étoit gravé le monogramme de Polychrone confeſſeur, c'eſt-à-dire apparemment de l'évêque

XXV. Quinziéme ſeſſion. Polychrone. p. 996.

de Cresiphonte que l'on dit avoir été martyrizé sous Decius. On fit lire cet écrit où Polychrone parlant à l'empereur disoit : J'ay vû une multitude d'hommes vêtus de blanc, & au milieu d'eux un personnage dont je ne puis exprimer la puissance, qui m'a dit : L'empereur Constantin fait une nouvelle confession de foy : va promptement luy dire, qu'il se garde de la faire ou de la recevoir. Ensuite étant venu d'Heraclée à Chrysopolis, comme j'étois sur la terrasse environ à la septiéme heure du jour, je vis un homme revêtu d'un habit tres-blanc, qui me dit : Celuy qui ne confesse pas une volonté & une operation theandrique, n'est pas chrétien. Je dis : C'est ce que le tres-sage empereur Constantin a défini par avance, une volonté & une operation theandrique. Il me répondit : Il a tres-bien fait. Le concile demanda à Polychrone si cet écrit étoit de sa main, & si c'étoit celuy qu'il vouloit mettre sur le mort : & il convint de l'un & de l'autre.

26. Avril 681.

Martyr. R. 17. febr. Boll. to. 1. p. 5 V. Tillem. to. 5. p. 561.

p. 987.

Les magistrats & le concile ordonnerent que l'épreuve du mort se feroit en public ; & étant sortis du palais, ils se rendirent dans la cour du bain de Zeuxippe, acompagnés d'un grand peuple : le mort fut étendu sur un lit garni d'argent. Polychrone mit sur ce corps sa confession de foy, luy parla bas, pendant plusieurs heures ; & dit enfin : Il m'est impossible de ressusciter le mort. Le peuple qui étoit present s'écria : Anathême au nouveau Simon. Anathême à Polychrone l'imposteur. Les magistrats & le concile rentrerent dans le palais, & ordonnerent à Polychrone de declarer s'il confessoit deux

Digitized by Google

volontez & deux operations en Jesus-Christ Il répondit: Je confesse ce qui est écrit dans le papier que j'ay presenté, & que j'ay mis sur le mort. Je croy une volonté & une operation theandrique, & je ne dis autre chose. Le concile dit: Puisque Polycrone a perseveré dans son erreur jusques à la vieillesse; & que maintenant étant averti par nous il a voulu tenter le saint-Esprit, composant un écrit plein de blasfême, & disant impudemment qu'il ressuscitéroit un mort en confirmation de sa foy: nous l'avons déja soumis à l'anathême dont parle saint Paul. Et toutefois pour la conviction du peuple, que luy & ses complices ont seduit, nous avons consenti qu'il executât publiquement sa proposition insensée. Nous avons fait apporter le mort qu'il avoit cherché luy-même, & nous l'avons laissé murmurer auprés autant qu'il a voulu, jusques à ce qu'il a declaré qu'il ne pouvoit rien faire. C'est pourquoy nous ordonnons que comme imposteur & heretique manifeste, il soit dépoüillé de tout rang & fonction sacerdotale. Aprés qu'il fut ainsi deposé, le concile s'écria: Anathême à l'heretique Polycrone & à ses complices Macaire & Etienne. La Trinité les a déposez tous trois.

26. Avril 681.

p. 1000.

Depuis cette session jusques à la suivante, il y eut un intervale de trois mois & demi: peut-être pour attendre la commodité de l'empereur, qui devoit assister à la conclusion du concile. Enfin la seiziéme session fut tenuë le neuviéme jour d'Aoust de la même année 681. Il y eut encore un plus grand nombre d'évêques. Theophile primicier des notaires

XXVI. Se ziéme session. 9. d'Aoust 681.

p. 1005.

Digitized by Google

9 Aoust 681. de C. P. dit : Je vous avertis que Constantin, qui se dit prêtre de l'église d'Apamée en Syrie est à la porte, & demande à entrer, pour vous instruire de quelque chose concernant la question presente. On le fit entrer, & il dit : Si j'avois été ouy, nous n'aurions pas reçu la perte que nous avons soufferte cette année dans la guerre de Bulgarie. En effet, les Bulgares nation barbare ayant passé le Danube, commencerent alors à faire des courses dans la Thrace ; & l'empereur Constantin fut contraint de faire avec eux une paix honteuse, & de leur payer tribut. Le prêtre Constantin continua : J'ay voulu dés le commencement entrer dans le concile, & vous exhorter à faire quelque accommodement, sans persecuter les uns ni les autres ; je veux dire ni ceux qui disent une volonté, ni ceux qui en disent deux. J'allay trouver le patrice Theodore, & le priay de parler de moy au concile. Maintenant si vous l'ordonnez, j'écriray en syriaque ce que Dieu m'a donné sur la foy, & on le traduira en grec.

Theoph. an. 2. p. 299.

Le concile dit : Comme vous nous avez expliqué vos pensées en grec, declarez aussi vôtre foy. Il demanda un delay de six jours, qui luy fut refusé, parce qu'il avoit demandé luy-même à être ouy. Il dit donc : Je reconnois deux natures comme il a été dit à Calcedoine, & deux proprietez. Pour les operations, je n'en dispute point, si vous les admettez comme proprietez. Mais je ne reconnois qu'une volonté de la personne du Verbe : c'est-à-dire de sa subsistance. Car pour dire la verité, je ne sçay ce que veut dire en grec hypostase. Or je dis la volonté

Digitized by Google

de la perſonne du Verbe, même aprés l'incarnation. Car le Pere, & le Fils, & le ſaint-Eſprit ne ſont qu'une volonté. On luy demanda ſi cette unique volonté qu'il reconnoiſſoit en Jeſus-Chriſt, étoit de la nature divine ou de la nature humaine. Il répondit: C'eſt de la divinité. On luy demanda, ſi la nature humaine de Jeſus-Chriſt avoit une volonté? Il répondit: Ouy, une volonté naturelle: car il l'eut depuis ſa naiſſance juſques à la croix; & c'eſt ce que j'appelle une proprieté. Quoy donc, luy dit-on, Jeſus Chriſt depuis ſa croix quitta-t-il la nature humaine? Il répondit: La volonté humaine ne demeura pas avec luy, mais avec la chair & le ſang. Car il n'a plus beſoin de boire ou de manger, de dormir ou de marcher. On le preſſa ainſi: Vous avez dit que la perſonne du Verbe avoit une volonté: vous avez dit enſuite que ſon humanité avoit une volonté naturelle: comment donc ne reconnoiſſez-vous en Jeſus-Chriſt qu'une volonté? Il l'a quittée, répondit-il, avec la chair & le ſang: & on le pouſſa juſques à dire que Jeſus-Chriſt s'étoit dépoüillé de ſa chair. Il reconnut que c'étoit la doctrine de Macaire d'Antioche, & y perſiſta diſant, qu'il ne pouvoit croire autrement. Alors le concile s'écria: C'eſt l'opinion des Manichéens; c'eſt la créance d'Apollinaire. Anathême à luy & à ſes dogmes: chaſſez le Manichéen. Ainſi Conſtantin d'Apamée fut chaſſé du concile.

9. Aouſt 681.

Conc. p. 1008.

Enſuite George patriarche de C P. dit: Je vous demande en grace avec quelques évêques dépendans de ce ſiege, que s'il eſt poſſible les perſonnes

9. Aouſt 681. ne ſoient point anathematiſées, nommément dans les acclamations: c'eſt-à-dire Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre. Le concile répondit: Il faut que ceux qui ont une fois été declarez coupables, & ôtez des ſacrez dyptiques par nôtre ſentence, ſoient auſſi
p. 1009. anathematiſez nommément. George declara qu'il cedoit à l'avis du plus grand nombre; & ils firent tous pluſieurs acclamations à la loüange de l'empereur. Puis ils ſouhaiterent longues années au pape Agathon, à George de C. P. à Theophane d'Antioche, au concile & au Senat. Ils crierent enſuite: Anathême à Theodore de Pharan heretique, à Sergius, à Cyrus. Anathême à Honorius heretique, à Pyrrus, à Paul, à Pierre, à Macaire, à Etienne, à Polychrone & à tous les heretiques. Les magiſtrats demanderent au concile s'il reſtoit quelque choſe à examiner touchant l'affaire preſente: le concile répondit que non; & que dans la prochaine ſeſſion ils dreſſeroient la confeſſion de foy avec l'aſſiſtance du ſaint-Eſprit.

La dix-ſeptiéme ſeſſion fut tenuë un mois aprés, ſavoir l'onziéme de Septembre 681. la dixiéme indiction étant commencée à C. P. On n'y fit autre choſe, que de convenir de la definition de foy qui fut publiée de nouveau dans la ſeſſion ſuivante. Auſſi celle-ci ne ſe trouve point dans les exemplaires grecs, & ils n'en comptent que dix-ſept.

XXVII. Fin du concile. La derniere ſeſſion du concile, & la dix-huitiéme ſelon les latins, fut tenuë le ſeiziéme de Septembre. L'empereur y aſſiſta en perſonne; & il y eut plus de
p. 1010. D. cent ſoixante évêques. On y lût la définition de

Digitized by Google

foy du concile, où il declare premierement qu'il adhere aux cinq conciles precedens, & raporte les symboles de Nicée, & de C. P. Puis il remarque les auteurs de l'erreur qu'il condamne, savoir Theodore de Pharan, Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre de C. P. le pape Honorius, Cyrus d'Alexandrie, Macaire d'Antioche & Etienne son disciple. Il approuve les deux lettres du pape Agathon & de son concile; comme conformes au concile de Calcedoine, & à la doctrine de saint Leon & de saint Cyrille. Enfin il explique le mystere de l'Incarnation, prouve & decide qu'il y a en Jesus Christ deux volontez naturelles, & deux operations naturelles: & défend d'enseigner autre chose, sous peine de deposition pour les clercs, & d'anathême pour les laïques. Ensuite sont les souscriptions des legats, & de cent-soixante-cinq évêques. 16. Sept. 681. p. 1014. B. p. 1028. p. 1044.

Le concile confirma encore cette définition de foy par plusieurs acclamations, & réïtera les anathêmes contre les heretiques: entre lesquels Honorius ne fut pas oublié. Puis on fit lire un discours adressé à l'empereur suivant la coutume, où les peres loüent sa pieté, & raportent en substance ce qu'ils ont fait dans le concile: repetant encore l'anathême contre les heretiques. Ils y loüent aussi le pape Agathon, & disent que saint Pierre a parlé par sa bouche. Enfin ils prient l'empereur d'autoriser leur decision par sa souscription, & par ses édits. Les souscriptions sont encore à la fin de ce discours. Aprés qu'il eût été lû, les évêques réïtererent à l'empereur de vive voix la priere de souscrire la définition de p. 1048. p. 1053. B. p. 1069. E.

Digitized by Google

foy, ce qu'il promit. Mais auparavant il repreſenta
p. 1072. que Citonat archevêque de Caillari en Sardaigne avoit été accuſé de crime d'Etat & juſtifié. C'eſt pourquoy il pria le concile de le recevoir, & luy faire ſouſcrire la définition de foy. Aprés donc que Citonat & un autre évêque eurent ſouſcrit, l'empereur ſouſcrivit tout le dernier.

Le concile pria l'empereur que pour la ſureté de la foy, on donnât à chacune des chaires patriarcales, un exemplaire de la definition de foy ſouſcrit de ſa main : ce qu'il accorda. On en fit donc cinq copies, qui furent données aux legats du pape, & des deux patriarches abſens, & à ceux de C. P. & d'Antioche qui étoient preſens. Le concile écrivit
p. 1073. C. au pape Agathon une lettre, où il dit entre autres choſes : Nous avons condamné ceux qui ſe ſont écartez de la foy, ſuivant la condamnation portée par vos lettres. Ils y nomment toutefois Honorius dont le pape n'avoit point parlé, mais depuis ſa condamnation, on ne le ſeparoit plus des autres. Vous apprendrez tout, diſent-ils, par les actes que
p. 1076. E. nous vous envoyons. Enfin ils prient le pape de confirmer par ſes lettres leur définition de foy : c'eſt-à-dire de marquer ſon conſentement. Cette lettre eſt ſouſcrite par les legats d'Orient, & par cinquante-cinq évêques. L'empereur fit un édit pour l'execution de la deciſion du concile : où Honorius eſt encore nommé comme fauteur de l'hereſie, & con-
p. 1085. C. traire à luy-même. La doctrine catholique ſur les deux volontez y eſt expliquée fort au long, & l'empereur conclut en ces termes : Nous défendons à qui

Digitized by Google

qui que ce soit de plus disputer touchant une ou deux volontez ou operations. Et ensuite: Quiconque contreviendra à la presente constitution, s'il est évêque, clerc ou moine, il sera dépose. S'il est en dignité, il en sera privé, & ses biens confisquez. S'il est simple particulier, il sera banni de C. P. & de toutes nos villes. Ainsi finit le sixiéme concile œcumenique troisiéme de C.P. AN. 681. p. 1097. E.

On ne se contenta pas d'ôter des dyptiques les noms de ceux qui avoient été condamnez: on ôta aussi leurs images des eglises. C'est-à-dire celles de Cyrus, Sergius, Paul, Pyrrus & Pierre. Pour les vivans, savoir Macaire, Etienne, Anastase, Leonce, Polycrone & Epiphane: ils presenterent tous ensemble une requête à l'empereur, pour être envoyez au pape, ce qui leur fut accordé; & Rome leur fut donnée pour le lieu de leur exil. *Anast. in Agath.* *epist. Const. to. 6. Conc. p. 1101. E.*

XXVIII. Mort d'Agathon. Leon II. pape

Les legats du pape Agathon étant à C.P. obtinrent à sa priere une lettre de l'empereur, par laquelle il moderoit la somme que l'on avoit accoutumé de donner pour l'ordination du pape. A condition toutefois que le pape nouvellement élû, ne seroit ordonné qu'aprés que le decret d'élection auroit été porté à C. P. suivant l'ancienne coutume; & que l'empereur auroit donné son consentement. Le pape Agathon vécut peu aprés le concile. Il donna au clergé de Rome une distribution d'argent, & 2140. sous d'or pour le luminaire de l'église des apôtres, & de sainte Marie-Majeure. Il fit en une ordination dix prêtres & trois diacres, & d'ailleurs dix-huit évêques. Aprés avoir tenu le siege deux

AN. 682. ans & demi, il mourut, & fut enterré à saint Pierre le dixiéme de Janvier: jour auquel l'église l'honore comme Saint.

Martyr. R. 10. Janv.

Anast. in Leo.

On élût à sa place Leon Sicilien fils de Paul: qui savoit le grec & le latin, étoit éloquent, instruit des saintes écritures & du chant ecclesiastique; appliqué à instruire: aimant les pauvres & la pauvreté. Son ordination fut differée à l'ordinaire, jusques à ce que l'on eût reçû le consentement de l'empereur; & l'on raporte à cette élection de Leon une formule qui reste de la relation que l'on envoyoit de Rome pour cet effet. Cependant les legats qui avoient assisté au concile arriverent à Rome au mois de Juillet 682. indiction dixiéme: apportant des lettres de l'empereur, pour remettre à l'église Romaine les contributions de bled que fournissoient les patrimoines de Sicile & de Calabre, & d'autres impositions dont l'église étoit surchargée. Aussi les legats furent reçûs à Rome avec grande joye. Ils apporterent les actes du concile, & deux lettres de l'empereur en confirmation: l'une au pape Leon, l'autre à tous les conciles dépendans du saint Siege: c'est à-dire aux évêques d'occident, qui luy avoient écrit. Dans la lettre au pape, l'empereur parle ainsi de celle d'Agathon: Nous l'avons fait lire publiquement; & elle a été trouvée conforme aux saintes écritures, aux conciles, & aux peres. Ainsi nous l'avons tous reçûë avec joye comme si saint Pierre eût parlé. Il n'y a eu que Macaire d'Antioche qui a refusé opiniâtrement de s'y conformer, comme vous verrez par les actes. Lui & ses complices nous ont

Ap. Pagi tr. Conn. Chr. p. 106.

epist. Leon. to. 6. Conc. p. 813. A.

Anast. in Jo. V.

to. 6. Conc. p. 1100. 1105. v. not p 1144.

prié de les renvoyer à vous, ce que nous avons fait, & nous laissons tout ce qui les regarde à vôtre jugement paternel. A la fin il prie le pape de luy envoyer au plutôt un legat. An. 682.

Enfin aprés que le saint Siege eut vaqué dix mois, le pape Leon II. fut ordonné le dimanche 19. d'octobre 682. par trois évêques, André d'Ostie, Jean de Porto un des legats au concile, & Placentin de Velitre, parce que le siege d'Albane étoit vacant. L'année suivante il renvoya à C. P. Constantin soudiacre regionaire du saint Siege, qui avoit assisté au concile : chargé d'une lettre pour l'empereur du septiéme de May, indiction onziéme 683. où il dit, parlant des actes du concile : Les ayant soigneusement examinez, nous les avons trouvez conformes à ce que les legats nous avoient raporté ; & nous avons vû que ce sixiéme concile a suivi exactement les cinq precedens. Nous avons eu aussi tres-agreable l'édit de vôtre pieté, qui avec la decision du concile, fait comme un glaive à deux tranchants pour exterminer les heresies. C'est pourquoy nous consentons à la definition du saint concile sixiéme, & la confirmons par l'autorité de saint Pierre : le recevant comme les cinq autres conciles. Nous anathematisons les inventeurs de la nouvelle erreur, savoir Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre de C. P. & encore Honorius, qui au lieu de purifier cette église apostolique par la doctrine des apôtres, a pensé renverser la foy par une trahison profane. Nous anathematisons aussi Macaire jadis évêque d'Antioche, Etienne p. 1116. B. p. 1117.

son disciple ou plutôt son maître, l'imposteur Polycrone, & tous leurs semblables. Nous avons fait
p. 1110. tous nos efforts comme vous nous y exhortez par vôtre lettre, pour les instruire, & les ramener à la vraye foy: mais ils sont demeurés opiniâtres.

Anast. in Leo. Macaire & les autres condamnez par le concile, & releguez à Rome y furent enfermez en divers monasteres. Il y en eut deux à qui le pape rendit la communion : savoir Anastase prêtre, & Leonce diacre de l'église de C. P. qui avoient été envoyez avec les autres, quoique le concile ne les eût pas anathematisez. Le pape les receut à la communion le jour de l'Epiphanie 683. aprés qu'ils eurent donné leur confession de foy par écrit, & anathematisé les heretiques.

XXIX. Douziéme concile de Tolede. Le pape Leon ayant reçu les actes du sixiéme concile, se hâta d'en faire part aux évêques d'Espagne : où il étoit arrivé un grand changement depuis
epist. 4. ad Simpl. p. 1160. C. deux ans. Le roy Vamba étant tombé malade, ensorte qu'il avoit perdu la memoire, l'archevêque
Luc. Tud. lib. 3. de Tolede luy donna la penitence, & le revêtit de l'habit monastique. Etant revenu à luy, il se crut obligé à demeurer en cet état, & renonça au royaume, declarant son successeur Ervige parent du roy Chindasuinte. Cette declaration se fit en presence des Seigneurs par un acte solemnel, où ils souscrivirent, le dimanche quatorziéme d'Octobre, Ere
Chr. reg. Visig. 718. c'est-à-dire l'an 680. & le dimanche suivant Ervige fut couronné roy des Visigots. Mais on dit qu'il avoit fait donner à Vamba un breuvage empoisonné, pour s'attirer la couronne par cet artifice.

Digitized by Google

Incontinent aprés il assembla un concile à Tolede que l'on compte pour le douziéme, où se trouverent trente-cinq évêques, & à leur tête Julien de Tolede, avec trois autres metropolitains, savoir ceux de Seville, de Brague, & de Merida. On y void aussi quatre abbez, & quinze seigneurs. Le concile commença le neuviéme de Janvier, & finit le vingt-cinquiéme, la premiere année du regne d'Ervige, Ere 719. c'est-à-dire l'an 681. Le roy y presenta un écrit, par lequel il prioit les évêques de luy assurer le royaume, qu'il tenoit de leurs suffrages. Il demandoit la confirmation des loix faites contre les Juifs, & l'abrogation de celle qui condamnoit à perdre leur dignité ceux qui avoient deserté, ou manqué de se trouver à l'armée. *to. 6. conc. p. 1111. Isid. Bac. p. 9.*

Le concile fit treize canons, dans le premier desquels il dit: Nous voyons évidemment, & par écrit comment nôtre sereniſſime prince est venu à la couronne. Nous avons vû la notice souscrite par les seigneurs du palais, devant lesquels Vamba a reçu l'habit de religion & la tonsure; son decret où il desire qu'Ervige luy succede; & une instruction à nôtre venerable frere Julien évêque de Tolede, où il luy marque avec quel soin on doit celebrer l'onction d'Ervige; & cet écrit est souscrit de la main de Vamba. Ayant lû toutes ces pieces, nous avons crû y devoir donner nôtre confirmation. C'est pourquoy nous declarons, que la main du peuple est delivrée de toute obligation du serment, par lequel il étoit engagé à Vamba; & qu'il doit reconnoître pour seul maître le sereniſſime prince Ervige

que Dieu a choisi, que son predecesseur a institué, & ce qui est plus que tout le peuple a desiré. Quiconque s'élevera contre luy sera frappé d'anathême.

Le second canon dit en substance : Souvent ceux qui étant en santé ont desiré la penitence, se trouvent hors d'état de la demander dans la maladie, ayant perdu la parole & la connoissance. On ne laisse pas toutefois de leur donner le dernier viatique, & on ne croit pas leur penitence infructueuse. Par le viatique, j'entens icy l'absolution, comme en d'autres canons. Le concile continuë : Il y en a qui étant revenus en santé, pretendent quitter la tonsure & l'habit de religion ; assurant impudemment qu'ils ne sont point tenus de ce vœu, parce qu'ils n'ont point demandé la penitence. Mais comme le baptême que les enfans ont reçu sans connoissance ne laisse pas de les engager : ainsi ceux qui ont reçu la penitence sans le savoir, l'observeront inviolablement ; & nous leur interdisons le retour à toute fonction militaire. Nous n'approuvons pas toutefois, que les évêques donnent legerement la penitence à ceux qui ne la demandent pas ; & nous le leur défendons, sous peine d'un an d'excommunication. On void bien que ce canon est fait exprés pour exclure Vamba de toute esperance de remonter sur le trône. Aussi il ne paroît pas qu'il y ait pensé ; il demeura dans le monastere, & y mourut au bout de sept ans. Au reste, c'est le premier exemple d'une pareille entrepriſe des évêques : de dispenser les sujets du serment de fidelité fait à leur

Digitized by Google

prince ; & d'interdire l'exercice de la puiſſance temporelle, ſous pretexte de penitence.

On ordonne encore en ce concile que les évêques rendront la communion eccleſiaſtique à ceux qué le prince aura reçûs en grace ; & que ceux qui auront manqué de ſe trouver à l'armée, ne perdront point le droit de porter témoignage : nonobſtant la loy du roy Vamba qui eſt abrogée. Il ſemble que le nouveau roy Ervige cherchoit à décrier le gouvernement paſſé. Car dans ce même concile Etienne évêque de Merida ſe plaignit que Vamba l'avoit contraint par violence à établir un évêque de nouveau dans un village. On lût pluſieurs canons contre les érections d'évêchez dans les lieux trop petits ; & on caſſa l'érection, ſans toutefois dépoſer le nouvel évêque : mais on luy deſtina le premier évêché vacant. Au reſte, on défendit ſous peine d'anathême de mettre un évêque dans le lieu qui n'en a jamais eu : comme s'il ne pouvoit pas y avoir des cauſes d'en ériger de nouveau. Il eſt dit que l'évêque de Tolede aura le pouvoir d'ordonner tous les évêques d'Eſpagne, ſuivant le choix du prince, pourvû que luy-même les juge dignes : mais le nouvel évêque aprés ſon ordination ſera tenu dans trois mois de ſe preſenter à ſon metropolitain pour recevoir ſes inſtructions. Ainſi on ôte aux comprovinciaux le droit d'élire les évêques, & au metropolitain le droit de le ſacrer, pour attribuer tout au roy & à l'évêque de Tolede. On condamne l'uſage de quelques évêques, qui offrant pluſieurs fois le ſacrifice en un jour, ne communioient qu'au-

Can. 3.

c. 7.

c. 4.

c. 6.

c. 5.

dernier; & on declare qu'ils doivent communier à
AN. 683. chaque sacrifice. On renouvelle les loix contre les
c. 9. Juifs. Le roy Ervige donna un édit en confirmation de ce concile.

XXX. Treiziéme concile de Tolede.

Environ trois ans aprés, c'eſt-à-dire l'an 683. le quatriéme de Novembre, la quatriéme année du regne d'Ervige, Ere 721. on tint encore un concile qui fut le treiziéme de Tolede. Il commença à l'ordinaire par la confeſſion de foy, c'eſt-à-dire le ſymbole de Nicée; que deſlors on chantoit à la meſſe dans les égliſes d'Eſpagne: puis on fit treize canons; dont environ la moitié regardent des interêts temporels. On rétablit dans leurs droits, leurs biens, & leurs dignitez tous ceux qui avoient été condamnez comme complices de la revolte de Paul contre le roy Vamba: tant on prenoit ſoin de revoquer les ordonnances de ce prince. On défend de mettre aux fers ou à la queſtion les officiers du palais & les clercs, quand ils ſont accuſez: ni de proceder contre eux avec trop de rigueur. On remet tous les arrerages des tributs, juſques à la premiere année du regne d'Ervige. On défend ſous peine d'anathême, de faire aucun mal à la poſterité du roy Ervige, ni de la reyne Liubigotone ſon épouſe. On défend aux veuves des roys de ſe remarier, ni à perſonne, même à un roy, de les épouſer, comme ſi c'étoit un crime. Défenſe aux ſerfs & aux affranchis, excepté à ceux du fiſc, d'avoir aucune charge dans le palais, ou dans les terres royales. Il n'y a que la volonté du roy, & le conſentement des ſeigneurs qui peût autoriſer les évêques à faire de tels reglemens.

to 6 p 1253

p. 1255. B.

cap. 1.

Sup. liv. XXIX. n. 51.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

c. 5.

c. 6.

Ceux

Ceux qui suivent sont plus ecclesiastiques. On défend aux évêques & aux ministres de l'église de dépoüiller les autels, les couvrir de cilices, éteindre les luminaires, ou mettre dans les églises d'autres marques de deüil, pour satisfaire leurs passions & leurs ressentimens particuliers. Nous avons vû que c'étoit la maniere d'interdire les églises. Gaudence évêque de Valerie fit representer au concile par son deputé, qu'étant dangereusement malade, il avoit été soumis aux loix de la penitence, par l'imposition des mains. Il demandoit s'il luy étoit permis de celebrer la messe & de faire ses autres fonctions. Le concile répond qu'il les peut exercer, aprés avoir reçu la reconciliation. Parce que suivant les canons ceux qui étant en peril de mort reçoivent la penitence, sans se confesser coupables d'aucun crime, peuvent même être promûs aux ordres. C'est la disposition d'un canon du quatriéme concile de Tolede: & il est remarquable qu'à la mort on donnât la penitence publique par précaution même aux évêques. Ce treiziéme concile confirma tous les canons du precedent, & l'on voit l'interêt qu'y avoit le roy. Il dura trois jours; & quarante-huit évêques y assisterent, dont les quatre premiers étoient metropolitains. Ensuite des évêques sont cinq abbez: puis les trois chefs du clergé de Tolede, l'archiprêtre, l'archidiacre & le primicier: ensuite vingt-sept deputez d'évêques absens, & enfin vingt-six seigneurs. Le roy confirma le concile par deux édits.

AN. 683 c. 7.

Sup. liv. XXXIV *n.* 52. 53.

c. 10.

Conc IV *c.* 54. *Sup. liv.* XXXVII. *n.* 46.

c. 9.

A peine ce concile étoit fini, & les évêques re-

AN. 683. tournez chez eux quand Pierre notaire de l'église Romaine arriva en Espagne, appportant les lettres du pape Leon, & la definition du concile de C. P.

Conc. Tol. 14. c. 2. 3.

XXXI. Lettres du pape Leon en Espagne. *p.* 1146.

Il y avoit quatre lettres : la premiere aux évêques d'Espagne, où il leur apprenoit, que le sixiéme concile universel avoit été celebré pendant l'indiction neuviéme : pendant laquelle en effet il avoit été achevé selon les Romains, qui ne commençoient l'indiction qu'au vint-quatriéme de Septembre. Le *p.* 1147 *B.* pape continuë : La lettre du pape Agathon nôtre predecesseur, & celle de nôtre concile y ont été examinées & approuvées. On y a condamné Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre de C. P. & Honorius, qui au lieu d'éteindre dans sa naissance la flamme de l'heresie, comme il convenoit à l'autorité apostolique, l'a fomentée par sa negligence. Il ajoute ensuite : Et parce que les actes du concile ne sont pas encore achevez de traduire de grec en latin : nous vous en envoyons cependant la definition, avec le discours à l'empereur, & son édit : & nous vous envoyerons si vous le desirez tous les actes, quand ils seront traduits. Nous vous prions donc de faire connoître cette definition du concile à tous les évêques, & à tout le peuple de vôtre province : d'y faire souscrire tous les évêques, & de nous envoyer vos souscriptions, pour les deposer prés la confession de saint Pierre.

La seconde lettre est adressée à Quirice archevêque de Tolede ; ce qui montre que le pape ne savoit

Digitized by Google

pas encore sa mort, quoique Julien son successeur fût évêque dés le mois d'octobre 680. La troisiéme lettre à un comte nommé Simplicius, & la quatriéme au roy Ervige : toutes tendantes à même fin, de faire recevoir en Espagne la definition du sixiéme concile œcumenique. Ce qui étoit necessaire, parce que l'Espagne n'y avoit eu aucune part : ses évêques n'y avoient point été appellez, ni au concile de Rome, d'où on avoit deputé à C. P. Dans la lettre au roy, la condamnation d'Honorius est encore marquée en ces termes : Et Honorius, qui a laissé flétrir la regle de la tradition apostolique, qu'il avoit reçûë entiere de ses predecesseurs. Tant le pape a soin de montrer que cette faute personnelle ne porte point de prejudice au saint Siege. AN. 683.

Ces lettres arriverent donc en Espagne, lorsque les évêques venoient de se separer aprés le treiziéme concile de Tolede ; & comme on ne pouvoit les rassembler pendant l'hiver, on leur envoya les actes venus de Rome, pour les examiner chacun chez eux ; & la reception solemnelle fut remise au concile, qui se devoit tenir un an aprés suivant la coutume.

XXXII. Mort de Leon II. Benoît II. pape.

Cependant le pape Leon II. mourut aprés avoir tenu le saint Siege un an & sept mois, & fait en une ordination neuf prêtres & trois diacres, & d'ailleurs vingt-trois évêques. De son temps l'église de Ravenne fut entierement remise sous la disposition du saint Siege : & l'empereur envoya des lettres portant que l'archevêque de Ravenne étant mort, le nouvel élû iroit à Rome se faire ordonner. Le

Anast. in Leo.

Papebr. Cen. Chr.

AN. 684. pape de son côté fit une ordonnance, par laquelle il déchargeoit l'archevêque de ce qu'il avoit accoutumé de payer à l'église Romaine, pour l'usage du pallium & pour d'autres devoirs. Mais il défendit de faire l'anniversaire de Maur archevêque de Ravenne, qui avoit voulu se soustraire à l'église Romaine; & on obligea ses successeurs de rendre au saint Siege le type ou ordonnance de l'empereur, qu'il avoient obtenu pour établir leur independance. Le pape Leon bâtit une église à Rome prés sainte Bibiene, où il mit les corps des saints Simplicius, Faustin, Beatrix, & de quelques autres martyrs, & la dedia au nom de saint Paul. Il fit aussi bâtir prés le voile d'or une église en l'honneur de saint Sebastien, & une en l'honneur de saint George. Il fut enterré à saint Pierre le vingt-huitiéme de Juin: jour auquel l'église celebre sa memoire.

Martyr. R. 28. Iuin. Anast. in Bened.

Pour luy succeder, on élût Benoist Romain de naissance fils de Jean: bien instruit des saintes écritures, & du chant ecclesiastique. Il avoit servi l'église dés son enfance, & exercé dignement la prêtrise. Il étoit amateur de la pauvreté, humble, doux, patient & liberal. Il reçut des lettres de l'empereur Constantin adressées au clergé, au peuple & à l'armée de Rome: portant permission d'ordonner, sans retardement, celuy qui auroit été élû pape. C'est à-dire que sans envoyer à C.P. il suffiroit que l'exarque de Ravenne consentît au nom de l'empereur. Le pape Benoist écrivit au notaire Pierre, qui étoit en Espagne, pour le presser d'executer la commission de Leon son predecesseur.

Paschr. Con. Chr p 103.

to. 6 Conc. p. 1178.

Digitized by Google

Pour y satisfaire il auroit fallu assembler un concile general de toute l'Espagne : ce qui n'étant pas possible par divers obstacles, le roy ordonna d'assembler les conciles de chaque province, & premierement à Tolede celuy de la province Carthaginoise. Tous les dix-sept évêques de la province s'y trouverent, & à leur tête l'archevêque Julien : & les cinq autres metropolitains y envoyerent des deputez : savoir, Cyprien de Tarragone, Sunifred de Narbonne, Etienne de Merida, Luiba de Brague, & Floresind de Seville. On compte ce concile pour le quatorziéme de Tolede. Il commença le dix-huitiéme des Calendes de Decembre, la cinquiéme année d'Ervige, Ere 722. c'est-à-dire le quatorziéme de Novembre 684. & finit le vingtiéme du même mois. AN. 684. XXXIII. Quatorziéme concile de Tolede. *Conc. Tolet. 14. cap. 1.*

Les évêques y disent en substance : Nous devons examiner les actes qui nous ont été envoyez de Rome : parce que suivant les canons, on doit assembler un concile general, pour les causes de foy. C'est-à-dire qu'ils ne tenoient pas le concile de C. P pour general, parce qu'ils n'y avoient point été appellez : eux qui faisoient une partie si considerable de l'église. C'est pourquoy ils ne vouloient point recevoir la décision sans examen. Ils ajoûtent : Aprés avoir comparé ces actes avec les quatre anciens conciles ; nous les approuvons, nous les recevons avec respect, comme conformes, & leur donnons rang aprés eux. Ils ne parlent point du cinquiéme : parce qu'il n'avoit rien decidé touchant la foy. Ils expliquent ensuite leur creance touchant l'incarnation, & *c. 4.* *c. 5.* *c. 6.* *c. 7.* *c. 8. 9. & 10.*

AN. 684. confeſſent expreſſément deux volontez. Avec leurs ſouſcriptions à la definition du concile, ils envoyerent au pape Benoiſt un livre où ils expliquoient plus au long leur creance : mais le pape y trouva quelques expreſſions dont il ne fut pas content, entre autres celle-cy : La volonté a engendré la volonté ; & cette autre : En Jeſus-Chriſt il y a trois ſubſtances. Le pape le fit remarquer à celuy que les Eſpagnols avoient envoyé, & ils répondirent au pape la même année ce qu'ils jugerent à propos.

Conc. Tol. xv. p. 1196. E.

Conc. Nic. II. act. 1. p. 802. D. to. 7. Conc.

Le pape Benoiſt fit ſon poſſible pour la converſion de Macaire d'Antioche qui étoit toûjours en exil à Rome. Il luy donna un terme de ſix ſemaines, pendant leſquelles il luy envoyoit tous les jours Boniface ſon conſeiller, pour l'exhorter. Mais jamais Macaire ne voulut ſe convertir. Ce pape ne tint le ſaint Siege que dix mois & douze jours, & ne laiſſa pas d'ordonner douze évêques. Il repara l'égliſe de ſaint Pierre, & celle de ſaint Laurent de Lucine, & orna celles de ſaint Valentin & de ſainte Marie aux Martyrs, qui eſt la Rotonde. Il laiſſa au clergé & aux monaſteres trente livres d'or. Il fut enterré à ſaint Pierre le huitiéme de May 686. & eſt compté entre les Saints : le ſaint Siege vaqua deux mois & demi.

Anaſt.

Papebr. Con. Chr. p. 109.

Martyr. R 7. May. Boll. to. 13. p. 196.

XXXIV. Mort de Conſtantin. Juſtinien II. empereur.

Paul diac. xv. hiſt. c. 53.

De ſon temps l'empereur Conſtantin envoya à Rome les cheveux de ſes deux fils Juſtinien & Heraclius, qui furent reçûs par le pape, le clergé & l'armée. C'étoit une eſpece d'adoption uſitée en ce temps-là : & celuy qui recevoit les cheveux d'un jeune homme étoit regardé comme ſon pere. L'em-

Digitized by Google

pereur voulut donc faire cet honneur au pape ou à saint Pierre. Il mourut au mois de Septembre 685. la quatorziéme indiction étant commencée. Il avoit regné dix-sept ans: & fut enterré à C. P. dans l'église des apôtres. Justinien son fils aîné luy succeda âgé seulement de seize ans. George patriarche de C. P. survécut trois ans au concile œcumenique, & mourut par consequent en 684. Aprés sa mort Theodore fut rétabli, & tint le Siege encore trois ans.

AN. 685.

S. Niceph. hist. p. 24. Theoph. p. 301. Anast. in Joan. V.

Theoph. p. 300. 302. S. Niceph. Chr. P. 415.

L'empereur Constantin l'année precedente de sa mort avoit renouvellé la paix avec Abdelmelic nouveau Calife des Musulmans. Car Yezid mourut dés l'an 64. de l'Hegire 683. de Jesus-Christ, & son fils Moavia II. ne regna que sept semaines. Il ne laissa point d'enfans, & Meroüan de la même famille d'Ommia fut reconnu Calife en Syrie, tandis qu'Abdalla fils de Zoubeïr l'étoit en Egypte & en Arabie. Meroüan ne regna que dix mois, & mourut âgé de soixante & dix ans, l'an 65. de l'Hegire 685. de Jesus-Christ, son fils Abdelmelic luy succeda, défit Abdalla, & termina la guerre civile qui duroit depuis trente-cinq ans. Abdelmelic étoit âgé de quarante ans, & en regna plus de vingt.

Theoph. an. 15. 16. p. 300. Elmac. & Abulfar.

Au commencement de son regne, l'an soixante-six de l'Hegire, 685. de Jesus-Christ, les Jacobites aprés la mort de Jean, firent patriarche d'Alexandrie Isaac, qui tint le siege prés de trois ans, & mourut. l'an de l'Hegire 69. de Jesus-Christ 688. son successeur fut Simon Syrien, à qui ceux de sa secte dans l'histoire de sa vie, attribuent des miracles. Un ambassadeur de l'Inde vint luy demander

Elmac. 2. 12. p. 67.

Chr. Orient. p. 104.

Digitized by Google

un évêque, & des prêtres: mais il refusa de le faire sans ordre du gouverneur d'Egypte. L'ambassadeur s'adressa à un autre qui le luy accorda: ce qui causa de grands troubles. Simon écrivit une lettre synodique touchant la foy à Julien patriarche d'Antioche. Il mourut aprés sept ans & neuf mois de pontificat, l'an 416. de Diocletien, 700. de Jesus-Christ, & le Siege d'Alexandrie vaqua trois ans.

XXXIV. S. Ansbert archevêque de Rouen. *Vita S. Aud. lib. 11. c. 29.*

En France saint Oüen archevêque de Roüen ayant procuré la paix entre les François de Neustrie, & d'Austrasie, vint en apporter la nouvelle au roy Theodoric III. à Clichi prés de Paris, où se tenoit l'assemblée des prelats & des seigneurs; & y étant tombé malade, il pria le roy de luy donner pour successeur, Ansbert abbé de Fontenelle, souhaité par le clergé & le peuple de Roüen. Saint Oüen mourut au même lieu le vingt-quatriéme d'Aoust, jour auquel l'église honore sa memoire, aprés quarante-trois ans d'épiscopat. Trois ans avant sa mort, c'est-à-dire l'an 681. Varaton étant maire du palais, le roy Theodoic avoit accordé à S. Oüen un privilege considerable: que dans l'étenduë de sa province, on n'établiroit sans son consentement ni évêque, ni abbé, ni comte, ni autre juge. Sitôt que saint Oüen fut mort, le roy Théodoric manda saint Ansbert, sous pretexte de le consulter sur quelques affaires, comme il avoit accoûtumé: car il étoit même son confesseur. Saint Ansbert se doutant du sujet pour lequel il étoit mandé, refusa d'abord d'aller à Clichy: mais les ordres ayant été réiterés, il obéït, & fut ordonné archevêque de Roüen par saint Lambert archevêque

Martyr. R. 24 Aug. Sup. liv. XXXVIII. n. 29. Fredeg. Mf. ap. Coint. an. 681. n. 67.

que de Lion, & les autres prelats de l'assemblée.

A N. 685. *Act. SS. Ben. to. 2. p. 1048.*

Saint Ansbert étoit né dans le Vexin, d'une famille noble, son pere l'avoit engagé à promettre d'épouser Angadreme fille de Robert chancelier du roy Clotaire III. mais la fille, voulant se consacrer à Dieu, obtint par ses prieres d'avoir le visage couvert de lepre. Ses parens & son fiancé consentirent qu'elle suivît sa vocation : elle reçut le voile des mains de saint Oüen, & fut depuis abbesse d'Oroër, c'est-à-dire l'Oratoire auprés de Bauvais. S. Ansbert succeda à Robert en la charge de chancelier ; & avança toûjours dans la pieté au milieu de la cour. Enfin il la quitta secrettement, & s'en alla seul à Fontenelle, où saint Vandregisille le receut à la profession monastique, aprés l'avoir éprouvé selon la regle. Il se distingua tellement par sa vertu, que le saint abbé le prit en affection, & le fit ordonner prêtre par saint Oüen : ce qui n'empêcha pas Ansbert de pratiquer le travail des mains comme auparavant. Saint Lambert second abbé de Fontenelle ayant été ordonné archevêque de Lion en 678. S. Ansbert, dont il prenoit souvent les conseils fut élû abbé à sa place tout d'une voix ; & instruisit la communauté par ses exemples, encore plus que par ses discours. Sa charité se répandit même au dehors. Il bâtit dans le monastere trois hôpitaux, où il retiroit les pauvres ; & plusieurs seculiers venoient le consulter sur leurs besoins spirituels, & luy confesser leurs pechez. Plusieurs se firent moines, plusieurs donnerent de leurs biens au monastere.

Sup. liv. XXXIX. n. 37.

Etant archevêque de Roüen il prêcha assidue-

AN. 686. ment, il soulagea les pauvres, il repara les églises; & pour cet effet abandonna les droits qu'il pouvoit pretendre sur les cures. La cinquiéme année de son pontificat, seiziéme du roy Theodoric, 689. de Jesus-Christ, il tint un concile où assisterent quinze autres évêques, dont étoient les archevêques de Tours & de Reims. Il y accorda un privilege à l'abbaye de Fontenelle, portant entre autres choses que les moines y observeroient la regle de saint Benoist; & que s'ils y manquoient, ils seroient reformés par les évêques assemblez.

to. 6. Conc p. 1240.

XXXVI. Jean V. pape. *Anast. Papeb. Conat.*

A Rome Jean V. fut ordonné pape le dixiéme de Juin 686. Il étoit Syrien de la province d'Antioche, fils de Cyriaque. C'est luy qui étant diacre avoit été legat du pape Agathon au sixiéme concile. Il étoit savant, courageux & tres-moderé. Son élection suivant la coutume, interrompuë depuis longtemps, se fit d'un consentement unanime dans l'église de Latran, d'où il fut mené ensuite au palais épiscopal. Il fut ordonné comme Leon II. par les trois évêques d'Ostie, de Porto, & de Velitre. Ce pape remit sous la disposition du saint Siege les églises de Sardaigne, dont les ordinations luy appartenoient d'antiquité: mais on les avoit accordées pour un temps aux archevêques de Caillari. Depuis comme ils abusoient de ce droit, ils en furent interdits, par un decret du pape saint Martin. Donc Citonat archevêque de Caillari, ayant ordonné Novellus pour l'église de Torres, sans la permission de Jean V. ce pape tint un concile où Novellus fut remis sous l'obéïssance du saint Siege, par un acte

Digitized by Google

autentique, qui fut gardé dans les archives de l'église Romaine. Ce pape fut affligé d'une longue maladie, en sorte qu'à grande peine pouvoit-il faire les ordinations des évêques ; & toutefois pendant un an que dura son pontificat, il en ordonna treize pour divers lieux. Il laissa dix-neuf cens sous d'or au clergé & aux monasteres, & fut enterré à saint Pierre le second jour d'Aoust 687. Le saint Siege vaqua deux mois & demi. AN. 687.

XXXVII. Conon pape.

Le clergé de Rome avoit de l'inclination pour l'archiprêtre Pierre, l'armée pour le prêtre Theodore. Le clergé assemblé attendoit à la porte de l'église de Latran, que l'armée avoit envoyé fermer, & n'y laissoit entrer personne : tandis qu'elle étoit assemblée dans l'église de saint Etienne. Aucun des deux partis ne vouloit ceder ; & l'on porta de part & d'autres plusieurs paroles sans effet. Enfin les évêques & le clergé convinrent d'entrer dans le palais épiscopal de Latran, & de choisir une tierce personne, savoir le prêtre Conon. C'étoit un vieillard venerable par sa bonne mine & ses cheveux blancs, vray dans ses paroles, simple, paisible, qui jamais ne s'étoit meslé dans les affaires seculieres. Il étoit né en Sicile, & originaire de Thrace. Aussitôt qu'il fut élû tous les magistrats avec les principaux citoyens vinrent le saluer par des acclamations de loüanges. L'armée voyant que le clergé & le peuple étoient d'accord, & avoit souscrit au decret de son élection, se laissa flechir au bout de quelques jours, & y souscrivit aussi. Ainsi les trois corps le clergé, la milice & le peuple envoyerent en-

AN. 687. semble des deputez à l'exarque Theodore suivant la coutume, pour avoir son consentement.

to. 6. Conc. p. 1131. D. L'empereur avoit écrit au pape Jean une lettre dattée du treiziéme des calendes de Mars, la seconde année de son regne, indiction quinziéme : c'est-à-dire du dix-septiéme Fevrier 687. Par cette lettre, l'empereur dit en substance : Ayant appris que les actes du sixiéme concile étoient chez quelques-uns de nos officiers en cette ville de C. P. & ne croyant pas qu'autre que nous les dût garder : nous avons assemblé les patriarches avec le legat de vôtre sainteté, le senat, les metropolitains, & les évêques qui se sont trouvez en cette ville : les officiers du palais, de nos gardes, & des armées de differentes provinces. Nous avons fait apporter en leur presence les actes du concile ; & aprés qu'ils en ont oüy la lecture, nous les avons fait seeller, pour les garder soigneusement, & empêcher qu'ils ne puissent être corrompus ni alterez. De quoy nous avons crû vous devoir donner connoissance. Cette lettre n'arriva à Rome que du temps du pape Conon ; & de son temps l'empereur donna encore deux lettres en faveur de l'église Romaine. Par la premiere, il remettoit la capitation que payoient les patrimoines des Brutiens & de Lucanie : par la seconde, il ordonnoit la restitution des serfs de ces patrimoines & de ceux de Sicile, que la milice retenoit en gage. Theodore patriarche de C. P. mourut cette année 687. ayant tenu le siege pendant trois ans depuis son rétablissement. Son successeur fut Paul laïque, secretaire de l'empereur, qui tint le siege six ans & huit mois.

Anast. in Con.

Theoph. an. 17. p. 302. & an. 2. p. 303. de N. resp. Chr.

Le pape Conon étant simple & peu experimenté dans les affaires, se laissa persuader par mauvais conseil, & contre la coutume, malgré la repugnance du clergé, d'établir pour recteur du patrimoine de Sicile, Constantin diacre de l'église de Syracuse, homme méchant & artificieux. Peu de temps après, il s'éleva une sedition contre Constantin, à cause des procés qu'il suscitoit à divers particuliers; & le gouverneur de la province le mit dans une étroite prison.

XXXVIII. S. Kilien de Virtsbourg

Du temps du même pape saint Kilien vint à Rome, & y reçut sa mission pour prêcher les infideles. Il étoit d'une illustre famille d'Ecosse, c'est-à-dire d'Irlande, & tres-bien instruit des saintes lettres. Etant évêque, quoiqu'il fût extremement aimé de son clergé & de son peuple, le desir d'une plus grande perfection le porta à quitter son pays; & il persuada à quelques-uns de ses disciples de l'accompagner. Ils passerent en Austrasie, & s'arrêterent à Virtzbourg sur le Mein, où commandoit alors un duc nommé Gosbert encore payen. L'agréement du lieu, & le beau naturel des habitans, invita Kilien à y demeurer. Il le proposa à ses compagnons. Mais auparavant, dit-il, allons à Rome comme nous avons resolu dans nôtre païs: visitons les églises des saints apôtres, presentons-nous au pape Jean; & s'il nous en donne la permission, nous reviendrons icy prêcher l'évangile. Ils s'y accorderent tous: mais étant arrivez à Rome, ils trouverent que le pape Jean étoit mort. Saint Kilien fut tres-bien reçû par le pape Conon: qui voyant

Ada. ss. Ben. to. 2. p. 991.

ſa foy & ſa doctrine, luy donna de la part de ſaint Pierre, le pouvoir d'inſtruire & de convertir les infideles. Il retourna à Virtzbourg accompagné du prêtre Coloman, & du diacre Totnan. Ils y prêcherent: le duc Goſbert les fit venir: S. Kilien l'entretint, le convertit, le baptiſa; & un grand nombre ſuivit ſon exemple. Goſbert avoit épouſé la femme de ſon frere: mais ſaint Kilien ne voulut pas luy faire de peine ſur ce mariage, juſques à ce qu'il le vit bien affermi dans la foy. Alors il luy dit: Mon cher fils vous ſerez en tout agreable à Dieu, ſi vous pouvez encore vous reſoudre à quitter vôtre femme, car vôtre mariage n'eſt pas legitime. Goſbert luy répondit: Vous ne m'avez encore rien propoſé de ſi difficile: mais puiſque j'ay quitté tout le reſte pour l'amour de Dieu, je quitteray encore ma femme, quoiqu'elle me ſoit tres-chere, s'il ne m'eſt pas permis de la garder. Il remit à executer cette ſeparation aprés un voyage de guerre, où il étoit preſſé d'aller. Cependant ſa femme nommée Geilane penſoit continuellement à ſe vanger; & prenant le temps de l'abſence du duc, elle envoya de nuit un de ſes gens, pour égorger le Saint & ſes compagnons. Ils chantoient enſemble les loüanges de Dieu: Saint Kilien les exhorta à ſoutenir genereuſement ce combat, qu'ils deſiroient depuis ſi long-temps; & ils eurent tous la tête tranchée. On les enterra la même nuit à la hâte & en cachette avec leurs coffres, la croix, l'évangile, & les ornemens pontificaux. C'étoit l'an 689. le huitiéme de Juillet, jour auquel l'égliſe les honore comme martyrs.

Martyr. R. 8. Iul.

Le duc Goſbert étant revenu demanda où étoient les ſerviteurs de Dieu, Geilane dit qu'elle ne ſavoit ce qu'ils étoient devenus : mais le meurtrier ſe découvrit luy-même. Il couroit de tous côtez ; & diſoit en tremblant, que Kilien le brûloit d'un feu tres cruel. Goſbert aſſembla tous les Chrétiens ſes ſujets, & demanda ce que l'on devoit faire de ce miſerable. Mais Geilane ſuſcita un homme plus éloquent que les autres, qui dit : Seigneur penſez à vous, & à tous tant que nous ſommes, qui avons reçu le baptême de ces étrangers : & pour éprouver ſi leur Dieu eſt auſſi puiſſant qu'il diſent : faites détacher ce malheureux, & le laiſſez en liberté, nous verrons ſi leur Dieu les vangera. Sinon, ne trouvez pas mauvais que je le diſe, nous voulons ſervir la grande Diane comme nos peres, qui s'en ſont bien trouvez. Ainſi fut fait : mais le meurtrier étant delivré entra en fureur, & ſe dechira à belles dents juſques à la mort. Les Chrétiens en loüerent Dieu : mais ſa vengeance s'étendit plus loin. Geilane fut poſſedée du malin eſprit, qui l'agita tellement, qu'elle en mourut : le Duc Goſbert fut tué par ſes domeſtiques : Hetan ſon fils fut chaſſé de ſon état par les François Orientaux : & il ne reſta perſonne de cette race. Saint Kilien eſt honoré comme le patron de Virſbourg, dont toutefois il ne fut jamais évêque, car ce ſiege ne fut érigé que cinquante ans aprés.

XXXIX. Mort de Conon. Sergius pape. *Anaſt. in Con.*

Le pape Conon ne tint le ſaint Siege qu'onze mois & trois jours, pendant leſquels il fut long-temps malade : en ſorte qu'à peine pût-il faire les

AN. 688. ordinations d'évêques, qu'il consacra toutefois au nombre de seize. Durant sa derniere maladie, l'archidiacre Pascal voulant s'emparer de l'or qu'il avoit legué au clergé & aux monasteres, écrivit à Jean exarque de Ravenne surnommé Platys, & luy promit de luy donner cet or, afin qu'il le fist élire pape. L'exarque s'y accorda, & envoya aussi-tôt à Rome des officiers de sa part, pour gouverner la ville, & élire Pascal sitôt que Conon seroit mort. Il mourut & fut enterré à saint Pierre le vingt-deuxiéme d'Octobre 688. & le saint Siege vaqua prés de trois mois.

Aprés sa mort, le peuple Romain se divisa, une partie élût l'archidiacre Pascal, une autre l'archiprêtre Theodore; & ceux-ci furent les plus diligens à se saisir de la partie interieure, du palais patriarcal de Latran. Le parti de Pascal s'empara de la partie exterieure, depuis l'oratoire de saint Silvestre, & la basilique de Julie. Comme chacun soutenoit opiniâtrement son pape, les premiers magistrats, la plus grande partie du clergé, de la milice, & du peuple, conduits par quelques évêques, se rendirent au palais imperial; & aprés avoir long-temps examiné les moyens de finir cette division, ils s'accorderent à choisir le prêtre Sergius: & le tirant du milieu du peuple, ils le menerent à l'oratoire de saint Cesaire martyr, qui étoit dans le même palais. De là ils le conduisirent, avec des acclamations de loüanges qui étoient une espece de litanies, jusques au palais patriarcal de Latran; & quoique les portes en fussent fermées & barricadées par de dans: le parti de

V. Greg. IX epist. 1. Baron an 603. n. 3. 687. n 3. Not. in Martyrol. 1. Nov.

de Sergius étant le plus fort y entra. L'archiprêtre Theodore ſe ſoumit auſſi-tôt, & vint ſaluer & baiſer Sergius : mais l'archidiacre Paſcal ne vouloit point ceder, & ne vint le ſaluer que malgré luy. AN. 688.

Sergius étoit originaire d'Antioche, mais né à Palerme en Sicile & fils de Tibere. Il vint à Rome ſous le pape Adeodat, & entra dans le clergé. Comme il avoit de l'inclination au chant, il fut mis ſous la conduite d'un des plus habiles chantres, & ordonné acolythe : montant enſuite par degrez, il fut ordonné prêtre du titre de ſainte Suſanne par le pape Leon II. & il alloit ſoigneuſement celebrer la meſſe en divers cimetieres. Enfin ſept ans aprés, il fut élû pape.

Cependant l'archidiacre Paſcal envoy a à Ravenne, & par ſes promeſſes perſuada à l'exarque Jean Platys de venir à Rome accompagné de ſes officiers. Il arriva ſi ſecrettement que la milice Romaine n'alla point au devant de luy avec ſes enſeignes juſques au lieu accoutumé. Mais trouvant Sergius reconnu de tout le monde, il ne pût rien faire pour Paſcal ; & ne laiſſa pas de pretendre, que pour conſentir à l'ordination de Sergius, l'égliſe de ſaint Pierre devoit luy payer les cent livres d'or que Paſcal luy avoit promiſes. Sergius ſe recrioit, diſant qu'il n'avoit rien promis, & qu'il luy étoit impoſſible de donner cette ſomme. Même pour exciter la compaſſion publique, il fit deſcendre les lampes & les couronnes à porter des cierges, ſuſpenduës depuis longtemps devant l'autel & la confeſſion de ſaint Pierre ; & les donna pour gages. Mais l'exarque n'en fut point touché ; & il fallut luy donner les

AN. 688. cent livres d'or. Sergius donc fut ordonné pape le 22. de Novembre 688. & tint le S. Siege treize ans & prés de neuf mois. Quelque temps aprés Pascal fut privé de la charge d'archidiacre pour des enchantemens & d'autres superstitions, & enfermé dans un monastere, où cinq ans aprés il mourut impenitent.

Paul. diac. v. hist. c. 37. 34.

Id. vi. c. 5. Peu aprés l'ordination du pape Sergius, c'est-à-dire en six-cens-quatre-vingts-neuf, Pertharite roy des Lombards mourut ayant regné dix-huit ans. On loüe sa pieté, & dés le commencement de son regne, pour rendre graces à Dieu qui l'avoit delivré de ses ennemis, il bâtit à Pavie le monastere de sainte Agathe; & la reine Rodelinde son épouse fit bâtir prés de la même ville une église de la Vierge qu'elle orna magnifiquement. De son temps & du pape Agathon, indiction huitiéme, qui est l'an 680. il y eut une grande peste pendant trois mois. Quelqu'un eut revelation qu'elle ne cesseroit point, que l'on n'eût élevé un autel à saint Sebastien: ce qui fut fait, aprés en avoir apporté des reliques de Rome: & la peste cessa aussi-tôt. C'est la premiere fois que je trouve saint Sebastien invoqué pour la peste. Le successeur de Pertarite fut son fils Cunibert, qui regnoit déja avec luy depuis dix ans.

XXXIX. Quinziéme concile de Tolede *co. 6. Conc. p. 1294. Isid. Pac. p. 9.* En Espagne l'an 688. Ere 726. l'onziéme de May fut tenu le quinziéme concile de Tolede, la premiere année du roy Egica gendre & successeur d'Ervige. Soixante & un évêques y assisterent, dont les cinq premiers sont les metropolitains de Tolede, de Narbone, de Seville, de Brague, & de Merida. De plus neuf abbez, l'archidiacre & le primicier de

Digitized by Google

Tolede: cinq prêtres pour des évêques abſens; & dix-ſept comtes. Ils s'aſſemblerent dans l'égliſe du palais dedié à ſaint Pierre & ſaint Paul. Le roy Egica y étoit en perſonne, & aprés s'être proſterné devant les évêques ſuivant la coutume, il fit lire un memoire où il leur demandoit conſeil touchant deux ſermens qu'il avoit faits au roy Ervige, & qui paroiſſoient contraires. Car, diſoit-il, quand il me donna ſa fille en mariage, il me fit jurer de prendre la défenſe de ſes enfans contre tous ceux qui les voudroient attaquer: & au temps de ſa mort, il me fit promettre de ne me porter pour roy qu'aprés avoir fait ſerment de rendre juſtice à tous les peuples de mon obéïſſance. Or je crains de ne pouvoir défendre ſes enfans, ſans refuſer la juſtice à pluſieurs, qu'il a dépoüillez injuſtement de leurs biens; & à des nobles qu'il a reduits en ſervitude, ſoumis à la torture, ou opprimez par des jugemens injuſtes. AN. 688.

Le concile commença à l'ordinaire par la confeſſion de foy: puis on lût un grand diſcours pour répondre aux plaintes du pape Benoiſt touchant deux propoſitions avancées au concile precedent: que la volonté a engendré la volonté, & qu'il y a trois ſubſtances en Jeſus-Chriſt. Les évêques du concile de Tolede s'efforcent de juſtifier ces expreſſions par la raiſon, & par l'autorité des peres. Pour la premiere, ils declarent qu'ils ont entendu la volonté eſſentiellement, & non relativement; & que l'on dit en ce ſens que le Verbe eſt ſageſſe de ſageſſe. Pour la ſeconde propoſition, ils diſent que *Sup. n. 38.*

AN. 688. Jesus-Christ est composé de la divinité, de l'ame & du corps, qui sont trois substances : quoiqu'on puisse aussi n'y en reconnoître que deux : prenant l'ame & le corps pour une seule substance de l'humanité. Ils concluent leur réponse en ces termes, parlant des Romains : Aprés cela, s'ils sont d'un
p. 1303. B. autre avis que les peres, il ne faut plus disputer avec eux : mais nous esperons, que les amateurs de la verité estimeront nôtre réponse, quoique les ignorans ne la goûtent pas. Les peres du concile viennent ensuite aux deux sermens du roy Egica, & declarent qu'ils ne sont point contraires ; puisqu'il ne faut pas croire, qu'il ait promis de soutenir les interêts de ses beauxfreres autrement que selon la justice. Mais en cas qu'il fallût choisir ; le dernier serment, fait en faveur du peuple, devroit l'emporter : puisque le bien public est preferable à tous les interêts particuliers. Le roy Egica confirma
p. 1302. E. par son ordonnance les decrets du concile.

XL. S. Julien de Tolede. *Isid. Pac. p. 10. Felix. Toled. ap. Boll. 8. Mart. to. 1. p. 785.*

Saint Julien de Tolede qui y presidoit les composa. Il étoit natif de Tolede de race de Juifs, mais de parens Chrétiens. Il fut lié d'une étroite amitié avec le diacre Gudila ; & ils avoient formé le dessein de vivre en solitude : mais n'ayant pû l'executer, ils s'appliquerent ensemble à procurer le salut du prochain. Julien fut ordonné diacre, puis prêtre, & enfin la huitiéme année de Wamba qui est l'an 680. il fut ordonné évêque de Tolede, aprés la mort de Quirice, & remplit tous les devoirs d'un bon pasteur : s'appliquant particulierement à maintenir la discipline. Il composa plusieurs écrits

Digitized by Google

dont Felix ſon ſucceſſeur nous a laiſſé le catalogue: mais il ne nous en reſte que trois.

Le premier eſt intitulé des pronoſtics, c'eſt-à-dire de la conſideration des choſes futures. Il l'adreſſa à Idalius évêque de Barcelone ſon ami; & il en raconte ainſi l'occaſion: Comme nous étions enſemble à Tolede le jour de la paſſion de Nôtre-Seigneur, nous entrâmes dans un lieu retiré cherchant le ſilence convenable à cette fête. Aſſis chacun ſur un lit, nous prîmes en main l'écriture ſainte, & nous liſions la paſſion en comparant les évangiles. Quand nous fumes arrivez à un certain paſſage, dont il ne me ſouvient pas maintenant, nous nous ſentîmes touchez: nous ſoupirâmes, nous fûmes remplis d'une conſolation celeſte, & élevez à une haute contemplation. Nos larmes interrompirent la lecture: nous commençâmes à nous entretenir avec une douceur inexplicable, & je croy que vous oubliâtes alors la goute dont vous étiez tourmenté. Nous cherchâmes donc ce que nous ſerons aprés la mort: afin que la penſée vive & ſerieuſe des choſes futures, nous éloignât plus ſûrement des choſes preſentes. L'ouvrage eſt diviſé en trois livres. Dans le premier, il traite de l'origine de la mort: dans le ſecond de l'état des ames avant la reſurrection: où il établit aſſez au long le feu du purgatoire: dans le troiſiéme, il traite de la reſurrection & de l'état des bienheureux. Il rapporte pluſieurs paſſages des peres, particulierement de ſaint Gregoire, de ſaint Auguſtin, & de Julien Pomere. *Bibl. PP. to. 8 p. 470.*

Le ſecond ouvrage que nous ayons de S. Julien

de Tolede eſt un traité du ſixiéme âge du monde: contre les Juifs qui pretendoient montrer, que le Meſſie n'étoit pas venu, parce qu'il ne devoit venir qu'au ſixiéme âge. Or ils comptoient mille ans pour chaque âge, & on n'étoit alors qu'au cinquiéme millenaire ſuivant leur calcul. Comme ils ébranloient quelques-uns des fidelles, le roy Ervige, qui regnoit alors, ordonna à Julien de leur répondre; & il le fit en trois livres qu'il luy adreſſa. Dans le premier, il demande aux Juifs où ils ont pris que le Chriſt doive naître dans le ſixiéme millenaire; & leur montre par l'ancien teſtament, ſans avoir beſoin de cette ſupputation, que le Meſſie eſt déja venu. Il montre la même choſe dans le ſecond livre, par le nouveau teſtament; & dans le troiſiéme il prouve, que le ſixiéme âge eſt arrivé, & même le ſixiéme millenaire, ſuivant le calcul des Septante, qu'il pretend être le ſeul veritable. Il compte lorſqu'il achevoit cet ouvrage l'Ere 724. & l'an 686. depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

Bibl. p. 104 p. 218.

p. 251. A.

Son 3e ouvrage, eſt l'hiſtoire de la guerre du roy Vamba contre le duc Paul rebelle. On contoit auſſi entre ſes œuvres deux apologies pour la foy: la premiere au pape Benoiſt, la ſeconde à un autre pape, qui eſt inſerée au quinziéme concile de Tolede. Il avoit fait diverſes poëſies, entre autres des hymnes & des épitaphes. Il y avoit pluſieurs lettres de luy, & pluſieurs ſermons: des meſſes & des oraiſons pour les fêtes de toute l'année. Il tint le ſiege de Tolede dix ans, un mois & dix-ſept jours, & mourut le ſixiéme de Mars, la troiſiéme année d'Egica, Ere

** Duchesne to. 1. p 811. Sup. liv. XXXIX. n. 51. Felix. ap. Boll.*

Digitized by Google

728. qui eſt l'an 690. L'égliſe honore ſa memoire le huitiéme de Mars; & Siſbert fut ſon ſucceſſeur. *Martyr. R. 8. Mart.*

En Angleterre ſaint Vilfrid étant revenu de Rome, aprés avoir été abſous par le pape Agathon: alla trouver Ecfrid roy de Northumbre, qui l'avoit chaſſé, & luy preſenta humblement le decret du S. Siege ſouſcrit de tout le concile de Rome, avec les bulles & les ſeaux. Le roy fit aſſembler les grands & le clergé, & fit lire ces lettres en leur preſence: mais comme ils y trouverent des choſes qui ne leur plaiſoient pas, ils rejetterent ce decret, & dirent qu'il avoit été obtenu par argent. Ainſi Vilfrid fut condamné à neuf mois de priſon, par ordre du roy & par le conſeil des évêques qui occupoient ſon dioceſe. On ne luy laiſſa que l'habit qu'il portoit, on chaſſa tous ſes domeſtiques, & on ne permit pas même à ſes amis de le voir. La reine Ermenburge luy ôta ſon reliquaire, & le tint ſuſpendu dans ſa chambre ou dans ſon chariot quand elle voyageoit.

XLI. Travaux de S. Vilfrid. *Sup. n 9. Vita per Eddi. c. 32.*

Saint Vilfrid fut mis d'abord dans une priſon tres-obſcure, où ſes gardes l'entendoient chanter les pſeaumes, & voyoient une lumiere qui les épouvantoit. Le roy offroit de luy rendre une partie de ſon évêché, s'il vouloit renoncer au decret du pape: mais il répondit, qu'il perdroit plûtôt la tête. Comme il eut gueri avec de l'eau-benite la femme du gouverneur, celuy-cy ne voulut plus le garder; & le roy le fit transferer à une autre priſon, où il voulut le faire mettre aux fers; mais on ne pût jamais en faire de juſtes, ils étoient toûjours trop *c. 34. c. 35. c. 36.*

Digitized by Google

c. 37. grands ou trop petits. Enfin la reine fut ſubitement frappée de maladie dans un monaſtere gouverné par Ebbe tante du roy. La ſainte abbeſſe luy repreſenta l'injuſtice qu'il faiſoit à ſaint Vilfrid, & luy perſuada de le laiſſer en liberté, & luy rendre ſes reliques & ſes compagnons.

c. 39. Saint Vilfrid en profita pour aller prêcher l'évangile dans le païs de Suſſex & d'Oüeſſex, c'eſt-à-dire
Be. IV. hiſt. c. 13. des Saxons meridionaux & occidentaux. Ethelvalc roy de Suſſex avoit été baptiſé depuis peu dans le païs des Merciens, à la perſuaſion du roy Vulfere qui fut ſon parrain : mais tout ſon peuple étoit encore payen. Il receut donc avec joye ſaint Vilfrid, & écouta ſes inſtructions. Le ſaint homme étant au milieu de ces infidelles les exhortoit premierement à la penitence ; puis pendant pluſieurs mois il leur racontoit au long les œuvres de Dieu, depuis le commencement du monde, juſques au jour du jugement. Ils quitterent donc l'idolatrie, les uns volontairement, les autres contraints par les ordres du roy : & on en baptiſoit quelquefois pluſieurs milliers en un jour. Saint Vilfrid baptiſoit les ſeigneurs & les gens de guerre : & quatre prêtres qui l'accompagnoient baptiſoient le reſte du peuple.

Sa predication fut ſoutenuë par des graces ſenſibles. Depuis trois ans il n'avoit point plû dans le païs, & la famine y étoit telle, que des quarante & cinquante perſonnes pouſſez de deſeſpoir ſe prenoient par la main, & ſe precipitoient dans la mer. Dés le jour qu'ils commencerent à recevoir le baptême, il vint une pluye douce qui ramena l'abondance.

Digitized by Google

dance. Ils ne savoient pêcher que des anguilles: S. Vilfrid leur apprit à prendre toute sorte de poisson. Le roy luy donna la terre où luy-même faisoit son sejour, qui étoit de quatre-vingts-sept familles, nommée alors Seleuse, depuis Selsey, qui est une peninsule. S. Vilfrid y fonda un monastere; & y exerça les fonctions épiscopales pendant cinq ans: depuis l'an 680. qu'il revint de Rome, jusques en 685. que mourut Ecfrid roy de Northumbre; & ce monastere de Selsey fut depuis un siege épiscopal. S. Vilfrid pendant ce temps assista Cedualla roy d'Oüessex chassé de son païs: qui étant rétabli la même année 685. l'appella chez luy, pour se servir de ses conseils, & luy donna la quatriéme partie de l'Isle d'Oüict encore toute payenne. Le saint évêque y envoya le clerc Bernoüin son neveu avec un prêtre, pour travailler à la conversion de ce peuple. *Eddi c. 42. Be. IV. c. 16.*

La même année que le roy Ecfrid mourut, il fit ordonner évêque de Lindisfarne saint Cutbert, qui menoit la vie d'anacorete dans une petite isle voisine nommée Farne. Il fut appellé à servir Dieu dés sa premiere jeunesse. Car comme il gardoit un troupeau, la nuit étant en priere, il vit monter au ciel l'ame de saint Aidan; & fut tellement touché de cette vision, qu'il alla se rendre moine à l'abbaïe de Mailros située dans le païs des Merciens, mais habitée par des Irlandois. Il fut un des moines envoyez pour fonder l'abbaïe de Rippon; mais quand on l'eut donnée à saint Vilfrid, il s'en retira avec les autres du rit Irlandois, & retourna à Mailros, dont il fut prieur quelque temps aprés. Il

XLIII. S. Cutbert évêque. *Be. IV. hist. c. 27. Id. vita S. Cuth. c. 4. Act. SS Ben. to. 2. p. 877. Boll. 20 Mart. to. 3. p. 93. Sup. Inv. XXVIII n 19.*

c. 7. 8.

c. 9.

sortoit quelquefois, pour aller dans les lieux écartez ou inaccessibles, instruire les païsans, que tous les autres ecclesiastiques negligeoient, à cause de leur pauvreté & de leur rusticité; & quelquefois il demeuroit avec eux jusques à trois semaines ou un mois; & baptisoit ceux qui n'étoient pas encore Chrétiens. Il faisoit quantité de miracles. Son abbé l'ayant
c. 16. ensuite envoyé au monastere de Lindisfarne, il y trouva des moines déreglez, qu'il ramena par sa douceur & sa patience. Il versoit des larmes lorsqu'il celebroit la messe, & qu'il entendoit les confessions des pecheurs. Aprés avoir été douze ans prieur de
c. 17. Lindisfarne, il se retira dans l'isle de Farne pour y
c. 18. 19. vivre en solitude. Il y subsistoit du travail de ses mains, & negligeoit tellement son corps, que il ne se déchaussoit pendant plusieurs années que le jeudi-saint pour laver ses pieds. Il fit encore là plusieurs miracles.

c. 24. Saint Cutbert avoit passé plusieurs années dans
Bc. IV. hist. c. 28. cette solitude, quand saint Theodore de Cantorberi tint un concile en presence du roy Ecfrid l'an 684. où il fut élû tout d'une voix évêque de Lindisfarne. On luy envoya plusieurs courriers sans pouvoir le tirer de son monastere : il fallut que le roy y allât luy-même avec saint Trumuin évêque de Pictes, & plusieurs personnes considerables : encore eut-on bien de la peine à le persuader. Son ordination fut differée à l'année suivante, & celebrée à Yorc en presence du roy le jour de pâque vingt-sixiéme de Mars 685. Sept évêques y assisterent, & à leur tête saint Theodore. S. Cutbert étant évêque con-

Digitized by Google

tinua de garder les obſervances monaſtiques: s'appliquant toutefois avec grand ſoin à l'inſtruction de ſon peuple. Il viſitoit tout ſon dioceſe, juſques aux moindres villages, pour donner des avis ſalutaires, & impoſer les mains aux nouveaux baptiſez, afin qu'ils reçuſſent la grace du ſaint-Eſprit, c'eſt-à-dire donner la confirmation. Il fit encore pluſieurs miracles pendant ſon épiſcopat, principalement pour la gueriſon des malades. Mais il mourut au bout de deux ans, l'an 687. le mercredy vingtiéme de Mars: jour auquel l'égliſe honore ſa memoire.

Vita. c. 26.

c. 19. hiſt. c. 29. Martyr. R. 20 Mart.

XLIV. S. Vilfrid rétabli.

Cependant ſaint Theodore de Cantorberi âgé de plus de quatre-vingts ans, & attaqué de frequentes maladies, voulut ſe reconcilier avec ſaint Vilfrid. Il le pria de le venir trouver à Londres, avec Erconbalde ou Archambaud évêque du lieu; & leur fit une confeſſion de toute ſa vie, dans laquelle adreſſant la parole à ſaint Vilfrid, il dit: Le plus grand remords que je ſente eſt le conſentement que j'ay donné à la volonté des rois, pour vous dépoüiller de vos biens, & vous envoyer en exil, ſans aucune faute de vôtre part. Je m'en confeſſe à Dieu & à ſaint Pierre: & je vous prends tous deux à témoins, que je feray mon poſſible, en reparation de ce peché, pour vous reconcilier avec tous les rois & les ſeigneurs mes amis. Dieu m'a revelé que ma vie doit finir avant cette année: c'eſt pourquoy je vous conjure de conſentir, que je vous établiſſe de mon vivant archevêque dans mon ſiege. Car je ſçay que vous êtes le mieux inſtruit de vôtre nation, dans

Eddi. c. 42.

toutes les sciences, & dans la discipline Romaine. Saint Vilfrid répondit : Que Dieu & saint Pierre vous pardonnent tous nos differens; je prieray perpetuellement pour vous, comme vôtre ami: commencez par envoyer des lettres à tous vos amis, afin qu'ils me rendent quelque partie de mes biens, suivant le decret du S. Siege. Nous delibererons ensuite dans une plus grande assemblée sur vôtre successeur.

En execution de cet accord, saint Theodore écrivit à Alfrid roy de Northumbre, qui avoit succedé à son frere Ecfrid en 685. Il écrivit aussi à Ethelred roy des Merciens, à Elflede abbesse de Streneshal, & à ses autres amis. Sur ces lettres le roy Alfrid rappella le saint évêque la seconde année de son regne, c'est-à-dire sur la fin de l'an 686. & luy rendit premierement son monastere de Haguſtalde: & quelque temps aprés son siege épiscopal d'Yorc, & le monastere de Ripon: chassant les évêques étrangers que l'on avoit mis à sa place. Saint Vilfrid demeura ainsi en repos pendant cinq ans.

Be. IV. hiſt. c. 26.

Eddi. c. 42.

XLV. Cedualla & Ina rois d'Ouessex.

Cedualla roy d'Oüessex qui l'avoit si bien reçu chez luy quitta son royaume au bout de deux ans, c'est-à-dire l'an 688. & s'en alla à Rome: desirant d'être baptisé prés les tombeaux des apôtres, & passer incontinent aprés à la vie éternelle. Dieu luy accorda l'un & l'autre. Etant arrivé à Rome il fut baptisé le samedi-saint dixiéme d'Avril 689. par le pape Sergius, qui le nomma Pierre. Incontinent aprés il tomba malade, portant encore l'habit blanc, & mourut le vingtiéme du même mois âgé d'environ trente-ans. Le pape luy fit faire deux épita-

Be. V. hiſt. c. 7. & epiſt.

Digitized by Google

phes, l'une en vers latins, & l'autre en prose. Son successeur dans le royaume d'Oüessex fut Ina, qui fit des loix pour son peuple dans une grande assemblée de seigneurs & de sages où étoient deux évêques Hedda & Erchembald. Entre ces loix on remarque celles-cy qui concernent la religion. On doit baptiser les enfans dans un mois aprés leur naissance. L'esclave qui aura travaillé le dimanche par ordre de son maître sera mis en liberté, l'homme libre sera reduit en servitude. On payera à l'église les premices des fruits à la saint Martin. Défendu de se battre dans les églises sous peine de 120. sous d'amende; & la même peine est imposée à celuy qui porte faux témoignage devant l'évêque, ou qui rompt la paix dans la ville épiscopale. Celuy qui tuë le filleul ou le parrain, doit l'amende comme pour un parent. Car ces loix comme les autres loix barbares n'ont que des peines pecuniaires. An. 690.

to. 6. Conc. p. 1324.
c. 2.
c 3.
c. 4.
c. 6.
c. 7.
c. 9.
c. 11.

Saint Benoist Biscop mourut vers le même temps dans son monastere de Virmouth aprés l'avoir gouverné seize ans. Pendant sa derniere maladie, il exhorta souvent ses freres à garder fidelement la regle, qu'il leur avoit donnée: l'ayant tirée de ce qu'il avoit trouvé de meilleur en dix-sept monasteres, qu'il avoit visitez dans ses voyages. Il leur recommanda de conserver la belle & nombreuse bibliotheque qu'il avoit apportée de Rome, pour le service de l'église; & ne pas souffrir qu'elle fût gâtée ni dissipée. Il leur défendit d'avoir égard à la naissance dans le choix d'un abbé, mais seulement aux

Vita. lib. 1. n 1 to. 2. act. SS. Ben. p. 1207. Boll. 12. Jan. to. 1. p.

AN. 690. mœurs ; & leur ordonna de s'y conduire suivant la regle du grand saint Benoist : défendant en particulier d'élire son frere qu'il en jugeoit indigne. Il mourut en 690. le douziéme de Janvier, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. Janv.

XLVI. Fin de S. Theodore de Cantorberi.

La même année mourut saint Theodore archevêque de Cantorberi âgé de quatre-vingts huit ans, aprés vingt-deux ans d'épiscopat. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre avec ses predecesseurs, & on honore sa memoire le jour de sa mort dix-neuviéme de Septembre. C'est le premier entre les latins qui ait composé un penitentiel, c'est-à-dire un recueil de canons pour regler les penitences des differens pechez. Plusieurs le copierent, & firent des recueils semblables, qui furent depuis meslez à celuy de Theodore : en sorte qu'il ne se trouve plus dans sa pureté. Ce qui est le plus constamment de luy sont certains chapitres ou articles au nombre de six-vingts, qui contiennent le sommaire de la discipline des Grecs & des Latins. Voicy ce que j'y trouve de plus remarquable. Les nouveaux baptisez portoient pendant sept jours sur la tête le voile qui leur avoit été mis, & c'étoit un prêtre qui l'ôtoit. Il n'étoit pas permis aux baptisez de manger avec les catecumenes. Le dimanche on n'alloit point en bateau, ni en chariot, ni à cheval ; & on ne faisoit point de pain. On voit dans la vie de saint Cutbert que la reine même n'alloit pas en chariot le dimanche. On ne mangeoit point de sang, ni d'animaux étouffez. Chez les Grecs les laïques mêmes communioient tous les dimanches, & on excommunioit

Re. v. hist. c. 8.

Martyr. R. 19. Sept.

Tom. 9 ficil to. 6. Conc. Appr. f. 1875

c. 2.

c. 26.

c. 7.

Vita S Cuth c. 27.

c. 10. 119.

Digitized by Google

ceux qui y manquoient trois fois de suite. Quoique les penitens ne dussent point communier, on commençoit par grace à le leur permettre au bout d'un an ou de six mois. Les nouveaux mariez étoient un mois sans entrer dans l'église : puis ils faisoient quinze jours de penitence avant que de communier. Les femmes n'entroient dans l'église que quarante jours aprés leurs couches. Les oblations pour les morts étoient accompagnées de jeûne. AN. 690. c. 11. c. 16. c. 21. c. 19. 77.

Les enfans qui étoient dans les monasteres mangeoient de la chair jusques à quatorze ans. Les garçons pouvoient se faire moines à quinze ans, les filles à seize. L'abbé devoit être élû par les moines; & à son ordination on luy donnoit le bâton pastoral. Les moines Grecs n'avoient point d'esclaves, les Latins en avoient. Les penitences étoient déja fort abregées : les plus grandes, comme pour l'homicide volontaire, n'étoient que de sept ans: ou bien il falloit renoncer à porter les armes. Pour la fornication, il n'y avoit qu'un an de penitence : pour l'adultere, trois ans. On permet de prier, mais non de dire la messe pour celuy qui s'est tué volontairement. Ceux qui ont été ordonnez par les Ecossois, c'est-à-dire les Hibernois & par les Bretons schismatiques, doivent être rehabilitez par l'imposition des mains, & leurs églises reconciliées. On ne doit donner aux Bretons ni le saint chrême, ni l'eucharistie, qu'aprés qu'ils sont réunis à l'église. c. 34. c. 113. c. 46. c. 3. c. 8. c. 53. 108. c. 55. c. 63. c. 80. c. 87.

Le successeur de saint Theodore dans le siege de Cantorberi fut Britoüalde auparavant abbé du monastere de Raculf dans le païs de Cant. Il étoit Bed. v. hist. c. 3. Acta SS. Ben. to. 3. p. 526.

savant dans les écritures, & bien instruit de la discipline ecclesiastique & monastique : mais nullement comparable à son predecesseur. Il ne fut élû que deux ans aprés sa mort, savoir le premier jour de Juillet 692. & sacré encore un an aprés, le dimanche vingt-neuviéme de Juin 693. par Godoüin archevêque de Lion. Il est dit qu'il fut ordonné archevêque de Bretagne par le pape Sergius : ce qui signifie apparemment qu'il reçut le pallium de sa part. C'est le premier Anglois naturel qui fut archevêque de Cantorberi ; & il tint ce siege trente-sept ans.

Anast. in Serg.

XLVII. S. Suidbert de Frise. *to. 3. Act. Ben. p. 487. Be. v. hist. c. 10.*

Pendant la vacance du siege de Cantorberi, saint Suidbert fut ordonné évêque pour la Frise où il avoit été envoyé par saint Ecbert. Celuy-cy étoit un noble Anglois qui se retira en Irlande, & y embrassa la vie monastique. Etant prêtre & plein d'un grand zele, il entreprit l'an 686. de passer en Frise pour travailler à la conversion des Germains, dont les Anglois tiroient leur origine. Quoiqu'il en fût detourné par des songes, qu'il croyoit venir de Dieu, il ne laissa pas de s'embarquer : mais ayant pensé faire naufrage dés le port, il abandonna l'entrepriſe ; & travailla utilement à la réunion des Irlandois schismatiques. Un de ses compagnons nommé Vicbert, qui avoit aussi demeuré long-temps en Hibernie menant la vie d'anacorete dans une grande perfection, s'embarqua, passa en Frise, & pendant deux ans de suite prêcha l'évangile à cette nation & à son roy Ratbod ; mais voyant qu'il n'y faisoit aucun fruit, il revint en Hibernie

c. 13. Be. v. c. 10.

servir

servir Dieu en silence, & profiter au moins aux siens par son exemple. AN. 692.

Saint Egbert voyant qu'il n'avoit pû passer en Frise, & que Vicbert n'y avoit rien fait, essaya d'y envoyer encore des hommes zelez & vertueux. Il en choisit douze, dont le principal étoit Villebrod Anglois né en Northumbre vers l'an 658. Dés l'âge de six ou sept ans son pere le mit dans l'abbaye de Ripon, où il fut élevé sous la conduite de saint Vilfrid & y embrassa la vie monastique. A l'âge de vingt ans, & vers l'an 678. il en sortit du consentement de son abbé, pour aller en Irlande se perfectionner auprés de saint Egbert. Il étoit prêtre & âgé de trente-trois ans, quand il fut envoyé en Frise par ce Saint, qui vécut jusques à l'an 729. & mourut âgé de quatre-vingts-dix ans, le vingt-quatriéme d'Avril : jour auquel l'église honore sa memoire. Les douze missionaires étant arrivez en Frise l'an 690. furent tres-bien reçûs par Pepin duc des François & maire du palais, surnommé de Heristal. Il venoit de conquerir sur Ratbod la Frise citerieure entre le Rhin & la Meuse : c'est pourquoy il les y envoya prêcher, & leur donna sa protection : défendant de leur faire aucun déplaisir, & faisant des graces à ceux qui embrassoient la foy : ce qui produisit en peu de temps la conversion d'un grand nombre d'idolâtres.

c. 11.

Vitæ per Alcuin. to. 3. act. B. p. 605.

Bed. v. hist. c. 11.

Martyr. R. 24. Apr.

Alors les missionaires choisirent Suidbert l'un d'entre eux pour être ordonné évêque. Avant que de venir en Frise, il étoit prêtre & abbé du monastere de Dacor sur les confins de l'Ecosse. Ils le ren-

AN. 692. voyerent en Angleterre, où il trouva le siege de Cantorber vacant, dans l'intervale entre la mort de saint Theodore & l'ordination de Britoüalde, c'est-à-dire l'an 692. Saint Suidbert s'adressa donc à saint Vilfrid archevêque d'Yorc, alors exilé dans le pays des Merciens, qui l'ordonna évêque. A son retour en Germanie, il passa chez les Bructeres ou Boructuaires peuples des environs de Cologne, & en convertit plusieurs. Mais peu de temps aprés, ces peuples ayant été défaits par les Saxons, les nouveaux Chrétiens se disperserent de toutes parts, & saint Suidbert alla trouver Pepin; qui à la recommandation de sa femme Plectrude luy donna pour se retirer une isle dans le Rein, où il bâtit un monastere nommé Verden, & ensuite Keiserswert: c'est-à-dire l'isle de l'empereur. Saint Suidbert y mourut l'an 713. & l'église honore sa memoire le premier jour de Mars.

Ma tyr. R. 1. Mart.

Sup. n. 41.

Eddi. c. 43.

Saint Vilfrid ayant été rétabli dans son siege, les anciens pretextes de querelles se renouvellerent; en sorte qu'il étoit tantôt bien, tantôt mal avec le roy Alfrid. On vouloit priver le monastere de Ripon de ses terres & de ses domaines: on vouloit en faire un siege épiscopal, au préjudice de la liberté accordée par le pape Agathon; enfin on vouloit que le saint évêque se soumît aux reglemens que l'archevêque Theodore avoit faits pendant leur division. Saint Vilfrid ne pouvant ceder en tous ces points à la volonté du roy, fut encore chassé de Northumbre au bout de cinq ans; c'est-à-dire en 691. & se retira chez son ami Ethelrede roy des Merciens,

Digitized by Google

qui le receut avec grand honneur, & luy donna l'évêché de Lichfeld, vacant par la mort de Sexulfe. AN. 692

En Espagne cette même année 691. quatriéme du roy Egica, Ere 729. il se tint un concile à Saragoce que l'on compte pour le troisiéme, & on y fit cinq canons. Le premier défend aux évêques de faire les dedicaces des églises un autre jour que le dimanche. On défend de recevoir les seculiers à loger dans les monasteres, si ce n'est les pauvres à qui on doit l'hospitalité. Les affranchis de l'église sont tenus, dans l'an aprés la mort de l'évêque, de representer à son successeur leurs lettres d'affranchissement, sous peine d'être remis en servitude: mais il faut que l'évêque les avertisse de le faire, pour ne pas donner lieu aux vexations. Le dernier canon est le plus remarquable, & porte, que les veuves des rois, non seulement ne pourront se remarier, comme il avoit déja été ordonné au troisiéme concile de Tolede, mais seront obligées à prendre l'habit de religieuses, & à s'enfermer dans un monastere pour le reste de leur vie. La raison du concile est le manque de respect, & même, les insultes ausquelles elles s'expoſoient en demeurant dans le monde.

XLVIII. Troisiéme concile de Saragoce. *to. 6. conc. p. 1311. c. 1.*

c. 3.

c. 4.

Sup. n 38.

Comme les deux derniers conciles generaux n'avoient point fait de canons, les Orientaux jugerent à propos d'y suppléer, onze ans aprés le sixiéme concile: c'est-à-dire l'an 692. indiction cinquiéme. Pour cet effet l'empereur Justinien convoqua un concile, où se trouverent deux cens onze évêques,

XLIX. Concile in *Trullo. to. 6. Conc. p. 1124.*

AN. 692. dont les principaux étoient, les quatre patriarches, Paul de C. P. Pierre d'Alexandrie, Anaſtaſe de Jeruſalem, George d'Antioche. Enſuite ſont nommez dans les ſouſcriptions, Jean de Juſtinianople, Cyriaque de Ceſarée en Cappadoce, Baſile de Gortyne en Crete, qui ſe dit tenir la place de tout le concile de l'égliſe Romaine, comme il l'avoit dit en ſouſcrivant au ſixiéme concile. Mais il eſt certain d'ailleurs qu'il y avoit en celuy-cy des legats du ſaint Siege. Ce concile s'aſſembla, comme le ſixiéme, dans le dome du palais, nommé en latin *Trullus*, dont le nom luy eſt demeuré. On le nomme auſſi en latin Quiniſexte, en grec Pentheſte: comme qui diroit, Cinq-ſixiéme, pour marquer qu'il n'eſt que le ſupplément des deux conciles precedens : quoique proprement ç'en ſoit un particulier.

Anaſt. in Serg.

p. 1136. On voulut y faire un corps de diſcipline, qui ſervît deſormais à toute l'égliſe ; & on le diſtribua en cent deux canons. Premierement on proteſte de

c. 1. conſerver la foy des apôtres & des ſix conciles generaux ; condamnant nommément les erreurs & les

c. 2. perſonnes qu'ils ont condamnées. Enſuite on declare les canons que l'on pretend ſuivre : ſavoir les quatre-vingt-cinq attribuez aux apôtres, mais on rejette les conſtitutions attribuées à ſaint Clement, comme alterées par les heretiques. On reçoit les canons de Nicée, d'Ancyre, de Neoceſarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée : des conciles generaux de C. P. d'Epheſe, de Calcedoine ; ceux de Sardique, de Carthage, du concile de C. P.

Digitized by Google

sous Nectaire & Theophile d'Alexandrie. Ce doit être le concile tenu en 394. à la dedicace de l'église de Ruffin : mais nous n'en avons point les canons. Le concile approuve encore les épîtres canoniques de saint Denys & de saint Pierre tous deux d'Alexandrie, de saint Gregoire Thaumaturge, de saint Athanase, de saint Basile, de saint Gregoire de Nysse, de saint Gregoire de Nazianze, de saint Amphiloque: de Timothée, de Theophile & de saint Cyrille tous trois d'Alexandrie, de Gennade de C. P. enfin le canon publié par saint Cyprien pour la seule église d'Afrique. Il est difficile d'entendre quel est ce canon, si ce n'est la preface du concile de saint Cyprien : où il dit, qu'aucun ne pretend être évêque des évêques, ou obliger ses collegues à obéïr par une crainte tyranique. Le concile défend de supposer d'autres canons sous de faux titres.

AN. 692. *Sup. liv.* XIX. *n.* 51.

Sup. liv. VII. *n.* 29.

XLIX. Mariages des clercs.

Entrant dans le détail, il commence par la pureté du clergé, & dit: Les Romains s'attachent à l'exactitude de la regle, ceux qui dépendent du siege de C. P. ont plus de condescendance : nous mesions l'une & l'autre afin d'éviter l'excés. C'est pourquoy ceux qui ont été mariez deux fois jusques au quinziéme de Janvier de la derniere indiction quatriéme l'an 6199. seront deposez: mais ceux dont les mariages ont été rompus avant ce temps, seront conservez dans leur rang, à la charge de demeurer interdits de toute fonction. L'indiction quatriéme & l'an 6199. de la creation du monde suivant les Grecs, répond à l'an 691. de Jesus-Christ. Le con-

c. 3.

AN. 692. cile continuë : Pour l'avenir nous renouvellerons le canon, qui défend d'ordonner évêque, prêtre, diacre ou en quelque rang du clergé que ce ſoit, quiconque a été marié deux fois ou a eu une concubine aprés ſon baptême, ou qui aura épouſé une veuve ou une femme repudiée, une courtiſane, une eſclave ou une comedienne. Et comme dans les canons des apôtres, on ne trouve que les lecteurs & les chantres, à qui il ſoit permis de ſe marier aprés leur ordination: nous le défendons deſormais aux ſoûdiacres, aux diacres & aux prêtres, ſous peine de depoſition: que ſi quelqu'un d'eux veut ſe marier, qu'il le faſſe avant que d'entrer dans ces trois ordres.

Can. Apoſt. 16. 17.

Can Trull. 6 apoſtol. 25.

Nous ſavons que dans l'égliſe Romaine on tient pour regle, que ceux qui doivent être ordonnez diacres ou prêtres promettent de ne plus avoir de commerce avec leurs femmes: mais pour nous, ſuivant la perfection de l'ancien canon apoſtolique, nous voulons que les mariages des hommes qui ſont dans les ordres ſacrez ſubſiſtent: ſans les priver de la compagnie de leurs femmes, dans les temps convenables. En ſorte que ſi quelqu'un eſt jugé digne d'être ordonné ſoûdiacre, diacre, ou prêtre, il n'en ſera point exclus, pour être engagé dans un mariage legitime; & dans le temps de ſon ordination, on ne luy fera point promettre de s'abſtenir de la compagnie de ſa femme: pour ne pas deshonorer le mariage, que Dieu a inſtitué & beni par ſa preſence. Nous ſavons auſſi que les peres du concile de Carthage ont ordonné, que les ſoû-

Can. Trull. 13.

Digitized by Google

diacres, les diacres & les prêtres s'abſtinſent de leurs femmes ſelon les termes preſcrits : afin que ſuivant la tradition apoſtolique, nous obſervions le temps de chaque choſe, principalement du jeûne & de la priere. Car il faut que ceux qui approchent de l'autel gardent une parfaite continence, dans le temps qu'ils touchent les choſes ſaintes, afin que leurs prieres ſoient exaucées. Donc quiconque au mépris des canons des apôtres oſera priver un prêtre, un diacre ou un ſoûdiacre du commerce legitime avec ſa femme, qu'il ſoit dépoſé. AN. 692. *Can. 49. 5.*

Ce qui eſt dit dans ce canon, que le concile de Carthage ordonne aux prêtres de s'abſtenir de leurs femmes, ſelon les termes preſcrits, eſt pris à contre ſens, par malice ou par ignorance. Ce canon eſt du cinquiéme concile de Carthage tenu l'an 400. où il eſt dit, que les ſoûdiacres, les diacres, les prêtres & les évêques s'abſtiendront de leurs femmes, ſuivant les anciens ſtatuts, & ſeront comme n'en ayant point. La verſion greque de ce canon a rendu les mots latins *priora ſtatuta* par ceux-cy, *idious hórous*, qui peuvent ſignifier les termes propres : car le traducteur avoit lû *propria* pour *priora* : ſuivant un autre exemplaire. Cependant les peres du concile de Trulle ont ſuppoſé, que ce canon n'obligeoit les clercs à la continence qu'en certains jours ; & n'ont pas voulu voir, qu'il comprend même les évêques. Or ils ont eux-mêmes reconnu, que les évêques devoient s'abſtenir entierement de leurs femmes. Car ils parlent ainſi : Ayant appris qu'en Afrique & en d'autres lieux, les évêques ne font point de difficulté *Sup. liv. xx. n. 43. Conc. Carth. 5. c. 3. to. 2. Conc. p. 1216. A. Cod. eccleſ. Afric. c. 25. to. eod. p. 1061. D.* *Can. Trull. 12.*

d'habiter avec leurs femmes, aprés leur ordination, au grand scandale des peuples: nous leur défendons d'en user ainsi à l'avenir, sous peine de deposition.

c. 48. Et ensuite ils ordonnent, que la femme de celuy qui est promû à l'épiscopat, s'étant separée de luy d'un commun consentement, aprés qu'il aura été ordonné: entrera dans un monastere éloigné de l'habitation de l'évêque, qui toutefois pourvoira à sa subsistance.

c. 30. Dans un autre canon, ils parlent ainsi des prêtres, qui étoient chez les barbares: c'est-à-dire apparemment en Italie, & dans les autres pays du rit latin: S'ils croyent devoir s'élever au dessus du canon des apôtres, qui défend de quitter sa femme, sous pretexte de religion; & faire plus qu'il n'est ordonné, se separant de leurs femmes d'un commun consentement: nous leur défendons de plus demeurer avec elles, en quelque maniere que ce soit: pour nous montrer par là, que leur promesse est effective. Et nous ne leur donnons cette permission, qu'à cause de la petitesse de leur courage, & la legereté des mœurs étrangeres. C'est-à-dire que selon eux, c'est une imperfection d'aspirer à la continence parfaite.

Quoy qu'il en soit, ces canons du concile de Trulle ont servi depuis aux Grecs & à tous les Chrétiens d'Orient de regle universelle touchant la continence des clercs, & ils y sont en vigueur depuis mille ans. C'est-à-dire, qu'il n'est point permis aux clercs, qui sont dans les ordres sacrez, de se marier aprés leur ordination: que les évêques doivent garder

garder la continence parfaite, soit qu'ils ayent été auparavant mariez ou non : que les prêtres, les diacres & les soûdiacres déja mariez peuvent garder leurs femmes, & habiter avec elles, excepté les jours qu'ils doivent approcher des saints mysteres. AN. 692.

Le concile renouvelle les défenses faites aux clercs, de loger avec des femmes suspectes ; & il étend cette défense aux eunuques, même laïques. Défense aux clercs de tenir cabaret : puisqu'il leur est même défendu d'y entrer. Défense aux clercs & aux moines d'assister aux spectacles, soit des courses de chevaux, soit du theatre. Les clercs mêmes conviez aux nôces, doivent se lever quand les farceurs y entrent. Défense aux clercs de porter ni dans la ville, ni en voyage un autre habit, que celuy qui convient à leur état. Les clercs deposez pour leurs crimes, & reduits au rang des laïques, s'ils ont subi cette peine volontairement, porteront les cheveux courts comme les clercs ; si c'est malgré eux, ils auront les cheveux longs comme les laïques. Donc les clercs en Orient étoient dessors distinguez par leur habit ; & ne portoient pas les cheveux longs, comme ils les portent à present. L. I. Autres canons pour le clergé. *Can.* 5. *c.* 9. *c.* 24. *c.* 27. *c.* 21.

Pour la juridiction des évêques, on renouvelle le canon, qui la maintient sur les égliſes de la campagne, qu'ils gouvernent depuis trente ans : & celuy de Calcedoine, qui donne au siege de C. P. les mêmes prerogatives qu'au siege de Rome : avec le second rang, le troisiéme à Alexandrie, le quatriéme à Antioche, & le cinquiéme à Jerusalem. Les incur- *c.* 35. *c.* 36. *Can. Calched.* 28 *Sup. liv.* XXIII. *n.* 30.

AN. 692. sions des barbares, c'eſt-à-dire principalement des
Can. Trull. 37. Muſulmans, avoient empêché pluſieurs évêques de prendre poſſeſſion des égliſes pour leſquelles ils avoient été ordonnez, ny d'y faire leurs fonctions. Le concile leur conſerve leur rang & leur pouvoir, pour ordonner des clercs, & preſider dans l'égliſe. C'eſt l'origine des évêques, *in partibus infidelium.* Il
c. 18. y avoit auſſi pluſieurs clercs, que les incurſions des barbares avoient contraints à quitter leurs égliſes : mais le concile veut qu'ils y retournent, ſitôt que
c. 8. les hoſtilitez ſeront paſſées. Ces mêmes incurſions des barbares ſont encore raportées, comme la raiſon de ne plus tenir les conciles qu'une fois l'année.

LII. Sacremens & ceremonies. *c.* 31. 59. Il n'eſt point permis de baptiſer dans les oratoires domeſtiques, ni même d'y celebrer la liturgie,
c. 23. ſans le conſentement de l'évêque. On n'exigera rien de ceux à qui on donne la ſainte communion.
c. 101. Le communiant ne recevra point l'euchariſtie dans un vaſe d'or ou de quelque autre matiere, mais dans ſes mains croiſées l'une ſur l'autre : parce qu'il n'y a point de matiere ſi precieuſe que le corps de
c. 58. l'homme, qui eſt le temple de Jeſus-Chriſt. Aucun laïque ne ſe communiera luy-même, en preſence d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre. On ne
c. 83. donnera point l'euchariſtie aux morts. Car il eſt dit:
Matth. XXVI. Prenez & mangez ; ce que le mort ne peut faire.
c. 52. En carême on celebrera tous les jours la meſſe des préſanctifiez, excepté les ſamedis, les dimanches,
c. 29. & le jour de l'Annonciation. On celebrera toûjours la meſſe à jeun, même le jeudy-ſaint. Defenſe de
c. 28. diſtribuer une grape de raiſin avec l'euchariſtie,

comme il se pratiquoit en quelques églises : on la benira séparément comme des premices. Défense d'offrir à l'autel du miel & du lait. AN. 692. c. 57.

On passera toute la semaine de pâques en fête & en devotion : sans aucun spectacle public. Défense de s'absenter de l'église pendant trois dimanches, sans empêchement necessaire : sous peine de deposition pour les clercs, & d'excommunication pour les laïques. On doit jeûner le samedy-saint jusques à minuit: mais il est défendu de jeûner les autres samedis, même en Carême, suivant le canon des apôtres ; & l'église Romaine doit changer son usage contraire. Ce canon est une des causes qui a fait rejetter à Rome ce concile. Il est défendu de manger des œufs & du fromage les dimanches & les samedis de carême, comme faisoient les Armeniens: dont on condamne quelques autres usages. Savoir de ne point mesler d'eau au vin de l'eucharistie, de presenter aux prêtres de la viande cuite dans les églises, & de n'admettre dans le clergé que ceux qui étoient de race sacerdotale. Défense de manger du sang de quelque animal que ce soit : sous peine aux clercs de deposition, aux laïques d'excommunication.

c. 66. c. 80. c. 89. c. 55. Can. apost. 65. V. Balsam. in hunc. c. 55. Can. Trull. 56. c. 32. c. 99. c. 33. c. 67.

Défense de faire dans les églises les fêtes nommées Agapes. Défenses de tenir cabaret dans l'enceinte des églises, ou d'y vendre des viandes, ou d'autres marchandises. Il a été remarqué plus d'une fois que les églises étoient accompagnées de plusieurs bâtimens compris dans une même enceinte. Défense aux maris d'habiter avec leurs femmes

c. 74. c. 76. c. 97.

AN. 692. dans l'enceinte des égliſes : ou de profaner ces mêmes lieux en quelque autre maniere. Défenſe de
c. 28. faire entrer une bête dans une égliſe : ſi ce n'eſt en voyage, par une abſoluë neceſſité de mettre la bête
c. 69. à couvert. Défenſe à aucun laïque d'entrer dans le ſanctuaire, c'eſt-à-dire dans l'enceinte de l'autel, ſi ce n'eſt à l'empereur pour faire ſon offrande : ſuivant une ancienne tradition, dont nous avons
Sup. liv. XVI. n. 48. vû un exemple, quand ſaint Baſile receut l'offrande de l'empereur Valens. On chantera dans l'égliſe ſans confuſion, & ſans forcer la nature pour
c. 75. crier : mais avec beaucoup d'attention & de devotion ; & on n'y chantera rien que de convenable. On
c. 81. n'ajoûtera point au Triſagion : Crucifié pour nous.
Sup. liv. XXIX. n. 31. Défenſes de gâter ou déchirer les livres de l'écriture
c. 68. ſainte ou des peres, de les vendre aux parfumeurs, ou les perdre en quelque autre maniere : s'ils ne ſont imparfaits ou déja gâtez par l'eau ou par les
c. 73. vers. Pour rendre à la croix l'honneur qui luy eſt
I un. C. Nemini lic. lib. I. tit. 8. dû : il eſt défendu de la marquer dans le pavé que l'on foule aux pieds, ſuivant une loy de Theodoſe
c. 82. le jeune. En pluſieurs images Jeſus-Chriſt étoit repreſenté ſous la forme d'un agneau que ſaint Jean montroit du doigt. Le concile ordonne, que deſormais on peigne Jeſus-Chriſt ſous ſa forme humaine comme plus convenable.

LIII. Moines, &c. Quant aux moines, quoique ſaint Baſile ne permette de les recevoir qu'à dix-ſept ans, ce concile
c. 40. le permet dés l'âge de dix ans, ſous pretexte que
c. 41. l'égliſe avance toûjours en perfection. On ne permet d'être reclus qu'à ceux qui ont paſſé trois ans

Digitized by Google

dans un monaſtere ; & on défend de ſouffrir dans les villes des vagabons, qui ſe diſoient ermites, portant de longs cheveux & des habits noirs. Aucun crime n'empêche d'être reçu dans les monaſteres, puiſqu'ils ſont faits pour les penitens. Défenſe de parer d'habits precieux & de pierreries les filles qui vont prendre l'habit de religieuſes : pour ne pas faire croire qu'elles quittent le monde à regret. Défenſe de convertir à des uſages profanes les monaſteres une fois conſacrez par l'autorité de l'évêque ; ni de les donner à des ſeculiers, comme il s'étoit pratiqué. AN. 692. c. 42. c. 43. c. 44. c. 49.

Quant aux mariages : il eſt défendu au pere & au fils d'épouſer la mere & la fille ou les deux ſœurs, ou à deux freres d'épouſer les deux ſœurs : au parein d'épouſer la mere de l'enfant : d'épouſer la fiancée d'un autre : aux catholiques d'épouſer des heretiques. Ceux qui aſſemblent & nourriſſent des femmes débauchées, ſeront depoſez s'ils ſont clercs, excommuniez s'ils ſont laïques. Défenſe ſous peine d'excommunication de faire des peintures deshonnêtes. Défenſe ſous la même peine de friſer ſes cheveux avec artifice. Défenſe de ſe baigner avec des femmes. Défenſe même aux laïques de joüer aux dez. Les farceurs, les danſes ſur les theatres, les combats contre les bêtes ſont défendus. Ceux qui contrefont les poſſedez, ſeront chargez de travaux rudes, comme s'ils l'étoient effectivement. c. 54. c. 53. c. 99. c. 72. c. 86. c. 100. c. 96. c. 77. c. 50. c. 51. c. 60.

On condamne à ſix ans de penitence les devins & ceux qui les conſultent, les meneurs d'ours, les diſeurs de bonne avanture, & ces ſortes de charla- c. 61. c. 62.

AN. 692. tans. On condamne auſſi pluſieurs autres ſuperſtitions reſtées du paganiſme, comme d'invoquer Bachus pendant la vendange. Les danſes publiques de femmes, les déguiſemens d'hommes en femmes, ou de femmes en hommes : l'uſage des maſques comiques, ſatyriques, ou tragiques : car ils étoient differens pour ces trois ſortes de ſpectacles. On défend auſſi d'allumer aux nouvelles lunes des feux devant les boutiques ou les maiſons, & de ſauter deſſus : de donner des gâteaux à Noël ſous pretexte de couches de la ſainte Vierge, qui n'a point été en couche : de lire dans l'égliſe les fauſſes hiſtoires des martyrs, compoſées pour les deshonorer par les ennemis de la verité. On doit au contraire les mettre au feu.

c. 65.

c. 79.

c. 63.

c. 95. Les heretiques dont le baptême eſt jugé bon, ſont reçus en faiſant leur abjuration par écrit ; & on leur donne le ſeau du ſaint-Eſprit avec l'onction du ſaint Chrême : au front, aux yeux, au nez, à la bouche, & aux oreilles. Ceux dont le baptême n'eſt pas jugé valable ſont traitez comme les payens, on les fait catechumenes, puis on les baptiſe. Et pour faire cette diſtinction, on ſuit les regles données par ſaint Baſile à Amphiloque. On les ſuit auſſi touchant la diſpenſation de la penitence, pour la proportionner à la qualité du peché, & aux forces du penitent ; & c'eſt le dernier canon de ce concile de Trulle. L'empereur Juſtinien y ſouſcrivit le premier avec du cinabre : qui étoit un privilege de ſa dignité. On laiſſa enſuite la place du pape : puis les quatre patriarches ſouſcrivirent, & tous les autres évêques;

Sup. liv. XVII. n. 14.

Digitized by Google

laiſſant la place de quelques abſens. On ne void point la ſouſcription des legats du pape; & toutefois Anaſtaſe dit, que s'étant laiſſez ſurprendre ils y ſouſcrivirent. AN. 692. *Anaſt. in Serg.*

L'empereur Juſtinien voulut obliger le pape Sergius à ſouſcrire luy-même à ce concile. Il luy en envoya un exemplaire en ſix tomes, ſouſcrit de ſa main, des trois patriarches d'Alexandrie, de C.P. & d'Antioche, & des autres prelats: afin que le pape y ſouſcrivît à la premiere place. Mais le pape ne voulut point recevoir ces tomes, ni les ouvrir pour les lire: perſuadé que ce concile étoit nul; & l'empereur, pour témoigner au pape ſon indignation, envoya à Rome un magiſtrien nommé Sergius, qui emmena à C. P. Jean évêque de Porto & Boniface conſeiller du ſaint Siege. LIV. Le pape rejette ce concile. *Paul. diac. vi. c. 11. Anaſt. in Serg.*

Enſuite il envoya Zacharie ſon protoſpataire, c'eſt-à-dire comme premier eſcuyer, avec un ordre pour enlever de même le pape. Mais la milice de Ravenne, de la duché de Pentapole & des quartiers voiſins entreprit d'empêcher cette violence. Zacharie les voyant venir à Rome de tous côtez en fut épouvanté, & pria le pape de faire fermer & garder les portes. Il ſe refugia tremblant juſques dans la chambre du pape, le priant avec larmes d'avoir pitié de luy, & de luy ſauver la vie. Cependant l'armée de Ravenne entra par la porte de ſaint Pierre; & vint juſques au palais de Latran, demandant avec empreſſement à voir le pape: car le bruit couroit qu'on l'avoit enlevé la nuit. Comme ils trouverent toutes les portes fermées, ils menacerent

Digitized by Google

AN. 694. de les mettre à bas, si on n'ouvroit promptement. Alors Zacarie se croyant perdu se cacha sous le lit du pape, tellement hors de luy qu'il n'avoit plus de raison. Le pape le rassura, & luy dit de ne rien craindre : puis il sortit hors de la basilique du pape Theodore, & ayant fait ouvrir les portes ; il se mit dans le siege nommé Sous les apôtres, pour se montrer à tout le monde. Il receut avec honneur les soldats & le peuple, qui étoient venus en foule pour le voir ; & appaisa leurs esprits par la douceur de ses paroles. Mais ils ne voulurent point se retirer, ni cesser de garder le palais patriarcal, jusques à ce qu'ils eussent chassé honteusement de Rome le protospataire Zacharie.

LIV. Justinien chassé. Leonce empereur.

L'empereur Justinien qui l'avoit envoyé, fut chassé de C. P. dans le même temps. Il s'étoit rendu tres-odieux par sa mauvaise conduite : ayant rompu mal-à-propos la paix avec les Bulgares & les Musulmans. Ses principaux ministres étoient cruels, entre autres Etienne eunuque Persan son sacellaire ou tresorier particulier, & Theodote qui demoine reclus étoit devenu Logothete ou tresorier general.

S. Nicep. hist. p. 25. Theopha. an. 9. p. 306.

S. Nicep. Chr.

Le patriarche Paul mourut l'an 693. aprés avoir tenu le siege sept ans ; & eut pour successeur Callinique prêtre, & tresorier de l'église de Blaquerne, qui tint le siege douze ans. L'empereur voulant faire quelques nouveaux bâtimens, pria ce patriarche de faire des prieres, afin que l'on pût abatre une église de la Vierge qui étoit prés du palais. Le patriarche luy dit : Nous avons des prieres pour la fondation d'une église, mais je n'ay point appris qu'il

Theoph. p. 307.

qu'il y en ait pour sa destruction. Et comme l'empereur le pressoit, le patriarche dit : Loüé soit Dieu qui souffre tout, maintenant & toûjours, & dans les siecles des siecles. *Amen.* Aussi-tôt on abatit l'église, pour faire place au nouveau bâtiment, & on la rebâtit ailleurs. AN. 694.

Peu de temps aprés Justinien commanda à Etienne patrice & gouverneur de C. P. de faire de nuit un grand massacre du peuple de la ville, en commençant par le patriarche. La même nuit le patrice Leonce s'embarquoit, pour sortir de C. P. Aprés avoir fait la guerre en Orient avec beaucoup de reputation, il avoit été trois ans en prison ; & venoit d'être declaré gouverneur de Grece, avec ordre de partir le jour même. Etant donc prêt à s'embarquer il prenoit congé de ses amis, entre lesquels étoient Paul moine & astronome, & Gregoire de Cappadoce abbé du monastere de Florus : qui l'avoient souvent visité dans sa prison, & l'avoient assuré qu'il seroit empereur. Vous voyez, leur disoit-il, combien vos promesses sont vaines : quand je seray une fois hors d'ici, je n'attends qu'une fin malheureuse. Ils luy répondirent : Vous en verrez l'accomplissement, si vous ne perdez point courage : croyez-nous seulement, & nous suivez. Ils allerent à la prison, la firent ouvrir, feignant que c'étoit l'empereur ; & en tirerent beaucoup de braves gens, que Leonce fit armer avec les siens, & les mena à la place en criant : Tous les Chrétiens à sainte Sophie ; & fit faire le même cri par tous les quartiers. Le peuple alarmé s'assembla au baptistere de la grande *Niceph. hist. c. 25.*

AN. 694. égliſe. Leonce avec ſes deux moines & les principaux de ſon parti alla trouver le patriarche, déja troublé de l'ordre qu'avoit reçu le patrice Etienne. Leonce luy perſuada de venir au baptiſtere, *Pſ. 117.* & de crier : C'eſt icy le jour qu'a fait le Seigneur. Tout le peuple s'écria : Qu'on déterre les os de Juſtinien : comme s'il eût été déja mort ; & ils coururent tous à l'Hippodrome. Le jour étant venu on y amena Juſtinien. Le peuple crioit qu'on le fiſt mourir : mais Leonce épargna ſa vie, à cauſe de l'amitié qu'il avoit portée à ſon pere Conſtantin. Il ſe contenta de luy faire couper le nez, & l'envoyerent en exil à la ville de Cherſone. Il avoit regné dix ans ; & c'étoit l'an 694. Leonce fut auſſitôt proclamé empereur.

En Eſpagne cependant il ſe tint deux conciles, LVI. Seiziéme concile de Tolede. le ſeiziéme & le dix-ſeptiéme de Tolede. Le premier ſe tint la ſixiéme année du roy Egica, Ere 731. *to. 6 Conc. p. 1327.* c'eſt-à-dire l'an 693. le ſecond jour de May. Cinquante-neuf évêques y aſſiſterent avec cinq abbez, & trois deputez d'évêques abſens. Le roy y étoit en perſonne accompagné de ſeize comtes. On y fit dix canons de diſcipline, dont le premier ordonne que les Juifs, qui ſe convertiront ſincerement, ſeront exempts des tributs qu'ils payoient au fiſc : confirmant au ſurplus les loix precedentes contre ceux qui demeureront endurcis. On défend tous les *ib.* reſtes d'idolâtrie : d'honorer des pierres, des fontaines, ou des arbres : d'obſerver les augures, ou pratiquer des enchantemens. L'execution en eſt recommandée aux évêques, aux prêtres, ou aux juges,

Digitized by Google

Ceux qui pechent contre la nature ſont condamnez à être ſeparez des Chrétiens, pour toute leur vie, recevoir cent coups de foüet, être raſez par infamie & bannis à perpetuité. Ceux-cy, non plus que les idolâtres, ne recevront la communion qu'à la mort; & encore aprés une digne penitence. Celuy qui aura voulu ſe tuer par deſeſpoir, ſera privé de la communion pour deux mois. c. 3. c. 4. p. 1319 C.

Il y avoit en Eſpagne pluſieurs égliſes abandonnées, parce qu'elles étoient trop pauvres, pour entretenir un prêtre. On y offroit rarement le ſacrifice, & elles tomboient en ruine. En ſorte que les Juifs s'en moquoient, & diſoient, que l'on n'avoit rien gagné à détruire leurs ſynagogues, puiſque les égliſes des Chrétiens étoient en plus mauvais état. Pour y remedier, le concile ordonne aux évêques d'employer en reparations le tiers du revenu des égliſes de la campagne, que les canons leur accordoient. Que s'ils ne prennent point ce tiers, les prêtres qui ſervent ces égliſes en feront les reparations. Nous avons vû que ſaint Anſbert archevêque de Roüen pratiquoit ce qu'ordonne ce concile. Il continuë: On ne donnera point pluſieurs égliſes à un même prêtre: mais celles qui auront moins de dix ſerfs ſeront unies à d'autres. Quelques prêtres employoient pour le ſacrifice leur pain ordinaire, dont ils coupoient une croute en rond, & l'offroient ſur l'autel. Le concile ordonne de ne ſe ſervir pour ce ſaint uſage, que d'un pain entier, qui ſoit blanc, fait exprés, & en petite quantité: puiſqu'il ne doit pas charger l'eſtomac, n'étant que pour la nourriture c. 5. *sup. n. 35.* c. 6.

de l'ame ; & qu'il doit être facile à conſerver
V. M. Lill. de Azymo c. 8. dans une petite boîte. On faiſoit donc deſlors des hoſties à peu prés comme elles ſont aujourd'huy.

Siſbert archevêque de Tolede ayant conſpiré avec pluſieurs autres contre le roy Egica, pour luy faire
c. 9. perdre le royaume & la vie, fut depoſé, privé de tous ſes biens, & mis en la puiſſance du roy, qui le condamna à une priſon perpetuelle: il fut même ordonné qu'il ne recevroit la communion qu'à la mort: ſi le roy ne luy faiſoit grace. A ſa place le
c. 11. concile fit évêque de Tolede, Felix de Seville, dont le ſiege fut rempli par Fauſtin de Brague ; & on donna pour ſucceſſeur à celuy-cy Felix de Portucale. Ainſi on ne faiſoit pas de ſcrupule en Eſpagne de transferer les évêques. Ceux-cy en ſouſcrivant au concile prirent tous les titres de leurs nouveaux ſieges. Ce fut apparemment cette conjuration qui obligea le concile à renouveller les pro-
c. 8. meſſes de proteger la poſterité du roy aprés ſa mort;
c. 10 les peines contre les rebelles, & les malediction-
Sup. liv. XXXVII. n. 45. prononcées au quatriéme concile de Tolede. On ordonne en celuy-cy que dans toutes les égliſes cathedrales, & toutes les paroiſſes de la campagne, on dira tous les jours la meſſe pour le roy &
c. 8. ſes enfans: excepté le vendredy-ſaint. On y ordonne encore, que quand un concile aura été tenu, chaque évêque le publiera dans ſix mois en ſon ſynode, compoſé des abbez, de prêtres & de tout le clergé,
c. 13. avec le peuple de la ville épiſcopale. Les évêques de la province de Narbonne n'avoient pû aſſiſter à ce concile, à cauſe d'une peſte qui ravageoit le

Digitized by Google

païs : c'eſt pourquoy le roy ordonne qu'ils s'aſſembleront à Narbonne pour en ſouſcrire les decrets. AN. 694.

L'année ſuivante ſeptiéme d'Egica, Ere 732. c'eſt-à-dire l'an 694. le neuviéme de Novembre, fut tenu le dix-ſeptiéme concile de Tolede dans l'égliſe de ſainte Leocadie. On y fit huit canons. Premierement il eſt ordonné qu'au commencement de chaque concile on paſſera trois jours en jeûne, pendant leſquels on traitera de la foy, de la correction des évêques, & des autres matieres ſpirituelles : ſans qu'aucun ſeculier y aſſiſte. Depuis le commencement du carême juſques au jeudy-ſaint, le baptiſtere ſera fermé, & ſcellé du ſeau de l'évêque ; & on ne l'ouvrira qu'en cas de tres-grande neceſſité. Il eſt marqué que le jeudi-ſaint on dépoüilloit les autels, comme l'on fait encore. Le même jour, chaque évêque obſervera la ceremonie de laver les pieds. On renouvelle la défenſe aux prêtres d'employer à leur uſage les vaſes ſacrez, ou les ornemens de l'égliſe, les vendre, ou les diſſiper. Quelques-uns diſoient des meſſes des morts pour des vivans, dans l'intention de leur cauſer la mort. Le concile défend ce ſacrilege : ſous peine de depoſition pour le prêtre, de priſon perpetuelle, & d'excommunication juſques à la mort, tant contre luy, que contre celuy qui l'aura excité à le commettre. On ordonne des litanies ou prieres publiques tous les mois.

LVII. Dernier concile de Tolede. *to. 6. Conc. p. 1361.*

c. 1.

c. 2.

Conc. XVI. c. 8.

Conc. XVII. c. 3.

c. 4.

c. 5.

c. 6.

Les Juifs d'Eſpagne étant convaincus d'avoir conſpiré contre l'état, & contre les Chrétiens, & d'avoir traité avec ceux d'outremer, apparemment d'Afrique : ils ſont condamnez à être tous dépoüil-

AN. 694. lez de leurs biens, reduits en ſervitude perpetuelle, & diſtribuez aux Chrétiens, ſuivant la volonté du roy. A la charge que leurs maîtres ne leur permettront aucun exercice de leurs ceremonies ; & leur ôteront leurs enfans à l'âge de ſept ans, pour les faire élever chrétiennement, & les marier à des Chrétiens. Ce dix-ſeptiéme concile de Tolede eſt le dernier dont nous ayons quelques actes, encore n'y a-t-il point de ſouſcriptions qui faſſent connoître les évêques qui y aſſiſterent. Deſormais pendant environ cent cinquante ans nous ne trouverons plus guere de monumens de l'égliſe d'Eſpagne.

LVIII. Leonce chaſſé. Tibere Apſimare empereur. *Theoph an. 3. p. 309.*

Nous ne parlerons gueres non plus de l'Afrique : car c'eſt le temps où elle tomba ſous la puiſſance des Muſulmans. Comme ils avoient pris Carthage, l'empereur y envoya le patrice Jean grand capitaine la ſeconde année de ſon regne, 695. de Jeſus-Chriſt. Jean chaſſa les Muſulmans de toutes les places qu'ils occupoient : mais ils revinrent l'année ſuivante avec de plus grandes forces, reprirent Carthage & les autres villes, & éteignirent ainſi la puiſſance des Romains en Afrique, où ils avoient commandé 850. ans, depuis l'an 608. de Rome, quand Carthage fut priſe par Scipion. Les Muſulmans l'ont depuis continuellement poſſedée juſques à preſent. Aprés cette perte l'armée Romaine n'oſant retourner vers Leonce, fit un autre empereur, ſavoir Apſimare qu'ils ſurnommerent Tibere. Il vint à C. P. y entra par intelligence : prit Leonce, luy fit couper le nez, & le renferma dans le monaſtere de ſaint Dalmace. C'étoit l'an 696. troiſiéme de ſon regne : & Apſimare en regna ſept.

Digitized by Google

I. S. Villebrod en Frise.

SAINT Villebrod & les autres miſſionaires Anglois travailloient avec ſuccés à la converſion des Friſons, ſous la protection de Pepin l'ancien, maire du palais. Ce prince l'envoya à Rome vers l'an 692. pour recevoir du pape Sergius la benediction apoſtolique, & apporter des reliques, pour mettre dans les égliſes qu'il fonderoit, à la place des temples des idoles. A ſon retour il continua à prêcher les Friſons ſujets des François : puis il retourna à Rome, avec des preſens & des lettres de Pepin, qui prioit le pape de l'ordonner évêque pour ce peuple. Le pape Sergius le conſacra archevêque des Friſons dans l'égliſe de ſainte Cecile, le jour de la fête de cette Sainte vingt-deuxiéme de Novembre, l'an 696. Il luy donna le pallium, & le nom de Clement, au lieu de ſon nom barbare de Villebrod: ſous lequel toutefois il eſt plus connu. Le pape le renvoya auſſi-tôt à ſon peuple, & il ne demeura que quatorze jours à Rome. Pepin luy donna la place pour établir ſon ſiege épiſcopal dans la ville nommée Viltbourg par les anciens habitans, & *Trajectum* par les Gaulois Romains, aujourd'huy Utrect. S. Villebrod y bâtit une égliſe ſous le titre de ſaint Sauveur, & y établit ſa reſidence. Comme il convertit un grand nombre d'infidelles de tous côtez pendant cinquante ans qu'il prêcha, il fonda pluſieurs autres égliſes & quelques monaſteres ; & établit de nouveaux évêques.

Sup. liv. XL. n 46.

Bed. v. hiſt. c. 12.

Vita S. Willib. per Alcuin c. 7. to. 3. act. B.

Annal. interg.

epiſt. 97. Bonifac. ad Steph. pap.

Be. v. hist. c. 11. A l'exemple des missionaires de Frise, deux prêtres Anglois, qui avoient long-temps demeuré en Irlande, passerent en Germanie, chez les peuples qu'ils nommoient les anciens Saxons, parce que ceux de la grande Bretagne en étoient venus. Ces prêtres se nommoient tous deux Evalde, mais pour les distinguer on nommoit l'un le blanc, l'autre le noir, suivant la difference de leur poil. Etant entrez chez un fermier, ils le prierent de les faire conduire au seigneur du païs, ce qu'il leur promit, & les retint quelques jours. Cependant les barbares s'apperçurent que ces deux étrangers étoient d'une autre religion : car ils s'appliquoient continuellement à la psalmodie & à la priere, & offroient tous les jours à Dieu le saint sacrifice : portant avec eux des vases sacrez, & une planche consacrée qui leur servoit d'autel. C'est la premiere fois que je trouve un autel portatif. Les barbares craignirent, que si ces étrangers parloient à leur seigneur, ils ne le fissent Chrétien, & que tout le païs petit-à-petit, ne fût contraint à changer de religion. Ainsi ils les prirent brusquement, & les firent mourir. Ils tuerent Evalde le blanc d'un coup d'épée; & déchirerent Evalde le noir par de longs & horribles tourmens. Le seigneur l'ayant appris fut tellement irrité, de ce qu'on n'avoit pas laissé venir vers luy ces étrangers : qu'il fit brûler le village, & tuer tous les habitans. Les corps des martyrs jettez dans le Rein furent découverts, par une lumiere miraculeuse que leurs meurtriers virent eux-mêmes; & Pepin les fit apporter honorablement à Cologne.

L'église

L'église honore leur memoire le cinquiéme d'Octobre, qui fut le jour de leur martyre. *Martyr. R. 5. Oct.*

Saint Villebrod alla prêcher l'évangile même dans la partie de Frise qui obéïssoit à Radbod; & ce prince le receut avec honneur, mais il ne profita point de ses instructions. Le saint évêque passa chez les Danois, peuple tres-farouche, à qui commandoit Ongende plus cruel que toutes les bêtes; il ne laissa pas de le traiter avec honneur, mais il demeura endurci; & saint Villebrod voyant qu'il n'y avoit rien à esperer en ce païs, se contenta d'en amener trente jeunes enfans, & retourna en France: mais craignant les accidens d'un si long voyage, il les instruisit, & les baptisa en chemin. Dans les confins des Danois & des Frisons, étoit une isle à l'embouchure de l'Elbe, qui portoit alors le nom de leur Dieu Fosite. Les payens la reveroient tellement, qu'ils n'osoient toucher aux animaux qui y paissoient, ni parler en puisant de l'eau d'une fontaine qui l'arrosoit. Le saint homme ayant été jetté dans cette isle par la tempête, y demeura quelques jours attendant le temps favorable. Il baptisa trois hommes dans la fontaine, & fit tuer quelques animaux pour les manger. Les payens croyoient que ceux qui en avoient mangé mourroient subitement, ou que du moins ils deviendroient furieux: mais voyant qu'il ne leur en arrivoit aucun mal, ils furent étonnez, & raporterent la chose à leur duc Ratbod. Celuy-cy voulant vanger ses Dieux, fit jetter le sort trois fois par jour pendant trois jours, suivant l'ancienne superstition des Germains, sur le saint évêque & ses

Vita. c. 9.

c. 10.

c. 11.

Tac. de mor. Germ.

compagnons; & il n'y en eut qu'un ſur qui le ſort tomba, & qui ſouffrit le martyre. Ratbodfit venir le Saint, & luy fit de grands reproches, du mépris qu'il faiſoit de ſa religion : mais étonné de la fermeté de ſes réponſes, il le renvoya à Pepin avec honneur: le ſaint évêque continua de prêcher dans la Friſe Françoiſe. On raconte de luy pluſieurs miracles. Dans l'iſle de Valqueren en Zelande, comme il vouloit briſer une idole, celuy qui en avoit la garde, luy donna un coup d'épée ſur la tête dont il ne fut point bleſſé. Ceux qui accompagnoient l'évêque vouloient punir de mort cet attentat. Mais le ſaint homme délivra de leurs mains l'idolâtre, qui toutefois mourut miſerablement trois jours aprés.

c. 14

La reputation de ſaint Villebrod attira en Friſe ſaint Vulfran, pour travailler à la même œuvre. Il étoit né à Mauriliac, à preſent Milly en Gaſtinois, dont ſon pere étoit ſeigneur; & il donna cette terre au monaſtere de Fontenelle en 685. Il fut élû archevêque de Sens aprés la mort de Lambert vers l'an 690. & ayant gouverné cette égliſe quelques années, il fut inſpiré d'aller prêcher en Friſe. D'abord il alla à Roüen trouver ſaint Anſbert, qui ayant été abbé de Fontenelle, étoit encore comme le pere de cette communauté. Saint Vulfran en tira quelques moines pour aller avec luy prêcher en Friſe; & s'étant embarqué au port de ce monaſtere, il entra par la Seine dans l'Ocean. Comme ils étoient prés la côte des Morins, aujourd'huy de Flandre, l'heure étant venuë d'offrir le ſaint ſacrifice, on jetta

c. 16. 17. & 11.

II.
S. Vulfran.
Vita. to. 3. act. SS. B. p. 357.

Sup. liv. 11. n. 35.

Digitized by Google

les ancres, & on arrêta le vaiſſeau. Le ſaint évêque celebrant la meſſe, & en étant venu à l'endroit où le diacre luy devoit preſenter la patene, il étendit la main pour la recevoir. Le diacre qui étoit Vandon moine de Fontenelle, dont il fut depuis abbé, ſe proſterna à ſes pieds, & luy avoüa qu'en voulant laver la patene, il l'avoit laiſſé tomber dans la mer. Saint Vulfran ſe mit à genoux, & aprés avoir fait ſa priere, il ordonna au diacre de mettre la main à l'endroit où la patene étoit tombée. Elle revint du fond de l'eau chercher ſa main: tous les aſſiſtans loüerent Dieu, & le ſaint évêque acheva la meſſe. La patene fut gardée à Fontenelle, où il la donna depuis en faiſant le vœu monaſtique. Il y donna auſſi ſon calice, & l'autel qu'il portoit dans ſes voyages conſacré aux quatre coins, & contenant au milieu des reliques.

Etant arrivé en Friſe il fut écouté, & convertit pluſieurs idolâtres. Il baptiſa entre autres le fils du duc Ratbod, qui mourut portant encore l'habit blanc. C'étoit la coutume de ces payens de faire mourir en l'honneur de leurs Dieux, celuy ſur qui tomboit le ſort. Comme on menoit à la mort un jeune homme nommé Ovon, ſaint Vulfran pria le duc Ratbot de luy donner la vie; & il étoit prêt à l'obtenir, quand les payens s'y oppoſerent, en diſant: Si ton Chriſt le peut délivrer de la mort, il ſera à toy le reſte de ſes jours. Le Saint accepta la condition; on pendit Ovon, qui demeura au gibet pendant deux heures; & le Saint ſe mit en priere. Sitôt qu'elle fut finie, la corde ſe rompit, Ovon

tomba à terre, & par l'ordre du saint se releva en pleine santé. Il dit depuis, que lorsqu'il étoit pendu il s'imaginoit être accablé de sommeil, & soutenu par la ceinture du Saint attachée autour de son corps. Il fut baptisé, & depuis moine de Fontenelle & prêtre; & laissa dans le monastere plusieurs titres & plusieurs livres écrits de sa main, qu'il avoit tres-bonne.

c. 3. Saint Vulfran délivra aussi plusieurs autres de la mort. Le sort tomba un jour sur les enfans d'une veuve, dont l'un n'avoit que sept ans, l'autre que cinq; & ils devoient être noyez dans la mer: car il y avoit diverses manieres d'immoler ces especes de victimes. On les exposa en un lieu où la haute marée devoit arriver; & comme elle commençoit à gagner, le plus grand tenoit son petit frere entre ses bras, s'efforçant de le retirer de l'eau. Le duc étoit present au spectacle avec une multitude infinie de peuple, sans avoir pitié de ces innocens. Saint Vulfran les demanda, & le duc luy dit: Si ton Christ les peut délivrer, qu'ils soient à luy. Le saint évêque ayant fait sa priere, la mer en s'élevant laissa à sec le lieu où étoient les enfans prêts à mourir: il alla les prendre à ses deux mains, les rendit à leur mere desolée, & les baptisa. On crut qu'il avoit marché sur les eaux; & une grande multitude se convertit.

III. Fin de saint Ansbert. Saint Ansbert archevêque de Roüen fut rendu suspect à Pepin, comme luy ayant été contraire, en un different qu'eurent les seigneurs François pour le partage du Royaume. On croid que ce fut en

692. aprés la mort du roy Theodoric. Pepin le relegua au monaſtere d'Aumont ſur la Sambre en Hainault; où le ſaint évêque édifia les moines par ſon aſſiduité au jeûne & à la priere, & compoſa pour eux quelques traitez ſpirituels qui ne ſe trouvent plus. Comme Pepin étoit ſollicité de le releguer encore plus loin, le ſaint homme luy envoya Hadulfe abbé d'Aumont, & ſe juſtifia ſi bien, que Pepin luy permit de retourner à ſon dioceſe. Mais lorſqu'il ſe diſpoſoit à partir, il mourut la quatriéme année de Childebert III. c'eſt-à-dire l'an 698. Aprés ſa mort on le revêtit des ornemens pontificaux, comme pour aller à l'autel, & on raporta le corps à Fontenelle. L'égliſe honore ſa memoire le neuviéme de Fevrier. AN. 698. *Vita S. Anſb. to. 2. act. B.*

En Angleterre ſaint Britoüalde archevêque de Cantorberi tint pluſieurs conciles. Le premier fut celuy de Becancelde en 694. où aſſiſta Tobie évêque de Rocheſtre, avec des abbez & des abbeſſes, des prêtres, des diacres, des ſeigneurs, & Vitred roy de Cant. Ce prince y promit de conſerver la liberté & l'immunité des égliſes & des monaſteres: en ſorte que perſonne n'uſurpât rien de leurs biens, & n'empêchât les élections canoniques: reconnoiſſant qu'il appartient à l'évêque metropolitain de gouverner les égliſes, de choiſir & d'établir les évêques. Le ſecond concile où preſida ſaint Britoüalde, fut celuy de Bergamſtede la cinquiéme année du roy Vitred, c'eſt-à-dire en 697. Gybmond évêque de Rocheſtre y aſſiſta avec les autres eccleſiaſtiques, & le roy accompagné de ſeigneurs. En *Martyr. R. 9. Febr.* IV. Conciles d'Angleterre. *to. 6. Conc. p. 1356.* *to. 6. p. 1377.*

ce concile on fit vingt-huit canons, qui peuvent auſſi être comptez pour loix, puiſque les deux puiſſances concouroient, & qu'ils ordonnoient des amendes & d'autres punitions temporelles outre les ſpirituelles. On y conſerva la ſureté & la liberté des égliſes : on punit les adulteres, ceux qui travaillent le dimanche, qui ſacrifient aux demons, qui mangent de la chair les jours de jeûne. On regle la forme des ſermens, dont l'évêque eſt exempt comme le roy.

c. 1. 2. 3. 4. 5 & 6. 7. 10. 11 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19 20. 21.

V Mort de Sergius. Jean VI. pape. *Paul. diac. VI. hiſt. c. 14.*

A Rome le pape Sergius ramena par ſes inſtructions à l'unité de l'égliſe l'archevêque d'Aquilée & ſes ſuffragans, qui avoient tenu un concile, où par ignorance ils faiſoient difficulté de recevoir le cinquiéme concile general. Il repara & orna pluſieurs égliſes ; & fit faire entre autres un grand encenſoir d'or avec ſes colomnes & ſon couvercle, où l'on brûloit des parfums les jours de fête pendant la meſſe. Il fit transferer le corps du pape ſaint Leon du fonds de la ſalle ſecrette de l'égliſe ſaint Pierre, où il étoit caché, & luy fit un tombeau dans un lieu public de la même égliſe qu'il orna. Il ordonna que l'on chantât à la meſſe *Agnus Dei* pendant que l'on rompoit les hoſties : ce qui duroit quelque temps, comme il a été marqué. Le pape Sergius inſtitua des proceſſions qui devoient ſortir de ſaint Adrien, pour aller à ſainte Marie en quatre fêtes, ſavoir l'Annonciation, la nativité de la ſainte Vierge, ſa Dormition, c'eſt-à-dire ſa bien-heureuſe mort : la fête de ſaint Simeon, que les Grecs nommoient Hypapante, c'eſt-à-dire Rencontre, & que nous ap-

Sup. liv. XXXVI. n 19.

Digitized by Google

pellons la Purification de la Vierge. On void par là l'antiquité de ces fêtes. Ce pape ordonna pour divers lieux quatre-vingts-dix-sept évêques, entre autre Damien archevêque de Ravenne. En deux ordinations au mois de Mars, il fit dix-huit prêtres, & quatre diacres. Il tint le saint Siege treize ans & prés de neuf mois, & fut enterré à S. Pierre le vingt-huitiéme de Septembre 701. indiction quinziéme sous le regne de Tibere Absimare. On void par son épitaphe qu'il ne fut reconnu pape qu'aprés la mort de Theodore son competiteur ; qu'il fut chassé de Rome, & en demeura banni pendant sept ans, tandis qu'un anti-pape nommé Jean occupoit le saint Siege : qu'il revint ensuite, par les pressantes instances du peuple ; & qu'étant sacré & rétabli dans son siege, il excommunia les usurpateurs selon les canons.

AN. 701.

ap. Baron. an. 701. n. 9.

Sup. liv. XL. n. 39.

Aprés la mort du pape Sergius le saint siege vaqua environ un mois & vingt jours : puis on élut Jean VI. Grec de nation, qui le remplit trois ans, deux mois & douze jours, sous le regne de Tibere. En une seule ordination, il fit neuf prêtres & deux diacres ; & d'ailleurs quinze évêques pour divers lieux. De son temps Theophylacte chambellan de l'empereur patrice & exarque d'Italie, vint à Rome de Sicile. Les troupes de toute l'Italie l'ayant appris, s'assemblerent tumultuairement à Rome, pour le maltraiter. Mais le pape s'y opposa, il ferma les portes de la ville, envoya des évêques au camp, où les soldats étoient assemblez, & par ses exhortations salutaires, il appaisa la sedition. Quelque

Anast.

Digitized by Google

Id & Paul. diac. vi hist. c. 27.

temps aprés Giſulfe Lombard duc de Benevent vint ravager la Campanie, ſans que perſonne luy reſiſtât : pillant, brûlant & enlevant beaucoup de captifs. Alors le pape envoya des évêques avec de grandes ſommes tirées des treſors de l'égliſe Romaine, racheta tous les captifs, & obligea Giſulfe à ſe retirer avec ſes troupes.

VI. Monaſteres de Farfe & de S. Vincent.

Le même Giſulfe donna la place où fut fondé le monaſtere de ſaint Vincent, par trois hommes nobles de Benevent enfans de deux freres, nommez Paldon, Taſon & Taton. Le deſir de la perfection évangelique les fit reſoudre à quitter leur païs & leurs richeſſes, & aller viſiter les monaſteres de Gaule. Ils dirent à leurs parens qu'ils alloient à Rome, comme ils y allerent en effet ; & partirent avec un équipage de chevaux & de valets convenable à leur condition. Mais quand ils furent ſortis de leur province, ils renvoyerent leurs valets & leurs chevaux, & dirent qu'ils avoient fait vœu d'aller à Rome ſeuls & à pied. Enſuite ils donnerent leurs habits à des pauvres qu'ils rencontrerent, & ſe revêtirent de leurs haillons.

Acta SS. Ben. to. 3. p. 425.

Ils arriverent dans le païs des Sabins au monaſtere de Farfe, dont l'abbé les receut charitablement. Il étoit né en Gaule dans la Mauriene, & étant déja prêtre il eut devotion d'aller à Jeruſalem viſiter les ſaints lieux. Il y demeura trois ans, priant Dieu de luy faire connoître ſa volonté : enfin une nuit il vit en dormant une perſonne qui tenoit un pain d'une beauté merveilleuſe, & luy dit : Prenez ce pain, retirez-vous, & ſçachez qu'il ne vous

Ibid p. 125.

manquera

manquera jamais. Il revint en Italie, s'arrêta dans les Sabins, & y fonda un monaſtere par le ſecours de Faroald duc de Spolete en un lieu nommé Acutien. Dés le ſixiéme ſiecle ſaint Laurent évêque de Spolete, ſurnommé l'Illuminateur pour avoir gueri pluſieurs aveugles, avoit fondé en ce lieu le monaſtere de Farfe, où il finit ſes jours. L'égliſe étoit dediée à la ſainte Vierge; mais Thomas la trouva abandonnée, & le monaſtere ruiné. Il le rétablit ſi bien, qu'il fut depuis tres-riche & tres-fameux pendant pluſieurs ſiecles: & on pretend qu'il eut dans ſa dépendance plus de ſix cents égliſes. On en raporte la fondation à l'an 680. & Thomas aprés l'avoir gouverné trente-cinq ans, mourut l'an 715. le dixiéme de decembre. *Acta. to. 1. p. 131.*

Tel étoit le venerable Thomas qui receut les trois couſins Paldon, Taſon & Taton. En leur lavant les pieds, ſuivant la regle de l'hoſpitalité monaſtique, il vit à la delicateſſe de leurs corps qu'ils n'étoient pas tels que marquoit la pauvreté de leurs habits; & ayant appris leur deſſein, il s'offrit de les conduire à Rome, d'où il les remena chez luy, afin qu'ils appriſſent les pratiques de la vie monaſtique, avant que d'aller plus loin. Leurs parens affligez de leur fuite vinrent les chercher à Farfe, & l'abbé Thomas les obligea à leur parler. Ils demeurerent fermes dans leur reſolution: mais Thomas leur perſuada de ne point quitter l'Italie, & leur montra dans le voiſinage un lieu propre pour leur établiſſement. C'étoit un oratoire de ſaint Vincent ſur le bord du fleuve Voltorne à mille pas de ſa ſource.

AN. 701. Des deux côtez du fleuve étoient des bois qui servoient de retraite à des voleurs. Vous y rendrez, leur dit-il, la seureté aux voyageurs, & la fertilité à la terre avec le secours de Dieu. Il alla luy-même trouver le duc Gisulfe, & en obtint le don de cette place. Les trois cousins y allerent sans rien porter, mais la nuit même un homme inconnu leur apporta de la farine & du vin. Paldon fut établi le premier abbé de ce monastere de saint Vincent prés la source du Voltorne, qui fut depuis tres-celebre. On en raporte la fondation à l'an 703. & Paldon aprés l'avoir gouverné dix-sept ans, mourut l'an 720. sous le pontificat de Gregoire II. l'onziéme jour d'octobre.

An. 701. VII. Vitiza roy d'Espagne. *Roderic. lib. II. c. 15. Isidor. Pacens. p. 10. 11.*

En Espagne le roy Egica étant mort, son fils Vitiza qu'il avoit déja associé à la couronne luy succeda l'Ere 739. c'est-à-dire l'an de Jesus-Christ 701. & regna neuf ans. Il fit tenir un concile dans l'église de saint Pierre prés de Tolede, par les évêques & les seigneurs pour le reglement de son royaume: mais il n'en reste ni actes ni canons. C'est le dix-huitiéme & dernier concile de Tolede. Vitiza usa de clemence au commencement de son regne, rapella les exilez & soulagea son peuple; mais dans la suite il commit des injustices, & s'abandonna à la débauche. Il avoit plusieurs femmes tout ensemble, & plusieurs concubines: les grands suivirent son exemple, il s'étendit au reste du peuple, & même au clergé. Gonderic étoit alors archevêque de Tolede, illustre par sa sainteté & même par ses miracles. Il eut pour successeur Sinderede, qui

Digitized by Google

par un zele mal reglé traita rudement des hommes anciens & venerables de ſon clergé. Le roy Vitiza l'y excitoit, craignant la vertu de ces perſonnages, qui luy reſiſtoient en face, & luy reprochoient ſes crimes. Se voyant donc maltraitez par leur archevêque, ils appellerent au pape. Mais Vitiza craignant que leur autorité ne détournât le peuple de ſon obéïſſance, non ſeulement permit, mais commanda à tous les clercs d'avoir des femmes & des concubines publiques, même pluſieurs s'ils vouloient; & de ne point obéïr aux conſtitutions Romaines qui le défendoient. Cette licence produiſit une corruption extrême. Enfin Vitiza donna l'archevêché de Tolede à ſon frere Oppa déja archevêque de Seville du vivant de Sinderede, violant doublement les canons. Il rappella les Juifs, & donna plus de privileges à leurs ſynagogues que n'en avoient les égliſes. c. 16. c. 17.

VIII. Concile de Neſterfeld.

En Angleterre l'an 703. le roy Alfrede aſſembla un concile à Neſtrefield à cinq lieues de Ripon, où ſe trouverent preſque tous les évêques de Bretagne, & Berthuald archevêque de Cantorberi y preſida. Saint Vilfrid fut invité à s'y preſenter, avec promeſſe de luy faire raiſon ſuivant les canons. Il y vint, mais on ne luy tint point parole. Car les évêques & les abbez qui avoient uſurpé les biens de ſon monaſtere, ſoutenus par le roy, exciterent de grandes conteſtations: voulant l'obliger à ſe ſoumettre aux decrets de l'archevêque Theodore. Saint Vilfrid répondit humblement qu'il vouloit obéïr en tout aux canons. *Vita per Eddi.* c. 44. *Sup.* XL. n. 46.

AN. 703. Enſuite il leur reprocha fortement leur obſtination, & leur demanda de quel front ils oſoient preferer aux decrets des papes Agathon, Benoiſt & Sergius, ceux que Theodore avoit faits pendant la diſcorde. Ils ne luy répondirent rien de raiſonnable: mais un des ſerviteurs du Roy qui l'avoit nourri dés l'enfance ſortit de ſa tente ſecrettement, & vint trouver ſaint Vilfrid. Car ce concile ſe tenoit dans une plaine où ils campoient. Cet homme avertit le ſaint évêque qu'on vouloit le ſurprendre en exigeant de luy une ſouſcription, dont il ne pût ſe dédire, afin de le dépoüiller de ce qu'il avoit, tant en Northumbre, que dans le païs des Merciens. On le preſſa en effet de le faire, & l'archevêque, & le roy l'avoient ainſi decidé: mais ſes ennemis même trouverent que c'étoit trop maltraiter un homme ſi celebre, que de le priver de tous ſes biens, ſans qu'il fût coupable d'aucun crime: & conclurent de le reduire à ſon monaſtere de Ripon: à la charge qu'il promît par écrit d'y demeurer en repos: de n'en point ſortir ſans permiſſion du roy, & de n'exercer aucune fonction épiſcopale. Saint Vilfrid élevant ſa voix leur répondit hardiment: Pourquoy me voulez-vous reduire à cette extremité? que je me condamne moy-même. Ne ſcandaliſeray-je pas ſans ſujet ceux qui ſavent que depuis prés de quarante ans je porte tout indigne que je ſuis le nom d'évêque? Aprés la mort de ces grands hommes envoyez par ſaint Gregoire, j'ay déraciné le premier l'erreur des Ecoſſois, en ramenant toute la nation des Northumbriens à l'obſervation de la vraye paſ-

Digitized by Google

que, & de la tonſure en forme de couronne Je leur ay appris les répons & les chants alternatifs ; & j'y ay établi la vie monaſtique ſelon la regle de ſaint Benoiſt, que perſonne n'y avoit encore apportée. Quant à cette nouvelle queſtion que vous formez contre moy : j'en appelle hardiment au ſiege apoſtolique, & j'invite quiconque d'entre vous me veut dépoſer, à venir aujourd'huy avec moy y recevoir le jugement. L'archevêque & le roy dirent : Il ſe rend dés là digne d'être condamné, en preferant le jugement des Romains au nôtre. Le roy offroit de le contraindre à main armée : mais les évêques le firent ſouvenir de la ſureté qu'il luy avoit promiſe. Ainſi le concile ſe ſepara, & S. Vilfrid retourna librement chez Ethelrede roy des Merciens. Ses ennemis declarerent les moines de Ripon excommuniez : en ſorte que ſi quelqu'un du peuple leur avoit fait benir des viandes par le ſigne de la croix, on les jettoit comme ſi elles euſſent été offertes aux idoles.

AN. 703.

c. 45.

c. 46.

IX. S. Vilfrid juſtifié à Rome. c. 47.

Cependant ſaint Vilfrid paſſa la mer avec quelques-uns des ſiens, & alla à Rome où ils ſe preſenterent au pape Jean VI. & luy demanderent à genoux de recevoir leur memoire, declarant qu'ils ne venoient accuſer perſonne, mais ſeulement ſe défendre contre ceux qui pourroient les accuſer. Le pape & le clergé de Rome les reçurent charitablement ; & tandis qu'ils attendoient la réponſe du S. Siege, il arriva des deputez de la part de Berthualde archevêque de Cantorberi, chargez d'une accuſation par écrit contre ſaint Vilfrid. Le pape aſſembla un concile de pluſieurs évêques avec ſon clergé.

Digitized by Google

AN. 704. Saint Vilfrid s'y presenta, & on y lût sa requête, par
c. 48. laquelle il demandoit l'execution des decrets du pape Agathon & de ses successeurs Benoist & Sergius, pour luy conserver son évêché d'Yorc & ses monasteres dans les royaumes des Merciens & de Northumbre, offrant de rendre à l'archevêque de Cantorberi le respect qui luy étoit dû selon les
c. 49. canons. Aprés la lecture de cette requête on le renvoya, & on fit entrer les deputez de l'archevêque Berthuald qui proposerent leurs accusations, & le concile promit de les entendre à loisir les uns & les autres.

c. 50. On les fit venir ensemble, saint Vilfrid d'un côté avec les prêtres & les diacres qui l'accompagnoient: de l'autre les deputez de l'archevêque Berthuald, qui dirent que l'évêque Vilfrid avoit mépriſé en plein concile les decrets de l'évêque de Cantorberi établi par le saint Siege sur toutes les égliſes Britanniques. Saint Vilfrid se leva, & sa venerable vieilleſſe donnant encore du poids à ses paroles, il dit: Comme j'étois au concile, on m'envoya un évêque demander si je voulois me soumettre au jugement de l'archevêque. Je répondis, qu'il faloit auparavant savoir quel étoit ce jugement. Il me dit, que l'archevêque ne le vouloit point declarer, avant que j'euſſe promis par écrit de m'y soumettre. Quelque étrange que fût cette propoſition, je promis de me soumettre au jugement de l'archevêque entant qu'il seroit conforme aux canons & au concile du pape Agathon & de ses successeurs.

Aprés cette réponſe le concile de Rome declara

que l'évêque Vilfrid s'étoit défendu canoniquement. Puis les évêques qui le compoſoient ſe mirent à parler grec en ſouriant, & dirent pluſieurs choſes entre eux, que les Anglois n'entendoient point. Enfin ils dirent: Vous ſavez, mes freres, que ſuivant les canons celuy qui ne prouve point le premier chef d'accuſation n'eſt pas admis à prouver les autres. Toutefois pour le reſpect de l'archevêque & de l'évêque Vilfrid nous examinerons à loiſir tous les articles. Ils renvoyerent ainſi les parties, & continuant à s'aſſembler, ils tinrent pendant quatre mois ſoixante & dix congregations. Saint Vilfrid y fut pleinement juſtifié, & les actes de ce concile furent lûs à haute voix devant tout le peuple ſuivant la coutume des Romains. Ceux qui avoient vû ſaint Vilfrid du temps du pape Agathon le reconnoiſſoient, & s'étonnoient avec indignation qu'on l'accuſât de nouveau. Enfin le pape Jean le renvoya abſous; & écrivit une lettre aux deux rois Ethelred des Merciens, & Alfride de Northumbre: où il parle ainſi: Nous admoneſtons Berthuald évêque de Cantorberi d'aſſembler un concile avec l'évêque Vilfrid, qu'il y faſſe venir les évêques Boza & Jean, & qu'aprés les avoir oüis, il termine s'il ſe peut leur different dans ſon concile: ſinon, qu'il les renvoye au ſaint Siege pour être jugez par un concile plus nombreux: ſous peine à celuy qui refuſera de s'y trouver d'être rejetté, non ſeulement de tous les évêques, mais de tous les fidelles. Le pape exhorte enſuite les deux rois à procurer l'execution de ce decret. Boza avoit été intrus dans le ſiege d'Yorc

AN. 704.

c. 11.

Sup.

AN. 704. à la place de saint Vilfrid, & Jean dans le siege
c. 52. d'Haguſtad à la place d'Eata, tous deux par l'autorité de l'archevêque Theodore.

Saint Vilfrid aprés un jugement ſi favorable vouloit demeurer à Rome, & y finir ſa vie déja fort avancée ; dans le détachement de toutes les choſes du monde. Mais le pape & tout ſon concile luy commanderent en vertu de l'obéïſſance qu'il avoit promiſe, de retourner en Angleterre pour la conſolation de ſes peuples, & la joye de ſes amis. Il emporta de Rome des reliques, & des étoffes de pourpre & de ſoye pour l'ornement des égliſes ; & repaſſa en France. Mais il fut attaqué d'une grande
c. 53. maladie : en ſorte qu'aprés avoir marché quelque temps à cheval, il fallut le porter dans un brancard juſques à Meaux, où il arriva reduit à l'extremité. Aprés avoir reſté quatre jours ſans pouvoir prendre aucune nourriture, ſaint Michel luy apparut, &
c. 54. luy promit encore quatre ans de vie. Il guerit en effet peu de jours aprés, & repaſſa heureuſement en Angleterre.

X. S. Adamnan abbé. Le roy Alfrid receut vers ce temps-là ſaint Adamnan prêtre & abbé de Hij, deputé de la part de ſa nation, c'eſt-à-dire des Hibernois. Le ſejour qu'il fit à Northumbre luy donna occaſion d'obſerver les pratiques de l'égliſe Anglicane, & les
Bed. v. hiſt. c. 16. plus ſavans l'exhorterent à s'y conformer, puiſque
Ibid. c. 22. c'étoit celle de l'égliſe univerſelle, preferable à l'uſage des Hibernois qui étoient en ſi petit nombre, & reduits à un petit coin du monde. Saint Ceolfrid abbé de Viremouth, dont il viſita le monaſtere,

naſtere, fut un de ceux qui entreprirent de le perſuader, voyant ſa ſageſſe, ſon humilité, & ſa pieté. Il luy dit touchant la tonſure clericale : Mon frere, Vous qui pretendez à la couronne immortelle, pourquoy en portez-vous une imparfaite à vôtre tête ? Si vous cherchez la compagnie de ſaint Pierre, pourquoy imitez-vous la tonſure de celuy qu'il a anathematiſé ? Adamnan répondit : Sçachez, mon frere, qu'encore que je porte la tonſure de Simon, je ne laiſſe pas de deteſter ſes erreurs ; & comme il étoit vertueux, & inſtruit des écritures, il ſe rendit, & prefera aux coutumes de ſon païs, ce qu'il apprit en Angleterre.

Il écrivit en trois livres la vie de ſaint Colomba premier abbé de Hy qu'il ne faut pas confondre avec le grand ſaint Colomban. Il compoſa de plus une deſcription des lieux ſaints ſur la relation d'un évêque de Gaule nommé Arculfe, qui avoit fait le voyage de Jeruſalem. Nous avons l'un & l'autre ouvrage. Dans le premier il décrit une égliſe de la valée de Joſaphat, où l'on montroit le ſepulcre de la ſainte Vierge : mais, ajoûte-t-il, on ne ſait en quel temps, par qui, ni comment ſon corps en a été ôté, ni en quel lieu il attend la reſurrection. On croyoit donc dès lors que la ſainte Vierge étoit morte à Jeruſalem, comme il le marque enſuite expreſſément : mais on ne croyoit pas encore qu'elle fût reſſuſcitée. Il dit qu'au lieu où ſaint Jean vivoit dans le deſert, il y avoit des ſauterelles dont les pauvres vivoient, les faiſant cuire avec de l'huile, & des arbres dont les feüilles larges & longues avoient la

Be. v. hiſt. c. 16. ſub. liv. XXXIV. n. 15.

Io. 4. act. SS. Ben p. 502. lib. 1. c. 13.

c. 18.

lib. II. c. 23.

couleur du lait, & le goût du miel. Il pretend que c'eſt ce que l'évangile appelle miel ſauvage. Arculfe avoit auſſi été à C.P. où il marque que l'on gardoit la vraye croix, & qu'on la montroit ſolemnellement les trois jours de la ſemaine ſainte. Saint Adamnan donna ce livre au roy Alfrid, qui le renvoya avec de grands preſens.

Matth. III 4. lib. III. c. 3

Etant de retour chez luy, il voulut ramener à l'obſervance de l'égliſe ſon monaſtere de Hy, & tous ceux qui en dépendent: ce qui ne luy fut pas poſſible. Mais ayant paſſé en Irlande, il perſuada preſque tous les autres par ſes exhortations modeſtes. Ayant celebré la pâque avec eux ſuivant l'ordre de l'égliſe, il revint à ſon iſle, où il recommença ſes inſtances avec ſes moines, mais inutilement; & il mourut le vingt-troiſiéme de Septembre de la même année, que l'on croid être 705.

XI. L'empereur Juſtinien rétabli.

L'empereur Juſtinien ſe rétablit cette année. Comme il paſſoit la mer pour aller chercher le ſecours des Bulgares, il ſurvint une furieuſe tempête. Un de ſes gens luy dit: Promettez à Dieu que s'il vous rend l'empire vous ne vous vangerez d aucun de vos ennemis. Juſtinien luy répondit en colere: Au contraire, je veux que Dieu me faſſe perir, ſi je pardonne à pas un. Ayant obtenu le ſecours des Bulgares, il vint à C.P. y entra par un aqueduc, & s'en rendit maître. Tibere Apſimare s'enfuit, mais il fut pris, & Juſtinien le fit enchaîner, & promener par toute la ville avec Leonce ſon predeceſſeur. Puis il les fit amener à l'Hippodrome. Pendant le ſpectacle, on les étendit par terre devant ſon ſiege, & il leur

Theoph an. 7. Apſ. p. 312. G. S. Nicéph. p. 27.

tint le pied sur la gorge pendant la premiere course de chevaux, qui dura une petite heure. Le peuple crioit cependant : Tu as marché sur l'aspic & le basilisc, & tu as foulé aux pieds le lion & le dragon. Ensuite Justinien leur fit couper la tête à l'un & à l'autre. Absimare avoit regné sept ans, & Justinien en regna encore six depuis son rétablissement. Il fit crever les yeux à Callinique patriarche de C. P. & l'envoya en exil à cause du mal qu'il avoit dit de lui au couronnement de Leonce : & il mit à sa place Cyrus, qui étoit reclus dans l'isle Amastris, & qui comme il passoit par là, lui avoit prédit son rétablissement.

AN. 705. ℔ 90. Sup. n. 7.

La même année 705. quatre-vingts-sixiéme de l'Hegire, le Calife Abdelmelic mourut, & son fils Oulit, ou plutôt Oüalid luy succeda. Du temps d'Abdelmelic, les Jacobites firent patriarche d'Alexandrie aprés Simon, un nommé Alexandre, l'an 420. de Diocletien, 724. de Jesus-Christ. Il tint le siege plus de vingt ans, sous une rude persecution : car il paya par deux fois un tribut de trois dinars. C'est ainsi que les Arabes nommoient les sou d'or des Romains. Le Calife avoit donné le gouvernement d'Egypte à son frere Abdelaziz, qui fit faire le dénombrement des moines, & exigea d'eux un dinar par tête, & c'est le premier tribut qu'ils payerent. Le Calife Oüalid fit bâtir une mosquée magnifique à Damas sa capitale ; & pour cet effet, il fit abatre la grande église dediée à saint Jean, qui étoit à côté de la mosquée, & fort belle. On dit qu'il en offrit aux Chrétiens quarante mille dinars,

XII. Mort d'Abdelmelic, Oüalid, Calife. Theoph. n. 7. p. 312. Elm. c. 13. p. 70. Icl. 12. p. 62. Chr. orient. p. 104. Sup. liv. XI. n. 34. Elmac. c. 13. p. 71. Theoph. p. 314.

AN. 705. & que comme ils les refuſerent, il la prit, & la fit abatre ſans leur rien donner.

XIII. Mort de Jean VI Jean VII. & Siſinnius papes. *Anaſt. v. Pabcbr. con.*

Sitôt que l'empereur Juſtinien fut rétabli, il envoya à Rome le concile de Trulle pour le faire confirmer par le pape Jean VII. qui tenoit alors le ſaint ſiege. Jean VI. étoit mort vers le commencement de cette année 705. & aprés un mois & dix-huit jours de vacance, on avoit ordonné Jean VII. Grec de nation, fils de Platon, ſavant & éloquent pour le temps. Il tint le ſaint ſiege deux ans, ſept mois, & dix-ſept jours ſous les empereurs Tibere & Juſtinien. Celui-cy lui envoya deux metropolitains chargez des volumes du concile de Trulle, & d'une lettre, par laquelle il le conjuroit d'aſſembler un concile, & confirmer ce qu'il approuveroit dans ces volumes, & rejetter le reſte. Le pape Jean VII. par une foibleſſe humaine craignant de déplaire à l'empereur, luy renvoya ces volumes, ſans y avoir rien corrigé.

Paul. diac. VI. hiſt. c. 28.

De ſon temps Aribert roy des Lombards rendit à l'égliſe de ſaint Pierre le patrimoine des Alpes Cottiennes, à preſent le mont Genebre, & le mont Cenis, uſurpé depuis long-temps par cette nation; & l'acte de la donation fut écrit en lettres d'or. Ce pape repara pluſieurs égliſes, entre autres celle de la ſainte Vierge nommée l'ancienne, où il établit ſa demeure pendant ſon pontificat. Il orna diverſes égliſes d'images, entre leſquelles étoit ſon portrait. Il fit faire un calice d'or du poids de vingt livres, ou trente marcs, orné de pierreries. Il ordonna dix-huit évêques en pluſieurs lieux. On l'enterra à

Digitized by Google

saint Pierre devant un oratoire de la Vierge qu'il avoit fait bâtir, & orné les murailles de peintures en mosaïque qui coûterent une grande somme d'argent. Il y fut enterré le 15. des calendes de Novembre, indiction sixiéme, sous le regne de Justinien: c'est à-dire le dix-huitiéme d'Octobre 707. & le saint siege vaqua trois mois. Aprés cet intervalle on ordonna pape Sisinnius Syrien de nation. Quoiqu'il fût affligé de la goute jusques à ne pouvoir porter ses mains à sa bouche: il avoit le courage ferme, & une telle affection pour son peuple, qu'il entreprit la reparation des murs de Rome. Mais il ne tint le saint siege que vingt jours, & mourut subitement. Il avoit ordonné un évêque pour l'isle de Corse. On l'enterra à saint Pierre le septiéme de Fevrier, indiction sixiéme, sous le regne de Justinien: c'est-à-dire l'an 708. & le saint siege vaqua un mois & dix-neuf jours.

XIV.

S Bonet. de Clermont.

C'est à peu prés le temps où saint Bonet évêque de Clermont vint à Rome. Il étoit natif de la même ville capitale de l'Auvergne, & de race de senateurs. Estant venu à la cour de Sigebert III. roy d'Austrasie, il fut d'abord son eschanson, puis son referendaire, qui étoit comme un chancelier. Le roy Childeric neveu de Sigebert luy ayant donné le gouvernement de Marseille, & de la Provence: il avançoit toûjours en vertu, rachetoit les captifs, s'appliquoit au jeûne & à l'oraison, & à reconcilier les ennemis. Son frere Avit II. évêque de Clermont avoit succedé en ce siege à saint Projecte en 674. Aprés l'avoir gouverné environ quinze ans,

Acta SS. Ben. to. 3. p. 90.

Sup. liv. XXXIX. n. 50.

ſe voyant prés de ſa fin, il déſigna Bonet pour ſon ſucceſſeur, du conſentement de ſon égliſe. C'étoit l'an 688. & Pepin maire du palais qui gouvernoit alors la France ſous le roy Theodoric, luy fit donner ſon agrément, & les lettres neceſſaires : ainſi ſaint Bonet fut ordonné évêque de Clermont. Alors il redoubla ſes vœux juſques à paſſer deux & trois jours, & quelquefois quatre ſans manger. Il s'appliqua aux veilles, à la lecture & à la retraite, principalement le carême. Ses larmes étoient ſi abondantes, que ſon capuce en étoit trempé Il exerçoit l'hoſpitalité, faiſoit de grandes aumônes, & tenoit des conferences avec ſes prêtres, pour les inſtruire des canons

Enſuite craignant que ſon ordination n'eût été irreguliere, parce qu'il avoit ſuccedé à ſon frere encore vivant : il alla au monaſtere de Solignac prés de Limoges, conſulter ſaint Tillon diſciple de ſaint Eloy, qui luy conſeilla de quitter l'épiſcopat, où il étoit entré contre les canons : il obéït, & fit ordonner à ſa place Nodobert avec le conſentement du roy. Saint Bonet ſe retira enſuite dans l'abbaye de Manlieu, *magni-locus*, ainſi nommée d'un eccleſiaſtique nommé Magnus, qui y avoit porté des reliques de ſaint Sebaſtien, c'eſt-à-dire de la pouſſiere de ſon tombeau. Saint Genes évêque de Clermont y fonda vers l'an 656. ſur ſon propre fonds un monaſtere qui ſubſiſte encore, dont il établit Evode pour premier abbé. Ce fut là où ſaint Bonet ſe retira, & y prit l'habit monaſtique vers l'an 699. Cependant les hereſies de Novatien

Sup.

Acta SS. Ben. to. 3. p. 401.

& de Jovinien se renouvellerent dans le diocese de Clermont; & les moines de Manlieu publierent une lettre pour les refuter. Aprés que saint Bonet eut demeuré chez eux environ un an, il partit pour aller à Rome visiter les sepulcres des apôtres, ayant auparavant distribué tous ses biens aux églises & aux monasteres. En passant à Lion, il reconcilia l'archevêque avec le duc de Bourgogne. Il sejourna quelque temps au monastere de l'Isle-Barbe, & visita celuy d'Agaune. Etant entré en Italie, il fut tres-favorablement reçeu par Aribert roy des Lombards, qui s'étant recommandé à ses prieres, remporta la victoire sur le jeune roy Liecbert son competiteur; ce qui arriva l'an 705. Enfin S. Bonet arriva à Rome; & aprés avoir visité les lieux saints, il ramena plusieurs captifs qu'il avoit délivrez. Il répandit quantité d'aumônes pendant ce voyage, & fit plusieurs miracles. A son retour il demeura quatre ans à Lion, & y mourut vers l'an 709. Ses reliques furent depuis raportées à Clermont, & l'église honore sa memoire le quinziéme de Janvier.

Paul. diac. VI. hist. c. 19.

Martyr. R. 15. Janv.

Vers le même temps mourut saint Tetrique évêque d'Auxerre, qui succeda à Scobilion vers l'an 695. & tint ce siege quinze ans. Il avoit été abbé du monastere de saint Germain; & l'on compte quatorze moines de cette maison, & entre eux six abbez, qui devinrent évêques d'Auxerre. Saint Tetrique dés la premiere année de son pontificat, regla dans un synode comment les abbez & les archiprêtres de diverses églises du dioceſe, devoient venir faire l'office dans l'église cathedrale de saint Etienne:

XV.
S. Tetrique d'Auxerre.
to. 3. act SS. Ben. p. 101. Item to. 1. Bibl. nova. p. 417. hist. episc. Ant. c. 24.

Digitized by Google

dont par conſequent le clergé n'étoit pas aſſez nombreux pour y ſatisfaire continuellement. La premiere ſemaine de Janvier, c'étoit les moines de ſaint Germain, la ſeconde le clergé de ſaint Amatre, la troiſiéme ſaint Pierre, la quatriéme ſaint Julien, & ainſi des autres marquez pour chaque mois, excepté le mois de Septembre, où peut-être on donnoit des vacances pour la vendange. L'œconomie de l'égliſe fourniſſoit à ce clergé pendant leur ſemaine la retribution neceſſaire : & ceux qui venoient trop tard, ou s'acquittoient negligemment de l'office, étoient privez de vin pendant quarante jours. Que ſi le vidame ou le celerier manquoit à fournir ce qui leur étoit deub, on l'enfermoit dans un monaſtere, pour faire penitence au pain & à l'eau pendant ſix mois. Le vidame, *vice-dominus*, gouvernoit la maiſon de l'évêque en particulier. L'œconome avoit l'adminiſtration de tous les biens de l'égliſe. Dans le ſiecle precedent, ſaint Aunacaire évêque d'Auxerre avoit fait un reglement à peu prés ſemblable. Saint Tetrique fut tué comme il dormoit, par ſon archidiacre, nommé Regenfroy le dix huitiéme de Mars, & eſt honoré comme martyr. Aprés ſa mort le ſiege d'Auxerre vaqua trois ans.

Sup. liv. XXXIV. n. 51. hiſt. epiſc. c. 19.

C'étoit ſans doute un effet du deſordre qui regnoit en France ſous les rois faineants, & la mort de ſaint Lambert nous en fournit un exemple plus illuſtre. Aprés qu'il eut été ſept ans hors de ſon ſiege de Maſtric, retiré dans le monaſtere de Stavelo, la mort d'Ebroïn donna lieu à Pepin de chaſſer Faramond uſurpateur

XVI. Mort de S. Lambert. *Acta SS. Ben. to. 3 p. 71. Sup. liv. XXXIX. n 10. liv. 21. n. 9.*

uſurpateur de ce ſiege, & d'y rétablir ſaint Lambert à la priere de tout le clergé, & de tout le peuple, vers l'an 681. Il recommença donc à s'acquitter de ſes fonctions avec un tres grand zele ; & trouvant encore des payens dans la Toxandrie, petit païs voiſin de Maſtric, il s'appliqua à leur converſion, adoucit leur barbarie par ſa patience, & abatit pluſieurs temples, & pluſieurs idoles.

Mais deux freres Gallus & Riold pilloient les biens de l'égliſe de Maſtric, & ſe rendoient inſupportables par leurs violences. Les amis & les parens de ſaint Lambert en furent tellement indignez, que ſe voyant pouſſez à bout, ils les tuerent. Les deux freres étoient parens de Dodon domeſtique de Pepin, qui poſſedoit quantité de terres & de ſerfs. Il reſolut de vanger leur mort ſur l'évêque même ; & ayant aſſemblé quantité de gens armez, il vint l'attaquer à *Leodium* ſur la Meuſe, alors ſimple village, aujourd'huy la grande ville de Liege. Saint Lambert repoſoit aprés matines, quand un de ſes ſerviteurs nommé Baldouée, qui étoit de garde, & veilloit auprés de luy, ſortit dehors, & vit l'armée de Dodon, qui venoit en pluſieurs troupes. Etant arrivés, ils rompirent les paliſſades, & les portes, & monterent ſur le toit. Baldouée courut avertir le ſaint évêque qui commençoit à s'endormir. Dans le premier mouvement, il prit une épée pour ſe défendre : mais penſant à Dieu, & ſe confiant en luy, il jetta l'épée à terre aimant mieux mourir que de mettre la main ſur ces méchans. Auſſi-tôt ils entrerent, & donnerent de

AN. 708. leurs lances contre les murailles. Deux neveux de l'évêque les chaſſerent à coups de bâton : mais il leur dit, & aux autres qui l'accompagnoient : Si vous m'aimez veritablement, aimez Jeſus-Chriſt comme moy, & luy confeſſez vos pechez : pour moy il eſt temps que j'aille vivre avec luy. Un autre de ſes neveux luy dit : N'entendez-vous pas comme ils crient de mettre le feu à la maiſon pour nous brûler tout vifs ? Alors ſaint Lambert dit à ſes neveux : Souvenez-vous que vous êtes coupables de ce crime, c'eſt-à-dire de la mort des deux freres : Allez maintenant en recevoir la juſte recompenſe. Enſuite ayant fait ſortir tout le monde de ſa chambre, il ſe proſterna, les bras étendus en forme de croix, & ſe mit à prier avec effuſion de larmes. Les ennemis entrerent dans la maiſon, paſſerent au fil de l'épée tous ceux qu'ils y trouverent, & un d'eux étant monté ſur le toit de la chambre où étoit le ſaint evêque, luy lança un dard dont il le tua. Ainſi mourut Lambert le dix-ſeptiéme de Septembre l'an 708. ou environ, aprés quarante ans de pontificat, depuis l'an 668. qu'il ſucceda à ſaint Theodard. Son corps fut mis dans une barque, & raporté à Maſtric, où il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Pierre : mais depuis il fut reporté à Liege, & il eſt honoré comme martyr.

Sup. liv. XXXIX. n. 45.

Martyr. R. 17. Sept.

Son ſucceſſeur fut ſaint Hubert ſon diſciple, il étoit de la nobleſſe d'Aquiraine, & de la cour du roy Theodoric. On dit qu'un jour de fête ſolemnelle, tandis que les autres Chrétiens étoient à l'égliſe, il alla à la chaſſe, où il vit un cerf qui

Anonym. ap. Coint. an. 688. n. 34.

Digitized by Google

portoit une croix entre ſon bois : & entendit une voix qui le menaçoit de l'enfer, s'il ne ſe convertiſſoit : qu'auſſitôt il deſcendit de cheval, & promit d'obéïr à l'ordre du ciel. Quoy qu'il en ſoit, il paſſa en Auſtraſie, attiré par le merite de Pepin maire du palais ; & y ayant ouy parler des vertus de ſaint Lambert, il ſe rendit auprés de luy à Maſtric, & entra dans ſon clergé. Quoiqu'il fût encore jeune, il avoit été marié, & avoit un fils nommé Florebert qui luy ſucceda dans l'épiſcopat.

XVII. Conſtantin pape. *Anaſt. Papebr.*

La même année 708. le quatriéme de Mars, on ordonna pape Conſtantin Syrien, homme d'une extreme douceur, qui tint le ſaint ſiege ſept ans & quinze jours. C'eſt le ſeptiéme pape de ſuite venu de Syrie ou de Grece. Jean V. étoit Syrien, Conon de Thrace, Sergius Syrien, Jean VI. & Jean VII. Grecs, Siſinnius & Conſtantin Syriens. Peut-être la perſecution des Arabes, & les frequentes revolutions de l'empire, obligeoient pluſieurs Grecs & Orientaux à ſe refugier à Rome. Le pape Conſtantin ordonna Felix archevêque de Ravenne, qui ſoutenu par la puiſſance ſeculiere, refuſa de faire à l'égliſe Romaine, les promeſſes que ſes predeceſſeurs avoient accoutumé de faire, comme on voyoit dans les archives. Mais peu de temps aprés l'empereur Juſtinien envoya à Ravenne Theodore patrice & general de l'armée de Sicile, qui prit la ville, & emmena l'archevêque & tous les rebelles chargez de chaînes à C. P. & ayant fait crever les yeux à l'archevêque Felix, l'envoya en exil dans le Pont : ce qui fut regardé à Rome comme une punition divine.

Digitized by Google

AN. 708. XVIII. S. Vilfrid rétabli. *Paul. diac. VI. hiſt. c. 37.*

De ce temps pluſieurs Anglois de tout ſexe, & de toute condition venoient à Rome par devotion, même des nobles, des ducs & des rois. L'un d'eux fut Coënred roy des Merciens, qui avoit travaillé au rétabliſſement de ſaint Vilfrid. Ce ſaint évêque à ſon retour de Rome étant arrivé dans le païs de Cant, envoya des deputez à l'archevêque Britualde, qui promit d'adoucir le jugement prononcé contre luy au concile de Neſtrefeld. Car il avoit reçeu des lettres de ſes deputez à Rome, & touché de l'autorité du pape, il ſe reconcilia ſincerement avec ſaint Vilfrid. Ce Saint alla trouver Ethelrede ſon ancien ami, qui aprés avoir regné trente & un an ſur les Merciens, s'étoit fait moine en 704. dans le monaſtere de Bardeney, dont il fut depuis abbé. Ils s'embraſſerent avec larmes, ſaint Vilfrid luy montra la ſentence du pape, & Ethelrede l'ayant leuë, promit de l'appuyer de tout ſon credit. Il pria auſſitôt le roy Coënred ſon ſucceſſeur de le venir trouver, & luy fit jurer d'obéïr aux decrets du ſaint ſiege. Enſuite par le conſeil d'Ethelrede, ſaint Vilfrid envoya un prêtre & un abbé à Alfrid roy de Northumbre, pour le prier de trouver bon qu'il luy preſentât les lettres du pape: mais le roy répondit, que tant qu'il vivroit, il ne changeroit point ce qui avoit été ordonné par les évêques de preſque toute la Bretagne. Il tomba malade peu de temps aprés, & croyant que c'étoit une punition de ſa déſobéïſſance au S. ſiege, il recommanda à ſon ſucceſſeur de faire la paix avec l'évêque Vilfrid.

Eddi. vita. c. 54. Sup. n. 3.

c. 58.

c. 56.

Ba. epit. Alfride mourut l'an 705. & ſon ſucceſſeur Eadulfe,

Digitized by Google

loin de faire justice à saint Vilfrid, luy ordonna de sortir dans six jours de son Royaume; menaçant de faire mourir tous ceux qu'il trouveroit de ses compagnons. Mais au bout de deux mois, il fut chassé luy-même, & le fils d'Alfrid encore enfant regna à sa place. La premiere année de son regne, Berthualde archevêque de Cantorberi vint en Northumbre avec tous ses évêques & ses abbez, & les premiers du royaume. On tint un concile prés la riviere de Nid : le jeune roy Osred y assista avec ses seigneurs, les trois évêques de son royaume, les abbez, & Elflede abbesse de Streneshal, dont on estimoit fort les conseils; S. Vilfrid étoit present. Quand le roy, les évêques & les seigneurs furent assis, l'archevêque Bretevalde dit : Prions Dieu que par son saint esprit il mette la paix dans nos cœurs. Nous avons l'évêque Vilfrid & moi des lettres du saint siege qui doivent être leuës en vôtre presence. Aprés qu'elles eurent été leuës, Bertefrid le plus considerable entre les seigneurs de Northumbre en demanda l'interpretation pour lui & pour les autres qui n'entendoient pas le latin : l'archevêque leur en dit la substance, sçavoir, que le pape ordonnoit aux évêques Anglois de se reconcilier avec Vilfrid, & lui rendre ses égliſes, ou d'aller tous ensemble à Rome pour y être jugés. Les évêques opposés dirent qu'ils s'en tenoient à ce qu'avoient ordonné l'archevêque Theodore & le roy Ecfrid, & ce qu'ils avoient reglé eux-mêmes avec le roy Alfrid au concile de Nestrefelde : L'abbesse Elflede rendit témoignage de la derniere volonté du Roy Alfrid pour le réta-

c. 57.

sup. n. 9.

AN. 709. blissement du saint évêque. Alors Bertefrid dit au nom du jeune roy : La volonté du Roy & des seigneurs, est que nous obéïssions en tout aux ordres du saint Siege & du roy Alfrid, car quand nous étions assiegés à Bebanbourg & reduits à l'extremité, nous fismes vœu d'executer cet ordre du pape, si Dieu accordoit à nôtre jeune prince le royaume de son pere. Aussi-tost les cœurs des ennemis furent changés, ils traitterent avec nous, & nous fumes délivrés. Aprés ce discours, les évêques consulterent entr'eux, & la conclusion du concile fut, que tous les évêques, le roy & les seigneurs feroient de bonne foy la paix avec l'évêque Vilfrid, & lui rendroient ses deux monasteres de Ripon & d'Hagulstad avec tous leurs revenus. Ils s'embrasserent tous, communierent ensemble ; & aprés avoir rendu graces à Dieu se retirerent chacun chez eux.

XIX. Mort de saint Vilfrid.

Quelque temps aprés saint Vilfrid tomba malade à Hagulstad comme il l'avoit été à Meaux & encore plus violemment. Tous les abbez & les anachoretes du païs y accoururent, & se mirent en priere avec les moines du lieu, demanderent à Dieu de lui rendre la connoissance & la parole, afin qu'il pût donner ordre à ses maisons & partager ses biens, ils furent exaucez, le saint évêque revint en santé & vécut encore un an & demi. Peu de temps avant sa mort étant à Ripon en presence de deux abbez & huit moines de ses plus confidens, il fit ouvrir son tresor par celui qui en gardoit les clefs, & tirer devant eux tout ce qu'il avoit d'or d'argent & de pierreries,

Digitized by Google

& en fit quatre parts. La premiere pour les égliſes de ſainte Marie & de ſaint Paul de Rome, la ſeconde pour les pauvres, la troiſiéme pour les prevoſts de ſes deux monaſteres de Ripon & d'Hagulſtad, afin qu'ils euſſent de quoi faire des preſens aux rois & aux évêques: la quatriéme pour être partagée à ceux qui l'avoient ſuivi dans ſes voyages: Enſuite, il établit le prêtre Tabert ſon parent prevoſt à Ripon, car il en étoit toûjours abbé. Ayant ainſi reglé ſes affaires il paſſa dans le païs des Merciens à la priere du roy Coënred qui vouloit prendre ſes avis pour le reglement de ſa vie, les abbez du païs vouloient auſſi l'entretenir ſur l'état des monaſteres qu'il y avoit établis. Aprés les avoir viſitez & fait des liberalitez de terres ou d'argent comptant, il vint au monaſtere d'Oundle, aujourd'huidans la comté de Nortamton où il tomba malade de ſa derniere maladie. Peu de temps auparavant en marchant à cheval avec le prêtre Tatbert il lui avoit raconté toutes les actions de ſa vie, comme prevoyant ſa mort, c'étoit une eſpece de confeſſion qui ſe pratiquoit quelquefois par humilité, differente de la confeſſion ſacramentalle. Etant donc tombé malade en ce lieu, il donna ſa benediction à ſes diſciples, & mourut le vingt-quatriéme d'Avril 709. la quatriéme année du regne d'Ofred en Northumbre. Il étoit âgé de ſoixante & ſeize ans, & en avoit paſſé quarante-cinq dans l'épiſcopat: Son corps fut reporté à Ripon, revêtu d'habits ſacerdotaux, & Tatbert abbé de ce monaſtere fit celebrer tous les jours pour luy une meſſe particuliere,

AN. 709.

c. 60.

c. 61.

Be. v. hiſt. 20.

& tous les ans le jour de son anniversaire, il faisoit
AN. 709. distribuer aux pauvres la dixme de ses troupeaux, outre les aumônes journalieres. Le prêtre Acca succeda à saint Vilfrid dans l'évêché d'Hagulstad.
Ibid. c. 21.

Coënred roy des Merciens aprés six ans de regne quitta son royaume la même année 709. & vint à Rome où il embrassa la vie monastique, & acheva ses jours dans les prieres, les jeûnes & les aumônes. Il amena avec lui Offa roy des Saxons Orientaux, qui étant jeune, bien fait, & cheri de son peuple, quitta pour J. C. sa femme, son païs & son roïaume, & embrassa aussi à Rome la vie monastique. Tous deux y moururent promptement comme ils l'avoient souhaitté.

XX. S. Adelme évêque.

La même année sept cens neuf mourut saint Adelme ou Althelme premier évêque de Schirburm, il étoit d'une famille noble du royaume d'Oüessex, & fut d'abord instruit par l'abbé Adrien dans le monastere de saint Augustin de Cantorberi, où il apprit le latin & le grec. Etant retourné dans son païs il se fit moine au monastere nommé alors Meldun, & depuis Malmesburi fondé de nouveau par un solitaire Irlandois nommé Maidulfe; d'abord il vécut en ermite; mais n'ayant pas de quoi subsister il se mit à enseigner; & plusieurs de ses disciples embrasserent à son exemple la profession monastique; ce qui produisit un monastere depuis fort celebre. Adelme y ayant étudié quelque temps les arts liberaux, retourna à Cantorberi pour s'y perfectionner sous l'abbé Adrien & y demeura jusques à ce que sa santé l'obligeât à retourner chez lui. Il fut le premier des Anglois qui apprit les regles de la versification

Eleg. to. 3 act. ff. Ben. p. 222. vita to. 5. p. 7. 16.

latine. Il cultiva auſſi la poëſie Angloiſe; & fit en ſa langue vulgaire des cantiques pour retenir le peuple, qui étant encore demi-barbare, ſe retiroit promptement ſitôt que la meſſe étoit dite. Adelme ſe mettoit ſur un pont à la ſortie de la ville, & chantant luy-même ſes cantiques retenoit le peuple agreablement, & leur inſinuoit les veritez de la religion, qu'ils n'auroient pas écoutez dans des ſermons.

Outre la poëtique, il étudia auſſi les loix Romaines, le calcul & l'aſtronomie : & la reputation de ſa doctrine fut ſi grande, qu'il étoit conſulté, non-ſeulement par ſes compatriotes, mais par des étrangers, comme les Ecoſſois, & qu'il venoit des François s'inſtruire ſous lui. Il ne les formoit pas moins à la vertu qu'aux ſciences, & s'y exerçoit luy-même ſerieuſement. Il ne ſortoit point du monaſtere ſans neceſſité : s'appliquoit à la lecture, & à l'oraiſon; & pour ſe mortifier ſe mettoit quelquefois dans une fontaine juſques aux épaules, même durant les nuits d'hyver, & y recitoit le pſeautier. Il fut ordonné prêtre par Leuther évêque d'Oüeſſex qui confirma l'établiſſement du nouveau monaſtere de Veldun, & l'en fit abbé l'an 675. à la priere des autres abbez de ſon dioceſe. Ce monaſtere s'accrut conſiderablement ſous Adelme, la reputation de ſa doctrine & de ſa pieté luy attirant des diſciples de tous côtez. Pendant qu'il en étoit abbé, il fut chargé par un concile tenu dans le royaume des Merciens, d'écrire contre les erreurs des Bretons, & en ramena pluſieurs à l'obſervation legitime de la pâque. *Bc. v. Hiſt. c. 19.*

AN. 709. L'an 705. saint Heddi évêque de Vorchester ou d'Oüessex étant mort, le dioceſe fut partagé en deux. On en donna un à Daniel dont le siege fut à Vinchestre. On mit l'autre siege à Shirburn, & saint Adelme en fut ordonné évêque en sa vieilleſſe par l'archevêque Britualde son ancien compagnon d'étude & de la vie monastique. Aprés l'avoir consacré il le tint quelque temps auprés de luy pour profiter de ses conseils. Saint Adelme ne vécut que quatre ans dans l'épiscopat, & mourut l'an 709. le vingt-cinquiéme de May, jour auquel l'égliſe honore sa memoire. Il est fameux par ses écrits. Outre le livre contre les erreurs des Bretons, il en écrivit un en proſe & en vers. Nous avons ces deux traitez, & dans le dernier il fait l'éloge de pluſieurs Saints, entre autres de saint Benoiſt qu'il loüe comme le premier maître de la vie monastique. Il avoit auſſi écrit des huit vices, quelques énigmes, & quelques lettres. L'abbé Adrien qui avoit été maître de saint Adelme mourut la même année 709.

Martyr. R. 25. May.

XXI. Pictes quittent le ſchiſme. *Act. SS. Ben. to. 2 p. 1011.*

Saint Ceolfrid diſciple & ſucceſſeur de saint Benoiſt Biſcop gouvernoit alors les deux monasteres de Viremouth & de Jarrou. Il avoit été à Rome avec son maître, & étoit tres-inſtruit de tout ce qui regardoit sa profeſſion : plein de ferveur & de zele. Il accrut les revenus de ses monasteres, y fit pluſieurs oratoires, les pourvut d'ornemens & de vaſes sacrez. Sur tout il augmenta la bibliotheque que Benoiſt avoit commencée. Il y ajouta trois Bibles de la nouvelle verſion, c'eſt-à-dire de saint Jerôme, qu'il avoit apportées de Rome, & un livre de Coſ-

Digitized by Google

mographie d'un ouvrage merveilleux. Il obtint du pape Sergius un privilege ſemblable à celui que Benoiſt avoit obtenu du pape Agathon; & ce dernier fut confirmé dans un concile par les ſouſcriptions des évêques & du roy Alfrede. AN. 709.

Vers l'an 710. Naïton roy des Pictes qui habitoient la partie ſeptentrionale de la Bretagne nommée à preſent Eſcoſſe, inſtruit par la meditation frequente des écritures, renonça à l'erreur qu'il avoit ſuivie juſques alors touchant l'obſervation de la pâque, & ramena tout ſon peuple à l'obſervance catholique. Les Pictes avoient eu pour apôtre ſaint Colomban l'ancien, qui étant Irlandois, leur avoit enſeigné les traditions de ſon païs. Le roy Naïton voulant donc ramener ſes ſujets aux obſervances catholiques: pour le faire avec plus de facilité & d'autorité chercha du ſecours chez les Anglois, & envoya des deputez à ſaint Ceolfrid, le priant de l'inſtruire ſur ce ſujet. Il lui demandoit auſſi des architectes pour bâtir dans ſon païs une égliſe de pierre à la maniere des Romains: promettant de la faire dedier en l'honneur de ſaint Pierre, & de ſuivre avec ſon peuple l'uſage de l'égliſe Romaine, autant que l'éloignement & la difference du langage le pourroit permettre. Saint Ceolfrid lui envoya des architectes, & lui écrivit une grande lettre où il prouve doctement que l'on doit celebrer la pâque comme l'égliſe catholique, la troiſiéme ſemaine du premier mois, & toûjours le dimanche. Il y marque les divers cycles d'Euſebe, de Theophile, de ſaint Cyrille, & enfin celui de Denys le Petit, qui

Alla. SS. B. to. 3. p. 292. Be. v. c. 22.

Sup. liv. XXXIV. n. 16.

AN. 701. duroit encore. Quant à la tonſure, il reconnoît que c'eſt une choſe indifferente en ſoi : mais il ſoutient que l'on doit preferer celle de ſaint Pierre où la couronne étoit entiere, à celle de Simon le magicien qui n'étoit que pardevant. Il ſuppoſe cette tradition, dont il ne paroît pas que perſonne doutât alors. Cette lettre ayant été lûë en preſence du roy Naïton, & de pluſieurs hommes doctes, & ayant été traduite exactement en ſa langue, il s'éleva du milieu des ſeigneurs entre leſquels il étoit aſſis, ſe mit à genoux, & rendit graces à Dieu d'avoir été aſſez heureux pour recevoir d'Angleterre un tel preſent. Je ſçavois déja bien, ajoûta-t-il, que c'étoit la vraye maniere de celebrer la pâque. Mais j'en voy maintenant ſi clairement la raiſon, qu'il me ſemble que je n'y entendois rien auparavant. C'eſt pourquoy je vous declare que je veux toûjours l'obſerver ainſi avec tout mon peuple, & j'ordonne que tous les clercs de mon royaume prennent auſſi cette tonſure. Cet ordre fut auſſi-tôt executé, & par tout le païs des Pictes on fit faire par ordre public des copies du cycle paſcal de dix-neuf ans, au lieu de celui de quatre-vingts-quatre ans, dont on ſe ſervoit auparavant.

XXII. Le pape à C. P. *Anaſt.* Cependant l'empereur Juſtinien envoya un ordre au pape Conſtantin de venir à C. P. Le pape obéït, & s'embarqua à Porto le cinquiéme d'Octobre, indiction neuviéme, c'eſt-à-dire l'an 710. Il fut ſuivi par deux évêques, trois prêtres & quelques autres clercs en petit nombre. Pendant ſon abſence, Jean ſurnommé Rizocope patrice & exarque, vint à Rome

Digitized by Google

où il égorgea Saul diacre & vidame, Pierre trésorier, Sergius prêtre & abbé, Sergius ordonnateur. De là il alla à Ravenne où par un juſte jugement de Dieu, il mourut d'une mort honteuſe. Le pape ayant paſſé l'hyver à Otrante arriva à C. P. & de là à Nicomedie où l'empereur le vint trouver de Nicée. Le dimanche le pape celebra la meſſe devant l'empereur qui communia de ſa main, le pria d'intercéder pour ſes pechez, & renouvella tous les privileges de l'égliſe; aprés quoy il le renvoya. On ne dit point quel étoit le ſujet de ce voyage: & ce qu'on y voit de plus remarquable, eſt que le pape receut par tout de tres-grands honneurs. Il rentra à Rome le vingt-quatriéme d'Octobre, indiction dixiéme, l'an 711. ayant été un an entier à ſon voyage: pendant lequel il ordonna douze évêques en divers lieux. AN. 711.

XXIII. Mort de Juſtinien. Philippique empereur.

Trois mois aprés la nouvelle vint à Rome que l'empereur Juſtinien avoit été tué; & Philippique mis en ſa place: & on en fut affligé, parce que le nouvel empereur étoit heretique. Juſtinien ſe rendit ſi odieux par ſes cruautez, que l'armée qu'il avoit envoyée contre la ville de Cherſonne, prit le parti des aſſiegez, & proclama pour empereur un Armenien nommé Bardane qui y étoit en exil, & l'appella Philippique. Il vint droit à C. P. & cependant on envoya contre Juſtinien qui en étoit ſorti, & qui fut pris. On lui coupa la tête, que Philippique envoya en Occident, & juſques à Rome. Tibere fils de Juſtinien étoit à C. P. & ſe refugia dans l'égliſe de Blaquerne où il tenoit d'une main

S Nicéph. p. 30. Theophs. an. 6. p. 316.

un des pieds de la ſainte table, de l'autre main la vraye croix, & avoit des reliques à ſon cou. Mais deux patrices Maur & Jean étant ſurvenus: ce dernier entra dans le ſanctuaire, & ſans s'arrêter aux larmes d'Anaſtaſie mere de Juſtinien & ayeule de Tibere, qui étoit preſente, & ſe jettoit à leurs pieds, il arracha Tibere du lieu ſaint, aprés luy avoir ôté la croix qu'il poſa ſur l'autel, & le reliquaire qu'il mit luy-même à ſon cou. On enleva le jeune homme hors de l'égliſe, & l'ayant étendu par terre, on l'égorgea. Telle fut la fin de Juſtinien, & de ſon fils. Bardane ou Philippique étoit Monothelite, comme ayant été inſtruit dés l'enfance par l'abbé Etienne diſciple de Macaire d'Antioche. Long-temps avant que d'être empereur, il alla voir un jour un reclus du monaſtere de Calliſtrate, qui étoit aſtrologue, & lui dit que l'empire lui étoit deſtiné. Bardane en fut troublé: mais le reclus lui dit: Si Dieu l'ordonne, y reſiſterez-vous? Or je vous avertis que l'on a mal fait de tenir le ſixiéme concile. Aboliſſez-le quand vous regnerez, & vôtre regne ſera long & heureux. Bardane le luy promit avec ſerment. Mais quand il vit Leonce empereur à la place de Juſtinien, il alla trouver le reclus, qui lui dit: Ne vous preſſez pas, vous ſerez empereur. Il y retourna voyant regner Apſimare, & le reclus lui dit encore: Ne vous preſſez point, l'empire vous attend. Apſimare l'ayant appris fit foüetter Bardane, lui fit raſer la tête, & l'envoya chargé de fers à Cephalonie: mais Juſtinien étant rétabli le rappella.

Agatho. to. 6. Conc. p. 1405. A.

Theoph. p. 319.

Sup. liv. XL. n. 54.

Ibid. n. 57.

Digitized by Google

Philippique étant donc parvenu à l'empire, tint parole à ſon reclus; car avant que d'entrer dans le palais, il en fit ôter l'image du ſixiéme concile qui étoit dans le veſtibule, diſant qu'il n'y entreroit point autrement. Enſuite il fit tenir un concile où le ſixiéme concile general fut condamné; & le reclus devint aveugle la même année. L'empereur fit auſſi chaſſer de l'égliſe le patriarche Cyrus, le confina dans le monaſtere de Chora, & mit à ſa place Jean Monothelite comme lui. Germain metropolitain de Cyzique favoriſa auſſi cette entrepriſe de l'empereur, auſſi-bien qu'André évêque de Crete: Nicolas ſavant medecin & queſteur, Elpide diacre de la grande égliſe, Antiochus garde des chartes, & pluſieurs autres tant évêques que ſenateurs; & Philippique perſecuta ceux qui ne voulurent pas ſouſcrire à ſon concile, juſques à en bannir quelques-uns. Il fit mettre dans les dyptiques les noms de Sergius, d'Honorius, & des autres que le ſixiéme concile avoit condamnez, & releva leurs images. Peu de temps aprés ayant trouvé dans le palais les actes du ſixiéme concile écrits de la main d'Agathon alors diacre & bibliothecaire de la grande égliſe de C. P. il les fit brûler publiquement.

AN. 712. *Agath. epiſt.* *S. Nic. p. 34.*

Il envoya au pape Conſtantin une lettre où ſon erreur étoit exprimée : mais le pape la rejetta de l'avis de ſon conſeil. Le zele du peuple en fut excité, & on éleva dans l'égliſe de ſaint Pierre une image qui contenoit les ſix conciles generaux. Le peuple alla plus loin, il ne ſouffrit point que l'image de l'empereur heretique fût portée dans l'égliſe, ni *Anaſt.*

Digitized by Google

AN. 713. son nom prononcé à la messe : il ne voulut recevoir ni ses lettres, ni sa monnoye. Il refusa de reconnoître Pierre envoyé de Ravenne avec des lettres de l'empereur pour avoir le gouvernement de Rome, & Cristofle qui en étoit en possession, lui resista à main armée. Il y eut un combat dans la ruë sacrée devant le palais, où plus de vingt-cinq hommes, tant de l'un que de l'autre parti, furent tuez. Enfin le pape envoya des évêques avec des évangiles & des croix qui appaiserent la sedition. Le parti de Pierre étoit le plus foible, & lui-même desesperoit de sa vie : mais l'autre parti se retira à l'ordre du pape : ce qui releva celui de Pierre, comme s'il eût été victorieux. Peu de temps aprés, on apprit par des lettres de Sicile que Philippique avoit été dépose, & Anastase catholique reconnu empereur. Ce qui couvrit les heretiques de confusion. Toutefois Pierre obtint à la fin le gouvernement de Rome.

XXIV. Philippique dépose. Anastase II. empereur. *S. Nicephor. p.* 32 *Theophan. an.* 2. *p. Agath. epilog. te.* 6 *Conc p* 1401. D *V. Papebr. in Constantin. p.* 116.

Philippique demeuroit oisif dans son palais, tenant des discours d'un homme sensé, mais menant une vie honteuse, car il étoit débauché & dissipateur. Ainsi la troisiéme année de son regne qui étoit l'an 714. sa negligence ayant donné occasion à une incursion des Bulgares : les principaux officiers des troupes de sa maison nommées en latin *obsequium*, conspirerent contre lui. La veille de la Pentecôte comme il dormoit, faisant la meridiane aprés un grand repas qu'il avoit donné aux plus nobles de C. P. on le fit lever, & on le mena à l'Hippodrome où il eut les yeux crevez. Le lendemain jour

jour de la pentecoſte le peuple étant aſſemblé dans la grande égliſe on éleut empereur Artemius premier ſecretaire, & on le nomma Anaſtaſe. Il fut proclamé d'un commun conſentement du ſenat, du clergé, des troupes qui ſe trouvoient à C. P. & de tout le peuple de la ville, & couronné dans le ſanctuaire par le patriarche Jean. En même temps tous les évêques preſens & tout le clergé firent proclamer le ſixiéme concile, & remettre ſon image avec celles des cinq autres au lieu d'où Philippique l'avoit ôtée pour y mettre la ſienne avec celle de Sergius. L'empereur Anaſtaſe écrivit au pape Conſtantin une lettre par laquelle il faiſoit profeſſion de la foy catholique, & recevoit le ſixiéme concile. Cette lettre fut renduë au pape par Scolaſtique chambelan de l'empereur Patrice, & exarque d'Italie, qui enſuite s'en alla à Ravenne. AN. 713. *Anaſtn.*

Jean patriarche de C. P. écrivit auſſi au pape Conſtantin une grande lettre, où il ſe plaint que la tyrannie du regne paſſé l'a empêché de lui envoyer à l'ordinaire ſes lettres ſynodiques. Il ajoûte parlant de Philippique: Il vouloit mettre dans ce ſiege un homme qui n'étoit point du corps de nôtre égliſe, & qui avoit les mêmes erreurs que lui; mais par les inſtances de nôtre clergé il me fit ordonner malgré ma reſiſtance, & aprés avoir dit comme Philippique fit anathematiſer le ſixiéme concile: il ajoûte: Quelques-uns me diſoient déja tout bas qu'il faloit rejetter le concile de Calcédoine, comme étant le fondement du ſixiéme concile, je ne dis point combien il m'a tourmenté pour m'obliger à vous écrire *to. 6. Conc. p. 1409.*

conformément à son erreur, ni de quel ménagement j'ai eu besoin pour retenir & moderer le mal que je ne pouvois empêcher. L'apocrisiaire que vous avés ici peut vous en rendre témoignage, lui à qui dans le fort du mal j'ai déclaré avec serment la pureté de ma foy. Il dit ensuite expressément qu'il re-
p. 1413. B connoît en Jesus-Christ deux volontez naturelles & deux operations naturelles ; & qu'encore que Philippique ait brûlé l'exemplaire du sixiéme concile qui étoit dans le Palais, il n'y a rien gagné ; car,
p. 1416. C. ajoûte-t-il, nous avons conservé soigneusement pardevers nous les actes de ce concile où sont les souscriptions des évêques & de l'empereur : & d'ailleurs nous avons l'exemplaire écrit de la main de Paul, depuis évêque de cette église. Enfin il prie le pape de lui pardonner le passé, & de lui envoyer ses lettres synodiques en signe de charité mutuelle, comme
Epilog Agath. p. 1408. b. de son côté il envoyoit les siennes avec cette lettre. Il ne paroist point que le pape Constantin y ait fait de réponse, mais le diacre Agathon en mit copie à la fin des actes du sixiéme concile avec un avertissement qui commence ainsi.

Moi Agathon indigne diacre & garde-chartes de la grande église de C. P. protonotaire & second chancellier du venerable conseil patriarchal : il y a environ trente-deux ans, étant encore jeune dans l'ordre des lecteurs & notaire, je servis au saint concile sixiéme œcumenique, dont j'écrivis de suite tous les actes avec Paul de sainte memoire, depuis patriarche de cette église, alors laïc & secretaire de l'empereur, & avec quelques autres. Je mis au

net de ma main en lettres ecclesiastiques tous les volumes de ces actes qui furent scellez & deposez dans le palais imperial pour y être gardez sûrement avec la définition de foy du même concile. J'écrivis de même les copies souscrites de la définition de foy qui furent données aux cinq sieges patriarcaux, par ordre de l'empereur Constantin de pieuse memoire, qui l'ordonna ainsi afin que la foy fût à couvert de toute falsification ou alteration. Or Dieu m'ayant fait la grace de vivre jusques à ce jour, j'ai resolu d'écrire le present exemplaire de ma propre main, principalement à cause de ce que je vais dire. Il raconte ensuite comment l'empereur Philippique a fait brûler l'exemplaire du sixiéme concile écrit de sa main, qu'il avoit trouvé dans le palais : comme Philippique a été deposé & Anastase couronné empereur. Comme l'image du sixiéme concile a été rétablie, & comme le patriarche a écrit au pape ; les trente-deux ans depuis le sixiéme concile tenu en 681. marquent l'an 713. & les lettres ecclesiastiques dont Agathon dit qu'il se servit en mettant les actes au net, sont quelque forme particuliere d'écriture, apparemment plus belle que pour les actes vulgaires. Au reste ce recit est important, pour voir avec quel soin les actes du sixiéme concile furent écrits & conservez. AN. 713.

XXV. Musulmans en Espagne. *Roderic. Toletl. lib* II. *c.* 17. 18. *Isidore Pacens. p.* 11.

En Espagne le royaume des Goths fut éteint l'an 713. Le roy Vitiza avoit fait aveugler le fils du roy Recesvinde nommé Theofrede, dont le fils Roderic étant soutenu par les grands se revolta contre lui, le fit aveugler lui-même, & fut proclamé roy Ere 749. l'an 711. mais il ne regna qu'un an, car l'année sui-

Digitized by Google

AN. 713. vante 712. Ere 750. l'an 93. de l'hegire les Arabes Muſulmans déja maîtres de l'Afrique paſſerent en Eſpagne. Le gouverneur d'Afrique pour le Calife Oüalid étoit un vieillard nommé Mouſa ou Moïſe: qui y envoya d'abord quelques troupes ſous la conduite de Taric. Le roy Rodrigue voulut s'oppoſer à lui avec une armée: mais comme les Goths indignez de ſa revolte, & jaloux de ſa puiſſance ne lui étoient pas fidelles, il fut défait, & les Arabes s'établirent en Eſpagne. L'année ſuivante 713. Mouſa y paſſa lui-même & s'avança juſques à Tolede. L'archevêque Sindered avoit fui de peur des Arabes, abandonnant ſon troupeau contre les Canons, & s'étoit retiré à Rome. Oppa fils du Roy Egica uſurpateur de ce ſiege rendit la ville à Mouſa qui fit mourir les principaux, & ſoumit toute l'Eſpagne juſques à Saragoce qu'il trouva ouverte. Il brûloit les villes, faiſoit mettre en croix les citoyens les plus puiſſans, égorgeoit les jeunes gens & les enfans, & mettoit la terreur par tout. Les villes qui reſtoient demanderent la paix & ſe ſoûmirent: toutefois pluſieurs habitans s'enfuirent dans les montagnes, & pluſieurs y perirent de faim & de miſere: les Arabes firent leur capitale de Cordouë qui l'avoit été ſous les Romains. Ainſi finit le royaume des Goths en Eſpagne, ayant duré prés de 300. ans depuis l'an 415. qu'ils y entrerent ſous la conduite d'Ataulfe juſques à cette année 713.

Sup. n. 16.

Roder. III. c. 19.

arr. Proſp. chr. duc.

XXVI. Mort de Conſtantin. Gregoire II. pape.

Felix archevêque de Ravene ayant été rappellé de ſon exil ſe reconcilia avec le pape Conſtantin & donna ſa confeſſion de foy & les lettres que ſes pre-

Anaſt. ſup. n. 17.

deceſſeurs avoient accoûtumé de remettre aux archives de l'égliſe romaine ; auſſi le pape le rétablit dans ſon ſiege tout aveugle qu'il étoit. Benoiſt archevêque de Milan vint auſſi à Rome pour faire ſes prieres, & ſe preſenter au pape ; il diſputa pour le droit de conſacrer l'évêque de Pavie, mais il perdit ſa cauſe, parce que de toute antiquité ce droit appartenoit au pape. L'évêque de Pavie étoit en ce temps-là Pierre, illuſtre par ſa vertu, & qui avoit gardé la virginité, & que l'égliſe honore le 7. de May. Le pape Conſtantin mourut aprés 7. ans de pontificat, & fut enterré à S. Pierre le 9. Avril indiction 13. l'an 715. ſous l'empereur Anaſtaſe. En une ordination il avoit fait dix prêtres & deux diacres ; & en divers lieux ſoixante & quatre évêques. Aprés ſa mort le ſaint ſiege vaqua quarante jours. Enſuite on ordonna pape Gregoire II. natif de Rome, fils de Marcel ; & il tint le ſaint ſiege quinze ans huit mois & vingt jours, ſous quatre empereurs Anaſtaſe, Theodoſe, Leon, & Conſtantin. Il avoit été élevé dés ſa tendre jeuneſſe dans la maiſon patriarcale de Latran ſous le pape Sergius, & fut ſoudiacre ſacellaire & bibliothecaire. Il ſuivit à C. P. le pape Conſtantin, & l'empereur l'ayant interrogé ſur pluſieurs articles, il ſatisfit à toutes ſes queſtions par d'excellentes réponſes, car il étoit fort inſtruit de l'écriture ſainte, & s'expliquoit heureuſement. Ses mœurs étoient pures, ſon courage ferme ; & il ſoutint vigoureuſement les droits de l'Egliſe. Dés l'entrée de ſon pontificat il commença à reparer les murs de Rome, mais divers inconveniens qui ſur-

AN. 715.

Paul. diac. VI. hiſt. c. ult. mart. R. 7. may.

V. Pagebr. con.

Anaſt. & Pagebr.

AN. 715 vinrent l'empêcherent d'achever. Il repara diverſes égliſes ruinées ; il reçut de Jean patriarche de Conſtantinople une lettre ſynodique, & y fit réponſe : mais la même année ſeconde de l'empereur Anaſtaſe Jean fut dépoſé, & Germain évêque de Cyzique transferé à C. P. l'onziéme d'Aouſt indiction treiziéme, l'an 715. L'acte de ſa tranſlation portoit qu'elle étoit faite par le ſuffrage & l'approbation des prêtres, des diacres & de tout le clergé, du ſenat & du peuple de C. P. en preſence de Michel prêtre & apocriſiaire du ſiege apoſtolique & des autres prêtres & évêques, ſous l'empereur Artemius. Germain étoit fils de Juſtinien Patrice que l'empereur Conſtantin Pogonat fit mourir pour avoir trempé dans la mort de Conſtant ſon pere, & en même temps il rendit Germain eunuque. Valid Calife des Muſulmans, ayant regné neuf ans & huit mois, mourut l'an 95. de l'hegire, 715. de Jeſus-Chriſt, & ſon frere Soliman lui ſucceda. Il fit de grands preparatifs pour armer une flote contre les Romains, ce que l'empereur Anaſtaſe ayant appris, il voulut le prevenir, & arma promptement une flote qu'il fit commander par Jean diacre de la grande égliſe qui étoit alors logothete ou treſorier general. Les troupes de l'obſequium qui étoient les plus puiſſantes ſe mutinerent à Rodes, où étoit le rendés-vous general, & tuerent le diacre Jean, aprés quoi la flotte ſe diſſipa, & les rebelles retournant à C. P. paſſerent à Adramyte en Natolie, où ayant trouvé un receveur des revenus publics nommé Theodoſe, qui ne ſongeoit qu'à vivre en paix, ils le forcerent à être

Theoph. an. 2. p. 322.

Aan. Zonar. liv. 14. n. 22.

XXVII. Anaſtaſe dépoſé. Theodoſe puis Leon empereur. *Elmac. c. 13. 14.*

Theoph. an. 2. Artem p. 322. S. Nicep. p. 33. 34

leur chef, le proclamerent empereur & le rendirent maître de C. P. Anaſtaſe ne pouvant lui reſiſter, prit l'habit monaſtique & fut confiné à Theſſalonique aprés avoir regné deux ans & neuf mois. AN. 715.

Theodoſe étoit catholique comme luy, mais il ne regna qu'un an & deux mois. Leon qui commandoit les troupes des provinces orientales tenoit toûjours le parti d'Artemius ou Anaſtaſe, & deffendoit ces provinces contre les Muſulmans. Il s'avança juſques à Nicomedie, où il prit le fils de l'empereur Theodoſe, qui ſe ſentant le plus foible, conſulta le patriarche Germain & le ſenat: & Leon luy ayant promis ſeureté, il luy ceda l'empire. Il fut ordonné clerc avec ſon fils, & ils paſſerent le reſte de leur vie en paix. Theodoſe mourut à Epheſe, & fit mettre ſur ſon tombeau *Hygeia*, c'eſt à dire en grec ſanté: Quelques-uns diſoient qu'il s'y faiſoit des miracles. Ainſi Leon fut reconnu empereur le vingt-cinquiéme de Mars 717. & regna vingt-quatre ans. Mais ces frequentes revolutions affoiblirent extremement l'empire & la ville de C. P. les études s'aneantirent, & l'art militaire ſe perdit, les meurtres, les captivitez, les priſes de villes furent frequentes, les ennemis couroient impunément les terres de l'empire, & les Muſulmans venoient juſqu'aux portes de C. P.

Theodoph. p. 127.

Cedr. to. 1. p. 450. A

S. Niceph. p. 54. B.

L'Italie étoit en proye aux Lombards. Ils prirent Cume au prejudice de la paix, & refuſerent de la rendre quelque inſtance que le pape Gregoire II. leur en fit; les menaçant par ſes lettres de la colere de Dieu, pour cette ſupercherie, & leur offrant de

XXVIII. Clercs portant les armes.

Anaſt. in Greg. 11.

AN. 717. grands presens s'ils rendoient cette ville. Le pape tres-affligé, mais se confiant en Dieu, s'appliquoit à encourager par ses lettres le peuple de Naples & le duc Jean qui y commandoit, suivant ses ordres. Ils surprirent de nuit la ville de Cume, ayant à leur teste le duc Jean & un soudiacre nommé Theodime; & le pape ne laissa pas de donner pour la racheter trente livres d'or qu'il avoit promises. Ce soudiacre à la teste des troupes est remarquable, aussi bien que le diacre qui commandoit la flotte de l'empereur Anastase. On void quelque temps auparavant Zenon diacre de l'église de Pavie qui s'étant revêtu des armes du roy Cunibert se fit tuer pour lui dans un combat.

Paul. diac. V. hist. c. 40.

10.1.bibl.Lab. hist. episc. Aut. c. 26.

Dans ce même temps du pape Gregoire II. Savaric évêque d'Auxerre étant de grande naissance commença à s'écarter des devoirs de sa profession, & à s'occuper d'affaires temporelles plus qu'il ne convenoit à un évêque; en sorte qu'il attaqua à main armée les païs d'Orleans, de Nevers, de Tonnerre, d'Avalon, & de Troyes, & les joignit à celles de son obéïssance. Enfin comme il marchoit avec une grande troupe vers la ville de Lion pour la subjuguer, il perit d'un coup de foudre: c'étoit sous le regne de Dagobert III. l'autorité royale étant presque éteinte en France, & les guerres civiles frequentes. Pepin l'ancien maire du palais étoit mort l'an 714. au mois de Decembre, aprés avoir gouverné pendant vingt-sept ans.

XXXVIII *bis.*

S Rigobert archevêque de Reims.

Il laissa entre autres enfans, Charles depuis surnommé Martel, à qui la même année nâquit un fils,

Digitized by Google

fils, qui fut baptisé par saint Villebrod & nommé Pepin comme son ayeul. Charles succeda à la puissance de son pere, mais ce ne fut pas sans opposition, principalement de la part de Reinfroy maire du palais d'Austrasie & de Chilperic II. qu'il avoit fait déclarer roy. Charles leur faisant la guerre voulut se saisir de Reims : mais il en trouva les portes fermées; & saint Rigobert qui en étoit évêque s'étoit saisi des clefs. Il logeoit sur une des portes, & Charles lui cria de la faire ouvrir afin qu'il pût aller faire ses prieres à l'église Nôtre Dame. Saint Rigobert lui répondit : Je ne vous ferai point ouvrir que je ne voye quel sera l'évenement de cette querelle : Car je ne veux pas vous abandonner cette ville dont je suis chargé, pour la piller comme vous en avez déja pillé d'autres. Charles en colere le menaça que s'il revenoit victorieux, il ne le laisseroit pas à Reims. Il tint parole, & étant devenu le maître il chassa saint Rigobert de son siege quoi que ce saint évêque fût son parrain; & mit à sa place Milon qui joüissoit déja de l'évêché de Treves quoi qu'il ne fût clerc que par la tonsure; & qui occupa injustement ces deux grands sieges pendant quarante ans.

Flod. hist. lib. 11. c. 11.

S. Rigobert avoit succedé dans le siege de Reims à S. Rieul dont il étoit parent. Il rétablit la discipline dans son clergé, & fut le premier qui leur fit un tresor commun du revenu de plusieurs terres qu'il leur donna. On en compte six qui comprenoient plus de quarante manses ou familles, & dont la principale étoit Germicourt que Pepin lui avoit donnée. Le

Hincm. præf. in vit. S. Rigob. Flod. 11. hist. c. 11 vita ap. Boll 4. Janu. 101. p. 174.

AN. 716. clergé de Reims vivoit du revenu de ſes terres, & les ſerfs qui les habitoient leur rendoient toutes ſortes de ſervices, comme de faire la cuiſine, chauffer le bain, enterrer les morts. Saint Rigobert étant banni de ſon païs ſe retira en Gaſcogne, car l'Aquitaine étoit du parti de Chilperic. On lui permit enſuite de revenir à Reims, mais ſans le rétablir dans ſon ſiege; & il ſe contenta d'avoir la liberté de dire la Meſſe ſur l'autel de nôtre Dame, & de viſiter quelques autres égliſes. Il demeuroit à Germicourt où il mourut l'an 733. le quatriéme de Janvier : jour auquel l'égliſe honore ſa memoire, ſon corps fut depuis transferé au monaſtere de ſaint Thiery.

Martyr. R. 4. Janv.

XXX. Capitulaire de Gregoire II.

Les converſions continuoient dans la Germanie, & nous trouvons un capitulaire ou inſtruction donnée par le pape Gregoire II. à Martinien évêque, George prêtre, & Dorothée ſousdiacre, tous deux de l'égliſe romaine qu'il envoyoit en Baviere. Ce capitulaire eſt datté du 15. Mars la troiſiéme année de l'empereur Anaſtaſe, c'eſt à dire l'an 716. il contient treize articles : & le pape y parle à peu prés ainſi.

Baviere to. 6. conc. p. 1451.

Aprés avoir rendu nos lettres vous délibererez avec le duc de la province pour faire une aſſemblée des prêtres, des juges & de tous les principaux de la nation, & ayant examiné les prêtres & les miniſtres, vous donnerez le pouvoir de ſacrifier, de ſervir & de chanter à ceux dont vous trouverez l'ordination canonique & la foi pure; & leur ferez obſerver la tradition de l'égliſe romaine : vous défendrez aux autres toute fonction, & leur donnerez

c. 1.

Digitized by Google

des ſucceſſeurs, vous pourvoyerez en chaque égliſe que l'on y celebre la meſſe, les offices du jour & de la nuit & la lecture des ſaintes écritures; vous établirez des évêchés, ayant égard à la diſtance des lieux & à la juriſdiction de chaque duc, & vous reglerez les dépendances de chaque ſiege; s'il y en a trois, quatre ou plus, vous reſerverez le principal ſiege pour un archevêque; & ayant aſſemblé trois évêques vous en ordonnerez de nouveaux, par l'autorité de ſaint Pierre; ſi vous trouvez un homme digne de remplir la place d'archevêque, vous nous l'envoyerez avec vos lettres, ou vous l'amenerez avec vous. Si vous n'en trouvez pas de capable vous nous le ferez ſçavoir, afin que nous en envoyions d'ici. Vous recommanderez à ceux que vous ordonnerez évêques de ne point faire d'ordinations illicites, marquant en particulier les irregularitez, de conſerver les biens de l'égliſe & en faire quatre parts, de ne faire les ordinations que dans les temps marquez, & n'adminiſtrer le baptême qu'à pâques & à la pentecôte hors les cas de neceſſité. Au reſte toute la religion eſt ſoumiſe à l'évêque, & tous les Chrétiens obligés à lui obéïr. AN. 716.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

c. 5.

Touchant le mariage, enſeignez qu'on ne doit ni le condamner ſous pretexte d'incontinence, ni donner occaſion à la débauche ſous pretexte de mariage. Défendez le divorce, la polygamie, les conjonctions inceſtueuſes entre parens: Enſeignez que la continence eſt preferable au mariage, ne permettez pas que l'on juge immonde aucune viande ſinon celle qui aura été immolée aux idoles, ou que l'on

c. 6.

c. 7.

8 s'arrête ni aux songes ni aux augures. Défendez les
9 enchantemens, les malefices, & les observations de
10. certains jours, défendez de jeûner le dimanche, &
11. aux fêtes de Noël, de l'Epiphanie & de l'Ascension,
& de recevoir les offrandes de ceux qui sont en di-
12. vision. Enseignez que tous ont besoin de penitence
13. pour les pechez journaliers : enseignez la resur-
rection des corps, & l'éternité des peines de l'enfer ;
rejettant ceux qui pretendent que les demons re-
viendront à la dignité angelique. Telle est l'instruc-
tion du pape Gregoire II. pour la Baviere.

XXXI. Saint Rupert de Salsbourg.

Cette province avoit alors deux évêques fameux, saint Rupert de Salsbourg & saint Corbinien de Frisingue, tous deux François. Saint Rupert ou Robert suivant nôtre prononciation étoit de la race des roys de France, & évêque de Vormes la seconde année du regne de Childeric III. l'an 696. Sa reputation étant venuë jusqu'à Theodon duc de Baviere, il lui envoya des deputez pour le prier instamment de venir instruire la province du Norique. Le saint évêque y envoya d'abord des missionnaires, puis il y alla lui-même ; & le duc plein de joye vint au devant jusques à Ratisbonne où il le reçut avec grand honneur. Saint Rupert l'ayant instruit tant de la morale que de la foy catholique, le baptisa avec plusieurs de la nation, tant des nobles que du peuple. Il est certain que dés le temps du roy Theodoric premier, les Bavarois avoient reçu la religion Chrétienne, comme il paroist par leurs loix. Il faut donc croire qu'il s'y étoit mêlé des heretiques dont le baptême étoit nul comme des Bonosiaques ou Foti-

Acta SS. Ben. 1. p. 329.

niens, ou que la negligence des rois faineans les avoit laissé retomber dans l'idolâtrie.

Le duc Theodon étant converti promit à saint Rupert de choisir un lieu pour établir un siege épiscopal, & de bâtir des églises & des logemens pour les ecclesiastiques. Le saint évêque s'embarqua sur le Danube, & vint jusques aux frontieres de la Pannonie inferieure prêchant la foy. En revenant il arriva à Laureac autrefois metropole du Norique, & apresent nommé Lorch où il guerit plusieurs malades par ses prieres, & convertit plusieurs personnes. Ensuite ayant appris qu'en un lieu nommé Juvave, il y avoit eu quantité d'édifices merveilleux alors presque ruinez & couverts d'arbres, il y alla lui-même, & demanda ce lieu au duc Theodon, qui le lui accorda volontiers avec les terres des environs à l'étenduë de deux lieuës. Saint Rupert y établit son siege épiscopal, bâtit une belle église en l'honneur de saint Pierre, avec un cloître & les logemens des clercs, c'est à dire des moines; pour y celebrer l'office tous les jours. Ce monastere de S. Pierre de l'ordre de saint Benoist subsiste encore à present à Salsbourg qui est l'ancienne Juvave: mais le siege épiscopal a été transferé à l'église de saint Rupert.

Ce saint Evêque ayant besoin d'ouvriers pour l'aider à prêcher l'évangile, retourna en son païs & en amena douze, avec Erentrude sa niece qui s'étoit consacrée à Dieu. Il fonda pour elle un monastere *Act. to. 3. p.* en l'honneur de la sainte Vierge sur une montagne *348.* prochaine. On le nomma Nunbert, c'est à dire le

mont des nonnains, & elle en fut la premiere abbesse. Il continuoit à visiter assiduement tout le païs, à bâtir des églises & à ordonner des clercs. Enfin aprés s'être donné un successeur il mourut l'an 718. le jour de Pâques vingt-septiéme Mars, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr R. 27. mart.

XXXII. S. Corbinien de Frisingue.

Saint Corbinien étoit né à Chastres prés de Paris. Dés sa jeunesse il se donna à Dieu, & se retira prés de l'église saint Germain de Chastres, où avec ses domestiques il forma un petit monastere. Plusieurs personnes venoient recevoir ses instructions & lui faisoient des offrandes dont il ne prenoit que le necessaire pour vivre, & donnoit le reste aux pauvres. Sa reputation vint jusqu'à Pepin maire du palais, qui se recommanda à ses prieres : & comme les plus grands Seigneurs venoient le visiter, il quitta sa cellule au bout de quatorze ans de retraite, s'en alla à Rome & se presenta au Pape qui devoit être Constantin. Il lui découvrit ses peines interieures, & la crainte qu'il avoit que les visites & les offrandes des seculiers ne fussent cause de sa perte, mais le pape ayant pris l'avis de son conseil crut devoir mettre une si grande lumiere sur le chandelier, & l'ordonna évêque, l'ayant fait passer par tous les dégrez, il lui donna le pallium & le pouvoir de prêcher par tout le monde avec la benediction de saint Pierre. Corbinien se soumit, quoi qu'avec une extrême repugnance, & revint prêcher par toute la Gaule avec un grand succés tant sur les peuples que sur les moines & le clergé. La negligence de la plûpart des évêques, & la chûte de

Acta SS Ben. to. 3. p. 100.

Digitized by Google

la discipline dans les Gaules avoit apparemment excité le pape à cette mission extraordinaire.

Saint Corbinien allant trouver Pepin qui l'avoit mandé, rencontra un voleur nommé Adalbert que l'on alloit pendre; & n'ayant pu obtenir que l'execution fût differée jusques à ce qu'il eût parlé à Pepin, il tira à part le voleur, lui fit faire une confession de tous ses pechez, & promettre de changer de vie, & de quitter le siecle, il lui fit le signe de la croix sur la tête & sur la poitrine, & le laissa entre les mains des executeurs. Ensuite il continua son chemin, & pria Pepin de lui donner Adalbert vif ou mort. L'ayant obtenu il envoya au lieu du supplice, où il se trouva encore vivant le troisiéme jour au soir. On regarda cet évenement comme un miracle; & Adalbert sincerement converti s'attacha à son liberateur, & fut un de ses plus fidelles disciples. Cependant saint Corbinien ne pouvant souffrir les respects qu'on lui rendoit, se retira à son ancien monastere de saint Germain de Chastres, & y demeura encore sept ans. Mais comme sa reputation croissoit toûjours, il resolut de retourner à Rome, & de demander au pape de le décharger de l'épiscopat, & lui permettre de vivre du travail de ses mains dans un monastere sous la conduite d'un superieur. c. 7.

Pour se mieux cacher il évita le grand chemin par les Gaules, & passa par la Germanie: il arriva dans le Norique, où il s'arrêta quelque temps à prêcher pour fortifier dans la foy ce peuple nouvellement converti par les travaux de saint Rupert.

Digitized by Google

Il fut tres-bien reçeu par le duc Theodon, par ſes enfans, & les ſeigneurs du païs, qui dans la premiere ferveur de leur converſion cheriſſoient les évêques. Le duc le pria de venir chez lui, & n'ayant pu le retenir, le renvoya chargé de preſens. Theodon lui-même alla à Rome vers ce temps-là, l'an 716. indiction quatorziéme, & fut le premier de ſa nation qui fit ce pelerinage. Il mourut peu de temps aprés.

Anaſt. in Greg II.

Son fils Grimoald à qui il avoit donné le gouvernement d'une province, receut auſſi ſaint Corbinien en paſſant, & ayant goûté ſes inſtructions, il le ſupplioit de ne le point quitter, offrant de lui donner une part dans ſon domaine avec ſes enfans. Enfin il le fit conduire par ſes officiers juſques en Italie.

Vita. c. 15. & ili. Mabill.

Saint Corbinien étant arrivé à Rome pour la ſeconde fois, l'an 717. comme l'on croit, ſe preſenta au pape Gregoire II. & ſe jetta à ſes pieds. Le pape le fit aſſeoir auprés de lui; & le ſaint évêque lui ayant offert de grands preſens, lui expliqua tout ce qui lui déplaiſoit dans ſa vie: comme on l'accabloit d'honneurs & de biens, ſans que la clôture ni les murailles puſſent le mettre en ſureté, le conjurant avec larmes de le delivrer de la dignité dont le ſaint ſiege l'avoit chargé, & de lui permettre de s'enfermer dans un monaſtere, ou lui donner dans un bois écarté quelque petit champ à cultiver. Le pape admirant ſon humilité, le congedia, & aſſembla un concile, où il fut conclu tout d'une voix, que Corbinien devoit retourner.

Le

Digitized by Google

Le pape le fit venir, & le saint homme ne pouvant resister aux raisons des assistans, ni à l'autorité du Pape, il se retira de Rome fort triste, & retourna en Baviere.

Il fut arrêté par les gardes que le duc Grimoald avoit mis sur la frontiere, avec ordre de ne le point laisser passer, qu'il ne promît d'aller trouver le duc. Mais le saint homme étant arrivé à son palais, lui manda qu'il ne le verroit point, qu'il n'eût quitté Piltrude, veuve de son frere Theodoalde, qu'il avoit épousée; & comme le prince n'obéïssoit pas, il demeura ferme dans son refus, leur faisant parler continuellement pour les amener à la penitence. Au bout de quarante jours, ils promirent de se separer; & le saint évêque les fit venir en sa presence. Ils se prosternerent tous deux, & lui embrassant les pieds, confesserent qu'ils avoient grievement peché. Saint Corbinien leur mit les mains sur la tête, y fit le signe de la croix, & leur imposa pour penitence des aumônes, des jeûnes & des prieres. Ensuite il entra dans la maison, & mangea avec eux. Il établit son siege à Frisingue auparavant nommé Fruxine, où il fit bâtir une église en l'honneur de la sainte Vierge & de saint Benoist, & y mit des moines pour faire l'office. Tels furent les commencemens des églises de Baviere. c. 18. c. 20. Otto. Friſing. lib. v. chr. c.

XXXIII. Mont-Cassin rétabli.

Cependant le pape Gregoire II. travailloit à rétablir en Italie la discipline monastique. Pour relever le monastere du mont Cassin ruiné par les Lombards environ cent quarante ans auparavant, il y envoya Petronax citoyen de Bresse, qui étant

Sup. liv. XXXIV n. 34. Paul diac. VI. hist. c. 40. Leo mari. chr. cass. lib. 1. c. 4.

venu à Rome par pieté, y avoit embrassé la vie monastique. Avec lui le pape envoya quelques freres du monastere de Latran, fondé du temps du pape Pelage II. par les moines du mont Cassin refugiés à Rome. Petronax & sa troupe étant arrivez au mont Cassin, y trouva quelques solitaires qui vivoient en grande simplicité dans les ruines de l'ancien monastere. Ils formerent avec eux une même communauté dont ils établirent pour superieur Petronax, qui fut ainsi le sixiéme abbé depuis saint Benoist. Il rétablit le monastere, augmenta l'ancienne église de saint Martin, & y éleva un autel en l'honneur de la sainte Vierge, & des saints martyrs Faustin & Jovite, & y mit le bras de l'un d'eux qu'il avoit apporté de Bresse sa patrie, où ces Saints avoient souffert le martyre. Ainsi desiors on divisoit les reliques en Occident. Ce rétablissement du mont Cassin arriva l'an 718. & depuis ce temps il fut tres-fameux, & consideré comme la source d'où l'on devoit puiser la plus pure observance de la regle de saint Benoist. Petronax fut considerablement aidé dans cette œuvre par les trois cousins

Sup. n. 6.

Paldon, Tason & Taton, qui environ quinze ans auparavant avoient fondé le monastere de saint Vincent prés la source du Vulturne à douze milles ou quatre lieues du mont Cassin.

Anast.

Le pape Gregoire II. rétablit encore à Rome les monasteres qui étoient prés de l'église de saint Paul, reduits en solitude depuis long-temps, & y établit des moines pour chanter les loüanges de Dieu jour & nuit. Toutefois il y avoit un monastere d'hom-

Digitized by Google

mes dans l'égliſe même de ſaint Paul, l'an 713. ſous le pape Conſtantin. Gregoire II. fit encore un monaſtere d'un hôpital de vieillards qui étoit derriere l'égliſe de ſainte Marie majeure; & rétablit le monaſtere de ſaint André dit de Barbara, tellement abandonné, qu'il n'y reſtoit pas un moine. L'une & l'autre communauté venoit chanter l'office tous les jours & toutes les nuits dans l'égliſe de ſainte Marie. Aprés la mort d'Honeſta mere du pape Gregoire, il donna à Dieu ſa maiſon, & y bâtit de fonds en comble un monaſtere en l'honneur de ſainte Agathe, auquel il donna des maiſons dans la ville, & des terres à la campagne. Il fit dans la même égliſe de ſainte Agathe un ciboire ou tabernacle d'argent du poids de ſept cens vingt livres: ſix arcs d'argent de quinze livres chacun, & dix corbeilles de douze livres ſans les autres offrandes. Tout cet argent monte à 930. livres, autrement 1395. marcs.

Anſt. ap. Baron. an. 713. n. 7.

XXXIV. Fin de ſaint Ceolfrid

Les Anglois continuoient leurs pelerinages à Rome; & ſaint Ceolfrid abbé de Viremouth finit ſes jours en y retournant. Voyant que ſon grand âge ne lui permettoit plus d'inſtruire ſes diſciples, ni de leur montrer l'exemple de la regularité parfaite, aprés y avoir long-temps penſé, il jugea plus à propos de faire élire un autre abbé, & d'aller mourir à Rome où il avoit déja été en ſa jeuneſſe avec ſaint Benoiſt Biſcop ſon maître. Les moines s'efforcerent de le retenir en pleurant, & lui embraſſant les genoux. Mais il ſe preſſa de partir craignant de mourir en chemin, ou d'être retenu par

Be. de ſex. act. Vita. ex Be. to. 2. act. SS. Ben. p. 1010. & c. to. 3. p. 192.

AN. 716. les seigneurs du païs : & le troisiéme jour depuis qu'il eut declaré son dessein, on celebra la messe de grand matin, les assistans y communierent, & puis ils s'assemblerent dans l'église de saint Pierre, & il leur donna la paix sur les degrez de l'autel, l'encensoir à la main. On chanta les litanies interrompues par les gemissemens des freres, & on entra dans l'oratoire de saint Laurent qui étoit au dortoir, où il leur dit le dernier adieu. Ils le conduisirent jusques au bord de la riviere avec une croix d'or & des cierges allumez portez par des diacres. Ils se mirent à genoux, il fit encore une priere, puis il partit avec sa suite, laissant environ six cens moines dans les deux monasteres de Jarou & de Viremouth. Sitôt qu'il fut parti, ils éleurent tout d'une voix pour leur abbé Hucbert, qui aussi-tôt alla trouver saint Ceolfrid, car il n'avoit pas encore passé la mer. Il approuva ce choix, & prit même du nouvel abbé une lettre de recommandation pour le pape Gregoire II. mais étant en France, il tomba malade, & mourut à Langres le vendredi vingt-cinquiéme de Septembre, l'an 716. âgé de soixante & quatorze ans : dont il avoit été prêtre quarante-sept, & abbé trente-cinq. Il fut enterré dans le monastere des saints Martyrs Speusippe, Eleusippe & Meleſippe à demie-lieue de la ville, aujourd'huy nommé saint Geome, pour dire les saints jumeaux.

Bc. v. Hist. c. 23. Eleg. 16. p. 88. Ben. p. 489.

La même année 716. les moines Hibernois de l'isle de Hy quitterent enfin leur schisme, & se rangerent à l'observance de l'église catholique touchant la pâque & la tonsure ecclesiastque. Dieu se servit

pour un si grand bien de saint Egbert Anglois, qui avoit embrassé la vie monastique en Irlande. Etant venu au monastere de Hy, il y fut receu avec beaucoup d'honneur; & comme il étoit tres-bien instruit & tres zelé, il persuada à ces bons moines de quitter leur mauvaise tradition. On croid qu'ils prirent en même temps la regle de saint Benoist. Saint Egbert demeura encore treize ans dans cette isle, & y mourut l'an 726. le jour de pâque vingt-quatriéme d'Avril, jour auquel l'église honore sa memoire. AN. 716.

Martyr. R. 24. Apr.

La plus grande lumiere de l'église d'Angleterre en ce temps-là, fut saint Boniface apôtre de l'Allemagne. Il naquit à Oüessex, & comme l'on croid à Kirton dans la Comté de Devonshire, vers l'an 680. son nom Anglois étoit Oüinfrid, & dés l'enfance il embrassa la vie monastique, au même lieu où est aujourd'huy la ville d'Exceſtre. Ensuite il passa dans le monastere de Nuscelle, où les études étoient meilleures. Il y apprit la grammaire, la poëtique & les interpretations de l'écriture sainte, tant dans le sens historique & litteral, que dans les sens spirituels; & fut ensuite luy-même employé à les enseigner. Son abbé le fit ordonner prêtre à l'âge de trente ans, vers l'an 710. aprés quoy il commença avec un grand zele à instruire les peuples, & travailler au salut des ames. Une affaire pressée ayant obligé les évêques de la province à tenir un concile sans attendre les ordres de Brituald archevêque de Cantorberi, on lui envoya, avec la permission du roy Ina, le prêtre Oüinfrid pour lui en rendre compte; & depuis ce temps les évêques l'appellerent souvent aux conciles.

XXXV. Commencement de saint Boniface de Mayence.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 1 & c. 89.

c. 3.

c. 4.

Digitized by Google

AN. 716. Loin de se plaire à l'estime qu'il avoit acquise, il resolut de quitter son païs pour travailler à la conversion des infidelles ; & ayant obtenu avec peine le consentement de son abbé, & de la communauté, il partit accompagné de deux autres moines, & passa en Frise vers l'an 716. Mais il y trouva la guerre allumée entre Charles prince des François, & le roi Ratbod qui avoit rétabli l'idolâtrie dans la Frise, auparavant sujette aux François, & persecutoit les Chrétiens. Oüinfrid vint à Utrecht lui parler : mais voyant qu'il n'y avoit rien à faire pour la religion dans ce païs, il repassa en Angleterre avec ses compagnons, & retourna au monastere de Nuscelle.

Sup. n. 2 c. 9. Vita S. Wulfr. t. 4. oct. ff. Ben p. 361.

Le roy des Frisons avoit écouté les instructions de saint Vulfran, & étoit prêt à recevoir le baptême. Il entroit déja dans les fonts, quand il conjura le saint évêque de lui dire où étoit le plus grand nombre des rois & des princes de la nation des Frisons, s'ils étoient au paradis qu'il lui promettoit, ou dans l'enfer dont il le menaçoit. Ne vous y trompez pas seigneur, dit S. Vulfran, les princes vos predecesseurs qui sont morts sans baptême sont certainement damnez: mais quiconque croira desormais, & sera baptisé, sera dans la joye éternelle avec Jesus-Christ. Alors Ratbod retira le pied des fonts baptismaux, & dit: Je ne puis me resoudre à quitter la compagnie des princes mes predecesseurs, pour demeurer avec un petit nombre de pauvres dans ce royaume celeste. Je ne puis croire ces nouveautez, & j'aime mieux suivre les anciens usages de ma nation. Quoique lui pût dire saint Vulfran, il demeura dans son

Digitized by Google

opiniâtreté, tandis que pluſieurs Friſons ſe convertiſſoient. AN. 719.

Il ne laiſſa pas enſuite de demander ſaint Villbrod, qui prêchoit dans le même païs, pour le conſulter avec ſaint Vulfran, & trouver quelque moyen de ſe faire Chrétien ſans quitter ſa religion. Saint Villebrod répondit à ſes envoyez: Après que vôtre prince a mépriſé les avis de nôtre frere le ſaint évêque Vulfran, comment recevra-t-il les miens? Je l'ay vû cette nuit attaché d'une chaîne ardente c'eſt pourquoy je ſuis aſſuré qu'il eſt déja dans la damnation éternelle. S. Villebrod ayant ainſi parlé, ne laiſſa pas de ſe mettre en devoir d'aller trouver le roy Ratbod: mais il apprit en chemin qu'il étoit mort ſans baptême, & retourna ſur ſes pas. C'eſtoit l'an 719. Quant à S. Vulfran ayant prêché en Friſe pendant cinq ans, il ordonna Geric pour ſon ſucceſſeur dans l'égliſe de Sens, & retourna à l'abbaye de Fontenelle, où il acheva ſaintement ſa vie l'an 720. le vingtiéme de Mars, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. *Martyr. R. 20. Mart.*

Peu de temps aprés le retour du prêtre Oüinfrid dans ſon monaſtere de Nuſcellé, l'abbé mourut, & la communauté voulut le mettre à ſa place; mais il le refuſa, & s'en alla à Rome avec des lettres de recommandation de ſon évêque. C'eſtoit Daniel évêque de Vinceſtre, celebre par ſa vertu & ſa doctrine. Oüinfrid étant arrivé à Rome ſe preſenta au pape Gregoire II. & luy expliqua le deſir qu'il avoit de travailler à la converſion des infidelles. Le pape le regarda d'un viſage ſerein, & luy demanda s'il avoit des lettres de ſon évêque. Oüinfrid tira de *Vita. c 5.*

AN. 719. dessous son manteau une lettre cachetée pour le pape, & une autre ouverte qui étoit une recommandation generale à tous les chrétiens suivant la coûtume, dont j'ay marqué la formule en parlant de Marculfe, le pape luy fit signe de se retirer; & ayant lû à loisir les lettres de l'évêque Daniel, il eut plusieurs conferences avec Oüinfrid en attendant le temps propre pour son voyage, c'est-à-dire le commencement de l'esté. Alors il luy donna des reliques qu'il demandoit avec une commission de prêcher l'évangile à toutes les nations infidelles où il pourroit arriver, les baptiser suivant l'usage de l'église romaine, & avertir le pape de ce qui luy seroit necessaire pour l'execution de sa commission. La lettre est du quinziéme de May, la troisiéme année du regne de l'empereur Leon II. indiction seconde; c'est à dire l'an 719.

Ap. Bonif. epist. 33. Sup. liv. XXXIX n 18.

Vita ejus Othl. lib 1 c. 9. epist. 1 Greg. ic. 6. Conc. p. 1457.

Avec cette lettre Oüinfrid passa d'abord en Lombardie, où il fut receu honorablement du roy Luitprand. Ensuite il traversa la Baviere, & vint en Turinge, & commença à exercer sa commission. Il prêcha aux grands & au peuple pour les ramener à la connoissance de la vraye religion alterée & presque éteinte par de faux docteurs. Car bien qu'il y trouvât des évêques & des prêtres zelez pour le service de Dieu, il y en avoit d'autres qui s'étoient abandonnez à l'incontinence; & il fit son possible par ses exhortations pour les ramener à une vie conforme aux canons.

Cependant ayant appris la mort de Ratbod roy des Frisons, il eut une grande joye de voir la porte ouverte en ce pays-là pour l'évangile; & il y passa aussi-tôt

auſſi-toſt pour ſeconder les travaux de ſaint Villebrod, ſous la protection du prince Charles devenu maître de la Friſe. Il fit part de ces heureuſes nouvelles à Bugge ou Edburge abbeſſe dans le païs de Cant: la priant en même temps de lui envoyer des actes de martyrs. Dans ſa réponſe, l'abbeſſe le prie d'offrir des meſſes pour l'ame d'un de ſes parens, & lui envoye cinquante ſous d'or & un tapis d'autel. Oüinfrid travailla trois ans en Friſe avec ſaint Villebrod, convertit beaucoup de peuple, ruina des temples d'idoles & bâtit des égliſes.

Saint Villebrod ſe voyant fort âgé le choiſit pour ſon ſucceſſeur; mais Oüinfrid s'en excuſa; & comme le ſaint évêque le preſſoit fortement, il lui dit enfin que le pape l'avoit deſtiné aux nations de la Germanie orientale, & le pria de permettre qu'il executât ſa promeſſe. Saint Villebrod y conſentit & lui donna ſa benediction. Oüinfrid partit auſſitoſt & arriva dans la Heſſe à un lieu nommé Amanaburch ou Omenbourg appartenant à deux freres, qui portant le nom de chrétiens exerçoient l'idolâtrie. Il les convertit & un grand nombre de peuple, & bâtit un monaſtere dans ce lieu que lui donnerent les deux ſeigneurs. Enſuite il s'avança aux confins de la Heſſe vers la Saxe où il convertit & baptiſa pluſieurs milliers d'infidelles. *Vita c. 7.*

XXXVI. Commencement de ſaint Gregoire d'Utrecht.

En ce voyage Oüinfrid avoit avec lui un jeune homme nommé Gregoire qui fut un de ſes principaux diſciples. Il étoit François de noble race, fils d'Alberic dont la mere Adele ou Adule étoit fille du roy Dagobert II. Oüinfrid paſſant de Friſe en Heſſe ar-

Vita to. 3. act. SS. Ben. p. 311. V. to. 3. p. 132.

riva à Palens autrement Falz prés de Treves où Adele avoit fondé un monaſtere dont elle étoit abbeſſe. Il y fut reçû avec grande charité: & aprés qu'il eut celebré la meſſe, comme il faiſoit preſque tous les jours, il ſe mit à table avec l'abbeſſe & ſa famille. Pendant le repas on fit lire l'écriture ſainte par le jeune Gregoire âgé d'environ quinze ans, revenu depuis peu des écoles & de la cour, & encore laïque; on lui donna le livre, & aprés avoir receu la benediction il commença à lire & s'en acquitta fort bien. Alors le ſaint prêtre lui dit: Vous liſez bien, mon fils, ſi vous entendez ce que vous liſez. Le jeune homme dit qu'il le ſçavoit bien, & recommença à lire. Le prêtre l'arreſta & lui dit: Mon fils, ce n'eſt pas ce que je demande, mais que vous m'expliquiez ce que vous liſez en vôtre langue maternelle. Il avoüa qu'il ne le pouvoit; & le ſaint prêtre lui dit: Voulez-vous que je le faſſe? Je vous en prie, répondit-il. Alors Oüinfrid lui dit: Recommencez & liſez diſtinctement, d'où il prit occaſion d'inſtruire l'abbeſſe & toute ſa famille. Ainſi on void que ces lectures ſe faiſoient en latin. Gregoire fut ſi touché du diſcours d'Oüinfrid qu'auſſi-toſt il alla trouver l'abbeſſe ſon ayeule, & lui dit qu'il vouloit aller avec le ſaint homme pour apprendre l'écriture ſainte & devenir ſon diſciple. Elle lui refuſa d'abord de le laiſſer ſuivre un homme qu'elle ne connoiſſoit point, & ne ſçavoit où il alloit. Si vous ne me donnés point de cheval, dit Gregoire, je le ſuivrai à pied. Enfin il tint ſi ferme qu'elle lui donna des valets & des chevaux & lui permit d'aller.

Digitized by Google

Ce voyage fut tres-rude principalement pour un jeune homme nourri dans les délices de la maison de son pere: car quand ils entrerent dans la Turinge ils la trouverent brûlée & ruinée par les Saxons payens qui en étoient voisins. Le peuple étoit si pauvre qu'à peine avoit-il de quoi vivre, encore falloit-il le faire venir de loin : ainsi les missionnaires étoient reduits à subsister du travail de leurs mains. Souvent la crainte des payens les obligeoit à se refugier dans la ville avec les gens du païs, & y vivre long-temps fort à l'étroit : jusqu'à ce que l'on eût assemblé des troupes suffisantes pour les repousser. AN. 723.

XXXVI. S. Bonifac évêque.

Aprés avoir ainsi travaillé quelque temps Oüinfrid envoya à Rome un des siens avec une lettre où il rendoit compte au pape du succés de sa mission, & le consultoit sur quelques difficultez. Le pape par sa réponse l'invita à venir : il obéït & arriva à Rome pour la seconde fois accompagné de plusieurs de ses disciples. Le pape l'ayant appris ordonna qu'il fût bien reçu dans la maison d'hospitalité, puis l'ayant fait venir à saint Pierre il l'interrogea sur la foy de l'église. Oüinfrid lui demanda du temps pour écrire sa confession de foy & la lui apporta. Le pape la lui rendit quelques jours aprés, & l'ayant fait asseoir l'exhorta à conserver cette doctrine & à l'enseigner aux autres. Il passa presque tout le jour à conferer avec lui, lui faisant plusieurs questions sur les matieres de religion & sur la conversion des infidelles.

Enfin il lui déclara qu'il vouloit le faire évêque pour ces peuples qui n'avoient point de pasteur. Le

AN. 723. saint prêtre se soûmit, & le jour de l'ordination fut marqué le dernier de novembre 723. fête de saint André. Le pape lui changea de nom en même temps, lui donnant celui de Boniface sous lequel il est plus connu. Il lui fit faire un serment daté de la septiéme année de l'empereur Leon, indiction sixiéme, qui est la même année 723. par lequel il promet de garder la pureté de la foi & l'unité de l'église, de concourir toûjours avec le pape & procurer ses avantages & ceux de l'église romaine, de n'avoir point de communion avec les évêques qui n'observeront pas les canons, & les empêcher selon son pouvoir, ou d'en avertir le pape. Ce serment étoit écrit de sa main, & il le mit sur le corps de saint Pierre, ce qui montre qu'il fut ordonné dans l'église du Vatican.

Ap. Othlon. lib. 1. c. 14.

Le pape de son côté lui donna un livre de canons pour lui servir de regle dans sa conduite, & le chargea de six lettres: la premiere à Charles Martel, où il lui recommande l'évêque Boniface envoyé aux infidelles qui habitent la partie orientale du Rhin. Car la domination des François s'étendoit au delà de ce fleuve bien avant dans la Germanie. La seconde lettre est adressée à tous les évêques, les prêtres, les diacres, les ducs, les comtes & à tous les chrétiens, que le pape exhorte à bien recevoir Boniface & ceux de sa suite, & lui donner des vivres & tous les secours necessaires, mais il menace d'anathême ceux qui s'opposeront à son ministere. Elle est dattée du premier Decembre 723. le lendemain de l'ordination de Boniface; & les cinq autres étoient apparemment de même datte. La troisiéme

Ap. Othlon. c. 16. 17. & 18. c.

Conc. Ep. 2. 34. & p. 1439. &c.

Digitized by Google

lettre eſt adreſſée au clergé & au peuple que Boniface devoit gouverner, & marque les regles qu'il doit obſerver dans ſes fonctions, qui ſont les mêmes mot pour mot, que celles de l'inſtruction envoyée en Baviere l'an 716. La quatriéme lettre eſt adreſſée aux chrétiens de Turinge & particulierement à leurs cinq princes qui y ſont nommez. Le pape les felicite de ce qu'ils ont reſiſté aux payens qui vouloient les ramener à l'idolâtrie, les exhorte à la perſeverance, à l'attachement pour l'égliſe romaine & l'obéïſſance à Boniface. La cinquiéme lettre eſt à tout le peuple de Turinge, c'eſt-à-dire aux payens, que le pape exhorte à ſe convertir en recevant les inſtructions de Boniface, ſe faire baptiſer, lui bâtir une maiſon & des égliſes pour eux. La derniere eſt à tout le peuple des anciens Saxons. On appelloit ainſi ceux de Germanie à la difference de ceux qui avoient paſſé dans la grand-Bretagne. Le pape les exhorte à quitter l'idolâtrie, & leur recommande Boniface. Il faut croire que ce ſaint évêque qui connoiſſoit le genie de ces peuples avoit fait dreſſer ces lettres, ſçachant l'effet que l'on en devoit attendre.

Sup. n. 29.

Cependant on rapporta à ſaint Hubert évêque de Maſtrict pluſieurs viſions par leſquelles on diſoit que ſaint Lambert ſon predeceſſeur ordonnoit que de Maſtrict on le reportât à Liege: car les miracles qui s'y étoient faits dans la maiſon où il avoit été tué, avoient excité les fidelles à y bâtir une égliſe. Saint Hubert ne ſe rendit pas aiſément, il ordonna un jeûne, & quand il crut avoir connu la volonté

XXXVIII. bis Tranſlation de ſaint Lambert à Liege.

Sup. n. 16.

Acta SS. Ben. to. 3. p 78.

Ibid. p. 81.

de Dieu, il assembla les évêques ses voisins, & fit transferer en grande solemnité le corps de saint Lambert la treiziéme année de son pontificat, c'est à dire vers l'an 721 On l'enterra au lieu même de son martyre : on y bâtit ensuite une église magnifique, & les miracles qui s'y firent y attirerent un grand peuple. Ainsi Leodium ou Liege qui n'étoit qu'un petit village à une lieuë de Tongres dans une vallée agreable devint une grande ville, & l'on y transfera le siege épiscopal qui de Tongres avoit passé à Mastrict.

XXXIX. Concile de Rome *to. conc. p.* 1411.

Tandis que saint Boniface étoit encore en Frise le pape Gregoire II. tint à Rome un concile dans l'église de saint Pierre la cinquiéme année de l'empereur Leon, & la seconde de son fils Constantin, le cinquiéme d'Avril, indiction quatriéme, l'an 721.

Theoph. p. 3. *p.* 315

Constantin étoit né l'an 719. & avoit été baptisé le jour de Noël par saint Germain patriarche de C. P. En cette ceremonie il salit l'eau sacrée de ses excremens, ce qui lui attira depuis le surnom de Copronyme. L'année suivante 720. son pere le fit couronner le jour de Pâques trente-uniéme de Mars.

Id. an. 4.

Au concile de Rome outre le pape qui y presidoit assisterent vingt-deux évêques, entre lesquels

Sup. n. 25.

il y avoit trois étrangers, Sindered d'Espagne qui avoit quitté l'archevêché de Tolede comme il a été dit Sedulius Ecossois de la grande Bretagne & Fergust Picte d'Ecosse. Tout le clergé de Rome assistoit aussi au concile. Le pape en fit l'ouverture en disant que plusieurs chrétiens en Italie contractoient des mariages illicites avec des femmes consacrées à

Dieu & des parentes. Les évêques répondirent qu'il falloit anathematiſer tous ceux qui commettroient de tels crimes, Romains, Lombards ou de quelque nation qu'ils fuſſent. Aprés quoi le pape prononça devant le corps de ſaint Pierre la Sentence compriſe en dix-ſept canons, dont le premier porte: Si quelqu'un épouſe une Prêtreſſe, qu'il ſoit anathême. Tous répondirent par trois fois, qu'il ſoit anathême; ce qu'ils firent ſur chaque canon. On nommoit prêtreſſe *presbytera* celle dont le mari avoit été ordonné prêtre, & il lui étoit défendu de ſe remarier, même aprés la mort de ſon mari. On condamne celui qui épouſe une diaconeſſe, une religieuſe, ſa commere, la femme de ſon frere, ſa niece, la femme de ſon pere ou de ſon fils, ſa couſine, ſa parente ou ſon alliée, celui qui aura enlevé une veuve ou une fille. On prononce anathême en particulier contre un nommé Adrien & une diaconeſſe nommée Epiphanie qui s'étoient mariez au prejudice de leur ſerment; & l'anathême s'étend à leurs complices. On condamne ceux qui conſultent les devins ou les auſpices, & ſe ſervent d'enchantemens ou de caracteres, ceux qui uſurpent des terres au préjudice des lettres apoſtoliques, enfin les clercs qui laiſſent croître leurs cheveux. Ce concile eſt ſouſcrit non ſeulement par les évêques, mais encore par quatorze prêtres & quatre diacres.

Sup.

c. 14. 15. 16.

c. 12, 13.

c. 17.

Vers ce temps-là, c'eſt-à-dire comme l'on croid l'an 722. Luitprand roy des Lombards apprit que les Sarraſins qui s'étoient rendus maîtres de la Sardaigne, profanoient le ſepulcre de ſaint Auguſtin,

L X.
Tranſlation de S. Auguſtin.
Acta SS. Ben. to. 3. p. 437.

Sup. liv. XXX. n. 61. dont les reliques y avoient été apportées du temps de la perſecution des Vandales. Luitprand affligé de cette indignité, & pouſſé par les exhortations de Pierre évêque de Pavie, envoya des ambaſſadeurs en Sardaigne avec une grande quantité d'or & d'argent pour racheter le corps de ce grand Saint, & l'apporter à Pavie où il faiſoit ſa reſidence : ce qui fut executé. Les reliques de ſaint Auguſtin furent miſes dans l'égliſe du monaſtere de ſaint Pierre que ce roy avoit fait bâtir hors la ville, & que l'on appelloit le ciel d'or : mais dés le ſiecle ſuivant, elle porta le nom de S. Auguſtin. On fait memoire de cette tranſlation le vingt-huitiéme de Fevrier.

Paul diac. VI. hiſt. c. 48. 58.

Martyr. R. 28. Febr

En Eſpagne quoique les Muſulmans fuſſent les maîtres preſque par tout, la religion Chrétienne ne laiſſoit pas de ſubſiſter, comme dans le reſte de leur empire : il s'y conſerva même quelque peu de Chrétiens indépendans de leur puiſſance. Ce fut dans les montagnes des Aſturies, où ils éleverent pour ſouverain Pelage fils de Fafila de la race royale des Goths. On met le commencement de ſon regne l'Ere 756. c'eſt-à-dire l'an 718. Les Chrétiens avoient apporté dans les Aſturies une arche ou coffre plein de reliques qu'ils regarderent depuis comme la ſauvegarde de leur état. Ils pretendoient que cette arche étoit venuë de Jeruſalem du temps de l'empereur Heraclius, & du roy Siſebut. Qu'un prêtre nommé Philippe voulant la ſauver du pillage des Perſes, l'avoit apportée par mer en Afrique : & que l'Afrique ayant été envahie par les infidelles, un évêque nommé Fulgence l'avoit transferée en Eſpagne à Carthagene,

XLI. Pelage roy d'Aſturie.

Sebaſt. ſalmant. init.

Sup. liv. XXXVII. n. 10.

Carthagene, l'Ere 659. qui eſt l'an 621. Long-temps aprés elle fut transferée à Tolede, & y demeura juſques à la conquête des Muſulmans. Alors elle fut emportée, & miſe enfin à Oviedo, comme le lieu le plus ſûr entre ces montagnes, l'Ere 773. l'an 735.

Les Sarraſins ayant appris l'élection de Pelage, lui envoyerent Alcaman un de leurs chefs, & Oppa évêque de Seville fils du roy Vitiza, qui par ſon intelligence avec eux, avoit aidé à la perte des Goths. Ils apportoient des preſens, & menoient une grande armée. Pelage averti de leur arrivée, ſe retira dans une caverne nommée aujourd'huy Covadonga, qui fut auſſi tôt environnée de l'armée des Sarraſins. L'évêque Oppa s'approcha, & dit à Pelage : Vous ſçavez, mon frere, que toutes les forces de l'Eſpagne réünies n'ont pû reſiſter aux Arabes : Combien moins le pourrez-vous dans ce trou de montagne ? Croyez mon conſeil, traitez avec eux, & vous joüirez de tous vos biens. Pelage répondit : Nous eſperons que de cette petite montagne que vous voyez viendra le ſalut de l'Eſpagne, & le rétabliſſement de la puiſſance des Goths : & que Dieu aprés nous avoir châtiez, ne nous ôtera pas ſa miſericorde. C'eſt pourquoy nous ne craignons point cette multitude d'infidelles.

Alors l'évêque ſe tournant vers l'armée des Arabes, dit : Avancez, nous ne reduirons à la paix ces gens cy que par la force. On commença donc à les attaquer à coups de frondes, & de toutes ſortes d'armes. Mais la roche de la caverne que les Chré-

tiens regardoient comme consacrée à la sainte Vierge, repoussoit les pierres & les traits contre les infidelles. Les Chrétiens sortirent sur eux, en tuerent un tres-grand nombre, entre autres Alcaman leur chef: prirent l'archevêque Oppa, & mirent en fuite les autres; dont plusieurs ayant gagné la montagne, furent accablez par un quartier de rocher qui se détacha, & les precipita dans une riviere qui coule au dessous. Les Chrétiens regarderent cette victoire comme un miracle. Vers le même temps ils défirent les troupes de Munuza qui avoit été l'un des quatre principaux chefs des Arabes en la conquête d'Espagne, & commandoit à Gijon dans la même province d'Asturie. Il fut tué, & son armée tellement dissipée, qu'il ne resta pas un seul Arabe dans l'enceinte de ces montagnes, que l'on nommoit en ce temps-là Pyrenées, aussi-bien que celles qui separent la France & l'Espagne. Alors les Chrêtiens se rassemblerent, & repeuplerent les villes ruinées, rétablirent les égliſes, & rendirent graces à Dieu.

Dans le même temps étoient celebres pour leur vertu & leur doctrine, Frideric évêque d'Acca dans la Betique, Urbain archevêque de Tolede, & Evantius archidiacre de la même égliſe, qui soutenoient la religion au milieu des infidelles. Mais un évêque nommé Anambade jeune & bien fait, fut brûlé par les ordres d'un chef Arabe nommé Munuza, autre que celui dont il vient d'être parlé, & ce dernier fit mourir plusieurs autres Chrétiens.

XLII. Ils étoient aussi persecutez en Orient. Le Calife

Soliman mourut l'an de l'hegire 99. de Jesus-Christ 717. & eut pour successeur Omar son cousin. Dés le temps de Soliman, Masalmas ou Mouslima son frere assiegeoit C. P. mais il fut obligé de lever le siege le quinziéme d'Aoust 718. aprés avoir perdu sa flotte. Ce qui fut attribué à l'intercession de la sainte Vierge. La même année il y eut un grand tremblement de terre en Syrie, dont le Calife Omar prit occasion de défendre le vin dans les villes, & pervertit plusieurs Chrétiens. Il exemptoit de tribut les apostats, & faisoit mourir ceux qui demeuroient fermes : ainsi il y eut plusieurs martyrs. Il défendit de recevoir le témoignage d'un Chrétien contre un Musulman ; & écrivit à l'empereur Leon une lettre dogmatique, croyant lui persuader d'embrasser sa religion. Aussi passoit-il pour fort devot Musulman. Il abolit la malediction que ses predecesseurs prononçoient contre Ali ; & aprés sa mort, on trouva dans une chambre où il s'enfermoit une corde suspenduë, où il s'appuïoit quand il étoit fatigué dans la priere.

Perfecution sous les Musulmans.

Theoph. p. 334.

Elmac. c. 15.

Les Chrétiens de Damas se plaignirent à Omar que Valid son predecesseur leur avoit ôté l'église de saint Jean en bâtissant la grande mosquée ; & lui rapporterent les lettres de Chaled qui avoit conquis Damas pour les Musulmans, par lesquelles il promettoit que leurs églises ne seroient ni détruites, ni fermées. Omar leur promit la même somme de quarante mille dinars que Valid leur avoit offerte, mais ils la refuserent, & obtinrent que tout ce qui étoit de l'église leur fût rendu ; car la mosquée étoit

Elmac. c. 15. p. 70. v. Bibl. Orient. Demschal. p. 291. & Jahia. p. 470.

Sup. n. 12.

Digitized by Google

plus grande. Les Musulmans le trouverent mauvais, & un d'eux representa que le traité de Chaled n'étoit que pour la partie de Damas, qui s'étoit renduë à composition. Mais que dans l'autre partie qui avoit été prise de force, toutes les égliſes appartenoient aux Musulmans. Aprés bien des disputes, on convint que l'égliſe de saint Jean demeureroit aux Musulmans, & qu'ils abandonneroient leur pretention sur toutes les autres. Omar leur en donna ses lettres qui comprenoient aussi les monasteres & les égliſes des environs. Il ne regna que deux ans cinq mois, & mourut l'an de l'hegire 101. 720. de Jesus-Christ.

Theoph. an. 4. p. 336.

Elmac c. 16. Theoph. ibid.

Son successeur fut Yezid, fils d'Abdelmelic, & frere de Soliman, qui regna quatre ans. La seconde année de son regne, il parut un imposteur Syrien qui trompa les Juifs, en se disant le messie fils de Dieu. Deux ans aprés, c'est-à-dire en 723. un autre imposteur trompa le Calife Yezid. C'étoit un Juif de Laodicée en Phenicie, demeurant à Tiberiade, surnommé Saranta-Pechys, c'est-à-dire en grec du temps Quarante-coudées, apparemment à cause de sa grande taille. Il vint trouver le Calife dont il connoissoit la legereté, & lui parla ainsi : L'affection que je vous porte, seigneur, m'oblige à vous proposer un moyen facile de vous conserver trente ans dans cette dignité. Le Calife qui aimoit la vie & le plaisir, promit de faire tout ce qu'il lui proposeroit. Le Juif reprit : Faites écrire incessamment par tout vôtre empire une lettre circulaire, portant ordre d'effacer toutes les peintures qui sont dans

Id. Conc. 7. act. 5. to. 7. 388. B.

les églises des Chrétiens, soit sur des planches de bois, soit en Mosaïque sur les murailles, soit sur les vases sacrez, & les ornemens d'autel; de les supprimer entierement. Et même toutes sortes d'images qui sont dans les places publiques pour l'ornement des villes. Il ajoûta malicieusement ce dernier article pour cacher sous cette deffense generale sa haine particuliere contre les Chrétiens. Le Calife crut cette promesse, & envoya l'ordre par toutes les provinces pour ôter les saintes images, & les autres figures. Comme les Chrétiens s'enfuyoient, plutôt que de renverser de leurs propres mains les saintes images, les émirs ou gouverneurs envoyez pour ce sujet y employoient des Juifs & des Arabes, qui brûloient les images, & enduisoient ou gratoient les murailles des églises. Le Calife Yezid mourut l'année suivante 724. de l'hegire 105. & son fils Oüalid qui regna vingt ans aprés, fit mourir honteusement le Juif qui l'avoit trompé. Cependant le successeur immediat d'Yezid fut son frere Hicham fils d'Abdelmelic, qui permit de rétablir les saintes images; & il y avoit plusieurs lieux où l'ordre d'Yezid n'avoit pas encore été porté.

XLIII. Commencement de Leon Isaurien. *Theoph. an. 6. p. 336.*

L'empereur Leon parut d'abord fort contraire aux Juifs. Car l'an 722. sixiéme de son regne, il les contraignit de se faire baptiser: mais ils se lavoient ensuite comme pour effacer leur baptême, & mangeoient avant que de recevoir l'eucharistie. Il fit aussi baptiser par force les Montanistes, qui entrerent en un tel desespoir, qu'à jour nommé ils se brûlerent dans leurs églises.

AN. 723. Le même empereur irrité de ce que le pape l'empêchoit de dépoüiller les égliſes de leurs richeſſes en Italie, comme il faiſoit dans les autres lieux, tenta pluſieurs fois de lui faire perdre la vie, & de faire ordonner un autre pape. Un capitaine nommé Baſile, Jourdain cartulaire, & Jean ſoudiacre ſurnommé Lurion, ayant reſolu enſemble de tuer le pape Gregoire, Marin écuyer de l'empereur & duc de Rome, envoyé de C. P. approuva ce deſſein par ordre de l'empereur. Mais Marin étant tombé en paralyſie, fut obligé de ſe retirer: ce qui fit manquer l'entrepriſe. Le patrice Paul envoyé enſuite en Italie en qualité d'exarque, reprit ce même complot, mais les Romains le découvrirent, & firent mourir Jourdain & Jean Lurion. Baſile ſe fit moine, & s'enferma pour le reſte de ſes jours.

Aprés Marin l'empereur envoya un autre écuyer pour faire dépoſer le pape; & l'exarque Paul ayant tiré quelques troupes tant de Ravenne que de l'armée qu'il avoit dehors, les envoya vers Rome. Mais les Lombards ſe joignirent aux Romains pour la défenſe du pape; & empêcherent les troupes de l'exarque d'approcher de Rome.

XLIV. Progrés de S. Boniface en Germanie. *Vita c. 8. Inter Bonif. ep. 32.*

Cependant ſaint Boniface étant parti de Rome avec les lettres du pape, vint en France trouver Charles Martel, qui lui en donna une adreſſée à tous les évêques, ducs, comtes, vicaires, domeſtiques & autres officiers, afin qu'il pût aller librement avec une telle ſauve-garde. Il retourna donc dans la Heſſe; & y donna la confirmation par l'impoſition des mains à pluſieurs, qui avoient déja reçu

la foy. Mais il en trouva qui refuſerent d'écouter ſes inſtructions. Les uns ſacrifioient aux arbres & aux fontaines, d'autres conſultoient les auſpices & les devins, exerçoient des preſtiges & des enchantemens, obſervoient le vol ou le chant des oiſeaux. Quelques-uns exerçoient en cachette toutes ces ſuperſtitions, quelques-uns à découvert. Les mieux convertis conſeillerent à ſaint Boniface d'abatre un arbre d'une grandeur énorme qu'ils appelloient le cheſne de Jupiter, au même lieu où eſt aujourd'huy la ville de Geiſmar.

Quantité de payens s'aſſemblerent à ce ſpectacle, & ils donnoient des maledictions ſecrettes à l'ennemi de leurs dieux. Mais l'arbre ébranlé par quelques coups de coignée, ſe fendit en quatre parties égales: ce qui parut ſi miraculeux aux barbares, qu'ils benirent Dieu, & crurent en lui. Le ſaint évêque fit bâtir du bois de cet arbre un oratoire en l'honneur de ſaint Pierre, & paſſa de la Heſſe dans la Turinge.

XLV. Inſtruction de l'évêque Daniel. *epiſt. 67. inter Bon.*

On peut raporter à ce temps-là une lettre que Daniel évêque de Vinceſtre écrivit à Boniface ſon diſciple, pour lui donner quelques avis touchant la maniere de convertir ces barbares. Vous ne devez pas, dit-il, combattre directement les genealogies de leurs faux dieux: accordez-leur qu'ils ſont nez les uns des autres par l'union des deux ſexes comme les hommes: afin de leur montrer au moins qu'ils n'étoient point auparavant. Quand ils ſeront contraints d'avoüer que les dieux ont commencé, demandez-leur encore s'ils croyent que ce monde

a eu un commencement, ou qu'il a toûjours été. S'il a commencé, qui l'a créé ? Sans doute avant la creation du monde, ils ne trouveront point de lieu où des dieux engendrez ayent pû subsister & habiter. Car j'appelle monde, non-seulement cette terre & ce ciel visible, mais encore tous les espaces que les payens se peuvent imaginer. S'ils soutiennent que le monde a toûjours été, appliquez-vous à refuter cette erreur par plusieurs preuves : demandez-leur cependant qui gouvernoit le monde avant que les dieux fussent nez ; & comment ils ont pû s'assujettir le monde qui subsistoit toûjours avant eux.

D'où ils croyent que soit venu le premier dieu, & la premiere déesse ? & si les dieux & les déesses en produisent encore d'autres. S'ils n'engendrent plus quand ils ont cessé ? S'ils engendrent encore, le nombre des dieux est donc infini : les hommes ne savent point quel est le plus puissant ; & il est bien à craindre de choquer un dieu plus grand que celui qu'on sert. Demandez-leur s'ils croyent les devoir servir pour une felicité presente & temporelle, ou pour une future & éternelle. Si c'est la temporelle, qu'ils nous disent en quoy les payens sont maintenant plus heureux que les Chrétiens. Ce que gagnent à leurs sacrifices les dieux qui ont tout sous leur puissance ; pourquoy ils permettent que les hommes ayent de quoy leur donner : S'ils ont besoin, que ne prennent-ils d'eux-mêmes ce qu'il y a de meilleur. S'ils n'en ont pas besoin, c'est donc inutilement que l'on croid les appaiser par de telles offrandes.

Vous

Digitized by Google

Vous devez leur faire ces objections, & les autres semblables, non en leur insultant, mais avec une grande moderation : & de temps en temps il faut comparer ces superstitions avec la doctrine chrétienne pour les combattre obliquement : afin que les payens soient plûtôt confus qu'aigris ; qu'ils rougissent de l'absurdité de leurs opinions, & ne croyent pas que nous ignorions leurs fables & leurs ceremonies abominables. Il faut encore leur dire : Si les dieux sont tout-puissans & justes, non seulement ils recompensent ceux qui les servent, mais ils punissent ceux qui les mépriſent ; & s'ils sont l'un & l'autre en cette vie, pourquoy donc épargnent-ils les Chrétiens, qui détournent tout le monde de leur service ? D'où vient que les Chrétiens ont des terres fertiles qui portent du vin, de l'huile & toutes sortes de biens ; & n'ont laissé aux payens & à leurs dieux, que des terres toûjours glacées, où l'on pretend qu'ils regnent encore, chassez de tout le reste du monde ? Il faut leur representer souvent la grandeur du monde Chrétien, en comparaison duquel ils sont si peu de chose, eux qui demeurent dans leur ancienne erreur. Et afin qu'ils ne vantent pas l'empire de leurs dieux comme legitime, parce que leur nation les a toûjours reconnus : il faut leur apprendre que l'idolâtrie regnoit autrefois par tout le monde, jusques à ce qu'il eût été reconcilié à Dieu par la grace de J. C. Telles sont les instructions de l'évêque Daniel à Boniface.

XLVI. Suite des progrés de S. Boniface.

On void par plusieurs autres lettres le commerce que saint Boniface entretenoit avec ses amis d'Angleterre.

AN. 724. Cependant il arriva en Turinge où il parla aux princes & aux chefs du peuple, les excitant à revenir à la religion chrétienne qu'ils avoient abandonnée. Car elle y avoit été introduite par Theodoric fils de Clovis quand il conquit cette province : mais l'autorité des rois de France s'affoiblissant, la Turinge avoit été opprimée & ravagée par des tyrans ; & le peuple qui restoit s'étoit soûmis à la domination des Saxons.

Vita c. 8.

Greg. l. 11. hist. c. 49.

De plus il y étoit entré de faux freres qui introduisirent l'heresie sous le nom de religion : On en marque quatre entre les autres qui menoient une vie scandaleuse, & qui exciterent une grande guerre contre saint Boniface, mais il les repoussa fortement armé de la verité. La foy se renouvella, & la moisson fut grande quoi qu'il y eût peu d'ouvriers, encore souffroient-ils une grande disette des choses necessaires à la vie, & ils se trouverent reduits à de grandes extremitez, mais le nombre des fidelles venant à croître, le nombre des missionaires s'accrut aussi.

Orbl. lib. 1. c. 23.

On rétablit bien-tost les églises, & on bâtit un monastere à Ordorf à cette occasion. Saint Boniface prêchant & baptisant dans la Turinge avoit fait dresser ses tentes sur le bord de la riviere d'Or. Une nuit le lieu où il campoit fut environné d'une grande lumiere, saint Michel lui apparut, & l'encouragea dans son entrepriſe. Le matin il celebra la messe au même lieu, & en ayant demandé la proprieté au seigneur à qui il appartenoit, il le défricha & y bâtit une église en l'honneur de saint Michel avec

Digitized by Google

un monaſtere où les moines ſubſiſtoient du travail de leurs mains. AN. 724.

Alors ſaint Boniface écrivit au pape Gregoire II. pour lui rendre compte du fruit de ſa miſſion & des traverſes qu'il y rencontroit, & le pape lui répondit par une lettre dattée de la huitiéme année de l'empereur Leon, & la cinquiéme de Conſtantin, indiction huitiéme, le quatriéme jour de Decembre, c'eſt à dire l'an 724. Il lui dit entre autres choſes : Ne vous laiſſez point étonner par les menaces ni abattre par la crainte. Dieu vous protegera; ayez ſeulement une ferme confiance en lui, puiſque vous prêchez la verité. Quant à l'évêque qui avoit juſques ici à inſtruire cette nation & qui ſoûtient à preſent qu'une partie eſt de ſon dioceſe : nous avons écrit au patrice Charles, l'exhortant paternellement à le reprimer, & nous croyons qu'il y donnera ordre. XLVII. Lettre du pape à S. Boniface. *Greg. ep. 8. to. 6. conc. p. 1446.*

Deux ans aprés le pape Gregoire II. écrivit encore une lettre à ſaint Boniface pour répondre à celle qu'il lui avoit envoyée par le prêtre Denval où il le conſultoit ſur pluſieurs points de diſcipline. Voici les principales déciſions de cette decretale. On devroit défendre les mariages entre parens, tant qu'ils peuvent ſe reconnoître, mais pour uſer d'indulgence, principalement envers une nation ſi barbare, on peut permettre de ſe marier aprés la quatriéme generation. *Greg epiſt. 13. to. 6. conc. p. 1448.* *c. 1.* *c. 2.*

Si une femme eſt attaquée de maladie qui la rende pour toûjours incapable du devoir conjugal, le mari peut ſe marier, mais il doit donner à la

AN. 726. femme malade les secours necessaires. Cette decision prise à la rigueur seroit contraire à l'évangile & à
31. q. 7. quod propos. saint Paul, comme Gratien l'a observé, c'est pourquoi on la regarde encore comme une condescendance pour les Germains nouvellement convertis. Le pape continuë: Les enfans offerts en bas âge par leurs parens pour la vie monastique, n'ont
c. 7. plus la liberté de se marier, étant consacrez à Dieu par cette offrande. Un prêtre accusé par le peuple
3. sans témoins certains, sera reçû à se purger par serment.

5. Il ne faut pas mettre deux ou trois calices sur l'autel en celebrant la messe, mais un seul: puis qu'il est dit que Jesus prit le calice. On voit ici
sup. XXXVI. p. 29. la raison pourquoi suivant l'ordre romain on ne consacroit qu'un seul calice, quelque nombreuse que fût la multitude des communians. Il n'est pas permis de manger des viandes immolées quoiqu'on
c. 6. ait fait dessus le signe de la croix. Il est permis aux
10. lepreux de recevoir la communion, mais non pas de manger avec ceux qui se portent bien.

12. Vous ne devez pas éviter de parler & même de manger avec les prêtres & les évêques dont la vie est corrompuë & scandaleuse, puisque souvent on les ramene plûtôt par cette condescendance que par les reprimandes. Vous devez en user de même à l'égard des seigneurs qui vous donnent du secours. La lettre est dattée du dixiéme des calendes de Decembre la dixiéme année de Leon & la septiéme de Constantin, indiction dixiéme, c'est le vingt-deuxiéme de Novembre 726.

Digitized by Google

AN. 726.

XLVIII. Lettre de S Boniface à l'évêque Daniel. *Bonif. epist.* 3.

Saint Boniface consulta son ancien évêque Daniel touchant ces prêtres scandaleux & seducteurs, qui apportoient un grand obstacle à sa mission. Quelques personnes, dit-il, s'abstiennent des viandes que Dieu nous a données, comme le pain & le reste, ne vivant que de lait & de miel. Quelques-uns soûtiennent que ceux qui ont commis des homicides & des adulteres perseverant dans leurs crimes, peuvent être ordonnez prêtres, ce qui nuit beaucoup au peuple, toûjours prest à écouter les docteurs indulgens. Etant obligez à chercher de la protection à la Cour de France, nous ne pouvons éviter la communication corporelle avec ces gens-là comme les canons l'ordonnent, seulement nous ne communions point avec eux pour la celebration de la messe, & nous ne prenons point leur conseil. C'est sur quoi je demande vôtre avis, car sans la protection du prince des François je ne puis gouverner le peuple, ni défendre les prêtres, les moines & les servantes de Dieu, ni empêcher les ceremonies payennes & l'idolâtrie dans la Germanie.

Cependant je crains qu'en cette communication il n'y ait du peché; car je me souviens qu'au temps de mon ordination le pape Gregoire me fit jurer sur le corps de saint Pierre, que j'éviterois la communication avec ces sortes de gens, si je ne pouvois les convertir. *Sup. n. 365.*

Je vous prie encore de m'envoyer le livre des prophetes que l'abbé Oüinbert autrefois mon maître a laissé en mourant, où six prophetes sont en un même volume écrit en lettres fort distinctes. Vous ne

pouvez m'envoyer une plus grande consolation dans ma vieillesse, car je ne puis trouver de livre semblable en ce païs-cy; & ma vûë s'affoiblissant je ne puis plus distinguer aisément les lettres menuës & liées ensemble. On voit par ce qui reste de chartes & de manuscrits de ce temps-là combien l'écriture ordinaire étoit défigurée par les liaisons, & comme les lunettes n'étoient pas encore en usage; dés que la vûë s'affoiblissoit on avoit besoin de lettres plus grosses. Saint Boniface continuë: cependant je vous envoye par le prêtre Fortere de petits presens, sçavoir une chasuble qui n'est pas toute de soye, mais mêlée de poil de chevre, & une serviete à long poil pour essuyer vos pieds. Il le console sur ce qu'il avoit perdu la vûë.

v. Diplom. lit. v.

ap. Serr. p. 299.

ap. Bar. an. 671. n. 63.

Nous avons la réponse de l'évêque Daniel, où il console Boniface à son tour, & lui conseille de suivre les exemples des saints, en supportant patiemment ce qu'il ne peut corriger. Quant aux prêtres homicides, dit-il, puisque suivant les canons on ne leur accorde la communion qu'à la mort, même aprés avoir fait penitence, comment peut-on leur confier le gouvernement des ames, quand ils ne se corrigent point? & pour l'adultere impenitent, comment fera-t-il les fonctions du sacerdoce, puisque selon les saints décrets celui qui a épousé une veuve ou une seconde femme en est exclus? Au reste vous ne pouvez vous separer des faux freres pour les choses corporelles sans sortir de ce monde, comme dit saint Paul: il suffit que vous vous en separiez dans l'oblation sarée. Il lui rapporte ensuite

I. cor. v. 10.

les maximes de saint Augustin pour tolerer les méchans que l'on ne peut corriger, & ne pas diviser l'église sous pretexte de la purger. Il l'exhorte à user de condescendance au milieu de ces peuples barbares. *Sup. liv. xxx. n. 45.*

La reputation de saint Boniface s'étendoit déja dans la plus grande partie de l'Europe & l'on parloit en tous lieux de ses travaux apostoliques, ce qui lui attiroit de la grande Bretagne quantité de serviteurs de Dieu, entre autres des lecteurs, & d'autres instruits en d'autres arts dont plusieurs embrasserent la vie monastique, & retirerent les Germains de l'idolâtrie, car ils se dispersoient au loin & prêchoient dans les villages & les bourgades, les uns dans la Hesse, les autres dans la Turinge. *Willib. vita c. 8. n. 24.*

Digitized by Google

AN. 726.

LIVRE QUARANTE-DEUXIE'ME.

I. L'empereur Leon attaque les images.

PENDANT l'eſté de l'année 726. indiction neuviéme il ſortit une épaiſſe fumée comme d'une fournaiſe ardente entre les iſles Thera & Therasia de l'Archipel : la mer s'élevant à gros boüillons jetta quantité de pierres-ponces de tous côtez ſur les terres voiſines d'Aſie & d'Europe ; & il parut une iſle nouvelle prés l'iſle Hiera. Quoi que de pareils accidens arrivent de temps en temps, l'empereur Leon prit celui-ci pour un prodige & pour une marque de la colere de Dieu irrité, à ce qu'il croyoit, de l'honneur que l'on rendoit aux images de Jeſus-Chriſt & des ſaints. Car il s'étoit mis dans l'eſprit que c'étoit une idolâtrie, ayant appris cette opinion des Muſulmans. Il y fut confirmé par un nommé Beſer Syrien né de Chrétiens, qui étant pris par ces infideles avoit apoſtaſié & embraſſé leur religion, & depuis étant délivré étoit revenu chez les Romains. L'empereur Leon en faiſoit cas à cauſe de la force de ſon corps & de la conformité de leurs ſentimens. Il fut encore appuyé dans cette erreur par Conſtantin évêque de Nacolie en Phrygie.

Theopha. an. 19. p. 338.

S. Nicep. p. 37.

Theop. an. 7. p. 336.

Donc aprés la dixiéme année de ſon regne l'an de Jeſus-Chriſt 727. ayant aſſemblé le peuple il dit publiquement, que faire des images étoit un acte d'idolâtrie ; & que par conſequent on ne devoit pas les adorer. Le peuple gemit à ce diſcours ; l'empereur n'en dit pas davantage alors, & tâcha de donner un

Vita S. Steph. jun. to. 1. Anal. Gr. p. 412.

un autre ſens à ſes paroles, mais ſaint Germain patriarche de C.P. lui reſiſta fortement, ſoûtenant que les images avoient toûjours été en uſage dans l'égliſe; & declarant qu'il étoit preſt à mourir pour leur défenſe.

II. Lettres de S. Germain de C. P. pour les images. *Conc. 7. act. 4. to. 7. p. 290.*

Il eſſaya auſſi de ramener à la raiſon les évêques qui étoient dans les ſentimens de l'empereur, particulierement Conſtantin évêque de Nacolie auteur de cette herefie. Nous avons trois lettres que Germain écrivit ſur ce ſujet. La premiere à Jean évêque de Synnade en Phrygie métropolitain de Conſtantin, où il dit: Le patrice Taraiſe m'a rendu vôtre lettre où vous parlez de l'évêque de Nacolie. Je vous déclare donc qu'avant que je l'euſſe receuë, cet évêque étant venu ici, nous entrâmes en diſcours & j'examinai ſon ſentiment touchant ce que j'avois oüi dire de lui. Et voici la défenſe, car il faut vous dire tout en détail. Ainſi ayant oüi, dit-il, ces paroles de l'écriture: Tu ne feras aucune image pour l'adorer, ſoit de ce qui eſt au ciel, ſoit de ce qui eſt ſur la terre: j'ai dit qu'il ne falloit point adorer les ouvrages des hommes, mais au reſte nous croyons les ſaints martyrs dignes de tout honneur & nous implorons leur interceſſion. Je lui répondis: La foi chrétienne, ſon culte & ſon adoration ſe rapporte à Dieu ſeul: comme il eſt écrit: *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu & tu le ſerviras ſeul.* C'eſt à lui ſeul que s'adreſſe nôtre doxologie & nôtre culte. La doxologie eſt cette priere que l'égliſe repete ſi ſouvent: Gloire ſoit au Pere & au Fils & au ſaint Eſprit. Saint Germain continuë: Nous n'adorons point de *Deut. VI. 13.*

creature, à Dieu ne plaise, & nous ne rendons point à des serviteurs comme nous le culte qui n'est dû qu'à Dieu. Quand nous nous prosternons devant les empereurs & les princes de la terre, ce n'est pas pour les adorer comme Dieu. Le prophete Nathan se prosterna en terre devant David qui n'étoit qu'un homme, & il n'en est point repris. Et quand nous permettons de faire des images ce n'est pas pour diminuer la perfection du culte divin. Car nous n'en faisons aucune pour representer la divinité invisible, que les Anges même ne peuvent comprendre.

Mais puisque le Fils de Dieu a bien voulu se faire homme pour nôtre salut, nous faisons l'image de son humanité pour fortifier nôtre foi : montrant qu'il n'a pas pris nôtre nature par imagination, comme ont enseigné quelques anciens heretiques, mais réellement & veritablement. C'est à cette intention que nous saluons ses images, & que nous leur rendons l'honneur & le culte convenable, pour nous rappeller la memoire de son Incarnation. Nous faisons de même l'image de sa sainte mere; montrant qu'étant femme & de même nature que nous elle a conceu & enfanté le Dieu tout-puissant. Nous admirons aussi & nous estimons heureux les martyrs, les apôtres, les prophetes & tous les autres saints qui ont été vrais serviteurs de Dieu, éprouvez par leurs bonnes œuvres, par la predication de la verité & la patience dans les souffrances, qui sont ses amis & ont acquis un grand credit auprés de lui; & nous peignons leurs images en memoire de leur courage & du service agreable qu'ils

Digitized by Google

ont rendu à Dieu. Non que nous pretendions qu'ils participent à la nature divine, ni que nous leur rendions l'honneur & l'adoration dûë à Dieu, mais pour montrer l'affection que nous leur portons; & pour fortifier par la peinture la créance des veritez que nous avons appriſes par les oreilles. Car étant compoſez de chair & de ſang nous avons beſoin d'aſſurer nôtre ame même par la vûë.

Saint Germain conclut ainſi ſa lettre: Nous avons expoſé tout cela à l'évêque de Nacolie, qui l'a reçû, & a declaré devant Dieu qu'il le tenoit ainſi, & qu'il ne diroit ou feroit rien qui pût ſcandaliſer les peuples. Vous ne devez donc point fatiguer les évêques de vôtre province, ni vous ſcandaliſer vous-même pour ce ſujet, mais ſeulement l'envoyer querir, luy lire cette lettre, & l'obliger à y donner ſon conſentement.

Conſtantin évêque de Nacolie qui étoit porteur de cette lettre, la tint ſecrette, & ne la rendit point à ſon metropolitain: c'eſt pourquoi le patriarche Germain écrivit ainſi à Conſtantin lui-même: Jean metropolitain de Synnade m'a écrit que vous ne luy aviez point rendu ma lettre. Je ſuis fort affligé que vous ayez été ſi peu touché de la crainte de Dieu, de la charité & de l'honneur que les membres de Jeſus-Chriſt ſe doivent les uns aux autres C'eſt pourquoi je vous enjoins de rendre par vous-même inceſſamment ma lettre precedente à vôtre metropolitain, de vous ſoumettre entierement à lui ſuivant l'ordre de l'épiſcopat, & de perſeverer dans la reſolution que vous avez témoignée de ſuivre nos ſentimens ſans *Taraſ. 7 conc. p. 295. B.*

vous appuyer sur vôtre propre sens. Car je croy que vous n'avez pas oublié que vous m'avez prié d'accepter vôtre renonciation à l'épiscopat, sous pretexte que l'on vouloit se soulever contre vous, pour un crime dont vous ne vous sentiez point coupable. Assurant que vous n'aviez rien dit ni rien fait d'injurieux à Nôtre Seigneur ni à ses Saints au sujet de leurs images, seulement que vous aviez proposé la doctrine de l'écriture, qu'il ne faut rendre à la creature aucun honneur divin. Je vous lûs ce que j'écrivois à vôtre metropolitain: vous déclarâtes que vous en étiez d'accord, & je vous en donnai copie. Ne scandalisez donc pas le peuple innocent, mais souvenez-vous du terrible jugement de Dieu contre les auteurs de scandale; & sçachez que jusques à ce que vous ayez rendu ma lettre à vôtre metropolitain, je vous défends au nom de la sainte Trinité de faire aucune fonction d'évêque, car j'aime mieux user de quelque rigueur, que me rendre moi-même coupable devant Dieu.

To. 1. conc. p. 298. Le patriarche Germain écrivit encore à Thomas évêque de Claudiopolis, qui s'étoit declaré contre les images. Il lui dit entre autres choses: Vous avez été long-temps avec nous, nous logions ensemble, vous proposiez quelquefois des questions de l'écriture, sans que jamais vous nous ayez dit un mot sur les images des Saints, de Jesus-Christ, ou de sa sainte mere. Vous avez gardé un profond silence *p. 299.* sur ce sujet. Toutefois j'apprends qu'étant de retour en vôtre ville, vous avez fait ôter les images com-

me par une commune resolution, & un dessein arrêté. J'ay peine à le croire, mais je suis obligé de vous en dire mon sentiment. Souvenez-vous premierement que nous devons éviter en tout les nouveautez : mais principalement quand ce peut être une occasion de scandale au peuple fidelle, & que l'on s'oppose à une coutume établie depuis longtemps dans l'église. D'ailleurs nous devons refuter les calomnies que les infidelles ramassent contre l'église, & montrer sa noble & divine immobilité. Or ce n'est pas d'aujourd'huy que les Juifs & les vrais idolâtres nous ont fait ce reproche, sans autre dessein que de noircir nôtre foy. Car ils ne se soucient pas de nous détourner des ouvrages des hommes, eux dont tout le culte y est attaché, qui ne connoissent rien au dessus des choses sensibles, qui ne font qu'abaisser en toutes manieres la nature divine, l'enfermer dans un lieu, & la representer par des images corporelles. Quant aux Sarrasins ou Musulmans, il leur reproche la pierre noire de la maison quarrée de la Meque, qui est le principal objet du pelerinage. *v. Bibl. orient. p. 97.*

Il s'étend ensuite sur la pureté de la religion Chrétienne, qui n'a pour objet d'adoration qu'un seul vray Dieu invisible, & inaccessible dans sa gloire. Au contraire, dit-il, les idolâtres croyent faire un dieu qui n'étoit point auparavant; & quand il est détruit, ils croyent n'avoir plus de dieu, s'ils n'en font un autre semblable. Les honneurs qu'ils leur rendent sont pleins de dissolution, & de toutes sortes d'actions & de paroles deshonnêtes. Mais *p. 302.* *p. 302. E.* *p. 303.*

au contraire, les images des Saints qui ſont chez les Chrétiens, ne ſervent qu'à les exciter à la vertu, comme feroient les diſcours des gens de bien. Car la peinture eſt une hiſtoire abregée: & tout ſe raporte à la gloire du Pere celeſte. Quand nous adorons l'image de Jeſus-Chriſt, nous n'adorons pas les couleurs appliquées ſur du bois: c'eſt le Dieu inviſible qui eſt dans le ſein du Pere que nous adorons en eſprit & en verité. Et enſuite: Depuis la fin des perſecutions on a tenu pluſieurs conciles œcumeniques, qui ont fait des canons ſur des ſujets bien moins importans que celui des images. Cependant ils n'auroient pas dû le laiſſer ſans examen, ſi cette ancienne coutume nous conduiſoit, comme l'on pretend, à l'idolâtrie contre la défenſe des ſaintes écritures, & nous éloignoit de Dieu. Car celui qui a promis aux apôtres d'être avec eux juſques à la fin du ſiecle, l'a promis auſſi aux évêques, qui devoient aprés eux gouverner l'égliſe. Et puiſqu'il a dit qu'il ſeroit au milieu de deux ou trois aſſemblez en ſon nom: il n'auroit pas abandonné de ſi grandes multitudes aſſemblées par le zele de ſa religion, ſans leur communiquer ſon inſpiration & ſa conduite; d'autant plus que cette coutume n'eſt pas ſeulement établie dans un petit nombre de villes, ou dans les moins conſiderables, mais preſque dans tous les païs, & dans les premieres & les plus illuſtres égliſes.

p. 306. B.

Il répond enſuite à l'objection tirée de l'écriture, où Dieu défend de faire aucune image de ce qui eſt au ciel ou ſur la terre. Le ſens, dit-il, en eſt

Ex XX. 4. Deut. 5. 8.

manifeſte, que la nature divine eſt inviſible & incomprehenſible, & qu'il ne faut pas s'imaginer qu'elle ait rien de ſemblable avec les images corporelles. Car aprés avoir dit: Vous n'avez vû aucune image, lorſque le Seigneur vous a parlé ſur le mont Horeb; il ajoûte auſſi-tôt: Ne vous trompez pas en faiſant quelque ſculpture, & le reſte. Tant pour les faire ſouvenir du veau d'or, que pour les détourner de la coutume des Egyptiens qu'ils connoiſſoient. C'eſt ce que dit ſaint Paul aux Atheniens: qu'étant enfans de Dieu, nous ne devons pas croire que la nature divine ſoit ſemblable à l'or, à l'argent, ou à l'ouvrage des hommes. Or nous ne reconnoiſſons qu'un Dieu, nous n'adorons que luy, & nous n'offrons qu'à luy le ſacrifice par Jeſus-Chriſt. Et enſuite: Les Chrétiens ne rendent aucun culte ni aucun honneur aux images de leurs parens, ou de leurs amis: mais en regardant l'image d'un Saint, nous rendons gloire à Dieu. Et encore: On ne doit pas être ſcandaliſé de ce qu'on preſente aux images des Saints des lumieres ou des parfums. Ce ſont des ſymboles de leurs vertus pour ſignifier leur lumiere ſpirituelle, & l'inſpiration du ſaint-Eſprit. Et encore: Ce qui eſt bien important, c'eſt que Dieu a fait ſouvent des miracles ſur des images, dont il y a pluſieurs hiſtoires: comme des gueriſons de malades, dont nous avons nous-mêmes l'experience, des charmes rompus, des apparitions en ſonge: & ce qui eſt hors de doute, & ſans contredit, l'image de la ſainte Vierge qui étoit à Sozopolis de Piſidie, a répandu de ſa main peinte-

Deut. IV. 15.

Act. XVII. 29.

p. 311. C.

p. 314. B.

Ibid. E.

un parfum liquide : il y en a plusieurs témoins.
p. 315. Il ne parle que des images de plate peinture, & il n'y en avoit point d'autres dans les églises, suivant l'usage que les Grecs conservent encore ; c'est pourquoi saint Germain parlant de la statuë de bronze que l'hemorroïse dressa en l'honneur
Sup liv. xv. n. 10 de Jesus-Christ, ajoûte : Nous ne disons pas cela
Ibid. E. pour dire que nous devions avoir des statuës de bronze. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans ses trois lettres.

III.
Lettre du pape à Saint Germain.
Conc. 7. act. 4. p. 282. E.
p. 283. E.

Il ne manqua pas d'écrire au pape Gregoire ce qui se passoit en une affaire si importante ; & le pape luy fit réponse par une grande lettre, où d'abord il le felicite sur la vigueur avec laquelle il défend la doctrine de l'église. Elle ne s'est jamais trompée, dit le pape, quoiqu'on se l'imagine ; & cette tradition n'a rien de commun avec la pratique des payens. Il faut regarder l'intention, & non pas l'action. Si les propheties n'ont pas été accomplies par l'incarnation du Fils de Dieu, il ne faut pas peindre ce qui n'a pas été : mais puisque tout s'est passé réellement, qu'il est né, qu'il a fait des miracles, qu'il a souffert, qu'il est ressuscité : plût à Dieu que le ciel, la terre, la mer, tous les animaux, toutes les plantes pussent raconter ces merveilles, par la parole, par l'écriture, ou par la peinture.

On appelle idoles les images de ce qui n'est point, & qui ne subsiste que dans les fables & les inventions frivoles des payens. Mais l'église n'a rien de commun avec les idoles ; à Dieu ne plaise, nous n'avons

n'avons jamais adoré des vaches, ni le veau d'or, ni regardé la creature comme un Dieu, ni receu les mysteres de Beelphegor. Que si quelqu'un veut imiter les Juifs, en accusant l'église d'idolâtrie, à cause des venerables images : nous le regardons comme un chien qui aboye en vain, & nous luy dirons comme aux Juifs : Plût à Dieu qu'Israël eût profité des choses sensibles que Dieu luy avoit ordonnées, pour le mener à luy ; qu'il eût aimé le saint autel, plûtôt que les vaches de Samarie ; la verge d'Aaron, plûtôt que Astarte ; & la pierre dont l'eau étoit sortie, plûtôt que Baal. C'est ainsi que l'église Romaine étoit d'accord avec celle de C. P. *p.* 287.

L'entrepriſe de l'empereur Leon contre les images luy attira une revolte des peuples de la Grece & des Cyclades : qui armerent une flotte sous pretexte de zele pour la religion, menant avec eux un nommé Cosme pour le couronner empereur. Les chefs de cette armée étoient Agallien qui commandoit en Grece, & Etienne : s'étant approchez de C P. ils donnerent une bataille le dix huitiéme d'Avril, indiction dixiéme, l'an 727. Les rebelles y furent entierement défaits : Agallien se jetta dans la mer tout armé, Cosme & Etienne furent pris, & eurent la tête tranchée. *Theoph. an* 10. *p.* 339. *hiſt miſc. lib.* 21.

Ce succés encouragea l'empereur Leon à perſecuter les catholiques, & il fit de nouveaux efforts pour gagner le patriarche Germain, qui s'étoit declaré contre les rebelles. L'empereur l'ayant fait venir employoit pour le perſuader les paroles les plus flateuſes. Le patriarche luy dit : Nous avons bien ouy

IV. Germain chaſſé. Anaſtaſe patriarche. *Theophan.* 13. *p.* 342.

AN. 727. *Fragm. epist. in Græc cod. orient. canonum.*

dire que les saintes images devoient être ôtées; mais non sous vôtre regne. Leon l'ayant pressé de dire sous quel empereur, il répondit sous Conon. Leon reprit: Il est vray que mon nom de baptême est Conon. Et le patriarche reprit: A Dieu ne plaise, seigneur, que ce mal s'accomplisse sous vôtre regne. Celui qui l'executera est un precurseur de l'Ante-Christ; & tend à renverser le mystere de l'Incarnation. Ensuite voyant l'empereur irrité de ce discours, il le fit souvenir de ce qu'il avoit promis à son couronnement; & comme il avoit pris Dieu à témoin qu'il ne changeroit rien à la tradition de l'église. L'empereur n'en fut point touché: mais il continua de parler au patriarche, pour en tirer s'il pouvoit quelque discours offensant, afin de le faire déposer comme seditieux. Il étoit aidé dans ce dessein par Anastase disciple, & syncelle du patriarche; car il étoit dans les mêmes sentimens que l'empereur, qui luy avoit promis de le mettre à la place de Germain dans le siege de C. P. Le saint patriarche qui n'ignoroit pas la mauvaise disposition d'Anastase, se contenta de luy representer sa trahison avec sagesse & douceur. Mais voyant que son égarement étoit sans retour, il luy dit un jour comme ils entroient chez l'empereur, & qu'Anastase le suivant avoit marché sur sa robbe: Ne vous pressez point, vous n'entrerez que trop tôt dans l'hippodrome. Anastase fut troublé de cette parole, aussi-bien que ceux qui l'entendirent: mais elle fut verifiée quinze ans aprés, quand l'empereur Constantin fit déposer honteusement Anastase, l'an 744. Car

Digitized by Google

cecy se passoit en 729. L'empereur prit donc en aversion le patriarche Germain : accusant d'idolâtrie tous les empereurs ses predecesseurs, tous les évêques, & tous les chrétiens. Car il étoit trop ignorant pour comprendre la difference du culte relatif & absolu. Et il ne condamnoit pas seulement la veneration des images, il rejettoit encore l'intercession des Saints, & avoit leurs reliques en horreur. AN. 729.

Au commencement de l'année suivante 730. indiction treiziéme, le septiéme de Janvier, il tint un conseil où il fit un decret contre les images ; & voulut obliger le patriarche d'y souscrire : mais le saint vieillard le refusa courageusement, & aima mieux renoncer à sa dignité. Il ôta son pallium, & dit entre autres paroles dignes d'un docteur de l'église : Il m'est impossible, seigneur, de rien innover contre la foy sans un concile œcumenique. L'empereur irrité envoya au palais patriarcal des officiers armez pour l'en chasser à coups de poing, & avec outrage, quoiqu'il fût âgé de quatre-vingts ans. Il se retira dans sa maison paternelle, au lieu nommé Platanie, pour y pratiquer la vie monastique : laissant dans une extrême désolation la ville de C. P. dont il avoit tenu le siege quatorze ans, cinq mois & trois jours. Il finit saintement ses jours dans cette retraite, & l'église honore sa memoire le douziéme de May. Les Grecs honorent le même jour l'abbé Etienne que saint Germain fit venir de Palestine pour reformer les moines de C. P. & le vingt-sixiéme de Juin, ils font memoire de Jean

Theophan. an. 10. p. 340.

Martyr. R. 12. May. Boll. to. 14. p. 155. Menol. Basil. 12. May. 26. Juin.

AN. 730. évêque des Goths d'au delà du Pont-Euxin : que ces peuples aprés l'avoir élû envoyerent à saint Germain pour l'ordonner : mais craignant qu'il ne fût infecté par le commerce des heretiques, il l'envoya en Iberie pour être sacré par les évêques du païs, qui le pouvoient mieux connoître. Saint Germain avoit composé un ouvrage que nous n'avons plus, où il défendoit saint Gregoire de Nysse contre ceux qui l'accusoient d'Origenisme ; & on luy attribuë quelques écrits, que les meilleurs critiques croyent être d'un autre Germain patriarche de C. P. plus nouveau de 500. ans.

Phot. Cod. 233. p. 904.

V. Dupin to. 7. p. 286.

Sitôt que saint Germain eut été chassé, & le vingt-deuxiéme du même mois de Janvier 370. Anastase fut ordonné patriarche de C. P. & mis en possession à main armée. Il donna tout pouvoir à la Cour sur l'église ; & l'empereur Leon se sentant ainsi autorisé, commença à faire executer par force son decret contre les images.

V. Violences à C. P.

V Cang C. P. Chr. lib. 2. p. 114. &c. & lib 4. n. 9. p. 85.

Le grand palais de C. P. avoit un vestibule nommé Chalqué, parce qu'il étoit couvert de lames d'airain, & proche de la place nommé Calcopratea, c'est-à-dire le marché au cuivre. Dans ce vestibule étoit élevée une image de Jesus-Christ sur la croix, qui étoit en veneration singuliere. On disoit que le grand Constantin l'avoit fait faire en memoire de la croix qui luy apparut au ciel : & on en racontoit plusieurs miracles, entre autres celuicy. Un marchand nommé Theodore ayant perdu tout son bien par un naufrage, emprunta cinquante livres d'or d'un Juif nommé Abraham, & luy donna

Narr. de Antiphon. to. 2 Anti. bibl. PP. Combef. p. 611.

pour caution Jesus-Christ representé en cette image. Aprés quoy il fit un voyage tres-heureux, le Juif se convertit, & on nomma cette image Antiphonetés, c'est-à-dire le répondant. AN. 730.

L'empereur Leon voulut commencer par cette image, & envoya pour l'abatre un de ses écuyers nommé Jouin. Des femmes qui se trouverent presentes s'efforcerent par leurs prieres de le détourner de ce sacrilege : mais sans s'arrêter à elles, il monta à une échelle, & donna trois coups de hache dans le visage de la figure. Les femmes tirerent l'échelle, firent tomber Jouin, le tuerent sur la place, & le mirent en pieces. Toutefois l'image fut abatuë, & brûlée, & l'empereur fit mettre à la place une simple croix, avec une inscription, pour marquer qu'il en avoit ôté l'image. Car les Iconoclastes honoroient la croix, pourvû qu'elle n'eût pas de crucifix : ils n'en vouloient qu'aux images qui avoient figure humaine. Les femmes qui avoient massacré Jouin coururent au palais patriarcal, & jettant des pierres, elles crioient contre Anastase : Infame ennemi de la verité, as-tu donc usurpé le sacerdoce pour renverser les choses sacrées ? Anastase outré de cette insulte courut à l'empereur, & obtint que ces femmes fussent punies du dernier supplice. On fit mourir aussi dix autres personnes, huit hommes & deux femmes pour cette même image, & l'église Greque les honore comme martyrs le neuviéme d'Aoust. Plusieurs Chrétiens d'occident furent témoins de cette violence : il y en avoit de Rome, de France, du païs des Vandales, de Mauritanie,

Greg. epist. 1. to. 7. Conc. p. 19. A.

Vitas Steph. p. 415.

Cang. lib. 2. p. 116.

Vita S. Steph. p. 415.

Menol. Martyr. 8. Aug.

Theoph. an. 20. p. 339. B. de Gothie, & ils porterent chez eux ces triſtes nouvelles.

Comme l'empereur Leon étoit ignorant, il perſecuta principalement les gens d'étude, & abolit les écoles des ſaintes lettres, qui avoient ſubſiſté depuis le grand Conſtantin. Il y avoit à C. P. prés du palais une bibliotheque fondée par les empereurs, contenant plus de trente mille volumes. Le bibliothecaire nommé Lœcumenique étoit un homme d'un merite diſtingué; & il en avoit douze autres ſous luy, qui enſeignoient gratuitement la religion & les ſciences profanes. Leur merite étoit ſi reconnu, qu'il n'étoit pas permis même aux empereurs de rien faire d'extraordinaire ſans les conſulter. L'empereur Leon fit ſon poſſible par menaces & par promeſſes pour les amener à ſon opinion touchant les images : mais enfin deſeſperant d'y réüſſir, il fit entourer la bibliotheque de faſcines, & de bois ſec ; & la brûla avec les livres, & ceux qui les gardoient. Enfin il voulut obliger tant par violence, que par carreſſes tous les habitans de C. P. a ôter toutes les images de Jeſus-Chriſt, de la Vierge & des Saints, quelque part qu'elles fuſſent : les brûler au milieu de la ville, & blanchir toutes les égliſes peintes. Et comme pluſieurs refuſoient d'obéïr, on coupa la tête à quelques-uns, d'autres furent mutilez de quelque partie du corps. Pluſieurs tant clercs que moines & ſimples laïques ſouffrirent le martyre en cette occaſion.

Conſtant. Manaſſ. p. 87. v. Cang. C. P. Chriſt. lib. 2. n. 3. p. 151.

Anaſt. in Greg. II. Theopha. an. 15. p. 343.

La nouvelle de cette perſecution étant portée en Italie, on abatit les images de l'empereur, & on les

foula aux pieds : & les Lombards profitant de l'occaſion firent des courſes dans la Pentapole. Dés l'onziéme indiction, c'eſt-à-dire l'an 728. les Lombards ayant ſurpris Sutri en Toſcane, le pape fit tant envers le roy Luitprand par lettres & par preſens, qu'il rendit la place, quoique dépoüillée de tout ; mais enſuite il convint avec l'exarque Eutychius, de joindre leurs forces, afin que le roy pût ſoumettre à ſon obéiſſance les ducs de Spolete & de Benevent, & que l'exarque ſe rendît maître de Rome, pour executer les ordres qu'il avoit depuis long-temps contre la perſonne du pape. Le roy ayant ſoumis les deux ducs vint aux portes de Rome, d'où le pape ſortit, & luy parla ſi fortement, que le roy ſe proſterna à ſes pieds, & promit de ne faire mal à perſonne. Il ôta même ſes armes, & mit devant le corps de ſaint Pierre, ſon manteau, ſon baudrier & ſon épée dorée, une couronne d'or, & une croix d'argent. Aprés avoir fait ſa priere, il pria le pape de recevoir auſſi l'exarque à la paix : ce qui fut fait. Le roy Luitprand ſe retira ainſi ; & l'exarque Eutychius entra dans Rome.

VI. Revolte en Italie.

Tandis qu'il y ſejournoit, Tibere ſurnommé Petaſe ſe revolta dans la Toſcane, voulant ſe faire reconnoître empereur, & attira à ſon parti trois villes, Manture, Lune & Blede qui luy prêterent ſerment. L'exarque eunuque & timide en fut fort allarmé ; mais le pape l'encouragea ; & envoya avec luy & avec ſon armée les premiers du clergé. Ils arrîverent à Manture où Petaſe fut tué, & ſa tête envoyée à C. P. Toutefois l'empereur ne s'appaiſa

Digitized by Google

pas envers les Romains. Enſuite ayant fait ſon decret contre les images, il l'envoya à Rome, promettant au pape s'il y acquieſçoit de le recevoir en ſes bonnes graces, nonobſtant tout le paſſé; & le menaçant de le faire dépoſer, s'il empêchoit l'execution de ſes ordres. Mais le pape voyant l'impieté de ſes ordonnances, ſe prepara à reſiſter à l'empereur comme à un ennemi de l'égliſe; & écrivit de tous côtez aux fidelles pour les preſerver de cette nouvelle erreur. Les peuples de la Pentapole, & l'armée de la Venetie, rejetterent l'ordre de l'empereur, & declarerent qu'ils combattroient vigoureuſement pour la défenſe du pape. Ils anathematiſerent Paul exarque de Ravenne, celui qui l'avoit envoyé, c'eſt-à-dire l'empereur, & ceux qui luy obéïſſoient. Ils ſe choiſirent des chefs; & enfin toute l'Italie par deliberation commune, reſolut d'élire un autre empereur, & de le mener à C. P. mais le pape eſperant la converſion de Leon, arrêta l'execution de ce deſſein.

Anaſt. in Greg. II.

Cependant Exhilarat duc de Naples avec ſon fils Adrien étant maître de la Campanie perſuada au peuple de cette province d'obéïr à l'empereur & de tuer le pape, mais les Romains le prirent avec ſon fils & les firent mourir tous deux, enſuite ils chaſſerent Pierre duc de Rome diſant qu'il avoit écrit à l'empereur contre le pape. A Ravenne le peuple fut diviſé, les uns tenoient le parti de l'empereur, les autres celui du pape & des catholiques: ils en vinrent aux mains & tuerent le patrice Paul exarque de Ravenne. Pluſieurs places de l'Emilie & Auxume dans

dans la Pentalope se rendirent aux Lombards. Enfin ils prirent Ravenne même, comme il paroît par une lettre du pape Gregoire II. à Ursus duc de Venise ou plûtôt de la province de Ravenne nommée Venetie, où il dit: Puisque pour nos pechez la ville de Ravenne a été prise par la nation infame des Lombards, & que l'exarque demeure à Venise comme nous l'avons appris: vous devez vous joindre à lui, & combattre avec lui pour nous, afin que Ravenne soit renduë à l'empire & remise sous l'obéïssance de nos maîtres Leon & Constantin. D'un autre côté l'empereur envoya à Naples le patrice Eutychius eunuque qui avoit été exarque de Ravenne. Celui-ci envoya un de ses gens à Rome avec ses lettres, portant ordre de tuer le pape & les premiers de la ville: ce qui ayant été découvert, les Romains vouloient tuer le patrice lui même, mais le pape s'y opposa si fortement qu'il l'empêcha. Ils anathematiserent donc le patrice Eutychius; & s'obligerent tous par serment grands & petits, à mourir plûtôt que de permettre que l'on fist aucun mal au pape qui défendoit la foi avec tant de zele. Le patrice Eutychius envoya des deputez au roy Luitprand & aux ducs des Lombards leur promettant de grandes sommes, s'ils vouloient abandonner le pape. Mais connoissant la mauvaise volonté du patrice par ses lettres, ils se joignirent aux Romains, & firent le même serment pour la défense du pape. Gregoire de son côté pour s'attirer un plus grand secours de la part de Dieu répandoit de tres-grandes aumônes, s'appliquoit à la priere & au jeûne,

AN. 731. & faisoit tous les jours des processions. Et quoi qu'il espera st en Dieu plus qu'aux hommes, il ne laissoit pas de rendre graces au peuple de sa bonne volonté, il l'exhortoit doucement à faire du progrés dans la vertu, & à conserver la foy : mais en même temps à ne se pas départir de l'affection & de la fidelité qu'il devoit à l'empire Romain, & toutefois les Grecs ont accusé le pape Gregoire II. d'avoir soustrait l'Italie à l'obéissance de l'empereur ; mais il en faut plûtôt croire ceux qui ont écrit en Italie.

Theoph. p.

VII. Mort de Gregoire II. Greg. III. pape. *Anasta in Greg. Theoph. an. 23. p. 343.*

Le nouveau patriarche de C. P. Anastase envoya sa lettre synodique au pape Gregoire II. qui le voyant soutenir l'heresie des Iconoclastes, ne crut pas le devoir reconnoître pour son confrere, mais il luy écrivit pour l'avertir que s'il ne revenoit à la foy catholique, il seroit privé du sacerdoce. Le pape Gregoire II. ne survécut pas long-temps, & fut enterré à saint Pierre le treize de Février, indiction quatorziéme, l'an 731. aprés avoir tenu le saint Siege quinze ans, huit mois & huit jours. Il fit cinq ordinations, quatre au mois de Septembre, & ordonna trente-cinq prêtres & quatre diacres, outre cent cinquante évêques. Il fit faire un calice d'or orné de pierreries du poids de trente livres, & une patene d'or de vingt-huit livres & demie. Il donna au clergé & aux monasteres 2100. sous d'or; & deux mille, pour le luminaire de saint Pierre. L'église l'honore entre les Saints le treiziéme de Fevrier.

Martyr. R Febr. 13.

De son temps il y eut quelques differends entre

les évêques de Frioul & de Grade. Serenus évêque de Frioul ayant usurpé quelques droits sur Donat patriarche de Grade, le pape Gregoire second luy écrivit en 729. luy representant qu'il luy avoit accordé le pallium à la priere du roy des Lombards: mais à condition de se contenter de ce qu'il avoit possedé jusques alors, sans faire aucune entreprise sur personne. Il luy enjoint donc de se contenir dans ses bornes, qui étoient celles de la domination des Lombards. Il écrivit aussi à Donat patriarche de Grade, aux évêques, au duc Marcel & au peuple de Venetie & d'Istrie, les avertissant de prendre garde que les Lombards ne prissent occasion de ce different entre les évêques, pour entreprendre sur leur païs. Serenus étoit proprement patriarche d'Aquilée residant à Frioul, & Donat patriarche d'Aquilée residant à Grade sur les terres des Romains. Aprés la mort de Serenus, Caliste homme noble archidiacre de Treviſe fut ordonné patriarche d'Aquilée à Frioul avec la faveur du roy Luitprand. Il y avoit à Frioul un évêque particulier qui étoit alors Amator, & le patriarche sujet des Lombards ne pouvant demeurer à Frioul, parce qu'il eût été trop exposé aux incursions des Romains, demeuroit à Cormone. Calliste fier de sa noblesse en fut choqué, & ne put souffrir que cet évêque demeurât dans la capitale avec le duc & les Lombards, tandis qu'il étoit avec le petit peuple. Il fit donc en sorte de chasser Amator de la ville de Frioul, & s'établit dans sa maison. Pemmo qui étoit alors duc de Frioul en fut irrité; & de

AN. 731.

epist. 14. to. 6. Conc. p. 1450.

epist. 15. p. 1451.

Paul diac. vit. hist. c. 45.

Ibid. c. 51.

AN. 731. concert avec plusieurs Lombards, il prit le patriarche Calliste, le mena en un château nommé Ponce sur le bord de la mer, & l'y voulut precipiter. Mais il se contenta de le mettre en prison où il ne luy donnoit que du pain. Le roy Luitprand l'ayant appris entra en grande colere, ôta la duché à Pemmo, & la donna à son fils Rachis.

Anast. in Greg. III.

Aprés la mort du pape Gregoire II. le saint siege ne vaqua que trente-cinq jours. Car lorsqu'on faisoit ses funeralles tout le peuple de Rome comme par inspiration divine enleva de force le prêtre Gregoire qui y assistoit, & l'élut pape. C'étoit un Syrien tres-doux, tres-sage, & bien instruit des saintes écritures. Il savoit les pseaumes par cœur, & s'étoit exercé à en penetrer les sens cachez; il savoit le grec & le latin, parloit bien, prêchoit avec force, & agrément. Il étoit grand amateur des pauvres, & donnoit l'exemple de toutes les vertus. Il tint le saint siege dix ans & neuf mois. Les anciens auteurs le nomment souvent Gregoire le jeune, & le confondent quelquefois avec son predecesseur: principalement les Grecs.

VIII. Premiere lettre à l'empereur.

Anast. ep. 7. conc. p. 7.

Le pape Gregoire III. dés le commencement de son pontificat écrivit à l'empereur Leon, pour répondre à une lettre qu'il avoit écrite à luy ou à Gregoire II. La réponse du pape commence ainsi: Nous avons reçu pendant la quatorziéme indiction de vôtre regne la lettre de vôtre majesté de la même indiction; & celle de la quinziéme de la premiere & des suivantes jusques à la neuviéme. Pendant le regne de Leon l'indiction quatorziéme ne se ren-

Digitized by Google

contre que l'an 731. mais par la quinziéme & les neuf suivantes, il faut entendre les dix premieres années de son regne, pendant lesquelles il parut catholique. Le pape continuë: Nous gardons soigneusement vos lettres dans l'église de saint Pierre avec celles de vos predecesseurs. Dans ces lettres scellées de vôtre seau, & souscrites de vôtre main avec le cinabre, vous confessez nôtre sainte foy dans toute sa pureté, & vous declarez maudit, quiconque ose contrevenir aux décisions des peres. Qui vous oblige donc maintenant à regarder en arriere aprés avoir si bien marché dix ans durant? Pendant tout ce temps vous n'avez point parlé des saintes images, & maintenant vous dites qu'elles tiennent la place des idoles, & que ceux qui les adorent sont des idolâtres. Vous ordonnez de les abolir entierement, & vous ne craignez point le jugement de Dieu en scandalisant non seulement les fidelles, mais les infidelles. Pourquoi comme empereur & chef des Chrétiens, n'avez-vous pas interrogé les hommes savans & pleins d'experience? Ils vous auroient appris pourquoy Dieu a défendu d'adorer les ouvrages des hommes. Les peres nos maîtres, & les six conciles nous ont laissé cette tradition, & vous ne recevez pas leur témoignage. Nous sommes obligez, parce que vous êtes grossier & ignorant, de vous écrire des discours grossiers, mais pleins de sens & de la verité de Dieu. Nous vous conjurons de quitter vôtre presomption & vôtre orgüeil, & de nous écouter humblement. AN. 715. p. 10.

Dieu a ainsi parlé à cause des idolâtres qui ha-

AN. 713. bitoient la terre promise, & qui adoroient des animaux d'or, d'argent & de bois, des oiseaux & toutes sortes de creatures, & disoient : Voilà nos dieux, & il n'y en a point d'autres. C'est pour cela que Dieu a défendu les ouvrages des hommes nuisibles & maudits inventez par le demon. Mais il y en a p. 11. que Dieu même a ordonnez pour son service, comme les tables de la loy, l'arche & les cherubins. N'étoit-ce pas des ouvrages de main d'hommes? Dans les derniers temps Dieu a envoyé son Fils qui s'est incarné, a paru dans Jerusalem, a fait plusieurs actions sensibles. Ceux qui l'avoient vû l'ont peint comme ils l'avoient vû. On a peint de même saint Jacques parent de Nôtre-Seigneur, saint Etienne & les autres martyrs. Ces images s'étant répanduës par tout le monde, on a cessé d'adorer le demon pour les adorer : non d'un culte de latrie, mais d'un culte relatif. Et ensuite pourquoy ne peignons-nous pas le Pere de Jesus-Christ? Parce qu'il est impossible de peindre la nature divine. Si nous l'avions vû, nous le peindrions de même, & vous diriez que ce seroit une idole. Vous dites que nous adorons des pierres, des murailles & des planches. Il n'est pas ainsi, Seigneur; c'est pour nous faire souvenir de ceux dont ce sont les noms & les images; & pour élever en haut nôtre esprit rampant & grossier. Nous ne les regardons pas comme des dieux : A Dieu ne plaise : nous ne mettons pas notre esperance en ces images. Mais si c'est celle de Nôtre-Seigneur; nous disons : Seigneur Jesus-Christ fils de Dieu secourez-nous, sauvez-nous. Si c'est celle

Digitized by Google

de sa sainte mere, nous disons : Sainte mere de Dieu, priez vôtre Fils qu'il sauve nos ames. Si c'est d'un martyr : Saint Etienne qui avez répandu vôtre sang pour Jesus-Christ, & qui avez auprés de luy tant de credit, comme premier martyr, priez pour nous. AN. 731.

Et ensuite : Nous aurions pû, comme ayant la puissance & l'autorité de saint Pierre, prononcer des peines contre vous. Mais puisque vous vous êtes donné vous-même la malediction, qu'elle vous demeure. Et ensuite : Il vaudroit mieux que l'on vous nommât heretique, que persecuteur & destructeur des saintes images. Mais le nom d'heretique ne vous convient pas, puisque vous combattez ce qui est clair comme la lumiere. Ayant un si grand évêque nôtre confrere le seigneur Germain, vous deviez le consulter comme vôtre pere : luy qui a une si grande experience des affaires ecclesiastiques & politiques, à present âgé de quatre-vingts-quinze ans, qui a servi tant de patriarches & d'empereurs. Vous l'avez laissé pour écouter ce méchant & insensé Ephesien fils d'Apsimare, & ses semblables : comme Theodose évêque d'Ephese, l'un des chefs des Iconoclastes. Le pape raporte ensuite l'exemple de Constantin Pogonat qui fit assembler le sixiéme concile, & le fit executer en s'y soumettant le premier ; puis il ajoûte : Vous voyez, Seigneur, que les décisions de l'église n'appartiennent pas aux empereurs, mais aux évêques. C'est pourquoy comme les évêques qui sont prepoſez aux églises, s'abstiennent des affaires publiques, les empereurs doivent s'abstenir

p. 115. C.

Conc. 7. act. 1. p. 55. E.

Sup. liv. XL. n. 11 27. p. 18. C.

des affaires ecclesiastiques, & se contenter de celles qui leur sont confiées. Mais la concorde des empereurs & des évêques fait une seule puissance, quand on traite les affaires avec paix & charité.

Vous nous avez écrit d'assembler un concile œcumenique : il ne nous semble pas à propos. C'est vous qui persecutez les images : arrêtez, & vous tenez en repos : le monde sera en paix, & les scandales cesseront. Supposez que le concile est assemblé : où est l'empereur pieux pour y prendre séance suivant la coutume, recompenser ceux qui parleront bien, & poursuivre ceux qui s'écartent de la verité. Vous-même êtes rebelle, & agissez en barbare. Ne voyez-vous pas que vôtre entreprise contre les images n'est que revolte & presomption ? Les églises joüissoient d'une paix profonde, quand vous avez excité les combats & les scandales. Cessez, & il n'est point besoin de concile. Il luy marque ensuite comme tout l'occident est revolté contre luy, depuis qu'on y a appris les violences qu'il a commises à C. P. On a jetté, dit-il, par terre vos images, on les a foulées aux pieds. Les Lombards, les Sarmates, & les autres peuples du Nort ont fait des courses dans la malheureuse Decapole, & ont pris Ravenne même, dont ils chassé vos magistrats, & en ont mis de leur part. Ils veulent traiter de même vos places les plus proches de nous & Rome aussi, sans que vous puissiez nous défendre. Voilà ce que vous vous êtes attiré par vôtre imprudence.

p. 19. c. sup. n. 6.

Vous croyez nous épouvanter, en disant : J'envoyeray à Rome briser l'image de saint Pierre ; & j'en

j'en feray enlever le pape Gregoire chargé de chaînes, comme Conſtantius fit à Martin. Sachez que les papes ſont les mediateurs, & les arbitres de la paix entre l'orient & l'occident: nous ne craignons point vos menaces, à une lieuë de Rome vers la Campanie nous ſommes en ſureté. La Decapole dont parle icy le pape Gregoire II. eſt la même province que l'on appelloit plus ordinairement Pentapole, & dont Ravenne étoit la capitale. *Baudr. Lex.*

IX. Seconde lettre du pape à l'empereur.

L'empereur Leon écrivit encore au pape qui luy répondit en ces termes. J'ay reçu vôtre lettre par Rufin vôtre ambaſſadeur, & la vie m'eſt devenuë inſupportable, voyant que loin de vous repentir, vous demeurez dans vos mauvaiſes diſpoſitions. Vous dites: J'ay l'empire & le ſacerdoce. Vos predeceſſeurs le pouvoient dire, eux qui ont fondé & orné les égliſes, & les ont protegées de concert avec les évêques. Au contraire, vous avez dépoüillé & défiguré les égliſes que vous avez trouvées magnifiquement ornées. Que ſont nos égliſes, ſinon les ouvrages des hommes? Des pierres, du bois, de la chaux, du mortier? Mais elles ſont ornées par les peintres & les hiſtoires de Jeſus-Chriſt & des Saints. Les Chrétiens y employent leurs biens: les peres & les meres tenant entre leurs bras leurs petits enfans nouveaux baptiſez, leur montrent du doigt les hiſtoires, ou aux jeunes gens, ou aux gentils convertis: Ainſi ils les édifient, & élevent leur eſprit & leur cœur à Dieu. Vous en avez détourné le ſimple peuple pour le jetter dans l'oiſiveté, les chanſons, les fables, le ſon des lyres, des flutes, & de *to. 7. Conc. p. 23.* *p. 26.*

AN. 731. ſemblables badineries, au lieu des actions de graces & des loüanges de Dieu.

p. 26. D. Enſuite il luy marque ainſi la difference de l'empire & du ſacerdoce. Comme il n'eſt pas permis à l'évêque de regarder dans le palais & de donner les dignitez temporelles: ainſi l'empereur ne doit pas regarder dans les égliſes, pour faire les élections du clergé, conſacrer ou adminiſtrer les Sacremens, ou même y participer ſans le prêtre. Chacun de nous doit demeurer dans ſa vocation. Voyez-vous, Seigneur, la difference des évêques & des princes? Si quelqu'un vous a offenſé, vous confiſquez ſa maiſon, vous le dépoüillez ou le banniſſez, ou luy ôtez même la vie. Les évêques n'en uſent pas ainſi, mais ſi quelqu'un a peché, & s'en confeſſe, au lieu de l'étrangler & de luy couper la teſte, ils lui mettent au cou l'évangile & la croix, ils l'empriſonnent dans le treſor de l'égliſe, la diaconie ou la ſalle des cathecumenes, ils lui impoſent des jeûnes, des veilles, des prieres, & aprés l'avoir bien corrigé ils luy donnent le ſacré corps & le precieux ſang de nôtre Seigneur, & l'envoyent pur & ſans tache devant Dieu. Un pape qui parloit ainſi étoit bien éloigné de pretendre ôter à l'empereur ſa puiſſance temporelle non plus que ſon predeceſſeur.

1. Cor. VII. 20.

Il continuë: Vous nous perſecutez & nous tyranniſez par la main de vos ſoldats & par les armes de la chair. Pour nous nous ſommes nuds & ſans armes, nous n'avons point d'armées terreſtres, mais nous invoquons Jeſus-Chriſt chef de toutes les créatures, ſuperieur à toutes les armées des vertus

ap. p. 27. R.

Digitized by Google

celeſtes, afin qu'il vous livre à ſatan pour ſauver vôtre ame ſuivant la parole de l'apôtre. Et enſuite : Vous demandez pourquoi dans les ſix conciles il n'eſt point parlé des images ; je réponds, qu'on n'y a point parlé non plus s'il faut manger du pain & boire de l'eau, nous avons receu les images par une ancienne tradition, les évêques eux-mêmes en portoient aux conciles, & aucun de ceux qui aimoient Dieu ne voyageoit ſans images. AN. 731.

Le pape Gregoire III. envoya cette lettre & la precedente par le prêtre George, qui eut aſſez de foibleſſe pour n'oſer la rendre à l'empereur. Il la raporta à Rome & confeſſa ſa faute au pape, qui luy ayant fait de grands reproches vouloit le dépoſer dans un concile ; à la priere des évêques il ſe contenta de le mettre en penitence, & le renvoya avec les mêmes lettres. L'empereur fit retenir en Sicile les lettres ſans permettre que le prêtre George les apportât à C. P. & le tint lui-même en exil pendant prés d'un an. *Anaſt. in Gr. III.*

X.
S. Boniface archevêque.

En Allemagne, ſaint Boniface ayant appris l'ordination du pape Gregoire III. luy envoya des deputez avec des lettres pour l'aſſurer de ſon obéïſſance, luy rendre compte de ſa miſſion & luy demander la reſolution de pluſieurs difficultez. Le pape lui accorda non ſeulement la communion & l'amitié du ſaint Siege qu'il demandoit, mais encore le pallium & le titre d'archevêque. Il luy envoya des reliques & d'autres preſens avec une lettre où aprés avoir déclaré la nouvelle dignité qu'il luy donne, il ajoûte : Et parce que vous nous aſſurez *Vita Vilib. c. 8. per. Othl. lib. 1. c 26.* *to. 6. conc. p. 1468. epiſt. 1.*

AN. 732. que par la grace de Dieu il s'eſt converti une ſi grande quantité de peuple, que vous ne pouvez ſuffire à leur inſtruction: nous ordonnons que ſuivant les canons & de l'autorité du ſaint Siege, vous établiſſiez des évêques dans les lieux où le nombre des fidelles ſera multiplié, prenant garde toutefois à ne pas avilir l'épiſcopat, & à ne point faire de conſecration d'évêque, ſans y en appeller deux
c. 2. ou trois. Quant au prêtre qui vint nous trouver l'année paſſée, & qui pretend avoir été abſous de ſes crimes, ſçachez qu'il ne nous a fait aucune confeſſion, & n'a reçû aucune abſolution de nous. Il nous demanda ſeulement des lettres de recomman-
c. 1. dation pour nôtre fils Charles. Ceux qui ont été baptiſez par les payens, doivent être baptiſez encore au nom de la ſainte Trinité. De même ceux
c. 4. qui ont été baptiſez par un prêtre qui ſacrifie à Jupiter & mange des viandes immolées, ou qui doutent s'ils ont été baptiſez. Il faut croire que le baptême adminiſtré par ces payens n'étoit pas ſelon la forme de l'égliſe, car nous n'avons pas les queſtions de ſaint Boniface pour ſçavoir les circonſtances des cas propoſez.

c. 3. Le pape continuë: On peut offrir pour les morts veritablement chrétiens, mais non pas pour les
c. 5. impies. On doit obſerver les degrez de parenté pour les mariages juſques à la ſeptiéme generation. Et ſi vous le pouvez détournez les hommes de ſe remarier plus de deux fois. C'eſt à dire que l'égliſe n'approuvoit pas les quatriémes nôces ſans les condam-
c. 6. ner abſolument. Les parricides ne recevront la

communion qu'à la mort en viatique, & toute leur vie s'abſtiendront de chair & de vin, & jeûneront le lundi, le mardi & le vendredi. Ceux qui vendent leurs eſclaves aux infidelles pour les immoler feront la même penitence que les homicides. Défendez autant que vous pourrez à vos nouveaux chrétiens de manger de la chair de cheval, & leur impoſez penitence. Cette lettre ne peut être écrite avant l'an 732. AN. 732. c. 7. c. 8. c. 2. c. 3.

Saint Boniface l'ayant receuë fut encouragé dans ſa miſſion & bâtit deux égliſes, une à Friſlar en l'honneur de ſaint Pierre & de ſaint Paul, une autre à Hamanabourg en l'honneur de ſaint Michel; il joignit à chacune un monaſtere nombreux. Le Monaſtere de Friſlar étoit dans la Heſſe ſur l'Eder à l'endroit de la ville qui en porte encore le nom; ſon premier abbé fut ſaint Vigbert, moine Anglois du païs d'Oüeſſex, qui paſſa en Germanie étant déja prêtre, pour travailler avec ſaint Boniface. Il étoit fort exact dans l'obſervance de la regle, & s'il étoit appellé pour oüir la confeſſion de quelqu'un, il ne parloit à perſonne en chemin, ou ne parloit que de choſes ſpirituelles. Il mourut en 747. & l'égliſe honore ſa memoire le 13. d'Aouſt. *Vita. tom. 4. Act. SS. Ben. p. 674. epiſt. 12. inter Bonif c. 8. Martyr. R. 13. Aug.*

Saint Boniface entretenoit un commerce continuel de lettres avec l'égliſe d'Angleterre, dont il tiroit de grands ſecours, & dont nous voyons l'état à la fin de l'hiſtoire de Bede l'an 731. Brictuald archevêque de Cantorberi mourut cette même année le neuviéme de Janvier, aprés avoir tenu le ſiege trente-ſept ans, ſix mois & quatorze jours.

XI. Egliſe d'Angleterre. *Be. v. hiſt. c. ult. to. 3. act SS. Ben. p.*

Son successeur fut Tatoüin de la province des Merciens, auparavant prêtre dans le Monastere de Briudun. Il fut sacré à Cantorberi par Daniel de Vinceſtre, Adulfe de Rocheſtre & deux autres évêques, le dimanche dixiéme de Juin la même année 731. Tatoüin étoit un homme consideräble par ſa pieté & par ſa prudence, & bien inſtruit des
Gervaſ. ſaintes lettres. Il reçût le pallium du pape Gregoire III. & aprés avoir gouverné trois ans l'égliſe de Cantorberi il mourut le 30. de Septembre 734. Son Succeſſeur fut Northelme moine & prêtre de Londres.

Adulfe évêque de Rocheſter avoit ſuccedé en ce ſiege à Thomas mort en l'an 726. Celuy-cy étoit tres-ſavant diſciple de l'archevêque Theodore & de l'abbé Adrien. Il ſçavoit le grec & le latin comme ſa langue naturelle, & étoit inſtruit des ſciences eccleſiaſtiques & profanes. En Northumbre Vilfrid II. étoit évêque d'Yorc ayant ſuccedé à Jean ſucceſſeur de ſaint Vilfrid. Jean étoit diſciple de
Alla 85. Ben. to. 3. p. 433. ſaint Theodore de Cantorberi, il fut moine à Strenechal, & ſucceda dans l'évêché d'Haguſtald à Eata qui y avoit été mis aprés l'expulſion de ſaint Vilfrid. Jean ſucceda auſſi en 704. à Boſa mis à la place de ſaint Vilfrid dans l'évêché d'Yorc, mais il le rendit à ce ſaint quand il fut rétabli. Saint Vilfrid étant mort en 709. Jean lui ſucceda & reprit le gouvernement de l'égliſe d'Yorc : mais huit ans aprés ſe ſentant caſſé de vieilleſſe il ordonna à ſa place Vilfrid prêtre de ſon clergé, & ſe retira au monaſtere de Beverlei qu'il avoit fondé. Il y mourut

Sup. li. v. 22. n. 3.

Martyr. R. may. lib. 5. hist. c. 2. 3. 4. 5. 6.

quatre ans aprés l'an 721. le 7. de May jour auquel l'église celebre sa memoire. Bede raconte de lui plusieurs miracles considerables, & témoigne que la vie monastique faisoit grand progrez dans le païs de Northumbre à la faveur de la paix dans le temps où il finit son histoire : c'est à dire l'an 731. On n'eut pas soin de la continuer aprés lui, & pendant plusieurs siecles nous ne connoissons plus si distinctement l'église d'Angleterre.

Vilfrid le jeune avoit été moine dans l'abbaye de Streneshal, & depuis vidame & abbé dans l'église d'Yorc : aussi croit-on que cette église étoit servie par des moines comme la plûpart des cathedrales d'Angleterre. Il orna son église de vases precieux & s'appliqua à l'instruction de son peuple & au soulagement des pauvres. Aprés avoir gouverné l'église d'Yorc pendant quinze ans depuis 717. jusqu'en 732. il fit ordonner Egbert à sa place, & se retira pour passer le reste de sa vie dans le repos & la priere. Egbert étoit frere du roy Edbert qui regnoit alors en Northumbre. Dés son enfance il avoit été mis dans un monastere & gouverna l'église d'Yorc pendant trente-quatre ans. Au commencement de son pontificat, c'est-à-dire l'an 735. il receut du pape Gregoire III. le pallium & la dignité archiepiscopale, ainsi il fut le second archevêque d'Yorc comptant saint Paulin pour le premier.

Poëta anon. to 4. actor SS. p. 560.

p. 561.

XII. Bede le venerable Actes SS. Ben. to. 4. p. 534. 539.

La même année 735. mourut le venerable Bede si fameux par ses écrits. Il nâquit l'an 673. en Northumbre aux confins de l'Ecosse dans le territoire

du double Monaſtere de Viremouth & de Jarou. A l'âge de ſept ans ſes parens le mirent dans ce monaſtere pour y être élevé, & il demeura premierement à Viremouth ſous ſaint Benoiſt Biſcop, qui l'avoit fondé, puis ſous ſaint Ceolfrid à Jarou où il paſſa le reſte de ſes jours. Toute ſa vie fut employée à s'inſtruire dans les ſciences & mediter l'écriture ſainte ſans ſe diſpenſer des exercices reguliers, c'eſt à dire de la pſalmodie & du travail des mains, qui étoit en vigueur dans ce monaſtere. Sans en ſortir il apprit le latin, le grec, la verſification latine, l'aſtronomie, l'arithmetique, en un mot toutes les ſciences. Il eut pour maître dans l'écriture ſainte entre autres le moine Trumbert diſciple de ſaint Ceadda évêque de Lichfeld; il apprit le chant de Jean archidiacre de Rome amené en Angleterre par ſaint Benoiſt Biſcop. Bede eut auſſi pour maîtres des diſciples de ſaint Theodore de Cantorberi & de l'abbé Adrien.

Sup.

Sup. Be IV. hiſt. c. 3.

Sup.

A l'âge de dix-neuf ans il fut ordonné diacre, quoique ſelon les canons il en fallût vingt-cinq; mais quelquefois le merite en faiſoit diſpenſer. A trente ans il fut ordonné prêtre l'an 702. & il reçut l'un & l'autre ordre par les mains de Jean alors évêque d'Haguſtald & depuis d'Yorc, & par le commandement de ſaint Ceolfrid ſon abbé, car le monaſtere de Jarou étoit dans le dioceſe d'Haguſtald. Depuis que Bede fut prêtre il s'appliqua à écrire principalement ſur l'écriture ſainte. Il compoſa premierement ſa petite explication ſur l'epître de ſaint Jean, puis l'explication ſur l'apocalypſe dediée à Hubert ſurnommé

Alla. p. 555.

ſurnommé Euſebe, depuis ſon abbé. Enſuite il commenta les actes des apôtres par l'ordre d'Acca, qui fut évêque d'Haguſtald depuis l'an 709. Il expliqua enſuite l'évangile de ſaint Luc, puis les trente queſtions ſur les livres des Roys à la priere de Northelme alors prêtre de Londres & depuis archevêque de Cantorberi. Enſuite il donna le commentaire ſur Samuel, dont il commença le troiſiéme livre aprés la mort de l'abbé ſaint Ceolfrid, c'eſt à dire en 716. Il donna l'explication ſur ſaint Marc longtemps aprés celle de ſaint Luc; il en fit une ſur ſaint Paul, & ſur les epiſtres canoniques recueillie avec un grand travail des écrits de ſaint Auguſtin. Il acheva le livre des ſix âges du monde la neuviéme année de l'empereur Leon Iſaurien, c'eſt à dire l'an 724.

L'hiſtoire eccleſiaſtique des Anglois fut un de ſes derniers ouvrages. Il y fut principalement excité & aidé par l'abbé Albin diſciple de ſaint Theodore & d'Adrien, qui étant tres-inſtruit de tout ce qui regardoit l'égliſe de Cantorberi & les païs voiſins, en envoya de bons memoires à Bede par Northelme prêtre de Londres qui lui rapporta encore pluſieurs choſes de vive voix. Northelme alla enſuite à Rome, & avec la permiſſion du pape Gregoire III. chercha dans les archives de l'égliſe, & en tira pluſieurs lettres de ſaint Gregoire & des autres papes qu'il apporta à Bede pour les inſerer dans ſon hiſtoire. Daniel évêque de Vinceſtre lui fournit quelques memoires touchant l'hiſtoire eccleſiaſtique des provinces d'Oüeſſex & de Suſſex & de l'iſle de Oüict. *Epiſt. ad reg. Ceol.*

Il apprit des moines de Leſtinguen la converſion de Merce & d'Eſſex par le miniſtere des évêques Ceddi & Ceadda. L'abbé Eli l'inſtruiſit de l'hiſtoire d'Eſtangle. Pour celle de Northumbre ſon païs, il en ſçavoit beaucoup par lui-même, & apprit le reſte des moines de Lindisfarne & de pluſieurs autres perſonnes. C'eſt Bede qui rend ainſi compte de ſes auteurs au roy Ceolulfe à qui il dédie ſon hiſtoire. Elle eſt diviſée en cinq livres, dont le premier commence à l'entrée de Jules Ceſar dans la grande Bretagne, & finit à la mort de ſaint Gregoire: les quatre livres ſuivans contiennent tout ce qui étoit arrivé depuis, principalement touchant la religion; & j'en ai rapporté ce qui m'a ſemblé de plus remarquable.

Bede joignit à ſon hiſtoire une épitome ou abregé contenant des dattes des principaux faits, & finiſſant de même à l'an 731. car ce qui eſt au de-là a été ajoûté depuis. Il le finit par un ſommaire de ſa vie & un catalogue des ouvrages qu'il avoit publiez juſques à cette année, la cinquante-neuviéme de ſon âge. Ce ſont des explications ſur la plûpart des livres de l'écriture, tirées des ouvrages des peres principalement de ſaint Auguſtin: des traitez du biſſexte & de l'équinoxe, par rapport au compute ou calcul de la Pâque, qu'il avoit étudié avec ſoin, à cauſe de l'erreur des Bretons & des Irlandois. Un martyrologe, pluſieurs vies des Saints, ſon hiſtoire, & quelques autres ouvrages moins importans que nous avons pour la plûpart, mais on lui en attribuë pluſieurs qui ne ſont pas de luy.

Digitized by Google

Il passa sa vie dans une grande innocence & une application continuelle à servir l'église, soit en étudiant, soit en instruisant par écrit & de vive voix : & mourut dans son monastere de Jarou l'an 735. âgé de soixante & trois ans. Un de ses disciples Cuthbert depuis abbé de Jarou nous a laissé les circonstances de sa mort en cette maniere.

Environ quinze jours avant Pâque il fut attaqué d'une grande difficulté de respirer, quoi que sans douleur. Il passa en joye & en actions de graces tout le temps qui restoit jusques à l'Ascension, qui fut le vingt-sixiéme de May, donnant tous les jours des leçons à ses disciples, & employant à chanter des pseaumes le reste du temps, même la plus grande partie de la nuit. Il disoit souvent des passages de l'écriture convenables à l'état où il se trouvoit, & il en avoit traduit quelques endroits en vers anglois. En ces derniers jours de sa vie il travailloit à deux ouvrages, une traduction de l'évangile de saint Jean en Anglois & des extraits du livre des notes de saint Isidore de Seville ; il en dicta encore le jour de l'Ascension ; & à l'heure de none il dit à Cuthbert : J'ai quelque chose de prix dans ma cassette, du poivre, des mouchoirs, des parfums ; cours vîte, & amene moy les prêtres de nôtre monastere, afin que je leur fasse de petits presens de ce que Dieu m'a donné. Il parla à chacun d'eux, les priant de celebrer des messes & de faire des prieres pour luy, puis il mourut étendu sur le pavé de sa cellule en chantant *Gloria Patri* plein de confiance & de joye. L'église honore la memoire de Bede le

Act. p. 137.

Martyr. R. 27. May. vingt-septiéme de May, & les anciens n'ont point fait difficulté de lui donner le nom de saint. Depuis on luy a attribué particulierement le titre de venerable, dont on ne voit pas d'autre raison sinon que l'on qualifioit ainsi les plus saints moines. *V. Mabill. to. 3 alla. p. 554. n. 25.* Ses ouvrages furent fort estimez dés son temps; & peu aprés sa mort saint Boniface les demanda à Egbert archevêque d'Yorc, à Hubert & ensuite à Cuthbert abbé de Jarou, comme luy devant être fort utiles dans sa mission. *Bonif epist 8. 85. 9. 150.*

Alla SS. Ben. to. 4. p. 174. Ceolulfe roy de Northumbre à qui Bede avoit dedié son histoire, profita tellement de cet ouvrage, que l'an 737. il quitta son royaume qu'il gouvernoit depuis neuf ans, & embrassa la vie monastique à Lindisfarne sous la conduite de saint Cuthbert. Il porta dans ce monastere ses tresors, & lui donna plusieurs terres, mais il en affoiblit un peu l'observance, car de son temps on permit l'usage du vin & de la biere, au lieu qu'auparavant on n'y buvoit que de l'eau ou du lait. Il vécut vingt-deux ans dans le monastere, & mourut comme l'on croit l'an 760. le quinziéme de Janvier, & est honoré comme saint.

XIII. Sarrasins en France. L'Eglise de France étoit alors affligée par les incursions des Arabes Musulmans, car ayant soûmis l'Espagne, ils se rendirent maîtres aussi de ce que les Goths possedoient au de-çà des Pyrenées. Dés l'an 719. Ere 757. ils prirent Narbonne & y mirent garnison, conduits par Zama qui les commandoit pour le Calife Yezid. L'an 721. neuf ans aprés leur entrée en Espagne, Zama assiegea Toulouse, mais *Isid. Hispalens. p. 15.*

elle fut secouruë par Eude duc d'Aquitaine, Zama tué & les Musulmans mis en fuite. Ils revinrent en 725. avec plus de succés, sous la conduite d'Abderrame & firent quelques conquêtes. Toutefois ils furent encore repoussez par les François sous la conduite d'Eude, & en un seul jour il y en eut trois cens soixante quinze mille de tuez, comme portoit sa lettre au pape Gregoire II. Elle ajoûtoit qu'il n'étoit mort dans ce combat que quinze cens François, qu'Eude avoit distribué à son armée trois éponges que le pape luy avoit envoyées l'année precedente de celles qui servoient à sa table, qu'elles avoient été partagées en petits morceaux sur le point de la bataille, & qu'aucun de ceux qui en avoient reçû n'avoit été blessé. Aprés cette victoire Albi, Rodés & Castres furent reprises sur les Sarrazins. Car c'est ainsi que nos auteurs appellent d'ordinaire les Musulmans. Quelques-uns toutefois en ce temps-là les nommoient Vandales parce qu'ils en avoient pris la place ; & de là vient que les Arabes eux-mêmes nomment l'Espagne Andalous : nom qui est resté à une des dernieres provinces qu'ils ont occupée.

Roderic hist. Arab. c. 11.

Annal Nazar. & Patav Coint. An. 725. n. 8.

Anast. in Gr. II.

V. Coint. an. 725. n. 16. &c.

Les Sarrasins firent un dernier effort sur la France en 732. sous la conduite du même Abderame, qui l'année precedente avoit passé le Rône & pris Arles. D'un côté ils s'avancerent le long du Rône & de la Saone jusques à la riviere d'Yone & prirent Avignon, Viviers, Valence, brûlerent les monasteres de Grigni, ruinerent celuy de l'Isle-barbe & grand nombre d'égliſes: prirent Lyon, Ma-

Roderic Arab. c. 13.

Coint. an. 732. an. 21. 22. &c.

Ado. chr. an.

Sup. liv. XII. n. 39.

Vita. S. Ebb. to. 3. Act. B. Chr. S. Pet. vivi. spicil. to. 2. p. 707.

con, Châlon, Besançon, Beaune, Dijon & Auxerre. Enfin ils assiegerent Sens, mais l'évêque Ebbon fit avec les siens une sortie si vigoureuse, qu'il les repoussa & les mit en fuite. Ainsi leurs progrés furent arrêtez de ce côté-là. Saint Ebbon avoit été moine, puis abbé de saint Pierre le Vif. Il succeda à Geric dans le siege de Sens; & aprés cette victoire sur les Sarrasins, il se retira, & finit ses jours en solitude.

A gauche Abderame en personne attaqua l'Aquitaine, se fiant à la division qui étoit entre les Francs. Car Charles Martel y étoit venu l'an 731. pour faire la guerre à Eudes, qui avoit peine à souffrir son autorité. Abderame entra donc l'année suivante dans cette province désolée, & d'abord ayant passé la Garonne, il ruina la ville de Bearn, aujourd'huy Lescar, Oleron & Auch. Il prit Aire, Dax & Lapurde que l'on croit être Bayonne. Il ravagea le païs de Comminge & de Bigorre. Abderame avoit sans doute grand interêt d'être maître de ce païs, & des passages des Pyrenées, pour empêcher les François d'aller au secours des restes des Goths, qui se maintenoient indépendans dans les montagnes d'Asturie. Aprés la Gascogne les Sarrasins prennent Bordeaux, dont ils brûlent les églises. Ils passent la Garonne & la Dordogne, & défont en bataille Eude qui vouloit s'opposer à eux. Rien ne leur resiste: ils prennent Agen, Perigueux, Saintes & enfin Poitiers: où ils brûlent l'église de saint Hilaire; & menaçoient de traiter de même saint Martin de Tours.

Annal. ap. Coint. an. 731. n. 2.

Roder. Arab. c. 12. Coint. an. 731. n. 48. v. Valef. notit. Gall.

Contin. 2. Fredeg. c. 108.

Digitized by Google

Alors Charles Martel oubliant ſa querelle particuliere pour l'interêt public, vint au ſecours d'Eude, & leurs troupes étant jointes, ils ſe trouverent en preſence des Sarraſins. Sept jours ſe paſſerent en eſcarmouches; enfin ils en vinrent en une bataille generale, où les François plus grands & plus forts que les Arabes, les firent plier en un moment. Abderame fut tué luy-même, & la nuit termina le combat. Le lendemain les François voyant les camps des ennemis ſur pied, & leurs tentes toutes dreſſées, les envoyerent reconnoître, croyant qu'ils vouloient recommencer la bataille, mais il ne s'y trouva plus perſonne. Toutefois craignant quelque embuſcade, ils ne les pourſuivirent point, & ſe contenterent de piller leur camp. Cette fameuſe bataille ſe donna prés de Poitiers un ſamedy au mois d'Octobre 703. Quelques-uns, même des anciens, l'ont mal confonduë avec celle où Eude remporta ſeul une ſi grande victoire ſur les Sarraſins en 725.

AN. 732.

Iſid Pac. p. 18. Roder. Arab. c. 12.

Paul. diac. VI c. 46. Ann. Fuld. an. 725.

XIV. Martyrs par les Sarraſins.

La victoire de Charles arrêta le progrés des Sarraſins, & peu aprés il reprit ſur eux tout ce qu'ils avoient pris dans les Gaules. Mais les égliſes ſe ſentirent long-temps de leurs ravages. On ignore la ſuite des évêques de la plûpart des villes qu'ils avoient occupées; & dans les catalogues qui en reſtent, on trouve des vuides conſiderables, depuis la fin du ſeptiéme ſiecle juſques au neuviéme. On compte pluſieurs martyrs en ces diverſes incurſions des Sarraſins. Saint Theofred étoit abbé de Carmery, ou Monaſtier en Velay dans le dioceſe du Puy, lorſqu'ils inonderent ces provinces. Il avertit

Contin 2. Fredeg. c. 109. Coint. an. 731.

Acta SS. Ben. to. 3. p. 482.

ſes moines que les ennemis viendroient dans deux jours les attaquer; & leur ordonna de ſe retirer dans la forêt prochaine avec tout ce qu'ils pourroient emporter. Pour luy il crut ne devoir pas abandonner l'égliſe qui luy avoit été confiée. Etant demeuré ſeul, il ſe proſterna devant la porte de l'égliſe dediée à ſaint Pierre, & y demeura en priere. Les barbares irritez de ce que les moines leur étoient échapez avec ce qu'ils avoient de plus precieux, voulurent obliger l'abbé à les découvrir; & comme il le refuſa, ils le chargerent de coups, & le laiſſerent demi-mort. Le lendemain qui étoit leur grande fête, ils ſe preparoient à faire un ſacrifice, le ſaint abbé ramaſſa ſes forces, & s'approcha d'eux pour leur faire des reproches de leur impieté. Ils en furent d'autant plus ſurpris, qu'ils le croyoient mort; & celui qui preſidoit au ſacrifice luy jetta à la tête une groſſe pierre, dont il le bleſſa mortellement. Aprés que les Sarraſins ſe furent retirez, les moines le trouverent étendu par terre, & le porterent dans ſa cellule, où il vécut encore ſix ou ſept jours. Il eſt honoré comme martyr le dix-neuviéme d'octobre, & connu du peuple ſous le nom de ſaint Chafre. On raporte ſa mort à l'an 728. & à une des premieres irruptions des Sarraſins.

Martyr. Bon.

Mais on raporte à celle de l'an 731 le martyre de ſaint Porcaire abbé de Lerins. C'étoit le ſecond du nom, car le premier dont ſaint Ceſaire d'Arles fut diſciple, vivoit deux cens ans auparavant. Celui-cy gouvernoit au moins cinq cens moines, quand les Sarraſins aprés avoir pris Arles, & défait les François, ſe

Alla SS. Ben. ſe. 3. p. 525. Sur. 12. Aug. Sup. liv. XXXI. n. 2.

Digitized by Google

se répandirent dans la province voisine. Saint Porcaire ayant eu revelation de la ruine de son monastere, exhorta ses disciples à souffrir constamment les tourmens. Il cacha les reliques de son église, fit embarquer seize enfans & trente-six jeunes moines, & les envoya en Italie. Voyant deux de ses moines Colomb & Eleuthere plus épouvantez que les autres, il les fit cacher dans une grotte sur le bord de la mer. Les autres demeurerent auprés de luy, & se preparerent à la mort par la priere & la sainte communion. *Chronol. Lirin.*

Les Sarrasins trouvant l'isle sans défense y entrerent aisément. Ils firent prisonniers les cinq cens moines, separerent les vieillards, & les tourmenterent les premiers pour intimider les autres, à qui ils faisoient de grandes promesses, s'ils vouloient embrasser leur religion. Mais les trouvant fermes, ils les firent tous mourir en diverses manieres; & en garderent seulement quatre jeunes forts & bien faits, qu'ils enfermerent dans le vaisseau de leur capitaine. Colomb condamnant sa timidité sortit de la grotte, & fut aussi-tôt tué avec les autres. Les Sarrasins ayant abatu les églises, & rasé tous les bâtimens s'embarquerent, & arriverent à Agay en Provence où les quatre moines ayant trouvé moyen de descendre du vaisseau, se sauverent par les bois, & arriverent à Arluc pendant la nuit. Y ayant trouvé une barque, ils repasserent à Lerins; & le matin ils trouverent les corps de leurs freres massacrez, & déchirez de coups. Aux cris que leur fit jetter ce triste spectacle, Eleuthere sortit de sa caverne; & aprés avoir

AN. 732. meſlé ſes larmes avec les leurs, ils enterrerent les morts. Enſuite ils allerent en Italie chercher ceux que ſaint Porcaire y avoit envoyez ; & étant revenus à Lerins, ils reparerent le monaſtere dont Eleuthere prit la conduite. L'égliſe fait memoire de ces martyrs, c'eſt-à-dire de ſaint Porcaire & des cinq cens moines, le jour de leur mort douziéme d'Aouſt. Quelques-uns la raportent à une autre incurſion des Sarraſins arrivée en 739.

Martyr. R. 12 Aug. Coint. an. 739. n. 14.

to 2. all. SS Ben. t. 485.

Dans le territoire de Vienne pluſieurs des moines & des autres habitans furent tuez par les Sarraſins, pluſieurs mis en fuite, les égliſes brûlées, tout ravagé, ſuivant la prediction de l'abbé ſaint Clair, mort vers l'an 660. ſoixante & dix ans auparavant. A Luxeu l'abbé Mellin ou Milet fut tué avec ſes moines ; le monaſtere demeura quinze ans ſans abbé, & la pſalmodie perpetuelle y ceſſa. Le monaſtere de Béſe fut auſſi ruiné par les Sarraſins dans l'incurſion de l'an 731. A ſaint Seine prés de Dijon, ils tuerent deux moines Altigien & Hilarin honorez comme martyrs dans ce monaſtere le vingt-troiſiéme d'Aouſt. Il eſt remarquable que tous ces martyrs ſe rencontrent dans le même mois & ſur la même route ; ce qui fait croire qu'ils ſont de la même année & de la même incurſion.

Harſton. Catalog. abb. Lux.

Chr. Beſit. to 1. ſſit. p. 527.

Acta SS. Ben. to 3. p. 527.

XV. Autres Saints de France. *Vit. S. Pard. to 3. p. 578.*

Les Sarraſins ayant été défaits par Charles Martel au mois d'Octobre 732. firent encore de grands ravages à leur retour : tuant tous les Chrétiens qu'ils rencontroient, & brûlant les monaſteres & les lieux ſaints. Saint Pardulfe ou Pardoux étoit alors abbé de Gueret capitale de la Marche. Le bruit courant

qu'ils viendroient auſſi à ſon monaſtere, il dit à ſes moines : Mes enfans, s'ils viennent à la porte de cette maiſon, donnez-leur à boire & à manger, car ils ſont fatiguez du chemin. Les moines preparerent un chariot couvert, & le luy amenerent, pour le conduire en ſureté dans des lieux deſerts : mais le ſaint homme declara que de ſa vie il ne ſortiroit point du monaſtere. Tous les moines s'enfuirent, & il demeura ſeul avec un courage intrepide. Seulement un ſerviteur nommé Eufraſius ſe cacha pour voir ce qui arriveroit. Comme il apperçut les ennemis de loin, il courut dire au ſaint abbé : Mon pere, ne ceſſez point de prier, ils ſont prés de la porte.

Saint Pardoux ſe proſterna, & dit : Seigneur diſſipez cette nation qui aime la guerre, & ne permettez pas qu'elle entre aujourd'huy dans la porte de ce monaſtere. Ils s'arrêterent tout d'un coup ; & aprés avoir long-temps parlé enſemble en leur langue, ils continuerent leur chemin. Saint Pardoux étoit celebre par l'auſterité de ſa vie & ſes miracles : il fut le premier abbé de ce monaſtere de Gueret ; & mourut cinq ans aprés en 737. le dimanche ſixiéme d'Octobre. Ses reliques ſont au prieuré d'Arnac prés de Pompadour.

Ce fut comme l'on croid cette même année 732. & au retour de cette victoire ſur les Sarraſins, que Charles Martel exila ſaint Eucher évêque d'Orleans. Ce Saint étoit natif de la ville même, mais il avoit été moine à Jumiege, & en fut tiré malgré luy pour ſuccéder à Savaric ſon oncle. Il y avoit ſeize ans qu'il gouvernoit ce dioceſe avec grand ſuccés, s'attirant

Vita ejus. 3. Act. SS. Ben. p. 5. 6. Boll. 20 Febr. to. 1. p. 208.

l'affection de tout le monde, quand quelques envieux le rendirent suspect à Charles, luy & toute sa famille. On croid que le sujet fut le zele avec lequel saint Eucher s'opposoit aux usurpations des biens de l'église que Charles donnoit souvent à des laïques, pour fournir à la dépense des diverses guerres qu'il eut à soutenir, particulierement contre les Sarrasins. Quoy qu'il en soit, Charles passant à Orleans pour retourner à Paris, ordonna à l'évêque Eucher de le suivre; & l'envoya ensuite à Cologne avec tous ses parens. Le saint évêque rendit graces à Dieu de tout; & se fit tellement aimer des évêques, du clergé & du peuple, qu'il disposoit comme il vouloit de leurs biens. Charles en étant averti craignit qu'il ne formât un parti contre luy: c'est pourquoy il l'envoya secrettement dans le païs nommé alors Hasbanie, à present Haspengau, avec ordre au duc Robert de le garder. Mais Eucher ayant aussi gagné les bonnes graces de ce duc: il faisoit de ses biens tout ce qu'il vouloit, soit pour les pauvres, soit pour les moines. Il obtint de luy la permission de se retirer dans le monastere de Sarcing fondé par saint Trudon ou saint Tron mort environ trente-cinq ans auparavant. Saint Eucher y finit ses jours la sixiéme année de son exil, c'est-à-dire l'an 738. le vingtiéme de Fevrier, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 20. Febr.

XVI. Concile de Rome pour les images. *Anast. in Greg. III. Sup. n. 3 9.*

Le mépris que l'empereur avoit fait des lettres du pape Gregoire III. & la maniere dont il avoit traité le prêtre George son legat, l'obligerent à assembler un concile à Rome l'an 732. comme l'on croid,

dans l'égliſe de ſaint Pierre. Il s'y trouva quatre-vingts-treize évêques, dont les principaux étoient, outre le pape, Antoine archevêque de Grade, & Jean évêque de Ravenne. Les prêtres, les diacres & tout le clergé de Rome y aſſiſtoient, avec les nobles, les conſuls & le reſte du peuple. En ce concile il fut ordonné que quiconque mépriſeroit l'uſage de l'égliſe, touchant la veneration des ſaintes images, quiconque les ôteroit, les détruiroit, les profaneroit, ou en parleroit avec mépris, ſeroit privé du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, & ſeparé de la communion de l'égliſe. Ce decret fut ſouſcrit ſolemnellement par tous ceux qui aſſiſtoient au concile; & on y joignit les autoritez des papes precedens. Enſuite le pape envoya par Conſtantin défenſeur des lettres à l'empereur Leon, qui furent retenuës comme les precedentes, & le porteur Conſtantin mis en une étroite priſon, où il demeura prés d'un an. Puis on luy ôta les lettres de force, & aprés l'avoir menacé & maltraité, on le renvoya. Toute l'Italie en corps envoya une requête à l'empereur pour le rétabliſſement des images: mais elle fut auſſi ôtée à ceux qui en étoient chargez, par le patrice Sergius gouverneur de Sicile; on les retint huit mois, & on les renvoya honteuſement. Le pape ne laiſſa pas d'écrire encore ſur ce ſujet, tant à l'empereur qu'au patriarche Anaſtaſe; & envoya à C. P. par le défenſeur Pierre, ces lettres qui furent auſſi ſans effet.

XVII. Perſecution à cauſe des images.

Au contraire l'empereur Leon irrité contre le pape & contre l'Italie revoltée, arma une grande flotte qu'il y envoya: mais elle fit naufrage dans la mer

Theoph. an. 16. p. 343. Adriatique. Sa fureur en augmenta : il hauſſa du tiers la capitation de Calabre & de Sicile, faiſant tenir regiſtre de tous les enfans maſles qui naiſſoient; & il confiſqua dans les terres de ſon obéïſſance les patrimoines de ſaint Pierre de Rome montant à trois talens d'or & demi, qui font 224000 livres. En Orient il perſecuta violemment ceux qui ſoutenoient l'honneur des ſaintes images : mais il ne les faiſoit pas mourir, depeur qu'ils ne fuſſent honorez comme martyrs. Il ſe contentoit ordinairement de les bannir, aprés les avoir empriſonnez & tourmentez. Les Grecs n'ont pas laiſſé de conſerver la memoire de ceux qui ſouffrirent dans cette perſecution des Iconoclaſtes; & on les trouve la plûpart dans le menologe de l'empereur Baſile. Mais il n'eſt pas toûjours aiſé de diſcerner ſous quel empereur ils ont ſouffert, & on a quelquefois confondu Leon Iſaurien avec Leon Armenien, qui ne regna que dans le ſiecle ſuivant.

to. 6. Ital. facr. to. Caniſ.

XVIII. S. Jean Damaſcé écrit pour les images.

Il y avoit en Orient un grand défenſeur des ſaintes images, mais il étoit hors de la puiſſance de l'empereur. C'étoit Jean né à Damas d'une famille illuſtre & chrétienne, & d'un pere vertueux qui le fit inſtruire dans toutes les ſciences profanes, & dans les ſaintes lettres. Enſuite il renonça aux richeſſes de ſon pere, & ſe fit moine avec Coſme depuis évêque de Majume. Ils entrerent tous deux dans le monaſtere de ſaint Sabas prés de Jeruſalem, & Jean y paſſa ſa vie. Il fut ſurnommé Manſour & Chryſorroas : le premier nom ſignifie Racheté, le ſecond Fleuve d'or; & c'eſt le nom grec d'un des

Sinax Baſil. ap. Boll. 6. May. p. 109.

v. Gr..

fleuves qui passent à Damas. On l'attribua à Jean pour son éloquence : mais il est plus connu parmi nous sous le nom de Damascene. *Theoph. an. 2. Copr. p. 350.*

Quand il eut appris l'ordre que l'empereur Leon avoit donnée en 730. contre les saintes images, il écrivit pour leur défense un premier discours, qui commence par ces paroles convenables à l'humilité de la profession monastique : Je devois plûtôt connoissant mon indignité garder un perpetuel silence, & me contenter de confesser à Dieu mes pechez. Mais voyant l'église fondée sur la pierre, agitée d'une violente tempête, je ne crois pas devoir me taire, parce que je crains Dieu plus que je ne crains l'empereur. Au contraire, c'est ce qui m'excite : car l'autorité des princes est d'un grand poids pour seduire les sujets. Il y en a peu qui mépriſent leurs commandemens injustes, & qui considerent que les rois de la terre sont soumis au Roi celeste, & doivent obéir aux loix. Il met pour fondement de son discours que l'église ne peut errer, & qu'il n'est pas permis de la soupçonner d'un abus aussi grossier que l'idolâtrie : puis entrant en matiere.

Je sçay, dit-il, que celui qui ne ment point a dit : Tu n'auras point de dieux étrangers, & tu ne te feras point de seulpture ni d'images de ce qui est au ciel ou sur la terre. Aussi je n'adore qu'un seul Dieu, & je n'attribuë qu'à luy seul le culte de latrie. Je n'adore point la creature : mais le Createur qui s'est fait creature pour être semblable à moy. J'adore avec ce grand roy le corps qui est pour ainsi dire, sa pourpre. J'ose faire une image de Dieu invisible,

non en tant qu'il eſt inviſible, mais en tant qu'il s'eſt rendu viſible pour nous. Mais Dieu a dit par Moïſe: Tu ne feras point d'images. Apprenez comment Moïſe l'explique luy-même dans le Deuteronome: Le Seigneur nous a parlé du milieu du feu: vous n'avez vû aucune image, vous avez ſeulement ouy ſa voix: depeur qu'en regardant le ciel, & voyant le ſoleil, la lune & les étoiles, vous ne vous laiſſiez ſeduire pour les adorer & les ſervir. Voyez-vous que ſon deſſein n'eſt que de vous détourner d'adorer la creature au lieu du Createur, & d'attribuer à quelque autre qu'à luy le culte de latrie. Ce precepte étoit donc pour les Juifs enclins à l'idolâtrie: mais pour nous à qui il eſt donné de connoître parfaitement la nature divine, qui avons paſſé l'enfance; nous ſavons ce qu'il eſt poſſible, & ce qu'il eſt impoſſible de repreſenter par des images. Comment pourroit-on faire une image de celui qui n'a ni figure, ni bornes? ou peindre par des couleurs celui qui n'a point de corps? Mais depuis qu'il s'eſt fait homme, vous pouvez faire l'image de ſa forme humaine. Vous pouvez peindre ſa naiſſance de la Vierge, ſon baptême dans le Jourdain, ſa Transfiguration ſur le Thabor, ſes tourmens, ſa croix, ſa ſepulture, ſa Reſurrection, ſon Aſcenſion. Exprimez tout cela par les couleurs, auſſi-bien que par les paroles. Ne craignez rien.

Deut. vi. 14.

Il explique enſuite les differentes ſignifications du mot d'Image & du mot d'Adoration. Le Fils de Dieu eſt l'image vivante du Pere. Les idées de Dieu ſont les images des choſes qu'il veut faire.

Les

Les choſes ſenſibles ſont des images des choſes inſenſibles ; ainſi l'écriture pour s'accommoder à nôtre foibleſſe attribuë quelquefois à Dieu & aux Anges des figures corporelles. Ainſi pour repreſenter la Trinité nous employons la comparaiſon du ſoleil, de ſa lumiere, & de ſon rayon : de la ſource & du ruiſſeau. Nous appellons encore image le ſigne des choſes futures : ainſi l'arche d'alliance, la verge d'Aaron, & l'urne de la manne ſignifioient la ſainte Vierge : le ſerpent d'airain ſignifioit Jeſus-Chriſt en croix : la mer & la nuée ſignifioient le baptême. On nomme encore images ce qui conſerve la memoire des choſes paſſées ; ſoit par les lettres, comme quand Dieu écrivit ſa loy ſur des tables, & ordonna d'écrire la vie des hommes qui luy étoient chers : ſoit par d'autres monumens ſenſibles, comme l'urne & la verge qu'il fit garder dans l'arche. Otez donc toutes ſortes d'images, & declarez-vous contre celui qui les a fait faire, ou recevez-les toutes chacune comme il luy convient.

L'adoration ſe prend en deux manieres. Il y a celle que nous rendons à Dieu ſeul adorable par ſa nature, & qui s'appelle latrie : il y en a un autre que nous rendons à cauſe de Dieu, à ſes amis & à ſes ſerviteurs : comme quand Joſué & David adorerent des anges, ou aux lieux & aux choſes conſacrées à Dieu, ou aux princes qu'il a établis. Comme quand Jacob adora Eſaü ſon frere aîné, & quand Joſeph fut adoré par ſes freres. Il y a auſſi une adoration, qui n'eſt qu'un honneur rendu reciproquement, comme entre Abraham & les enfans d'Emor. Otez-

Gen. XXXIII. *Gen.* XLVI.

Gen. XXIII. donc toute adoration, ou recevez-les toutes dans les occasions convenables.

N'est-ce pas un seul Dieu & un seul legislateur? Pourquoy donc ordonne-t-il des choses contraires? Pourquoy fait-il couvrir le propitiatoire de cherubins faits de main d'hommes? L'arche, l'urne & le propitiatoire, ne sont-ce pas les ouvrages des hommes faits selon vous d'une matiere vile? Le Hebr VIII. 5. tabernacle tout entier n'est-il pas, comme dit l'apôtre, la copie & l'ombre des choses celestes? La même loy qui défend les images, ordonne donc de faire des images: Et ensuite.

Le bois sacré de la croix est-il pas matiere? Et le lieu du calvaire & la pierre du saint sepulcre source de nôtre resurrection: & les lettres dont les évangiles sont écrits; & la sainte table, & l'or & l'argent dont on fait les croix & les vases sacrez; enfin le corps & le sang de Nôtre-Seigneur. Tout cela n'est-il pas materiel? Otez donc le culte & la veneration de toutes ces choses, ou convenez que l'on peut honorer les images de Dieu incarné & de ses amis. On void ici combien de choses sensibles les Iconoclastes respectoient encore.

Saint Jean Damascene ajoûte: Si c'est pour obéïr à la loy que vous voulez ôter les images, vous pouvez aussi recevoir le sabat & la circoncision. Mais Gal. V. 2. sachez que si vous observez la loy, Jesus-Christ ne vous profitera de rien: Et ensuite: Ils disent, contentez vous de faire l'image de Jesus-Christ, & de sa mere. Quelle absurdité? Ne voyez-vous pas, que vous vous declarez ouvertement ennemis des Saints?

Digitized by Google

puiſque vous ne déſaprouvez pas leurs images, mais les honneurs qu'on leur rend. Et enſuite: Le temple de Salomon étoit orné tout à l'entour de cherubins, de palmes, de grenades, de bœufs, de lions. N'eſt-il pas plus décent d'orner les murailles de la maiſon de Dieu d'images des Saints, que d'animaux ſans raiſon? Nous ne voulons pas peindre Jeſus-Chriſt, ſans les Saints qui compoſent ſa cour. Que l'empereur de la terre ſe dépoüille de la ſienne avant que de dépoüiller ſon maître. Et enſuite: Autrefois on ne bâtiſſoit point de temples aux hommes, & on ne celebroit point la mort des juſtes par la joye, mais par les larmes: au contraire celuy qui avoit touché un mort, fût-ce le corps de Moïſe, étoit reputé immonde. Otez donc les feſtes inſtituées en l'honneur des Saints, contre les maximes de l'ancienne loy, ou recevez leurs images, que vous prétendez être contraires à la loy. Mais vous ne pouvez abolir ces fêtes établies par les apôtres & les peres. Car depuis l'incarnation du Verbe, nous ſommes vrayement ſanctifiez: délivrez par ſes ſouffrances: immortels par ſa reſurrection. Depuis ce temps nous honorons la mort des Saints par la joye, & non par le deüil. Et enſuite: L'ombre ou la ceinture des apôtres gueriſſoit les maladies, & chaſſoit les demons: pourquoy leur image ne ſera-t-elle pas honorée? Ou n'adorez rien de materiel, ou ne ſoyez point novateur, & n'ébranlez pas les bornes éternelles plantées par vos peres, qui ont établi les uſages de l'égliſe, non-ſeulement par leurs écrits, mais par la tradition. Icy ſaint Jean Damaſcene raporte

3. Reg. VI. 29.

Num. XIX. 11.

S. Basil. de Sp. S. c. 27. Sup. liv. XVII. n 13. 2. Thess. 11. 14. le fameux passage de saint Basile tiré de son livre du saint-Esprit, & celui de saint Paul : Demeurez fermes, & conservez les traditions que vous avez reçûës de nous, soit de vive voix, soit par lettres.

Sup. liv. XIX. n. 44. Ensuite il répond à l'objection tirée de saint Epiphane, qui déchira un rideau où étoit peinte une image. Saint Jean Damascene dit premierement que cet écrit n'est peut-être pas de saint Epiphane, ensuite qu'il a pû en user ainsi pour corriger quelques abus; comme saint Athanase ordonna d'enterrer les reliques des Saints pour abolir la mauvaise coutume des Egyptiens, qui gardoient leurs morts sur des lits. Car que saint Epiphane n'ait pas pretendu abolir les images, on le void par son église qui en est encore à present ornée. Enfin son autorité seule ne prévaudroit pas à celle de toute l'église.

Saint Jean Damascene raporte à la fin de ce discours plusieurs passages des peres en faveur du culte des images. Premierement de saint Denys qu'on appelle vulgairement l'Areopagite : puis de saint Basile, de saint Gregoire de Nysse, qui dit avoir été touché jusques aux larmes de la peinture du sacrifice d'Abraham : de saint Jean Chrysostome : de Leon évêque de Naples en Chipre, & sur ce dernier il ajoute : Quel est le meilleur interprete de saint Epiphane, ce saint évêque qui a prêché dans la même isle de Chipre, ou ceux qui parlent selon leur sens particulier? Et ensuite : Il y a eu plusieurs évêques, & plusieurs empereurs Chrétiens, distinguez par leur pieté, leur doctrine, & leur sainte vie ; on a tenu plusieurs conciles, d'où vient que personne n'a con-

Digitized by Google

damné le culte des images ? Nous ne ſouffrirons pas qu'il paroiſſe que nous ayons eu divers ſentimens, & varié ſelon le temps: depeur que les infidelles ne regardent nôtre foy comme un jeu & une raillerie. Nous n'obéïrons point à l'ordre de l'empereur qui veut renverſer la coutume de nos peres. Les princes pieux ne pretendent pas abolir les uſages de l'égliſe. Ce n'eſt pas agir en pere, mais en voleur, que de commander avec violence, au lieu de perſuader par raiſon : témoin le ſecond concile d'Epheſe, que l'on appelle encore le brigandage. Ce n'eſt pas aux princes qu'il appartient de decider ſur ces matieres, mais aux conciles. Ce n'eſt pas aux princes, c'eſt aux apôtres & à leurs ſucceſſeurs que Jeſus-Chriſt a donné la puiſſance de lier & de délier: Quand ce ſeroit un ange, dit ſaint Paul, qui vous prêcheroit un autre évangile, que celui que vous avez reçu. N'ajoutons pas le reſte pour leur donner lieu par nôtre douceur de changer de ſentiment. Que ſi, ce qu'à Dieu ne plaiſe, ils perſiſtent opiniâtrement dans leur erreur, alors nous prononcerons ce qui ſuit, c'eſt-à-dire l'Anathême. Ces paroles font croire que ce diſcours fut publié incontinent aprés l'édit de l'empereur Leon contre les images, c'eſt-à-dire l'an 730. avant que l'on eût appris en Paleſtine l'exil du patriarche ſaint Germain, dont il n'eſt parlé que dans le diſcours ſuivant.

Sup. liv. XXV. 1. n. 38.

Gal. 1 8.

Au commencement du ſecond diſcours, ſaint Jean Damaſcene ſe reconnoît obligé de parler, pour ſoutenir la verité, parce qu'il a reçu le talent de la parole : c'eſt-à-dire la commiſſion de parler dans

XIX. Second & troiſiéme diſcours.

l'église, ce qui semble marquer que dés lors il étoit prêtre. Il ajoûte que quelques enfans de l'église l'ont engagé à composer ce second discours, parce que plusieurs n'entendoient pas bien le premier. Il marque les divers artifices du demon pour seduire les hommes: l'athéisme, l'idolâtrie, les heresies. Maintenant, ajoûte-t-il, ce même imposteur qui a fait adorer autrefois jusques aux images des bêtes, non seulement aux Gentils, mais aux Israëlites, prend une autre forme pour troubler la paix de l'église, car il s'est élevé des gens qui disent que les merveilles que Jesus-Christ a operées pour nôtre salut, & les combats que les saints ont rendus contre le demon, ne doivent pas nous être proposez dans des images, pour les admirer, les honorer, les imiter; il déclare encore qu'il ne veut pas prononcer anathême contre les autheurs de cette erreur, parce qu'il attend leur correction. Il employe les mêmes preuves que dans le premier discours, mais pour expliquer les paroles de la loy qui semblent condamner les images, il ajoûte: Il faut examiner l'intention pour connoître la verité d'un discours. Dans l'évangile il est parlé de tenebres, de Sathan, de l'enfer: nous ne laissons pas de le recevoir avec le respect & l'adoration convenable: mais nous rejettons avec horreur les écrits des Manichéens & des autres heretiques, quoi qu'ils contiennent le nom de Dieu. Ainsi quand il s'agit des images il faut voir l'intention de celui qui en parle.

Il insiste ainsi sur la difference des deux puissances, la spirituelle & la temporelle. Jesus-Christ,

Digitized by Google

dit saint Paul, a établi dans son église des apôtres, des prophetes, des pasteurs & des docteurs; il ne dit pas des empereurs, ce ne sont pas les rois qui vous ont parlé de la part de Dieu, mais les apôtres & les prophetes. 1. Cor. xii. 28.

Le gouvernement politique appartient aux empereurs, le gouvernement de l'église aux pasteurs & aux docteurs. Cette violence, mes freres, est un brigandage. Saül déchira le manteau de Samuel & perdit son royaume. Jezabel persecuta Elie, & fut mangée des chiens: Herode fit mourir saint Jean & mourut rongé des vers. Et maintenant on vient d'envoyer en exil le bienheureux Germain, & plusieurs autres peres dont nous ne sçavons pas les noms, n'est-ce pas un brigandage? Et ensuite s'adressant à l'empereur: Nous vous obéïssons, Seigneur, en ce qui regarde la vie civile, comme les tributs & les impositions, mais dans les matieres ecclesiastiques nous reconnoissons nos pasteurs. Les chrétiens d'Orient regardoient encore les empereurs de C. P. comme leurs princes legitimes, ils conservoient les loix Romaines & la langue Greque en laquelle écrivoit saint Jean Damascene. Il ajoûte ensuite: Les Manichéens ont composé un évangile selon saint Thomas: faites-en un selon l'empereur Leon. Je ne reconnois point un empereur qui usurpe le sacerdoce. Je sçai que Valens en usa ainsi persecutant la foy catholique, bien qu'il portât le nom de chrétien, & Zenon & Anastase & Heraclius & Constantin qui fut en Sicile & Bardane surnommé Philippique. A ce discours saint Jean Damascene joint

Digitized by Google

les mêmes passages qu'il avoit rapportez à la fin du premier, mais il y en ajoûte quelques autres de saint Chrysostome, de saint Ambroise, de saint Maxime & de saint Anastase d'Antioche.

Le troisiéme discours pour les images ne contient presque rien qui ne soit dans les deux premiers; mais il est suivi d'un plus grand nombre de passages.

XX. Lettres de S. Boniface.

Tandis que la foy étoit ainsi attaquée en Orient elle faisoit de grands progrés en Germanie par les travaux de saint Boniface. Aprés la fondation des monasteres de Frislar & d'Hamanbourg, c'est à dire vers l'an 732. il passa en Baviere où commandoit le duc Hubert, & en visita les églises. Saint Corbinien évêque de Frisingue étoit mort dés l'an 730. le huitiéme de Septembre; jour auquel l'église honore sa memoire, & saint Boniface trouva la Baviere troublée par un heretique nommé Eremvolf, qui ramenoit le peuple à l'idolâtrie; il le condamna selon les canons, & en ayant délivré le pays & rétabli la discipline il retourna à son dioceſe.

Vita Bonif. per Vil. c. 8. 4. act.

Ben. p. 19.

Sup. n 10.

Sup. liv. XLI. n. 31. vita. to. 3. act..

Ben. p. 514. Martyr. R. 8. Septembre.

Quelque temps aprés il écrivit en ces termes à Northelme archevêque de Cantorberi: Je vous prie de vous souvenir de moy dans vos saintes prieres, pour affermir mon esprit agité par les differens assauts des nations Germaniques; & que je ne sois pas moins uni à vous par la communion & la charité fraternelle, que je l'étois à vôtre predecesseur Berthuald lors que j'étois sorti de mon païs. Je vous prie instamment de m'envoyer copie de la lettre qui contient les questions de l'évêque Augustin avec les réponses

Epist. l. 5.

du

du pape saint Gregoire, où entre autres articles il est dit, qu'il est permis aux fideles de se marier à la troisiéme generation. Examinez soigneusement si cet écrit est de saint Gregoire, car ceux qui gardent les archives de l'Eglise Romaine, disent qu'aprés l'y avoir cherché avec les autres lettres du même pape, on ne l'y a point trouvé. Je vous demande aussi vôtre conseil sur une faute que j'ai commise en permettant un mariage. Un homme ayant tenu un enfant au baptême a épousé la mere devenuë veuve. Les Romains disent que c'est un peché capital: ils ordonnent aux Parties de se separer, & assurent que sous les empereurs Chrétiens ce mariage seroit un crime digne d'une peine capitale, ou du moins d'être expié par un pelerinage perpetuel. Aprenez moy si vous avez trouvé dans les decrets des peres, dans les canons, ou dans l'écriture que ce soit un si grand crime, car je ne puis comprendre pourquoi en un certain lieu la parenté spirituelle rend le mariage si criminel, puisque nous sommes tous freres par le Baptême; apprenez-moi aussi en quelle année de l'Incarnation arriverent les premiers missionnaires envoyez par saint Gregoire aux Anglois. Saint Boniface consulta sur la même question de mariage avec la commere Pectthelme premier évêque de Maison-blanche en Northumbre, & l'abbé Duddon qui avoit été son disciple. Il le prie encore de lui envoyer des traitez des peres sur l'écriture. *Sup. liv. XXX. VI. n 37.*

Le prêtre Eoba étoit chargé de cette lettre & d'une autre à l'abbesse Eadburge par laquelle saint Boniface la remercie du secours de livres & d habits *epist. 11. Bed. v. hist. c. vult epist. 12.*

qu'elle lui a donnez, & la prie de lui écrire en lettres d'or les epîtres de S. Pierre pour donner plus de respect aux hommes grossiers & contenter sa devotion envers le saint apôtre qu'il regardoit comme le patron de sa mission. Dans une autre lettre il se plaint à la même abbesse des oppositions qu'il rencontre dans cette œuvre, c'est dit-il, de tous côtez travail & fureur, combats au dehors, crainte au dedans.

epist. 28. Les artifices des faux freres sont pires que la malice
ep. 13. des payens. Il y a plusieurs lettres de saint Boniface
2. *Cor.* VIII 5. à cette abbesse Edburge que l'on croit avoir gou-
epist. 7. 13. 14 verné le monastere de Vinburn en Oüessex, mais il
Acta SS. Ben. to. 3. p. 448. y avoit une autre Edburge abbesse de Tanet nom-
epist. 2. 10. mée plus ordinairement Bugga, à qui saint Boniface
Othol. lib. 2. c 21. écrivit aussi deux lettres. Le prêtre Eoba compagnon des travaux de saint Boniface fut depuis évêque d'Utrect.

On peut rapporter à ce temps la lettre de l'évêque
epist. 43. Torthelme à saint Boniface, puisqu'il lui donne le titre d'archevêque. Il le felicite de la conversion des Saxons, luy témoigne qu'il fait memoire de luy à la messe & aux prieres journalieres, & luy demande la même grace. Il y a deux lettres de deux roys qui semblent être du même temps, au moins la
epist. 49. premiere qui fait mention du prêtre Eoba. Elle est de Sigebalde roi d'Oüessex qui demande en grace à saint Boniface d'être son évêque avec Daniel, & dit: Sçachez qu'en celebrant la messe je fais reciter vôtre nom comme celuy de nos évêques. Celebrer la messe dans le stile de ces temps-là signifie souvent y assister, & s'attribuë aux laiques. L'autre lettre est

d'Aelbualde roy d'Eſtangle qui écrit en ſon nom & de tous les monaſteres de ſon royaume, témoignant que ſuivant le deſir de ſaint Boniface il prie pour luy aux meſſes & aux ſept heures canoniales. Il ſe recommande à ſes prieres, & dit que l'on envoyera de part & d'autre les noms des morts afin de prier pour eux. Ethilbert Roy de Cant lui parle de l'abbeſſe Bugga, luy envoye un vaſe d'argent & quelques autres preſens; & lui demande deux Faucons, parce qu'il ne s'en trouvoit pas de ſi bons en ſon royaume.

AN. 738.

V Mabill. Iturg. epiſt. 76.

epiſt 42.

XXI. Troiſiéme voyage de S. Boniface à Rome.

Saint Boniface fit un troiſiéme voyage à Rome l'an 738. tant pour conferer avec le pape Gregoire III. qu'il n'avoit jamais veu, que pour ſe recommander aux prieres des ſaints étant déja fort avancé en âge. Il fut tres-bien receu par le pape, comme il l'écrivit aux ſiens en Allemagne & extremement reſpecté tant par les Romains que par les étrangers: enſorte qu'il étoit ſuivi d'une grande multitude de François, de Bavarois, d'Anglois & d'autres nations. Il demeura en Italie la plus grande partie de l'année; & aprés avoir viſité les tombeaux des ſaints, il prit congé du pape qui le renvoya en 739. chargé de preſens & de reliques avec trois lettres, la premiere addreſſée à tous les évêques & les abbez pour leur recommander ſaint Boniface, & les exhorter à lui donner des ouvriers pour ſa miſſion. La ſeconde lettre eſt adreſſée aux peuples de Germanie nouveaux convertis. Le pape y nomme les Turingiens & les Heſſiens & pluſieurs autres barbares & en general tous ceux qui ſont du côté de l'orient: ce qu'il faut entendre par rapport au Rhin. Il les

Vita per Vilib. c 9.

epiſt. 27.

Vita per Othl. c. 28.

V not Serrar. in epiſt 118 S. Bonif. & Coint. an 738. n. 13.

exhorte à se rendre dociles aux instructions de Boniface, & à recevoir les évêques & les prêtres qu'il ordonnera par l'autorité du saint siege, puis il ajoûte: Que s'il veut ramener ceux qui s'écartent du droit chemin de la foy ou de la discipline canonique, ne vous y opposez point, mais faites qu'ils obéïssent sous peine de s'attirer la damnation. Pour vous qui êtes baptisez au nom de Jesus-Christ abstenez-vous de tout culte du paganisme, & détournez-en vos Sujets. Rejettez les devins & les sorciers, les sacrifices des morts, des bois & des fontaines, les augures, les caracteres, les enchantemens & les malefices, & toutes les autres superstitions qui avoient cours en vôtre païs. La troisiéme lettre est adressée aux évêques de Baviere & d'Allemagne, sçavoir Vigon d'Ausbourg, Luidon de Spire: comme l'on croit Rudolt ou Rodolf de Constance, Vivilon de Lorch ou de Passau & Adda ou Heddon de Strasbourg Ainsi il y en a quatre d'Allemagne & un seul de Baviere, sçavoir Vivilon ordonné par le pape même aprés la mort de Theodore. Le pape exhorte ces évêques à recevoir favorablement Boniface & écouter ses instructions, à rejetter les heretiques & les faux évêques de quelque part qu'ils viennent, particulierement les Bretons, à délivrer leurs peuples de tous les restes de superstitions, & celebrer un concile prés le Danube, à Ausbourg ou en tel lieu que Boniface jugera à propos.

V. Coint. an. 737.

XXII. Saint Villibalde & saint Wunebalde.

Pendant ce voyage de Rome saint Boniface invita plusieurs Anglois principalement des prêtres à venir travailler à sa mission de Germanie; & il y attira en

tre autres Villibade & Vunebalde freres qui étoient ſes parens. Villibade que les Allemans nomment auſſi Bilibalde nâquit en Angleterre vers l'an 700. & entra dés l'enfance dans un monaſtere vers l'an 720. il quitta ſon païs pour aller à Rome avec ſon pere Richard & ſon frere Vunebalde alors âgé de 19. ans. Le pere mourut en chemin & fut enterré à Luques où il eſt honoré comme ſaint. Les deux freres arriverent à Rome où Villebalde deux ans aprés laiſſa ſon frere, & partit pour la terre ſainte avec deux autres jeunes Anglois. Vunebalde reçut à Rome la tonſure, y étudia l'écriture ſainte, & y demeura ſept ans, aprés leſquels il retourna en Angleterre, principalement dans le deſſein d'attirer au ſervice de Dieu quelqu'un de ſa famille, & il en gagna pluſieurs. Enſuite il retourna à Rome, emmenant avec luy un troiſiéme frere dont on ne ſçait pas le nom. C'eſt à ce ſecond voyage que ſaint Boniface ayant appris qu'il étoit à Rome, lui parla & l'invita comme ſon parent de venir prendre part à ſes travaux. Vunebalde ſe laiſſa perſuader; & ſuivit de prés S. Boniface, emmenant avec luy ſon frere, & quelques autres dont étoit S. Sebald honoré à Nuremberg comme l'apôtre du païs le 19. Aouſt. Avec cette compagnie S. Vunebalde ſe rendit en Turinge auprés de S. Boniface.

Vita S. Vneb. n. 7.

to. 3. act. SS. Ben. p 180.

Vita. S. Vuib. lib. p. 365.

Martyr. R.

Cependant Villibalde & ſes compagnons avoient vû bien du pays. S'étant embarquez à Naples ils paſſerent premierement dans l'Aſie mineure, puis en Phenicie, & furent quelque temps arreſtez à Emeſe par les Sarraſins qui les prenoient pour des eſpions. Etant délivrez ils viſiterent toute la Paleſtine,

puis passerent à C. P. d'où ils revinrent en Italie avec des legats du pape & des ambassadeurs de l'empereur. On peut voir dans la vie de saint Villibalde l'état des saints lieux que l'on visitoit alors.

Il revint en Italie 7. ans aprés qu'il avoit quitté Rome & dix ans aprés qu'il étoit sorti de son païs: c'est à dire vers l'an 728. Par le conseil d'un évêque il alla au mont Cassin & y demeura dix ans sous la conduite de l'abbé Petronax. Les moines y étoient encore en petit nombre, mais l'abbé les instruisoit avec un grand zele & une grande discretion. La premiere année Villibalde fut chambrier de l'église qui étoit comme un sacristain, la seconde année doyen, c'est à dire ayant l'inspection de dix moines: il fut huit ans portier, quatre ans au monastere d'enhaut, quatre ans à celui d'enbas: car cette charge suivant la regle de saint Benoist étoit regardée comme fort importante, & ne se donnoit qu'à des vieillards ou aux moines les plus discrets. Pendant ces dix années Villibalde prit grand soin de s'instruire de toutes les pratiques de la regle de saint Benoist.

Sup. liv. XII. n. 32.

Reg. c.

Ensuite un prêtre espagnol qui demeuroit au mont Cassin ayant congé de l'abbé Petronax pour aller à Rome, emmena Villibalde avec luy. Le pape Gregoire III. l'ayant appris le fit venir & l'interrogea sur ses voyages, & comment il avoit évité les insultes des infidelles. Villibalde luy raconta tout par ordre: & entre autres comme il s'étoit baigné dans le Jourdain. Le pape lui dit ensuite: L'évêque Boniface m'a prié de vous faire revenir du mont

Digitized by Google

Cassin & de vous envoyer incessamment vers luy chez les François pour travailler à leur instruction. Je vous prie & vous ordonne de l'aller trouver. Villibalde répondit : Je suis prest à vous obéïr, si vous me faites donner congé par mon abbé suivant la regle. Allez, reprit le pape, sans vous inquieter, mon commandement vous suffit : l'abbé Petronax n'a pas droit de me resister quand je voudrois l'envoyer quelque part luy-même. Villibalde se soumit, offrant d'aller non seulement là, mais par tout où le pape luy ordonneroit, & il prit le chemin de Turinge. AN. 739.

XXIII. Evêchez en Baviere.

Saint Boniface étant parti de Rome en 739. arriva à Pavie où il fut receu chez le roy Luitprand, & prit un peu de repos que demandoit sa vieillesse. De là il passa en Baviere tant par inclination qu'à la priere du duc Odilon, & y demeura long-temps prêchant la parole de Dieu. Il y rétablit la pureté de la foy & chassa des seducteurs, dont les uns se disoient faussement évêques & les autres prêtres, & qui par divers artifices avoient perverti une grande multitude & scandalisoient tout le peuple par leur vie impure. Du consentement du duc Odilon, il divisa la province de Baviere en quatre dioceses, & y établit quatre évêques. Le premier fut Jean dans la ville de Salsbourg, dont il tint le siege pendant sept ans. Le second fut Erembert neveu de saint Corbinien à Frisingue, le troisiéme Goibalde à Reginum nommé depuis Ratisbonne. Ces trois furent ordonnez par saint Boniface. Le quatriéme évêque de Baviere fut Vivilon déja ordonné par le

Vita per Vuillib. c. 9. n. 28.

Vi. de to 3. act. 55. Ben. p. 347.

AN. 739. pape, dont le siege fut fixé à Patave qui est Passau.

Othl. lib. 1. c. 32. epist. 7. Greg. to 6. conc. p. 1474.

Saint Boniface rendit compte au pape Gregoire III. de ce qu'il avoit fait en Baviere, & le pape lui fit réponse par une lettre où il dit: Nous rendons graces à Dieu de ce que nous apprenons par vos lettres que vous avez converti en Germanie jusques à cent mille ames avec le secours de Charles prince des François. Le pape approuve l'établissement des nouveaux évêchez en Baviere, & ajoûte: Quant aux prêtres que vous y avez trouvez, si on ne connoît point ceux qui les ont ordonnez, & que l'on doute que ce fussent des évêques: ils doivent être ordonnez de nouveau, supposé qu'ils soient catholiques & de bonnes mœurs. Quant à ceux qui sont baptisez suivant les diverses langues de ces peuples, pourveu qu'ils soient baptisez au nom de la sainte Trinité, il faut les confirmer par l'imposition des mains & le saint chrême. Vous avez tout pouvoir de corriger s'il est besoin l'évêque Vivile que nous avons ordonné. Quant au concile que vous devez tenir sur le Danube de nôtre autorité, nous voulons que vous y soyez present Car l'œuvre que vous avez entreprise ne vous permet pas de demeurer en un lieu: mais comme les chrétiens sont encore rares en ces pays occidentaux, aprés les avoir fortifiez, vous devez prêcher par tout où Dieu vous ouvrira le chemin, ordonner de nôtre autorité des évêques dans les lieux que vous trouverez convenables. Ne vous dégoûtez pas, mon cher frere, d'entreprendre des voyages rudes & en divers lieux pour étendre au loin la foy chrétienne ayant en vûë la recompense éternelle

éternelle. Cette lettre eſt dattée du quatriéme des calendes de Novembre, la vingt-troiſiéme année du regne du tres-pieux Seigneur l'empereur Leon & la vingtiéme de l'empereur Conſtantin ſon fils, indiction huitiéme, c'eſt à dire vingt-neuviéme d'Octobre 739. & la datte eſt remarquable pour montrer que le pape reconnoiſſoit toûjours pour Seigneur l'empereur Leon. AN. 739.

XXIV. Le pape demande du ſecours à Charles Martel. *Paul. VI hiſt. c. 55. Anaſt. in Zachar.*

L'Italie fut alors troublée par la revolte de Traſimond duc de Spolete contre le roy Luitprand ſon maître, qui l'ayant pourſuivi il ſe refugia à Rome; & le pape Gregoire avec Etienne duc de Rome refuſerent de le rendre au Roy. Il vint donc aſſieger Rome, & enleva quatre villes qui en dépendoient. Mais Traſimond avec le ſecours des Romains rentra dans Spolette. D'ailleurs le roy Luitprand ôta la duché de Benevent à Giſulfe pour ſon bas âge; & le peuple qui le ſoûtenoit ſe joignit à celuy de Spolette & aux Romains contre le Roy des Lombards.

Fredeg. continu. 3. c. 110. & 161. Revin.

Le pape Gregoire voyant qu'ils ne luy pouvoient reſiſter, s'adreſſa à Charles Martel & luy envoya deux Legations pendant l'année 741. Ses legats étoient chargez de grands preſens, entre autres des clefs du ſepulchre de ſaint Pierre, avec de ſes chaînes, & ils venoient demander du ſecours contre les Lombards, à condition que s'il l'accordoit le pape ſe retireroit de l'obéïſſance de l'empereur qui ne ſecouroit point l'Italie; & donneroit le conſulat de Rome à Charles. On n'avoit jamais oüy parler en France d'une pareille legation venuë de Rome. Il reſte deux Lettres du pape Gregoire III. écrites à cette

AN. 741. occaſion, dont la premiere porte en ſubſtance: Nous ſommes dans une extrême affliction, voyant que le peu qui nous reſtoit l'année paſſée pour la nourriture des pauvres & le luminaire des égliſes, eſt maintenant conſumé par les violences de Luitprand & d'Hildebrand rois des Lombards. C'eſt que Luitprand étant tombé malade, les Lombards crurent qu'il alloit mourir, & reconnurent pour roy ſon neveu Hildebrand, qui regna depuis avec luy. La lettre continuë: Ils ont détruit toutes les metairies de ſaint Pierre, & enlevé le bêtail qui y reſtoit.

epiſt. Greg. to 6. Conc. p. 1472.

Paul. vi. hiſt. c. 55.

Quoique nous ayons eu recours à vous, il ne nous en eſt venu juſques à preſent aucune conſolation. Nous voyons que vous ajoutez plus de foy aux faux rapports de ces rois qu'à la verité que nous diſons, & nous craignons que vôtre conſcience n'en ſoit chargée: car ils nous inſultent, & diſent: Vous avez eu recours à Charles, qu'il vienne maintenant avec l'armée des François, & qu'il vous tire de nos mains. O quelle douleur nous perce le cœur à ces reproches! voyant des enfans ſi puiſſans ne faire aucun effort pour défendre leur mere ſpirituelle, la ſainte égliſe de Dieu, & ſon peuple particulier. Mon cher fils, le prince des apôtres pourroit bien défendre ſa maiſon & ſon peuple, & ſe vanger de ſes ennemis: mais il éprouve le cœur de ſes fidelles enfans. Ne croyez pas les rois des Lombards, quand ils vous diſent que le duc de Spolete & le duc de Benevent ſont coupables. Ce ſont tous menſonges. Le ſeul crime pour lequel ils perſecutent ces ducs, eſt de n'avoir pas voulu l'année paſſée nous attaquer de leur côté

comme ont fait les rois au préjudice de leur traité. Car au reſte ils étoient prêts de leur obéïr. Pour vous aſſurer de la verité envoyez icy quelque perſonne fidelle qui voye de ſes yeux la perſecution que nous ſouffrons, le mépris de l'égliſe, le pillage de ſes biens, les larmes des pelerins. Il finit en conjurant Charles par le jugement de Dieu, & dans les termes les plus preſſans, de ne pas preferer l'amitié du roy des Lombards à celle du prince des apôtres. Il ajoute enfin: Le porteur de ces lettres Anchard vôtre fidelle ſerviteur, vous dira de vive voix ce qu'il a vû de ſes yeux, & que nous luy avons enjoint. C'étoit apparemment l'offre d'abandonner l'empereur, & de ſe ſoumettre à Charles, dont la lettre ne parle point. AN. 741.

Comme elle n'eut point d'effet, le pape Gregoire écrivit encore une lettre pour preſſer Charles, où il dit en parlant des Lombards: Ils ont ôté tout ce qui étoit deſtiné au luminaire de ſaint Pierre, & ce qui a été offert par vos parens & par vous. L'égliſe de ſaint Pierre eſt dépoüillée & deſolée. On void par là que les princes François avoient fait deſlors à l'égliſe Romaine des offrandes conſiderables: & on void auſſi qu'il n'étoit pas queſtion de luy conſerver des principautez, & des ſeigneuries: mais ſeulement des patrimoines & des domaines utiles pour l'entretien des pauvres & du luminaire. *epiſt. 6. p.* 1474.

XXV. Mort de Charles Martel

Ce qui avoit empêché juſques-là Charles Martel de rompre avec les Lombards, c'eſt le beſoin qu'il avoit d'eux pour repouſſer les Sarraſins. Ces derniers entrerent encore en France en 737. remonterent le Rône, *Fredeg. continu 3 c. 109. chr. Fontanell. c. 9.*

AN. 741. & prirent Avignon. Mais Charles Martel le reprit, puis enſuite Narbone, & le reſte de la Gothie, & chaſſa les Sarraſins. Ils revinrent deux ans aprés en
Id. c. 11. 739. prirent Arles, Avignon, Marſeille, Orange,
Coint. an. 739. Aix, Apt, & pluſieurs autres villes de la même province ; ils ravagerent auſſi celles d'Embrun & de
Paul. VI. hiſt. c. 54. Vienne. Alors Charles envoya des ambaſſadeurs avec des preſens à Luitprand roy des Lombards, pour luy demander du ſecours qu'il luy accorda, & marcha auſſi-tôt avec toute ſon armée. Les Sarraſins l'ayant appris ſe retirerent ; & Charles reprit Avignon & toute la Provence juſques à Marſeille. Etant revenu en France, il tomba malade à Verberje ſur Oiſe : où arriva la derniere legation du pape. Il
Pred. Coint. c. 110. la receut avec grand honneur, & envoya à Rome des preſens magnifiques par Grimon abbé de Corbie, & Sigibert reclus du monaſtere de ſaint Denis,
Mabill to. 3. act. p. 462. dont il fut depuis abbé. Charles avoit eu pour confeſſeur Martin moine de la même abbaye de Corbie, qui mourut l'an 726. & eſt honoré comme Saint le vingt-ſixiéme de Novembre.

Charles diſtribua enſuite le royaume des François à ſes deux fils Carloman & Pepin. Carloman qui étoit l'aîné eut l'Auſtraſie, la Suabe, nommée depuis l'Allemagne & la Turinge. Pepin eut la Bourgogne, la Neuſtrie & la Provence. Enfin Charles Martel mourut à Quierſy ſur Oiſe la même année 741. aprés avoir regné ving-ſix ans, ſous le titre de maire du palais, ou de prince des François. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Denis prés de Paris, qu'il avoit enrichie de pluſieurs dons conſiderables.

Digitized by Google

Le pape Gregoire III. mourut la même année 741. Il repara & orna plusieurs églises de Rome, entre autres celle de saint Pierre, où il fit amener six colonnes precieuses que l'exarque Eutyquius luy avoit données, & les plaça autour du Sanctuaire des deux côtez devant la confession de saint Pierre, auprés de six anciennes, & y mit des architraves, revêtuës d'argent, & ornées de figures, d'un côté du Sauveur avec ses apôtres, de l'autre de sa sainte mere avec des vierges. Au dessus étoient des lys & des fares, ou chandeliers d'argent. Dans la même église il fit un oratoire du côté des hommes, en l'honneur de tous les Saints, où il mit entre autres un vase de prix, une couronne avec une croix pendante sur l'autel, une image de la sainte Vierge, une patene & un calice, le tout d'or orné de pierreries. Il y avoit autour de cet autel plus de vingt croix. A l'église de sainte Marie majeure dans l'oratoire de la crêche, il fit une image de la Vierge tenant le Sauveur, toute d'or ornée de pierreries. A l'église de saint André, il en mit une pareille de cet apôtre. L'or de ces differentes offrandes, dont le poids est marqué, monte à soixante & treize livres: l'argent à trois cens soixante & seize; mais il y en a beaucoup plus dont le poids n'est pas exprimé. En reparant plusieurs églises, il y fit faire des peintures, aussi bien que dans les sales qui étoient à S. Pierre, & qu'il trouva ruinées.

AN. 741. XXVI. Mort de Gregoire III. *Anast.*

A l'oratoire de tous les Saints qu'il bâtit à saint Pierre, il ordonna que les moines des trois monasteres, qui servoient cette église, y viendroient celebrer les vigiles & les heures; & que les prêtres

ſemainiers y diroient les meſſes. Il bâtit un monaſtere prés l'égliſe de ſaint Chryſogone, afin que les moines y fiſſent l'office jour & nuit comme à ſaint Pierre, ſans être ſous la dépendance du prêtre titulaire de cette égliſe. Il leur donna des terres & des ſerfs; & pluſieurs perſonnes pieuſes leur donnerent à ſon exemple. Il y avoit prés de Latran un ancien monaſtere dédié à ſaint Jean l'Evangeliſte, à ſaint Jean-Baptiſte, & à ſaint Pancrace alors entierement abandonné. Le pape Gregoire y donna des terres, & retira les biens alienez en rendant le prix. Il y établit un abbé & des moines, pour faire jour & nuit l'office divin dans l'égliſe du Sauveur, comme on faiſoit à ſaint Pierre. Il ordonna que le ſoudiacre oblationaire fourniroit du palais patriarcal le luminaire & les oblations, c'eſt-à-dire le pain & le vin aux égliſes des cimetieres de Rome, pour y dire la meſſe au jour de leur fête: & le pape regloit quel prêtre la devoit celebrer. On void encore à Rome dans l'égliſe de ſaint Paul une ancienne inſcription qui marque les offrandes que ce pape y avoit aſſignées, pour les cinq meſſes qui s'y celebroient tous les jours. Ce pape fit trois ordinations au mois de Decembre, où il ordonna vingt-trois prêtres & trois diacres; & d'ailleurs quatre-vingts évêques pour divers lieux.

ap. Baron. a. 741. n. 16.

De ſon temps une grande partie des murailles de Rome fut rebâtie; & il en fournit la dépenſe. Il donna auſſi de grandes ſommes à Traſimond duc de Spolete, pour retirer un château qui donnoit occaſion d'attaquer ſouvent la duché de Rome, &

Digitized by Google

il l'unit au domaine de l'empire ; mais Trasimond ne tint pas la parole qu'il avoit donnée pour le recouvrement de quatres villes de la duché de Rome, que le roy Luitprand avoit prises à son occasion. Gregoire III. ayant tenu le saint siege dix ans huit mois & vingt jours, mourut le dixiéme de Novembre 741. fut enterré à saint Pierre le vingt-huitiéme, & le saint siege vaqua huit jours. Il est compté entre les Saints. AN. 741. *Martyr R. 28. Nov.*

Ce même pape Gregoire III. envoya le pallium à Villicaire archevêque de Vienne. Mais ce prelat voyant son église pillée, & reduite à un état indecent, se retira dans le monastere d'Agaune l'an 740. & y finit ses jours C'est que les Francs poussez d'un mauvais conseil tournoient à leur usage les biens des églises. Celle de Lion fut aussi pillée, & l'une & l'autre demeurerent quelques années sans évêques: Lion aprés la mort de Fulcoald, & Vienne aprés la retraite de Villicaire. On accusa principalement Charles Martel de ces usurpations des biens sacrez. En effet il ôta une grande partie des revenus de l'église d'Auxerre, pour les distribuer à six princes Bavarois: ne laissant à l'évêque Aidulfe, que cent manses ou familles de serfs. On l'excuse par la necessité des guerres contre les Sarrasins, & contre les Frisons, & les Saxons idolâtres. *Annal. Ado. chr. an. 740. c. 23. Chr. Antisiod. t. 1. bibl. no. p. 450.*

La même année que moururent Charles Martel & Gregoire III. mourut aussi l'empereur Leon: c'est à dire l'an 741. indiction neuviéme le dix-huitiéme de Juin, aprés avoir regné vingt-quatre ans, deux mois & vingt-cinq jours. Constantin son fils qui XXVII. Mort de Leon. Constantin Copronyme empereur. *Theoph. an. 24. p. 346.*

AN. 741. *Theoph. ibid.* regnoit avec luy depuis vingt & un ans, commença alors à regner seul, & regna encore trente & quatre ans. On luy donna par dérision le surnom de Copronyme, à cause de l'accident de son baptême. On l'appella aussi Caballin, parce qu'il prenoit plaisir à se frotter de fiante & d'urine de cheval, soit par un goût extraordinaire, soit par quelque superstition. Enfin il étoit grossier, brutal, sanguinaire, impudique. Il fut ennemi des images comme son pere; & accusé de mépriser non-seulement les Saints, mais Jesus-Christ même, & d'être adonné à la magie. On le haïssoit tellement, que dés le commencement de son regne Artabase qui avoit épousé sa sœur Anne, forma un parti considerable contre luy. Il étoit Curopalate & comte de l'obsequium, & connu pour Catholique. Constantin étant passé en Asie pour faire la guerre aux Arabes la seconde année de son regne, indiction dixiéme, l'an 742. Artabase qui y étoit déja eut d'abord quelque avantage sur luy, & l'obligea à se retirer à Amorium en Phrygie. Luy cependant vint à C. P. où l'on fit croire au peuple que Constantin avoit été tué. Le peuple & le patriarche Anastase reçurent cette nouvelle avec une grande joye: on cria anathême contre Constantin, le traitant de scelerat & d'impie, & ajoutant qu'il le falloit déterrer, & on proclama empereur Artabaze. Le patriarche Anastase tenant la vraye croix, jura devant le peuple par celui qui y a été attaché, que Constantin luy avoit dit: Ne croyez pas que le fils de Marie que l'on appelle Christ soit le Fils de Dieu: c'est un pur homme; &

Theoph. an. 1. p. 347. 348.

Marie

Marie l'a enfanté, comme Marie ma mere m'a mis au monde. A ces mots le peuple cria qu'il soit déterré. Artabaze rétablit les saintes images par toutes les villes de son obéïssance.

XXVIII. Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie.

Les Arabes Musulmans profiterent de cette division des Romains, & firent sur eux plusieurs captifs. Le Calife Icham regnoit encore, & l'année precedente derniere de Leon, il fit mourir tous les Chrétiens pris en guerre dans toutes les villes de son empire; un d'eux fut Eustathe fils du patrice Marin, qui aprés avoir resisté à plusieurs violences qu'on luy fit pour l'obliger à renoncer à la foy, mourut martyr à Charres en Mesopotamie, où ses reliques firent des miracles. Il y eut plusieurs autres martyrs. Toutefois ce même Calife Icham ayant pris en affection un moine Syrien nommé Etienne, homme rustique, mais pieux proposa aux Chrétiens d'Orient de l'élire, s'ils vouloient un patriarche. Ils crurent que ce bon mouvement venoit de Dieu; car il y avoit quarante ans que le siege d'Antioche étoit vacant par l'opposition des Arabes. Les Catholiques ordonnerent donc Etienne; & depuis il n'y eut plus d'obstacle à l'élection des patriarches d'Antioche. Du même temps Cosme étoit patriarche Melquite d'Alexandrie, ayant été ordonné la septiéme année d'Icham, 730. de Jesus-Christ. C'étoit un homme simple qui ne savoit ni lire, ni écrire, & dont le métier étoit de faire des aiguilles. Il alla trouver Icham à Damas, & par le secours de quelques savans, il obtint les égliſes dont les Jacobites s'étoient emparez: & le Calife luy donna des lettres à cet effet pour le gou-

Theoph. an. 2. p. 349.

verneur d'Egypte. Il rentra même dans l'église patriarcale nommée la Cesariene, dont les Melquites avoient été exclus pendant 97. ans que l'on peut compter depuis l'an 640. & la prise d'Alexandrie par les Musulmans, jusques à l'an 737. Les Melquites d'Alexandrie faisoient leurs prieres dans l'église de saint Sabas. Les Jacobites avoient occupé toutes les autres églises d'Alexandrie, & du reste de l'Egypte; & quand il mouroit un évêque dans quelque ville, le patriarche Jacobite en ordonnoit un autre à la place. Il en donnoit même aux Nubiens, qui depuis ce temps-là devinrent Jacobites. Les Melquites avoient seulement une église au lieu nommé Casrit-Sama; & quand l'évêque mouroit, ils envoyoient à l'archevêque de Tyr pour leur en donner un autre. L'année de la mort d'Icham, qui est l'an 743. Cosme quitta l'heresie des Monothelites, qui avoit regné chez les Melquites d'Alexandrie depuis le patriarche Cyrus, & revint avec son peuple à la créance orthodoxe.

Sup. liv. XXXVIII. n. 1.

Theoph. an. 2. p. 349.

Chr. orient. p. 106 Elmac. p. 82.

Les patriarches Jacobites d'Alexandrie sous le Calife Icham furent Cosme, qui succeda à Alexandre l'an 108. de l'Hegire, 726. de Jesus-Christ, puis quinze mois aprés Theodore, qui tint le siege onze ans. Enfin l'an 120. de l'Hegire, 460. de Diocletien, 738 de Jesus-Christ, les Jacobites d'Alexandrie élurent patriarche Chuil ou Michel, qui tint le siege vingt-trois ans. A Antioche, le patriarche Jacobite Athanase étant mort, Jean luy succeda la premiere année d'Icham. Ses évêques se souleverent d'abord contre luy: mais ils firent la paix, & il tint le siege

juſques au regne d'Abdalla Saffah, qui commença l'an 749. A Jeruſalem Theodore patriarche Melquite ayant tenu le ſiege trente-cinq ans, Elie luy ſucceda la dix-ſeptiéme année d'Icham, 474. de Jeſus-Chriſt, & tint le ſiege trente-quatre ans.

XXIX. Martyrs en Orient.

Le Calife Icham mourut l'an de l'Hegire 125. 743. de Jeſus-Chriſt aprés avoir regné plus de dix-neuf ans. Aprés ſa mort la maiſon d'Ommia tomba tout à coup, & ne ſubſiſta que ſept ans pendant leſquels il y eut quatre Califes. Le premier fut Oüalid II. fils d'Yezid II & neveu d'Icham : mais il ne regna que quinze mois, & fut dépoſé pour ſes débauches & ſon impieté contre ſa religion. Il ne laiſſa pas de perſecuter les Chrétiens. Il fit couper la langue à Pierre metropolitain de Damas où il faiſoit ſa reſidence, parce qu'il refutoit ouvertement l'impieté des Arabes & des Manichéens : il l'envoya en exil dans l'Arabie-heureuſe où il mourut.

Elmac. c. 7. p. 81.

c. 8.

Theoph. an. 2. p. 349. D.

Pierre de Majume s'attira auſſi le martyre dans le même temps. Etant malade il appella les magiſtrats des Arabes, qui étoient ſes amis, car il avoit la recette des impôts publics, & leur dit : Je prie Dieu de vous recompenſer de la viſite que vous me faites : mais je veux que vous ſoyez témoins de mon teſtament que voicy : Quiconque ne croid pas au Pere, au Fils & au ſaint-Eſprit la Trinité conſubſtantielle eſt aveugle de l'ame, & digne du ſupplice éternel : comme Mahomet vôtre faux prophete precurſeur de l'Ante-Chriſt. Renoncez donc à ſes fables, je vous en conjure aujourd'huy, & j'en prends à témoins le ciel & la terre. Il leur dit pluſieurs autres choſes ſur ce ſu-

jet, & bien qu'ils en fussent irritez, ils resolurent de prendre patience, le regardant comme un malade en délire. Mais quand il fut gueri, il commença à crier plus haut : Anathême à Mahomet, & à son livre fabuleux, & à tous ceux qui y croyent. Alors on luy coupa la tête : saint Jean Damascene fit son éloge ; l'église l'honore comme martyr le vingt-uniéme de Fevrier, & Pierre de Damas le quatriéme d'Octobre.

Martyr. R. 21. Feb. 4. Octobre.

XXX. Alfonse le Catholique

Sebast. Salmant. p. 47.

En Espagne les Chrétiens se relevoient peu à peu. Le roy Pelage étant mort l'Ere 775. qui est l'an 737. son fils Fafila luy succeda : mais il ne regna que deux ans, & eut pour successeur Alfonse mari de sa sœur Ermesinde & fils de Pierre duc de Cantabrie descendu du roy Recarede. Le roy Alfonse surnommé le Catholique gagna plusieurs victoires sur les Arabes affoiblis par les pertes qu'ils avoient faites en France, & leur enleva plusieurs villes. On en compte jusques à trente & une, dont les principales sont Lugo, Tuy, Portugal, Brague metropole de Lusitanie : Salamanque, Zamora, Avila, Segovie, Astorga, Leon. Il tua tous les Arabes qui les habitoient, & emmena avec luy les Chrétiens en Asturie : en sorte que ces villes demeuroient desertes. Mais il en repeupla quelques autres du nombre desquels fut Burgos. Il repeupla aussi Lugo en Galice sur le Migno, & y établit un évêque nommé Odoaire, qui rebâtit l'église & la ville, & cultiva les terres des environs. Le roy Alfonse bâtit de nouveau ou repara plusieurs églises : & regna glorieusement pendant dix-huit ans, aprés

Diplom. an. 744. ap. Moral. lib. c.

Digitized by Google

lesquels il mourut, laissant pour successeur son fils Froila l'an 767. Ere 795. Alfonse & son épouse Ermesinde furent enterrés au monastere de sainte Marie prés de Cangas.

Plusieurs monasteres subsistoient encore en Espagne même sous la domination des Arabes. On le voit entre autres par la sauve garde que deux capitaines de cette nation accorderent aux habitans de Conimbre & des environs, en datte de l'Ere 772. qui fait l'an 734. Cet acte porte que les chrétiens payeront le double des Arabes: chaque église vingt-cinq livres pesant d'argent: les monasteres cinquante, les cathedrales cent: les chrétiens auront un compte à Conimbre, & un autre à Goadatha ou Agueda de leur nation, pour leur rendre justice: mais ils ne pourront faire mourir les coupables sans l'ordre de l'Alcaïde ou de l'Alguazil Arabe qui confirmera leur jugement. Ils mettront des Juges dans les petits lieux. Si un Chrétien tuë un Arabe ou luy fait injure, il sera jugé par l'Alguazil ou l'Alcaïde selon la loy des Arabes. Si un Chrétien abuse d'une fille Arabe, il se fera Musulman & l'épousera, sinon il sera mis à mort; s'il abuse d'une femme mariée, on le fera mourir. Si un Chrétien entre dans une mosquée ou parle mal d'Allach, c'est à dire de Dieu ou de Mahomet: il se fera Musulman, ou sera mis à mort. Les évêques des Chrétiens ne maudiront point les roys Musulmans sous peine de mort. Les prêtres ne diront leurs messes qu'à portes fermées sous peine de dix livres d'argent. Les monasteres seront en paix en payant les cinquante livres. *Sandoval. histor. p. 27.*

AN. 742. Le monaſtere de Lorban ne payera rien, dit l'auteur de la ſauve-garde, parce que ſes moines me montrent de bonne foy le gibier & reçoivent bien les Muſulmans. Ils poſſederont leurs biens en paix, viendront à Conimbre en toute liberté; & ne payeront rien de ce qu'ils acheteront ou vendront, à la charge de ne point ſortir de nos terres ſans congé. Le monaſtere de Lorban ſubſiſte encore, & eſt à preſent à l'ordre de Ciſteaux. Cette piece peut faire juger de la maniere dont les Chrétiens vivoient ſous la puiſſance des Arabes dans le reſte de l'Eſpagne.

XXXI. Zacarie pape.

A Rome le ſucceſſeur du pape Gregoire III. fut Zacarie Grec de nation fils de Polycrone, ordonné le 28. de Novembre 741. qui tint le ſaint ſiege dix ans trois mois & treize jours. Il étoit rempli de douceur & de bonté, & ſi éloigné de la vengeance, qu'il chargea de biens & d'honneurs ceux qui l'avoient perſecuté avant ſon pontificat. Il aima le clergé & le peuple romain juſques à expoſer ſa vie dans le trouble où étoit alors l'Italie par la revolte des ducs de Spolete & de Benevent contre le roy Luitprand.

Anaſt.

Sup. n. 24.

Zacarie luy envoya une legation, & fit tant par ſes exhortations qu'il en tira promeſſe de rendre les quatre villes qu'il avoit priſes de la duché de Rome. D'un autre côté le roy s'étant mis en campagne l'an 742. indiction dixiéme pour prendre Traſimond duc de Spolette, le pape perſuada aux Romains d'envoyer leurs troupes au ſecours du roy contre ce duc qui leur avoit manqué de parole. Ainſi Traſimond ſe voyant abandonné ſe rendit au roy

Digitized by Google

qui l'obligea à entrer dans le clergé. Ensuite comme le roy differoit d'accomplir sa promesse pour la restitution des quatre villes, le pape Zacarie sortit de Rome accompagné d'évêques & de clercs & l'alla trouver à Interamna aujourd'huy Terni à douze milles de Spolette. Le roy luy fit de grands honneurs & ils s'assemblerent dans l'église de saint Valentin évêque de Terni & martyr, qui est honoré le quatorziéme de Février. Le pape exhorta le roy à épargner le sang & chercher la paix; & le toucha tellement qu'il obtint la restitution des quatre villes. Le roy en fit un acte de donation & rendit encore à saint Pierre le patrimoine de Sabine pris depuis environ trente ans: ceux de Narni, d'Ossimo, d'Ancone & quelques autres, & confirma la paix pour vingt ans avec le duché de Rome. Il rendit aussi tous les captifs qu'il retenoit de differentes provinces des Romains, avec ceux de Ravenne. Il y avoit donc deux parties en ce traitté, l'interest public de la duché de Rome toûjours dépendante de l'empire; & l'interest particulier de l'église Romaine pour ses patrimoines.

AN. 742.

Paul. diac. vi. hist. c. 57.

Martyr. R. 14. Febr.

Le lendemain qui étoit dimanche, le pape à la priere du roy ordonna un évêque dans l'église de saint Valentin; & il accompagna cette ceremonie d'une telle pieté que plusieurs des Lombards qui y assistoient avec le roy luy voyant prononcer les prieres en furent touchez jusqu'aux larmes. Aprés la messe il invita le roy à dîner, & le traitta si bien qu'il disoit n'avoir jamais fait si bonne chere. Le lundy le roy prit congé du pape, luy donnant Agi-

Digitized by Google

AN. 741. prand duc de Cluſi ſon neveu & trois autres ſeigneurs pour l'accompagner juſques aux villes qui devoient être renduës, & en executer la reſtitution. C'étoit Amerie, Horta Polymarte & Blera. Le pape les ayant toutes reçeuës revint à Rome victorieux, aſſembla le peuple & rendit graces à Dieu par une proceſſion generale qui ſortit de Nôtre Dame des Martyrs, c'eſt à dire de la Rotonde, & ſe termina à ſaint Pierre.

XXXII. Nouveaux évêchez en Allemagne *to 6. conc. p. 1494. epiſtr Bonif. 132. vita per Oth. lib. 2.*

Saint Boniface ayant appris en Allemagne la mort du pape Gregoire & l'élection de Zacarie, luy écrivit pour luy témoigner ſa ſoûmiſſion, & luy rendre compte de l'érection des trois évêchez en Germanie. Ces évêchez étoient Virsbourg pour la Franconie, ou France Orientale, Burabourg pour la Heſſe, & Erfort pour la Turinge. Le premier évêque de Virsbourg fut ſaint Burchard Anglois de naiſſance, que ſaint Boniface fit venir en Germanie & l'ordonna évêque l'an 741. Il remplit ce ſiege neuf ans, & l'égliſe honore ſa memoire le ſecond de Février. Le premier évêque de Burabourg fut Vitta nommé autrement Albuin, parce que ſon nom ſignifie blanc. La ville de Burabourg étoit prés de Friſlar, & ne ſubſiſte plus aujourd'huy, & Erfort n'eut point d'évêque aprés le premier nommé Adelar: Ainſi de ces trois évêchez il n'y a que celuy de Virsbourg qui ait ſubſiſté. Saint Boniface demandoit au pape de confirmer ces établiſſemens, afin d'aſſurer à l'avenir les bornes des dioceſes.

Act. SS. Ben. ſe. 3. p. 699.

Coint an. 741. n. 7.

c. 2.

Il ajoûte dans ſa lettre: Sachez auſſi que Carloman duc des François m'a prié d'aſſembler un concile

cile dans la partie du royaume qui est sous sa puissance ; & m'a promis de travailler au rétablissement de la discipline ecclesiastique : car, à ce que disent les anciens, il y a plus de quatre-vingt ans que les François n'ont tenu de conciles, ni eu d'archevêque, & maintenant la plûpart des siéges épiscopaux sont abandonnez à des laïcs avares pour en joüir, ou à des clercs débauchez, ou à des fermiers publics comme des biens profanes. Si je dois commencer cette affaire à la priere du duc, je desire avoir en main vos lettres avec les canons. Il consulte ensuite le pape sur divers points de discipline reduits à cinq principaux articles, & marque ensuite quelques petits presens qu'il luy envoye. Les quatre-vingt ans de desordre dans l'église de France remontent vers l'an 660. au regne des enfans de Clovis II que l'on compte pour les premiers roys faineans. Toutefois on ne croid pas devoir étendre à toute la France ce que dit saint Boniface de la cessation des conciles & de la vacance des metropoles. Saint Ansbert tint un concile à Roüen en 688. & l'on connoist distinctement ceux qui du temps que saint Boniface écrivoit rempliſſoient les sieges de Roüen, de Tours, de Sens, de Lyon & quelques autres metropoles. On croid plûtôt que cette plainte se doit reduire aux deux provinces Germaniques d'au-deçà du Rhin qui n'avoient point eu d'archevêque depuis le regne de Dagobert, & le pontificat de saint Amand second évêque de Vormes, qui étoit metropolitain de ces deux provinces.

AN. 742.

Sup. liv XLI. n. 3. Coinc. an 688. n 7. Coinc. an. 742. n. 10.

Id. an. 623. n. 5. 627. n 10.

Le pape Zacarie par sa réponse approuva l'éta-

XXXIII. Lettres du pa-

pe Zacarie. ep. 1. to 6. conc. 1498. blissement des trois nouveaux évêchez, avertissant toutefois saint Boniface de se souvenir des canons qui défendent d'en ériger dans les lieux trop petits, & peut-être est-ce la raison qui a fait éteindre ceux
c. 2. de Burabourg & d'Erfort. Il ordonne que l'on tienne un concile suivant le desir de Carloman. Car, ajoûte-il, c'est le seul moyen de connoître le sacerdoce, & ce que sont ceux qui portent le nom d'évê-
c. 3. ques. Ensuite répondant aux consultations de Boniface, il déclare que dans ce concile futur on doit interdire toute fonction aux évêques, aux prêtres & aux diacres qui seront tombez dans l'adultere ou la fornication, qui auront eu plusieurs femmes, qui auront répandu le sang des chrétiens ou des payens, ou peché de quelqu'autre maniere contre les canons.

Le pape Gregoire III. avoit permis à Boniface de designer un certain prêtre pour son successeur. Depuis le frere de ce prêtre avoit tué l'oncle du duc des François: ce qui causoit un grand trouble suivant les loix barbares, qui permettoient la vengeance à tous les parens du mort. Boniface avoit consulté sur cette difficulté le pape Zacarie, qui luy répond: Nous ne pouvons souffrir que de vôtre vivant on élise un évêque à vôtre place, cela est contre toutes les regles. Priez Dieu pendant vôtre vie qu'il vous donne un digne successeur, & à l'heure de vôtre mort vous pourrez le designer en presence de tout le monde, afin qu'il vienne ici pour être ordonné: nous vous accordons en cela ce que nous n'accordons à aucun autre.

Un laïc de grande autorité étoit venu trouver

Digitized by Google

saint Boniface, & luy avoit dit qu'il avoit obtenu permission du pape Gregoire d'épouser la veuve de son oncle, qui d'ailleurs étoit sa parente au troisiéme degré ; & avant son mariage avoit fait vœu de chasteté & porté le voile. En mon pays, disoit saint Boniface, un tel mariage passeroit pour un inceste abominable, mais ces peuples ignorans & grossiers Allemans, Bavarois, Francs, s'ils voyent pratiquer à Rome quelque chose de ce que nous défendons, ils soûtiennent qu'il est permis & se scandalisent contre nous. Ces paroles font voir combien saint Boniface avoit raison d'employer auprés de ces barbares le nom & l'autorité du pape. Zacarie lui ré- c. 5.
pond sur cet article : Dieu nous garde de croire que nôtre predecesseur ait accordé une telle permission : il ne vient rien du saint siege qui soit contraire aux saints canons.

Quant aux superstitions du premier jour de jan- c. 6.
vier, aux augures, caracteres, enchantemens, & telles autres observances payennes, que vous dites se pratiquer à Rome prés l'église de saint Pierre, sçachez que nous les jugeons detestables avec tous les chrétiens, & parce qu'elles se renouvelloient du jour que nous tenons la place du saint apôtre, nous les avons toutes retranchées comme avoit fait le pape Gregoire nôtre predecesseur par une constitution dont nous vous envoyons copie.

Il y a, disoit saint Boniface, des évêques & des prêtres de la nation des Francs plongez dans l'adultere & la débauche, comme il paroist par les enfans qu'ils ont eus depuis leur ordination. Ils ont été à

AN. 742. Rome, & soutiennent que le pape leur a permis d'exercer leurs fonctions. Nous leur soutenons au contraire que nous n'avons jamais oüi dire que le saint siege ait jugé contre les canons. Ne croyez
c. 7. pas, dit le pape Zacarie, qu'ils ayent obtenu la permission qu'ils pretendent, mais punissez-les selon les canons: car nous ne voulons point que vous fassiez autre chose que ce qu'ils ordonnent, & ce que vous avez appris de ce siege apostolique. Il ne nous convient d'enseigner que ce que nous avons appris des Peres.

S'il arrive quelque chose de nouveau, ne feignez point de nous en avertir, & nous vous répondrons aussi-tost pour y remedier: car vous devez sçavoir, mon tres-cher frere, que nous vous portons dans nôtre cœur, en sorte que nous desirons tous les jours de vous voir. Au reste prenez courage, & travaillez à l'œuvre où Dieu vous a appellé; une grande recompense vous attend; & tout pécheurs que nous sommes, nous ne cessons de prier Dieu qu'il acheve en vous ce qu'il a commencé, & que saint Pierre coopere avec vous. Cette lettre est dattée du premier jour d'Avril la vingt-quatriéme année depuis le couronnement de Constantin & la seconde de son regne depuis la mort de son pere, indiction onziéme. Ces caracteres marquent l'an 743.

V. Bar. an. 741. n. 7. Coint. an eod n. 2. an. 743. n. 31 32.

Le pape écrivit en même temps aux trois nouveaux évêques, c'étoit la même lettre pour tous trois, & nous avons celle qui porte le nom de saint Burchard de Virsbourg. Elle contient la confirmation de ces nouveaux sieges, & défense à aucun autre qu'au-

Zach. ep. 2. to. 6. conc. p. 1501.

vicaire du pape d'y ordonner des évêques. Il y avoit aussi une lettre pour le prince Carloman, mais elle ne se trouve plus. AN. 742.

XXXIII. Concile en Germanie.

Ce prince executa sa promesse, & fit effectivement tenir un concile en Germanie, on ne sçait pas en quel lieu precisement. Il est daté du vingt-uniéme Avril l'an 742. & Carloman y témoigne que par le conseil des serviteurs de Dieu & des seigneurs de sa cour, il a assemblé les évêques de son royaume, sçavoir l'archevêque Boniface, les évêques Burchard, Regenfrid, Vitta, Villebald, Dadan & Eddan avec leurs prêtres, pour lui donner conseil comment on pouvoit rétablir la loy de Dieu & la discipline ecclesiastique tombée sous les princes precedens; & empêcher le peuple fidelle d'être trompé par de faux prêtres comme par le passé. Reginfrid ou Rainfroy étoit évêque de Cologne. Villebald est celuy qui étoit venu de Rome, & que saint Boniface avoit ordonné premier évêque d'Eichstat, l'autonne de l'année precedente. Il eut pour assistans en cette consecration saint Burchart de Virsbourg & Vizo évêque d'Ausbourg. Entre les six évêques du concile de Germanie Vitta étoit le nouvel évêque de Burabourg. Dadan étoit l'évêque d'Utrect qui avoit succedé à saint Villebrod mort en 739. le septiéme de Novembre jour auquel l'église honore sa memoire. Eddan étoit évêque de Strasbourg.

T. 6. p. 1514. Vita Bonif per Othl. lib. 1. c. 34.

Carlom. capitulare. 1. to. p. 145.

Vita Villeb c. 11. to. 4. act. SS. Ben. p. 381.

Vita to. 3. act. SS. Ben. n. 34 161 Mabill martyr. 7. nov.

Ce concile fit seize canons que d'autres reduisent à sept. On confirme d'abord les évêques établis par l'archevêque Boniface qui est qualifié envoyé de saint Pierre. On tiendra tous les ans un con-

AN. 742. cile pour la reformation de la religion en presence du prince : on rendra aux églises les biens qui leur ont été ôtez : les prêtres ou les clercs débauchez ne joüiront point de ces biens : au contraire ils seront dégradez, & mis en penitence. Les clercs ne porteront point d'armes, ne combattront point, & n'iront point à la guerre, si ce n'est ceux qui sont choisis pour y celebrer la messe, & porter les reliques : savoir un ou deux évêques, que le prince pourra mener avec leurs chapellains & leurs prêtres : c'est la premiere fois que je remarque le nom de chapellain. Le concile poursuit : Chaque commandant pourra mener un prêtre pour juger ceux qui confesseront leurs pechez, & leur declarer leur penitence. Nous défendons aussi à tous les serviteurs de Dieu, c'est-à-dire les clercs, de chasser ou de courir les bois avec les chiens, ou d'avoir des éperviers ou des faucons. Chaque prêtre sera soumis à l'évêque dioceſain ; & tous les ans en carême il luy rendra compte de sa foy & de son ministere, du baptême, des prieres, de la messe. Et quand l'évêque suivant les canons visitera son dioceſe pour confirmer le peuple, le prêtre sera toujours prêt à le recevoir avec le peuple assemblé. Le jeudi-saint il recevra de l'évêque le nouveau chrême. Les évêques & les prêtres inconnus, de quelque part qu'ils viennent, ne seront point admis au ministere avant l'approbation de l'évêque en son synode. Chaque évêque avec le secours du comte aura soin de preserver le peuple de Dieu de toutes les superstitions payennes, sacrifices des morts, sorts, divination, caracteres, augures, enchantemens,

v. conc. Suess. c. 5.

victimes que l'on immole auprés des égliſes ſelon les ceremonies payennes, ſous le nom des martyrs & des confeſſeurs: les feux qu'on appelle Niedfyr, & toutes ceremonies ſemblables. Les perſonnes conſacrées à Dieu qui de ce jour ſeront tombez dans la fornication, ſeront mis en priſon pour faire penitence au pain & à l'eau. Si c'eſt un prêtre, il y demeurera deux ans aprés avoir été fouetté juſques au ſang, & l'évêque pourra augmenter la peine. Si c'eſt un clerc ou un moine, aprés avoir été fouetté trois fois, il ſera un an en priſon. De même que les religieuſes voilées; & elles ſeront raſées. Ce n'étoit donc pas encore l'uſage de raſer les religieuſes en leur donnant l'habit. Les prêtres & les diacres ne porteront point des manteaux ſemblables à ceux des laïques, mais des chaſubles. C'étoit donc encore l'habit ordinaire des eccleſiaſtiques. Les moines & les religieuſes obſerveront la regle de ſaint Benoiſt. C'eſt le premier canon que je ſache qui ait rendu cette regle generale. Mais l'uſage l'avoit déja établie dans la plûpart des monaſteres. AN. 742.

Le pape Zacarie ayant appris par les lettres de ſaint Boniface ce qui s'étoit paſſé en ce concile écrivit une lettre generale adreſſée à tous les François, où il approuve le concile, & remercie Dieu de ce qu'ils ont chaſſé de chez eux les faux prêtres ſchiſmatiques, homicides, concubinaires. Quelle victoire, ajoûte-t-il, peut-on eſperer quand les prêtres qui viennent de toucher les divins myſteres, & de preſenter aux Chrétiens le corps du Seigneur, tuent de leurs mains ſacrileges les Chrétiens à qui ils de- *ap. Bonif. ep. 137. to. 6. Conc. p. 1545.*

AN. 742. voient l'adminiſtrer, ou les payens à qui ils devoient prêcher Jeſus-Chriſt ! mais ſi vous avez des prêtres purs & exempts de ces crimes, & ſi vous obéïſſez en tout à Boniface qui vous prêche de nôtre part : toutes les nations infidelles tomberont devant vous, & aprés la victoire vous aurez la vie éternelle.

XXXV. Lettres de S. Boniface à Cuthbert. *Bonif. epiſt. 105 to. 6. Conc. p. 1505.*

Saint Boniface receut vers le même temps des lettres & des preſens de Cutbert archevêque de Cantorberi par un diacre nommé Cunebert ; & dans ſa réponſe il luy fit part de ce concile. Non, dit-il, que vous ayez beſoin de ſavoir les reglemens de nôtre ruſticité, mais afin que vous les puiſſiez corriger. Il raporte ſommairement les decrets du concile, & y ajoûte ce qui ſuit, qui n'eſt point dans les canons : Nous avons declaré que nous voulons garder juſques à la fin de nôtre vie la foy catholique, l'union & la ſoumiſſion à l'égliſe Romaine : & que les metropolitains demanderont le pallium au ſaint ſiege. Nous avons tous ſouſcrit à cette declaration, & l'avons envoyée à Rome où elle a été bien receuë du pape & du clergé. Nous avons ordonné que tous les ans les canons ſeroient lûs dans le concile ; & que le metropolitain veillera ſur les autres évêques, pour voir s'ils prennent le ſoin qu'ils doivent du ſalut du peuple. Qu'il les avertira d'aſſembler au retour du concile les prêtres & les abbez de ſon dioceſe, pour leur en recommander l'obſervation. Que chaque évêque raporte au concile ce qu'il ne pourra corriger dans ſon dioceſe, comme je dois en vertu de mon ſerment dénoncer au ſaint ſiege les abus que je ne puis corriger dans ma province. Boniface

face exhorte enſuite Cutbert archevêque comme luy à s'acquitter fidellement de ſes devoirs, ſe plaignant des obſtacles que rencontroient alors les bons paſteurs. Combattons, dit-il, pour le Seigneur, car nous ſommes dans des jours d'affliction & d'angoiſſe. Mourons ſi Dieu le veut pour les ſaintes loix de nos peres, afin d'arriver avec eux à l'heritage éternel. Ne ſoyons pas des chiens muets, des ſentinelles endormies ou des mercenaires, qui fuyent à la vûë du loup: Soyons des paſteurs ſoigneux & vigilans, prêchant aux grands & aux petits, aux riches, aux pauvres, à tout âge, à toute condition, autant que Dieu nous en donnera le pouvoir, à propos & hors de propos: comme ſaint Gregoire écrit en ſon paſtoral.

Je ne puis vous taire ce qui déplaît icy à tous les ſerviteurs de Dieu: que l'honnêteté & la pudeur de vôtre égliſe eſt décriée; & que l'on y pourroit remedier, ſi un concile & vos princes défendoient aux religieuſes & aux femmes les voyages frequens à Rome. La plûpart y perdent leur integrité; & il y a tres-peu de ville en Lombardie, en France, ou en Gaule, dans leſquelles on ne trouve quelque Angloiſe proſtituée: c'eſt un ſcandale à toute l'égliſe. Bede parle ſouvent de ces frequens pelerinages d'Angleterre à Rome; & ſaint Boniface luy-même conſulté par l'abbeſſe Bugga, ne l'en détourne pas tout à fait; mais il luy conſeille d'attendre que les troubles cauſez chez les Romains par les menaces des Sarraſins ſoient appaiſez; ce qui fait voir que deſlors on les craignoit en Italie. *epiſt. 10.*

ep. 105. in fi. Il ajoûte dans la lettre à l'archevêque de Cantorberi : Tout homme laïque, roy, gouverneur ou comte, qui prend par violence un monaſtere, l'ôtant de la puiſſance eccleſiaſtique pour s'aſſujettir les moines, & ſe mettre en poſſeſſion du bien acquis par le ſang de Jeſus-Chriſt : un tel homme eſt nommé par les anciens peres, raviſſeur, ſacrilege & meurtrier des pauvres, & digne d'un terrible anathême devant le tribunal de Jeſus-Chriſt. Comme il s'en trouve chez nous & chez vous, nous devons ſonner la trompette contre eux, depeur d'être condamnez par nôtre ſilence. Il ajoûte un mot contre la curioſité dans les habits, & les ornemens ſuperflus qui commençoient à s'introduire dans les monaſteres.

XXXVI. Concile de Liptines. *to. 6. Conc. p. 1537. to. 1. capit p. 150. Hincm. ep 37. to 2. p. 6. 57.*

En execution du premier canon du concile de Germanie, le prince Carloman en aſſembla un le premier jour de Mars 743. à Liptines maiſon royale, aujourd'huy Leſtines en Cambreſis. Saint Boniface y preſidoit avec un évêque nommé George & Jean ſacellaire, tous deux de la part du pape. On y fit ſeulement quatre canons. Le premier porte confirmation du concile precedent, dont tous les évêques, les comtes, & les gouverneurs promettent d'obſerver les decrets : tout le clergé ſe ſoumet aux anciens canons : les abbez & les moines reçoivent la regle de ſaint Benoiſt. Le ſecond canon regarde les biens eccleſiaſtiques, & modere la diſpoſition du concile precedent touchant la reſtitution que les laïques en doivent faire. Il eſt donc ordonné qu'à cauſe des guerres preſentes, le prince prendra pour un temps

une partie des biens de l'égliſe à titre de precaire & de cens, pour aider à l'entretien de ſes troupes, à condition de payer tous les ans à l'égliſe ou au monaſtere un ſou valant douze deniers pour chaque famille : en ſorte que celui à qui la terre de l'égliſe aura été baillée venant à mourir, elle retournera à l'égliſe. Mais elle pourra de nouveau être baillée au même titre de precaire, ſi la neceſſité y contraint, & que le prince l'ordonne. Toutefois l'égliſe ne doit point ſouffrir de cette permiſſion ; & ſi elle eſt pauvre, on luy rendra ſon revenu tout entier : Ce precaire étoit donc une eſpece de fief accordé à un homme de guerre pour faire le ſervice, & ſeulement à vie, comme ils étoient tous alors. Le ſou n'étoit que d'argent, & valoit vingt-cinq ſols de nôtre monnoye. J'appelle famille ce qui eſt icy nommé *Caſata*, & ailleurs *Manſus* ou *Conjugium*; c'eſt-à-dire une maiſon avec quelque étenduë de terre ſuffiſante pour nourrir une famille de ſerfs. AN. 743.

v. le Blanc. mon p. 6. 8. 71.

Le troiſiéme canon défend les adulteres, les inceſtes & les mariages illicites ; & de vendre aux payens des eſclaves Chrétiens. Le dernier renouvelle la défenſe des ſuperſtitions payennes, ſous peine de quinze ſous d'amende. Il y a enſuite un dénombrement de ces ſuperſtitions contenant trente articles : dont les plus remarquables ſont, des ſacrifices aux morts, d'autres dans les bois ſur des pierres aux fontaines : d'autres à Mercure ou à Jupiter ; diverſes ſortes de divinations : entre autres par les oiſeaux, par la fiente ou l'éternuëment des chevaux ou des bœufs, par le cerveau des animaux.

AN. 744. De l'éclipse de lune, & des femmes que l'on croyoit qui la mangeoient. D'une figure qu'ils portoient par les champs: d'une qu'ils faisoient de paste: d'une autre de drapeaux comme une poupée. De ce qu'ils se faisoient des saints de tous les morts: ce qui semble être l'origine de la facilité que l'on avoit en ces temps là à honorer d'un culte public plusieurs Saints douteux. On trouve à la fin de ce concile des formules en langue Tudesque, des renonciations & de la profession de foy que l'on fait au baptême, par où l'on void la difference de cette langue & de l'Alleman d'aujourd'huy.

to. 6. Conc. p. 1541.

XXXVII. Concile de Soissons. *to 6. Conc. p 1551. to. 1. capit p. 855.*

Le prince Pepin fit de son côté tenir un concile à Soissons pour la partie de France qui luy étoit soumise : vingt-trois évêques s'y assemblerent le troisiéme jour de Mars, l'an 744. la seconde année du roy Childeric; & on ne doute pas que saint Boniface n'y presidât. Il y avoit des prêtres & d'autres clercs, & le prince Pepin y assistoit avec les principaux seigneurs. On y fit dix canons: le premier pour la conservation de la foy de Nicée & des autres conciles, & le rétablissement de la discipline décheuë sous les princes precedens. Les autres canons contiennent les mêmes reglemens des conciles tenus dans le partage de Carloman: ordre d'assembler un concile tous les ans : défense aux moines d'aller à la guerre : aux clercs de chasser ou porter des habits seculiers, ou de loger avec des femmes: défense de recevoir des évêques ou des prêtres inconnus: que les évêques empêcheront les superstitions payennes que les laïques s'abstiennent des mariages illicites.

Digitized by Google

de la débauche, des parjures, & qu'ils défendent l'égliſe. Ce qu'il y a de particulier au concile de Soiſſons, eſt la condamnation de l'heretique Adalbert. On ordonna de brûler les croix qu'il avoit plantées en divers lieux pour ſeduire le peuple. AN. 744. *Bonif. ep. 135. Can. 2. Can. 7.*

Le même concile établit & ordonna dans toutes les villes des évêques legitimes, & deux archevêques au deſſus d'eux, Abel pour l'égliſe de Reims, & Ardobert pour celle de Sens. On croid qu'il y avoit dans ces deux provinces pluſieurs évêchez vacans, ou poſſedez par des uſurpateurs, à qui par conſequent il fallut pourvoir. L'égliſe de Reims étoit déſolée depuis plus de trente-cinq ans par l'expulſion de ſaint Rigobert, & l'intruſion de Milon archevêque de Treves, qui apparemment fut dépoſé en ce concile. Ardobert ſucceda à ſaint Ebbon archevêque de Sens: ſoit qu'il fût déja mort, ſoit qu'il eût renoncé à l'épiſcopat, pour demeurer dans ſa ſolitude d'Arce: car ſa mort n'eſt marquée qu'en 750. Le dernier canon de ce concile porte, que quiconque n'en obſervera pas les decrets ſera jugé par le prince même avec les évêques & les comtes, & condamné à l'amende ſuivant la loy. Ainſi comme ces aſſemblées étoient mixtes d'évêques & de ſeigneurs, on joignoit les peines temporelles aux ſpirituelles. *v. Coint. an. 745. n. 10. 11. &c. Sup. liv. XLI. n. 29. Vita. Abb. SS. Ben. to. 3. p. 651. v. Coint. an 750. n. 1. 2. Sup. m. 13.*

Saint Boniface écrivit au pape Zacarie pour luy rendre compte de ce qui s'étoit fait en ce concile. Il loüoit le zele de Pepin & de Carloman, & le ſecours qu'ils luy donnoient pour la predication de l'évangile; & demandoit au pape le pallium pour les deux archevêques Abel & Ardobert qui venoient

d'être établis dans le concile : & pour Grimon qui
AN. 744. depuis dix ans étoit archevêque de Roüen. Saint
Coint. ar. 734. n. 25. Boniface inſtruiſit auſſi le pape des deux faux prophetes qui s'étoient élevez en France. Adalbert nommé dans le concile de Soiſſons, & Clement, qui avoient tous deux été condamnez, & mis en priſon.

Suite to t. Acta SS. Bel. p 369. Abel ne joüit pas long-temps de l'archevêché de Reims, ou plûtôt il ne pût en prendre poſſeſſion par la violence de Milon, qui ſe maintint quarante ans dans ſon uſurpation, & ne mourut qu'en 753. C'eſt apparemment ce qui fit que ſaint Boniface ne perſiſta pas à demander le pallium pour Abel, non plus que pour Ardobert de Sens, peut-être pour ne pas faire injure au ſaint archevêque Ebbon qui vivoit encore. Quoy qu'il en ſoit, il ſe reduiſit à demander au pape Zacarie le pallium pour le ſeul Grimon archevêque de Roüen, que le pape connoiſſoit par luy-même.

Zac epiſt. 5. Le pape en fut fort ſurpris, comme il témoigna par ſa lettre du 5e Novembre de la même année 744. la treiziéme indiction étant commencée : & manda à Boniface de luy en expliquer la raiſon. Dans la même lettre il ſe juſtifie ſur deux plaintes que l'on faiſoit de luy. On nous accuſe, dit-il, de commettre une ſimonie en obligeant ceux à qui nous accordons le pallium à nous donner de l'argent. Dieu nous en garde. Perſonne n'a rien pris pour les trois palliums que vous avez demandez. Nous avons auſſi donné gratis les lettres émanées de nôtre ſecretairerie pour vôtre confirmation & vôtre inſtruction.

Digitized by Google

Anathême à quiconque ſera aſſez hardi pour vendre le don du ſaint Eſprit. AN. 744.

Vous nous avez mandé par d'autres lettres, que vous avez trouvé en Baviere un faux évêque qui ſe pretendoit ordonné par nous : vous avez bien fait de ne le pas croire, car il vous a dit faux ; & nous vous commandons par l'autorité de ſaint Pierre de ne point ſouffrir l'exercice du ſacré miniſtere à quiconque s'écarte des canons. Et parce que vous nous avez demandé ſi vous deviez avoir droit de prêcher dans la province de Baviere que nôtre predeceſſeur vous a accordée, loin de diminuer le pouvoir qu'il vous a donné, nous l'augmentons, en ſorte que tant que vous vivrez vous corrigiez par nôtre autorité tous ceux que vous trouverez errer contre la foy ou les canons, non ſeulement en Baviere, mais par toutes les Gaules.

XXXVIII. Le pape ſecourt l'exarque. *Anaſt.*

Les dattes de ces lettres montrent que le pape ſe reconnoiſſoit toûjours ſujet de l'empereur de C P. Auſſi Zacarie au commencement de ſon pontificat, envoya ſuivant la coûtume ſa lettre ſynodique portant ſa confeſſion de foy, accompagnée d'une lettre à l'empereur Conſtantin. Mais ſes Legats arrivant à C P. trouverent Artabaſe en poſſeſſion du palais. Cependant en Italie le pape travailloit pour le ſervice de l'empire. L'eſté de l'onziéme indiction, c'eſt à dire de l'an 743 la province de Ravenne étant preſſée par le roy Luitprand, qui ſe preparoit même à marcher pour aſſieger la ville : l'exarque Eutyquius avec Jean archevêque de Ravenne, tout le peuple de la même ville & celle de Pentalope & d'Emilie

écrivirent au pape pour le prier de venir à leur secours. Il envoya au roy des legats avec des presens, mais n'ayant rien obtenu il alla lui-même à Ravenne.

Quand il y arriva le peuple sortit pour le recevoir, en criant : Beni soit nôtre pasteur qui a laissé ses oüailles, & est venu nous délivrer nous qui allions perir. De Ravenne le pape envoya au roy Luitprand l'avertir qu'il alloit luy-même le trouver. Le roy ne vouloit point les recevoir, mais le pape méprisant le peril sortit de Ravenne & arriva sur le Pô le vendredi vingt-huitiéme de Juin. Le roy l'envoya recevoir par des seigneurs qui l'amenerent à Pavie : mais comme c'étoit la veille de saint Pierre, il alla d'abord à l'église de ce saint nommée au ciel d'or, & y fit la priere de None. Le lendemain il y celebra la messe à la priere du roy & mangea avec luy. Le pape le pria de ne plus envoyer ses troupes dans la province de Ravenne, & de luy rendre les villes qu'il luy avoit prises, particulierement Cesene. Le roy resista long-temps, mais enfin il convint de rendre à Ravenne tout le territoire qu'elle avoit auparavant, & les deux tiers du territoire de Cesene : gardant pour sa seureté l'autre tiers & la ville jusques au premier de Juin de l'année suivante, afin que ses ambassadeurs eussent le temps de revenir de C. P. Aprés la restitution des places, le pape étant de retour à Rome celebra encore une fois la Feste de saint Pierre & de saint Paul apparemment le jour de l'octave.

XXXIX. Concile de Rome. to. 6. p. 1546.

Quelque temps aprés l'indiction douziéme étant commencée le pape Zacarie tint un concile à Rome

Rome dans l'égliſe de ſaint Pierre avec quarante évêques tous d'Italie, vingt-deux prêtres & ſix diacres, & tout le reſte du clergé de Rome. Entre tant de noms il ne s'en trouve preſque pas un barbare, ce qui marque, qu'on ne recevoit guere dans le clergé que des Romains. Ce concile fit quinze canons, la plûpart touchant la vie clericale & les mariages illicites. Il eſt deffendu aux évêques & aux clercs de loger avec des femmes, de porter des habits ſeculiers, ou de grands cheveux. L'évêque, le prêtre ou le diacre venant celebrer la meſſe ne doit point porter de bâton ni avoir la teſte couverte, l'évêque ou le prêtre ayant dit l'oraiſon ne doit point faire achever la meſſe par un autre, mais continuer juſques à la fin. On ne fera les ordinations qu'au premier, au quatriéme, au ſeptiéme & au dixiéme mois; c'eſt à dire aux quatre-temps. Les clercs ne plaideront point devant les juges ſeculiers, mais leurs differends ſeront jugez par l'évêque, & ceux des évêques par le pape; ce qu'il faut entendre des évêques d'Italie. Tous les évêques qui ſont ſoumis à l'ordination du ſaint ſiege, c'eſt à dire, comme je croy, ceux qui ſuivant l'uſage étoient ordonnez par le pape, ſe rendront à Rome tous les ans le quinze de May. Ce ſont les canons les plus remarquables de ce concile. AN. 744.

c. 1. 2. 3.

c. 8.

c. 13.

c. 14.

c. 11.

c. 12.

c. 4.

Le roy Luitprand mourut l'an 744. avant le terme qu'il avoit pris pour l'execution de ſon traitté. Il avoit regné trente-un ans & ſept mois. C'étoit un prince pieux, chaſte, bon, vaillant & de bon conſeil, quoi qu'il n'eût point de lettres. Il s'appliquoit à la priere & répandoit de grandes aumônes. XL. Mort du roy Luitprand. *Paul diac. vi. hiſt. c. ult.*

AN. 744. Il fit bâtir dans son palais un oratoire du Sauveur, & établit des prêtres & des clercs pour luy chanter tous les jours l'office divin, ce qu'aucun autre roy n'avoit fait auparavant. Il bâtit des égliſes dans tous les lieux où il avoit accoutumé de demeurer, entre autres ſaint Pierre au Ciel d'or prés de Pavie, deux autres monaſteres, Bercet au dioceſe de Parme ſur le mont Bardon qui fait partie de l'Appennin, & ſaint Anaſtaſe d'Olonne. Bercet prit le nom de ſaint Remy à cauſe de ſes reliques qui y furent apportées par ſaint Moran ou Moderamne évêque de Rennes; car ce ſaint évêque allant faire le voyage de Rome, paſſa à Reims, où on luy donna de l'étole, du cilice & du mouchoir de ſaint Remy. Il les laiſſa à ce monaſtere que le roy Luitprand luy donna, & où il vint finir ſes jours aprés être revenu en France, & s'être fait ordonner un ſucceſſeur. Il mourut l'an 730.

Sup. liv. XL. n. 40.

Acta SS. Ben. to. 3. p. 517.

Du temps du roy Luitprand vécurent trois ſaints en Lombardie. Pierre évêque de Pavie, qui comme parent de Luitprand fut quelque temps exilé à Spolette par ordre du roy Aripert; & y fit bâtir ſur ſon fonds une égliſe à ſaint Sabin évêque & martyr, en reconnoiſſance de ce qu'il luy avoit predit ſon rétabliſſement à Pavie. Le ſecond de ces ſaints étoit Baodolin qui fit pluſieurs miracles & eut le don de prophetie. Le troiſiéme Theodelape à Veronne, qui avoit les mêmes dons. C'eſt ici où Paul diacre finit ſon hiſtoire des Lombards. Le ſucceſſeur de Luitprand fut ſon neveu Hildebrand, qui ne regna que ſept mois; car s'étant rendu odieux aux Lom-

Paul. c. ult.

Sup. liv. VIII. n. 38.

Digitized by Google

bards ils le dépoſerent & mirent à ſa place Rachis duc de Frioul. Le pape Zacarie l'ayant appris, luy envoya une legation, & le roy à ſa priere accorda la paix pour vingt ans. *Anaſt. in Zach.*

XLI. L'empereur Conſtantin rétabli. *S. Nicepb. p. 40. Theoph. an. 3. p. 352. D.*

Cependant l'empereur Conſtantin étoit rentré à C P. le ſecond jour de Novembre indiction douziéme l'an 743. Attabaſe fut pris avec ſes deux fils Nicephore & Nicetas, & ils eurent tous trois les yeux crevez. Enſuite Conſtantin les fit mener enchaînez devant le peuple pendant une courſe de chevaux; avec le patriarche Anaſtaſe, à qui il avoit auſſi fait crever les yeux, & qu'il fit promener dans l'Hipodrome monté ſur un aſne à reculons; & toutefois il ne laiſſa pas de le conſerver dans ſon ſiege, parce qu'il étoit ennemi des images comme luy. Conſtantin étant rétabli fit chercher les legats du pape Zacarie qui étoient demeurez à C P, pendant le regne d'Attabaſe; & les renvoya à Rome, accordant au pape deux terres du domaine de l'empire qu'il luy avoit demandées, & dont l'empereur fit don à l'égliſe Romaine. Il eſt à croire que le pape n'apprit que bien tard le rétabliſſement de l'empereur Conſtantin; puiſqu'environ un an aprés il datoit encore ſes lettres des années d'Attabaſe. *p. 353. 342.* *Anaſt. in Zach.*

XLII. Egliſe d'Orient. *Eutych. tom. 1. c. 19.*

Chez les Muſulmans le calife Oulid II. ayant été dépoſé & tué, Yezid III. ſon couſin germain luy ſucceda le ſixiéme mois de l'an 126. de l'hegire: c'eſt à dire vers le mois d'Avril 744. mais il ne regna que cinq mois & en trouble: car il y eut pluſieurs revoltes, ſous pretexte de vanger la mort d'Oulid. Yezid eut pour ſucceſſeur ſon frere Ibrahim, qui ne

regna que deux mois, aprés lesquels il ceda à Merouan fils de Mahomet frere du calife Abdelmelic. Merouan commença donc à regner au commencement de l'an 127. de l'hegire qui répond à l'an 745. de Jesus-Christ, mais il ne fut jamais paisible, & ne regna que cinq ans. Il accorda aux chrétiens Melquites d'élire pour patriarche d'Antioche Theophylacte prêtre d'Edesse distingué par sa vertu, aprés la mort d'Etienne ; & par des lettres circulaires il ordonna aux Arabes de l'honorer. L'an 746. indiction quatoziéme il y eut au mois de Janvier un grand tremblement de terre en Syrie & en Palestine, qui renversa plusieurs églises & plusieurs monasteres, principalement au desert de Jerusalem.

Theoph. an. 4. const. p. 353.

Id an. 5.

L'empereur Constantin profitant de la division des Musulmans, prit Germanicie & d'autres places en Syrie, dont il amena les habitans à C P. & en d'autres lieux de Thrace. Mais entre ces Syriens étoient plusieurs Monophysites heretiques, c'est à dire qui ne reconnoissoient qu'une nature en Jesus-Christ, & qui ajoûtoient au Trisagion crucifié pour nous, suivant l'institution de Pierre le Foulon.

Sup. liv. XXIX. n. 31. Theo. an. 6.

Anastase abbé du monastere de saint Euthymius en Palestine fut accusé de favoriser cette erreur, & l'abbé Sergius en écrivit à saint Jean Damascene, ajoûtant qu'Anastase assuroit que Jean luy-même approuvoit son sentiment ; & que Jean patriarche de Jerusalem, qui n'étoit plus au monde, avoit aussi été de ce même avis. Saint Jean Damascene écrivit sur ce sujet à l'abbé Jourdain, témoi-

Digitized by Google

gnant avoir également peine à croire qu'Anaſtaſe donnât dans cette erreur, ou que Sergius l'en accuſât mal à propos. Au fonds il declare que c'eſt renouveller l'erreur de Pierre le Foulon, que de raporter au Fils ſeul le Triſagion. Ce n'eſt pas ſans ſujet, dit-il, que les Seraphins ont dit Saint trois fois, & non pas deux, ou quatre, ou mille fois; & qu'ils n'ont dit qu'une ſeule fois Seigneur: mais pour montrer la Trinité des perſonnes, & l'unité de ſubſtance: Ainſi cette maniere de loüer Dieu que l'égliſe a appriſe d'eux ſe rapporte à toute la Trinité: c'eſt pour cette raiſon que nous plongeons trois fois au baptême: une fois en nommant chaque perſonne. C'eſt pour cela que dans l'oblation des divins myſteres, aprés que le peuple a chanté le Triſagion, le prêtre ajoûte: Vous êtes Saint, roy des ſiecles, vôtre Fils unique eſt Saint, & vôtre ſaint-Eſprit. Au contraire à l'élevation du pain ſacré de l'euchariſtie, nous diſons, un Saint, un Seigneur, un Jeſus-Chriſt. On trouve dans la liturgie attribuée à ſaint Jean Chryſoſtome ces paroles citées par ſaint Jean Damaſcene. Il prie celuy à qui il écrit que ſa lettre ſoit lûë publiquement dans l'égliſe, & que l'on exhorte l'abbé Anaſtaſe à finir cette diſpute, & ſe rendre à l'autorité des peres. Quant à Jean de Jeruſalem, il aſſure qu'il n'a jamais tenu cette doctrine. Et il n'a jamais rien enſeigné, dit-il, qu'il ne m'ait communiqué comme à ſon diſciple. Pourquoy n'en a-t-on rien dit de ſon vivant?

Damaſcene epiſt de Triſag. fol. 445.

Iſa. VI.

Fol. 487.

498.

To. 6 ed. Gr. p. 397. p. 100.

Outre cette lettre & les traitez contre les images dont j'ay parlé en leur lieu, nous avons grand nom-

XLIII. Oeuvres de S Jean Damaſcene.

bre d'écrits de saint Jean Damascene, qui fut en son temps le docteur de l'orient. Ses ouvrages sont dogmatiques ou moraux. Le plus considerable des traitez de doctrine est l'exposition de la foy orthodoxe, qui est un corps entier de theologie, & qui a servi depuis de modele à la plûpart des scolastiques. Il est divisé en quatre livres, dont le premier comprend
Lib. 1 c. 7. les attributs & la Trinité. En parlant du saint-Esprit, il dit, qu'il procede du Pere, & se repose dans le
c. 10. Verbe: & ailleurs, qu'il procede du Pere, & est communiqué à toutes les creatures par le Fils. Mais il ne dit point qu'il procede du Fils. Dans le second livre il traite de la creation, des anges, du monde visible, où il mesle beaucoup de philosophie naturelle, suivant les principes d'Aristote qu'il avoit fort étudié; & il est un des premiers qui a mesle cette
Lib. 11. c 12. 13. 14. &c. doctrine à la theologie. Il explique de même la nature de l'homme, & s'étend beaucoup sur les facultez de l'ame & les passions. Il parle de la liberté
c. 25. de l'homme, de la providence divine & de la pre-
c. 29. destination, qui selon luy ne s'étend point aux choses qui sont en nôtre pouvoir, mais seulement la pre-
c. 30. science. Car, dit-il, Dieu ne veut point le peché, & ne contraint pas à la vertu. Il finit ce second livre par la chute de l'homme. Dans le troisiéme livre, il traite de l'incarnation, qu'il explique avec beaucoup d'exactitude: principalement la distinction des deux natures & des deux volontez, contre les here-
Lib. III. c. 14. tiques qui regnoient en orient. La liberté de J. C. étoit, dit-il, plus excellente que la nôtre, en ce que pour se déterminer, il n'avoit besoin ni d'examen,

Digitized by Google

ni de deliberation. Il n'ignoroit rien, même comme homme, & en luy ſont cachez tous les treſors de la ſageſſe & de la ſcience. *c. 11.* *Coloſſ. 11.*

Dans le quatriéme livre aprés avoir traité de la reſurrection de Jeſus-Chriſt, & de quelques queſtions qui reſtoient ſur l'incarnation: il vient aux ſacremens, & parle premierement du baptême, & à cette occaſion de la foy, du myſtere de la croix, & de l'adoration à l'orient. Puis il vient à l'eucariſtie, & dit entre autres choſes: Si la parole de Dieu eſt vivante & efficace, & ſi le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu: s'il a dit: Que la lumiere ſoit, & elle a été faite: ſi le ciel & la terre, & tout ce que le monde a de beau, a été fait par la parole du Seigneur, & l'homme cette creature ſi admirable: ſi le Verbe Dieu luy-même s'eſt fait homme, parce qu'il l'a voulu, & s'eſt formé un corps du ſang tres-pur de la ſainte Vierge: ne peut-il pas faire le pain ſon corps, & le vin ſon ſang? Et enſuite: Comment cela arrivera-t-il, diſoit la ſainte Vierge? Et l'ange luy répond: Le ſaint-Eſprit viendra en vous, & le reſte. Et maintenant vous demandez: Comment le pain devient-il le corps de Jeſus-Chriſt, & le vin & l'eau ſon ſang? Je réponds auſſi: Le ſaint-Eſprit ſurvient, & opere cette merveille, au deſſus de la raiſon & de la penſée. Et encore: C'eſt le corps vrayement uni à la divinité, le corps pris de la ſainte Vierge: non que le corps qui eſt monté au ciel en deſcende, mais parce que le pain même & le vin ſont changez au corps & au ſang de Dieu. Si vous demandez la maniere dont cela ſe fait: il vous ſuffit. *Lib. IV c. 10.* *c. 11. 12. 13.* *c. 14.* *v. du Perron Euchar. aut. 35. p. 643. Perpet. lib. VII. c. 4.*

Digitized by Google

d'entendre, que c'eſt par le ſaint-Eſprit : comme le Seigneur s'eſt fait de la ſainte Vierge une chair pour luy-même. Nous n'en ſavons pas davantage : ſinon que la parole de Dieu eſt vraye, efficace, & toute-puiſſante, & la maniere incomprehenſible.

c. 15. Saint Jean Damaſcene aprés avoir ſuffiſamment parlé de Jeſus-Chriſt vient enſuite à la ſainte Vierge, dont il raconte la genealogie, la naiſſance, l'éducation au temple, le mariage : ſuivant les traductions qu'il croyoit veritables, & qui ont eu depuis encore plus de creance. Il montre qu'il faut honorer les ſaints, & leurs reliques ; & inſiſte ſur le culte des images. Il donne le catalogue des ſaintes écritures : dans l'ancien Teſtament il ſuit le canon des Hebreux, mais il ajoûte au nouveau les canons des apôtres. Il reprend enſuite quelques queſtions, qu'il avoit omiſes, & finit par ce qui regarde la fin du monde.

v Tilm. de la S. Vierge.

c. 16.

c. 17.

c. 18.

c. 27. 28. Entre les autres traitez dogmatiques de ſaint Jean Damaſcene, le plus ſingulier eſt la diſpute contre un Sarraſin : ou plûtôt l'inſtruction de la maniere dont on luy doit répondre. On y void les principales objections que les Muſulmans propoſoient ordinairement aux Chrétiens : ſur la divinité du Verbe, l'incarnation, la cauſe du mal, & le libre arbitre, & que les Chrétiens employoient l'autorité de l'Alcoran pour les convaincre. Saint Jean Damaſcene les refute plus au long dans ſon traité des hereſies : où il inſiſte principalement ſur ce que Mahomet n'avoit donné aucun témoignage de ſa miſſion.

Fol. 546.

Her. 101.

Corel. mon. Gr. to. 1. p 278. Ce traité comprend cent trois hereſies en autant d'articles,

d'articles, dont les quatre-vingts premiers ſont tirez de ſaint Epiphane. Suivent les Neſtoriens, les Eutyquiens, & leurs differentes ſectes : puis pluſieurs autres inconnus d'ailleurs. Les uns chantoient les loüanges de Dieu en danſant avec des femmes : d'autres mettoient toute la religion dans les bonnes œuvres, ſans aucune étude de l'écriture : d'autres prioient toûjours debout, ſans jamais flechir les genoux : d'autres croyoient l'ame mortelle : d'autres blâmoient des paroles & des actions de Dieu même : d'autres meſloient au chriſtianiſme des ſuperſtitions payennes. Il n'oublie pas les Monothelites ni les Iconoclaſtes. 312.

art 99. 104.

Le principal ouvrage moral de ſaint Jean Damaſcene ſont les Paralleles : c'eſt-à-dire la comparaiſon des ſentences des peres avec celles de l'écriture. Elles ſont rangées par matieres ſuivant l'ordre de l'alphabet Grec, & diviſées en trois livres. Il y a encore pluſieurs ſermons ſur differentes fêtes, & pluſieurs hymnes. Car les Grecs reconnoiſſent ce ſaint pour l'un des principaux auteurs des hymnes qu'ils chantent dans leur office. Enfin on luy attribuë l'hiſtoire Indiene de Barlaam & Joſaphat : mais on doute qu'elle ſoit de luy, & encore plus que ce ſoit une hiſtoire veritable : on ne ſait point l'année de la mort de ſaint Jean Damaſcene : mais l'égliſe honore ſa memoire le ſixiéme de May.

Martyr R. 6. May. Bell. to. 13. p. 108.

XLIV. Commencement de ſaint Sturme *Vita S Sturm. to. 4. act. SS. Ben. p. 270.*

En Allemagne ſaint Boniface voulant établir ſolidement la religion, fonda le fameux monaſtere de Fulde par les ſoins de S. Sturme un deſes plus fidelles diſciples. Sturme étoit né en Baviere de parens

nobles & chrétiens, qui prierent saint Boniface d'en prendre soin, comme plusieurs autres qui luy offrirent leurs enfans. Le saint évêque l'ayant amené en Hesse, le mit au monastere de Frislar sous la conduite de saint Vigbert, qui s'appliqua soigneusement à son instruction. Le jeune homme apprit les pseaumes par cœur ; & lisoit assiduëment l'écriture sainte, dont il cherchoit les sens spirituels. Sa vie étoit tres-pure, son humilité & sa charité le rendoient aimable à tout le monde. Il fut ordonné prêtre du consentement de toute la communauté, & commença à prêcher au peuple des environs, & à faire des miracles, guerissant des malades, & délivrant des possedez. Aprés avoir exercé pendant environ trois ans les fonctions de prêtre, il fut inspiré de se retirer dans le desert, & communiqua cette pensée à saint Boniface, qui l'approuva, comme venant du ciel. Il luy joignit deux compagnons, les instruisit soigneusement, leur donna sa benediction, & leur dit: Allez dans la forêt Bochone, ainsi nommée à cause des hestres, & cherchez-y un lieu propre pour des serviteurs de Dieu.

Etant entrez dans ces lieux sauvages, ils ne voyoient que le ciel & la terre couverte de grands arbres. Au bout de trois jours ils arriverent à Hirsfeld, & crurent que c'étoit le lieu que Dieu leur avoit destiné. Ils y bâtirent de petites cabanes couvertes d'écorces d'arbres, & y demeurerent longtemps : s'appliquant aux jeûnes, aux veilles & à la priere. Tels furent les commencemens du monastere de Hirsfeld l'an 736. Quelque temps aprés saint

Digitized by Google

Sturme alla trouver saint Boniface, & luy fit la description de sa nouvelle demeure. Saint Boniface luy dit: Je crains que vous ne soyez pas en sureté; car vous savez qu'il y a tout proche des Saxons bien farouches: cherchez un lieu plus éloigné. Saint Sturme étant retourné à son desert prit deux de ses compagnons avec un batteau pour remonter la riviere de Fulde. Mais aprés trois jours de chemin ne trouvant rien qui le contentât, il revint à Hirsfeld. Saint Boniface l'ayant mandé, il alla le trouver à Frislar, & luy rendit compte de ce voyage: mais le saint évêque luy ordonna de chercher encore, en l'assurant que Dieu avoit preparé dans ce desert une habitation à ses serviteurs. Sturme partit seul monté sur un asne chantant des pseaumes, & priant continuellement. Il s'arrestoit où la nuit le prenoit, mais depeur que les bêtes ne mangeassent son asne, il coupoit du bois, & l'enfermoit d'une maniere de haye: pour luy aprés avoir fait sur son front le signe de la croix, il dormoit tranquillement. Un jour étant arrivé au grand chemin de Mayence, il rencontra une grande multitude de Sclavons, qui se baignoient dans la Fulde. C'étoit un peuple venu du Nort, qui depuis plus d'un siecle ravageoit l'empire, & s'étendoit bien avant dans la Germanie. Ils se moquerent du saint homme, mais ils ne luy firent aucun mal. Enfin il trouva un lieu tel qu'il le cherchoit depuis si long-temps; & l'ayant bien examiné, & soigneusement remarqué, il en porta la nouvelle à saint Boniface, qui sachant que ce lieu appartenoit au prince Carloman, le luy demanda pour y fonder

un monaſtere. Ce que perſonne, ajoûta-t-il, n'a encore entrepris dans la partie orientale de vôtre royaume. Carloman le luy accorda volontiers avec l'étenduë de quatre mille pas tout alentour ; & en fit expedier une lettre de donation. Il aſſembla même tous les nobles du païs, & leur perſuada de donner chacun ce qu'ils avoient dans le lieu deſtiné au monaſtere.

XLV. Fondation du monaſtere de Fulde.

Saint Sturme en commença donc avec ſept autres moines l'établiſſement la neuviéme année aprés la fondation d'Hirsfeld, qui eſt l'an 744. indiction douziéme, le douziéme jour du premier mois, c'eſt-à-dire de Mars. Au bout de deux mois ſaint Boniface y vint luy-même, avec quantité d'ouvriers, qui aiderent aux moines à défricher le lieu, & à bâtir l'égliſe ; car ils travailloient de leurs mains, & ſe ſervoient eux-mêmes. Le Saint ſe retiroit pour prier ſur une montagne voiſine, que l'on appelloit pour ce ſujet Mont-lévêque. Il revint l'année ſuivante, donna aux moines pluſieurs inſtructions ſur leur maniere de vivre, & les fit convenir de n'uſer ni de vin, ni d'aucune boiſſon forte, mais ſeulement de petite biere. Il leur donna ſaint Sturme pour abbé, & continua tant qu'il pût de les viſiter tous les ans. Le monaſtere prit le nom de la riviere de Fulde ſur laquelle il étoit bâti.

On y ſuivoit la regle de ſaint Benoiſt, & pour la mieux obſerver, les moines s'aviſerent d'envoyer aux grands monaſteres apprendre leurs pratiques ; & ſaint Boniface chargea ſaint Sturme de cette commiſſion. Il partit avec deux freres la quatriéme année aprés la fondation du monaſtere, c'eſt à-dire

l'an 747. alla à Rome, visita tous les monasteres d'Italie, entre autres le mont-Cassin, & employa un an entier à ce voyage. A son retour il forma sa communauté de Fulde sur ce qu'il avoit appris des observances les plus parfaites. Le monastere croissoit de jour en jour, plusieurs s'y donnoient avec leurs biens, & sa reputation s'étendoit de tous côtez aux monasteres éloignez. Saint Sturme eut la consolation d'y voir environ quatre cens moines, sans compter les novices, & d'autres personnes moins considerables, dont le nombre étoit tres-grand.

Vita S. Liobæ c. 10. to. 4. act. p. 251.

Vita S. Greg. Traj. n 10 to. 4. Act. p. 326.

XLVI. Sainte Liobe, &c.

Saint Boniface fonda aussi en Germanie des monasteres de filles: en quoy il fut principalement aidé par sainte Liobe Angloise & sa parente. Dés sa premiere jeunesse elle fut consacrée à Dieu, & mise dans le monastere de Vinburn sous la conduite de l'abbesse Tetta. Elle s'appliquoit au travail des mains, mais encore plus à la lecture; en sorte qu'elle devint savante jusqu'à faire des vers latins, dont elle apprit l'art d'une sainte fille nommée Edburge. Elle le dit dans une lettre à saint Boniface qui commence ainsi: Je vous prie de vous souvenir de l'amitié que vous portiez à mon pere, qui est mort il y a huit ans, & de prier Dieu pour son ame, & pour ma mere vôtre parente, qui vit encore accablée d'une longue maladie Il n'y a personne de sa famille en qui j'aye tant d'esperance qu'en vous. Je vous envoye ce petit present pour vous faire souvenir de moy malgré la distance des lieux. C'est que saint Boniface étoit desors en sa mission de Germanie, d'où il luy écrivit aussi & aux autres religieuses du même mo-

Vita to. 4. Act. p. 249.

Sup.

ap. Bonif. ep. 36.

epist. 25.

naſtere pour leur demander des prieres, afin de s'acquitter dignement de ſon miniſtere. En ces lettres elle eſt nommée Leobiguthe : c'eſt-à-dire aimée de Dieu.

Enſuite ſaint Boniface pria l'abbeſſe Tetta de luy envoyer Liobe pour ſa conſolation & ſon ſecours: car le merite de cette ſainte fille luy avoit déja attiré une grande reputation. Tetta eut bien de la peine à s'en priver ; & ſaint Boniface l'ayant receuë en Allemagne, reſolut de s'en ſervir pour y former des religieuſes, comme il ſe ſervoit pour les moines de Sturme, qu'il appelloit ſon ermite. Il bâtit pour elle un monaſtere au lieu qui fut nommé Biſchofsheim ; c'eſt à-dire la demeure de l'évêque, & dont une ville du dioceſe de Mayence conſerve le nom: car le monaſtere ne ſubſiſte plus. Il s'y forma une grande communauté, d'où furent depuis tirées les abbeſſes de pluſieurs autres monaſteres.

c. 14. Une malheureuſe femme courbée d'infirmité qui couchoit à la porte du monaſtere, & vivoit de ce qu'on luy donnoit de la table de l'abbeſſe, ayant eu un enfant par un crime, le jetta de nuit dans la riviere qui paſſoit prés du monaſtere. Une autre femme venant le matin puiſer de l'eau, trouva cet enfant mort ; & remplit tout le village de ſes cris, diſant que ces religieuſes baptiſoient ainſi leurs enfans, & infectoient l'eau de la riviere. Tout le peuple s'amaſſa avec indignation ; & l'abbeſſe fit revenir auſſi-tôt une religieuſe qui étoit ſortie par ſa permiſſion : & qui proteſta devant Dieu de ſon innocence, le priant de faire connoître la coupable.

Digitized by Google

L'abbesse assembla les religieuses dans l'oratoire, & leur fit reciter tout le psautier debout, & les bras étendus en croix, puis marcher en procession autour du monastere trois fois le jour, à Tierce à Sexte & à None. A la troisiéme fois Liobe en presence de tout le peuple s'approcha de l'autel, & devant la croix que l'on alloit porter, elle pria Dieu avec larmes étendant les mains vers le ciel, de les délivrer de cet opprobre. Aussi-tôt la malheureuse pechereſſe fut saisie du demon, & confessa son crime devant tout le monde. Le peuple rendit gloire à Dieu par de grands cris, les religieuses furent justifiées : mais la coupable demeura possedée tout le reste de sa vie. Ste Liobe fit plusieurs autres miracles. Elle avoit dans sa communauté une religieuse nommée Thecle, qui l'avoit suivie d'Angleterre, & qui fut abbesse à Chizzingue sur le Mein dans le diocese de Virzbourg. *Orbl. lib. 1. c. 25. Act. to. 4. p. 42.*

XLVII. Baptême *in nomine Patria* &c. *Zac. epist. 6.*

Cependant Virgile & Sidonius prêtres qui travailloient en Baviere sous la conduite de saint Boniface, écrivirent au pape Zacarie, qu'il s'étoit trouvé dans cette province un prêtre, qui ne sachant point le latin baptisoit en cette forme : *Baptizo te in nomine Patria, & Filia, & Spiritua sancta :* & que Boniface avoit jugé que l'on devoit réiterer le baptême ainsi donné. Surquoy le pape lui écrivit, qu'il s'étonnoit de sa décision. Nous ne pouvons, dit il, consentir que l'on baptise de nouveau ceux que ce prêtre a baptisez ainsi, par une simple ignorance de la langue, sans introduire aucune erreur. puisqu'on ne baptise point ceux même qui ont été baptisez par les here-

Digitized by Google

AN. 745. tiques, pourveu que ce ſoit au nom de la Trinité.

XLVIII. Gevilieb évêque dépoſé. *Vita S. Bonif. per Orbl. lib. 1. c. 37.*

Vers le même temps, c'eſt à dire l'an 745. le prince Carloman par le conſeil de ſaint Boniface fit tenir un concile où l'on examina pluſieurs clercs heretiques ſeduits par Adalbert & par Clement, & l'on dépoſa Gevilieb évêque de Mayence Il avoit ſuccedé à ſon pere Gerold, qui tout évêque qu'il étoit, portant les armes pour repouſſer les Saxons fut bleſſé à mort dans un combat. Pour le conſoler on luy donna ſon fils pour ſucceſſeur, quoi qu'il fût encore laïque & à la cour. Peu de temps aprés il ſuivit le prince Carloman qui marchoit encore contre les Saxons. Les deux armées étant campées de part & d'autre ſur une riviere, l'évêque Gevilieb envoya un valet chez les ennemis, s'informer exactement du nom de celuy qui avoit tué ſon pere: l'ayant trouvé il le pria de venir parler à ſon maître. Ils ſe rencontrerent à cheval au milieu de la riviere, & Gevilieb luy porta un grand coup d'épée, en diſant que c'étoit pour vanger la mort de ſon pere. Le Saxon tomba mort dans l'eau: l'action de Gevilieb ne fut blâmée de perſonne, & il continua de faire ſes fonctions d'évêque.

Mais ſaint Boniface le reprit dans le concile, ſoûtenant qu'un homme coupable d'homicide ne pouvoit exercer le ſacerdoce. Il ajoûta, qu'il l'avoit vû de ſes propres yeux ſe divertiſſant avec des oiſeaux & des chiens, ce qui n'étoit point permis à un évêque. Gevilieb fut condamné par le concile & depoſſedé de l'épiſcopat. Il menaça d'abord de ſe pourvoir à Rome: mais enſuite voyant le jugement du

Digitized by Google

du concile soûtenu par l'autorité seculiere il se soumit.

XLIX. Lettre au roy des Merciens. *epist* 19. *ap. Bar an.* 745. *v. epist.* 10.

Ce fut apparement de ce concile que saint Boniface écrivit à Ethelbade roy des Merciens, car il y parle en son nom & de sept autres évêques : sçavoir Abel archevêque de Reims, saint Burcard, saint Villebald & quatre autres moins connus. Il commence par loüer ce roy de ses aumônes & de sa vigueur à reprimer les violences & à maintenir la justice & la paix dans son royaume : puis entrant en matiere, il dit : Nous avons appris avec bien de la douleur, que vous n'avez jamais épousé de femme legitime, mais que vous vous abandonnez à la débauche même avec des religieuses. Il luy rapporte les passages de l'écriture qui marquent l'énormité de ce peché compté entre ceux qui excluent du royaume de Dieu, puis il ajoûte : Les payens mêmes punissent l'adultere & la débauche dans l'ancienne Saxe. Si une fille a deshonoré la maison de son pere, ou si une femme a manqué de fidelité à son mari : quelquefois ils la contraignent à se pendre elle même, & aprés l'avoir brûlée ils pendent sur le bucher celui qui l'a corrompuë : quelquefois ils assemblent une troupe de femmes, qui menent la coupable par les villages, & luy ayant coupé ses habits jusques à la ceinture la déchirent en la foüettant & la picquant avec des couteaux jusqu'à ce qu'ils la laissent pour morte. *1. Cor.* VI. 19. III. 17. VI 9. *Prov.* V. 30. VI. 26.

Il luy represente ensuite la consequence de son exemple pour ses sujets : que la nation des Anglois étoit décriée par la débauche en France & en Italie,

qu'en punition de semblables crimes Dieu avoi abandonné aux Sarrasins l'Espagne, la Provence & la Bourgogne. Que la débauche attire souvent l'homicide: parce que les malheureuses qui se sont laissé corrompre détruisent leurs enfans, pour couvrir leur infamie, & les font perir quant au corps & quant à l'ame.

Il se plaint encore que ce roy sans respecter les privileges des monasteres en usurpe les biens, & souffre que les gouverneurs imposent aux moines & aux prêtres une servitude plus grande que sous ses predecesseurs, entre lesquels il lui donne l'exemple des roys Ceolred & Osred morts malheureusement en punition de semblables excés.

Il accompagna cette lettre de deux autres: l'une à Edbert archevêque d'Yorc, successeur de Vilfrid II. l'autre au prêtre Herefrid en qui le roy avoit confiance. Il leur marque qu'il n'agit en cette occasion que par affection pour la patrie, par zele pour le salut du roy, & pour executer l'ordre du pape: qui l'envoyant prêcher aux peuples de Germanie, l'a chargé de travailler à ramener tous les chrétiens qu'il trouvera égarez du bon chemin. Il prie l'archevêque de luy envoyer quelques ouvrages de Bede, & luy envoye de son côté quelques lettres de saint Gregoire qu'il a receuës de Rome, & qu'il ne croit pas qui se trouvent en Angleterre. *epist. 2. 10.*

2. Adalbert & Clement imposteurs. *Bonf. epist. 135.*

Cependant en execution du concile saint Boniface écrivit au pape Zacarie deux lettres, dont celle qui nous reste commence ainsi: Depuis prés de trente ans que je me suis engagé au service du saint

ſiege, j'ay toûjours accoûtumé de luy faire part de tout ce qui m'arrive d'agreable ou de fâcheux pour être ſoutenu de ſes conſeils. Sachez donc que depuis que vous m'avez ordonné de preſider à la province de France j'ay ſouffert de grandes perſecutions, principalement de la part des faux évêques, des prêtres & des clercs impudiques : dont l'un nommé Adalbert eſt Gaulois de nation, & l'autre nommé Clement eſt Ecoſſois.

Adalbert a été hypocrite dés ſa premiere jeuneſſe, diſant qu'un ange luy a apporté de l'extremité du monde des reliques d'une ſainteté merveilleuſe, en vertu deſquelles il pouvoit obtenir de Dieu tout ce qu'il demanderoit. Par cette induſtrie il s'eſt inſinué dans pluſieurs maiſons; & a attiré des femmes & une multitude de païſans, qui diſoient que c'étoit un homme d'une ſainteté apoſtolique, & qu'il avoit fait pluſieurs miracles. Enſuite il a gagné par argent des évêques ignorans, qui ſe ſont ordonnez abſolument, c'eſt à dire ſans ſiege déterminé, contre les canons. Enfin ſon orgueil a monté juſques au point de ſe comparer aux apôtres ; & de ne vouloir conſacrer des égliſes ni en leur honneur ni à l'honneur des martyrs, mais en ſon nom. Il a fait de petites croix & de petits oratoires dans les campagnes, prés des fontaines & par tout où il a trouvé bon, & y a fait faire des prieres publiques : enſorte que le peuple quittoit les anciennes égliſes pour s'y aſſembler au mépris des évêques ; en diſant : Nous ſerons aidez par les merites de ſaint Adalbert. Il a donné ſes ongles & ſes cheveux pour les honorer & les porter avec les reli-

ques de saint Pierre. Enfin ce qui est le plus grand blasphême, il a dit au peuple qui venoit se prosterner à ses pieds & se confesser: Je sçai vos pechez; vos plus secrettes pensées me sont connuës, il n'est pas besoin de vous confesser, vos pechez passez vous sont remis, allez en paix dans vos maisons seurs de vôtre absolution. Enfin par ses mœurs, son habit, sa démarche il imite tout ce que l'évangile attribuë aux hypocrites.

L'autre heretique nommé Clement rejette les canons & les conciles, les traittez & les explications des Peres, de saint Jerôme, de saint Augustin, de saint Gregoire. Il soûtient qu'il peut être évêque aprés avoir eu deux fils en adultere. Il introduit le Judaïsme, trouvant bon qu'un chrétien épouse la veuve de son frere; il dit que Jesus-Christ descendant aux enfers en a délivré tous les damnez, même les infidelles & les idolâtres; & avance plusieurs autres erreurs touchant la predestination. C'est pourquoi je vous prie d'écrire au duc Carloman, que ces deux heretiques soient mis en prison, & que personne ne leur parle, ou ne communique avec eux. Saint Boniface envoya cette lettre par le prêtre Deneard avec les pieces qui servoient à la conviction des deux imposteurs. Il y avoit aussi une lettre pour Gemmulus archidiacre de l'église Romaine ancien ami de saint Boniface, qui fit le rapport au pape de sa lettre & des écrits qu'il avoit envoyez, & poursuivit la tenuë d'un concile contre l'esperance de saint Boniface.

epist. 18. Bonif.
epist. Gem. 148. inter Bonif.

LI. Concile de Ro-

Il fut assemblé à Rome le vingt-cinquiéme d'O-

octobre la vingt-sixiéme année du regne de Constantin, la cinquiéme aprés son rétablissement, indiction quatorziéme, c'est à dire l'an 745. Le pape y presidoit à sept évêques des environs de Rome: il y avoit dix-sept prêtres, les diacres & le reste du clergé étoient presens; c'étoit dans la maison patriarcale de Latran dans la basilique de Theodore; les évangiles étoient au milieu de l'assemblée. Gregoire notaire regionaire & nomenclateur ouvrit l'action en disant: Le venerable prêtre Deneard legat du tres-saint archevêque Boniface de la province de Germanie est à la porte & demande à entrer: qu'ordonnez-vous? on le fit entrer, & il dit: Seigneur, l'évêque Boniface mon maître, ayant suivant vos ordres assemblé un concile dans la province des François, y a privé du sacerdoce les faux évêques Adalbert & Clement, & les a fait mettre en prison avec l'autorité des princes. Ils demeurent impenitens & continuent à seduire le peuple. C'est pourquoi je vous presente cette lettre, & vous prie de la faire lire devant le saint concile.

AN. 745. me contre Adalbert & Clement. to. 6. p. 1556.

Theophane notaire regionaire & sacellaire lût la lettre de saint Boniface que je viens de rapporter, aprés quoy le pape Zacarie dit: Vous avez oüi ce qui a été lû de ces impies qui se preferent aux apôtres. Les évêques & les prêtres dirent: Ce sont des ministres de Satan & des precurseurs de l'antechrist. Quel est le saint qui a jamais donné pour reliques au peuple de ses cheveux ou de ses ongles comme Adalbert? Parce qu'il étoit un peu tard le pape remit à une autre fois l'examen de leur vie & de leurs actions.

AN. 745. Dans la seconde session le pape demanda au prêtre Deneard la vie d'Adalbert & les autres écrits qu'il avoit en main. On lût d'abord la vie qui aprés un titre magnifique commençoit ainsi: Il est né de parens simples, & a été couronné de la grace de Dieu, car avant sa tres-heureuse naissance, sa mere crut voir un veau qui sortoit de son côté droit & qui signifioit la grace qu'il avoit déja receuë. On n'infera que ce commencement dans les actes du concile, mais la vie y fut lûë toute entiere; & aprés cette lecture le pape Zacarie dit: Que dites-vous de ces blasphêmes, mes tres-saints freres? Epiphane évêque dit: Certes, vôtre Sainteté a été inspirée de Dieu d'avertir nôtre frere Boniface & les princes des François pour faire assembler un concile aprés un si long-temps, & vous informer de ces schismes & de ces blasphêmes.

Le pape demanda à Deneard s'il avoit encore quelque piece à faire lire. Voici, dit-il, la lettre dont il se servoit, & qu'il publioit être de Jesus-Christ descenduë du ciel. On la lût avec son titre en ces termes: Au nom de Dieu, ici commence la lettre de nôtre Seigneur Jesus-Christ qui est tombée à Jerusalem, & a été trouvée par l'archange saint Michel à la porte d'Ephrem. lûë & copiée par la main d'un prêtre nommé Icoré, qui l'a envoyée à la ville de Jeremie à un autre prêtre nommé Talasius, & Talasius l'a envoyée en Arabie à un autre prêtre nommé Leoban, & Leoban l'a envoyée à la ville de Vetfanie où elle a été reçûë par le prêtre Macruis qui l'a envoyée à la montagne de l'arcange saint Michel,

Digitized by Google

& la lettre eſt arrivée par les mains d'un ange à la ville de Rome au ſepulchre de ſaint Pierre, où ſont les clefs du royame des cieux, & les douze prêtres qui ſont à Rome, ont fait des veilles de trois jours avec des jeûnes & des prieres jour & nuit. AN. 745.

Les actes n'en rapportent pas davantage: mais la lettre fut leuë toute entiere, aprés quoi le pape Zacarie dit: Aſſurément, mes chers freres, cet Adalbert a perdu le ſens; & tous ceux qui reçoivent cette lettre ont auſſi peu de jugement que des enfans; mais depeur que les eſprits legers n'y ſoient encore trompez, nous ne pouvons laiſſer cette affaire ſans examen. Les évêques en convinrent, & le reſte fut remis à une autre ſeſſion, qui fut la troiſiéme.

Le prêtre Deneard y preſenta une oraiſon compoſée par Adalbert, qui commençoit ainſi: Seigneur, Dieu tout-puiſſant, pere de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, alpha & omega, qui êtes aſſis ſur le trône ſouverain, ſur les cherubins & les ſeraphins. Et enſuite. Je vous prie & vous conjure, ange Uriel, ange Raguel, ange Tubuel, ange Michael, ange Inias, ange Tubuas, ange Sabaoth, ange Simiel. Aprés que l'oraiſon eut été leuë toute entiere, le pape Zacarie dit: Que dites-vous à cela, mes freres? Les évêques & les prêtres répondirent: Qu'y a-t-il à faire ſinon de brûler ces écrits, & d'anathematiſer les autheurs? ces noms hors celuy de Michel ne ſont pas des noms d'anges, mais de demons. Nous ne connoiſſons ſuivant l'écriture les noms que de trois anges, Michel, Gabriel, Raphaël. Le pape Zacarie dit: Vous avez raiſon de condamner au feu tous les

AN. 745. écrits d'Adalbert. Mais il eſt à propos de les garder dans nos archives pour ſa confuſion éternelle. Maintenant puiſque tout eſt lû il faut ſonger à les juger l'un & l'autre. Le concile prononça ſa ſentence contre Adalbert & Clement, reprenant ſommairement les crimes de chacun, les dépoſa du ſacerdoce avec anathême contre eux & leurs ſectateurs, s'ils perſiſtoient dans leurs erreurs. Le pape ſouſcrivit avec tous les évêques & les prêtres. Les trois ſeances de ce concile portent la même datte, comme ayant été tenuës le même jour.

LII. Lettre du pape à ſaint Boniface. *Zach. epiſt. 9. ap. Orbl lib 11. c. 7.*

Enſuite le pape Zacarie envoya les actes du concile à ſaint Boniface avec une grande lettre dattée du dernier jour d'Octobre la même année 745. qui ſert de réponſe à trois lettres de ſaint Boniface dont il ne nous reſte que la ſeconde. Sur la premiere le pape le conſole & l'encourage, au ſujet des oppoſitions des mauvais chrétiens, & des incurſions des infidelles. Rome même, dit-il, a été déja pluſieurs fois ravagée pour ſes pechez, mais Dieu a bien voulu la conſoler. Ordonnez des jeûnes & des proceſſions à vôtre peuple, nous joindrons, tout indignes que nous ſommes, nos prieres aux vôtres. Enſuite le pape approuve le concile qui venoit d'être tenu & la reſolution des princes François pour ériger un ſiege metropolitain à Boniface ſur la frontiere des payens. Il ajoûte : Quant à ce faux évêque que vous nous avez dit être né dans l'adultere & fils d'un clerc impudique & meurtrier, nourri ſans diſcipline & coupable de pluſieurs crimes, qui a conſacré pluſieurs évêques ſes ſemblables : vous ſavez que nous vous

Digitized by Google

vous avons écrit plusieurs fois de ne souffrir dans le ministere aucun homicide, impudique ou penitent. Quant aux personnes qu'il a baptisées ou aux églises qu'il a consacrées, informez-vous s'il y a employé le nom de la Trinité, & s'il étoit alors en exercice du sacerdoce, & les approuvez en ce cas. On croit que ce faux évêque est Gevilieb de Mayence. Le pape approuve encore ce qui avoit été ordonné au concile de Leptine, que chaque famille des serfs de l'église payeroit douze deniers par an, pour subvenir aux guerres contre les infidelles, Sarrasins, Saxons & Frisons. Quant aux prêtres déposez pour leurs crimes, qui au lieu de faire penitence dans des monasteres alloient à la cour demander qu'on leur donnast des biens d'église, pour les dissiper en menant une vie seculiere, le pape dit qu'il en a écrit aux princes François. AN. 745.

Sur la seconde lettre, qui est celle qui fut lûë au concile de Rome touchant Adalbert & Clement, le pape dit ce qui a été fait en ce concile, & en envoye les actes. Sur la troisiéme il dit : Quant à cet autre seducteur nommé Gevilieb, cy-devant évêque, qui sans avoir consulté personne vient nous trouver, quand il sera arrivé on fera ce qu'il plaira à Dieu. Enfin le pape approuve le choix que l'on avoit fait de Cologne pour le siege de Boniface. Cette lettre luy fut envoyée par les soins de l'archidiacre Gemmulus, qui luy écrivit aussi de son chef une lettre d'amitié; & comme saint Boniface luy avoit envoyé un vase d'argent & un drap de toile, il luy envoya de son côté deux livres de poivre, quatre *ep. Bonif. 47. 148.*

AN. 747. onces de canelle & quelques autres aromates.

Aprés la soumission de Gevilieb on jugea plus à propos d'établir saint Boniface à Mayence. Cette église avoit été dans les premiers temps metropole de la province Romaine nommée la premiere Germanie, ensuite elle fut soûmise à Cologne, qui devint metropole des deux Germanies. Vormes étant devenuë metropole de ces deux provinces, Mayence luy fut soûmise : enfin on luy rendit la dignité de metropole en faveur de saint Boniface. Alors sa jurisdiction s'étendit sur treize évêchez: Strasbourg Spire, Vormes, Cologne, Liege, Ausbourg, Visbourg, Burabourg, Erfort, Eichstat, Constance & Coire.

Coint. an. 746. n. 34.

LIII. Concile de Cloveshou *to. 6. conc. p. 1365.*

Cuthbert archevêque de Cantorberi & Ethelbalde roy des Merciens profiterent des avis que saint Boniface leur avoit donnez, comme il paroist par un concile national d'Angleterre tenu à Cloveshou au commencement de Septembre l'an 747. indiction quinziéme finissant. Avec l'archevêque Cuthbert s'y trouverent l'évêque de Rochester, trois évêques du pays des Merciens, deux d'Oüessex, un d'Estangle, un d'Essex, un de Sussex, deux de deux autres provinces. C'étoit en tout douze évêques. Il y avoit aussi plusieurs prêtres & moindres clercs, & le roy Ethelbalde y assistoit en personne avec les grands de son royaume. L'archevêque y presenta deux lettres du pape Zacarie, qui furent lûës & expliquées en langue vulgaire : contenant des avis salutaires à tous les habitans de la grande Bretagne, pour mener une vie plus reglée, avec des menaces d'anathême con-

Digitized by Google

tre ceux qui les mépriſeroient. Il y a apparence qu'on lût auſſi la lettre de ſaint Boniface à Cuthbert, puiſqu'elle ſe trouve à la tête de ce concile. AN. 747.

Les prelats Anglois ayant conferé enſemble, & examiné les homelies de ſaint Gregoire, & les decrets des peres, formerent trente canons, qui ne contiennent guere que des avis generaux aux évêques de remplir leurs devoirs, & ſuivre les anciennes regles: toutefois on y peut obſerver quelques particularitez. Quoique l'égliſe n'approuve point *Can. 5.* l'abus par lequel des ſeculiers ſe ſont mis en poſſeſſion de quelques monaſteres, l'évêque ne doit pas laiſſer de les viſiter, & de pourvoir qu'ils ne manquent pas de prêtres. Tous les prêtres doivent ſavoir expliquer en langue vulgaire le ſymbole, l'oraiſon dominicale, les paroles de la celebration de la meſſe & de l'adminiſtration du baptême, & des autres offices eccleſiaſtiques. Ils chanteront modeſte- *c. 12.* ment & ſimplement ſuivant l'uſage de l'égliſe; & ceux qui ne peuvent chanter ſe contenteront de prononcer en liſant. On obſervera les fêtes de toute l'année ſuivant le martyrologe Romain. C'eſt la *c. 15.* premiere fois que je trouve qu'il en ſoit fait mention; & ce concile entend apparemment celui de Bede. On ordonna en particulier la fête de ſaint *c. 17.* Gregoire & celle de ſaint Auguſtin ſon diſciple le vingt-ſixiéme de May. On exhorte à la frequente *c. 23.* communion, non ſeulement les moines, mais entre les laïques, les enfans qui vivent encore dans l'innocence, & les perſonnes plus âgées qui ceſſent de pecher. En exhortant à l'aumône le concile blâme *c. 26.*

AN. 747. l'abus qui commençoit à s'introduire : de pretendre par des aumônes diminuer ou commuer les peines canoniques imposées par le prêtre, pour la satisfaction des pechez. L'aumône doit plûtôt augmenter la penitence : mais elle ne dispense pas de prier & de jeûner : principalement ceux qui ont besoin de mortifier leur chair, pour remedier aux pechez qu'elle
c. 27. leur a fait commettre. Il condamne aussi ceux qui pretendoient s'acquitter de leurs penitences par d'autres personnes, qui jeûnoient ou chantoient des pseaumes pour eux. La même chair, dit-il, qui a porté au peché doit être punie : & s'il étoit permis de satisfaire par autrui, les riches se sauveroient plus aisément que les pauvres, contre la parole expresse de
Manh. XIX. 23. l'évangile. L'archevêque Cuthbert envoya aussi-tôt par un de ses diacres les actes de ce concile à saint Boniface de Mayence, qui l'en felicita par une lettre obligeante.

LIV. Retraite de Carloman. *Acta SS. Ben. to. 4. p. 123.* La même année 747. le prince Carloman quitta le monde. Il avoit donné de grandes preuves de sa valeur, par les victoires qu'il avoit remportées sur les Allemans, les Bavarois & les Saxons : mais il en avoit encore plus donné de sa pieté & de son amour pour la religion, en protegeant saint Boniface, faisant tenir plusieurs conciles, & répandant ses liberalitez sur les lieux saints. Enfin se voyant veuf, il renonça au monde : tant par le desir du ciel, que par le regret d'avoir fait tuer une grande multitude d'Allemans rebelles en 746. Il se retira donc l'année suivante septiéme de son regne, laissant à son frere Pepin ses Etats, c'est-à-dire la France orientale, avec la tutelle de son fils Drogon.

Contin. Fredeg. c. 115. 116. Ann. Fuld.

Digitized by Google

Carloman prit le chemin de Rome, & passa premierement au monastere de saint Gal fondé depuis vingt-sept ans au lieu de la retraite & de la sepulture de ce Saint. Il y avoit une église servie par quelques clercs, & les miracles qui s'y faisoient y attiroient un grand concours de peuple, & beaucoup d'offrandes. On y donna même des terres, mais Valdram seigneur du lieu voyant que l'on abusoit de ce revenu, & qu'il pouvoit suffire à une communauté de moines: demanda à Victor comte de Coire un saint prêtre nommé Othmar ou Audomar qu'il avoit dans sa maison, & luy donna cette église avec ses dépendances. Pour mieux affermir l'ouvrage, Valdram alla trouver Charles Martel, & luy ceda la proprieté de l'ermitage de saint Gal, le priant d'y établir Othmar: ce que le prince accorda, & ordonna d'y fonder un monastere. Tels furent les commencemens de la fameuse abbaye de Durgauge ou de saint Gal, qui devint une des plus celebres écoles d'Allemagne. On en raporte la fondation à l'an 720. Carloman y alla donc faire ses prieres; & écrivit à son frere Pepin, de faire à sa consideration quelque donation à ce monastere, puisqu'il ne pouvoit plus le faire luy-même, ayant tout quitté; & Pepin l'executa. AN. 747.

Sup. liv. XXXVII. n. 8. Acta. SS. 10. t. p. 255. Mirac. c. 11.

Carloman continua son voyage, & étant arrivé à Rome avec quelques-uns de ses plus fidelles serviteurs, il offrit à saint Pierre plusieurs dons, entre autres un grand arc d'argent pesant soixante & dix livres, c'est-à-dire 105. marcs. Il s'offrit luy-même au saint apôtre, & receut l'habit monastique de la main

Anast. in Zacc.

Digitized by Google

du pape. Enſuite il ſe retira au mont Soracte, & y bâtit un monaſtere en l'honneur du pape ſaint Silveſtre : car on diſoit que ce ſaint pape s'y étoit caché pour fuïr la perſecution. Carloman demeura quelque temps en ce monaſtere : mais pluſieurs nobles François allant à Rome acquitter leurs vœux, ſe croyoient obligez de venir en paſſant ſaluer un prince qui avoit été leur maître. Ainſi Carloman importuné de ces frequentes viſites, quitta le mont Soracte, & paſſa au mont-Caſſin dans le monaſtere de ſaint Benoiſt, où il s'engagea par ſerment de paſſer le reſte de ſes jours : c'eſt-à-dire qu'il y fit vœu de ſtabilité ſuivant la regle. L'abbé Petronax vivoit encore, & Carloman s'exerça ſous ſa conduite aux pratiques les plus rigoureuſes de la vie monaſtique : on dit même qu'il ſervoit à la cuiſine, gardoit les troupeaux à la campagne, & travailloit au jardin.

Chr. caſſ. lib. 1. c. 7.

Peu de temps aprés Rachis roy des Lombards ſe retira auſſi au mont-Caſſin, à quoy ne contribuerent pas peu les exhortations du pape Zacarie. Car apprenant que Rachis avoit aſſiegé Perouſe, il alla le trouver, luy fit de grands preſens, & le pria ſi fortement, qu'il luy perſuada de lever le ſiege. Il fit plus, il luy inſpira tellement l'amour des choſes ſpirituelles, que peu de jours aprés Rachis renonça à la dignité royale, qu'il avoit portée cinq ans & demi, depuis la mort de Luitprand. Il vint à Rome, receut l'habit monaſtique de la main du pape Zacarie, & ſe retira au mont-Caſſin, où il finit ſes jours. On y montroit encore trois cens ans aprés une vigne qui portoit ſon nom, & que l'on diſoit qu'il avoit

LV. Retraite de Rachis.

Anaſt. in Zacar.

Chr. caſſ. lib. 1. c. 8.

plantée & cultivée de ſes mains. Sa femme Taſia & ſa fille Ratrude s'étant retirées avec luy, bâtirent dans le voiſinage, par la permiſſion de l'abbé Petronax, un monaſtere de filles au lieu nommé Plombariole, où elles donnerent de grands biens, & y paſſerent le reſte de leur vie dans une grande regularité. La retraite de Rachis arriva l'an 750. & il eut pour ſucceſſeur dans le royaume des Lombards ſon frere Aſtolfe. Giſulfe duc de Benevent neveu du roy Luitprand étant venu au mont Caſſin, fut ſi édifié de la pieté des moines, qu'il donna au monaſtere tout le territoire d'alentour : & ſa femme nommée Scauniperge changea un temple d'idoles, qui étoit ſur le mont-Caſſin, en une égliſe à l'honneur de ſaint Pierre, où elle mit des images, & ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice divin. L'abbé Petronax mourut vers l'an 750. aprés avoir gouverné ce monaſtere trente-deux ans. Il en fut le ſixiéme abbé depuis ſaint Benoiſt, & eut pour ſucceſſeur Optat. *Acta SS. Ben. to. 3. p. 697.*

LVI. Lettres du pape Zacarie en France.

Pepin avoit envoyé à Rome le prêtre Ardobane du conſentement des évêques, des abbez & des ſeigneurs, pour conſulter le pape Zacarie ſur pluſieurs points de diſcipline, qui ſe raportoient à trois chefs principaux, l'ordre épiſcopal, la penitence des homicides, & les conjonctions illicites. Les ſeigneurs François envoyerent auſſi au pape pour luy donner part du choix qu'ils avoient fait de Mayence pour être metropole ; & ſaint Boniface luy écrivit par ſaint Burchard évêque de Virſbourg, qui alloit à Rome : ſe plaignant du prêtre Virgile, qui ayant

AN. 747. raporté de Rome une réponſe favorable touchant le
Sup. n. 47. baptême adminiſtré en mots barbares: s'étoit vanté à ſon retour, que le pape l'avoit renvoyé, pour ſuc-
Sup. n. 23. ceder au premier mourant des quatre évêques que ſaint Boniface avoit établis en Baviere: qu'il ſemoit de la diviſion entre Boniface & le duc Odilon, & qu'il enſeignoit quelques erreurs. Tout cela paroiſt par les réponſes du pape Zacarie.

Zacar. epiſt. 7. La premiere eſt adreſſée à Pepin maire du palais, aux évêques, aux abbez & aux ſeigneurs de France, qu'il exhorte à continuer de faire chacun leur devoir: les ſeculiers en combattant contre les infideles, les eccleſiaſtiques en les aſſiſtant de leurs prieres & de leurs conſeils. Enſuite il répond à vingt ſept articles touchant l'autorité des metropolitains, les évêques, les prêtres & les autres clercs coupables ou condamnez: les prêtres rebelles ou vagabonds: la continence des clercs, les conjonctions illicites & les homicides. Sur tous ces articles le pape ne fait que raporter les anciens canons contenus dans le code de l'égliſe Romaine: c'eſt-à-dire les canons des apôtres, de Nicée, d'Antioche & les autres, avec les decretales des papes. Ce qui ſemble montrer que ces canons étoient alors peu connus deça les Alpes.

epiſt. 8. ap. Othl. lib. 11. c. 8. Cette lettre eſt accompagnée d'une particuliere à ſaint Boniface, par laquelle le pape luy recommande de faire aſſembler un concile, où ces déciſions ſoient lûës: & d'y faire auſſi amener les trois ſacrileges Adalbert, Godolſace & Clement, afin que leur cauſe y ſoit encore exactement reveuë. Il ajoûte: Que s'ils perſiſtent dans leur opiniâtreté à ſe dire innocens,

cens, envoyez-les nous avec deux ou trois évêques des plus vertueux & des plus sages, afin que leur affaire soit approfondie & terminée devant le S. siege. On ne connoît point d'ailleurs Godolsface : mais il est remarquable, que le pape renvoye encore sur les lieux la cause d'Adalbert & de Clement, déja jugez au concile de Rome: peut-être parce qu'ils n'y avoient pas été presens. Cette lettre est dattée du cinquiéme de Janvier, la vingt-huitiéme année du regne de Constantin, la sixiéme de son rétablissement, indiction quinziéme : ces deux derniers caracteres marquent l'an 747. & paroissent les plus sûrs. AN. 747.

LVII. Réponses à S. Boniface. *epist.* 10. *ap. Othl. c.* 9.

L'année suivante le pape écrivit à saint Boniface, répondant en même temps à plusieurs lettres. La premiere question étoit touchant le baptême, dont saint Boniface ne croyoit pas que la validité dépendît de la vertu du ministre; & le pape luy confirme cette verité. Mais il veut que l'on baptise ceux dont le baptême est incertain, ou n'a pas été administré au nom des trois personnes de la Trinité ; & il ne parle point de baptiser sous condition. Il ajoûte : *p.* 1519. *D.* Vous m'avez dit, que vous avez trouvé des imposteurs en beaucoup plus grand nombre que les prêtres catholiques, qui portent faussement le nom d'évêques & de prêtres, sans avoir jamais été ordonnez par de vrais évêques: se moquant des peuples, & troublant le ministere de l'église : trompeurs & vagabons : coupables d'homicides, d'adulteres & de crimes abominables : hypocrites & sacrileges. Plusieurs esclaves fugitifs qui s'étant fait tonsurer, se transforment en ministres de Jesus-Christ, qui vivent

AN. 748. à leur fantaisie, sans reconnoître d'évêques : au contraire le peuple les soutient contre les évêques, de peur qu'ils ne repriment leurs mœurs criminelles. Ils assemblent à part le peuple qui les approuve dans des lieux champêtres & des maisons des païsans, où ils se puissent cacher. Ils ne prêchent point aux payens la foy catholique, & ne la savent pas eux-mêmes. Ils n'enseignent pas aux catecumenes les paroles solemnelles de la profession de foy, & des renonciations au demon, & ne font point sur eux le signe de la croix avant le baptême. Par tout où vous trouverez ces ministres de satan, privez-les du sacerdoce en concile provincial, & les soumettez à la regle monastique, pour finir leur vie en penitence. S'ils ne se convertissent pas, vous ne perdrez pas le merite de vos instructions. On void ici quels étoient les faux freres que saint Boniface avoit à combattre dans le cours de sa predication.

Le pape condamne ensuite un prêtre Escossois nommé Samson, qui soutenoit qu'on pouvoit devenir Chrétien sans baptême, par la seule imposition des mains de l'évêque ; & plus bas il ajoûte : Vous nous avez écrit aussi de ce Virgile, que nous ne savons si on nomme prêtre : qui parce que vous le confondez sur ses erreurs, s'efforce de vous nuire en semant la division entre vous & Odilon duc de Baviere ; & disant que nous l'avons employé, pour remplir la place d'un des quatre évêques que vous y avez ordonnez. Quant à sa perverse doctrine, s'il est prouvé qu'il soutienne qu'il y a un autre monde, & d'autres hommes sous

Digitized by Google

la terre, un autre soleil & une autre lune, chassez-le de l'église dans un concile, après l'avoir dépoüillé du sacerdoce. Nous avons aussi écrit au duc de Baviere de nous l'envoyer, afin de l'examiner nous-mêmes, & le juger suivant les canons. Nous avons écrit à Virgile même & à Sidonius des lettres menaçantes, & nous vous croirons plutôt qu'eux. Le pape témoigne dans cette même lettre approuver un écrit touchant la foy que saint Boniface luy avoit envoyé en son nom & des autres évêques de France, & rend graces à Dieu, de ce qu'il les a ramenez à l'unité du saint siege. Il écrit une lettre particuliere à ces évêques, où il en nomme treize des quatre provinces de Mayence, de Reims, de Roüen & de Sens. Il les loue de leur union entre eux & l'église Romaine, & les exhorte à agir de concert avec Boniface legat du saint siege. AN. 748. epist. 11.

Saint Boniface avoit demandé que le pape envoyât un évêque en France, à quoy il répond: Tant que Dieu vous conservera, il n'est point necessaire d'y en envoyer d'autre qui tienne vôtre place. Envoyez ceux que vous jugerez à propos prêcher l'évangile dans le lieu que vous reglerez, & procurez la tenuë des conciles. Il approuve ensuite le choix que les François avoient fait de Mayence pour être la metropole & le siege de Boniface. Il luy conseille de ne le point quitter; mais il luy permet pour le soulagement de sa vieillesse, d'ordonner évêque celui qu'il trouvera digne de luy succeder, c'est-à-dire un coadjuteur. Cette lettre est dattée du premier de May la vingt-neuviéme année de Constantin, in-

AN. 751. diction premiere, qui eſt l'an 748. On en trouve une autre dattée de trois ans aprés l'an 751. par laquelle le pape confirme en faveur de ſaint Boniface & de ſes ſucceſſeurs la dignité de metropole à l'égliſe de Mayence: declarant qu'elle a ſous elle les villes de Tongres, Cologne, Vormes, Spire & Utrect, & toutes celles de Germanie où Boniface avoit établi la foy.

Zac epiſt 13 ap Othl. c. 14

to. 6. Conc. p. 1530. Othl. lib. 11. c. 11. Bonif epiſt. 141.

Cette lettre accompagna la réponſe d'une que ſaint Boniface avoit envoyée au pape par le prêtre Lulle, où il luy diſoit entre autres choſes: Il y a dans une vaſte forêt un lieu ſauvage au milieu des peuples de nôtre miſſion, où nous avons bâti un monaſtere, & établi des moines qui vivent ſelon la regle de ſaint Benoiſt dans une étroite abſtinence, ſans chair, ni vin, ni biere: ſans ſerviteurs, contens du travail de leurs mains. J'ay acquis ce lieu par le moyen des perſonnes pieuſes, & principalement de Carloman cy-devant prince des François, je l'ay dedié au Sauveur; & je me propoſe avec vôtre conſentement, de m'y repoſer quelque jour pour le ſoulagement de ma vieilleſſe, & d'y être enterré aprés ma mort. On void bien que c'eſt l'abbaye de Fulde.

epiſt. 12. ap. Othl c. 12.

Le pape Zacarie répondant à cette lettre accorde à ſaint Boniface un privilege pour le monaſtere de Fulde, & il y en a une lettre ſeparée, par laquelle le pape l'exempte de la juriſdiction de tout autre évêque excepté du ſaint ſiege: en ſorte qu'aucun n'entreprenne d'y celebrer la meſſe, s'il n'y eſt invité par l'abbé. C'eſt le premier exemple que je ſache d'une pareille exemption.

epiſt. 14. Othl. 11. c. 15.

Digitized by Google

Le pape continuë dans la lettre principale à répondre aux questions que Lulle avoit proposées dans un memoire, & défend aux Chrétiens de manger de plusieurs viandes : soit par raport à la santé, soit pour raprocher ces barbares des mœurs des autres peuples. Il ajoûte : Quant au feu paſcal nôtre tradition eſt, que le jeudi-ſaint pendant que l'on conſacre le ſaint chrême, on raſſemble l'huile de toutes les lampes de l'égliſe en trois grandes lampes, que l'on met dans un lieu ſecret de l'égliſe à l'imitation de l'interieur du tabernacle ; & on prend ſoin qu'elles brûlent continuellement ; en ſorte que cette huile puiſſe ſuffire juſques au troiſiéme jour. Mais nous n'avons point de tradition des chriſtaux dont vous parlez. C'étoit des miroirs ardens ou des pierres pour faire du feu nouveau. On void icy que l'uſage preſent de l'égliſe Romaine de battre le fuſil pour allumer le cierge paſcal n'eſt pas de la premiere antiquité. Le pape continuë : Il ſeroit bon de ne point ordonner de prêtres avant trente ans ; mais en cás de neceſſité, on les peut ordonner à vingt-cinq ans, ſuivant la loy du ſervice des Levites. Les ordinations que vous avez faites hors des temps legitimes, y étant obligé par la neceſſité & la pauvreté des ordinands ; nous prions Dieu de vous les pardonner, parce que c'eſt le zele de la foy qui vous a fait agir. Telles étoient alors les diſpenſes : des indulgences pour une faute commiſe, non des permiſſions de la commettre. Les prêtres promus de l'état laïque aprés avoir commis des crimes, qui n'ont été découverts que depuis leur ordination, doivent être

AN. 751.
art. 1.
art. 5.
art. 21.
art. 7.
art. 11.
13.

AN. 751. dépoüillez de l'habit sacerdotal, & mis en penitence.

8

v. Tim IV 2. Quant à Milon & ses semblables qui nuisent beaucoup aux égliſes, exhortez-les suivant le precepte de l'apôtre: s'ils vous écoutent, ils sauveront leurs ames, sinon vous ne perdrez pas vôtre recompense. C'est Milon usurpateur du siege de Reims, qui vécut encore deux ans, & fut tué à la chasse par un sanglier l'an 753. dans une forêt prés de Treves qui porte encore son nom. Le pape ajoûte: Pour cet évêque meurtrier & débauché qui aprés sa degradation veut encore s'attribuer les biens de l'égliſe, il faut le rejetter avec horreur. Ce dernier est Gevilieb, qui voulut quelque temps retenir les biens de l'égliſe de Mayence: mais ensuite il donna à l'égliſe tout ce qu'il avoit, qui étoient des troupeaux & des esclaves, & se contenta d'une terre qu'on luy donna pour subsistance où il vécut quatorze ans chrétiennement, obſervant l'hoſpitalité, sans se montrer à Mayence, si ce n'est quelquefois le jeudi-saint pour laver les pieds dans l'égliſe par humilité. Enfin il mourut penitent l'an 765.

Brouver. VII. *Ann. Trevir.*

10.

15.

Ser. II. *rer. Mog.*

art. 14. Le pape Zazarie continuë dans sa lettre à saint Boniface: Quand les payens vous perſecutent, si vous pouvez continuez de les prêcher: si vous ne pouvez les souffrir, vous avez le precepte du Seigneur,

16. de paſſer à une autre ville. Pour les esclaves qui habitent dans le païs des Chrétiens, n'heſitez point à leur faire payer tribut, afin qu'ils reconnoiſſent que cette terre a un maître; autrement ils pourroient quelque jour se l'attribuer comme propre. Ces escla-

Digitized by Google

ves étoient encore payens. Enfin ſaint Boniface avoit demandé en combien d'endroits du canon de la meſſe, il falloit faire des ſignes de croix: ce que le pape marqua dans un memoire particulier dont il chargea le prêtre Lulle. Cette lettre eſt dattée du quatriéme de Novembre la trente-deuxiéme année de Conſtantin, indiction cinquiéme, qui eſt l'an 751.

AN. 751. 17.

I. Pepin roy de France.

SAINT Burchard évêque de Virſbourg traita à Rome une affaire plus importante, que celles dont il a été parlé. Car il y fut envoyé avec Fulrad chapelain du prince Pepin, pour conſulter le pape Zacarie touchant les rois de France, qui depuis long-temps n'en avoient plus que le nom ſans aucune autorité : ſçavoir s'il étoit à propos, que les choſes demeuraſſent en cet état. Le pape répondit, que pour ne point renverſer l'ordre, il valoit mieux donner le nom de roy à celui qui en avoit le pouvoir. Cette réponſe étant raportée en France, Pepin fut élu roy ſuivant l'uſage des François, & ſacré par les mains de ſaint Boniface archevêque de Mayence accompagné de pluſieurs autres évêques. Sa femme Bertrade fut auſſi reconnuë reine : & cette action ſe paſſa à Soiſſons l'an 752. & comme l'on croid le premier jour de Mars. Pepin regna plus de ſeize ans, & en luy commença la ſeconde race des rois de France. Childeric III. dernier roy de la premiere race, jeune prince foible & mépriſé, fut enfermé dans le monaſtere de Sitiu ou de ſaint Bertin, & ſon fils Theodoric dans celui de Fontenelle.

Ann. Leiſſl. an. 749. Fuld an. 751.

Ann. Petav. 752. Metenſ. 750. V. Mabill. to. 4. act SS. p. 88. n. 4. Cont. 3. Fredeg. c. ultim. Fragm. inter opera Greg. Tur. p. 199. Coint. an. 752. n. 194.

Chr. Frontanell. c. 13. Ann. Fuld. 752. Eleg. to. 4. Act. SS. Ben. p. 334.

Fulrad qui eut part à cette negociation nâquit en Alſace de parens nobles, & y poſſeda de tres-grands biens. Il étoit prêtre & archichapelain du palais, ou comme il eſt nommé ailleurs, archiprêtre de France : c'eſt-à-dire que tout le clergé du palais

palais étoit sous sa conduite. On void par une lettre que saint Boniface luy écrivoit combien il étoit persuadé de son credit auprés du roy Pepin. Dés la neuviéme année du regne de Childeric, c'est-à-dire l'an 750. il étoit abbé de saint Denis en France. Il fonda en son païs les monasteres de Leberau & de saint Hypolite, aujourd'huy saint Bilt prés de Scheleſtat, saint Privat dans le dioceſe de Metz, & quelques autres. AN. 753. *Bonif ep. 92.*

Le roy Pepin la ſeconde année de ſon regne, qui fut l'an 753. tint à Verberie l'aſſemblée de la nation, où furent faits, comme l'on croid, vingt-un canons de diſcipline eccleſiaſtique. Ils regardent les mariages pour la plûpart. Le mariage au troiſiéme degré de parenté eſt nul: en ſorte qu'aprés la penitence faite les parties ont la liberté de ſe marier à d'autres. Au quatriéme degré on leur impoſe ſeulement penitence, ſans les ſeparer: mais on n'accorde point de permiſſion pour contracter un tel mariage. Celui qui a commis inceſte avec ſa belle-fille, ſa belle-mere, ſa belle-ſœur ou la couſine de ſa femme, ne peut jamais ſe remarier ni à elle ni à autre: & la femme coupable de même. Mais la partie innocente peut ſe remarier: ce qu'il faut entendre aprés la mort de l'autre. Si une femme a conſpiré contre la vie de ſon mari, & qu'il ait tué un homme en ſe défendant: il peut la quitter, & ſe remarier quand elle ſera morte: ce qu'il ne pourroit s'il étoit jugé coupable d'homicide. Mais la femme criminelle ne pourra jamais ſe remarier. En un mot une partie de la penitence des grands crimes étoit d'exclure du mariage pour toûjours.

II. Concile de Verberie. *Coint. an. 753. n. 1. & 6. Conc. p. 1657. & Capitular. p. 162. Can. 1.*

c. 2. 10. 11. 12. 18.

c. 3.

AN. 753. Il n'étoit point permis à un autre d'épouſer celle
c. 4. qui avoit été femme legitime ou illegitime d'un prêtre. Le prêtre qui a donné le voile à une femme malgré elle ſera dépoſé. Elle ne peut recevoir le voile que du conſentement de ſon mari : mais s'il
c. 6. 13. y a conſenti, il ne peut en épouſer une autre. La ſervitude rend le mariage nul : en ſorte que celui qui a épouſé une femme ſerve la croyant libre, peut en épouſer une autre. Il en eſt de même de la femme libre, qui a épouſé un ſerf dont elle ignoroit
c. 19. l'état. Les eſclaves mariez & vendus ſeparément, doivent être exhortez à demeurer comme ils ſont.
c. 16. Défenſe aux clercs de porter des armes. Les ordinations faites par des évêques vagabonds ſont nulles.
c. 14. Ce ſont les canons de ce concile les plus importans, & les plus intelligibles.

III. Mort du pape Zacarie. *Anaſt.* Le pape Zacarie mourut au mois de Mars de l'année 752. indiction cinquiéme : aprés avoir tenu le ſaint ſiege dix ans, trois mois & quatorze jours. Des marchands Venitiens ayant acheté à Rome quantité d'eſclaves de l'un & de l'autre ſexe, les vouloient mener en Afrique, pour les vendre aux infidelles. Le pape l'empêcha, parce que ces eſclaves étoient baptiſez ; & ayant rendu aux Venitiens le prix qu'ils en avoient donné, il les mit tous en liberté. Il rebâtit preſque à neuf le palais patriarcal de Latran : il y fit une ſale à manger ornée de marbres, de moſaïques & de peintures : & une autre devant les archives, où il fit peindre une carte univerſelle du monde. Il mit à l'égliſe de ſaint Pierre dans une armoire tous les livres neceſſaires pour les leçons des matines pen-

Digitized by Google

dant toute l'année. Il donna vingt livres d'or de revenu pour l'huile du luminaire de la même église; & pour l'autel un tapis tissu d'or & orné de pierreries, où étoit representée la nativité de nôtre-Seigneur. Il fit faire à ses dépens une couronne d'argent du poids de six-vingt livres pour porter des cierges ou des lampes. Il acquit plusieurs fermes à l'église par diverses donations, & fit plusieurs bâtimens considerables. Ayant trouvé au palais patriarcal le chef de saint George enfermé dans une châsse avec une inscription greque qui le faisoit connoître, il fut ravi d'avoir découvert ce tresor, assembla aussitôt le peuple, & transporta solemnellement la relique à la diaconie de saint George au Voile d'or, où il se fit plusieurs miracles.

Ce pape établit une distribution d'aumônes, que l'on portoit frequemment du palais patriarcal aux pauvres & aux pelerins, qui demeuroient à saint Pierre. Il en fit aussi distribuer aux pauvres & aux malades de tous les quartiers de Rome. Il aimoit fort ses clercs, & augmenta plus qu'au double leurs pensions annuelles: les traitant comme un bon pere, & les soulageant en tout. Le peuple même vécut en sureté & en joye sous son pontificat. Il traduisit les dialogues de saint Gregoire en grec, qui étoit sa langue maternelle, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le latin. En trois ordinations au mois de Mars, il fit trente prêtres & cinq diacres, & d'ailleurs quatre-vingt-cinq évêques. Enfin il fut enterré à saint Pierre le quinziéme de Mars, jour auquel l'église l'honore entre les Saints. Le saint siege vaqua quinze jours. *Martyr. R. 15. Mart.*

Digitized by Google

IV. Etienne second pape. *Anast.*

Aprés la mort du pape Zacarie tout le peuple élut pour luy succeder un prêtre nommé Etienne, & le mit en possession du palais patriarcal de Latran: mais le troisiéme jour à son réveil s'étant assis pour regler ses affaires domestiques, tout d'un coup il perdit la parole & la connoissance, & mourut le lendemain. Comme il n'avoit point été sacré on ne le compte point entre les papes.

Ensuite tout le peuple s'assembla dans l'église de sainte Marie majeure, où aprés avoir imploré la misericorde de Dieu, & le secours de la sainte Vierge, ils éleurent tout d'une voix, un diacre aussi nommé Etienne second du nom. Il étoit Romain de naissance fils de Constantin, qui le laissa en bas âge, mais il fut élevé dans le palais de Latran prés des papes; & ils le firent passer par tous les ordres ecclesiastiques jusques au diaconat. Aprés son élection on le porta selon la coutume à l'église de Latran, on le mit en possession du palais patriarcal, & il tint le saint siege cinq ans & vingt-huit jours. Il aimoit l'église, conservoit les traditions avec une grande fermeté, prêchoit avec force la parole de Dieu, & étoit toûjours prêt à secourir les pauvres, & assister les veuves & les orphelins. Dés le commencement de son pontificat, il rétablit dans Rome quatre anciens hôpitaux abandonnez depuis longtemps; & en fonda un cinquiéme pour cent pauvres. Il en fit deux hors de Rome prés l'église de saint Pierre, y donna de grands biens, & les unit à perpetuité aux deux diaconies de la sainte Vierge & de saint Silvestre qui étoient au voisinage.

Digitized by Google

Cependant Aſtolfe roy des Lombards profitant de la foibleſſe des Grecs aſſiegea Ravenne, & la prit. L'exarque Eutychius s'enfuit en Grece; & l'exarcat finit ainſi en Italie aprés avoir duré environ cent quatre-vingt ans, depuis Longin établi ſous Juſtin le jeune. Aſtolfe pouſſant ſa conquête attaqua enſuite la duché de Rome; ce qui obligea le pape Etienne à luy envoyer le troiſiéme mois de ſon pontificat le diacre Paul ſon frere avec Ambroiſe primicier, chargez de grands preſens pour traiter de la paix, qu'ils luy firent promettre pour quarante ans. Mais il la rompit au bout d'environ quatre mois: & fit de grandes menaces contre le pape & le peuple Romain, voulant ſe rendre maître de toute la province, & charger la ville d'un tribut annuel d'un ſou d'or par tête. Le pape luy envoya les abbez de ſaint Vincent prés du Vulturne, & de ſaint Benoiſt du mont Caſſin, pour luy demander la conſervation de la paix: mais Aſtolfe ſans même les écouter, les renvoya avec mépris à leurs monaſteres: leur faiſant promettre de ne pas retourner au pape, qui l'ayant appris eut recours à Dieu ſuivant ſa coutume.

Rub. hiſt. Rav. l. 4. p. 121.

Sup. liv. XXXIV. n. 20.

V. Monaſtere de Nonantule. *Acta SS. Ben. to 5. init.*

La reine Giſeltrude femme d'Aſtolfe avoit un frere nommé Anſelme, qui aprés avoir été duc de Frioul quitta le monde, & l'an 750. fonda le monaſtere de Fanan à ſept lieuës ou 22. mille de Modene par la liberalité du roy ſon beau-frere. Aprés qu'Anſelme y eut demeuré quelque temps, le roy luy donna encore la terre de Nonantule à deux lieuës de Modene, qu'Anſelme & ſes moines défricherent

par le travail de leurs mains, & y fonderent une égliſe & un monaſtere la troiſiéme année du regne d'Aſtolfe, c'eſt-à-dire l'an 752. L'année ſuivante l'égliſe fut conſacrée en l'honneur de tous les apôtres par ordre du pape Etienne II. & par les mains de Sergius archevêque de Ravenne. Aſtolfe confirma cette fondation par une charte où il oblige ſeulement les moines à luy fournir quarante brochets au grand carême, & autant au carême de ſaint Martin, c'eſt-à-dire à l'Avent. Aſtolfe alla à Rome avec Anſelme, & offrit cette lettre ſur le corps de ſaint Pierre, pour marque de ſoumiſſion au ſaint ſiege. Le pape revêtit Anſelme de l'habit monaſtique, luy donna le bâton paſtoral le conſacrant abbé, & le recommanda à l'archevêque Sergius, qui étoit preſent, avec pluſieurs autres évêques, car cette ceremonie ſe fit en plein concile. Le pape permit auſſi à Anſelme d'emporter le corps de ſaint Silveſtre. Ainſi on peut croire que la guerre que le roy des Lombards faiſoit à Rome avoit des intervales pendant l'hiver. Saint Anſelme fonda pluſieurs hôpitaux, en l'un deſquels on nourriſſoit deux cens pauvres le premier jour de chaque mois, & on diſoit tous les ans trois cens meſſes pour les vivans & pour les morts. Il gouverna cinquante ans le monaſtere de Nonantule, & eut ſous ſa conduite juſques à onze cens quarante-quatre moines, ſans les enfans & les novices.

Aprés que le roy Aſtolfe eut renvoyé ſans rien faire les deux abbez deputez par le pape: Jean ſilentiaire de l'empereur Conſtantin arriva à Rome appor-

Anaſt.

tant des lettres pour le pape, & pour le roy des Lombards: où il l'exhortoit à rendre les places qu'il avoit prises sur l'empire. Le pape l'envoya aussi-tôt à Ravenne trouver le roy: qui sans donner de réponse precise, se contenta d'envoyer un ambassadeur à C P. avec Jean. Le pape y envoya aussi des deputez chargez de lettres, où il prioit l'empereur, comme il avoit déja fait plusieurs fois, de venir avec une armée délivrer Rome & l'Italie. Mais cette deputation fut encore sans effet, & l'empereur Constantin n'envoya aucun secours.

VI. Califes Abbassides. *Elm. lib* II. *c.* 1.

Ses troupes étoient occupées en orient pour profiter de la division des Musulmans qui venoient de changer de maître. Car il s'éleva contre le calife Meroüan un parti puissant, dont le chef étoit Ibrahim fils de Mahomet, fils d'Aly chef de la maison d'Abas. Cet Abas étoit oncle de Mahomet le pretendu prophete, au lieu qu'Ommia chef de la branche regnante n'étoit son parent qu'en un degré éloigné. Ibrahim fut reconnu Iman à la Meque l'an de l'hegire 127. de Jesus-Christ 744. mais quatre ans aprés, il fut pris par Meroüan qui le fit mourir. Son frere Abdalla surnommé Aboulabas Saffah soutint le parti, & fut reconnu calife à Coufa en Arabie *c.* 2. l'an 132. le vendredi 13. jour du troisiéme mois, qui revient au dernier Octobre 749. Il chassa Meroüan *Ibid. Pac. f.* en Syrie, en Palestine, & jusques en Egypte, où 23. dans le desespoir de ses affaires, il fit de grands maux aux Chrétiens. Il en tint plusieurs dans les fers, entr'autres Chaïl, ou Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie, qu'il voulut plusieurs fois faire

mourir jusques à faire apporter l'épée toute prête. Enfin Meroüan fut pris & tué la même année 132. 750. de Jesus-Christ. En luy finit la race des califes Ommiades qui avoit regné 91. ans, depuis l'an 41. de l'hegire, quand Moavia fut reconnu calife. Alors Damas cessa d'être la capitale de cet empire. La maison d'Ommia se conserva seulement en Espagne: où Abderrame petit-fils du calife Hicham se retira l'an 139. de l'hegire, 756. de Jesus-Christ, & y fut reconnu Emir-almoumenin, c'est-à-dire prince des fidelles. Il s'établit à Cordouë, & regna trente-trois ans.

Sup. liv. XXXIX. n. 31.

Theoph. an. 9. p. 357. c. Roderic. c 18.

Abdalla Saffah ne regna que quatre ans & neuf mois, & mourut le dernier mois de l'an 136. de l'hegire, c'est-à-dire en Juin 754. Il fit patriarche Jacobite d'Antioche un évêque nommé Isaac, qui avoit été à son service avant qu'il fût calife: avec ordre de faire mourir quiconque s'y opposeroit, & à cette occasion il y eut deux metropolitains de tuez. Isaac envoya sa lettre synodique à Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie, le priant de le recevoir à sa communion, ou de le venir trouver. Michel ne voulut point le recevoir, & comme il se preparoit à partir, la nouvelle vint en Egypte qu'Isaac étoit mort à Antioche, & qu'un nommé Athanase s'étoit intrus à sa place: mais il mourut le second jour; & un autre nommé George fut ordonné patriarche d'Antioche. Celui-cy fut chassé peu de temps aprés par le calife Aboujafar Almansor successeur de Saffah, en faveur d'un évêque de ses amis, qu'il mit à sa place; & qui n'écrivit point de synodique au patriarche d'Alexandrie.

Elm p. 103.

L'empereur

L'empereur Conſtantin profita donc de la guerre civile entre les Ommiades & les Abbaſides, & l'an 751. onziéme de ſon regne, il prit Theodoſiopole & Melitine, & ſoumit les Armeniens. Alors Theodore fils du vicaire de la petite Armenie fut ordonné patriarche d'Antioche pour les Melquites à la place de Theophylacte mort l'année precedente, & tint le ſiege vingt-trois ans. AN. 754. *Theoph. an. 21. p. 358.* *Eutych. ann. to. 2. p. 399.*

Conſtantin enflé de ces ſuccés tint pluſieurs conſeils contre la veneration des images: parlant tous les jours au peuple, pour luy perſuader de les abolir. Il preparoit ainſi le concile, qu'il aſſembla l'année ſuivante 754. treiziéme de ſon regne, indiction ſeptiéme. Il s'y trouva trois cens trente-huit évêques, à la tête deſquels étoient George de Neoceſarée, Theodoſe évêque d'Epheſe fils de l'empereur Abſimare, & Siſinnius ſurnommé Paſtilas évêque de Perge en Pamphylie. Il n'y avoit aucun patriarche, ni perſonne de la part des grands ſieges de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, ou de Jeruſalem. Le ſiege de CP. étoit vacant, car Anaſtaſe étoit mort la même année d'une maladie nommée en grec Choldapſe, c'eſt à dire nœud de boyau, qui luy faiſoit rejetter les excremens par la bouche. Ce concile s'aſſembla dans le palais d'Hierie ſur la côte d'Aſie vis-à-vis CP. le dixiéme jour de Fevrier, & dura ſix mois, juſques au huitiéme d'Aouſt, où il paſſa dans l'égliſe de Blanquernes. Alors l'empereur Conſtantin monta ſur l'ambon, & tenant par la main le moine Conſtantin évêque de Sylée, il cria à haute voix: Longues années à Conſtantin patriarche œcumenique. VII. Concile des Iconoclaſtes. *7 conc. p. 1 8. E.* *Cang. CP. lib. IV. c. 13.* *Vita. Steph. Jun. p. 444.* *Conc. Nic 2. act. 6. to. 7. p. 395.*

AN. 754. En même temps il le revêtit de l'habit sacré & du pallium. Ce même jour fut terminé le concile, dont il ne nous reste que la définition de foy, qui a pour titre : Définition du saint & grand concile œcumenique.

Conc. to. 7. p. 401. Aprés un assez long preambule, le concile dit, que J. C. nous a délivrez de l'idolâtrie, & nous a enseigné

p. 408. l'adoration en esprit & en verité. Mais, ajoûte-t-il, le demon ne pouvant souffrir la beauté de l'église, a ramené l'idolâtrie insensiblement, sous l'apparence de christianisme : en persuadant d'adorer la creature, & de prendre pour dieu un ouvrage auquel on donne le

p. 412. nom de Jesus-Christ. C'est pourquoy comme le Sauveur a envoyé autrefois ses apôtres pour la destruction des idoles : ainsi il a suscité maintenant ses serviteurs nos empereurs imitateurs des apôtres, pour nous instruire, & renverser les inventions du demon.

Theoph. an. 9. p. 357. D. an. 10. p. 358. C'est ainsi que ces évêques flateurs se reconnoissent disciples des empereurs, dont l'un étoit un enfant de quatre ans, sçavoir Leon fils de Constantin né le vingt-cinquiéme de Janvier 750. & couronné le

Conc. p. 417. 420. &c. jour de la Pentecôte sixiéme de Juin 751. Ensuite ils declarent qu'ils reçoivent les six conciles œcumeniques, les exprimant chacun en particulier, puis ils

p. 425. ajoûtent : Ayant donc examiné soigneusement leur doctrine, nous avons trouvé que l'art illicite des peintres combat le dogme capital de nôtre salut, qui est l'Incarnation de Jesus-Christ, & renverse les définitions des six conciles. La peinture établit l'erreur de Nestorius, qui divise Jesus-Christ en deux, & ne laisse pas d'appuyer celles d'Arius, de

Digitized by Google

Dioſcore, d'Eutyques & de Severe, qui enſeignent le mêlange & la confuſion des deux natures. Car le peintre ayant fait une image la nomme Chriſt: or le nom de Chriſt ſignifie tout enſemble Dieu & homme. Donc, ou le peintre a renfermé, comme il s'imagine, la divinité immenſe dans les bornes de la chair créée : ou il a confondu les deux natures unies ſans confuſion. Celui qui adore l'image eſt coupable des mêmes blaſphêmes, & la même malediction tombe ſur l'un & ſur l'autre. AN. 754.

Ils chercheront ſans doute à s'excuſer en diſant: Nous ne faiſons l'image que de la chair, que nous avons vûë & touchée, & qui a converſé avec nous. Mais ils retombent par là dans l'impieté de Neſtorius. Car il faut conſiderer, que ſelon les peres, la chair de Jeſus-Chriſt, ſi-tôt qu'elle a commencé d'être, a été la chair du Verbe, ſans jamais admettre aucune idée de ſeparation, mais priſe toute entiere par la nature divine, & entierement diviniſée. Comment donc en peut-elle être ſeparée? Il en eſt de même de ſa ſainte ame. Si-tôt qu'elle a été, ç'a été l'ame d'un Dieu, & jamais elle n'a été ſeparée de la divinité, même étant ſeparée de ſon corps. Comment donc ces inſenſez pretendent-ils peindre la chair de Jeſus-Chriſt comme la chair d'un pur homme? C'eſt ſuppoſer qu'elle ſubſiſte par elle-même, & luy donner une autre perſonne, & par conſequent en ajoûter une quatriéme à la Trinité. p. 449.

La vraye image de Jeſus-Chriſt eſt celle qu'il a faite luy-même, lorſque la veille de ſa paſſion, il prit le pain, le benit, & ayant rendu graces, le

AN. 754. rompit, & le donna, disant : Prenez, mangez pour la remission des pechez, ceci est mon corps. Et de même en donnant le calice, il dit : Ceci est mon sang : faites ceci en memoire de moy. Pour montrer qu'il n'a point choisi sous le ciel d'autre espece ni d'autre forme, qui puisse representer son incarnation. Et quelle a été en cela l'intention de Dieu infiniment sage ? sinon de nous montrer clairement ce qu'il a fait dans le mystere de son Incarnation. C'est-à-dire que comme ce qu'il a pris de nous n'est que l'essence humaine sans subsistance personnelle, pour ne pas faire tomber sur la divinité une addition de personne : ainsi pour son image, il nous a commandé d'offrir une matiere choisie, qui est la substance du pain : mais sans forme ni figure humaine, depeur que l'idolâtrie ne s'introduisist. Donc comme le corps naturel de Jesus-Christ est saint étant divinisé : de même il est évident que ce qui est son corps par institution, c'est-à-dire sa sainte image, est sanctifiée d'une certaine maniere, & divinisée par la grace. Car c'est ce que Jesus-Christ a voulu faire : afin que comme il a divinisé la chair, qu'il a prise, par une sanctification qui luy est propre & naturelle en vertu de l'union : ainsi le pain de l'eucharistie, comme étant la vraye image de sa chair naturelle, devint un corps divin ; étant sanctifié par l'avenement du saint-Esprit, & la mediation du prêtre, qui fait l'oblation, & rend saint ce pain qui étoit commun. Au reste comme la chair vivante du Seigneur a reçu l'onction du saint-Esprit, qui est la divinité : ainsi ce pain divin a été rempli du saint-Esprit avec

P. 445.

le calice de son sang vivifiant. Il a donc été dé- AN. 754.
montré que c'est la vraye image de l'Incarnation de Jesus-Christ qu'il nous a de sa propre bouche enseignée de faire.

On verra dans la suite comment les catholiques refuterent cette objection, & tous les autres sophismes de ce concile. Cependant on peut remarquer, qu'il suppose que l'on adore l'eucharistie, en disant que Jesus-Christ n'y fait pas paroître sa figure humaine, depeur de donner lieu à l'idolâtrie, & qu'il la nomme un pain divin & un corps divin, & le calice du sang de Jesus-Christ: qu'il reconnoît que le saint-Esprit y descend; & que c'est un sacrifice offert par un prêtre. La définition du concile continuë ainsi. *Liv. XLIII. n. 36.*

Mais ce que l'on appelle faussement des images ne vient pas de la tradition de Jesus-Christ, des apôtres ou des peres; elles n'ont point de priere particuliere pour les sanctifier; & demeurent profanes & mépriſables comme le peintre les a faites. Que si l'on demande pourquoy nous condamnons les images de la mere de Dieu, & des Saints, qui sont de purs hommes, sans avoir la nature divine comme Jesus-Christ: nous dirons que l'église est entre le Judaïsme & le paganisme, & rejette les ceremonies de l'un & de l'autre: du Judaïsme les sacrifices sanglans; du paganisme, la fabrication & le service des idoles, dont l'art detestable de la peinture est la source. Car n'ayant point d'esperance de la resurrection, ils ont inventé cette illusion, pour rendre comme presens ce qui ne l'étoit point. Mais pour

VIII. Condamnation des images. *p. 452.* *p. 456.* *p. 457.* *p. 461.*

AN. 754. les Saints qui vivent avec Dieu, c'eſt leur faire injure que de les repreſenter avec une matiere morte par l'art des payens.

p. 464. Le concile raporte enſuite quelques paſſages de l'écriture, pour autoriſer ſa définition, & quelques

p. 473. paſſages des peres, ſçavoir: de ſaint Epiphane, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Jean Chryſoſtome, de ſaint Athanaſe, de ſaint Amphiloque, de Theodore d'Ancyre, d'Euſebe de Ceſarée en

p. 505. Paleſtine. Aprés quoy il conclut, que l'on doit rejetter de l'égliſe avec abomination toute image peinte

p. 508. de quelque matiere que ce ſoit: & défend à toute perſonne à l'avenir d'en faire aucune, l'adorer, la dreſſer dans une égliſe, ou dans une maiſon particuliere, ou la cacher: ſous peine aux évêques, aux prêtres, & aux diacres de dépoſition, aux moines & aux laïques d'anathême: ſans préjudice des peines portées par les loix imperiales. Mais ils ajoûtent, que ſous pretexte de cette défenſe des images, aucun de ceux

p. 512. qui gouvernent les égliſes ne pourra s'emparer des vaſes ſacrez, ni des habits, des voiles, & des autres meubles deſtinez au ſervice divin. Que s'il veut les changer, il ne le pourra que du conſentement du patriarche de C P. & par ordre de l'empereur: afin que ce ne ſoit pas un pretexte de défigurer les égliſes. Il eſt défendu auſſi aux magiſtrats & à tous les laïques d'abuſer de ce pretexte, pour ſe rendre maîtres des égliſes, & les reduire en ſervitude comme quelques-uns avoient fait.

p. 513. Le concile prononce enſuite pluſieurs articles en forme de canons avec anathême à chacun, dont les

Digitized by Google

premiers ne contiennent que la doctrine catholique sur la Trinité & l'Incarnation. Mais il y en ajoûte plusieurs contre les images de Jesus-Christ & des Saints. Toutefois il reconnoît que la sainte Vierge est au dessus de toutes les creatures, & que l'on doit avoir recours à son intercession, comme tres-puissante auprés de Dieu: & que tous les Saints qui ont vécu sous la loy de nature, la loy écrite, ou la loy de grace, doivent être honorez & priez, suivant la tradition ecclesiastique. AN. 754. p. 516. p. 524. p. 528.

Aprés cela les empereurs Constantin & Leon, car on les fait toûjours parler ensemble suivant l'usage, demanderent au concile si le decret qui venoit d'être lû étoit publié du consentement de tous les évêques. Ils répondirent: Nous croyons tous ainsi: nous en sommes tous d'accord, nous avons souscrit avec joye. Ils firent ensuite plusieurs acclamations à l'honneur des empereurs, les loüant entre autres choses d'avoir aboli l'idolâtrie. Enfin ils prononcerent anathême nommément contre saint Germain de C P. George de Chypre, & saint Jean Damascene en ces termes: Anathême à Germain double en ses sentimens, & adorateur du bois. Anathême à George son complice falsificateur de la doctrine des peres. Anathême à Mansour maudit & favorable aux Sarrasins: anathême à Mansour adorateur d'images & faussaire: anathême à Mansour injurieux à Jesus-Christ, & traître à l'empire: anathême à Mansour docteur d'impieté, & mauvais interprete de l'écriture. La Trinité les a deposez tous trois. Tel est le decret du faux concile de C P. tenu par les Iconoclastes. p. 532. p. 533.

Digitized by Google

reur, il resolut de s'adresser aux François à l'exemple de ses predecesseurs Gregoire III. & Zacarie. Ainsi le pape Etienne écrivit au roy Pepin une lettre pleine de vives expressions de douleur, qu'il envoya secrettement par un pelerin. Puis par une autre lettre il luy manda : Envoyez vous-même des ambassadeurs à Rome, pour m'engager à vous aller trouver. AN. 753.

Le roy Pepin envoya sa réponse, par laquelle il accordoit au pape tout ce qu'il demandoit. Le porteur fut Droctegang premier abbé de Gorze, que le pape renvoya au roy, avec une lettre qui ne contient que des actions de graces : se raportant du surplus à Droctegang, à qui il s'étoit expliqué de vive voix. Le pape écrivit en même temps à tous les ducs des François, les exhortant de venir au secours de saint Pierre, qu'il nomme leur protecteur ; & leur promettant de sa part la remission de leurs pechez, le centuple en ce monde, & la vie éternelle en l'autre. *Acta SS. Bru. to. 4. p. 20. Coint. an. 753. n. 52.* *Epist. 1. Steph. Carol. 10.*

Cependant le silentiaire Jean revint de C P. avec les legats que le pape y avoit envoyez : raportant les propositions du roy des Lombards, & une lettre de l'empereur, par laquelle il ordonnoit au pape d'aller trouver ce roy, pour retirer de ses mains Ravenne, & les villes qui en dépendoient. C'est tout le secours que l'empereur envoyoit à l'Italie. Le pape envoya au roy Astolfe demander sauf-conduit pour luy & pour sa suite. Au retour de son deputé arriverent ceux du roy Pepin, Chrodegang êvêque de Metz, & le duc Auctaire : qui avoient ordre de

AN. 753. mener le pape au roy leur maître, comme il l'avoit demandé.

Boll. 6. Mart. pa. 6. p. 452.

Chrodegang étoit né en Haſbagne, qui eſt à peu près le Brabant, de la premiere nobleſſe des François. Il fut élevé à la cour de Charles-Martel, & y exerça la charge de referendaire. Il étoit bien fait, éloquent même en latin, outre ſa langue naturelle qui étoit la Teutonique. Sa charité étoit grande pour nourrir & proteger les pauvres. Il fut élu évêque de Metz l'an 742. & gouverna cette égliſe pendant vingt-trois ans cinq mois. Il fonda pluſieurs monaſteres, à qui il donna de grands biens, entre autres celui de Gorze vers l'an 748. qui fut depuis une école celebre. Chrodegang étant donc arrivé à Rome avec Auctaire, ils trouverent le pape prêt à partir pour aller trouver le roy des Lombards.

X. Le pape paſſe en Lombardie.

En effet il ſortit de Rome le quatorziéme jour d'Octobre, indiction ſeptiéme, l'an 753. ſuivi de pluſieurs habitans de Rome, & des autres villes, qui pleuroient, & s'efforçoient de le retenir, voyant le peril où il s'expoſoit : d'autant plus qu'il ne ſe portoit pas bien : mais il ſe confioit en Dieu, & recommandoit à ſaint Pierre ſon troupeau. Quand il fut proche de Pavie, le roy Aſtolfe envoya luy dénoncer, qu'il ne fût pas aſſez hardi pour luy parler de rendre Ravenne, l'exarcat ou les autres places de l'empire, que luy ou les roys ſes predeceſſeurs avoient priſes : mais le pape fit réponſe, qu'aucune crainte ne l'empêcheroit de les demander. Etant arrivé, il donna au roy de grands preſens, & le pria inſtamment de reſtituer à chacun ce qui luy appar-

Digitized by Google

tenoit. Astolfe demeura ferme dans son refus, & l'ambassadeur de CP. n'en obtint pas davantage. AN. 753.

Mais ceux du roy Pepin presserent fortement le roy Astolfe, de laisser passer le pape pour aller en France. Astolfe surpris de cette proposition fit venir le pape, & luy demanda s'il étoit resolu à ce voyage. Le pape luy declara franchement que c'étoit son dessein: de quoy Astolfe extremement irrité luy envoya secrettement de ses gens pour l'en détourner. Enfin il fut obligé d'y consentir, & le pape partit de Pavie le quinziéme de Novembre, indiction septiéme, la même année 753. accompagné de George évêque d'Ostie, Vilcaire évêque de Nomente, quatre prêtres, trois diacres, & quelques autres clercs de l'église Romaine. Aprés qu'il fut parti le roy des Lombards s'efforça encore de rompre son voyage: ce qui l'obligea de se presser d'arriver au passage des Alpes de la frontiere de France; & quand il y fut, il rendit graces à Dieu de l'avoir mis en sureté.

XI. Le pape en France.

Continuant sa marche il arriva au monastere de saint Maurice en Valais, où on étoit convenu que le roy Pepin se trouveroit. Aprés que le pape y eut attendu quelque temps, arriverent l'abbé Fulrad archichapelain du palais, & le duc Rotard envoyez par le roy, pour prier le pape de venir plus avant en France; & ils le conduisirent luy & toute sa suite avec grand honneur. Le roy Pepin étoit à Thionville, quand il apprit que le pape avoit passé les Alpes. Il en eut une grande joye, & envoya au devant Charles son fils aîné âgé de douze ans, pour

Fredeg. Contin. 4. c. 119. Annal. Metenſ. an 753. Duch. to. 3. p. 176.

AN. 754. *Anast.* l'accompagner jusques à Pontyon en Champagne, où le roy devoit le recevoir. Quand le pape en fut à trois milles ou une lieuë, le roy vint au devant de luy, & l'ayant joint descendit de cheval, & se prosterna avec la reine sa femme, ses enfans, & les seigneurs de sa cour. Il marcha même quelque temps à côté de son cheval, luy servant d'écuyer. Le pape & tous les siens rendirent graces à Dieu chantans à haute voix des hymnes & des cantiques spirituels jusques à Pontyon, où ils arriverent le jour de l'Epiphanie sixiéme de Janvier, l'an 754.

En arrivant le pape fit de grands presens au roy & aux seigneurs : mais le lendemain il parut avec tout son clergé sous la cendre & le cilice, & se prosterna aux pieds du roy Pepin, le conjurant par la misericorde de Dieu, & par les merites de saint Pierre & de saint Paul, de le délivrer luy & le peuple Romain de la domination des Lombards; & il demeura en cette posture jusques à ce que Pepin & les seigneurs luy eussent tendu la main : car il voulut que le roy luy-même le relevât de terre en signe de la délivrance dont il l'assuroit. Ensuite le pape & le roy s'assirent dans l'oratoire : où le pape réïtera *Anast.* sa priere, & le roy luy promit avec serment de suivre en tout ses avis, & de faire rendre l'exarcat de Ravenne, & les places de l'empire. Mais à cause de l'hiver, il envoya le pape avec sa suite au monastere de saint Denis prés de Paris : & prit grand soin qu'il y fût logé commodément. Cependant il envoya des ambassadeurs au roy des Lombards, le priant par le respect des saints apôtres, de ne point exercer

d'hostilitez contre Rome, & de ne point obliger les Romains à des superstitions contraires à leurs loix. Mais cette ambassade fut sans effet. AN. 754.

XII. Assemblée de Quiercy. *Annal. tom. 6 Conc. p. 1650.*

Le roy Pepin celebra à Carisiac ou Quiercy sur Oise la fête de pâque, qui cette année 754. étoit le quatorziéme d'Avril: Il y tint l'assemblée de tous les seigneurs de son royaume, & y resolut le voyage d'Italie, pour le secours du pape, qui étoit present, & répondit en ce lieu à divers points de discipline, sur lesquels il fut consulté. Sa réponse contient dix-neuf articles: dix sur le mariage, cinq sur le baptême, quatre touchant le clergé. Les questions sur le mariage regardent la plûpart son indissolubilité. Il y est défendu d'épouser sa commere, soit de baptême, soit de confirmation: ce qui montre qu'à la confirmation, il y avoit aussi des parains. On met en penitence le prêtre qui ayant de l'eau a baptisé avec du vin: mais on l'excuse s'il n'y avoit point d'eau. Ce n'est pas que ce baptême soit approuvé, mais le prêtre est exempt de peine canonique. On approuve le baptême donné en cas de necessité en versant de l'eau sur la tête avec une coquille ou avec les mains. La consultation fait voir que cette maniere de baptiser par infusion, aujourd'huy la plus commune, étoit rare alors; & que l'on baptisoit d'ordinaire par immersion. On voit que plusieurs prêtres doutoient de la validité de leur ordination: ce qui venoit de ces faux évêques dont se plaignoit saint Boniface. Le pape Etienne resolut la plûpart des questions proposées, par les autoritez, ou des anciennes decretales de saint Leon, de saint Innocent, de saint Si-

c. 4.

c. 11.

c. 12.

AN. 754. *Anaſt. in Hadr. Inſ liv. XLVI. n. 5.*

rice, ou des canons de Calcedoine, d'Antioche, de Neoceſarée, de Carthage. En cette même aſſemblée de Quiercy, le roy Pepin fit une donation au pape Etienne & à l'égliſe Romaine de pluſieurs villes & territoires d'Italie uſurpés par les Lombards, & la fit tant en ſon nom, que des deux princes Charles & Carloman ſes enfans.

Anaſt. in Steph. Acta. SS Ben. to. 4. p. 117.

Cependant Carloman frere du roy de Pepin arriva en France. Le roy Aſtolfe avoit obligé l'abbé du mont Caſſin à le faire ſortir du monaſtere pour ce voyage, dont le motif étoit, que Carloman détournât le roy ſon frere de marcher en Italie. Il y fit tous ſes efforts, mais Pepin demeura ferme dans ſa reſolution: & de concert avec le pape, il renferma Carloman dans un monaſtere à Vienne, pour y vivre ſuivant ſa profeſſion. Carloman y mourut l'année ſuivante 755. & Pepin renvoya ſon corps au mont Caſſin dans un cercüeil d'or avec de grands preſens.

Leo Chr. Caſſ. lib. 1. c. 7.

XIII. Maladie du pape. *Anaſt.*

Le pape étant revenu à ſaint Denis y tomba malade de la fatigue de ſon voyage, & de l'inégalité des ſaiſons; & fut reduit à une telle extremité, que ceux de ſa ſuite, auſſi-bien que les François, deſeſperoient de ſa vie: mais ayant mis ſa confiance en Dieu, un matin comme on croyoit le trouver mort, on le trouva gueri. On raporte une lettre de luy, où il raconte qu'étant en priere dans l'égliſe de ſaint Denis ſous les cloches, il vit devant l'autel ſaint Pierre & ſaint Paul avec ſaint Denis, à qui ſaint Pierre dit qu'on luy accordoit la ſanté du malade: que ſaint Denis tenant un encenſoir & une palme,

to. 6. Conc. p. 1649.

Digitized by Google

accompagné d'un prêtre & d'un diacre, vint le trouver, & luy dit : La paix soit avec vous, mon frere, ne craignez point, vous retournerez heureusement à vôtre siege. Levez-vous, & consacrez cet autel en l'honneur de Dieu & de ses apôtres que vous voyez, en celebrant une messe d'action de graces. Le pape se sentant gueri, voulut aussi-tôt accomplir cet ordre; les assistans disoient qu'il rêvoit. C'est pourquoy il leur raconta sa vision, & ensuite au roy & aux seigneurs. C'étoit l'an 754. le vingt-septiéme de Juillet; & le lendemain vingt-huit, qui étoit un dimanche, le pape fit la consecration de l'autel qui luy avoit été ordonnée. AN. 754.

XIV. Second sacre de Pepin.

Dans cette même messe il fit une autre ceremonie plus remarquable ; car il consacra de nouveau pour rois de France par l'onction de l'huile Pepin & ses deux fils Charles & Carloman avec la reine Bertrade ; & défendit aux seigneurs François de l'autorité de saint Pierre sous peine d'excommunication, que jamais eux ni leurs descendans se donnassent des rois d'une autre race. Childeric dernier roy de la premiere race étoit mort cette année dans le monastere de Sitiu : ce qui put être l'occasion de ce nouveau sacre de Pepin. Le pape donna en même temps au roy & à ses deux fils le titre de patrices des Romains, pour les engager à la protection de Rome. On croy aussi que le baptême des deux jeunes princes avoit été differé jusques alors, & que le pape fut leur parain : car en plusieurs de ses lettres, il nomme le roy Pepin son compere spirituel, la reine Bertrade sa commere, & les deux princes ses

Fragm. ap. Greg. Tur. p. 991.

Coint an. 754. n. 38.

ibid. n. 57.

Digitized by Google

AN. 745. enfans spirituels. Ces noms comme consacrez par la religion, étoient alors des titres d'honneur. Le roy Pepin avoit eu dessein de repudier la reine Bertrade: mais le pape l'en détourna par des avis salutaires auſquels Pepin ſe rendit, & peut-être fut-ce la raiſon de ſacrer avec luy cette princeſſe. Le pape donna de grands privileges à l'abbaye de ſaint Denis, & laiſſa ſur l'autel qu'il avoit conſacré ſon pallium, que l'on conſerve encore dans ce monaſtere. Ce fut auſſi pendant ce ſejour du pape Etienne en France, que les clercs de ſa ſuite, à la priere de Pepin, enſeignerent aux François à mieux chanter; & ce chant ſe répandit enſuite en pluſieurs égliſes.

Steph. III. epiſt. 3. to. 6. Conc. p. 1718. B.

Hild. Ariopag.

Valaſſr. c. 25.

XV. Guerre en Lombardie. *Anaſt.*

Quoique la guerre de Lombardie fût reſoluë, le roy Pepin par le conſeil du pape envoya juſques à trois fois des ambaſſadeurs au roy Aſtolfe, pour luy offrir la paix, s'il vouloit rendre à l'égliſe & à l'empire, ce qu'il avoit uſurpé: luy promettant même de grands preſens. Comme il perſiſta dans ſon refus, Pepin marcha contre luy: mais quand ſes troupes furent à moitié chemin, il envoya encore vers le roy des Lombards, à la priere du pape, qui vouloit éviter l'effuſion du ſang des Chrétiens; & qui de ſon côté luy écrivit, le conjurant par tous les myſteres, & par le jour du jugement, de faire juſtice à l'égliſe & à l'empire. Aſtolfe ne répondit au roy que par des menaces. Pepin fit donc avancer ſes troupes, força les paſſages des Alpes, & reduiſit Aſtolfe à s'enfermer dans Pavie, où il l'aſſiegea. Alors le pape le pria encore d'épargner le ſang chrétien: on fit un traité entre les Romains, les François

François & les Lombards: par lequel Astolfe & tous les seigneurs de sa nation promirent sous de grands sermens, & par écrit, de rendre incessament Ravenne, & plusieurs autres villes. Aprés quoy Pepin se retira, emmenant les ôtages des Lombards: nonobstant les remontrances du pape, qui le conjuroit de ne se point fier à leurs paroles, & de faire executer le traité en sa presence. AN. 754.

Le pape Etienne retourna à Rome accompagné du prince Jerôme frere de Pepin, de l'abbé Fulrad, & d'autres seigneurs, que Pepin luy avoit donnez pour le reconduire. Quand il arriva au champ de Neron prés le Vatican, il trouva des évêques & des clercs qui venoient au devant de luy en chantant & portant des croix: suivis d'une grande multitude de peuple, criant: Dieu soit loüé: nôtre pasteur est venu: c'est nôtre salut aprés Dieu. Le pape apporta de France des reliques de saint Denis, pour lesquelles il fonda un monastere de moines grecs. *Annal. ap. Coint. an. 754. n. 75.* *Hild. Areop.*

Ce qu'il avoit prevû arriva; & quand Pepin fut repassé en France, Astolfe bien loin de rendre les places qu'il avoit promises, recommença à maltraiter les Romains. Le pape en avertit le roy Pepin par une lettre dont il chargea l'abbé Fulrad, & il y parle ainsi: Je vous conjure par le seigneur nôtre Dieu, sa glorieuse mere, toutes les vertus celestes, & saint Pierre qui vous a sacré rois: car la lettre est aussi adressée aux princes ses enfans, de faire tout rendre à la sainte église de Dieu suivant la donation que vous avez offerte à saint Pierre vôtre protecteur; & de ne vous plus fier aux paroles trom- *Anast.* *epist. 7. Cod. Carol.*

AN. 755. peuſes de ce roy & de ſes grands. Car nous avons remis entre vos mains les interêts de la ſainte égliſe; & vous rendrez compte à Dieu & à ſaint Pierre au jour du terrible jugement comment vous les aurez défendus. C'eſt à vous que cette bonne œuvre a été reſervée depuis tant de temps : aucun de vos peres n'a été honoré d'une telle grace. C'eſt vous que Dieu a choiſis pour cet effet, par ſa preſcience, de toute éternité. Car ceux qu'il a predeſtinez, il les a appellez, & ceux qu'il a appellez, il les a juſtifiez. C'eſt ainſi que le pape Etienne applique les paroles de ſaint Paul à des affaires temporelles. Il ſe remet à Fulrad, & ceux qui l'accompagnoient, pour raconter au roy le détail de ce que ſouffroient les Romains.

Rom. VIII. 30.

epiſt. 9. *Cod. Carol.*

Quelque temps aprés le pape envoya au roy Pepin Vilcaire évêque de Nomente avec une autre lettre, où il ajoute de nouveaux tours d'éloquence, pour le preſſer, en diſant : C'eſt pour cela que le roy des rois vous a ſoumis tant de peuples, afin que vous releviez la ſainte égliſe. Car il pouvoit la défendre d'une autre maniere, s'il luy eût plu : mais il a voulu éprouver vôtre cœur. C'eſt pourquoy il nous a commandé d'aller vers vous, & de faire un ſi grand voyage au travers de tant de fatigues & de perils. Et enſuite : Sçachez que le prince des apôtres garde vôtre promeſſe; & ſi vous ne l'accompliſſez, il la repreſentera au jour du jugement. Là ſeront inutiles les excuſes les plus ingenieuſes.

XVI. Siege de Rome.

Anaſt epiſt. 4. *& 6. Carol.*

Cependant Aſtolfe faiſoit avancer ſes troupes, & le premier jour de Janvier 755. elles parurent de-

Digitized by Google

vant Rome qu'il tint assiegée trois mois : ravageant par le fer & par le feu tous les dehors, & donnant des assauts tous les jours. Il fit même foüiller en plusieurs cimetieres, & enlever des corps saints. Sept semaines aprés le commencement du siege, le pape envoya en France par mer, & encore à grand peine, l'évêque George, & le comte Tomaric avec l'abbé Vernier, que le roy avoit envoyé à Rome, & qui pendant le siege endossoit la cuirasse, & montoit la garde sur les murailles. Ils étoient chargez de deux lettres : l'une adressée au roy Pepin, l'autre aux princes ses enfans, & à tous les François ecclesiastiques & laïques, en son nom & de tous les Romains : qui ne contient rien qui ne soit dans la premiere. Elles commencent ainsi : Nous sommes environnez d'une tristesse si amere, & pressez d'une angoisse si extrême, la continuité de nos maux nous tire tant de larmes: qu'il nous semble que les élemens mêmes doivent le raconter. Ensuite les Romains font ainsi parler Astolfe : Ouvrez-moi la ville, & livrez-moi vôtre pape : sinon je renverseray vos murailles, & vous passeray tous au fil de l'épée ; & je verray qui pourra vous tirer de mes mains. Ensuite parlant des Lombards : Ils ont brûlé les églises, brisé & brûlé les images : ils ont mis dans leurs sacs impurs les dons sacrez, c'est-à-dire le corps de nôtre-Seigneur, & les mangeoient aprés s'être remplis de viande. Ils ont emporté les voiles & les ornemens des autels pour leur usage. Ils ont déchiré de coups les moines, & violé les religieuses, dont ils ont tué quelques-unes. Ils ont brûlé les fermes

AN. 755.

Epist. 4 &c. 6 Cod. Carol. Steph. ep. 4. to. 6. Conc. p. 1635.

de saint Pierre, & de tous les Romains : emmené les bestiaux, coupé les vignes jusques à la racine, foulé les moissons : en sorte qu'il ne nous reste plus de quoy vivre. Ils ont égorgé quantité de serfs de saint Pierre & des Romains, & emmené les autres en captivité : jusques à arracher du sein de leur mere les enfans à la mammelle pour les égorger. Les payens mêmes n'ont jamais fait tant de maux.

XVII. Lettre au nom de S. Pierre. *Steph. epist. 5. Cod. Carol 3.*

Enfin le pape usant en cette extremité d'un artifice sans exemple devant ni aprés dans toute l'histoire de l'église ; écrivit au roy & aux François une lettre au nom de saint Pierre, le faisant parler luy-même, comme s'il eût encore été sur la terre. Le titre imité des épîtres canoniques, commence ainsi : Pierre appellé à l'apostolat par Jesus-Christ Fils du Dieu vivant. Il fait parler avec luy la Vierge, les anges, les martyrs & tous les autres Saints, afin que les François viennent promptement au secours de la source de leur regeneration, & de leur mere spirituelle. Je vous conjure, dit-il, par le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma ville de Rome & mon peuple, soit plus long-temps déchiré par les Lombards : afin que vos corps & vos ames ne soient pas déchirées dans le feu éternel : ni que les brebis du troupeau que Dieu m'a confié soient dispersées, depeur qu'il ne vous rejette, & vous disperse comme le peuple d'Israël. Et ensuite : Si vous m'obéïssez promptement, vous en recevrez une grande recompense en cette vie : vous surmonterez tous vos ennemis, vous vivrez long-temps, mangeant les biens de la terre ; & vous aurez sans doute la vie éternelle :

Digitized by Google

autrement sachez que par l'autorité de la sainte Trinité, & la grace de mon apostolat, vous serez privez du royaume de Dieu, & de la vie éternelle. AN. 755. Cette lettre est importante pour connoître le genie de ce siecle là; & jusques où les hommes les plus graves sçavoient pousser la fiction, quand ils la croyoient utile. Au reste, elle est pleine d'équivoques comme les precedentes. L'église y signifie non l'assemblée des fidelles: mais les biens temporels consacrez à Dieu: le troupeau de Jesus-Christ sont les corps, & non pas les ames: les promesses temporelles de l'ancienne loy sont mêlées avec les spirituelles de l'évangile; & les motifs les plus saints de la religion employez pour une affaire d'état.

XVIII. Donation de Pepin.

Pepin se rendit à des instances si pressantes: il marcha en Lombardie avec toutes ses troupes; & lorsqu'il étoit prêt à y entrer, arriverent à Rome des ambassadeurs de l'empereur Constantin: sçavoir *Anast.* Gregoire premier secretaire & Jean silenciaire envoyez vers le roy Pepin. Le pape les avertit de sa marche, qu'ils eurent peine à croire; & les envoya en France accompagnez d'un legat de sa part. Ils prirent la mer, & arrivérent promptement à Marseille: où ils apprirent que Pepin étoit déja sur les terres des Lombards. Affligez de cette nouvelle, ils s'efforcerent de retenir par artifice le legat du pape à Marseille; & l'empêcher d'aller trouver le roy de France, mais ils ne purent y réüssir. Gregoire l'un des ambassadeurs prit donc les devants, & ayant joint Pepin prés de Pavie, il le pria instament avec de grandes promesses, de rendre à l'empereur Ra-

AN. 755. venne & les autres places de l'exarcat. Mais le roy étant engagé par la donation qu'il avoit faite à Quiercy répondit, qu'il ne souffriroit en aucune maniere que ces places fussent alienées de la puissance de saint Pierre, & du droit de l'église Romaine : assurant même avec serment, que ce n'étoit pour la consideration d'aucun homme, qu'il s'étoit exposé à tant de combats, mais pour l'amour de saint Pierre, & le pardon de ses pechez ; & que quelques tresors qu'on luy pût offrir, on ne luy persuaderoit jamais d'ôter à S. Pierre ce qu'il lui avoit donné.

Cont. 4. Fredeg. n. 121.

Aprés cette réponse, il envoya l'ambassadeur de l'empereur à Rome par un autre chemin : & pressa tellement le siege de Pavie, que le roy des Lombards luy demanda quartier, & promit d'executer le traité de l'année precedente, & de rendre toutes les places. Le roy en fit une donation à saint Pierre, à l'église Romaine & à tous les papes à perpetuité ; & elle fut gardée dans les archives de cette église. Pour luy, il retourna en France, laissant la commission de retirer les places à l'abbé Fulrad son conseiller : qui se rendit à Ravenne avec des deputez du roy Astolfe, & ensuite dans toutes les villes de la Pentapole & de l'Emilie, dont il emporta les clefs à Rome, & les posa avec la donation du roy Pepin sur la confession de saint Pierre. Il mit ainsi le pape en possession de toutes ces villes au nombre de vingt-deux : sçavoir, Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Cesene, Sinigaille, Jesi, Forlimpopoli, Forli, Castrocaro, Monte-Feltro, Acerragio, que l'on ne connoît plus, Mont-Lucari, que l'on croid

Digitized by Google

être Nocera, Serravale, S. Marini, Bobio, Urbin, Caglio, Luccoli prés de Candiano, Eugubio, Comacchio, & Narni. C'eſt le dénombrement qu'en fait Anaſtaſe. Et voilà le premier fondement de la ſeigneurie temporelle de l'égliſe Romaine.

XIX. Egliſe d'Utrect. Epiſt. 91.

Saint Boniface archevêque de Mayence ayant appris l'élection du pape Etienne II. luy écrivit, pour luy demander la communion du ſaint ſiege, ſes avis & ſa protection, à l'exemple de ſes trois predeceſſeurs, les deux Gregoires & Zacarie. Il dit qu'il y a trente-ſix ans qu'il eſt legat du ſaint ſiege: ce qui marque l'an 754. à compter depuis l'an 718. Il ajoûte: Je vous prie de ne pas trouver mauvais que j'aye envoyé ſi tard vers vous. J'ay été occupé à reparer plus de trente égliſes, que les payens nous ont brûlées.

Sup. liv. XL. n. 34.

Quelque temps aprés ſaint Boniface écrivit encore au pape Etienne en ces termes: Du temps du pape Sergius un prêtre d'une grande vertu nommé Villibrod, autrement Clement, étant venu à Rome, le pape l'ordonna évêque, & l'envoya prêcher la nation payenne des Friſons. Il en convertit la plus grande partie pendant cinquante ans qu'il y prêcha, ruina les temples des idoles, bâtit des égliſes: une entre autres en l'honneur de ſaint Sauveur, dont il fit ſon ſiege epiſcopal dans la ville d'Utrect. Il y demeura juſques à une extrême vieilleſſe, ſubſtitua un évêque en ſa place, & finit en paix. Carloman prince des François me recommanda l'égliſe d'Utrect, pour y ordonner un évêque: ce que je fis. Maintenant l'évêque de Cologne ſoutient, que ce

Epiſt. 97. Sup. liv. XLI. n. 1.

siege luy appartient, à cause d'une petite église dans Utrect que Villebrod trouva ruinée jusques aux fondement, & l'ayant rebâtie la dedia en l'honneur de saint Martin. Il raporte que le roy Dagobert avoit donné la ville d'Utrect avec cette église ruinée à l'église de Cologne, à condition que l'évêque de Cologne convertiroit les Frisons; ce qu'il n'a point fait. Il ne les a pas même prêchez, & ils sont demeuré payens jusques à la mission de Villebrod. Maintenant l'évêque de Cologne veut s'attribuer Utrect, & en suprimer le siege épiscopal. Je luy ay répondu, que la commission du saint siege pour y établir un évêque qui prêche à la nation des Frisons, étoit plus considerable que la fondation d'une petite église ruinée, & abandonnée par la negligence des évêques de Cologne : mais il n'en demeure pas d'accord. Ayez donc la bonté de me mander si vous approuvez ma réponse; & de faire copier dans les archives de vôtre église tout ce que le pape Sergius a écrit sur ce sujet à l'évêque Villebrod: ou si vous en jugez autrement, me le faire sçavoir, afin que je m'y conforme. L'évêque de Cologne étoit alors Hildebert, qui venoit de succeder à Hildegaire tué par les Saxons, ausquels le roy Pepin l'avoit envoyé pour traiter de la paix.

Coint. an. 753. n. 36. &c. Ann. Fuld. an. 753.

XX. Lulle archevêque de Mayence.

Ce fut peut-être cette entrepriſe de l'évêque de Cologne qui obligea saint Boniface à retourner en Frise, bien que chargé d'années & d'infirmitez. Mais il n'entreprit ce voyage que de concert avec le roy; & aprés avoir converti & baptisé en Frise grand nombre de payens, il revint au bout d'un

assez

assez long-temps à ses églises de Germanie, la dixiéme année de la fondation de Fulde, c'est-à-dire l'an 754. L'année suivante, il retourna en Frise : mais avant que de partir, il se pourvût d'un successeur dans le siege de Mayence, & ce fut le prêtre Lulle un de ses plus fidelles disciples. Il étoit né en Angleterre, & avoit été moine dans le monastere de Maldube ou Malmesburi. Il passa en Germanie vers l'an 732. avec quelques autres, à la priere de saint Boniface, pour l'aider en ses travaux apostoliques. Etant déja prêtre, il fut envoyé à Rome par saint Boniface vers le pape Zacarie en 751. comme il a été dit ; & trois ans aprés ordonné évêque en 754. suivant la permission que le même pape avoit donné à S. Boniface, de se choisir un successeur. Pour faire agréer ce choix au roy Pepin, saint Boniface écrivit à l'abbé Fulrad en ces termes: AN. 755.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 392.

Sup. lib. XXII. n. 57.

epist. 92.

Je ne puis assez vous rendre graces de l'amitié que vous m'avez souvent témoignée dans mes besoins : mais je vous prie d'achever ce que vous avez si bien commencé, & de raporter au roy, que mes amis & moy, nous croyons que mes infirmitez doivent bien-tôt terminer ma vie. C'est pourquoi je le conjure, de me faire sçavoir dés à present, quelle grace il veut faire à mes disciples aprés ma mort. Car ils sont presque tous étrangers : quelques-uns prêtres, répandus en divers lieux pour le service de l'église : d'autres sont moines, établis dans nos petits monasteres, où ils prennent soin d'instruire les enfans. Il y a des vieillards, qui ont long-temps vécu avec moi, me soulageant dans mon travail. Je suis

AN. 755. en peine d'eux tous, craignant qu'ils ne se dissipent aprés ma mort ; & que les peuples qui sont prés de la frontiere des payens, ne perdent la foy de J. C. C'est pourquoi je vous demande pour eux vôtre conseil & vôtre protection. Je vous conjure aussi au nom de Dieu, de faire établir mon fils Lulle & mon confrere en l'épiscopat pour le service de ces églises : afin qu'il soit le docteur des prêtres, des moines & des peuples. J'espere qu'il en remplira les devoirs. Ce qui me touche principalement, c'est que mes prêtres, qui sont sur la frontiere des payens menent une vie tres-pauvre. Ils peuvent gagner du pain, mais non pas des habits, si on ne les aide comme j'ay fait. Faites-moy sçavoir vôtre réponse, afin que je vive, ou que je meure plus content.

Orkl. lib. 11. c. 19.

Saint Boniface ordonna donc Lulle archevêque de Mayence, du consentement du roy Pepin, des évêques, des abbez, du clergé, & de tous les seigneurs de son diocese. Puis il luy donna ses derniers ordres en ces termes, étant prêt à partir pour la Frise : Le temps de ma mort approche ; achevez, mon fils, le bâtiment des églises que j'ay commencées en Turinge, appliquez-vous fortement à la conversion des peuples : achevez l'église de Fulde, & m'y faites enterrer. Preparez tout ce qui est necessaire pour nôtre voyage, & mettez avec mes livres un linceul pour m'ensevelir. A ces mots Lulle fondoit en larmes. Saint Boniface fit aussi venir l'abbesse Liobe, & l'exhorta à ne point quitter le païs, quoy qu'elle y fût étrangere ; & ne point se relâcher dans l'observance de ses vœux, soit par la foi-

Willibald c. 11.

Vita S Liobæ. n. 20 10. 4. p. 215.

bleſſe du corps, ſoit par la longueur du temps: mais de conſiderer la recompenſe éternelle. Il la recommanda à l'évêque Lulle, & aux anciens du monaſtere de Fulde, qui étoient preſens : leur ordonna qu'elle fût enterrée avec luy dans le même ſepulcre, & luy donna ſa cuculle. AN. 755.

XXI Martyre de S. Boniface. *Vitlib. c. 11. n. 34.*

Enfin ſaint Boniface partit, & par le Rhin deſcendit en Friſe, où il convertit & baptiſa pluſieurs milliers de payens, abatit des temples, & éleva des égliſes. Il étoit aidé par Eoban, qu'il avoit ordonné évêque d'Utrect aprés la mort de ſaint Villebrod : & par dix autres compagnons, trois prêtres, trois diacres, & quatre moines. Il avoit marqué un jour pour la confirmation de ceux qu'il venoit de baptiſer, apparemment à pâque, & qui s'étoient retirez chacun chez eux. En les attendant, il campoit avec ſa ſuite ſur la Bourde, riviere qui ſeparoit alors la Friſe orientale de l'occidentale. Le jour venu, on vit paroître dés le matin, non pas les neophytes que l'on attendoit, mais une troupe de payens furieux, armez d'écus & de lances, qui fondirent ſur les tentes du ſaint évêque. Les ſerviteurs ſortirent pour les repouſſer à main armée : mais ſaint Boniface ayant oüy le bruit appella ſon clergé, & prenant les reliques, qu'il portoit toûjours avec luy, il ſortit de ſa tente, & dit à ſes gens : Mes enfans ceſſez de combattre : l'écriture nous apprend, de ne pas rendre le mal pour le mal. Le jour que j'attends depuis long-temps eſt arrivé, eſperez en Dieu, & il ſauvera vos ames. Enſuite il exhorta les prêtres, & ſes autres compagnons à ſe preparer courageuſement au martyre. *V. Mabill. to. 4. act. p. 9.*

AN. 755. Auſſi tôt les payens les attaquerent en furie l'épée à la main, & les mirent tous à mort : puis joyeux de leur victoire, ils commencerent à piller le camp. Ils emporterent les coffres des livres & les châſſes des reliques, croyant y trouver quantité d'or & d'argent : enſuite ils allerent piller les batteaux qui portoient les vivres, & en emporterent le vin ſans ouvrir les vaiſſeaux : mais ayant reconnu ce que c'étoit, ils le bûrent avidement. Quand ce vint au partage du butin & des treſors qu'ils imaginoient dans ces coffres : ils prirent querelle, en vinrent aux mains, & pluſieurs furent tuez. Ceux qui reſterent coururent avec joye aux coffres, & les ayant rompus, ils furent bien ſurpris de n'y trouver que des livres. De dépit, ils les diſperſerent dans la campagne, les jetterent dans les roſeaux des marais, & les cacherent en divers lieux : mais long-temps aprés, ils furent trouvez entiers, ce que l'on regarda comme un miracle.

Le martyre de ſaint Boniface arriva le 5. Juin, l'an 755. indiction huitiéme, quarante ans aprés qu'il fut entré en Germanie, trente-ſix ans aprés ſon épiſcopat, & la ſoixante & quinziéme année de ſon âge. Les compagnons de ſon martyre furent juſqu'au nombre de cinquante-deux. Peu de temps aprés ſa mort Cuthbert archevêque de Cantorberi ordonna en un concile de celebrer ſa fête tous les ans, & il eſt encore honoré par l'égliſe univerſelle. Le bruit de ſa mort s'étant répandu dans toute la province, les Chrétiens taſſemblerent une groſſe armée, & au bout de trois jours attaquerent les terres

Mabill. act. to. 4. p. 50.

Martyr. R. 5. Jun.

des payens, qui ne pouvant leur resister s'enfuirent, & il y en eut grand nombre de tuez. Les Chrétiens pillerent leur païs, & emmenerent leurs femmes, leurs enfans & leurs esclaves. Les payens qui resterent abbatus de tant de maux, rentrerent en eux-mêmes, & se convertirent pour la plûpart. Ainsi la mort de saint Boniface acheva l'ouvrage qu'il avoit commencé de son vivant. AN. 755.

Son corps fut porté d'abord à Utrect, où on l'enterra. Ensuite l'archevêque Lulle le fit transferer à Mayence, où le peuple voulut le retenir: mais enfin la volonté du Saint fut executée, & il fut enterré dans l'église de Fulde. On y raporta aussi les livres, que les payens avoient dispersez aprés sa mort, & on y en void encore trois. Le premier contient les canons du nouveau testament, c'est-à-dire l'ancienne concordance. Le second, teint du sang du martyr, contient la lettre de saint Leon à Theodore de Frejus; le traitté de saint Ambroise du S. Esprit, & plusieurs autres ouvrages. Le troisiéme, est un livre des évangiles, que l'on dit être écrit de la main de saint Boniface.

Sup. l. XXIX. *n.* 15.

XXII. Ecrits de S. Boniface & ses disciples. *to. 6. Conc. p.* 1890.

Les œuvres qui nous restent de luy; les plus certaines sont, ses lettres en grand nombre, recüeillies sans ordre, avec plusieurs autres, qui luy sont adressées, ou écrites par ses disciples. J'en ai raporté les plus remarquables, qui font voir son zele, sa sincerité, son humilité. On luy attribuë aussi des statuts, ou instructions aux évêques, & aux prêtres, en trente-six articles: où l'on peut observer ce qui suit. Un prêtre ne doit aller nulle part, sans por- *n.* 4.

AN. 755. ter avec luy le saint chrême, l'huile benite, & l'eu-
n. 5. charistie, afin d'être toujours prêt à exercer toutes ses fonctions. Il doit garder le saint chrême sous le sceau, sans en donner à personne, sous pretexte de medicament, ou autrement. Ceux que l'on baptise doivent faire en leur langue les renonciations & la profession de foi, afin qu'ils sçachent ce qu'ils promettent, Ceux dont le baptême est douteux, doi-
n. 27. vent être baptisez sans scrupule, avec cette protestation: Je ne te rebaptise pas; mais si tu n'es pas encore baptisé, je te baptise. C'est le premier exemple que je trouve de baptême sous condition. Comme divers accidens nous empêchent d'observer pleinement les canons touchant la reconciliation des pénitens
n. 28. chaque prêtre aussi-tôt qu'il aura reçû leur confession, aura soin de les reconcilier par la priere. C'est-à-dire, qu'il n'attendra pas que la pénitence soit accomplie. Le malade qui, aprés avoir demandé la pénitence aura perdu la parole, ou la connoissan-
n. 31. ce, sera non seulement reconcilié par l'imposition des mains; mais recevra l'eucharistie, qu'on luy fera couler dans la bouche. Ce qui semble marquer la seule espece du vin. Le dernier article marque les Fêtes de toute l'année, en cette sorte: Noël avec les trois jours suivans, la Circoncision, l'Epiphanie, la Purification: Pâques avec les trois jours suivans, l'Ascension; la S. Jean, la S. Pierre, l'assomption de la sainte Vierge, sa Nativité, la S. André.
n. 34. Il avoit été parlé auparavant de la Pentecôte.

S. Boniface doit être regardé comme l'apôtre de l'Allemagne, & le restaurateur de la discipline

Digitized by Google

en France; & son monastere de Fulde devint l'école la plus celebre de toute l'église d'Occident, pendant ce siecle & le suivant. Entre ses disciples les plus fameux sont, saint Burcard évêque de Virsbourg, mort quatre ans auparavant, l'an 751. le second jour de Février, quoique l'église honore sa memoire le 14. d'Octobre. Il eut pour successeur dans ce siege Megingaud, autre disciple de saint Boniface. On compte encore entr'eux saint Lulle archevêque de Mayence, saint Vilibalde évêque d'Eichstet, qui a écrit la vie de son maître, saint Gregoire abbé, qui sans être évêque, gouverna le diocése d'Utrect, aprés la mort de saint Eoban: saint Sturme abbé de Fulde, saint Vinibald abbé de Heidenheim, frere de saint Vilibalde & de sainte Valpurge abbesse. AN. 755. *Martyr. R. 14. Oct.*

La même année 755. quatriéme du regne de Pepin, l'onziéme de Juillet, il fit assembler à Vernon Sur seine, un concile de presque tous les évêques des Gaules, pour le rétablissement de la discipline. On s'y proposa seulement de corriger les plus grands abus: en attendant un temps plus favorable, pour rappeller la perfection des anciens canons, & faire cesser les relâchemens introduits par necessité. En ce concile, on fit vingt-cinq canons, dont les plus remarquables sont. Qu'il y aura deux conciles tous les ans. Le premier, au premier jour de Mars, au lieu désigné par le roi, & en sa presence. Le second concile sera le premier jour d'Octobre, à Soissons, ou ailleurs; selon que les évêques en seront convenus au mois de Mars. Les metropolitains XXIII. Concile de Vernon. *To. 4. conc. p. 1664.* *Canon. 4.*

AN. 755. appelleront à ce second concile, les évêques, les abbez & les prêtres, qu'ils jugeront à propos. Le premier jour de Mars étoit jusques alors le jour de l'assemblée generale des François, pour les affaires publiques : mais Pepin, cette même année, la mit au premier jour de May.

Ann Petav to. 2. du Chesne. p. 7.

c. 5. Les monasteres seront reformez par les évêques : si l'évêque ne le peut, par le metropolitain : si le metropolitain n'est pas obéy, par le concile : si les

c. 6 abbez ou les abbesses n'obéissent pas au concile, ils seront excommuniez, & d'autres établis avec l'autorité du roy. Une abbesse n'aura point deux monasteres : ne sortira du sien que pour cause d'hostilité, ou étant mandée par le roy, une fois l'an, & du consentement de l'évêque. Les moines ne pour-

c. 10. ront aller à Rome, ou ailleurs, sans obédience de l'abbé : mais ils pourront passer d'un monastere relâché dans un plus reglé, avec la permission de l'évêque. Les monasteres royaux rendront compte au roy de leurs biens : les épiscopaux à l'évêque. On

c. 20. appelloit monasteres royaux, ceux que les rois avoient fondez : ils étoient indépendans des évêques, & soumis seulement à l'inspection de l'archichapelain.

c. 7. Il n'y aura de baptistère public qu'au lieu ordonné par l'évêque : mais les prêtres pourront bap-

c. 8. tiser par tout, en cas de necessité : hors duquel cas aucun prêtre ne s'ingerera de baptiser, ou de celebrer la messe, sans la permission de l'évêque. Ceux qui prétendent s'être consacrez pour l'amour de Dieu, & vivent de leur bien, & sans reconnoî-

tre

tre de ſuperieur, ſeront obligez à vivre comme moines dans un monaſtere, ou comme clercs ſous la main de l'évêque : Les évêques ſans diocéſe, & dont même l'ordination n'eſt pas connuë, ne feront aucune fonction, ſans la permiſſion de l'évêque dioceſain. Défenſe aux évêques, aux abbez, aux laïques mêmes, de prendre aucun ſalaire pour rendre la juſtice. On ne doit point obſerver le dimanche judaïquement, comme les peuples faiſoient encore. Tous pelerins ſeront exempts de péages. Tous les mariages doivent être publics, tant ceux des nobles, que ceux des ignobles. L'excommunié ne doit point entrer dans l'égliſe, ni boire ou manger avec aucun chrétien: aucun ne doit prier avec lui, recevoir ſes preſens, le baiſer, ou le ſaluer. Celui qui communique avec luy à ſon eſcient, eſt auſſi excommunié. Enſuite de ce concile de Vernon, on trouve en quelques exemplaires huit articles attribuez à un concile de Mets, qui regardent autant le temporel, que la religion : d'autres rapportent les cinq derniers articles, au concile de Vernon, & les trois premiers à celui de Compiegne, de l'an 757.

AN. 755.

c. 13.

c. 25.

c. 14.

c. 22.

c. 15.

c. 19.

c. 9.

Conc. Metenſ. p. 1659.

Coint. an. 755. n. 108.

XXIV.

Saint Othmar abbé de ſaint Gal, fut obligé de ſe plaindre au roi Pepin, des comtes Garin & Roadard, qui gouvernoient la province du haut Rein, nommée encore alors Allemagne. Ces deux ſeigneurs s'aproprioient par force une bonne partie des biens eccleſiaſtiques de leurs gouvernemens; entr'autres des terres du monaſtere de ſaint Gal. Saint Othmar craignant que l'indigence ne ruinât

S. Othmar calomnié. *Vita c. 4. to. 4. act. SS. Ben. p. 157.*

AN. 755. la regularité de cette maison : alla trouver le roy Pepin, lui representa la violence des gouverneurs, & lui déclara que luy-même s'en rendroit complice, s'il ne la réprimoit. Le roi parla à l'un & à l'autre & les menaça de sa disgrace, s'ils ne rendoient incessamment à l'église ce qu'ils avoient usurpé. Mais étant retournez dans le pays, loin d'executer les ordres du roy, ils ne chercherent qu'à se venger de celui qui les avoit attirez. Ainsi, comme saint Othmar retournoit se plaindre au roy, ils envoyérent secretement des soldats, pour le ramener chargé de chaînes; & persuaderent à un de ses moines nommé Lambert, de l'accuser d'incontinence.

On assembla un concile l'an 755. où présidoit Sidonius évêque de Constance, & abbé d'Augie ou Richenou. Le venerable vieillard Othmar fut amené au milieu de l'assemblée, & le moine Lambert dit connoître une femme dont il avoit abusé. Saint Othmar ne répondit rien d'abord; mais étant pressé, il dit : J'avouë que j'ai commis beaucoup de pechez; mais sur cette accusation, je m'en raporte à Dieu, qui void le secret de mon cœur. Il n'en dit pas davantage, quoi que l'on pût faire pour l'obliger à se défendre, sachant qu'il le feroit inutilement. Il fut donc condamné & renfermé dans le château de Potame, aujourd'hui Bodmen: où non seulement on ne laissoit entrer personne pour luy parler, mais on fut quelques jours sans luy donner de nourriture. Un de ses moines luy en aportoit la nuit. Ensuite un seigneur nommé Gozbert ayant obtenu des gouverneurs de le laisser sous

Digitized by Google

sa garde, l'enferma dans une isle du Rein nommée Stein, où il profita de la solitude, pour se donner tout entier à la priere & au jeûne. Il y mourut quatre ans aprés, la septiéme année de Pepin, c'est-à-dire l'an 759. le 16. de Novembre, jour auquel l'église honore sa memoire. Il avoit gouverné quarante ans le monastere de S. Gal, où son corps fut raporté dix ans aprés, ayant été trouvé entier. Le moine Lambert qui l'avoit accusé, fut saisi de la fiévre aussi-tôt aprés sa calomnie; & la maladie le rendit tellement contrefait, qu'il ne put se dresser, ni lever la tête pendant le reste de sa vie. Il confessa son crime, & l'innocence du Saint. AN. 755. *Mart. R. 16. Nov.*

XXV. Didier roy des Lombards.

Astolfe roy des Lombards étant mort au commencement de l'an 756. Didier duc de Toscane, entreprit de se faire reconnoître roy; & pour vaincre l'opposition de Rachis frere d'Astolfe, auparavant roy, & alors moine au mont Cassin : Didier eut recours au pape Etiene, & luy promit de rendre à la republique, c'est-à-dire à l'empire, les villes qui restoient en la possession des Lombards. Le pape ayant pris conseil de l'abbé Fulrad, envoya avec luy le Diacre Paul son frere, & Cristofle son conseiller en Toscane vers Didier, avec lequel ils conclûrent le traitté. Aprés quoi le pape envoya le prêtre Etiene à Rachis avec des lettres pour luy & pour tous les Lombards; & d'ailleurs Fulrad mena à Didier un secours de François, & luy prépara celuy des Romains : ainsi Didier fut reconnu roy des Lombards sans combat. En même temps le pape envoya un legat, qui se saisit d'une *Anast. in Steph. Sup. lib. XLII. n. 55.*

AN. 756. partie des villes que Didier avoit promises: sçavoir Fayence, toute la duché de Ferrare, & deux autres places.

Epist. 6. cod. Car. 8. D'ailleurs il envoya au roy Pepin Georges évêque & Jean sacellaire, avec l'abbé Fulrad; & les chargea d'une lettre, où il luy rend compte de l'élection de Didier; priant Pepin de le proteger, s'il accomplit ses promesses; & cependant d'envoyer incessamment vers luy, pour en presser l'execution. Le pape ajoûte: Nous vous prions instamment d'agir de telle sorte du côté des Grecs, que la foy catholique soit à jamais conservée: que l'église soit délivrée de leur malice; & qu'elle recouvre tous ses patrimoines, pour l'entretien du luminaire des églises, & la nourriture des pauvres & des pelerins. Instruisez-nous de la maniere dont vous avez parlé au silentiaire, c'est-à-dire à l'ambassadeur de C P. & envoyez-nous copie des lettres que vous luy avez données: afin que nous puissions agir de concert, comme nous sommes convenus avec Fulrad.

XXVI. Constantin persecute les Catholiques. *Theoph. p. 360.* La conduite de l'empereur Constantin fait voir combien le pape avoit raison, d'exciter Pepin à venir au secours de la religion attaquée par les Grecs. Constantin ayant pris Theodosiopole & Melitine, en amena des Syriens & des Armeniens, à qui il donna des habitations en Thrace, la quinziéme année de son regne, qui étoit l'an 755. ce qui augmenta le nombre des heretiques Pauliciens: espece de Manichéens. D'ailleurs en execution de son concile, *Sup. n. 7.* il continuoit de briser ou d'effacer les images,

Digitized by Google

& de perſecuter les catholiques ; ſur tout les moines, contre leſquels il avoit une haine particuliere. Alors les plus zelez d'entr'eux s'aſſemblerent, tant des environs de C P. que de la province de Bithynie, & du voiſinage de Pruſiade ; & s'en allerent au mont ſaint Auxence, monaſtere fameux, prés de Nicomedie, dont le ſaint fondateur avoit aſſiſté au concile de Calcedoine. Etiene en étoit alors le ſixiéme abbé, tres-celebre pour ſa vertu & l'auſterité de ſa vie. Les moines choiſis de ces divers monaſteres, le trouverent accablé de douleur, à cauſe de cette hereſie, & luy dirent : Mon pere, nous ſommes dans un embarras extrême, craignant que l'amour de cette vie, ſi naturel à l'homme, ne nous faſſe trahir la religion. Etiene leur répondit : Comme il ne reſte que trois endroits qui ne participent point à cette deteſtable hereſie ; je vous conſeille de vous y retirer. Il y a le voiſinage du Pont-Euxin, vers la Scytie ; l'iſle de Chypre, la baſſe Lycie, Tripoli, & juſques à Tyr & à Joppé : enfin Naples & l'ancienne Rome. Vous ſçavez que les évêques de Rome, d'Antioche, de Jeruſalem & d'Alexandrie, ont non ſeulement anathematiſé l'erreur des Iconoclaſtes ; mais encore, n'ont point ceſſé de charger l'empereur de confuſion, par des lettres vehementes, le traittant d'apoſtat & d'hereſiarque. Le tres-venerable & tres-ſage prêtre Jean Damaſcene, que ce tyran nomme Manſour, n'a point ceſſé de luy écrire ; l'appellant heretique découvert, ennemi des Saints : & traittant les évêques qui luy ſont ſoumis, de paraſites & de gens adonnez à la bon-

AN. 756.

Vita S. Steph. p. 447.

p. 416.

p. 415.

p. 451.

AN. 756. ne chere & aux ſpectacles. Etiene ajoûta pluſieurs autres diſcours de conſolation: aprés quoi les moines qui l'étoient venu trouver, firent une triſte priere, ſe dirent le dernier adieu, & ſe retirerent ſuivant ſon conſeil. Ainſi tous les moines abandonnerent C P. Les uns allerent vers le Pont-Euxin, les autres en Chypre, les autres à Rome.

XXVII. Perſecution par les Arabes *Theoph. an. 16. p. 361.*

Les Chrétiens étoient auſſi perſecutez en Orient, par les Arabes. Theodore patriarche Melquite d'Antioche, ſucceſſeur de Theophylacte, ayant attiré leur envie : fut accuſé d'écrire ſouvent à l'empereur Conſtantin, pour luy découvrir leurs affaires; & envoyé en exil dans le païs des Moabites, ſa patrie, par ordre de Salem gouverneur de Syrie, fils d'Ali & frere d'Abdalla; par conſequent oncle du calife Almanſor. *Id. an. 14.* Le même Salem défendit de bâtir de nouvelles égliſes, ni d'expoſer en public aucune croix, ou de dogmatiſer avec les Arabes touchant la foi chrétienne. C'étoit l'an 756. ſeiziéme de l'empire de Conſtantin. L'année ſuivante 757. Salem étendit les tributs des Chrétiens; en ſorte que tous les moines, les réclus & les ſtylites en payoient. Il fit ſceller les treſors des égliſes, & fit venir des Juifs, pour les vendre; mais les affranchis les acheterent. J'entends les affranchis des égliſes. Salem fit auſſi mourir par ordre du caliſe, ſix des principaux d'entre les Perſes, de la ſecte des Mages : qui avoient ſeduit quelques-uns de leur nation: leur perſuadant de vendre leur bien, & ſe jetter tous nuds de deſſus les murailles de leurs villes; dans la folle eſperance de voler au ciel : mais ils ſe briſerent en tombant.

Digitized by Google

Les Arabes défendirent encore aux Chrétiens, par envie, de tenir les regiſtres publics; mais ce fut pour peu de temps, & ils furent bien-tôt contraints de les leur confier de nouveau, ne ſachant point écrire les chiffres, car ils étoient encore fort ignorans. Abdalla fils d'Ali autre oncle du calife Almanſor, fit auſſi beaucoup de mal aux Chrétiens. Il leur défendit d'apprendre leurs lettres, apparemment les lettres greques, & de s'aſſembler de nuit dans les égliſes; dont il fit ôter les croix. Nonobſtant la perſécution des Arabes, on ne laiſſa pas ſous le regne d'Almanſor, de bâtir à Emeſe une égliſe magnifique en l'honneur de ſaint Jean-Baptiſte, & l'on y transfera ſon chef, du monaſtere de la caverne, où il avoit été trouvé ſous l'empereur Marcien, l'an 453. Cette tranſlation ſe fit la vingtiéme année de Conſtantin, 760. de J. C. quatriéme année d'Almanſor. Deux ans devant, l'an 758. Politien ſucceda à Coſme patriarche Melquite d'Alexandrie, & tint le ſiege quarante-ſix ans.

an. 19.

Theoph. an. 26.

Theoph. an. 20. p. 362.

Sup. l. XXVIII. n. 43. Eutych. to. 2. p. 399. Elmac. p. 105.

XXVIII. Mort d'Etienne II. Paul pape. Anaſt.

Le pape Etiene II. ne tint le ſaint ſiege que cinq ans, & 28 jours. Souvent il aſſembloit ſon clergé dans le palais de Latran, & l'exhortoit à s'appliquer fortement à l'étude de l'écriture ſainte, & aux lectures ſpirituelles: pour avoir de quoi répondre efficacement aux ennemis de l'égliſe. Il fit au mois de Mars une ordination d'onze prêtres & de deux diacres; & ordonna vingt évêques en divers lieux. Enfin il mourut, & fut enterré à ſaint Pierre, le 26. d'Avril indiction dixiéme, l'an 757. Le 26. de Février de la même année, le pape Etiene avoit accordé à Fulrad abbé

AN. 757. de saint Denis un privilege d'avoir un évêque particulier, qui seroit élû par l'abbé & les moines, & consacré par les évêques du païs : pour gouverner ce monastere & les autres que Fulrad avoit fondez, & qui étoient tous sous la protection du saint siege. Comme on vid le pape Etiene à l'extrêmité, le peuple de Rome se divisa : quelques-uns étoient pour l'archidiacre Theophylacte, & se tenoient assemblez dans sa maison : les autres se déclarerent pour le diacre Paul, frere du pape Etiene ; & c'étoit la plus grande partie des magistrats & du peuple. Pour luy il ne sortit point du palais de Latran, rendant à son frere les services dont il avoit besoin dans sa maladie. Si-tôt qu'il fut enterré, le parti de Theophylacte se dissipa. Ainsi aprés un mois de vacance, Paul fut ordonné le 22. de May 757. & tint le saint siege dix ans & un mois.

To. 4. act. SS. Ben. p. 336.

Dés sa premiere jeunesse, sous le pape Gregoire III. il avoit été mis avec Etiene son frere dans le palais de Latran, pour être instruit de la discipline ecclesiastique : & le pape Zacarie les ordonna diacres, l'un & l'autre : Paul étoit doux & charitable ; & s'il avoit tant soit peu affligé quelqu'un par la malice d'autrui, il travailloit aussi tôt à le consoler. Plusieurs rendoient témoignage, que la nuit il alloit avec ses domestiques visiter dans leurs maisons les pauvres, principalement les malades, qui ne pouvoient sortir du lit : leur donnant abondamment la nourriture & les autres secours. Il visitoit aussi de nuit les prisons ; délivroit les criminels qu'il trouvoit en danger de mort, & payoit pour ceux qui

qui étoient retenus pour dettes. Il soulageoit les veuves, les orfelins & tous les necessiteux. AN. 757.

Si-tôt qu'il fut éleu pape & avant son ordination il écrivit au Roy Pepin, pour luy donner part de la mort du pape Estiene son frere & de son élection: luy promettant la même amitié & fidelité, jusques à effusion de sang, non seulement en son nom, mais du peuple & Romain, luy demandant la continuation de sa protection. Immon envoyé de Pepin étoit arrivé à Rome dans le même temps: mais le pape & les grands jugerent à propos de le retenir jusques aprés sa consecration, afin qu'il peust rendre témoignage au Roy de leur affection pour luy & pour les François.

Le roy Pepin tenoit alors à Compiegne l'assemblée generale de la nation, que l'on compte entre les conciles, comme les autres de ce temps-là: parce que les évêques y assistoient aussi bien que les seigneurs. A celuy-cy se trouverent les legats que le pape Estiene avoit envoyés en France, sçavoir l'évêque George & le sacellaire Jean; & leur consentement est exprimé en plusieurs des dix huit canons de ce concile. Ils regardent presque tous les mariages, & ont grand raport à ceux de Verberie. Il y a plusieurs cas où on defend aux hommes ou aux femmes de se marier, pour punition des inceſtes. Si la consommation du mariage est contestée, le mary en est crû plûtost que la femme. La lepre est jugée une cause de dissolution du mariage, avec permission à la partie saine de se remarier. Il est remarquable que

XXIX. Concile de Compiegne. *To. 6. p. 1694.*

Can. 9. 11. 12.

Sup. n. 2.

AN. 757. les seigneurs marioient volontiers leurs vassaux dans les fiefs, pour les y tenir plus attachez. Car il est dit que celuy qui a changé de femme en changeant de fief, doit garder la derniere: ce qu'il faut entendre aprés la mort de la premiere. Ceux qui quittoient leur païs à cause du droit nommé Faïde, ne pouvoient se remarier, ni leurs femmes non plus. Ce droit de Faïde étoit la vengeance permise par les loix barbares aux parens d'un homme tué, quelque part qu'ils trouvassent le meurtrier. Le baptême administré par un prêtre, qui n'est pas baptizé luy-même, ne laisse pas d'être valable.

c 6. v Conc. Vermer. c. 11.

c. 18.

v. Cang. Gloss.

c. 9.

En cette assemblée de Compiegne, le roy Pepin receut des ambassadeurs de l'empereur Constantin; qui entr'autres presens luy envoya des orgues. Ce que tous les historiens ont remarqué, parce que ce furent les premieres que l'on vit en France. Tassillon duc de Baviere se rendit aussi à cette assemblée, & y fit hommage au roy Pepin avec de grands serments: premierement en touchant les reliques, que le roy portoit toûjours avec luy: ensuite sur les tombeaux de saint Denis en France, de S. Germain de Paris, & de S. Martin de Tours, où il se transporta avec les seigneurs Bavarois.

Annal Nazar. Mass. Tril. Laureth. Lors. Metens.

XXX. Bâtiments du pape Paul.

La Reine Bertrade étant acouchée cette année 757. d'une fille qui fut nommée Gisele, le roy Pepin envoya au pape Paul par Vulfard abbé de S. Martin de Tours le linge dont la princesse avoit été enveloppée au sortir des fonds baptismaux; & le pape garda ce present, comme un témoignage que le Roy vouloit qu'il tint Gisele pour sa fille

Ann. Petav. Paul. e ist. 6 Cod. Carol 27.

Digitized by Google

ſpirituelle, comme s'il l'avoit luy-même levée des fonds. Il aſſembla le peuple dans l'égliſe de ſainte Petronille, y dedia en memoire du roy, un autel, où il celebra la meſſe, & dépoſa ſous l'autel le linge qu'on avoit aporté.

L'égliſe de ſainte Petronille étoit au Vatican, prés de ſaint Pierre ; & le pape Paul y fit tranſporter le corps de la ſainte, l'ayant tiré d'un ancien cimetiere, qui portoit ſon nom. Car ces cimetieres qui étoient hors de Rome, avoient été long-temps negligez, & les bâtimens qu'ils contenoient ruinez ; principalement lors qu'Aſtolfe aſſiegeoit Rome. Le pape Paul en tira donc les corps ſaints : les transfera ſolemnellement dans la ville, & les fit enterrer avec l'honneur convenable, dans les titres, les diaconies, les monaſteres & les autres égliſes. De plus il bâtit dans ſa maiſon paternelle une égliſe en l'honneur des papes ſaint Etiene martyr, & ſaint Silveſtre confeſſeur, où il transfera grand nombre de ces reliques. Et pour y celebrer le ſervice divin, il fonda une communauté de moines, avec de grands revenus : comme il paroît par le privilege accordé à l'abbé Leonce, dans un concile, & ſouſcrit par vingt-trois évêques, dix huit prêtres titulaires des égliſes de Rome, & l'archidiacre. La datte eſt du ſecond jour de Juin, la quarantiéme année du regne de Conſtantin, indiction quatorziéme ; c'eſt-à-dire l'an 761 L'égliſe de ce monaſtere étoit ornée de marbres & de moſaïques : le ciboire ou tabernacle étoit d'argent : la communauté de moines grecs : apparemment de ceux qui ſuivant le conſeil de ſaint

Anaſt. Paul. epiſt. 12. to. 6. conc. p. 1650. Sigeb. chr. an. 758.

Sup. n. 16.

Anaſt.

Sup. n. 16.

Etiene d'Auxence, s'étoient retirez à Rome, pour éviter la persecution de l'empereur Constantin. Le pape Paul fit bâtir une autre église à Rome, dans la ruë sacrée, prés du temple de Romulus, à l'honneur des apôtres S. Pierre & S. Paul, en un lieu où ils avoient prié au temps de leur martyre; & où l'on prétendoit voir encore la marque de leurs genoux sur la pierre. Il fit aussi au Vatican, dans l'enceinte de l'église de saint Pierre, un oratoire de la sainte Vierge, qu'il orna de mosaïque & de metaux précieux; entr'autres, d'une statue de la Vierge, d'argent doré, du poids de cent livres; & il y bâtit sa sepulture.

XXXI. Lettres du pape Paul à Pepin.

La plûpart des lettres du pape Paul que nous avons sont adressées au roy Pepin, pour demander secours, tantôt contre les Grecs, qui d'intelligence avec les Lombards vouloient reprendre Ravenne: tantôt contre les Lombards & le roy Didier, qui chicanoit toûjours sur la restitution des places promises par son traité. Je n'entreray point dans le détail de ces affaires, qui ne sont que temporelles: quoy que ce pape, à l'exemple de son prédecesseur, les confonde toûjours avec le spirituel. Comme si les Lombards Chrétiens & catholiques depuis plus de cent cinquante ans, eussent été les ennemis de la religion: plûtost que les Herules & les Goths Ariens, à qui les papes n'avoient point fait difficulté d'obeïr. Ou comme si le roy de France n'eût pas été libre, d'examiner s'il étoit juste en soy & utile à son état de faire la guerre aux Lombards. Ce qui est de remarquable, c'est que les

Sup. liv. XXIX. n. 34. 35. liv. XXX n. 27 49.

Digitized by Google

lettres de ce pape, auſſi bien que des autres, ſont dattées du regne de l'Empereur de C P. comme étant toûjours le vray ſouverain de Rome : & le Senat & le peuple de Rome écrivant à Pepin, ne nomment point le pape leur ſeigneur, mais ſeulement leur paſteur & leur pere. *Cod. Carol. epiſt. 36.*

Il eſt vray que le pape écrivant à Pepin contre les Grecs, n'oublia pas l'intereſt de la religion, qu'ils perſecutoient en Orient. Et pour le luy mieux faire connoître, il luy envoya copie d'une lettre, qu'il avoit receüe du patriarche d'Alexandrie, par [illegible]ine nommé Coſme : qui montroit l'integrité de la foy des évêques Orientaux, & leur zele pour ſa conſervation. Il aprit que Marin prêtre de l'égliſe Romaine ſe trouvant en France, avoit donné à George ambaſſadeur de l'empereur Conſtantin des conſeils contraires aux intereſts du roy Pepin & aux ſiens. C'eſt pourquoy il pria le roy de faire ordonner évêque le prêtre Marin, pour telle ville qu'il plairoit au roy de choiſir dans ſes états. Afin, ajoûte le pape, qu'il ſe repente de ſon crime, & de peur que le demon trouvant ſon eſprit égaré, ne le perde ſous pretexte de l'élever. C'eſt une eſpece de penitence aſſés ſinguliere : mais un évêché ſi éloigné paroiſſoit un éxil à un prêtre de l'égliſe Romaine. Auſſi le roy Pepin, qui étoit content de Marin, pria le pape de luy donner le titre de S. Chryſogone, & le pape luy en envoïa les proviſions ; témoignant qu'il ne deſiroit que de ſatisfaire le roy. On voit encore dans l'affaire ſuivante, combien le pape Paul craignoit de déplaire *Epiſt. 7. Cod. Carol. 34.* *Cod. Car. epiſt. 35. Ibid epiſt. 39.* *Cod. Car. epiſt. 25. embol. Epiſt. 32.* *Epiſt. 9. Carol. 43.*

à Pepin. Remedius ou Remy frere du roy & archevêque de Roüen, avoit donné à Simeon chantre de l'égliſe Romaine, qui ſe trouvoit en France, quelques moines, pour les inſtruire dans le chant eccleſiaſtique: mais avant qu'ils l'euſſent parfaitement apris, le pape rappella Simeon à Rome. L'archevêque Remy en fut fort affligé, comme témoignoit le roy. Surquoy le pape répondit: Soyés aſſuré, que ſans la mort de George, qui gouvernoit nos chantres, nous n'aurions jamais entrepris de retirer Simeon du ſervice de vôtre frere. Nous luy avons recommandé d'inſtruire tres-ſoigneuſement les moines, que vous avez envoyez: donnant ordre, qu'ils ſoient bien logés; & qu'ils demeurent icy juſqu'à ce qu'ils ſachent parfaitement le chant eccleſiaſtique. Dans une autre lettre il dit: Nous vous envoyons tous les livres que nous avons pû trouver: ſçavoir l'antiphonier, le reſponſal, la dialectique d'Ariſtote, les livres de S. Denis Areopagite, la geometrie, l'ortographe, la grammaire, le tout en Grec; & une horloge nocturne; c'eſt à dire qui ne dépendoit point du ſoleil, ſoit qu'elle euſt des roüës comme les nôtres, du ſable ou de l'eau, comme les clepſydres antiques.

Cod. Carol. ep. 25. embel.

XXXII. Perſecution en Orient S. Eſtienne d'Auxence. *Theophn. an. 21 p. 363.*

L'empereur Conſtantin continuoit de perſecuter les catholiques à cauſe des ſaintes images, particulierement les moines, qu'il nommoit *Amnemoneutous*: c'eſt-à-dire, des abominables, dont on ne doit pas même ſe ſouvenir. La vingt & uniéme année de ſon regne, 761. de J. C. il fit mourir à coups de fouet André moine celebre, ſurnommé le Calybite, ou de

Digitized by Google

Crete: qui luy reprochoit ſon impieté, & le nommoit nouveau Valens & nouveau Julien. Il ſouffrit le martyre, dans le cirque de S. Mamas hors la ville, & l'empereur ordonna qu'on le jettaſt dans la mer: mais ſes ſœurs l'enleverent & l'enterrerent dans un lieu nommé Chryſis, dont on luy a auſſi donné le nom. L'égliſe honore ſa memoire le dix-ſeptiéme d'Octobre. AN. 761. *Cang CP. lib. 11. p. 107. n. 16.* *Martyr. R. 17. Oct.*

Vers le même temps l'empereur ayant oüy parler de S. Eſtiene abbé du mont S. Auxence, envoya vers luy un patrice nommé Calliſte, parfaitement inſtruit de ſon hereſie, & luy dit: Dites luy que touché de ſa pieté, je luy ordonne de ſouſcrire la definition de nôtre concile; & portés-luy des dattes, des figues & quelque autre nourriture convenable à ſa profeſſion. Calliſte s'étant aquitté de ſa commiſſion, Eſtiene luy répondit: Seigneur patrice, je ne puis ſouſcrire à la definition de ce faux concile, qui contient une doctrine heretique. Je ne veux pas attirer ſur moy la malediction du prophete, en nommant doux ce qui eſt amer. Je ſuis prêt à mourir pour l'adoration des ſaintes images, ſans me ſoucier de l'empereur hereſiarque, qui a bien oſé les rejetter. Puis creuſant la main il dit: Quand je n'aurois que cela de ſang, je veux bien le répandre pour l'image de J. C. Au reſte reportés la nourriture qu'il m'envoye: l'huile du pecheur ne parfumera point ma tête. *Vita S. Steph. to. 1. Anal. Gr. p. 417.* *p. 418.* *Iſa. v. 20.* *Pſ. CXL. 5.*

L'empereur irrité de cette réponſe renvoya le patrice & des ſoldats, avec ordre de tirer Eſtiene de ſa cellule, l'ammener au monaſtere d'enbas &

p. 432. l'y garder, jusqu'à ce que l'empereur eust resolu ce qu'il en feroit. La cellule de S. Estienne étoit un trou dans le sommet de la roche, d'environ une coudée & demie de large & de deux de haut. A l'Orient il avoit creusé une petite niche, pour faire sa priere, mais si basse qu'il n'y pouvoit tenir que courbé: le reste de la grotte étoit découvert. C'étoit plûtost un tombeau qu'une cellule. Ses disciples luy ayant demandé pourquoy il s'étoit mis si *p.* 435. *Matth.* VII. 14. à l'étroit: C'est, dit-il, que la voye qui mene à la vie est étroite. Il demeuroit donc là, exposé aux ardeurs de l'esté & aux rigueurs de l'hyver. Son habit n'étoit qu'une tunique de peau, & il portoit par dessus une chaîne de fer en croix depuis les épaules jusques aux reins, où elle étoit cloüée à une ceinture de fer & à une autre sous les aisselles.

p. 439. Les soldats étant arrivés à cette cellule, en tirerent le saint homme, & furent obligés à le porter. Car à force d'être dans ce trou, ses jambes étoient pliées, & il ne pouvoit ny les redresser ny les remuer: joint la foiblesse causée par son extréme abstinence. Les soldats surpris de ce spectacle, & touchés de compassion, le prirent à deux, luy faisant mettre les mains sur leurs épaules & luy tenant les genoux. Ils le porterent au cimetiere de S. Auxence: où ils l'enfermerent avec ses moines, & s'étant assis à la porte ils attendoient l'ordre de l'empereur. Cependant saint Estiene chantoit avec ces moines une priere qui commence: Nous adorons, Seigneur, vôtre sainte image; & ensuite une autre qui dit: J'ay rencontré les voleurs de mes

mes penſées qui m'ont dépouillé. Il vouloit marquer qu'on l'avoit tiré de ſa retraitte & de ſa contemplation. Mais les ſoldats qui l'entendoient branloient la tête, & ſe diſoient l'un à l'autre: Helas! ces moines, que l'on maltraitte ainſi ſans ſujet, ont bien raiſon de nous apeler des voleurs. S. Eſtiene & ceux qui l'accompagnoient demeurerent ainſi enfermés ſans manger pendant ſix jours, le ſeptiéme l'empereur envoya un autre officier, qui remit le ſaint homme dans ſa cellule. Car il étoit obligé de partir pour la guerre contre les Scythes, c'eſt-à-dire les Bulgares qui attaquerent les Romains au mois de Juin de la vingt-deuxiéme année de Conſtantin, indiction premiere, c'eſt à-dire l'an 763. Les ſoldats avant que de partir ſe recommanderent aux prieres de S. Eſtiene. AN. 763. *Theoph. p.* 364.

Mais le patrice Calliſte ayant tiré à part un de ces moines nommé Sergius, luy donna de l'argent, & luy en promit davantage pour l'accuſer. Sergius ayant cherché inutilement les moyens de luy nuire en ſecret, ſortit du monaſtere, & s'adreſſa à Aulicalame intendant des tributs du golfe de Nicomedie, avec lequel il compoſa un libelle d'accuſation à l'empereur, où il diſoit: Premierement il vous a anathematizé comme heretique; & vous dit des injures. Et aprés d'autres accuſations frivoles, il ajoûtoit: Il a ſeduit une femme noble, qu'il tient dans le monaſtere d'enbas, d'où elle monte la nuit à ſa cellule, pour leur infame commerce. C'eſtoit une veuve, qui n'ayant point d'enfans vendit tous ſes biens & quitta ſon pays & ſa famille, par le conſeil XXXIII. Anne calomniée *p.* 451. *vita.* *p.* 437.

AN. 763. du S. abbé, pour embrasser la vie monastique. Il changea son nom en celuy d'Anne, la prit pour sa fille spirituelle, & la mit au monastere de femmes, qui étoit au bas de la montagne, la recommandant
p. 461. particulierement à la superieure. Les calomniateurs subornerent une esclave qui la servoit, luy promettant de l'affranchir & de la marier à un officier du palais, afin de luy faire dire ce qu'ils vouloient contre sa maistresse & contre Estiene.

p. 462. Ils envoyerent le libelle d'accusation par un courier à l'empereur en Scythie. L'ayant leüe il écrivit aussi-tost en ces termes au patrice Anthés, qu'il avoit laissé son lieutenant à C P. Nous vous ordonnons d'aller au plus vîte au mont d'Auxence, où demeurent des femmes corrompues, qui feignent d'être pieuses.
p. 463. Emmenez delà une nommée Anne, & nous l'envoyez au camp par ces mêmes couriers, en diligence. Anthés executa l'ordre ponctuellement. Il arriva au monastere, comme les religieuses chantoient Tierce. Les soldats qui l'accompagnoient entrerent insolemment dans l'église, à grand bruit, faisant briller en l'air leurs épées nuës. Le chant fut changé en cris pitoyables : l'une se refugioit dans la balustrade du sanctuaire, une autre se cachoit sous l'autel, une autre couroit vers la montagne. L'abbesse qui étoit en retraitte dans une cellule, ayant apris ce desordre, vint hardiment, & dit à ces hommes : Chrétiens, si vous esperez en Dieu, pourquoi faites-vous
465. comme les barbares infidelles ? Ils luy répondirent doucement : Donnez-nous Anne l'amie d'Etiene ; l'empereur en a besoin à l'armée. La superieure l'ap-

pella avec une autre nommée Theophano, & leur dit : Allez mes enfans, vers l'empereur, & répondez ſagement à ſes interrogations. Allez en paix, allez : le Seigneur ſoit avec vous. Elles prirent leurs manteaux, ſe mirent à genoux, reçûrent ſa benediction, & partirent. AN. 763. p. 464.

Quand elles furent arrivées à l'armée, l'empereur les fit ſeparer ; & ayant fait venir Anne, il luy dit : Je ſuis perſuadé de ce que l'on m'a dit de vous, je connois la foibleſſe des femmes. Dites-moi donc comment cet impoſteur vous a fait renoncer à la ſplendeur de vôtre famille, pour prendre cet habit de tenebres ? Il nommoit ainſi l'habit monaſtique, parce qu'il étoit noir. Anne luy répondit : p. 465. Seigneur, je ſuis devant vous : tourmentez-moi, tuez-moi, faites ce qu'il vous plaira, vous n'entendrez de moi que la verité. Je ne connois cet homme que comme un Saint, qui me conduit dans la voye du ſalut. L'empereur ne ſçeut que luy dire ; il demeura aſſis, ſe mordant le bout du doigt, & remuant l'autre main en l'air, qui étoit ſon geſte ordinaire. Il fit garder Anne, & renvoya ſa compagne malgré elle au monaſtere ; où elle raconta tout ce qui s'étoit paſſé à l'abbeſſe & à ſaint Etiene.

L'empereur étant revenu à CP. fit enfermer Anne dans la priſon du bain, qui étoit tres-obſcure, avec des fers aux mains. Voulant l'interroger, il luy envoya la veille un des eunuques de ſa chambre, pour luy perſuader par menaces & par promeſſes, d'avoüer publiquement le commerce criminel, dont on l'accuſoit avec Etiene : puis qu'elle étoit déja p. 466.

AN. 763. convaincuë par son esclave. Anne soupira du fond du cœur, & luy dit : Retire-toi, mon ami, retire-toi ; la volonté de Dieu soit faite. Le lendemain
l. 467. matin l'empereur ayant assemblé un grand peuple, fit venir Anne ; & luy montrant quantité de nerfs de bœuf, luy dit : Je te les ferai tous user sur le corps, si tu ne déclare ton mauvais commerce avec Etiene. Elle ne répondit rien ; & aussi-tôt huit hommes robustes la prirent par les deux mains, & l'étendirent en l'air en forme de croix, tandis que deux autres la frapoient de toutes leurs forces, l'un sur le ventre, l'autre sur le dos. Elle ne disoit que ces paroles : Je ne connois point cet homme comme vous dites ; Seigneur, ayez pitié de moy. Alors on luy confronta l'esclave, qui l'accusa avec serment : étendant les mains contre elle, & luy crachant au vi-
p. 468. sage. L'empereur voyant qu'Anne ne parloit plus, crut qu'elle étoit morte de la violence des coups, & la fit jetter dans un des monasteres de C P. Il n'est plus parlé d'elle depuis.

XXXIV. George faux moine.

Mais l'empereur cherchant toujours un pretexte, pour faire mourir Etiene, fit venir le lendemain un jeune homme nommé George Synclete, qui étoit de ses plus confidens, & luy dit : M'aimez-vous jusqu'à donner vôtre vie pour moi ? George l'en assura avec serment. L'empereur luy dit en l'em-
p. 469. brassant : Voici un nouvel Isaac ; puis il ajouta : Je ne vous en demande pas tant, je vous prie seulement d'aller au mont d'Auxence, & de persuader à ce malheureux qui y demeure, de vous recevoir au nombre des siens, puis vous reviendrez ici prom-

ptement. George obéït avec joye, il alla sur la montagne, & se cacha dans des broussailles, dont il sortit vers le minuit, & vint crier à la porte du monastere, qu'il s'étoit égaré, & qu'il craignoit d'être devoré par les bêtes, ou de tomber dans un précipice. Saint Etiene ordonna à Marin son principal disciple, de le faire entrer. Il se mit à genoux, & demanda la benediction de l'abbé, qui reconnut aussi-tôt qu'il étoit de la cour, à son habit, & à son visage sans barbe. Car l'empereur avoit ordonné à tous les hommes, même aux vieillards, de se raser entierement. George avoüa qu'il étoit du palais de l'empereur, & ajouta : Il nous a tous fait judaïser; j'ai eu bien de la peine à revenir de cette erreur, & Dieu m'a conduit ici: ne me rejettez pas, mon venerable pere, de vôtre compagnie, & ne me refusez pas le saint habit. Saint Etienne répondit: Je ne le puis faire à cause de la défense de l'empereur; & je crains que s'il l'aprenoit, il ne vous retirât d'ici au peril de vôtre ame. George reprit: Vous répondrez à Dieu de moi, si vous differez: & il pressa tant, que l'abbé lui donna l'habit de probation. AN. 763. p. 470. p. 471.

Cependant l'empereur assembla le peuple à C P. dans le théatre de l'hippodrome; & se tenant sur les degrez, il dit: Je ne puis vivre avec ces ennemis de Dieu, qu'on ne nomme point. Le peuple s'écria: Seigneur, il ne reste en cette ville aucune trace de leur habit. L'empereur s'écria en colere: Je ne puis plus souffrir leurs insultes. Ils m'ont séduit tous les miens, jusqu'à George Synclete, qu'ils ont arraché p. 472.

AN. 763. d'auprés de moi, pour le faire moine. Mais mettons en Dieu nôtre confiance, il le fera bien-tôt paroître, prions seulement. Aprés que George eut porté
p. 473. trois jours le petit habit, saint Etiene luy fit une grande exhortation, luy couppa les cheveux, & le revêtit de l'habit monastique : mais trois autres jours aprés, cet imposteur quitta la montagne, & vint au palais. L'empereur l'embrassa, & convoqua pour le lendemain une assemblée generale de tout le peuple, dans le même théatre. La foule y fut telle, qu'ils s'étouffoient ; & l'empereur s'écria : Dieu a exaucé mes prieres, il m'a découvert
474. celuy que je cherchois. Alors il fit paroître George devant le peuple, qui le voyant en habit monastique, s'écria : Malheur au méchant ; qu'il meure, qu'il meure : ce qu'ils entendoient d'Etiene. L'empereur fit dépoüiller George, premierement de l'épomide, ou scapulaire, puis de la cuculle ; & on les jetta parmi le peuple, qui les foula aux
Sup. Lib. XX. n. 8. pieds. On luy ôta ensuite l'analabe, ou écharpe que les moines portoient au cou, & qu'ils croisoient sur la poitrine. L'empereur la prit entre ses mains, & la tournoit de tous côtez, demandant ce que ce pouvoit être : un senateur nommé Draconce répondit : Jettez-la, Seigneur, c'est un cordeau de satan. Elle fut aussi foulée aux pieds avec la ceinture.
p. 475. Ensuite quatre hommes étendirent George par terre ; & l'ayant mis tout nud, luy verserent un seau d'eau sur la tête, comme pour le purifier. Enfin on le revêtit d'un habit militaire : l'empereur luy mit de sa main le baudrier avec l'épée, & le déclara son écuyer.

Digitized by Google

Auſſi-tôt il envoya au mont S. Auxence quantité de gens armez, qui diſperſerent les moines, mirent le feu au monaſtere & à l'égliſe, & les réduiſirent en cendre, juſqu'aux fondemens. Ils tirerent ſaint Etiene de ſa caverne, & le menerent à la mer, le frapant à coups de bâton, le prenant à la gorge, & luy déchirant les jambes dans des épines. Ils luy crachoient au viſage, luy diſoient des injures, & luy inſultoient en diverſes manieres. Comme il ne pouvoit marcher, ils le mirent dans une barque, & le menerent le long de la côte au monaſtere de Philippique, prés de Chryſopolis, où ils l'enfermerent, & en avertirent l'empereur: qui publia une défenſe d'aprocher du mont ſaint Auxence, ſous peine de la vie. AN. 763

p. 376.

XXXV. Evêques envoyez à Etiene.

Enſuite il fit venir cinq évêques, chefs des Iconoclaſtes; Theodoſe d'Epheſe, Conſtantin de Nicomedie, Conſtantin de Nacolie, Siſinnius Paſtile, & Baſile Tricacabe, avec le patrice Calliſte, Comboconon, premier ſecretaire, & un autre officier nommé Maſare; & les envoya à Conſtantin, patriarche de C P. pour aller tous enſemble au monaſtere de Chryſopolis. Mais le patriarche qui connoiſſoit la vertu & la capacité de ſaint Etienne, refuſa d'y aller. Ils porterent avec eux la definition de leur concile; & étant arrivez au monaſtere, ils firent leur priere à l'égliſe, puis ils s'aſſirent ſur les degrez du bain, & manderent ſaint Etiene, qui vint ſoûtenu par deux hommes, avec les fers aux pieds. Ce ſpectacle leur tira des larmes. Theodoſe d'Epheſe luy dit: Homme de Dieu, comment

Sup. n. 7. vita p. 478.

Digitized by Google

AN. 763. vous êtes-vous mis dans l'esprit de nous tenir pour heretiques, & de croire en savoir plus que les empereurs, les archevêques, les évêques, & tous les Chrétiens? Travaillons-nous tous à perdre nos ames? Saint Etiene luy répondit gravement: Considerez ce que le prophete Elie dit à Achab: Ce n'est pas moi qui cause ce trouble, mais vous & la maison de vôtre pere. C'est vous qui avez introduit une nouveauté dans l'église. On peut vous dire avec le prophete: Les rois de la terre avec les magistrats & les pasteurs se sont assemblez contre l'église de Jesus-Christ, formant de vains projets. Alors Constantin de Nicomedie, qui étoit un jeune homme de trente ans, se leva pour donner un coup de pied au saint abbé assis à terre: mais un des gardes le prevint & frappa du pied le saint homme dans le ventre, comme pour le faire lever.

3. Reg. XVIII. 17.

p. 479.

Ps. II. 2.

Les Senateurs Callisse & Comboconon arrêterent l'évêque Constantin, & dirent à saint Etiene: Vous avez à choisir des deux; ou de souscrire, ou de mourir comme rebelle à la loy des peres & des empereurs. Il répondit: Ma vie est Jesus-Christ, mon avantage & ma gloire de mourir pour sa sainte image. Mais qu'on lise la definition de vôtre concile: afin que je voye ce qu'elle contient de raisonnable contre les images. Constantin de Nacolie ayant leu le titre: Definition du saint concile, septiéme œcumenique, saint Etiene luy fit signe de la main de s'arrêter, & dit: Comment peut-on nommer saint un concile, qui a profané les choses saintes? Un de vos évêques n'a-t-il pas été accusé par des

p. 480.

Philip. I. 21.

Digitized by Google

des gens de bien, dans vôtre concile, d'avoir foulé aux peds la patene déſtinée aux ſaints myſteres, parce qu'on y voyoit les images de Jeſus-Chriſt, de ſa mere, & de ſon précurſeur? Vous l'avez maintenu dans ſes fonctions, & excommunié ſes accuſateurs, comme défenſeurs des idoles. Qu'y a-t-il de plus impie? n'avez-vous pas ôté le titre de ſaints aux apôtres, aux martyrs, & aux autres juſtes, les nommant ſimplement apôtres ou martyrs? AN. 763. p. 481.

Mais comment ce concile eſt-il œcumenique, ſans être approuvé du pape de Rome: quoi qu'il y ait un canon qui défend de regler, ſans luy, les affaires eccleſiaſtiques? Il n'a été approuvé ni par le patriarche d'Alexandrie, ni par celuy d'Antioche, ou de Jeruſalem. Où ſont leurs lettres? Et comment appelle-t-on ſeptiéme concile celuy qui ne s'accorde point avec les ſix précedens? Baſile reprit: Et en quoi avons-nous contrevenu aux ſix conciles? Saint Etiene répondit: N'ont-ils pas été aſſemblez dans des égliſes; & en ces égliſes, n'y avoit-il pas des images reçûës & adorées par les Peres? Répondez-moi, évêque. Baſile en convint: & ſaint Etiene levant les yeux au ciel, ſoupira du fond du cœur, étendit les mains, & dit: Quiconque n'adore pas Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt renfermé dans ſon image, ſelon l'humanité, qu'il ſoit anathême. Il vouloit continuer, mais les commiſſaires étonnez de la liberté avec laquelle il parloit, & couverts de confuſion, ſe leverent, ordonnant ſeulement qu'on l'enfermât. Quand ils furent de retour à C P. l'empereur leur demanda ce qu'ils avoient fait. Les p. 484.

AN. 763. évêques vouloient dissimuler leur desavantage : mais Calliste dit : Nous sommes vaincus, Seigneur : cet homme est fort en raisons, & mépriſe la mort. L'empereur outré de colere, écrivit aussi-tôt une sentence pour envoyer le saint homme en exil dans l'isle de Proconese, prés de l'Hellespont.

XXXVI. Exil de saint Etiene à Proconese.

Pendant dix-sept jours que saint Etiene demeura à Chrysopolis, il ne prit point de nourriture, quoique l'empereur luy en eût envoyé abondamment : mais il la renvoya, comme il avoit fait auparavant, ne voulant rien recevoir d'un excommunié. Avant que de partir il guerit le superieur du monastere, abandonné des medecins. Etant arrivé à Proconese, il se logea dans une caverne agréable, qu'il
p. 485. trouva dans un lieu desert sur la mer, prés d'une église de sainte Anne, & se nourrissoit des herbes qu'il rencontroit. Ses disciples, chassez du mont saint Auxence, ayant apris le lieu de son exil, vinrent à Proconese se rassembler autour de luy : à l'exception de deux qui apostasierent : sçavoir Sergius, le calomniateur du Saint, & Etiene, qui aprés avoir été chapelain du patrice Calliste, avoit reçû l'habit monastique des mains de saint Etiene, qui l'avoit établi prêtre du monastere. L'empereur le fit chapelain du palais de Sophie, & ils prirent
p. 486. l'un & l'autre l'habit seculier. Tous les autres disciples de saint Etiene, s'étant remis sous sa conduite, firent un nouveau monastere à Proconese. Sa mere même & sa sœur, quitterent le monastere des Trichinaires, où elles étoient établies, & vinrent le trouver dans cette isle. Pour luy, il fit faire

Digitized by Google

une petite cage en forme de colomne, où il s'enferma pour continuer ses austeritez, la quarante-neuviéme année de son âge ; c'est-à-dire l'an 763. car il étoit né la premiere année du pontificat de S. Germain de C P. qui fut l'an 715. AN. 763.

p. 405. Sup. lib. XII. n. 16.

La même année 763. vingt-troisiéme du regne de Constantin, Cosme, surnommé Conamite, évêque d'Epiphanie en Syrie, fut accusé par les citoyens devant Theodore patriarche d'Antioche, d'avoir dissipé les vases sacrez ; & ne pouvant les representer, il renonça à la foi catholique, & embrassa l'heresie des Iconoclastes. Il fut condamné d'un commun consentement par les trois patriarches, Theodore d'Antioche, Theodore de Jerusalem, Cosme d'Alexandrie, avec les évêques de leur dépendance ; & le jour de la Pentecôte, ils l'anathematiserent chacun chez eux, aprés la lecture de l'évangile. Vers le même temps l'empereur Constantin demanda au patriarche de C P. quel mal y auroit-il de dire, mere de Christ, au lieu de mere de Dieu ? Le patriarche répondit en l'embrassant : Ayez pitié de nous, Seigneur : Dieu vous garde d'une telle pensée. Ne voyez-vous pas comme Nestorius est anathematisé par toute l'église ? Je le demandois pour m'instruire, reprit l'empereur : que ce discours demeure entre vous & moi. Un jour tenant une bourse pleine d'or, il demanda à ceux qui étoient presens ce qu'elle valoit : Elle vaut beaucoup, dirent-ils. En ayant ôté l'or, il leur fit encore la même question. Ils répondirent qu'elle ne valoit plus rien. Il en est de même, dit-il, de la mere de Dieu ; tant que

Theoph. an. 23. p. 364.

Theofter. vita S. Nic. c. 4. ap. Boll. to 9. p. 161.

Jesus-Christ étoit dans son sein, elle valoit beaucoup; aprés qu'il en fut sorti, elle étoit comme les autres.

XXXVII. Regle de saint Chrodegang. *Transl. S. Gorg. to. 4. Act. SS Ben. p. 204.*

Saint Chrodegang évêque de Mets étant allé à Rome, obtint du pape Paul, les corps des trois martyrs saint Gorgon, saint Nabor, & saint Nazaire, qu'il mit en trois monasteres. Saint Nabor, à saint Hilaire, aujourd'hui saint Avol, au diocése de Mets: Saint Nazaire, à Loresheim, fondé prés de Vormes, l'an 764. dont le premier abbé fut Gondeland, frere de saint Chrodegang. Il mit les reliques de saint Gorgon dans le monastere de Gorze, l'an 765.

Sup. n. 8.

to. 6. Conc. p. 1701.

La même année, quatorziéme du regne de Pepin, saint Chrodegang présida à un concile, ou assemblée generale de la nation Françoise, tenuë à Attigni sur Aisne, dans le diocése de Reims. Il n'en reste que les noms des évêques qui y assisterent, au nombre de vingt-sept, avec dix-sept abbez; & une promesse reciproque qu'ils se firent, que quand quelqu'un d'eux viendroit à mourir, chacun feroit dire cent pseautiers, & celebrer cent messes par ses prêtres: & que l'évêque diroit luy-même trente messes. On trouve des promesses semblables en d'autres conciles de ce temps-là. Les évêques les plus connus de cette assemblée sont saint Crodegang de Mets, saint Lulle de Mayence, Remedius de Roüen, frere du roy, Megingaud de Virsbourg, Villiaire évêque du monastere de saint Maurice en Valais. Il y en a plusieurs autres nommez évêques de certains monasteres; comme de Lobes, de saint Oyan

Conc. Diglov. p. 1796.

V. Coint. an. 763. n. 1, 3. &c.

Inf. lib. XLIV. n. 21.

d'Eichſtet : parce qu'ayant quitté leurs ſieges épiſcopaux, ils s'étoient retirez dans des monaſteres, dont ils étoient abbez, gardant le titre d'évêques. Entre les ſimples abbez, Fulrad l'archichappellain tient le premier rang, comme abbé de ſaint Denis. On y void enſuite ceux de ſaint Germain, de Jumieges, de Fontenelle, de Centule, de Corbie, de Rebais, de ſainte Colombe de Sens.

Saint Chrodegang eſt principalement celebré par la communauté de clercs qu'il forma dans ſon égliſe, avec des revenus ſuffiſans, pour les décharger de tous les ſoins temporels. Il leur donna une regle, qui fut depuis reçûë par tous les chanoines; & que nous avons encore. Le nom de chanoines ou canoniques, ſe donnoit du commencement à tous les clercs; ſoit parce qu'ils étoient écrits dans le canon, ou catalogue de l'égliſe, ſoit parce qu'ils vivoient ſelon les canons: mais depuis on le prit particulierement pour ceux qui vivoient en commun, à l'exemple du clergé de ſaint Auguſtin, & avant luy de ſaint Euſebe de Verceil; & c'eſt pour de tels chanoines, que ſaint Chrodegang compoſa ſa regle : preſque toute tirée de celle de ſaint Benoiſt, autant que la vie monaſtique pouvoit convenir à des clercs ſervans l'égliſe. Il y cite ſouvent l'ordre Romain & les uſages de l'égliſe Romaine.

Paul. diac ap. Boll 6. Mart. to. 6. p. 432.

Sup. lib. XXIV. n. 40. 41.

Lit. XIII. n. 14.

La regle de ſaint Chrodegang dans ſa pureté, ne contient que trente-quatre articles, avec une préface, où il déplore le mépris des canons, & la négligence des paſteurs, du clergé, & du peuple. Il n'enga-

to. 7. Conc. p. 1445.

ge pas les clercs de cette communauté à une pau-
c. 31. vreté abſoluë; mais il veut que quiconque y en-
trera, faſſe une donation ſolemnelle de tous ſes biens
à l'égliſe de ſaint Paul de Mets : permettant de s'en
c. 32. reſerver l'uſufruit & de diſpoſer de ſes meubles
pendant ſa vie. Les prêtres auront la diſpoſition
des aumônes qui leur ſeront données pour leurs
meſſes, pour la confeſſion, ou l'aſſiſtance des ma-
lades: ſi ce n'eſt que l'aumône ſoit donnée pour la
communauté. C'eſt la premiere fois que je trouve
des aumônes ou retributions particulieres, pour des
meſſes, ou d'autres fonctions eccleſiaſtiques. Saint
Chrodegang juge plus utile de donner à toute la com-
munauté; parce que pluſieurs enſemble obtiennent
plus aiſément la miſericorde de Dieu, qu'un ſeul,
quelque zelé qu'il ſoit.

c. 4. Pour la clôture, les chanoines ont liberté de ſor-
tir le jour : mais à l'entrée de la nuit tous doivent ſe
rendre à ſaint Etiene, qui eſt la cathedrale de Mets,
pour chanter complies. Aprés leſquelles il n'eſt
plus permis de boire, de manger, ni de parler :
mais on doit garder le ſilence, juſques aprés que l'on
aura dit prime le lendemain. Celuy qui ne s'eſt pas
trouvé à complies, ne peut rentrer, ni même fraper
à la porte, juſqu'à ce qu'on vienne aux nocturnes.
C'eſt que le peuple y venoit encore. L'archidiacre,
c. 5. le primicier, ni le portier ne donneront aucune diſ-
penſe de cette regle, dont ils ne puiſſent rendre
compte à l'évêque. Tous les chanoines logeoient
donc dans un cloître exactement fermé; & cou-
choient en differens dortoirs communs, où chacun

avoit son lit. Aucune femme n'entroit dans le cloître, ni aucun laïque sans permission. Si on donnoit à manger à quelqu'un, il laissoit ses armes hors du refectoir; & aussi-tôt aprés le repas, sortoit du cloître. Les cuisiniers mêmes, si on en prenoit de laïques, sortoient aussi-tôt qu'ils avoient rendu leur service. c. 5.

Les chanoines se levoient la nuit à deux heures, pour les nocturnes, comme les moines, suivant la regle de saint Benoist; & mettoient entre les nocturnes & les matines, ou laudes, un intervalle, pendant lequel il étoit défendu de dormir; mais on devoit apprendre les pseaumes par cœur, lire, ou chanter. Pendant le jour ceux qui se trouvoient trop loin de l'église, entendant sonner l'office, pouvoient le reciter au lieu, où ils se trouvoient. Il est défendu aux clercs de tenir des bâtons à la main dans l'église, sinon pour cause d'infirmité. Les chanoines doivent garder entr'eux le rang qu'ils tiennent dans le clergé, se traitter avec respect, & ne se point nommer simplement par leur nom. Aprés l'office de prime, on tiendra le chapitre tous les jours. On y lira un article de la regle; des homelies, ou quelque autre livre édifiant: l'évêque, ou le superieur y donnera ses ordres, & y fera les corrections. Au sortir du chapitre, chacun ira au travail manuel, qui luy sera prescrit. *Sup. l.* XXXII. n. 14. c. 6. c. 7. c. 8. c. 9.

Quant à la nourriture, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on fera deux repas, & on pourra manger de la chair, excepté le vendredy seulement. De la Pentecôte à la saint Jean, on fera deux repas, XXXVIII. Nourriture. Vêtemens &c. c. 10.

mais sans manger de chair. De la saint Jean à la saint Martin, deux repas, & abstinence de chair le mercredy & le vendredy. De la saint Martin à Noël, abstinence de chair, & jeûne jusqu'à none. De Noël au carême, jeûne jusqu'à none, le lundy, le mercredy, & le vendredy, avec abstinence de chair ces deux derniers jours : les autres jours, deux repas. S'il vient une fête en ces feries, le superieur pourra permettre la chair. En carême, on jeûnera jusqu'à vêpres, avec défense de manger hors
c. 11. du cloistre. Il y aura sept tables dans le refectoir : la premiere, pour l'évêque avec les hôtes & les étrangers, l'archidiacre & ceux que l'évêque y appellera : la seconde, pour les prêtres : la troisiéme, pour les diacres : la quatriéme, pour les soudiacres : la cinquiéme, pour les autres clercs : la sixiéme, pour les abbez, & ceux que le superieur voudra : la septiéme, pour les clercs de la ville, les jours
c. 22. de fête. La quantité du pain n'est point bornée : à dîné ils auront un potage, deux portions de chair à deux : à soupé, une seule. Entre les viandes
c. 23. de carême, on conte le fromage. La boisson est reglée : au plus à dîné, trois coups, à soupé, deux, & trois coups quand il n'y a qu'un repas. Ceux
c. 24. qui s'abstiennent de vin boiront de la biere. Tous les chanoines feront la cuisine tour à tour ; excepté l'archidiacre & quelques autres officiers occupez plus utilement.

c. 29. Pour les vêtemens, on donnera aux anciens tous les ans une chappe neuve ; aux jeunes, les vieilles. Les prêtres & les diacres qui servent continuellement,

ment, auront deux tuniques par an, ou de la laine pour en faire; & deux chemiſes. Pour la chauſſure, tous les ans un cuir de vache, & quatre paires de pantoufles. On leur donnera de l'argent pour acheter le bois; & toute cette dépenſe du veſtiaire, & du chauffage ſe prenoit ſur les rentes que l'égliſe de Mets levoit dans la ville & à la campagne. Mais les clercs qui avoient des benefices, devoient s'habiller. On appelloit encore alors benefice la joüiſſance de certain fonds accordée par l'évêque.

On aura un ſoin particulier des chanoines malades, s'ils n'ont dequoi ſubvenir à leurs beſoins. *c.* 23.
Ils auront un logement ſeparé, & un clerc chargé d'en prendre ſoin. Geux qui ſeront en voyage *c.* 10.
avec l'évêque, ou autrement, garderont autant qu'il leur ſera poſſible la regle de la communauté. *c.* 25.

Elle étoit gouvernée, premierement par l'évêvêque : & ſous luy, par l'archidiacre, & le primicier, que l'évêque pouvoit corriger & dépoſer, *c.* 26.
s'ils manquoient à leur devoir. Il y avoit un cellerier, un portier, un infirmier; & des cuſtodes ou *c.* 27.
gardiens des trois principales égliſes, ſaint Etiene, *c.* 24. 4.
ſaint Pierre, & ſainte Marie, qui y couchoient, ou tout proche, ſans prejudice de la regularité.

Il eſt ordonné aux clercs de ſe confeſſer à l'évê- XXXIX. Penitences, &c.
que deux fois l'année: ſçavoir au commencement du carême, & depuis la mi-Aouſt juſqu'au premier *c.* 14.
jour de Novembre. Sauf à ſe confeſſer dans les autres temps, toutes les fois qu'ils voudront; ſoit à l'évêque, ſoit à un prêtre député de ſa part. Celuy qui aura celé quelque peché en ſe confeſſant à l'é-

vêque, ou cherchera à se confesser à d'autres : si l'évêque le peut découvrir, il le punira de foüet, ou de prison. C'est la premiere fois que je trouve la confession commandée : mais saint Chrodegang regarde ce precepte comme un adoucissement des anciennes regles, qui vouloient que l'on découvrît aux superieurs toutes les mauvaises pensées. Il veut que les clercs reçoivent le corps & le sang de Nôtre Seigneur tous les dimanches & les grandes fêtes, à moins que leurs pechez ne les en empêchent.

c. 15. Le chanoine coupable de grand crime, homicide, fornication, adultere, larcin ; recevra d'abord la discipline, puis sera mis en prison à la discretion du superieur, sans communication avec personne. Au sortir de la prison il fera encore penitence publique, si le superieur juge à propos. C'est-à-dire qu'à toutes les heures de l'office il viendra à
c. 17. la porte de l'église, & y demeurera prosterné jusqu'à ce que tous soient entrez ; puis il y recitera l'office debout, demeurant dehors. Il gardera l'abstinence, telle qu'elle luy sera imposée par le superieur. Pour les pechez graves, comme desobéissance, revolte, murmure, médisance, yvrognerie, transgression du jeûne, ou de quelque autre precepte de la regle : il y aura deux admonitions secrettes, puis une publique ; & si le coupable ne se corrige, il sera excommunié : s'il est trop grossier ou trop dur, pour être touché de l'excommunication, on usera de punition corporelle. Entre ces fautes graves, on compte de ne s'être pas tenu à la croix. C'étoit une croix au milieu du cloistre, ou par pe-

nitence on faisoit demeurer quelque-temps debout, ou à genoux, pour les fautes plus legeres. Quant à ces legeres fautes, comme d'être venu tard à l'office ou à table, avoir rompu ou perdu quelque chose : la peine étoit arbitraire, & toujours moindre pour celuy qui s'accusoit le premier. Il est défendu sous peine d'excommunication, d'avoir aucun commerce avec l'excommunié. Il est aussi défendu aux particuliers de s'excommunier ou se frapper l'un l'autre, quelque sujet qu'ils prétendent en avoir : mais l'offensé doit demander justice au superieur. Et au contraire personne ne doit prendre le parti du coupable, sous pretexte d'amitié ou de parenté.

Vita S. Lan. deb. n. 5 10. 3. Act. SS. Ben. p. 71.

c. 18.

c. 16.

c. 12.

c. 13.

Les clercs qui n'étoient point de la communauté, & demeuroient hors du cloistre, dans la ville de Mets, devoient venir les dimanches & les fêtes aux nocturnes & aux matines, dans la cathedrale : ils assistoient au chapitre & à la messe, & mangeoient au refectoir, à la septiéme table qui leur étoit destinée. Les chanoines pouvoient avoir des clercs pour les servir, par permission de l'évêque. Ces serviteurs étoient sujets à la correction, & devoient assister aux offices en habit de leur ordre, comme les clercs du dehors : mais ils n'assistoient point au chapitre, & ne mangeoient point au refectoir.

c. 2.

c. 13.

c. 21. 30.

c. 3.

c. 1.

Il y avoit des pauvres nommez matriculiers, parce qu'ils étoient inscrits dans la matricule, ou catalogue, soit du Dome ; c'est-à-dire de la cathedrale, soit des autres égliſes. Saint Chrodegang voyant que l'on negligeoit de les instruire & de les

c. 34.

corriger, ordonne que deux fois le mois ils viendront le samedy à l'église du Dome, à l'heure de tierce; & que l'évêque leur fera lire quelque homelie, pour leur instruction: ou en l'absence de l'évêque, le prêtre custode de saint Etiene leur fera quelque lecture, ou les instruira de vive voix. Ils se confesseront au même prêtre deux fois l'an, en carême, & au mois d'Octobre; & en chaque matricule il y aura un primicier, pour veiller sur leur conduite. En venant à l'instruction, ils découvriront au prêtre custode leurs besoins spirituels & corporels: les indociles seront effacez de la matricule, & d'autres mis en leur place. Les jours d'instruction on leur distribuera du pain, du vin, du lard, ou du fromage, & de l'argent pour le bois. J'ai mis au long cette regle de saint Chrodegang, parce qu'elle fut depuis reçûë par tous les chanoines, comme celle de saint Benoist par les moines. Il mourut l'an 766. & fut enterré à l'abbaye de Gorze où il avoit choisi sa sepulture.

v. Boll 6. Mart. to. 6. p. 452.

X L.

Miracles de S. Etiene d'Auxence.

Cependant saint Etiene dans son exil en l'isle de Proconese, faisoit quantité de miracles. Un aveugle le vint trouver, & le pria de le guerir. Aprés s'en être défendu avec beaucoup d'humilité, il dit: Avez-vous la foi? Adorez-vous l'image de Jesus-Christ, de sa mere, & des Saints? Croyez-vous en Dieu, qui guerit même par les images, comme il arriva à la conversion de sainte Marie Egyptiene? Je croi, répondit l'aveugle, & j'adore; & S. Etiene ajouta: Au nom du Seigneur Jesus Christ, qui a gueri l'aveugle, en qui tu crois, & que tu adores

Vita p. 489

Sup. addit. lib. XXIV. n 25.

Digitized by Google

en ſon image, regarde le Soleil ſans empêchement. AN. 764.
Auſſi-tôt ſes yeux furent ouverts, & il s'en alla, loüant Dieu, & tranſporté de joye. Une femme de Cyzique luy amena ſon fils, agité du demon depuis prés de neuf ans. Il pria pour luy, de dedans ſa cage; & l'appellant par ſon nom, luy fit adorer l'image de Jeſus-Chriſt, aprés quoi il le renvoya gueri. Une femme noble d'Heraclée en Thrace, affligée depuis ſept ans d'une perte de ſang, vint trouver ſaint Etiene; qui aprés avoir prié, fit ſur elle le ſigne de la croix, & luy fit adorer l'image de Jeſus-Chriſt Elle ſe ſentit au bout de trois jours parfaitement guerie. Il fit pluſieurs autres miracles, principalement à l'égard de ceux qui ſe trouvoient en peril ſur la mer. Car quand il la voyoit agitée, il mettoit ſes freres en priere; & ſouvent aprés la tempête on voyoit les voyageurs venir le remercier, & dire, que dans le peril ils l'avoient vû qui conduiſoit leur vaiſſeau.

p. 490.

p. 491.

p. 493.

La ſeconde année de ſon exil, c'eſt-à-dire l'an 764. il perdit ſa mere, & ſa ſœur, qui la ſuivit ſept jours aprés, comme elle luy avoit prédit. Vers le même temps un ſoldat nommé Etiene, qui ſervoit dans le corps des Armeniens en Thrace, étant reclus de la moitié du corps & courbé, vint à Proconeſe trouver le Saint: qui luy ayant fait adorer l'image de Jeſus-Chriſt & celle de la Vierge, le renvoya gueri & redreſſé. Ses camarades luy demanderent comment la choſe s'étoit paſſée; & quand il leur eut dit qu'il avoit adoré ces images, ils luy dirent en fureur: Miſerable, tu as idolâtré; & le

p. 494.

AN. 764. dénoncerent au gouverneur de Thrace, qui l'envoya promptement à l'empereur. L'empereur luy demanda s'il perſiſtoit dans l'idolâtrie. Le ſoldat ſe mit à genoux, & dit anathême, comme ayant été ſéduit; & l'empereur auſſi-tôt le fit centurion. Mais comme il retournoit chez luy, ſon cheval le jetta par terre, & le foula aux pieds, en ſorte qu'il en mourut. L'empereur prit occaſion de ce qui étoit arrivé au ſoldat, pour rappeller promptement ſaint Etiene: diſant que même dans ſon exil il ne ceſſoit point d'enſeigner au peuple l'idolâtrie.

p. 495.

XLI. Confeſſion de S. Etiene devant l'empereur.

Il le fit donc ramener à CP. & mettre dans la priſon du bain, les fers aux mains, & les entraves aux pieds. Quelques jours après il l'interrogea en particulier ſur la terraſſe du Phare, étant aſſis entre deux de ſes principaux officiers. En y allant le Saint ſe fit donner une piece de monnoye, qu'il tenoit cachée ſous ſon habit. Si-tôt que l'empereur le vid entrer, il s'écria: Voyez quel homme me charge de calomnies. Le Saint regardoit à terre ſans rien répondre. L'empereur jettant ſur luy un regard farouche, luy dis: Tu ne me réponds point, miſerable. Saint Etiene répondit: Seigneur, ſi vous êtes reſolu à me condamner, envoyez-moi au ſupplice: ſi vous voulez m'interroger, moderez vôtre colere: car c'eſt ainſi que les loix ordonnent aux juges d'en uſer. L'empereur ajouta: Dis-moi quels decrets, ou quels preceptes des peres avons-nous mépriſez, pour te donner ſujet de nous traitter d'heretiques? Saint Etiene répondit: C'eſt que vous avez ôté des égliſes les images que les peres ont

p. 496.

reçûës & adorées de tout temps. L'empereur reprit : Impie, ne les nomme pas images, ce sont des idoles. Et comment peuvent-elles compatir avec les choses saintes ; qu'a de commun la lumiere avec les tenebres ? AN. 764. p. 497.

Seigneur, répondit saint Etiene, les Chrétiens n'ont jamais ordonné d'adorer la matiere dans les images : nous adorons le nom de ce que nous voyons, remontant par la pensée aux originaux. Cette vûë éleve nôtre raison jusqu'au ciel, & fixe nôtre curiosité. Est-il donc juste, dit l'empereur, de faire des images sensibles de ce que l'esprit même ne peut comprendre ? Et qui est l'homme, dit saint Etiene, à moins que d'avoir perdu le sens, qui en adorant ce que l'on void dans l'église, adore la creature : la pierre, l'or, ou l'argent, sous pretexte qu'elle porte le nom des choses saintes ? Mais vous autres, sans distinguer le saint du profane, vous n'avez pas eu horreur d'appeller idole l'image de Jesus-Christ, comme Apollon ; & celle de la mere de Dieu, comme Diane : de les fouler aux pieds, & de les brûler. L'empereur dit : Esprit bouché, est-ce qu'en foulant aux pieds les images, nous foulons aux pieds J. C ? à Dieu ne plaise. p. 498.

Alors saint Etiene tirant de son sein la piece de monnoye qu'il avoit apportée exprés, dit à l'empereur : Seigneur, de qui est cette image & cette inscription ? L'empereur surpris, répondit : C'est des empereurs ; c'est-à-dire de luy-même & de son fils Leon. Saint Etiene continua : Serés-je donc puni si je la jette à terre, & si je la foule aux pieds ? Les

AN. 764. assistans dirent : Assurément, puisqu'elle porte l'image & le nom des empereurs invincibles. Le Saint répondit avec un grand soupir. Quel sera donc le supplice de celuy qui foule aux pieds le nom de Jesus-Christ & de sa Mere, dans leurs images ? p. 499. Ne sera-t-il pas livré au feu éternel ? Alors il jetta la piece de monnoye & marcha dessus. Ceux qui accompagnoient l'empereur se jetterent sur luy, comme des bêtes feroces, voulant le precipiter de la terrace en bas : mais l'empereur les en empêcha, & l'envoya lié par le cou & les mains derriere le dos, à la maison publique, nommée le Pretoire; voulant le faire juger selon les loix, pour avoir foulé aux pieds l'image de l'empereur.

XLII. Continuation de la persecution.

Cependant plusieurs officiers & plusieurs soldats étant accusez d'adorer les images, l'empereur les fit punir rigoureusement en diverses manieres; & il fit prêter un serment general à tous ses sujets, de ne point adorer les images. Il obligea le patriarche Constantin, à monter sur l'ambon, & à faire le même serment sur la vraie croix ; aprés quoi il assista à la table de l'empereur, couronné de fleurs, entendant la musique, & mangeant de la chair : au mépris de la profession monastique qu'il avoit embrassée.

Theoph. n. 25. p. 367. 368.

Le vingt-uniéme d'Aoust de l'indiction quatriéme, l'an 766. l'empereur voulant rendre absolument mépriſable l'habit monastique, fit passer dans l'hippodrome ce qui se trouva de moines, tenant chacun une femme par la main, au milieu du peuple, qui crachoit sur eux, & les traittoit indignement.

Le

Le vingt-cinquiéme du même mois, il fit auſſi mener honteuſement dans l'Hippodrome dix-neuf officiers des plus conſiderables, accuſez d'avoir conſpiré contre luy: mais en effet, parce qu'il étoit jaloux des loüanges, que tout le monde leur donnoit, pour leur force & leur bonne mine. Il en fit mourir quelques-uns, pour leur pieté, & parce qu'ils avoient été voir ſaint Etiene, & avoient loüé hautement ſes ſoufrances. On en marque huit entre les autres. Conſtantin patrice, qui avoit été logothete du Drome, ou controlleur general des poſtes: ſon frere Strategius patrice & domeſtique des excubiteurs; c'eſt-à-dire capitaine des gardes. Antiocus qui avoit auſſi été logothete du drome, & gouverneur de Sicile. David ſpataire, c'eſt-à-dire écuyer & comte de l'Obſequium, troupes ainſi nommées. Theophylacte protoſpataire, ou premier écuyer & gouverneur de Thrace. Criſtofle écuyer, Conſtantin protoſtrator, ou premier écuyer de l'empereur, fils du patrice Bardane. Theophylacte candidat, ou garde du corps. L'empereur les fit paſſer dans l'hippodrome, où le peuple cracha ſur eux & les chargea de malediction. Puis il condamna les deux freres Conſtantin & Strategius, à perdre la tête: fit crever les yeux aux autres, & les envoya en exil, où il leur faiſoit donner tous les ans cent coups de nerfs de bœuf.

AN. 766.

V. Cang.

Theoph. p. 369.

Enfin il fit ſentir ſa mauvaiſe humeur au patriarche Conſtantin. Le trentiéme du même mois d'Août 766. il luy ſuſcita des clercs & des laïques d'entre les confidens du patriarche même, qui l'accuſe-

AN. 766. d'avoir mal parlé de l'empereur ; & comme il le nioit, ils en firent ſerment ſur la vraie croix. Il envoya auſſi-tôt mettre le ſcellé au palais patriarcal, & bannit le patriarche, premierement dans l'iſle Hierie, puis en celle du Prince. Trois mois & demi aprés, ſçavoir le ſeiziéme de Novembre de la même année 766. indiction cinquiéme, l'empereur fit ordonner patriarche Nicetas eunuque, Sclave d'origine.

Theoph. an. 26. p. 370.

Cependant il continuoit de perſecuter les Catholiques, évêques, moines, laïques, magiſtrats & particuliers. Il défendoit par tout de vive voix & par écrit les prieres adreſſées à la Vierge & aux Saints. Il faiſoit déterrer & conſumer les reliques les plus reſpectées; traittoit d'impies ceux qui les honoroient, & les menaçoit de mort, de confiſcation de biens, d'exil, de tourmens. Il fit jetter dans la mer la châſſe de ſainte Euphemie, qui étoit à Calcedoine : ne pouvant ſouffrir l'huile précieuſe, qui en degoutoit en preſence de tout le peuple. Mais la relique fut conſervée miraculeuſement, & retrouvée en l'iſle de Lemnos. Cependant l'empereur fit de cette égliſe un attelier pour forger des armes ; & les ouvriers faiſoient leurs ordures dans le ſanctuaire.

XLIII. Concile de Gentilli.

L'empereur Conſtantin avoit envoyé des ambaſſadeurs en France, qui furent entendus dans un concile tenu à Gentilli prés de Paris. Car le roi Pepin y celebra la fête de Pâque, de l'an 767. qui fut le dix-neuviéme d'Avril. A ce concile aſſiſtoient auſſi des legats du pape Paul ; & entre eux & les Grecs, fut agitée une queſtion ſur la Trinité : ſçavoir ſi le

V. Coint. an. 767. n. 1. 2. &c.

to 6. Conc. p. 1703.

S. Esprit procede du Fils, comme du Pere. Car les Grecs reprochoient desſors aux Latins, d'avoir ajouté au ſymbole de C P. le mot *Filioque*. Il y fut auſſi parlé des images des Saints : ſçavoir s'il falloit en mettre dans les égliſes. Il eſt à croire que les ambaſſadeurs Grecs vouloient juſtifier auprés de Pepin l'empereur leur maître, accuſé par les Romains de troubler la religion en Orient, en faiſant la guerre aux images ; & qu'en recriminant, ils accuſoient les Romains d'errer ſur la Trinité. On ne ſçait point ce qui fut décidé en ce concile. AN. 767.

XLIV. Mort du pape Paul. Intruſion de Conſtantin.

L'eſté ſuivant le pape Paul étant demeuré pendant les grandes chaleurs à l'égliſe de ſaint Paul, tomba malade, & mourut le vingt-uniéme de Juin 767. aprés avoir tenu le ſaint ſiege dix ans & un mois. En une ordination au mois de Décembre, il fit douze prêtres & deux diacres ; & d'ailleurs trois évêques. Il fut d'abord inhumé à ſaint Paul, où il étoit mort : mais trois mois aprés on le transfera par le Tibre à ſaint Pierre, & on l'enterra ſolemnellement dans la chapelle de la Vierge qu'il avoit bâtie. Il eſt honoré comme Saint le vingt-huitiéme de Juin. Le ſaint ſiege vaqua treize mois ; & ce ne fut pas ſans trouble.

Anaſt. in Paul.

V. Papebr.

Martyr. R. 28. Juin.

Car comme le pape Paul étoit à l'extrémité, un duc nommé Toton, qui demeuroit depuis long-temps à Nepi, avec ſes freres Conſtantin, Paſſif & Paſcal : vint à Rome avec une grande troupe de ſoldats & de païſans, qu'il avoit ramaſſez, tant de Nepi, que des autres villes de Toſcane. Ils entrerent par la porte ſaint Pancrace, & s'aſſemblerent

Anaſt. in Steph. III.

AN. 767. dans la maison de Toton, où ils éleurent pape Constantin son frere, encore laïque. Ensuite revêtus de cuirasses & les armes à la main, ils le menerent au palais patriarcal de Latran, & le firent monter à l'appartement du Vidame. Aussi-tôt ils firent venir George évêque de Preneste, pour luy donner la tonsure clericale. L'évêque n'en vouloit rien faire; & se prosternant à terre aux pieds de Constantin, il le conjuroit par tous les divins mysteres, de quitter cette entreprise; & de ne pas introduire dans l'église une nouveauté si inoüie. Mais plusieurs de ces seditieux s'éleverent contre luy; & luy firent de si terribles menaces, que saisi de crainte il ceda & fit les prieres de la clericature sur Constantin, qui demeura en possession du palais de Latran. Le lendemain lundy vingt-deuxiéme de Juin, le même évêque l'ordonna soudiacre, contre les canons, dans l'oratoire de saint Laurent du même palais. Le dimanche suivant, Constantin accompagné d'une multitude de gens armez, alla à saint Pierre, où le même évêque George le consacra évêque de Rome: assisté d'Eustrase évêque d'Albane, & de Citonat évêque de Porto: & il demeura pendant treize mois en possession du saint siege. C'est le premier exemple à Rome d'une pareille intrusion. George évêque de Preneste, consecrateur de Constantin, fut saisi peu de jours aprés d'une maladie qui luy ôta le mouvement: enforte que jamais depuis il ne celebra la messe. Car sa main droite étoit tellement retirée, qu'il ne la pouvoit porter à sa bouche. Il mourut ainsi tremblant & languissant.

Digitized by Google

Saint Etiene étoit toujours dans sa prison à CP. Dés qu'il y entra, il prédit que ce seroit sa derniere demeure; & il eut la consolation d'y trouver trois cens quarante-deux moines de divers païs. Les uns avoient le nés coupé, d'autres des yeux crevez, ou des mains coupées: pour n'avoir pas voulu souscrire contre les saintes images. Quelques-uns avoient perdu les oreilles: d'autres montroient les marques des coups de foüet, qui les avoient déchirez: d'autres leurs têtes rasées par les Iconoclastes: la plûpart avoient la barbe poissée & brûlée. Etiene voyant les traces des diverses souffrances de ces saints confesseurs, rendoit graces à Dieu qui leur avoit donné la patience; & s'affligeoit de n'avoir encore souffert rien de semblable. Pour eux, ils le regardoient comme leur pasteur & leur maître: écoutoient ses instructions, & luy découvroient leur interieur. La prison du pretoire devint un monastere, où tout l'office se faisoit regulierement. Les gardes, & tous ceux qui avoient oüi parler du Saint, l'admiroient, & le regardoient comme un ange sur la terre. AN. 767. XLV. Prison de S. Etiene. *Vita. p. 500.* *p. 501.*

Un des guichetiers dit à sa femme: Ma mie, cette folie de l'empereur nous fera perir, car Etiene d'Auxence qui est maintenant dans la prison, m'a paru comme un dieu. La femme luy fit questions sur questions, & tira de luy toute la maniere de vie du saint homme: puis à son insçû elle entra dans la prison, se jetta aux pieds du Saint, & luy dit: Ne me rejettez pas, mon pere, toute indigne que je suis: souffrez que je vous apporte ce qui vous est

AN. 767. neceſſaire : n'ayez pas horreur de mes pechez ; j'eſpere que Dieu me recompenſera de ce petit ſervice. Saint Etiene pria pour elle ; mais il refuſa de rien
p. 502. recevoir ; & comme elle le preſſoit, il déclara qu'il n'avoit jamais communiqué avec les heretiques : car il la croyoit Iconoclaſte. Alors elle ſe jetta par
p. 503 terre & s'écria : Dieu me garde, mon pere, de jamais deshonorer l'image de Jeſus-Chriſt, de ſa mere, ou des Saints. Je ſçai quelle ſera la punition de ceux qui oſent le faire. Nôtre ſaint pere Germain les mettoit au rang de ceux qui crierent : Crucifiez-le. Je vous demande ſeulement de ne me point découvrir à mon mari, & aux autres gardes. Ayant ainſi parlé, elle retourna à ſa chambre, ouvrit un cofre fermé à clef, où elle cachoit trois images, de la Vierge tenant ſon Fils entre ſes bras, de ſaint Pierre & de ſaint Paul ; & les ayant adorées en preſence de ſaint Etiene, les luy donna, en diſant : Mettez-les devant vous, mon pere, pendant vos prieres, afin que vous vous y ſouveniez de cette pauvre pechereſſe. Il conſentit alors à ſa demande ; & depuis, elle luy apporta tous les ſamedis & les dimanches, environ ſix onces de pain, & trois carafes d'eau : car ce fut toute ſa nourriture pendant les onze mois qu'il paſſa dans le pretoire.

XLVI. Autres Martyrs. Un jour comme il étoit aſſis avec les autres moines, on vint à parler des cruautez exercées pendant cette
p. 504. perſecution ; & Antoine de Crete raconta le martyre de l'abbé Paul, en ces termes : Il fut pris par le gouverneur de l'iſle, Theophane ſurnommé Lardoryre, qui avoit fait mettre à terre, d'un côté l'ima-

Digitized by Google

ge de Jesus-Christ en croix, de l'autre l'instrument de supplice que l'on nomme Catapelte. Alors il luy dit : Paul, tu as à choisir des deux, ou de marcher sur l'image, ou d'aller au supplice. Paul répondit : A Dieu ne plaise, Seigneur Jesus, que je marche sur vôtre image ; & se penchant à terre, il l'adora. Le gouverneur en colere le fit dépoüiller, & étendre sur la catapelte : où les bourreaux l'ayant serré entre les deux ais, depuis le cou jusqu'aux talons, & attaché par tous les membres avec des clous de fer, le pendirent la tête en bas, & allumerent autour un grand feu, dont il fut consumé. AN. 767 p. 505.

A ce recit tous les Peres fondoient en larmes : mais à peine Antoine eut fini, quand le vieillard Theosteriste prêtre du monastere de Pelicite, qui avoit le nés coupé & la barbe brûlée avec la poix & la nafte, s'avança, & dit : On ne peut raporter sans gemir la cruauté du gouverneur d'Asie, que l'on nomme Lachanodracon. Saint Etiene luy dit : Parlez, mon pere, vous nous encouragerez, si Dieu veut que nous souffrions aussi. Theosteriste reprit ainsi : Le soir du Jeudy-saint, comme on celebroit les divins mysteres, ce gouverneur entra, par ordre de l'empereur, avec une multitude de soldats ; fit cesser l'office, prit trente-huit moines choisis, qu'il attacha à des pieces de bois par le cou, & par les mains : quant aux autres, il en fit déchirer à coups de foüet, il en fit brûler : il en renvoya, aprés leur avoir fait poisser & brûler la barbe, & couper le nez ; dont je suis du nombre. Non content de cela, il brûla le monastere depuis l'écurie jusqu'aux égli- p. 506.

AN. 767. ſes, reduiſant tout en cendres. Il emmena les trente-huit qu'il avoit pris, les enferma dans la voute d'un vieux bain prés d'Epheſe, dont il boucha l'entrée: puis fit miner la montagne attenante, qui les enterra.

p. 70. Les moines prierent enſuite ſaint Etiene, de leur dire à ſon tour quelque parole de conſolation; & il leur propoſa pour exemple, Pierre le reclus de Blaquernes, qui expira ſous les coups de nerfs de bœuf, en preſence de l'empereur; & Jean abbé du monaſtere de Monagrie, que l'empereur fit enfermer dans un ſac, & jetter au fonds de la mer, avec une groſſe pierre, pour n'avoir pas voulu fouler aux pieds l'image de Jeſus-Chriſt, & de ſa Mere.

XLVII. Suite de la priſon de ſaint Etiene.

p. 109. Saint Etiene ſçachant le temps de ſa mort, appella la femme qui le nourriſſoit, & luy dit: Je veux paſſer ces quarante jours en retraitte, & en priére, dans l'abſtinence. Ceſſez donc de m'apporter du pain & de l'eau: car je ſai que ma vie finira bien-tôt. Pendant ce temps il ne ceſſa d'animer les moines priſonniers, à ne point ſe décourager dans la perſecution: en ſorte que quelques perſonnes pieuſes de la ville ſe couvroient de haillons, pour entrer dans la priſon, & recevoir ſa benediction & ſes inſtructions. Le trente-huitiéme jour au matin, aprés la priere de prime, il appella la femme qui l'avoit ſervi, & luy dit en preſence des moines: Venez, benite femme, Dieu vous rende au centuple le bien que vous m'avez fait: reprenez vos images, qu'elles vous ſervent de protection pendant vôtre vie, & de gage de vôtre foi. Puis il dit avec un

p. 110.

grand,

Digitized by Google

grand ſoupir : demain je partirai d'icy pour aller à un autre monde, & un autre juge. La femme penetrée de douleur prit ſes images, & les emporta enveloppées dans un mouchoir, de peur des Iconoclaſtes. AN. 767.

Cependant l'empereur Conſtantin celebroit la fête payenne des Brumales, en l'honneur de Bacus, nommé par les anciens Romains, Brumus : & cette fête ſe faiſoit le vingt-quatriéme de Novembre. L'empereur aſſis dans une galerie avec ſes courtiſans, joüoit de la lire, & faiſoit des libations profanes. Quelqu'un luy vint dire que le chef des Abominables, Etiene d'Auxence, avoit changé le pretoire en monaſtere, où l'on paſſoit les nuits en pſalmodie. Et tous les habitans de C P. ajouta-t-il, courent à luy, pour apprendre à idolâtrer. L'empereur outré de colere appella un officier de ſes gardes, & luy commanda d'emmener le Saint hors de la ville, de l'autre côté de la mer : au lieu, où avoit été l'égliſe de ſainte Maure martyre, qu'il avoit abatuë & changée en une place pour les executions à mort. Il y invoquoit auſſi les demons, & leur immola le fils d'un nommé Suflamius. Auſſitôt il ordonna que l'on fît dans la ville des recherches exactes contre tous ceux qui avoient un moine pour parent, ami, ou voiſin ; ou qui portoient ſeulement un habit noir. On les envoyoit en exil, aprés les avoir déchirez de coups. Les ennemis avoient le plaiſir de dénoncer qui ils vouloient ; les eſclaves accuſoient leurs maiſtres : C P. étoit toute en pleurs.

Vetus Cal. ap. Roſin. IV. antiq. c. 4. & 15. p. 316. F.

Vit. S. Steph. p. 512.

AN. 767. Tandis que l'on menoit saint Etiene au lieu de l'execution, l'empereur sortit du palais, & vint à la place publique, où étoit un bâtiment nommé le Mille. On y avoit autrefois peint les six conciles œcumeniques, pour l'instruction du peuple: mais il les fit effacer, & peindre à la place des courses de chevaux. En ce lieu, donc, comme tout le monde le felicitoit, il dit: Mon ame est sans consolation, à cause de ces Abominables. Un de ses courtisans s'écria: Et quelle trace en reste-t-il, seigneur, soit à C P. soit dans les autres païs? ne sont-ils pas tous détruits? Voilà que je viens encore aujourd'hui de rencontrer l'ennemi de la verité, Etiene d'Auxence, que l'on menoit pour être puni par le glaive. L'empereur luy dit: Et qu'y a-t-il de plus doux pour Etiene, que d'avoir la tête coupée? Je suis persuadé qu'il l'a desiré dés qu'il a été arrêté. Il luy faut une mort plus difficile. Aussi-tôt il commanda que l'on remît Etiene en prison.

V. Cang. L. C P. p. 72. 73.

Vita. p. 513.

p. 514.

Le soir il appella deux freres constituez en dignité, si bien faits de corps & d'esprit, que depuis il les fit mourir de jalousie: les ayant donc fait venir pendant son souper, il leur dit: Allez au pretoire, & dites de ma part à Etiene d'Auxence: Vous voyez combien j'ai soin de vous: je vous ai tiré des portes de la mort. Au moins en cette extrêmité, ayez de la complaisance pour moy. Je sçai, ajouta-t-il, sa dureté, il me dira des injures. Alors donnez-luy tant de coups sur le visage & sur le dos, qu'il expire quand vous sortirez. Les deux freres étant arrivez au pretoire, dirent bien au saint homme ce

que l'empereur leur avoit ordonné de dire : mais voyant qu'il n'en étoit que plus ferme dans la foi, ils luy baiſerent les pieds, & reçûrent ſa benediction. Etant de retour, ils dirent à l'empereur : Comme nous l'avons trouvé opiniâtre, nous l'avons déchiré de coups. Il eſt étendu ſans voix, & nous vous aſſurons qu'il ne vivra pas juſques à demain. L'empereur fit un grand éclat de rire, & continua ſon feſtin. AN. 767.

Le matin ſaint Etiene dit adieu aux moines, ſe recommandant à leurs prieres, & ſe fit ôter le ſcapulaire, l'écharpe, & la ceinture. Il vouloit quitter auſſi la cuculle : mais ils luy dirent, qu'il devoit mourir avec l'habit monaſtique. Il répondit : On ſe dépoüille pour combattre, & il n'eſt pas juſte, que ce ſaint habit ſoit deshonoré par le peuple inſolent. Il ne garda donc que la tunique de peau ; & aſſis avec eux, il les entretenoit de pieté. L'empereur ayant apris que les deux freres l'avoient trompé, ſe leva ſur les huit heures, & courant au veſtibule du palais, crioit : A l'aide, tout le monde m'abandonne : qu'ai-je à faire des Abominables ? Et comme ſes courtiſans venoient pour manger avec luy, & continuer la fête, il leur dit : Je ne ſuis plus vôtre empereur, vous en avez un autre, dont vous baiſez les pieds, & dont vous demandez la benediction. Perſonne ne prend mon parti, pour le faire mourir, & me mettre l'eſprit en repos. Comme ils luy demandoient, qui étoit donc cet autre empereur, il leur dit : c'eſt Etiene d'Auxence, le chef des Abominables. XLVIII. Martyre de S. Etiene. p. 516. p. 517.

A peine l'eut-il nommé que cette troupe ſortit

AN. 767. en fureur, faisant un bruit effroyable, & courut à la prison, où ils crierent aux gardes: Donnez-nous Etiene d'Auxence. Il s'avança hardiment, & leur dit: Je suis celuy que vous cherchez. Aussitôt ils le jetterent par terre, attacherent des cordes aux fers qu'il avoit aux pieds, & le traînerent dans la ruë, le frappant sur la tête, & par tout le corps, à coups de pied, de pierres, & de bâtons. En sortant de la premiere porte du pretoire, comme il rencontra l'oratoire de saint Theodore, il s'appuya
2. 513. des mains contre terre; & levant un peu la tête, tourna les yeux vers le ciel, pour dire au saint martyr le dernier adieu. Un des persecuteurs nommé Philomathe, dit: Voyez cet Abominable, qui veut mourir comme un martyr. Il courut à des pompes qui étoient là, pour remedier aux incendies; & tirant un grand piston de bois, il en frapa le Saint sur la tête, & le tua sur le champ. Philomathe tomba aussi-tôt, grinçant les dents, & agité du démon, qui le tourmenta jusqu'à la mort.

On continua de traîner le corps de saint Etiene, enforte que ses doigts tomboient, ses côtez se brisoient, son sang arrosoit le pavé: on luy jetta contre le ventre une grosse pierre, qui l'ouvrit en deux: ses intestins sortirent & traînoient par terre. On le frapoit tout mort qu'il étoit, les femmes mêmes s'en mêloient; & les enfans que l'on faisoit sortir des écoles, par ordre de l'empereur, pour courir aprés avec des pierres. Si quelqu'un rencontrant ce corps n'en faisoit autant, il étoit accusé comme ennemi de l'empereur. Ceux qui le traînoient étant

arrivez à la place du Bœuf, un cabaretier qui faisoit frire du poisson, croyant le Saint encore vivant, luy donna un grand coup de tison, dont il luy cassa le derriere de la tête, & la cervelle se répandit. Mais un homme vertueux nommé Theodore, qui suivoit, faisant semblant de tomber, ramassa la cervelle, l'enveloppa dans son mouchoir; & continua de suivre, pour voir où l'on jetteroit le corps. Le peuple qui le traînoit étant arrivé au monastere, où étoit la sœur du Saint, vouloit l'en faire sortir, & l'obliger à le lapider de ses propres mains: mais elle s'étoit enfermée dans un sepulcre obscur, & ils ne purent la trouver. Enfin ils jetterent le corps dans la fosse, où avoit été l'église de saint Pelage martyr: dont l'empereur fit la sepulture des criminels & des payens. Ils allerent luy raconter leur bel exploit; il les reçut avec joye: & s'étant mis à table avec eux, il s'éclatoit de rire au recit des circonstances de cette mort. AN. 767. *Cang. I C P. p. 82.* *Vita. p. 510.* *p. 511.* *Cang. C P. lib. IV. p 150.*

Elle arriva le vingt-huitiéme de Novembre, jour auquel l'église honore la memoire de saint Etiene, le jeune: car on le nomme ainsi, pour le distinguer du premier martyr: C'étoit l'an 767. & il étoit dans sa cinquante-troisiéme année. Theodore qui avoit ramassé une partie de son crane, & de sa cervelle, porta cette relique au monastere de Dius: dont l'abbé la serra secrettement dans le sanctuaire de l'église. Mais quelque-temps aprés, Theodore fut accusé prés de l'empereur, comme adorateur des images, & envoyé en exil en Sicile, avec sa femme, & ses enfans. *Martyr. R. 28. Nov.* *p. 523.*

AN. 767. La même année 767. le sixiéme d'Octobre, au commencement de l'indiction sixiéme : l'empereur fit amener à C P. le patriarche Constantin, de l'isle du Prince, où il étoit en exil. Aprés l'avoir déchiré de coups, ensorte qu'il ne pouvoit marcher : on l'apporta dans l'église de sainte Sophie, & on le fit asseoir devant le sanctuaire, à l'endroit nommé *Solea*. Un secretaire de l'empereur étoit prés de luy, tenant un volume en papier, où étoient écrits ses crimes : il en fit la lecture en presence de tout le peuple, & du patriarche Nicetas, assis sur son thrône. A chaque chef d'accusation, le secretaire frapoit Constantin au visage, avec le livre. Ensuite on le fit monter sur l'ambon ; & le patriarche Nicetas envoya des évêques, pour luy ôter le pallium ; & l'anathematisa : puis on le fit sortir de l'église à reculons On void ici un exemple de la dégradation qui devoit preceder la peine de mort.

XLIX. Constantin Patriarche de C P. dégradé & tué.

Theoph. an. 27. p. 371.

Cang. CP. lib. c. 2. n. 73.

Combef not. in Theoph. p. 372.

Le lendemain jour de spectacle dans l'hippodrome, on luy rasa la tête entierement, les cheveux, la barbe, les sourcils : & l'ayant revêtu d'un habit de laine sans manches, on le mit à rebours sur un asne, dont il tenoit la queüe entre ses mains. On luy fit ainsi passer toute la carriere au milieu du peuple, qui crachoit sur luy, & le chargeoit d'injures. L'asne étoit mené par son neveu, à qui on avoit coupé le nez. Quand ils furent arrivez à l'endroit où les chevaux s'arrêtoient, on le jetta à bas de l'asne, & on luy mit le pied sur la gorge. Puis l'ayant fait asseoir, le peuple continua à se mocquer de luy jusqu'à la fin du spectacle.

Goar. not.

Digitized by Google

Le quinziéme du même mois, l'empereur luy envoya dire par des patrices: Que dites-vous de nôtre foi, & du concile que nous avons assemblé ? Le malheureux Constantin croyant appaiser l'empereur, répondit : Vôtre foi est bonne, & vous avez bien fait de tenir ce concile : c'est, dirent les patrices, ce que nous voulions entendre de ta bouche impure. Va maintenant aux tenebres & à l'anathême. Il fut condamné à mort, & eut la tête coupée à l'ancien amphithéatre nommé Cynegium, lieu ordinaire des executions. On pendit sa tête par les oreilles, dans la place du Mille, où elle demeura trois jours exposée à la vûë du peuple. Le corps fut traîné par un pied, & jetté avec les supplicez: on y jetta aussi la tête au bout de trois jours. C'est ainsi que le patriarche Constantin fut traitté par l'empereur, dont il avoit baptisé les deux enfans nés de sa troisiéme femme : ce qui étoit alors regardé comme une alliance spirituelle ; ainsi que nous l'avons vû entre le pape, & le roy Pepin.

AN. 767.

Hist. Misc. lib. XXII. p. 721.

V. Cang. C P. lib. II. p. 108.

Sup. n 30.

Depuis ce temps l'empereur Constantin fut plus emporté que devant contre les Catholiques. Il fit amener Pierre fameux stylite, qui n'obéïssoit point à ses ordonnances impies : le fit lier par les pieds, tout vivant, traîner par la ville, & jetter à la place de saint Pelage. Il en fit jetter d'autres dans la mer, enfermez dans des sacs, où des pierres étoient attachées. D'autres eurent les yeux crevez, le nés coupé, ou furent déchirez de coups. Il exerçoit ces cruautez à C P. par luy-même, & par Antoine patrice, & domestique, Pierre maître des offices, &

L. Persécution continuée.

Theoph. p. 374.

AN. 767. les soldats qu'il avoit imbus de son erreur. Dans les provinces, il en faisoit de même par les gouverneurs: sçavoir en Natolie, par Michel Meliſſene; *An. 26. p 371. B.* en Thrace, par Michel Lachanodracon, & Manés chef des bucellariens, soldats destinez aux executions.

p. 373. Constantin se plaisoit à la musique, aux festins, aux danses, aux discours deshonnêtes; & si quelqu'un en tombant, ou souffrant quelque douleur, crioit, suivant la coutume de Chrétiens: Mere de Dieu, secourez-moi: ou s'il étoit surpris assistant aux offices de la nuit, ou frequentant les égliſes: on le punissoit comme ennemi de l'empereur, & on le nommoit, Abominable. Il changeoit les monasteres en logemens de soldats Iconoclastes. Ainsi il leur donna celuy de saint Dalmace, qui étoit le *Cang. C P lib. IV. p. 155.* premier de C P. ceux de Callistrate, de Dius, & de Maximin: il y en eut d'autres qu'il ruina de fond en comble. Il fit mourir les personnes distinguées dans la milice, ou les dignitez, qui avoient embrassé la vie monastique: principalement ceux qui l'avoient approché, & avoient été confidens de ses infames débauches: craignant la honte qui luy reviendroit, s'ils les découvroient. Le patriarche Nicetas complaisant à l'empereur, fit effacer *Cang. C P. IV. c. 6.* les images, tant en mosaïque, qu'en peinture sur du bois, qui étoient dans le palais patriarcal, & dans le monastere d'Abraham.

LI. Lettres du faux pape Constantin. A Rome, le faux pape Constantin écrivit au roy Pepin incontinent aprés son ordination, par un envoyé du roy, chargé d'apporter de Rome des actes

actes des Saints. Constantin prétendoit avoir été élû par le peuple, malgré luy, & parloit comme l'homme le plus humble & le plus desintereſſé : ou plûtôt le ſecretaire qui compoſa la lettre, le fit parler de la maniere la plus convenable à luy attirer la protection de Pepin : car c'eſt à quoi tend toute la lettre. Il dit auſſi qu'il luy envoye ce que l'on a pû trouver d'actes des Saints. N'ayant point reçû de réponſe, il écrivit une ſeconde lettre encore plus preſſante : où il prie le roy de ne point ajouter foi aux mauvais raports que l'on pourra faire contre lui. Il ajoute : Nous vous donnons avis, que le douziéme d'Aouſt dernier, indiction cinquiéme, c'eſt l'année 767. eſt arrivée ici de Jeruſalem un prêtre nommé Conſtantin, aportant une lettre ſynodique de Theodore patriarche de Jeruſalem, adreſſée à nôtre predeceſſeur Paul, & approuvée par les deux autres patriarches d'Alexandrie, & d'Antioche, & par pluſieurs metropolitains d'Orient. Nous l'avons reçûë avec grande joye, nous l'avons aprouvée & fait lire ſur l'ambon, devant le peuple ; & nous vous en envoyons copie en latin & en grec : afin que vous voyiez quel eſt le zele de tous les Chrétiens d'Orient, pour les ſaintes images. AN. 768. *Cod. Carol. ep. 98.*

La lettre ſynodique de Theodore de Jeruſalem, eſt ſans doute la même qu'il avoit envoyée, ſuivant la coutume, à Coſme patriarche d'Alexandrie, & à Theodore patriarche d'Antioche. Elle contient une longue expoſition de foi ſur la Trinité, & ſur l'incarnation, où il n'oublie pas l'expreſſion des deux natures, & des deux volontez. Il reçoit les ſix *Conc. Nic. 2. act. 3. to. 7. p. 175.*

AN. 768. conciles œcumeniques ; & entre les personnes condamnées par le sixiéme, il n'omet pas le nom d'Honorius. Enfin venant au point dont il s'agissoit principalement, il dit : Nous recevons & embrassons les traditions apostoliques, qui nous enseignent d'honorer & adorer les Saints, comme les serviteurs, les enfans & les amis de Dieu. Nous adorons aussi avec eux les saintes images de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, selon son humanité, de sa sainte mere, des apôtres, des prophetes, des martyrs, des confesseurs, & des justes. Cette distinction entre les confesseurs & les justes est remarquable, & se trouve en plusieurs auteurs de ce temps-là. Il semble que par le nom de confesseurs, ils n'entendoient encore que ceux qui avoient souffert pour la foi : & qu'ils comprenoient sous le nom de justes, ou justes parfaits, les autres saints que l'on a depuis nommez confesseurs.

p. 183. *c.*

LII. Constantin chassé.

Il ne paroist pas que le roi Pepin ait eu aucun égard aux lettres du faux pape Constantin : ni qu'il ait rien fait, pour autoriser son intrusion. Mais à Rome, Christofle primicier & conseiller du saint siege, avec son fils Sergius sacellaire, ou tresorier, resolurent de mourir plûtôt, que de souffrir une usurpation si indigne du siege de saint Pierre. Ils feignirent donc de vouloir se rendre moines : & demanderent congé à Constantin, d'aller à un monastere de saint Sauveur en Lombardie : le pape ayant pris le serment de Christofle, apparemment de ne rien entreprendre contre luy, les laissa aller. Mais comme s'il leur eût été permis de se parjurer, pour par-

Anast. in Steph. III.

venir à une bonne œuvre, quand ils furent en Lombardie, ils quitterent le chemin du monaſtere, où l'abbé les attendoit ; & conſeillerent Theodice duc de Spolete, de les mener au Po, vers le roi Didier: qu'ils ſupplierent de leur retours, pour délivrer l'égliſe de ce ſcandale. Cependant le pape Conſtantin fit une ordination de huit prêtres, & quatre diacres ; & durant tout le temps de ſon intruſion, il ordonna huit évêques. AN. 768.

Chriſtofle, & Sergius ayant pris congé du roy des Lombards, vinrent à Rieti : d'où Sergius prit les devants avec le prêtre Valdipert, accompagné d'habitans de Rieti & de Forconin, & d'autres Lombards de la duché de Spolete. Ils arriverent à Rome inopinément, le ſoir du vingt-neuviéme de Juillet, veille de ſaint Abdon & Sennen, indiction ſixiéme: c'eſt-à-dire l'an 768. & ſe rendirent maîtres du pont du Sel. Le lendemain ils vinrent à la porte de ſaint Pancrace : où étoient en garde des parens de Sergius, qui le voyant approcher, luy firent ſigne & luy ouvrirent. Ainſi Sergius & Valdipert entrerent à Rome, accompagnez des Lombards, & monterent ſur la muraille avec un étendart : mais les Lombards n'oſerent deſcendre, & quitter le Janicule, tant ils craignoient les Romains.

Toton & Paſſif freres du pape Conſtantin l'ayant appris : coururent avec quelques gens à la porte de ſaint Pancrace, ſuivis de Demetrius ſecondicier, & de Gratioſus cartulaire, qui les trahiſſoient, étant d'intelligence avec Sergius. Racipert le plus brave des Lombards, vint charger Toton par derriere à

AN. 768. coups de lance. Paſſif courut porter cette nouvelle à ſon frere Conſtantin : ils ſe cacherent enſemble en divers lieux du palais de Latran, & s'enfermerent enfin dans l'oratoire de ſaint Ceſaire. Theodore évêque & vidame de Conſtantin, étoit avec eux. Mais quelques heures aprés les chefs de la milice Romaine les tirerent de cet oratoire, & les mirent en lieu de ſûreté

Le lendemain dimanche, dernier de Juillet, le prêtre Valdipert, à l'inſçû de Sergius, aſſembla quelques Romains, & ils allerent au monaſtere de ſaint Vitus : d'où ils tirerent le prêtre Philippe, & le menerent à la baſilique de Latran, criant avec joye : Philippe pape, ſaint Pierre l'a choiſi. Là un évêque ayant fait la priere ſur luy ſelon la coutume, il donna la paix à tout le monde, & fut introduit dans le palais de Latran : où il s'aſſit dans la chaire pontificale, monta en haut, & tint ſa table ſuivant l'uſage des papes, avec quelques-uns des principaux de l'égliſe & de la milice.

LIN. Etiene III. pape. Chriſtofle arriva le même jour; mais ayant apris cette élection, il en fut fort irrité, & jura devant tout le peuple, qu'il ne ſortiroit point de Rome, que Philippe ne fût chaſſé du palais de Latran. Gratioſus executa cet ordre auſſi-tôt, & Philippe s'en retourna modeſtement à ſon monaſtere. Le lendemain lundi, premier Aouſt, Chriſtofle aſſembla les évêques, & les premiers du clergé & de la milice, les ſoldats, les citoyens & tout le peuple de Rome; & ils convinrent d'élire Etiene Sicilien, fils d'Olivus. Il étoit inſtruit des ſaintes lettres, & des

traditions ecclesiastiques, & tres-fidelle à les observer. A son arrivée de Sicile à Rome, le pape Gregoire III. le mit dans le monastere de saint Chrysogone, qu'il venoit de fonder. Le pape Zacarie l'en tira, pour le mettre à la chambre du palais de Latran : puis il l'ordonna prêtre, du titre de sainte Cecile, le gardant toutefois prés de luy, à cause de la pureté de sa vie. Les deux papes suivants Etiene II. & Paul, l'y retinrent aussi : & il assista Paul dans la maladie dont il mourut, sans s'éloigner de son lit, jusqu'à ce qu'il eût rendu l'esprit. Ensuite il se retira à son titre de sainte Cecile, où on l'alla prendre, pour l'élire pape ; & on l'amena avec de grandes acclamations au palais de Latran, où il fut ordonné suivant toutes les regles. AN. 768.

Si-tôt qu'il fut élû, quelques méchans prirent Theodore évêque & vidame de Constantin, luy arracherent les yeux, luy couperent la langue, & l'enfermerent dans le monastere du mont Scaurus : où il mourut de faim & de soif, demandant de l'eau avec des cris pitoyables. Ils arracherent aussi les yeux à Passif, le mirent au monastere de saint Silvestre, & pillerent les biens de l'un & de l'autre. Ils prirent Constantin luy-même, le mirent à cheval sur une selle à femme, avec de grands poids aux pieds, & le menerent ainsi publiquement au monastere de Celles-neuves. Le Samedy matin, sixiéme d'Aoust, quelques évêques, avec des prêtres & des clercs s'assemblerent à Latran dans la basilique du Sauveur : on y amena Constantin, & aprés la lecture des canons, on le dépose en cette

AN. 768. sorte. Maurien soudiacre luy ôta du cou l'orarium, ou étole, & la luy jetta aux pieds, puis il coupa ses sandales. Le lendemain dimanche, septiéme d'Aoust, Etiene III. fut consacré évêque dans l'église de saint Pierre; & on lût à haute voix sur l'ambon, une confession publique du peuple Romain, pour n'avoir pas empêché l'intrusion de Constantin.

Mais les violences ne cesserent pas pour cela. Gracilis tribun d'Alatre en Campanie, & partisan de Constantin, fut amené à Rome, mis en prison, on luy arracha les yeux & la langue. Constantin luy-même fut tiré du monastere de Celles-neuves: on luy arracha les yeux, & on le laissa en cet état étendu dans la ruë. Le prêtre Valdipert accusé d'avoir voulu faire tuer Christofle le primicier, & livrer Rome aux Lombards: fut tiré de N. Dame des Martyrs, c'est à-dire de la Rotonde, où il s'étoit refugié, & mis dans une affreuse prison: puis on luy arracha les yeux, & on luy coupa la langue si cruellement, qu'il en mourut. C'est ainsi que l'on vivoit à Rome, qui étoit sans maître. Le pape Etiene III. incontinent aprés son ordination envoya en France Sergius fils de Christofle, & alors nomenclateur de l'église Romaine, vers le roy Pepin & les princes ses enfans: avec des lettres par lesquelles il les prioit d'envoyer à Rome des évêques savans dans l'écriture & les canons, pour y tenir un concile sur l'intrusion du faux pape Constantin.

LIV. Mort de Pepin. Charles & Carloman rois.

Mais Sergius entrant en France, aprit la mort du roy Pepin. Ce prince avoit souvent donné des marques de sa pieté: mais nous en avons une assez

Epist. 96. inter. Bonifac.

singuliere, dans une lettre écrite à saint Lulle archevêque de Mayence : pour ordonner des prieres publiques, en action de graces de l'abondance des fruits de la terre. Nous jugeons à propos, dit-il, que chaque évêque dans son diocése fasse des litanies ; c'est-à-dire des processions, sans jeûne, mais seulement pour loüer Dieu, & que chacun distribuë des aumônes, & nourrisse des pauvres. Ordonnez de nôtre part que chacun donne sa dixme, soit qu'il le veüille, ou non. C'est que les dixmes n'étoient du commencement que des aumônes volontaires. Un autre monument considerable de la pieté du roy Pepin, fut l'abbaye de Prom, qu'il fonda à la priere de la reine Berthe, dans le diocése de Treves, & qui devint tres-celebre. Le premier abbé fut Assuerus, & on en raporte la fondation à l'an 760. AN. 768. *Sup. l. XXXIV. n. 50 Conc. Marisc c. 5.*

Avant que de mourir, le roy Pepin assembla à saint Denis tous les seigneurs & les évêques de son royaume ; & de leur consentement, il le partagea à ses deux fils Charles & Carloman : qui furent couronnez tous deux, & sacrez par les évêques, en même jour, le dimanche dix-huitiéme de Septembre 768. Charles à Noyon, & Carloman à Soissons : du vivant du roy leur pere. Charles étoit âgé de vingt-un an, & Carloman de dix-sept : c'est ce Charles que la grandeur de ses actions fit depuis nommer Charlemagne. Le roy Pepin mourut six jours aprés ; sçavoir le vingt-quatriéme de Septembre, âgé de cinquante-quatre ans : dont il avoit regné seize & quatre mois. Il fut enterré à saint Denis, où il avoit donné de grands biens. *Contin. 4. Fred. c. ult.* *Ibid. c. 136. Ann. Fuld. & V. Coint. an. 768. n. 9.*

Digitized by Google

AN. 768. La même année 768. mourut Froïla roy des Chrétiens d'Eſpagne, aprés avoir regné onze ans & trois mois, ayant ſuccedé à Alfonſe le Catholique, mort l'Ere 795. c'eſt-à-dire l'an 757. Il remporta pluſieurs victoires contre les Arabes; & transfera à Oviedo l'évêché qui étoit à Lugo, ou plutôt Lucus ancienne ville d'Aſturie, apreſent ruinée. Oviedo commença par un monaſtere fondé ſous ce même regne par des moines, pour y mettre des reliques de ſaint Vincent. Car les Chrétiens chaſſez de Valence par les Arabes, emporterent ſes reliques par mer: juſqu'au Cap, qui en a pris le nom de ſaint Vincent, dans la province d'Algarve, & qui ſe nommoit auparavant le promontoire ſacré. Delà on répandit des reliques de ce Saint en divers lieux d'Eſpagne. On raporte au regne de Froïla la fondation de divers monaſteres, dont l'état où l'Eſpagne étoit reduite, n'a pas permis de conſerver des memoires aſſez autentiques. Froïla ayant tué de ſa main ſon frere Vimaran, fut tué luy-même; & eut pour ſucceſſeur Aurelius ſon couſin germain qui regna ſix ans.

L V. Egliſe d'Eſpagne.

Sebaſt. Salmant.

Sandoval not. p. 110.

Id p. 97.

Sebaſt.

L V I. Premier capitulaire de Charles.

to. 1. Capit. p. 189. c. 1.

On raporte, au commencement du regne de Charles en France, un capitulaire qui tend à la conſervation de la diſcipline de l'égliſe. Il y parle ainſi: A la priere de tous nos ſujets, & principalement des évêques & du clergé: nous défendons abſolument aux ſerviteurs de Dieu, de porter les armes, de combattre, ou d'aller à l'armée: ſi ce n'eſt ceux qui ſont choiſis pour le ſervice divin; c'eſt-à-dire, pour celebrer les meſſes, & porter les reliques; ſavoir un ou deux évêques, avec des prêtres chapelains.

Et

Et chaque prince aura un prêtre avec luy, pour imposer la penitence à ceux qui confesseront leurs pechez. Les prêtres ne répandront le sang ni des Chrétiens, ni des payens, sous peine de déposition. La chasse avec les chiens, ou les oiseaux, est défenduë à tout le clergé. Les évêques, ou les prêtres inconnus ne seront point admis au ministere, jusqu'à ce qu'ils ayent été examinez dans un concile. c. 2. c. 3. c. 4.

L'évêque fera tous les ans la visite de son diocése: pour donner la confirmation, instruire le peuple, & empêcher les superstitions payennes: comme sacrifices des morts, sorts, ou divinations, caracteres, augures, enchantemens, sacrifices de bêtes, sous pretexte d'honorer les Saints. En quoi les comtes, comme défenseurs de l'église prêteront la main aux évêques. Chaque prêtre rendra compte à son évêque pendant le carême, de la maniere dont il s'acquitte de ses fonctions; & personne ne recevra une église sans le consentement de l'évêque diocésain. Les évêques auront un soin particulier des incestueux & des autres criminels, pour ne les pas laisser perir dans leurs pechez. Ils prendront garde que les malades & les penitens ne meurent pas sans recevoir l'extrême-onction, la reconciliation & le viatique. Aucun prêtre ne celebrera la messe, que dans un lieu consacré à Dieu: ou s'il est en voyage, sous une tente, & sur une table de pierre consacrée par l'évêque. Les prêtres qui ne savent pas les choses necessaires pour leurs fonctions, & négligent de les apprendre, étant avertis par leur évêque, se- c. 7. c. 8. c. 9. c. 10. c. 14. c. 15. 16.

ront interdits & privez des égliſes qu'ils poſſedent. Aucun juge ne retiendra, ou condamnera un prêtre, ou un clerc, ſans la participation de l'évêque, ſous peine d'excommunication. Les évêques, non plus que les autres ne retiendront point le bien d'autrui, ſous pretexte de la diviſion des royaumes. La France partagée entre Charles & Carloman, donnoit occaſion à ce reglement.

n. 17.

c. 18.

LVII. Concile de Rome. *Anaſt. in Steph.*

Sergius legat du pape Etiene III. ayant apris la mort du roy Pepin, ne laiſſa pas de continuer ſon voyage, & vint trouver les rois Charles & Carloman: qui luy accorderent tout ce qu'il demandoit, & envoyerent avec luy douze évêques de France, bien inſtruits de l'écriture & des canons: ſçavoir Vilicaire de Sens, Lulle de Mayence, Gavien de Tours, Adon de Lion, Herminard de Bourges, Daniel de Narbone, Tilpin de Reims: tous ſept métropolitains: les cinq autres étoient Herulfe de Langres, Joſeph d'Avignon, & trois dont on ne ſçait pas les ſieges. Vilicaire au retour de Rome aporta du monaſtere d'Agaune les reliques de ſaint Victor, un des martyrs de la legion Thebéene, que l'égliſe de Sens garde encore. Daniel obtint du roy Pepin, pour luy, & pour ſes ſucceſſeurs, la moitié de la cité de Narbone. Tilpin avoit été ordonné archevêque de Reims en 753. aprés la mort de Milon, qui tint cette égliſe en oppreſſion pendant quarante ans. Herulfe de Langres fonda le monaſtere d'Elvange au diocéſe d'Auſbourg, qui étoit ſon pays natal.

V. Coint. an. 769. n. 2. 3.

Hintm. prol. vita. S. Remig Coint an 753. n. 70. Id. an. 754. n. 70.

Anaſt.

Ces douze évêques étant arrivez à Rome au mois

Digitized by Google

d'Avril de l'indiction septiéme, l'an 769. le pape en assembla encore plusieurs, de Toscane, de Campanie & du reste de l'Italie ; & il tint avec eux un concile dans la basilique du Sauveur, au palais de Latran. On y amena le malheureux Constantin, qui ne voyoit plus; & on l'interrogea, pourquoi étant laïque il avoit osé usurper le saint siége par une entreprise inoüie. Il soutint que le peuple luy avoit fait violence, & l'avoit mené par force dans le palais de Latran: à cause des maux que le pape Paul leur avoit fait souffrir: puis se jettant à terre, les mains étenduës sur le pavé, il confessa avec larmes qu'il étoit coupable, & que ses pechez excedoient le nombre des sables de la mer: demandant misericorde au concile. On le fit relever, & ce jourlà on ne prononça rien contre luy. AN. 769.

Le lendemain il fut encore amené, & étant interrogé sur son intrusion il dit qu'il n'avoit rien fait de nouveau: que Sergius n'étant que laïque, avoit été fait archevêque de Ravenne; & qu'Etiene aussi laïque avoit été sacré évêque de Naples. Les évêques indignez de cette insolence, le firent frapper sur le col, & le chasserent de l'église. On prononça une sentence contre luy, par laquelle il fut condamné à faire pénitence le reste de ses jours. On examina tout ce qu'il avoit fait pendant son pontificat, & on brûla au milieu du sanctuaire les actes du concile qui avoit confirmé son élection. Cela fait, le pape Etiene se prosterna par terre, avec tous les évêques & le peuple Romain; & criant *Kyrie eleïson*, avec beaucoup de larmes, ils déclare- *Act. 3. to. 6. Conc. p. 1722.*

AN. 769. rent qu'ils avoient tous peché en recevant la communion des mains de Conſtantin, & on leur impoſa penitence. Alors on apporta les canons, & les ayant examinez, le concile fit un decret, portant défenſe, ſous peine d'anathême, de promouvoir à l'épiſcopat aucun laïque, ni un clerc, qui ne fût pas monté par les degrez au rang de diacre, ou de prêtre cardinal: c'eſt-à-dire attaché à un titre. Ce decret fut fait en la troiſiéme ſeſſion. On y ajouta défenſe, ſous peine d'anathême, à aucun laïque ſoit de la milice, ſoit des autres corps, de ſe trouver à l'élection du pape, qui doit être faite par les évêques & tout le clergé. Et avant que le pape ſoit élû & conduit au palais patriarcal, toute l'armée, les citoyens & le peuple de Rome viendront le ſaluer. Puis on fera à l'ordinaire le decret d'élection, auquel tous ſouſcriront. Le même s'obſervera dans les autres égliſes. C'eſt-à-dire que l'élection faite par les évêques & le clergé, ſera ratifiée par le peuple. On ajoute une défenſe à toute perſonne de venir à Rome des châteaux de Toſcane, ou de Campanie, dans le temps de l'élection : à aucun ſerf de s'y trouver; & à qui que ce ſoit d'y porter des armes, ou des bâtons.

Dans la même ſeſſion on ſtatua ſur les ordinations faites par Conſtantin, & le decret fut conçû en ces termes: Premierement nous ordonnons, que les évêques qu'il a conſacrez, s'ils étoient auparavant prêtres ou diacres, retournent au même rang; & qu'enſuite, aprés avoir fait à l'ordinaire un decret pour leur élection, ils viennent au ſaint ſiege,

To. 6. p. 1725.

& reçoivent du pape la consecration, comme s'ils n'avoient point été ordonnez évêques. Toutes les autres fonctions sacrées exercées par Constantin seront reïterées, excepté le baptême & le saint crême. Quant aux prêtres & aux diacres qu'il a ordonnez dans l'église Romaine : ils retourneront à l'ordre de soudiacre, ou tel autre qu'ils exerçoient auparavant : & il sera en vôtre pouvoir, ils parlent au pape, de les ordonner, ou en user comme il vous plaira. Pour les laïques, qu'il a tonsurez & ordonnez : ils seront enfermez dans un monastere, ou meneront une vie penitente dans leurs maisons. Ce decret fut executé : les évêques ordonnez par Constantin retournerent chez eux, furent élûs de nouveau, & revinrent à Rome, où le pape Etiene les consacra : mais pour les prêtres & les diacres de l'église Romaine, il ne voulut point les ordonner de nouveau ; & ils demeurerent le reste de leur vie, ce qu'ils étoient auparavant. Quelques theologiens prétendent, que la nouvelle consecration de ceux qui avoient été ordonnez par Constantin, n'étoit pas une veritable ordination ; mais une simple ceremonie de rehabilitation, pour leur rendre l'exercice de leurs fonctions. AN. 769.

Morin. de Ordin Exerc. IV. c. 5. n. 4.

Dans la quatriéme session du concile, on traitta de la veneration des images. On raporta, & on examina plusieurs passages des peres, & la lettre synodale de Theodore patriarche de Jerusalem, adressée au pape Paul ; & enfin on ordonna, que les reliques & les images des Saints seroient honorées suivant l'anciene tradition ; & l'on anathema-

AN. 769. tisa le concile tenu en Grece depuis peu contre les images. Le concile de Rome étant fini, le pape, tous les évêques, le clergé & le peuple allerent en procession à saint Pierre, nuds pieds, & en chantant. Leonce scriniaire ou secretaire, monta sur l'ambon & lut les actes du concile à haute voix : trois évêques Italiens y monterent aussi, & prononcerent anathême contre les transgresseurs des decrets de ce concile.

LVIII. Mich l intrus à Ravenne. *Anast.*

Quelque-temps aprés Sergius archevêque de Ravenne mourut ; & Michel scriniaire de la même église, qui n'étoit point dans les ordres sacrez, s'en alla à Rimini trouver le duc Maurice, qui assembla des troupes, & de l'avis de Didier roi des Lombards, vint à Ravenne, fit élire Michel par force, & le mit en possession. L'archidiacre Leon avoit été canoniquement eleu archevêque de Ravenne : mais Maurice l'emmena à Rimini, & le mit dans une étroite prison. Ensuite Michel, Maurice & les magistrats de Ravenne envoyerent au pape Etiene : le priant de consacrer Michel, & luy offrant pour cet effet de grands presens. Mais le pape refusa constamment d'ordonner évêque un homme qui n'avoit aucun degré du sacerdoce.

Au contraire il luy écrivit plusieurs fois, pour luy persuader d'abandonner cette injuste prétention : mais Michel, loin de l'écouter, donna au roy Didier de grands presens ; & par sa protection, se maintint dans son usurpation, pendant plus d'une année : dissipant les biens de cette église, qu'il réduisit à une grande pauvreté. Enfin le pape toujours

Digitized by Google

ferme dans son refus, envoya à Ravenne des nonces avec les ambassadeurs du roy Charles, qui étoient à Rome : & ils agirent si puissamment sur les habitans, qu'ils s'éleverent contre Michel, le chasserent honteusement de l'évêché, & l'envoyerent à Rome chargé de fers. Au contraire les évêques, & le clergé de Ravenne amenerent à Rome l'archidiacre Leon élû canoniquement, & il fut consacré par le pape.

LIX. Le pape écrit contre les Lombards.

Cependant le pape ayant appris que la reine Berthe vouloit marier un des rois de France ses fils à Ermengarde fille du roy Didier, & leur sœur Giselle au fils du même roy : écrivit aux deux rois de France, pour les en détourner. Il leur represente cette proposition, comme une tentation du démon tres-dangereuse ; & les Lombards, comme une nation mépriſable, perfide, infecte, qui ne produit que des lepreux : indigne d'être alliée avec l'illustre nation des François, & la noble famille royale. Il ajoute : Vous êtes déja engagez, par la volonté de Dieu, & l'ordre de vôtre pere, en des mariages legitimes avec des femmes de vôtre nation : que vous devez aimer, & qu'il ne vous est pas permis de quitter, pour en épouser d'autres. Souvenez-vous que le roi vôtre pere a promis en vôtre nom, que vous demeureriez fermes dans la fidelité à la sainte église, l'obéïssance & l'amitié des papes : & que vous avez renouvellé les mêmes promesses par vos lettres. Il les conjure ensuite, au nom de saint Pierre, par le jugement de Dieu, & tout ce qu'il y a de plus saint, de ne point faire ces mariages : mais de resister aux

Cod. Car. ep. 41.

Lombards, & les obliger à executer l'entiere restitution des droits de saint Pierre : le tout sous peine d'anathême, & de damnation éternelle. Pour rendre cette conjuration plus solemnelle, le pape mit sa lettre dans la confession de saint Pierre, pendant qu'il y celebroit le saint sacrifice, & l'envoya de ce saint lieu. Toutefois le roy Charles ne laissa pas d'épouser la fille du roy des Lombards : mais il la quitta un an aprés, par le conseil des plus saints évêques ; parce que ses infirmitez la tenoient continuellement au lit, & qu'elle étoit incapable d'être mere. Il épousa dans la suite Hildegarde, de la premiere noblesse des Sueves, & en eut plusieurs enfans.

Mon S. Gall. lib. 11. c. 26.

LX. Didier fait petir Christofle & Sergius. *Anast.*

Christofle & son frere Sergius excitoient continuellement le pape à presser la restitution que devoit faire le roy des Lombards : ce qui fut cause de leur perte. Le roy gagna secrettement par presens Paul Asiarte chambellan du pape, qui luy rendit suspects le pere & le fils. Le roy Didier vint luy-même à Rome ; c'est-à-dire à saint Pierre, qui étoit hors la ville, sous pretexte de conferer avec le pape. Christofle & Sergius abandonnez de tout le monde, étant sortis de nuit pour se sauver, furent pris par les gardes des Lombards, qui les menerent à leur roy. Le pape ordonna qu'ils se fissent moines : & retournant à Rome, il les laissa dans l'église de saint Pierre, voulant les faire entrer de nuit dans la ville, pour les dérober à leurs ennemis. Mais Paul Asiarte suivi d'une troupe de peuple, alla trouver le roy Didier, & de concert avec luy, ils tirerent Christofle

Chriſtofle & Sergius de l'égliſe de ſaint Pierre, & les ayant menez à la porte de la ville, ils leur arracherent les yeux. Chriſtofle en mourut trois jours aprés, dans le monaſtere de ſainte Agathe, où on l'avoit mis : ſon fils Sergius fut renfermé dans le cellier du palais de Latran, & y demeura juſqu'à la mort du pape : mais quand Paul Afiarte le vit à l'extrémité, il tira Sergius de la priſon, & le fit mourir ſecrettement. On void encore icy que Rome étoit ſans maître, & le pape mal obéï. AN. 772. *Anaſt. in Hadr.*

Etiene III étoit grand obſervateur des traditions eccleſiaſtiques, & renouvella pluſieurs anciennes coutumes, pour l'honneur du clergé. Il ordonna que tous les Dimanches, les ſept évêques cardinaux ſemainiers, qui ſervoient dans l'égliſe du Sauveur, celebreroient la meſſe ſur l'autel de ſaint Pierre. C'étoit les évêques ſuffragans du pape, ſçavoir ceux d'Oſtie, de Porto, de la Foreſt-blanche, de Sabine, de Preneſte, de Tuſculum & d'Albane. Il n'y avoit qu'eux qui celebraſſent les meſſes dans l'égliſe de Latran, chacun à leur tour. Ce pape fit en une ordination au mois de Decembre cinq prêtres & quatre diacres ; & pluſieurs évêques en divers lieux. Il mourut le premier de Février 772. aprés trois ans & demi de pontificat, & fut enterré à ſaint Pierre : le ſaint ſiége ne vaqua que huit jours. *V. Mabill. comm. in Ord. R. n. 4.*

AN. 772.

LIVRE QUARANTE-QUATRIE'ME.

1. Adrien pape. *Anaſt. in Hadr.*

APRE'S la mort du pape Etiene III. on luy donna pour ſucceſſeur Adrien fils de Theodore, né à Rome d'une tres-noble famille. Quoi qu'il eût perdu ſon pere en bas âge, il ne laiſſa pas de donner deſlors de grandes marques de vertu : priant ſouvent le jour & la nuit dans l'égliſe de S. Marc, voiſine de ſa maiſon : mortifiant ſon corps par le cilice & par le jeûne, & faiſant des aumônes ſelon ſon pouvoir. Toute la ville de Rome parloit de ſon merite, qui étoit encore relevé par ſa bonne mine. C'eſt ce qui porta le pape Paul à le mettre dans le clergé, & le faire notaire regionaire, & enſuite ſoudiacre. Le pape Etiene III. l'ordonna diacre, & alors il employa ſon ſavoir à expliquer l'évangile au peuple. Enfin l'eſtime generale le fit élire pape auſſi-tôt aprés la mort d'Etiene, & il tint le ſaint ſiége vingt-trois ans. Le même jour de ſon élection, il rappella pluſieurs des magiſtrats, du clergé & de la milice, que Paul Afiarte, & ſes partiſans avoient exilez à la mort du pape Etiene, & délivra ceux qu'ils tenoient en priſon : en ſorte que la joye fut redoublée à ſa conſecration.

Si-tôt que le roy Didier l'eut apriſe ; il envoya des ambaſſadeurs au pape pour l'aſſurer de ſon amitié. Le pape répondit : Je deſire d'avoir la paix avec tous les Chrétiens ; & même avec le roy Didier, & je ferai mon poſſible pour conſerver le traitté fait

Digitized by Google

entre les Romains, les François & les Lombards. AN. 772.
Mais comment puis-je me fier à vôtre roy, aprés ce que le pape Etiene mon predeceſſeur m'en a dit ? Qu'il avoit manqué à tout ce qu'il luy avoit promis ſur le corps de ſaint Pierre, & n'avoit cherché qu'à perdre par ſes mauvais artifices Chriſtofle & Sergius: pretendant que le pape luy en devoit avoir beaucoup d'obligation : & le menaçant de Carloman roy des François. Voilà quelle eſt la bonne foi du roy Didier. Toutefois ſes ambaſſadeurs promirent avec tant de ſermens qu'il accompliroit tout ce qu'il avoit promis au pape Etiene, & garderoit une paix inviolable: que le pape Adrien les crut, & envoya ſes legats à Didier, pour l'execution de ſes promeſſes. Mais ils apprirent en chemin qu'il avoit pris pluſieurs villes de l'Exarcat, & qu'il tenoit Ravenne bloquée, ruinant tout le pays d'alentour. Bien-tôt aprés les habitans preſſez de famine, envoyerent leur archevêque Leon avec une députation au pape: qui s'étant plaint au roy Didier, il luy répondit, qu'il ne rendroit point ces places, que le pape ne vint conferer avec luy. Le roy Carloman étoit mort le quatriéme de Décembre de l'année précedente 771. *Eginh. p. 95.* & ſa veuve Gerberge avec ſes deux fils venoit d'arriver en Lombardie, pour ſe mettre ſous la protection *Ann. Loiſel. T. I. &c.* de Didier. Il vouloit obliger le pape à ſacrer ces deux princes en qualité de rois des François: pour le diviſer du roy Charles leur oncle, que les ſeigneurs François avoient reconnu pour ſeul roy, & qui avoit été ſacré de nouveau en cette qualité. Mais le pape Adrien ne donna pas dans ce piége, & refuſa

AN. 772. constamment d'aller trouver Didier.

11. Mort de Paul Afiarte.

Paul Afiarte étoit le chef des députez envoyez par le pape au roy Didier. Pendant son absence, on découvrit à Rome comment il avoit fait mourir Sergius. Ce qui obligea le pape d'envoyer secrettement à Leon archevêque de Ravenne, le prier d'arrêter Paul, quand il y passeroit au retour de Lombardie, ce qui fut executé. Cependant le pape fit à Rome des informations exactes de la mort de Sergius. On trouva même son corps ayant une corde au cou, & percé de plusieurs playes. Les grands & le peuple de Rome en furent tellement frapez, qu'ils allerent demander justice au pape: luy representant, que si ce crime demeuroit impuni, on en devoit craindre plusieurs autres. Le pape fit livrer au prefet de Rome les complices; & aprés les avoir convaincus, on les envoya en exil à C P. Le pape envoya à Ravenne les actes du procés, pour être lûs à Paul, voulant seulement le convaincre, & luy faire faire pénitence. Mais l'archevêque Leon l'avoit déja remis au consulaire de la ville: qui l'examina publiquement, & il confessa son crime. Le pape voulant luy sauver la vie, écrivit à l'empereur Constantin, le priant de le recevoir en Grece, & l'y tenir en exil: & il adressa cette lettre à Leon de Ravenne, qu'il pria de faire transferer Paul à C P. Mais nonobstant les défenses & les protestations du pape, Leon obligea le consulaire de Ravenne, à faire mourir Paul Afiarte. Il voulut ensuite persuader au pape, qu'il n'avoit point trempé dans cette mort: mais le pape ne receut point ses excuses. On

Digitized by Google

void icy combien le pape Adrien étoit attaché à l'ancienne discipline, de sauver la vie aux criminels, pour leur donner lieu de faire pénitence. AN. 772.

Le pape voyant qu'il n'avançoit rien auprés de Didier, qui au contraire menaçoit Rome: eut recours au roy Charles, & luy envoya des legats, dont le chef nommé Pierre étant arrivé à Marseille, traversa la France, & vint jusqu'à Thionville. Le Roy Charles y passa l'hiver cette année 772. au retour de sa premiere campagne contre les Saxons: en laquelle il s'avança jusqu'au Veser, & prit Eresbourg, où étoit leur fameuse idole d'Irmensul le Dieu de la guerre. Son temple étoit rempli de grands trésors; que Charles enleva, & fit abatre le temple & l'idole.

Ann. Petav. Tilian. Loisel.

Cang. gloss.

III. Saint Virgile de Salsbourg.

La même année 772. vingt-deuxiéme du regne de Tassilon duc de Baviere, il fit tenir un concile au lieu nommé Dingolvingue: où se trouverent six évêques, dont le plus connu est saint Virgile de Salsbourg, & treize abbez. Saint Virgile étoit né en Irlande, & s'y étoit distingué par sa doctrine. Etant venu en France du temps du roy Pepin, ce prince le goûta tellement, qu'il le retint auprés de luy environ deux ans: puis le siége de Juvave, depuis nommée Salsbourg, étant venu à vaquer: le roy luy donna cet évêché, & le recommanda à Ottilon duc de Baviere, son ami & son beau frere. Saint Virgile demeura deux ans sans se faire ordonner évêque; & en faisoit cependant exercer les fonctions par un évêque nommé Dobda, venu d'Irlande avec luy. Enfin pressé par

to. 6 Concil. p. 1794.

Acta SS Ben. to. 4 p. 310.

les instances du peuple & des évêques voisins, il reçut d'eux la consecration épiscopale le quinziéme de Juin, l'an 766. Il rebâtit magnifiquement le monastere de saint Pierre de Salsbourg, dont il avoit été abbé; & en transfera le corps de S. Rupert, dans une nouvelle église dédiée au saint, qui devint la cathedrale.

Boruth duc des Carantans, ou Carinthiens ayant donné son fils Caraste en ostage aux Bavarois, demanda qu'il fût baptisé, & élevé à la maniere des Chrétiens. Il fit la même priere pour son neveu Chetimar; & ils furent depuis l'un aprés l'autre ducs de Carinthie. Le duc Chetimar venoit tous les ans au monastere de saint Pierre s'offrir à Dieu, & faire quelque present. Il pria saint Virgile de venir visiter son peuple, & le confirmer dans la foy: & saint Virgile n'y pouvant aller, y envoya à sa place un évêque nommé Modeste, avec quatre de ses prêtres, un diacre, & quelques clercs: luy donnant le pouvoir de consacrer des églises, & faire des ordinations. Modeste y demeura tant qu'il vécut. Aprés sa mort le duc Chetimar pria encore saint Virgile de venir: mais il le refusa à cause d'une revolte qui s'étoit élevée dans le païs. Il y envoya seulement un des quatre prêtres, qui avoient accompagné l'évêque Modeste: & qu'une autre sedition obligea bien-tôt à quitter. Aprés qu'elle fut appaisée, saint Virgile y envoya deux autres prêtres, l'un aprés l'autre; mais le duc Chetimar étant mort, & le païs en trouble, il demeura quelques années sans prêtre. Ensuite à la priere du duc Vatune,

Digitized by Google

saint Virgile y envoya jusques à quatorze prêtres, à quatre diverses fois. Tels furent les commencemens de l'église de Carinthie.

Saint Virgile voulant déraciner les restes d'idolatrie, qui pouvoient se trouver encore dans son diocese, & y affermir la foi, en fit la visite en personne : au grand contentement des peuples, qui desiroient de le voir depuis long-temps. Les seigneurs de chaque pays venoient au devant de luy avec pompe, les personnes de pieté l'accompagnoient en foule : c'étoit à qui le recevroit. Il consacra plusieurs églises, ordonna des clercs, & par la Carinthie, vint jusques aux confins des Huns, où le Drave se rend dans le Danube. Etant de retour chez luy, il connut que sa fin étoit proche : & ayant celebré les saints mysteres, il fut attaqué d'une legere maladie qui l'emporta le vingt-septiéme de Novembre, l'an 780. Il fut enterré dans le monastere de saint Pierre, qu'il avoit gouverné & rebâti.

IV. Infidelité de Didier. *Anast.*

Le roy Didier voyant que tous ses artifices avoient été inutiles, pour obliger le pape Adrien à le venir trouver & sacrer les enfans de Carloman : sortit de Pavie avec eux & avec ses troupes, & marcha vers Rome. Il envoya devant en avertir le pape, qui répondit : Si le roy ne rend les villes qu'il a promises, & ne nous fait entierement justice, il est inutile qu'il se donne la peine de venir : car il est impossible que je paroisse devant luy. Cette réponse n'arresta pas Didier ; & le pape sçachant qu'il approchoit, rassembla les troupes qu'il put pour la défense de Rome, y fit porter tous les ornemens & les

Digitized by Google

AN. 773. trésors des égliſes de ſaint Pierre & de ſaint Paul ; & les fit ſi bien fermer, que le roy n'y pouvoit entrer qu'en briſant les portes. Enſuite il envoya au roy un écrit, où il le conjuroit par tous les divins myſteres, de ne point entrer ſans ſon congé ſur les terres des Romains. Cette proteſtation fut portée par trois évêques, Euſtrate d'Albane, André de Preneſte & Theodore de Tibur : & le roy l'ayant reçûë à Viterbe, y eut tant d'égard, qu'il s'en retourna chez luy.

Cependant il aſſuroit le roy Charles, qu'il avoit rendu les villes priſes, & fait juſtice à l'égliſe Romaine. Charles, pour éclaircir avant toutes choſes de la verité du fait : envoya à Rome un évêque nommé George, Vulfard abbé de ſaint Martin de Tours, & Albin ſon favori : à qui l'on fit voir ſur les lieux tout le contraire, & que Didier n'avoit rien rendu. Charles ayant encore eſſayé pluſieurs fois d'obliger Didier à traitter à l'amiable : paſſa enfin les Alpes, & l'aſſiegea dans Pavie, où il s'étoit enfermé. Cependant tous les Lombards de Rieti & de Spolete vinrent ſe donner au pape Adrien : qui les ayant aſſemblez dans l'égliſe de ſaint Pierre, leur fit prêter ſerment de fidelité pour luy & ſes ſucceſſeurs : aprés quoi ils ſe firent couper la barbe & les cheveux à la maniere des Romains ; & le pape leur donna pour duc un d'entr'eux, qu'ils choiſirent, nommé Hildebrand. Les habitans de Fermo, d'Oſſimo, d'Ancone & de Foligni, en firent de même.

V. Charles à Rome.

Le ſiege de Pavie dura ſix mois, & le roy Charles y paſſa l'hiver & le carême de l'année 774.

Quand

Quand il vit aprocher la fête de pâques, il reſolut de ſatisfaire le deſir ardent qu'il avoit de viſiter les égliſes des ſaints apôtres; & marcha vers Rome, accompagné de pluſieurs évêques & de pluſieurs abbez. Il menoit auſſi des ducs, des comtes, & d'autres ſeigneurs, & des troupes pour ſa ſeureté. Il hâta ſa marche pour arriver à Rome le ſamedy-ſaint, qui étoit le ſecond jour d'Avril. Le pape Adrien extrêmement ſurpris de cette agréable nouvelle, envoya tous les magiſtrats de Rome au devant du roy, juſqu'à trente milles, ou dix lieuës, où ils le receurent avec la banniere. Quand il fut à un mille de Rome, le pape envoya au devant toutes les compagnies de la milice avec leurs chefs; & tous les enfans que l'on inſtruiſoit dans les écoles, portant des rameaux de palmes & d'oliviers, & chantant des acclamations à la loüange du roy. On portoit auſſi devant lui les croix comme on avoit accoutumé de faire à la reception d'un exarque ou d'un patrice: en un mot on luy rendit les plus grands honneurs. AN. 774.

Le roy Charles étoit alors âgé de vingt-ſept ans, de la plus grande taille, les yeux grands & vifs, le nés aquilin, le viſage gay. On void encore ſon portrait ſur quelques ſeaux de ſes lettres. Si-tôt qu'il vit les croix que l'on portoit à ſa rencontre, il deſcendit de cheval avec les ſeigneurs qui l'accompagnoient, & s'avança à pied juſqu'à l'égliſe de ſaint Pierre. Le pape y étoit venu dés le grand matin; & l'attendoit avec ſon clergé, ſur les degrez que le roy baiſa tous: puis il embraſſa le pape, *Eginh. Vita*

saint Pierre, & le pria de confirmer la donation qu'il avoit faite au pape Etiene à Quiercy avec le roy Pepin son pere & Carloman son frere. Le roy la fit lire, & l'ayant approuvée avec tous les seigneurs, il en fit dresser une pareille par Etherius, ou Itier son chapellain & son notaire, & la signa de sa main: c'est-à-dire qu'il y mit une croix, ou un monogramme: car quoique savant d'ailleurs il ne savoit pas écrire. On appelle monogramme un chifre composé des lettres du nom, qui semblent n'en faire qu'une, & Charlemagne est le premier de nos rois qui en introduisit l'usage ordinaire. Les évêques & les seigneurs souscrivirent aussi à la donation: elle fut mise premierement sur l'autel de saint Pierre, puis sur sa confession; & ils promirent tous de la conserver, sous un terrible serment. Le roy en fit faire par Etherius une copie, qu'il mit de sa propre main sur le corps de saint Pierre, & sous l'évangile qu'on avoit accoûtumé d'y baiser; & en emporta une autre copie écrite par le scriniaire de l'église Romaine. Cette donation étoit plus ample que celle de Pepin, & commençoit sur la côte de Genes, par le promontoire de la Lune, où est aujourd'hui le port de Spezia, avec l'isle de Corse, vis à vis: puis elle s'étendoit à Bardi, à Rege, à Mantoüe, & comprenoit l'exarcat de Ravenne, les provinces de Venetie & d'Istrie: les duchez de Spolete & de Benevent. Car c'est ainsi qu'Anastase en marque l'étenduë.

AN. 774.

Sup. l. XLIII. n. 12.

Mabill. Diplom. lib. II. c. 10.

Anast. in Hadr. V. Coin. an 774. n. 5. & 6.

Ce fut, comme l'on croit, à ce premier voyage de Rome, que le pape Adrien donna au roy Charles le code des canons de l'église Romaine, suivant

AN. 774. l'édition de Denis le Petit ; à laquelle on avoit
Sup. lib. XXXII. *n.* 56. ajouté les decretales de six papes : sçavoir d'Hilarus, de Simplicius, de Felix, de Symmaque, d'Hormisda, & de Gregoire II. A la teste de ce livre, le
Bibl. Just. to. 1. *p.* 97. pape Adrien mit un éloge du roy en vers acrostiches, dont les premieres lettres marquent l'adresse qu'il luy en fait ; & dans le corps de la piece, il luy souhaite d'entrer vainqueur dans Pavie, de dompter Didier, & conquerir le royaume des Lombards.
To. 6. *Conc. p.* 1800. On trouve un abregé de ce code attribué aussi au pape Adrien : mais apparemment fait depuis par quelque particulier.

Acta SS. Ben. to. 4. *p.* 446. Charles étant retourné au siege de Pavie, Didier fut obligé à se rendre, & envoyé en France dans le monastere de Corbie : où il acheva saintement ses jours dans les veilles, les prieres, les jeûnes & les bonnes œuvres. Ainsi finit le royaume
Sup. l. XXXIV. *n.* 20. des Lombards, aprés avoir duré en Italie un peu plus de deux cens ans ; & Charles prit depuis ce temps le titre de roy des François & des Lombards.

VI. Saint Ambroise Autpert. On croid que ce fut en ce voyage que Charles visita le monastere de saint Vincent prés de Benevent, attiré par la reputation des vertus que les moines y pratiquoient. Le plus illustre d'entr'eux étoit
Acta SS. Ben. to. 4. *p.* 259 Ambroise Autpert, né dans les Gaules d'une famille noble, & qui avoit passé du temps à la cour de
Sup. lib. XLI *n.* 6. Pepin. Ce fut luy qui écrivit la vie des saints fondateurs de ce monastere, comme témoigne Paul
Lib. VI. *hist. c.* 40. diacre, qui le qualifie tres sçavant ; & Autpert déclare, qu'il a mieux aimé relever leurs vertus, que leurs miracles. Il laissa plusieurs autres écrits : dont

Digitized by Google

le plus considerable est un commentaire moral sur l'apocalypse, divisé en dix livres, & composé, comme il témoigne luy-même, du temps du pape Paul & de Didier roy des Lombards: c'est-à-dire avant l'an 767. Cet ouvrage fut blâmé par quelques-uns, qui disoient que ce n'étoit plus le temps d'expliquer les écritures; & pour se mettre à couvert de leurs censures, Autpert pria le pape Etiene III. de luy donner une approbation autentique. Ce qu'aucun autre auteur, dit-il, n'a fait avant moi. On a aussi de luy quelques homelies: entr'autres une sur l'Assomption, où il déclare qu'il ne décide point si la sainte Vierge a été enlevée au ciel, en corps ou en ame. Il avoit aussi écrit un traitté du combat des vertus & des vices: qui se trouve entre les œuvres de saint Augustin; & que l'équivoque du nom a fait attribuer au grand saint Ambroise. Outre les écrits, Autpert prêchoit aussi de vive voix: mais il estimoit encore plus la vertu, que la doctrine. Il disoit à Dieu: Je n'ai pas quitté mon pays & mes parens afin que vous me donniez la science; mais afin que vous me conduisiez à la vie éternelle, par la perfection des vertus. Si je ne puis obtenir l'un & l'autre, ôtez-moi la science, & me donnez la vertu. Enfin il fut élû abbé de ce monastere de saint Vincent, le septiéme aprés Paldon qui l'avoit fondé; & obtint du roy Charles des lettres de confirmation des donations que les rois des Lombards, & les ducs de Benevent avoient faites au monastere.

To. 6. bibl. PP. Lugd. p. 403.

Inst. lib. 10.

Epist. ad Steph. Cad. p. 405.

Acta Bru. to. 4 p. 166.

Append. to. 6. p. 219.

Init. lib. 12. in Apoc. p. 612. B.

Quoi qu'Autpert eût été élû abbé malgré luy, il y eut schisme dans l'abbaye à son occasion, &

Poton se prétendit abbé en même-temps. On croit que son parti étoit de Lombards, & celuy d'Autpert de François. Le roy Charles renvoya au pape Adrien la connoissance de ce different : mais l'abbé Autpert allant à Rome pour cet effet, mourut subitement l'an 778. le dix-neuviéme de Juillet, aprés avoir eu le titre d'abbé pendant environ deux ans. Poton étant arrivé à Rome avec les principaux moines des deux partis, le pape les fit venir devant luy : étant accompagné pour ce jugement de Possessor archevêque de Tarantaise, de quatre abbez, d'Hildebrand duc de Spolete, de ses principaux officiers, & de plusieurs autres personnes. Poton fut accusé par plusieurs moines de divers faits, dont le plus considerable étoit de les avoir empêchez d'aller trouver le roy : mais il s'en défendit : & le pape ne trouvant point de preuve suffisante contre lui, ordonna qu'il se purgeroit par serment ; & que dix des principaux moines, cinq Lombards, & cinq François jureroient de ne luy avoir jamais rien oüi dire contre la fidelité dûë au roy. Ils demanderent d'aller le trouver : ce que le pape leur accorda, & luy rendit compte de tout par une lettre.

Lib. Carol. epist. 72. v. Coint. an. 778. n. 2. &c.

VII. Persecution en Orient. *Theoph. an. 20. p. 375.*

En Orient la persecution continuoit, principalement contre les moines. La trentiéme année de l'empereur Constantin ; c'est-à-dire l'an 770. Michel gouverneur de Natolie assembla à Ephese tous les moines & les religieuses des provinces de Thrace ; & les ayant menez dans une plaine, il leur dit : Que celuy qui veut obéïr à l'empereur, s'habille de blanc, & prenne une femme tout à l'heure.

Digitized by Google

Ceux qui ne le feront pas perdront la vûë, & seront envoyez en exil dans l'iſle de Chipre. Auſſi-tôt on en vint à l'execution: pluſieurs ſoufrirent la peine, & furent regardez comme martyrs: pluſieurs apoſtaſierent, & le gouverneur les traitta comme ſes amis. L'année ſuivante 771. il fit vendre tous les monaſteres d'hommes & de femmes avec les vaſes ſacrez, les livres, les beſtiaux & tous leurs biens; & en envoya le prix à l'empereur. Il brûla tout ce qu'il trouva de livres des moines & des peres. Il brûla auſſi toutes les reliques, que l'on portoit en des reliquaires; & punit ceux qui les avoient, comme coupables d'impieté. Il fit mourir à coups de foüet pluſieurs moines, & quelques-uns par le glaive: il fit perdre la vûë à une infinité. Il y en eut à qui il fit oindre la barbe, d'huile & de cire fonduë: puis y mettant le feu, on leur brûloit le viſage & la tête: d'autres qu'il envoya en exil aprés pluſieurs tourmens. En un mot il ne laiſſa pas une ſeule perſonne dans tout ſon gouvernement, qui portât l'habit monaſtique. L'empereur luy en écrivit des lettres de remercîment, ce qui porta les autres à l'imiter. AN. 775. p. 376.

VIII. Mort de Conſtantin. Leon empereur.

Mais l'empereur Conſtantin ne ſurvêcut pas longtemps. Car étant allé à la guerre contre les Bulgares, il fut attaqué de charbons aux jambes, qui luy donnérent une fiévre violente. Il ſe fit raporter vers C P. & s'étant mis ſur mer à Selimbrie, il mourut dans le vaiſſeau, le quatorziéme Septembre de l'année 775. ayant regné depuis la mort de ſon pere, trente-quatre ans & prés de trois mois. Outre p. 377.

Digitized by Google

AN. 775. le surnom de Copronyme, on luy donna aussi celuy de Caballin. Son fils Leon surnommé Chazare luy succeda, & regna cinq ans. Il fit paroître d'abord de la pieté & du respect pour la sainte Vierge & pour les moines; & mit dans les premiers sieges des metropolitains tirez d'entre les abbez.

Theoph. an.1.

IX. Mort d'Almansor Mahadi calife.

Au même mois de Septembre 775. mourut aussi le calife Aboujafar Almansor, l'an de l'hegire 158. le sixiéme jour du mois Arabe Doulhagia, ayant regné vingt-deux ans. Dés l'année 145. de l'hegire 762. de Jesus-Christ, il avoit fait bâtir sur le Tigre la ville de Bagdad, au moment fatal choisi par les astrologues. Elle fut depuis la capitale de l'empire des Musulmans, & la résidence des Califes. La même année 145. mourut Chaïl ou Michel patriarche des Jacobites à Alexandrie. Mina ou Menas luy succeda, & tint le siege neuf ans. Le patriarche Melquite d'Alexandrie aprés Cosme fut Politien medecin, qui tint le siege quarante-six ans. Almansor étant venu à Jerusalem sur la fin de son regne, fit marquer aux mains les Chrétiens & les Juifs: ce qui obligea plusieurs Chrétiens à s'enfuir par mer dans la Romanie; c'est-à-dire sur les terres de l'empire. Le successeur d'Almansor fut son fils Mahomet Almahadi, qui regna dix ans. La cinquiéme année de son regne 780. de Jesus-Christ, il vint à Jerusalem, & envoya un de ses officiers avec ordre de faire apostasier tous les esclaves des Chrétiens, & de rendre les églises desertes. Il vint jusqu'à Imese, promettant de ne forcer personne à apostasier, sinon les enfans des infidelles: mais quand il eut ainsi

Elmac lib.11. c. 3. Eutych. to. 2. p. 399.

Eutych p.400. Theoph an.33. Const. p. 376.

Id an.5. p.381.

Digitized by Google

ainſi découvert ceux qui étoient Juifs ou Chrétiens, il commença à les tourmenter plus cruellement que ne faiſoient les anciens payens, & il en fit même mourir pluſieurs. Il y eut des femmes qui exciterent ſa fureur; ſçavoir la femme de l'archidiacre d'Emeſe, & celle de ſon fils: qui ſoufrirent mille coups de nerfs de bœuf, & pluſieurs autres tourmens, & demeurerent victorieuſes. Mahadi s'avança juſqu'à Damas, & fit deſerter pluſieurs égliſes: ſans avoir égard aux traittez que les Arabes avoient faits avec les Chrétiens.

X.
Fin de S. Gregoire d'Utrect. *Sup. lib. XLI. n. 48. 49. Vita te. 4. Act. SS Ben. p. 327.*

En Occident la foi s'étendoit de jour en jour dans la Germanie, principalement en Friſe & en Saxe. En Friſe l'égliſe d'Utrect étoit gouvernée par Gregoire diſciple de ſaint Boniface, auquel il s'étoit attaché dés l'âge de quinze ans, & l'avoit ſuivi à ſon ſecond voyage de Rome en 723. Gregoire y amaſſa pluſieurs volumes des ſaintes écritures, qu'il rapporta avec bien de la peine. Il amena auſſi de Rome, par la permiſſion de ſaint Boniface, deux jeunes Anglois Marchelme & Marcuin, qui furent ſes diſciples. Deux freres de Gregoire ayant été tuez par des voleurs dans un bois, les ſeigneurs dont ils étoient vaſſaux firent prendre les meurtriers, & les envoyerent liez à Gregoire, afin qu'il les fiſt punir de telle mort qu'il luy plairoit: car par les loix barbares, la vengeance apartenoit aux parens du mort. Gregoire ordonna qu'on les fiſt baigner, & habiller proprement, & qu'on leur donnaſt à manger. Puis on les amena devant luy, & il leur dit: Allez en paix, ne faites plus rien de ſem-

blable, depeur qu'il ne vous arrive pis; & donnez-vous de garde des autres parens: & il les fit conduire en seureté.

Aprés le martyre de saint Boniface, Gregoire prêcha en Frise par la permission du pape Etiene II. & du roy Pepin: & gouverna le diocese d'Utrect, quoi qu'il ne fust que prêtre & abbé de la communauté qu'il avoit dans cette ville. Il étoit aidé dans ce travail par Alubert chorevêque Anglois de naissance. Car il avoit plusieurs disciples de diverses nations: de la sienne, c'est-à-dire des François, des Anglois, des Frisons & des Saxons nouvellement convertis, des Bavarois & des Sueves. Il leur donnoit la nourriture corporelle & la spirituelle: & il n'y avoit guere de jour qu'il ne s'assist dés le matin, pour les écouter, & satisfaire à leurs questions. Plusieurs de ses disciples devinrent évêques: entre autres saint Luidger qui a écrit sa vie.

V. Mabill. obs. p 319.

Saint Gregoire d'Utrect n'affectoit aucune singularité touchant les habits & la nourriture; sa vie étoit commune, mais tres-simple, & il recommandoit fort à ses disciples la sobrieté. Il ne faisoit pas semblant d'entendre le mal qu'on disoit de luy, & traitoit ses calomniateurs comme ses meilleurs amis. Il detestoit sur tout l'avarice. Si-tôt qu'il avoit de l'argent, il le distribuoit aux pauvres; ne gardant que les vases sacrez de l'église. Etant âgé de prés de soixante & dix ans, il fut attaqué d'une paralysie du côté gauche, & vécut ainsi encore plus de deux ans: continuant ses exercices ordinaires, entre autres l'instruction de ses disciples, à qui il donna

Digitized by Google

plusieurs livres, & en particulier à saint Ludger l'Enchiridion de saint Augustin. Trois ou quatre jours avant sa mort arriva son neveu Alberic, qui étoit en Italie, pour le service du roy ; & que l'on regardoit comme celuy qui devoit prendre le soin de sa communauté. Le saint homme n'en étoit point en peine, & assuroit qu'il ne mourroit point, qu'Alberic ne fust venu. Il l'entretint pendant ce qui luy resta de vie, de toutes les affaires de la communauté ; & sachant que son dernier jour étoit venu, il se fit porter à l'oratoire de saint Sauveur ; & y ayant fait sa priere, & receu le corps & le sang de N. S. il mourut les yeux arrêtez sur l'autel. C'étoit vers l'an 776. le vingt-cinquiéme d'Aoust, jour auquel l'église honore sa memoire. Alberic luy succeda dans le gouvernement de l'église de Frise, & fut sacré évêque d'Utrect.

Coin an. 776. n. 17. Mabil. ad vitam S. Lugd. to. 5. p. 23. n. Mart. R. 25. Aug.

XI.
S Lebvin.

Entre les disciples de saint Gregoire d'Utrect, on compte saint Lebvin, ou plûtôt Liefuvyn Anglois, qui ayant été ordonné prêtre, passa la mer, vint à Utrect trouver saint Gregoire, & s'offrit à luy : disant qu'il avoit receu ordre de Dieu d'aller prêcher sur l'Isele, qui étoit la frontiere des François & des Saxons. Comme ce lieu étoit du dioceſe d'Utrect, saint Gregoire l'y envoya volontiers, luy donnant pour compagnon Marchelme aussi Anglois, son disciple. Ils logerent quelques-temps chez une veuve ; & ayant converti plusieurs infidelles, ils bâtirent un oratoire au lieu nommé Vilpa sur l'Isele au couchant. Ensuite le nombre des fidelles croissant, ils en bâtirent un autre plus

Vita ap. Sur. 12. Novemb. Vita S. Lugd. to 5. Act. B. p. 22.

grand au delà du même fleuve, avec une maison pour leur habitation, au lieu nommé Daventrie, de Davon ami de saint Lebvin. Quelque temps aprés les Saxons irritez du progrés qu'ils faisoient, brûlerent l'église & la maison, & chasserent les Chrétiens qu'ils y trouverent. Mais saint Lebvin s'en sauva ; & ne laissa pas de continuer à prêcher.

Ayant apris que les Saxons alloient tenir leur assemblée generale sur le Veser : il y alla & logea chez un des plus puissans d'entre eux, qui fit son possible pour le détourner de son dessein, l'assurant que sa vie ne seroit pas en seureté. Saint Lebvin ne laissa pas de se presenter à l'assemblée des Saxons, revêtu de ses habits sacerdotaux, portant à ses mains la croix & l'évangile. L'assemblée commença selon la coutume par des sacrifices aux faux dieux : d'où saint Lebvin prit occasion de les prêcher, s'avançant au milieu d'eux, & les exhortant à haute voix à quitter ces superstitions, & à adorer le vrai Dieu. Si vous ne le faites, ajouta-t-il, vous sentirez bientôt des maux que vous n'attendez pas. Un roy puissant qui n'est pas éloigné de vous, & que vous avez toujours irrité, viendra ravager vôtre païs ; enlever en captivité vos femmes & vos enfans, & vous soumettre à sa puissance. A ces mots les Saxons pousserent de tous côtez des cris confus, & commencerent à arracher dans les hayes voisines des bâtons qu'ils aiguisoient, pour le percer de coups, quand un des plus venerables d'entre eux nommé Buto monta sur une hauteur & leur dit : Ecoutez-moi vous qui êtes les plus sages. Il nous vient souvent des ambas-

Digitized by Google

sadeurs des nations voisines, Normans, Sclaves, Frisons : nous les avons toujours receus paisiblement, nous avons écouté leurs propositions, & les avons renvoyez avec des presens. Voicy un ambassadeur du grand Dieu, qui vous apporte de sa part des promesses salutaires, & vous le rejettez & le voulez faire mourir: vous devez craindre sa colere. Ce discours les arrêta, & ils resolurent de laisser aller Lebvin en seureté. L'effet de sa menace suivit de prés; & l'on croid que ce fut la premiere expedition de Charles contre les Saxons, en 772 où il abatit l'idole d'Irmensul. Saint Lebvin profitant de cette victoire, revint, rebâtit l'église que les Saxons avoient brûlée, & continua d'y prêcher jusqu'à sa mort, qui arriva le lendemain de la saint Martin, douziéme de Novembre, & comme l'on croid l'an 773. Deux ans aprés les Saxons ravagerent encore Daventrie, brûlerent l'église, & chercherent trois jours durant le corps de saint Lebvin, qui y étoit enterré: mais ils ne purent le trouver. Le roy Charles vangea cette irruption, vainquit les Saxons sur le Veser, les soumit, & raporta un grand butin, la même année 775.

AN. 775.

Sup. n. 2.

Vita S. Lugd. to 3. act. B. p. 23.

Ann. Petav. Loisel. an. 775.

L'année precedente 774. tandis que Charles étoit en Italie, les Saxons qu'il avoit quittez sans les engager par aucun traitté, entrerent avec une grande armée sur les terres des François, & vinrent à Frislar en Hesse: voulant brûler l'église que saint Boniface y avoit bâtie prés le château de Buribourg, où les François s'étoient refugiez. Mais ils ne purent mettre le feu à cette église, ni par dehors, ni

XII. Conversion de Saxons.

Ann. Loisel. an. 774.

AN. 776. par dedans, & s'enfuirent épouvantez, ſans que perſonne les pourſuiviſt. On dit même que de part & d'autre, tant des Payens, que des Chrétiens qui étoient dans le château de Buribourg, on vid deux jeunes hommes vêtus de blanc qui défendoient cette égliſe. On trouva proche un Saxon mort, aprés la retraitte des autres, à genoux avec du bois & du feu entre les mains: comme prêt à ſouffler pour l'allumer.

L'an 776. les Saxons ayant rompu le traitté de l'année precedente, recommencerent la guerre: & comme ils attaquoient le château d'Ereſbourg, pluſieurs tant dehors, que dedans aſſurerent avoir vû deux écus rouges & flamboyans agitez ſur l'égliſe. Les Saxons épouvantez de ce prodige s'enfuïrent en confuſion vers leur camp, ſe tuant l'un l'autre; & les François les pourſuivirent juſqu'à la Lippe. Le roy Charles étant enſuite entré ſur leurs terres, ils vinrent ſe rendre à luy, & promirent de ſe faire Chrétiens. Charles rebâtit Ereſbourg, & un autre château ſur la Lippe: où les Saxons s'étant aſſemblez avec leurs femmes & leurs enfans, on en baptiſa une multitude innombrable. Il y en eut encore un grand nombre de baptiſez l'année ſuivante 777. à Paderborn, où le roy Charles tint l'aſſemblée generale des François, pour la premiere fois. Il y vint des Saxons de toutes les parties de leur pays: mais Vitiquind le principal de leurs chefs ſe retira avec quelques autres en Normandie; c'eſt-à-dire en Danemarc. Les Saxons qui furent baptiſez en cette occaſion, s'engagerent à renoncer à leur liberté, & aban-

Digitized by Google

donnerent leurs terres ; s'ils ne demeuroient fermes dans la religion Chrétienne, & dans l'obéïſſance au roy Charles. AN. 779.

Toutefois dés l'année ſuivante 778. ayant apris que le roy Charles étoit en Eſpagne, ils ſe revolterent encore, à la perſuaſion de Vitiquind. Ils s'avancerent juſqu'au Rein, ravagerent & pillerent le païs, brûlerent les égliſes, violerent les religieuſes. Mais aprenant le retour de Charles, ils ſe retirerent, & furent battus par ſes troupes, & obligez à rentrer chez eux. *Ann. Loiſel.*

XIII. Capitulaire de l'an 779.

Le roy Charles celebra à Heriſtal la fête de Noël de cette année, & Pâque de l'année ſuivante 779. & il y fit un capitulaire de vingt-trois articles, dont quelques-uns regardent la religion. On y ordonne la reforme des monaſteres & la reſidence des abbeſſes. Les évêques ont pouvoir de corriger les inceſtueux & les veuves qui tombent en faute. Chacun doit payer la dixme, & elle doit être employée par ordre de l'évêque. Les criminels dignes de mort par les loix, qui ſe refugient dans l'égliſe, n'y doivent point être protegez ; & on ne les y doit point nourrir. Le parjure aura le poing coupé : ſi le cas eſt douteux, ils ſe tiendront devant la croix. C'étoit une maniere de preuve pour connoître la verité. Les deux parties ſe tenoient debout devant une croix, & celuy qui tomboit le premier perdoit ſa cauſe. Le capitulaire ajoute, qu'on ſe raportera au jugement de l'évêque, pour juſtifier un comte accuſé d'avoir fait mourir un voleur par paſſion. Les égliſes continuoient de payer au roy des *Capitul. to. 1. p. 195.* *c. 3.* *c. 5.* *c. 7.* *c. 8.* *c. 10.* *V. Gloſſ. Carol.* *c. 11.* *c. 13.*

Digitized by Google

AN. 779. decimes & des precaires, comme ſous Pepin: mais il eſt défendu d'en impoſer de nouvelles.

Enſuite eſt une ordonnance pour des prieres publiques & des aumônes à cauſe de la ſechereſſe & la famine de cette année 779. Chaque évêque chantera trois meſſes & trois pſeautiers; & tous, depuis l'évêque juſqu'au laïque marié, jeûneront deux jours de ſuite. Chaque évêque, abbé, ou abbeſſe donnera en aumône une livre d'argent ou la valeur, & nourrira quatre pauvres, juſqu'à la moiſſon. Les comtes de même, & les autres à proportion: car on diminuë la taxe, ſelon les facultez.

Chron. Moiſ Petav. an. 779.

Les Saxons furent encore vaincus cette année, & les Veſtfales, qui en faiſoient une grande partie, entierement ſoumis. Les autres qui étoient au delà du Veſer, donnerent des ôtages, & firent des ſermens: l'année ſuivante 780. le roy vint luy-même regler les affaires de Saxe, & s'arrêta à la ſource de la Lippe, où il tint une aſſemblée: puis il s'avança vers l'Elbe, & pluſieurs furent baptiſez au lieu nommé Orahim, au delà de la riviere Ohre. Il y eut auſſi un grand nombre de Vinides & de Friſons baptiſez. Alors le roy Charles voulant affermir la religion en Saxe, diſtribua le pays à des évêques, des prêtres & des abbez, pour y habiter & y prêcher. Toutefois les choſes n'étoient pas encore aſſez tranquilles, pour fixer des ſieges épiſcopaux.

Ann. Loiſel.

Chr. Moiſ. an. 780.

XIV. Fin de ſaint Sturme.

Dés le commencement de cette guerre, Charles avoit envoyé de ſaints prêtres, pour travailler à la converſion des Saxons, qui en étoit le principal motif. Les deux plus fameux ſont ſaint Sturme abbé de

Eginh.

de Fulde & saint Villehade. Depuis la mort de saint Boniface, saint Sturme outre le gouvernement de son monastere, prêchoit assiduëment, & étoit volontiers écouté. Saint Lulle archevêque de Mayence en eut de la peine; & il appuya trois faux freres, qui accuserent saint Sturme auprés du roy Pepin, comme s'il ne luy eût pas été fidelle. Il fut envoyé en exil, & rappellé quelque temps aprés. Le roy luy rendit le gouvernement de l'abbaye de Fulde, & le déclara exempt de la jurisdiction de l'archevêque de Mayence, suivant le privilege du pape Zacarie: en sorte qu'il n'avoit point d'autre protection que du roy. Etant rétabli, il reforma les moines, qui s'étoient relâchez pendant son absence, & fit des augmentations considerables à l'église & au monastere.

AN. 779.

Sup. XLII. *n.* 43.

Vita S Sturm. c. 4. Act. Ben. p. 279.

Le roy Charles ayant succedé à son pere, mit l'abbé Sturme au nombre de ses plus intimes amis, & luy conserva toujours ses bonnes graces. Il l'envoya en ambassade vers Tassillon duc de Baviere, sa patrie; & le saint abbé affermit la paix entre eux pour plusieurs années. Le roy ayant commencé la guerre contre les Saxons, recommanda leur conversion aux prieres des serviteurs de Dieu; & marchant contre les ennemis, mena dans son armée des évêques, des abbez & des prêtres, pour y travailler. Il mit une grande partie du pays sous la conduite de saint Sturme: qui s'appliqua à gagner ce peuple à Dieu: prenant son temps pour les exhorter à quitter leurs idoles, abattre leurs temples, & bâtir des églises.

AN. 779. Aprés qu'il en eut élevé en chaque pays, & qu'il eut instruit & baptisé plusieurs Saxons, travaillant pendant long-temps à leur conversion avec ses prêtres : arriva leur revolte de l'an 778. où ils re-
Ann. Fuld. solurent d'envoyer de leur armée un détachement d'hommes choisis, pour brûler le monastere de Fulde & tuer les moines. Le saint abbé l'ayant apris, les en avertit, & leur conseilla d'emporter le corps de saint Boniface, & se retirer à Hamelanbourg : pour luy il se sauva d'un autre côté. Les moines campoient deja hors du monastere depuis quatre jours autour des saintes reliques : quand ils apprirent, que les Saxons repoussez par les François, s'étoient retirez chez eux. Ainsi ils retournerent avec joye au monastere.

Le roy Charles voulant affermir la foi dans le pays, obligea S. Sturme à demeurer quelque temps à Eresbourg, quoi qu'infirme & cassé de vieillesse. Il revint au monastere accompagné d'un medecin du roy, pour le soulager. Mais un breuvage qu'il luy donna augmenta tellement son mal, qu'il se vid à l'extrémité. Il fit sonner toutes les cloches & assembler toute la communauté afin de prier pour luy ; & aprés les avoir exhortez à perseverer dans l'observan-
Ann. Fuld. ce reguliere, il mourut l'an 779. le dix-septiéme de Decembre, & eut Baugulfe pour successeur. Sa vie fut écrite par saint Eigile quatriéme abbé du même monastere.

XV. Commencemens de saint Villehade. Saint Villehade autre apôtre des Saxons, étoit un prêtre Anglois natif de Northumbre : qui touché d'un grand desir de travailler à la conversion des

Digitized by Google

Friſons & des Saxons ; & ayant obtenu la permiſſion de ſon roy nommé Alcret & des évêques, paſſa en Friſe vers l'an 770. & s'arrêta au lieu même où ſaint Boniface avoit ſouffert le martyre. Il y fut tres-bien receu par les nouveaux Chrétiens, & demeura long-temps avec eux : pluſieurs nobles luy donnoient leurs enfans à inſtruire ; & il rappella à la foi catholique pluſieurs qui étoient tombez dans l'erreur. Il paſſa la riviere de Loveque ou Lauvers, & s'avança pour prêcher aux Friſons payens: Quelques-uns vouloient le faire mourir, comme un impie qui parloit contre les dieux : d'autres plus raiſonnables leur dirent : Nous voyons que cet homme n'eſt coupable d'aucun crime, & nous ne ſavons ſi la religion qu'il nous prêche ne vient point de Dieu. Tirons au ſort, pour voir ſi nous devons le faire mourir, ou le renvoyer. Dieu conduiſit le ſort de telle maniere, qu'il luy fut favorable ; & les barbares ayant tenu conſeil, le laiſſerent aller. AN. 779. *Vita to 4. act. B. p. 404.* *Sup. l. XLIII. n. 10.*

Delà il vint à Drente, où il convertit & baptiſa pluſieurs payens. La religion faiſant du progrés, quelques-uns de ſes diſciples commencerent à abattre des temples, de quoi les infidelles étant irritez, vouloient les exterminer. Ils chargerent Villehade à coups de bâton ; & l'un d'eux luy voulut couper la tête : mais l'épée, ſans luy faire aucun mal coupa ſeulement la courroye d'un reliquaire qu'il portoit pendu à ſon cou. Les barbares étonnez de cette merveille le laiſſerent aller avec ſes compagnons.

Le roy Charles ayant oüi parler de luy, le fit

AN. 780. venir, le receut avec honneur, l'entretint ; & ayant reconnu sa doctrine & sa vertu, l'envoya en Saxe, au canton nommé alors Vigmode au delà du Veser, où sont les évêchez de Verde & de Brême. Le roy voulut que sous sa protection il fondât des églises, & y travaillât à l'instruction des peuples. Le saint prêtre s'en aquitta si bien, que la seconde année qui étoit l'an 780. les Saxons & les Frisons du voisinage promirent tous de se faire Chrétiens.

XVI. Mort de Leon. Constantin & Irene empereurs.

A C P. la seconde année de l'empereur Leon 777. de J.C. Telere ou Teleric prince Bulgare s'étant refugié chez les Romains, se fit Chrétien, & fut levé des fonts par l'empereur, qui l'honora & l'aima particulierement : le fit patrice, & luy donna en mariage Irene sa parente. L'année suivante il donna des habitations dans la Thrace à des heretiques Jacobites, qui avoient été emmenez captifs de Syrie : outre ceux que Constantin son pere avoit établis ; environ trente ans auparavant. La cinquiéme année de Leon, indiction troisiéme ; c'est-à-dire l'an 780. le sixiéme de Février, qui étoit le dimanche que nous apellons la Quinquagesime, mourut Nicetas patriarche de C P. aprés avoir tenu le siege quatorze ans. Le second dimanche de carême on mit à sa place Paul lecteur, natif de Chipre, distingué par sa doctrine & sa vertu. Il resista beaucoup, à cause de l'heresie des Iconoclastes qui regnoit, & il fallut luy faire violence pour l'obliger à recevoir l'ordination.

Theoph. p. 380.

Sup. l. XLIII. *n.* 42. *p.* 382.

Sup. l. XLIII. *n.* 42.

En effet l'empereur Leon faisoit alors paroître

son aversion pour les images, qu'il avoit dissimulée du commencement. Car vers la my-carême ayant trouvé deux images sous le chevet de l'imperatrice Irene son épouse, il luy en fit de grands reproches, & luy dit: Est-ce ainsi que vous gardez le serment que vous avez fait à l'empereur mon pere, sur les mysteres les plus terribles ? Elle assura qu'elle n'avoit point vû ces images: toutefois l'empereur l'éloigna de luy, & n'eut plus de commerce avec elle. Il s'informa d'où venoient ces images, & trouva qu'elles avoient été apportées par le papias, c'est-à-dire le concierge du palais, & que d'autres grands officiers en étoient complices. Il fit donc arrêter le papias avec Jacques protospataire, ou premier écuyer, Theophane, Leon & Thomas chambellans; & quelques autres qui honoroient les images. Il les fit tondre, foüetter, & mener honteusement au travers de la ville dans la prison du pretoire. Theophane y mourut: tous les autres embrasserent la vie monastique aprés la mort de l'empereur, qui arriva quelques mois aprés.

AN. 780.

Cedr. p. 469.

V. Cang. Gloss.

Theoph p 382.

Car comme il étoit passionné pour les pierreries, il eut envie d'une couronne, que l'empereur Heraclius avoit mise dans la grande église. Il la prit & la porta: mais il luy vint à la tête des charbons, & il fut saisi d'une fiévre violente, dont il mourut le huitiéme de Septembre de la même année 780. au commencement de l'indiction quatriéme, aprés avoir regné cinq ans. Il eut pour successeur son fils Constantin, né l'an 771. indiction neuviéme, le quatorziéme de Janvier : & couronné à la priere

AN. 780. du peuple le jour de pâques, quatorziéme d'Avril 776. Ce jeune prince n'ayant pas encore dix ans, l'imperatrice Irene sa mere prit le gouvernement de l'empire: & comme elle étoit catholique, on commença sous son regne à parler en liberté pour les saintes images; & il fut permis d'embrasser la vie monastique.

Theoph. p. 375.

XVII. Second voyage de Charles à Rome.

Sur la fin de cette année 780. le roy Charles vint en Italie, où le pape l'appelloit depuis long-temps, & il desiroit luy-même ce voyage: mais les guerres des Saxons l'avoient retenu jusques alors. Il celebra la fête de Noël à Pavie, où il passa l'hiver; & delà il s'achemina vers Rome. A Parme il rencontra Alcuin, déja fameux pour son savoir & sa vertu; qui revenoit de Rome, raportant le pallium pour Enbalde archevêque d'Yorc, qui l'y avoit envoyé. Le roy l'ayant entretenu, luy fit promettre qu'il reviendroit en France, quand il se seroit acquitté de sa commission. Enbalde venoit de succeder à Elbert archevêque d'Yorc, decedé en 779. & il avoit succedé à Egbert mort en 765 aprés avoir tenu ce siege 34. ans.

Ann. Loisel.

Vita Alc. to. 5. act. SS B. p. 151.

V. Malill. to. 5. act. SS Bn. p. 150. 151.

Le roy étant arrivé à Rome pour la seconde fois, y fit baptiser à pâques 781. son fils Carloman, par le pape Adrien, qui le leva luy-même des fonts, & changea son nom en celuy de Pepin. Ensuite il le sacra roy d'Italie, & son frere Loüis roy d'Aquitaine. Car Charles l'avoit aussi amené, avec la reine Hildegarde son épouse, mere de ces deux princes, qui étoient encore enfans.

Depuis le premier voyage de Charles à Rome, le pape Adrien luy avoit souvent fait des plaintes de

Leon archevêque de Ravenne, qui s'étoit mis en possession de la plûpart des villes d'Emilie; sçavoir Faïence, Forlimpopoli, Forli, Cesene, Bobio, Comacchio, Imola, Bologne & le duché de Ferrare: prétendant que le roy Charles les luy avoit données, avec toute la Pentapole. Le sejour des empereurs & des exarques de Ravenne avoit donné de l'ambition aux archevêques: ainsi il n'est pas étonnant qu'à l'exemple des papes, ils voulussent attribuer à leur église de grands domaines, & avoir part aux liberalitez des princes François. Ces contestations ne finirent que par la mort de l'archevêque Leon. Le roy de son côté se plaignit au pape de ce que les Romains vendoient des esclaves aux Sarrasins; & de la vie dereglée des évêques d'Italie. Quant à ce second article, le pape le nia absolument; & soutint que c'étoit une pure calomnie. Quant au premier, il dit que c'étoit les Grecs, qui navigeant sur les côtes des Lombards, avec lesquels ils étoient d'intelligence, en recevoient des esclaves; & qu'il avoit fait son possible pour l'empêcher: jusques à faire brûler dans le port de Centumcelles des vaisseaux des Grecs, & les retenir eux-mêmes en prison. Le pape se plaignit encore au roy des Napolitains, qui avoient usurpé les patrimoines de saint Pierre, & pris Terracine conjointement avec les Grecs. Mais les affaires temporelles des églises, même de l'église Romaine, ne sont pas la matiere de l'histoire ecclesiastique: c'est pourquoi je n'entrerai pas dans ces sortes de détails. Au retour de Rome le roy Charles vint à Milan & y fit baptiser sa fille Gisele,

AN. 781.

Cod. Car ep. 54. 52. 51.

Epist. 65.

An. Loisel.

AN. 782. qui venoit de naître, par l'archevêque Thomas, qui fut auſſi ſon parrain.

XVIII. Retraitte de S. Villehade. *Ann. Petav. Loiſel. Fuld. Vita S. Villeh. c. 6. to. 4. act. Ben. p. 407.*

L'année ſuivante 782. les Saxons pouſſez par Vitiquind, ſe revolterent encore, & perſecuterent ceux qui s'étoient convertis: mais principalement les prêtres qui travailloient à leur inſtruction. Saint Villehade ſe ſauva par mer, & paſſa en Friſe: mais les Saxons déchargerent leur fureur ſur ſes diſciples, & tuerent le prêtre Folcard avec le comte Emming, au canton nommé Leri: Benjamin & Atreban en d'autres lieux; & Gervais avec ſes compagnons à Breme. Saint Villehade voyant qu'il étoit alors impoſſible de prêcher l'évangile en Saxe, paſſa en Italie, & alla à Rome faire ſes prieres au tombeau de ſaint Pierre, & recommander à Dieu ſon égliſe deſolée: afin qu'elle ne fût pas entierement détruite. Il receut beaucoup de conſolation du pape Adrien, & s'en retourna en France. On raconte un miracle arrivé en ce voyage d'une écuelle de bois dont il ſe ſervoit dans ſes repas, qui étant rompuë ſe trouva rejointe; & ce fait eſt au moins une preuve de ſa pauvreté. A ſon retour il ſe retira dans le monaſtere nommé alors Eſternach aujourd'hui Epternach, au dioceſe de Treves, fondé par ſaint Villebrod. Là ſes diſciples diſperſez par la perſecution s'étant raſſemblez auprés de luy, il les conſola & les exhorta à la conſtance. Il paſſa deux ans en ſolitude dans ce monaſtere, s'occupant à tranſcrire des livres, que les évêques ſes ſucceſſeurs garderent avec veneration: entre autres des épîtres de ſaint Paul.

l. 7.

La revolte de Vitiquind entraîna auſſi la Friſe: les

les Saxons y brûlerent les égliſes, en chaſſerent les prêtres juſqu'à la riviere de Flée ; obligerent les Friſons à renoncer à Jeſus-Chriſt, & à immoler aux idoles, comme auparavant. Alberic évêque d'Utrecht mourut dans le même-temps ; & le prêtre Ludger qui ſe trouvoit alors à la tête de cette égliſe, fut reduit à quitter le pays. Il en étoit natif, & de race noble, ſon pere & ſa mere étoient Chrétiens ; & ſa mere avoit été conſervée par un effet ſingulier de la providence. Elle avoit une ayeule payenne, qui irritée de ce que ſon fils n'avoit que des filles, ordonna que l'on fît mourir celle-cy avant qu'elle eût teté : car ces payens ſuperſtitieux croyoient permis de faire mourir un enfant, pourvû qu'il n'eût pris encore aucune nourriture. Le domeſtique chargé de cette execution voulut plonger l'enfant dans un ſeau d'eau la tête la premiere : mais la petite étendant ſes bras contre le bord du ſeau, reſiſta aſſez long-temps pour attirer la compaſſion d'une femme du voiſinage : qui la prit, l'emporta chez elle, & luy fit promptement avaler du miel, aprés quoi il ne fut plus permis de la faire mourir. Elle fut mere de deux ſaints évêques Ludger & Hildegrim, & de pluſieurs filles, meres de pluſieurs autres évêques.

AN. 782. XIX. Commencemens de ſaint Ludger. *Vita. S. Luid.*

Saint Ludger dés l'enfance pria ſes parens de le donner à inſtruire à quelque homme de Dieu, & ils le mirent ſous la conduite de ſaint Gregoire d'Utrecht, qui le voyant avancer dans la vertu, luy donna l'habit, & le mit dans ſon monaſtere. Enſuite il l'envoya en Angleterre avec Alubert Anglois,

qui étoit venu travailler avec luy en Friſe. Ludger
Sup. n. 9. y paſſa un an à étudier ſous Alcuin, & y fut ordonné diacre; enſuite il revint en Friſe prés l'abbé Grégoire : mais quelque temps aprés il en obtint la permiſſion de retourner en Angleterre, s'inſtruire encore auprés d'Alcuin qui enſeignoit à Yorc. Il en revint au bout de trois ans, aportant quantité de livres. Alberic le fit ordonner prêtre à Cologne, en même temps qu'il fut conſacré évêque ; & le chargea de l'égliſe de Doquing, où ſaint Boniface avoit ſouffert le martyre. Mais il ne laiſſoit pas de gouverner le monaſtere d'Utrect pendant trois mois: roulant par quartier avec deux autres prêtres & l'évêque Alberic, qui l'avoit ainſi ordonné.

Saint Ludger travailla ſept ans en Friſe depuis la mort de ſaint Gregoire; c'eſt-à-dire depuis 776. juſques vers 783. & pendant ce temps il fit grand nombre de converſions, fonda pluſieurs égliſes & pluſieurs monaſteres. Les choſes étoient en cet état, quand le ravage des Saxons l'obligea à quitter la Friſe. Il diſtribua en divers lieux ſes diſciples, qui étoient en grand nombre; & en emmena deux avec luy, ſavoir Hildegrim ſon frere & Gerbert ſurnommé le chaſte. Il alla à Rome, ſoit avec ſaint Villehade, comme diſent quelques-uns, ſoit l'année ſuivante : & paſſa au mont Caſſin, où il s'arêta, pour apprendre la regle de ſaint Benoiſt. Car il ſe propoſoit d'établir un monaſtere dans une terre qui luy apartenoit: il revint en Friſe au bout de deux ans & demi.

Cependant le roy Charles défit les Saxons en plu-

Digitized by Google

AN. 785.

sieurs combats tres-sanglants, pendant trois années de suite; & enfin la quatriéme qui étoit 785. ils demeurerent soumis: les deux principaux chefs des rebelles Vitiquind & Albion se rendirent: vinrent trouver le roy à Attigni, où il celebra la pâque, & y receurent le baptême. Plusieurs autres se convertirent; plusieurs rentrerent dans le sein de l'église, aprés avoir apostasié. Alors saint Villehade sortant de sa retraitte d'Eternach vint trouver le roy Charles à Ereſbourg, & luy demander ses ordres, pour recommencer à prêcher l'évangile en Saxe. Le roy luy ordonna de retourner au pays de Vigmode, où il avoit travaillé, & dont on le nommoit déja l'évêque, quoi qu'il ne fût que prêtre: & pour le soulagement de ses travaux, il luy donna un petit monastere de France nommé Justine. Saint Villehade recommença donc à prêcher la foi publiquement: à relever les égliſes abatuës, & mettre en chaque lieu des personnes éprouvées, pour instruire & gouverner les peuples. Le roy ayant aussi oüi parler de saint Ludger, qui étoit revenu d'Italie: le chargea de l'instruction des Frisons de cinq cantons, à l'orient de la riviere de Labec. Il passa même de l'avis du roy dans une isle, entre la Frise & le Danemarc, où on adoroit un dieu nommé Fosite. Il en abatit les temples, bâtit une égliſe: & ayant converti les habitans, il les baptisoit dans une fontaine, où saint Villebrod avoit baptisé trois hommes; & dont les payens par superstition n'osoient puiser de l'eau, qu'en silence. On raporte à ce temps-là incontinent aprés la converſion de Vitiquind,

XX. Converſion de Vitiquind. *Ann. Petav. Loiſel. Fuld*

V. ta S. Vill. c. 8.

Vita S. Ludg. lib. 1. n. 18.

Sup. lib. XLI. n. 1.

V. Coint. an. 789. n. 9. Boll. 30. Apr. to. II. p. 802.

AN. 786. l'érection de deux nouveaux évêchez en Saxe, Minden & Verden. Le premier évêque de Minden fut Herimbert, & cette église fut soumise à la metropole de Cologne. Verden au delà du Veser, à l'orient, fut soumise à Mayence, & eut pour premier évêque saint Suitbert, que quelques-uns ont confondu mal à propos avec le compagnon de saint Villebrod, mort dés l'an 713. On met l'érection de ces deux évêchez en 786.

Coint. an. 785. n. 12. Le roy Charles manda au pape Adrien l'heureuse nouvelle de la conversion des Saxons, par André, que l'on croid avoir été abbé de Luxeu : afin qu'il ordonnât des prieres en action de graces, & des litanies, ou processions, ce que le pape luy accorda volontiers. Charles le fit aussi consulter par deux autres abbez, Ithier de saint Martin de Tours, & Magenaire de saint Denis en France, touchant la penitence que l'on devoit imposer aux Saxons, qui avoient apostasié. Le pape répondit: Nos predecesseurs ont décidé, que ceux qui sont ainsi tombez doivent faire une longue penitence, dont toutefois il faut juger par la contrition du cœur, plus que par le temps. C'est donc aux évêques à la regler, suivant que la chute a été volontaire ou forcée : les penitens doivent donner leur confession de foi, & promettre avec serment de la garder, & de se soumettre en tout aux ordres des évêques.

Epist. 91. Carol.

XXI. Evêques des monasteres.

to. 6. Conc. p. 1779 V. Coint an. 786. n. 12.

On trouve des privileges que ces deux abbez Ithier & Magenaire obtinrent du pape Adrien, chacun pour leur monastère, portant confirmation du droit d'y avoir des évêques particuliers. Ces privi-

leges ſont tous deux en même forme, & de même date ; c'eſt-à-dire du mois de Juin, indiction neuviéme, l'an 786. Le privilege de ſaint Denis confirme celuy que l'abbé Fulrad avoit obtenu du pape Etiene II. en 757. & il eſt certain que cette abbaye avoit du temps de Fulrad un évêque nommé Herbert: mais elle n'en avoit plus dés le temps de Charles le chauve. On en compte juſqu'à douze dans ſaint Martin de Tours : & l'uſage n'en fut aboli que par le pape Urbain II. l'an 1096. On en trouve auſſi au monaſtere de Lobes, ſur la Sambre, & à celuy d'Hohenove en Alſace. Ces évêques des monaſteres n'étoient pas titulaires, comme ſi le monaſtere & ſes dépendances eût été un diocéſe : mais ils étoient du genre de ceux qui ſe trouvent quelquefois avoir été ordonnez ſans titre : ou aprés l'avoir quitté, ils ſe retiroient dans ces monaſteres, & y faiſoient les fonctions, comme en des lieux exempts de la juriſdiction des évêques ordinaires. Tels ſont les évêques de Lobes, de ſaint Oyan & d'Eichſtet, qui ſont nommez au concile d'Attigni, l'an 765. Quelquefois c'étoit des chorévêques, qui avoient leur ſiege fixe dans le monaſtere. Tantôt l'abbé étoit en même-temps évêque du monaſtere, tantôt c'étoit deux perſonnes differentes. D'autres fois c'étoit de ſimples prêtres, à qui on donnoit le titre d'évêques, parce qu'ils avoient miſſion pour prêcher l'évangile en certain territoire : comme ſaint Gregoire d'Utrect en Friſe, & ſaint Ludger en Veſtfalie. Magenaire avoit ſuccedé dans l'abbaye de ſaint Denis à Fulrad mort en 784. le 16. de Juillet. On void

AN. 786.

Lib. 1. Mirac. S. Dion. c. 6.

Mabill. præf. 1. Sæc. 3. n. 32. &c.

Id Diplom. p. 619.

To. 6. Conc. p. 1702.

Eloge. p. 318. to. 4. act. ined. p. 342.

AN. 785. par ſon teſtament, que tout abbé régulier qu'il étoit, il conſerva toute ſa vie de grands biens : entre autres pluſieurs terres en Alſace & en Briſgau, qu'il laiſſa en l'abbaye de ſaint Denis, avec les monaſteres qu'il y avoit fondez.

XXII. Fauſſes decretales. *Hincm. opuſc. 14. c 15. 10. 6. Conc. p. 1813. V. Coint. an. 785. n. 16. 17. &c.*

Son ſucceſſeur dans la charge d'archichapelain fut Ingelram, ou Enguerran évêque de Mets : à qui l'on attribuë une collection de canons, qui porte auſſi le nom du pape Adrien, comme l'ayant donnée à Enguerran, le treiziéme des Calendes d'Octobre, indiction neuviéme : c'eſt-à-dire le dix-neuviéme de Septembre 785. lors que l'on examinoit ſa cauſe. Mais d'autres exemplaires portent que ce fut Enguerran qui la preſenta au pape : ce qui eſt plus vraiſemblable, vû la difference qu'il y a entre cette collection & le code des canons, que le pape Adrien donna au roy Charles environ dix ans auparavant. La principale difference conſiſte dans les extraits des fauſſes decretales d'Iſidore, dont eſt remplie la collection d'Enguerran : & c'eſt la premiere fois que nous trouvons ces décretales employées.

Præf. Iſid. to. 1. Conc. p. 3.

La collection où elles ſe trouvent porte le nom d'Iſidore Mercator, qui paroît avoir été Eſpagnol. Il dit dans la preface, qu'il a été obligé à faire cet ouvrage, par quatre-vingt évêques & autres ſerviteurs de Dieu ; & qu'aprés les canons des apôtres, il y a inſeré quelques lettres decretales des papes ; c'eſt-à-dire de Clement, d'Anaclet, d'Evariſte, & des autres, juſqu'à ſaint Silveſtre : mais il ne dit point où il les a trouvées. Elles étoient in-

Digitized by Google

connuës à Denis le Petit, qui recüeillit deux cens ans auparavant les decretales des papes, seulement depuis saint Sirice. D'ailleurs elles portent des caracteres visibles de fausseté. Toutes sont d'un même style, & qui convient beaucoup mieux au huitiéme siecle, qu'aux trois premiers : longues & remplies de lieux communs ; &, comme on a découvert en les examinant curieusement, remplies de divers passages de saint Leon, de saint Gregoire, & d'autres auteurs posterieurs aux papes dont elles portent le nom. Leurs dattes sont presque toutes fausses. AN. 785. *Sup. l. XXXII. n. 38.*

La matiere de ces lettres en découvre encore la supposition. Elles parlent d'archevêques, de primats, de patriarches ; comme si ces titres avoient été receus dés la naissance de l'église. Elles défendent de tenir aucun concile, même provincial, sans la permission du pape, & representent comme ordinaires les appellations à Rome. On s'y plaint des usurpations frequentes des biens temporels des églises. On y met en maxime, que les évêques tombez dans le peché peuvent, aprés avoir fait pénitence, exercer leurs fonctions, comme auparavant : contre ce que j'ai rapporté en divers endroits. Enfin la principale matiere de ces decretales, sont les accusations des évêques : il n'y en a presque aucune qui n'en parle, & qui ne donne des regles pour les rendre difficiles. Aussi Isidore fait assez voir dans sa préface, qu'il avoit cette matiere fort à cœur. Il y soutient qu'il y avoit plus de vingt canons du concile de Nicée : & parle du sixiéme *Epist. 2. Callisti. c. 6. to. 1. Conc. p. 615.*

Digitized by Google

concile tenu l'an 680. ce qui montre qu'il ne peut être, comme quelques-uns ont crû, saint Isidore de Sevile.

Outre les decretales des papes, la collection d'Isidore contient les canons des conciles d'Orient, d'une version plus ancienne que celle de Denis le Petit, & plusieurs canons des conciles de Gaule & d'Espagne. Cependant son artifice tout grossier qu'il étoit imposa à toute l'église Latine. Ses fausses decretales ont passé pour vrayes pendant 800. ans; & à peine ont-elles été abandonnées dans le dernier siecle. Il est vrai qu'il n'y a plus aujourd'hui d'homme médiocrement instruit en ces matieres, qui n'en reconnoisse la fausseté. Celuy qui répandit en France cette collection, fut Riculfe archevêque de Mayence: il avoit succedé à Lulle qui mourut le seiziéme d'Octobre 787. dans le monastere d'Hersfeldt, où il fut enterré, & il est compté entre les saints. Il eut grand soin de faire aporter des livres d'Angleterre, particulierement ceux de Bede: & on a avec les lettres de saint Boniface, plusieurs lettres de luy, & d'autres à luy, qui font voir en quelle estime il étoit.

Lab. de script. Isid. to 1. p. 649. Bona. liturg. lib. 1. c. 3. v. not. Ant. Aug. to. 6. Conc. p. 1839. Coint. an 786. n. 18. 19. & seqq. Hincm. opusc. 23. c. 24. p. 376. Eloy. to. 4. att. SS. Ben. p. 398. Mart. yr. R. 16. Octob.

XXIII. Capitulaire de Theodulfe.

Un autre évêque qui commençoit alors à se distinguer en France, étoit Theodulfe d'Orleans, né delà les Alpes, d'une famille tres-noble, & son nom semble Lombard. Il avoit été marié, & avoit des enfans, dont on connoist une fille nommée Gisle. Le roy Charles l'amena d'Italie à cause de sa doctrine & de son genie; apparemment à son second voyage en 781. & luy donna l'abbaye de Fleury, & l'évêché

Lib. III. Carm. 4. V. Coint. 781 n. 126. Id. an. 786. n. 64.

l'évêché d'Orleans qu'il posseda en même temps, & y entra vers l'an 786. Il fit un capitulaire ou instruction à ses prêtres en quarante-six articles, qui est un monument precieux de la discipline de son temps. *Id an. 786. n. 64.* *to. 7. conc. p. 136.*

D'abord il les exhorte à prendre grand soin du peuple qui leur est soûmis, ce qui montre que ces prêtres sont les curez; & à se souvenir toûjours de leur dignité & de l'onction sacrée de leurs mains. Il leur recommande l'assiduité à la lecture & à la priere; & le travail des mains pour mortifier le corps, & subvenir à leurs besoins & à ceux des pauvres. Il ajoûte: Quand vous venez au Synode, suivant la coutume, apportez avec vous les habits, les livres & les vases sacrez dont vous vous servez dans vôtre ministere; & amenez deux ou trois clercs, qui vous aident à celebrer la Messe: afin que l'on voye avec quel soin vous faites le service de Dieu. Faites vous-même ou faites faire en vôtre presence le pain du saint sacrifice; & prenez garde que le pain, le vin & l'eau qui y sont necessaires soient parfaitement purs & maniez avec une extrême propreté. Les femmes n'approcheront point de l'Autel tandis que le prêtre celebre la messe; mais elles demeureront à leurs places, & il ira prendre leurs offrandes. Elles ne doivent point toucher aux choses saintes, ni même les hommes laïques. Le prêtre ne celebrera point la Messe seul, il faut qu'il y ait des assistans, qui puissent luy répondre quand il saluë le peuple: & le Seigneur a dit qu'il seroit au milieu de deux ou trois assemblez *cap. 1.* *c. 2.* *c. 3.* *c. 4.* *c. 5.* *c. 6.* *c. 7.* *Matth. XVIII. 20.*

c. 8. en ſon nom. Nous voyons que l'on met ſouvent dans l'égliſe des bleds ou des foins. C'eſt pourquoy nous défendons d'y rien ſerrer que les ornements, les vaſes ſacrez & les livres.

c. 9. C'eſt une ancienne coûtume en ces quartiers d'enterrer les morts dans les égliſes, en ſorte qu'elles deviennent des cimetieres. Nous défendons d'y enterrer perſonne à l'avenir, ſi ce n'eſt un prêtre ou un autre homme diſtingué par ſa vertu. On n'ôtera pas toutefois les corps qui ſont dans les égliſes, mais on enfoncera les tombeaux & on les couvrira de pavé en ſorte qu'ils ne paroiſſent point: que s'il y a trop de corps, le lieu ſera tenu pour cimetiere, on en ôtera l'Autel & on le transferera dans un

c. 10. lieu pur. On ne doit s'aſſembler dans l'égliſe que pour loüer Dieu, & il en faut bannir les affaires, les diſputes & les diſcours inutiles: On ne doit celebrer la meſſe que dans l'égliſe. Défenſe aux prêtres & aux laïques d'employer les vaſes ſacrez à au-

c. 11. cun uſage profane.

n. 18. Défenſe à aucune femme de loger avec un prêtre. Défenſe aux prêtres d'aller boire ou manger

c. 12. dans les tavernes: ni avec des femmes, ſi ce n'eſt en

c. 13. famille. Défenſe de ſolliciter les paroiſſiens d'un

c. 14. autre de venir à ſon égliſe & lui payer les diſmes, ou

c. 16. de briguer l'égliſe d'un autre par preſens, pour ſe la faire donner: ces deux cas ſous peine de dépoſition, ou de longue priſon pour faire penitence. Un

c. 17. enfant malade, de quelque paroiſſe qu'il ſoit, étant apporté au prêtre, il doit le baptiſer ſans délai. On portoit donc les enfans à l'égliſe pour le baptême, même en cas de neceſſité.

Digitized by Google

Theodulfe continuë : Si un prêtre veut envoyer à l'école ſon neveu, ou ſon parent : nous lui permettons de l'envoyer à l'égliſe de ſainte Croix, ou aux monaſteres de ſaint Agnan, de ſaint Benoiſt, ou de ſaint Lifard, ou à quelque autre des convents dont nous avons la conduite. Sainte Croix étoit la cathedrale comme elle eſt encore, ſaint Aignan d'Orleans & ſaint Lifard de Meun étoient dés lors habitées par des chanoines : Saint Benoiſt ou Fleury par des moines, & Theodulfe étoit Abbé de ces trois monaſteres. Il continuë : Les prêtres tiendront des écoles dans les bourgs & les villages ; & enſeigneront avec charité les enfans qui leur ſeront envoyez, ſans rien exiger des parens, ni recevoir que ce qui ſera offert volontairement. c. 19. V. Coint. an. 786. n. 85. c. 20.

Il rapporte enſuite un abregé de la morale chrétienne, tiré de la regle de ſaint Benoiſt, ſous le nom d'inſtrumens de bonnes œuvres. Il ordonne que tous les fidelles apprennent par cœur l'oraiſon dominicale & le ſymbole, comme le fondement de toute la religion chrétienne : qu'ils les diſent tous les jours au moins le matin & le ſoir, avec quelques autres courtes prieres qu'il preſcrit : qu'ils faſſent ces prieres à l'égliſe autant qu'il ſe pourra, ſinon en quelque lieu qu'ils ſe trouvent, en chemin, dans les bois ou dans les champs. Il faut auſſi prier les ſaints, comme les apôtres & les martyrs d'interceder pour nous. Le dimanche ne doit être employé qu'à prier & aſſiſter à la meſſe, & il n'y a de travail permis que pour preparer à manger : s'il eſt beſoin de voyager par eau ou par terre, c'eſt c. 21. Reg. c. 4. c. 22. c. 23. 29. c. 24.

c. 45. 46. ſans préjudice de la meſſe & de la priere. Il faut venir à veſpres le ſamedi, puis aux vigiles & à matines; & à la meſſe avec des offrandes : il faut faire des aumônes & ſe réjoüir ſpirituellement en mangeant avec ſes amis: il faut corriger l'abus de ceux qui les dimanches & les feſtes, ſi-toſt qu'ils ont oüy une meſſe même des morts, ſe retirent de l'égliſe & paſſent le reſte du jour en feſtins & en débauches. Perſonne ne doit manger qu'aprés l'office public; & pour ne point détourner le peuple de la meſſe ſolemnelle qui ſe dit à Tierce, les prêtres qui diſent des meſſes particulieres les diront plus matin & ſecrettement. Les prêtres de la ville & des faux-bourgs, viendront à l'égliſe cathedrale, pour aſſiſter avec tout le peuple à la meſſe publique & à la predication : il n'y a que les religieuſes qui en ſont diſpenſées pour leur clôture. C'étoit donc encore l'uſage de ne faire qu'un office le Dimanche dans les grandes villes.

c. 34. Il faut enſeigner au peuple quelle eſt la vraye charité, afin qu'ils ne ſe contentent pas des œuvres exterieures; & que chacun exerce envers luy-meſme les œuvres de miſericorde ſpirituellement,
c. 32. comme il les exerce corporellement envers le pro-
c. 25. chain. L'hoſpitalité eſt recommandée, d'une maniere à faire croire qu'il n'y avoit point alors d'hôtelleries publiques: car on traitte d'inhumanité de ne
c. 30. recevoir pas les hôtes gratuitement. Nous devons tous les jours confeſſer à Dieu nos pechez dans nôtre priere, & pour en obtenir la remiſſion reciter le pſeaume cinquantiéme, le ving-quatriéme, le

Digitized by Google

trente-neuviéme & les autres ſemblables. La confeſſion que nous faiſons au prêtre eſt utile pour recevoir ſes conſeils & la penitence ; & nous devons confeſſer tous nos pechez, même de penſée. Ces dernieres paroles montrent la neceſſité de la confeſſion. Les penitences canoniques étoient encore en vigueur, & Theodulfe veut qu'on avertiſſe le peuple, qu'il faut l'impoſer telle pour un parjure, ou un faux témoignage, que pour un adultere, une fornication, un homicide & les autres crimes, c'eſt à dire de ſept ans ; & que ſi quelqu'un ayant commis de ces crimes, & craignant la longueur de la penitence ne vient pas ſe confeſſer, il doit être chaſſé de l'égliſe & de la communion des fidelles : en ſorte que perſonne ne prie, ne boive ou mange avec lui, ou ne le reçoive en ſa maiſon. c. 31. c. 26. c. 27.

Une ſemaine avant le commencement du carême il faut ſe confeſſer aux prêtres & recevoir la penitence, il faut reconcilier les perſonnes diviſées & appaiſer tous les differens : entrant ainſi dans la ſainte quarantaine, on arrivera à pâques avec des cœurs purs & renouvellez par la pénitence. On doit obſerver le carême, en jeûnant exactement tous les jours, hors les dimanches : car les autres jeûnes ſont de devotion, mais celuy-cy eſt de precepte : il n'y a que les malades & les enfans qui en ſoient exempts. Le jeûne doit être accompagné d'aumônes, & il faut donner aux pauvres ce que l'on conſommeroit ſi on ne jeûnoit pas. Pluſieurs s'imaginent jeûner, en mangeant ſi tôt qu'ils entendent ſonner None. Ce n'eſt point jeûner ſi on mange avant vef- c. 36. c. 37. c. 38.

pres ; il faut venir à la messe, & aprés avoir oüy vespres on peut prendre son repas. Celui qui ne peut aller à la messe, doit faire sa priere quand il croira
c. 40. être l'heure devespres, & jeusner jusques-là. On doit en ces jours s'abstenir de toutes sortes de délices. Celui qui peut se passer d'œufs, de fromage, de poisson & de vin a un grand merite ; & celui que l'infirmité ou le travail empêche de s'en abstenir, doit au moins jeûner jusqu'au soir. Mais il est contre toute raison de s'abstenir de fromage, de lait,
c. 43. de beurre & d'œufs & ne pas jeûner. En ces saints jours les gens mariez doivent garder la continence, sans laquelle leur jeûne est de peu de merite ; & s'il n'est accompagné de prieres, de veilles & d'au-
c. 42. mônes. On doit aussi s'abstenir des procés & des disputes.

c. 41. Tous ceux qui ne sont pas excommuniez doivent recevoir le sacrement du corps & du sang de Jesus-Christ tous les dimanches de carême : le jeudi, le vendredi & le samedi saint & le jour de Pâque ; & toute la semaine de Pâque doit être celebrée comme le jour. Il est remarquable que le vendredi & le samedi saint sont comptez entre les jours
c. 44. de communion generale. On doit se preparer avec soin à la sainte communion : s'abstenant quelque temps du devoir conjugal, se purifiant des vices, s'ornant de vertus, s'appliquant à l'aumône & à la priere. Car comme il est dangereux de s'en approcher indignement, il l'est aussi de s'en abstenir long temps : excepté ceux qui étant excommuniez ne communient pas quand ils veulent, mais en

certains temps, & les perſonnes pieuſes qui le font preſque tous les jours. Cette excommunication pendant laquelle on communioit quelquefois n'étoit pas l'anathême, mais quelque peine ſemblable à l'excommunication mentionnée dans la regle de ſaint Benoiſt. AN. 784.

A C P. le patriarche Paul étant tombé malade renonça à ſa dignité le dernier jour d'aouſt 784. indiction ſeptiéme, & ſe retira dans le monaſtere de Florus, où il prit l'habit monaſtique à l'inſceu de l'imperatrice Irene. Quand elle l'eut appris, elle vint le trouver fort affligée, amenant l'empereur Conſtantin ſon fils; & luy demanda pourquoy il avoit fait cette démarche. Il répondit fondant en larmes: Plût à Dieu que je ne fuſſe jamais entré dans le ſiége épiſcopal, pendant que cette égliſe étoit opprimée, ſeparée des autres & anathematiſée. L'imperatrice luy envoya enſuite les patrices & les principaux du ſenat. Il leur dit. Si on ne tient un concile œcumenique, & ſi on ne corrige l'erreur qui regne icy, il n'y a point pour vous de ſalut. Ils lui dirent: Pourquoy donc à vôtre élection avez-vous ſouſcrit à la défenſe d'adorer les images? C'eſt, dit-il, ce que je déplore, & pourquoy j'ay recours à la penitence: priant Dieu qu'il ne me puniſſe pas comme évêque, pour avoir gardé le ſilence juſqu'à preſent, & n'avoir pas prêché la verité, par la crainte de vôtre fureur. Car ſi la mort m'avoit ſurpris rempliſſant le ſiege de cette ville, je ſerois chargé de l'anathême de toute l'égliſe catholique, qui jette dans les tenebres exterieures. Aprés cette declara-

XXIV. Mort de Paul. Taraiſe patriarche de C P. *Theoph. an. 4. p. 385.*

epiſt. Conſt. to 7. conc. p. 31. B.

AN. 784. tion le patriarche Paul mourut en paix, fort regretté de l'imperatrice & de tous les gens de bien: car c'étoit un homme venerable, dont les aumônes étoient immenſes, & en qui la princeſſe avoit une confiance ſinguliere.

Conc. 7. Act. 1 p. 51. Theoph. an. 5. p 386.

Alors elle aſſembla ſon conſeil, où elle apella des hommes verſez dans les affaires eccleſiaſtiques, & aprés avoir invoqué Jeſus-Chriſt elle délibera avec eux, pour chercher un ſujet propre à remplir le ſiege de C. P. Ils nommerent tous d'une voix Taraiſe ſecretaire de l'empereur. L'imperatrice le fit appeller: mais il refuſa & expliqua ſes raiſons. Enfin l'imperatrice aſſembla tout le peuple dans le palais nommé Magnaure, & dit: Vous ſçavez, mes freres, ce qu'a fait le patriarche Paul: s'il vivoit encore, nous ne ſouffririons pas qu'il quittaſt ſa chaire, quoy qu'il eût pris l'habit monaſtique: mais puiſqu'il a plû à Dieu de le retirer de ce monde, cherchons un homme qui puiſſe être nôtre paſteur, & fortifier l'égliſe par ſes inſtructions. Ils dirent tous d'une voix: Il n'en faut point d'autre, que le ſecretaire Taraiſe. Nous l'avons auſſi choiſi, dit l'imperatrice, mais il le refuſe: qu'il diſe pourquoy il ne reçoit pas nôtre ſuffrage & le vôtre. Taraiſe expoſa publiquement ſes excuſes, & dit:

Theoph. p. 387. to 7. conc p. 34. 1. Cor. ix.

Je crains de me rendre ſi facilement à vôtre choix. Car ſi ſaint Paul inſtruit dans le ciel, aprés avoir porté le nom de Dieu devant les peuples & les rois, craignoit encore d'être reprouvé: moy qui juſqu'ici ay vecu dans le monde au nombre des laïques, & ſervant dans les charges du palais: comment

comment puis-je ainſi ſans preparation monter à la dignité ſacerdotale ? c'eſt une entrepriſe bien terrible, mais voici le principal ſujet de ma crainte. Je vois l'égliſe diviſée en Orient, nous parlons differemment les uns des autres, & pluſieurs ſont d'accord avec l'Occident, qui nous anathematiſe tous les jours. C'eſt une terrible choſe que l'anathême, qui chaſſe du royaume des cieux & mene dans les tenebres exterieures. Rien n'eſt ſi agreable à Dieu, que l'union, qui nous fait une ſeule égliſe catholique, comme nous confeſſons dans le ſymbole. Je demande donc, mes freres, ce que je croy que vous deſirez auſſi, ſçachant que vous avez tous la crainte de Dieu : je demande, que l'empereur & l'imperatrice aſſemblent un concile œcumenique ; afin que nous ne ſoyons qu'un corps ſous un ſeul chef, qui eſt Jeſus-Chriſt. Si l'empereur & l'imperatrice m'accordent cette demande, je me ſoumets à leurs ordres & à vôtre ſuffrage : ſinon, il m'eſt impoſſible d'y conſentir, pour ne me pas rendre condamnable au jour du jugement, dont ni empereur, ni évêque, ni magiſtrats, ni multitude d'hommes ne pourra me délivrer. Rendez-moy, mes freres, telle réponſe qu'il vous plaira. AN. 784.

Ce diſcours de Taraiſe fut écouté de tout le peuple avec grand plaiſir, & tous conſentirent au concile : excepté quelque peu de perſonnes déraiſonnables, qui vouloient le differer. Taraiſe fut donc ordonné patriache de C P. le jour de Noël vingt-cinquiéme de Decembre indiction huitiéme la même année 784. Il étoit de race patricienne, *Vita. per Ignat. ap. Febr. Bal to. 5. p. 576.*

AN. 785. son pere nommé George étoit un magistrat d'une justice éprouvée, & sa mere Encratia celebre pour sa pieté. Il se distingua luy-même par sa vertu.

XXV. Preparatifs du concile.

Si-tôt qu'il fut patriarche il envoya ses lettres synodales & sa profession de foy au pape Adrien, *to. 7. Conc. p. 32.* à qui l'imperatrice écrivit au nom de son Fils & au sien. Ils déclarent la resolution qu'ils avoient prise d'assembler un concile universel; & prient le pape d'y venir, pour confirmer l'ancienne tradition touchant les images: luy promettant de le recevoir avec l'honneur convenable & le renvoyer de même. Que s'il ne peut venir, ils le prient d'envoyer des hommes venerables & sçavans chargez de ses lettres, pour representer sa personne. Cette lettre est dattée du quatriéme des calendes de Septembre indiction septiéme, c'est à dire du vingt-neuviéme d'Aoust 784. deux jours avant la mort du patriarche Paul, avec qui apparemment elle fut concertée. On en chargea Constantin évêque de Leontine en Sicile, déja connu du pape: que l'on pria de le renvoyer promptement porter les nouvelles de sa venuë. Car on supposoit que le pape viendroit, & les ordres pour le recevoir étoient donnez au gouverneur de Sicile.

Taraise écrivit aussi une lettre adressée aux évêques & aux prêtres d'Antioche, d'Alexandrie & de Jerusalem: qui contient sa profession de foy touchant la Trinité, l'Incarnation, & l'invocation des *To. 7. Conc. p. 162.* saints: la condamnation de tous les heretiques, l'approbation des six conciles œcumeniques, & la condamnation du pretendu concile contre les ima-

Digitized by Google

ges. Enfin il les prie d'envoyer au moins deux le- AN. 785.
gats, pour tenir leur place dans le concile, avec leurs lettres, pour concourir à la réunion de l'égliſe. La lettre de Taraiſe au pape étoit conforme à celle-cy.

Le pape Adrien ne manqua pas de faire réponſe à l'empereur & au patriarche. Il dit à l'empereur: C'eſt vôtre biſayeul, qui par le conſeil de quelques impies a ôté chez vous les images, au grand ſcandale de tout l'univers. Dequoi les deux papes Gregoires étant dans une grande affliction, luy écrivirent pluſieurs fois, pour le prier de les rétablir: mais ils n'eut aucun égard à leurs prieres. Enſuite nos ſaints predeceſſeurs Zacarie, Etiene, Paul & l'autre Etiene ont fait la même priere aux empereurs vôtre ayeul & vôtre pere. Je vous ſupplie de même en toute humilité de faire obſerver en Grece, ce que nous pratiquons en honorant les images, ſuivant la tradition de nos peres. Et enſuite: Nous adorons Dieu en eſprit & en verité; & n'avons garde de faire des divinitez des images: ce n'eſt qu'un monument de nôtre veneration. Il traitte fort au long la queſtion, & ajoute: Nous avons pris ſoin de vous envoyer les paſſages des peres, qui recommandent les ſaintes images. Et je ſupplie vôtre clemence du fonds du cœur, à genoux & proſterné à vos pieds, comme ſi j'étois preſent: je vous conjure, dis-je, devant Dieu, de faire rétablir les images en leur ancien état, tant à C P. que dans les autres parties de la Grece. Que s'il eſt impoſſible à cauſe des heretiques de les rétablir ſans tenir un

To. 7. Conc. p. 106.

p. 115. B.

AN. 785. concile : il faut premierement que le faux concile tenu contre toutes les regles, soit anathematisé en presence de nos legats. Ensuite que vous nous envoyiez, suivant la coutume, une déclaration avec serment en vôtre nom, de l'imperatrice vôtre mere, du patriarche de C P. & de tout le senat; que vous laisserez dans le concile une entiere liberté, & renvoyerez nos legats avec toute sorte d'humanité, quand même on ne s'accorderoit pas.

Je vous supplie aussi de nous faire restituer en entier les patrimoines de saint Pierre, donnez par les empereurs, & les autres fidelles, pour le luminaire de l'église & la nourriture des pauvres. Et de faire restituer à l'église Romaine les consecrations des archevêques & des évêques, qui sont de nôtre jurisdiction, suivant la tradition ancienne. Il faut entendre les évêques de l'Illyrie, qui avoit été toute entiere sous la jurisdiction du pape, comme j'ai marqué sous le pape Boniface, l'an 421. & quant aux patrimoines, ce sont ceux de Grece & d'Orient.

Sup. lib. XXIV. *n.* 31.

Le pape Adrien ajoute : Nous avons été fort surpris, de voir que dans vôtre lettre on donne à Taraise le titre de patriarche universel. Le patriarche de C P. n'auroit pas même le second rang, sans le consentement de nôtre siege: mais s'il est universel, il a donc aussi la primauté sur nôtre église : ce que tous les Chrétiens voyent bien être une prétention ridicule. Taraise luy-même nous a envoyé sa lettre synodique : sa confession de foi nous a réjoüi : mais nous avons été troublez, de voir qu'il a été tiré de l'état laïque & du service de l'empereur, pour être

P. 118.

élevé tout d'un coup à la dignité de patriarche. Ce qui eſt tellement contre les regles, que nous n'aurions point conſenti à ſon ordination, ſi nous n'eſperions qu'il concourra fidellement au rétabliſſement des images. AN. 785.

Le pape propoſe enſuite à l'empereur l'exemple du roy Charles: Qui ſuivant nos avis, dit-il, & accompliſſant nos deſirs, a ſoumis à ſa puiſſance toutes les nations barbares de l'Occident; & a donné à l'égliſe Romaine à perpetuité des provinces, des villes, des châteaux & des patrimoines, qui étoient détenus par les Lombards, mais qui appartenoient de droit à ſaint Pierre: & il ne ceſſe point d'offrir tous les jours de l'or & de l'argent, pour le luminaire & la nourriture des pauvres. Enfin le pape recommande à l'empereur les deux legats, qu'il chargeoit de ces lettres; ſçavoir Pierre archiprêtre de l'égliſe Romaine & Pierre prêtre & abbé du monaſtere de ſaint Sabas à Rome. La lettre à l'empereur eſt dattée du vingt-ſixiéme d'Octobre, indiction neuviéme, qui eſt l'an 785. La lettre au patriarche Taraiſe approuve ſa confeſſion de foi, & ne contient rien de particulier. *p. 119.* *p. 122.*

Les deux legats que Taraiſe avoit envoyez en Orient y étant arrivez, à la faveur de la paix, qui duroit encore entre les Romains & les Muſulmans, s'adreſſerent d'abord à deux moines, qui avoient expoſé leur vie pour la reformation des égliſes: & qui les ayant vûs autrefois, les reconnurent, & les receurent avec grande joye. Les legats de C. P. ſe découvrirent à eux, leur montrerent les lettres

XXVI. Deputation d'Orient. *Epiſt. Orient. act. 3. Conc. T. 7. p. 171.*

AN. 785. de Taraiſe, & leur raconterent ſes bonnes diſpoſitions & celles de l'imperatrice. Les deux moines cacherent ſoigneuſement les legats, pour la crainte des Muſulmans, qui les auroient pu prendre pour des eſpions de l'empereur de C P. Ils n'oſerent les laiſſer voir à perſonne, ni leur permettre d'executer leur deſſein, qui étoit d'aller trouver les patriarches d'Orient. Aprés les avoir mis en ſeureté, ils ſe déroberent d'eux, & allerent en diligence trouver les moines de Paleſtine, qu'ils aſſemblerent ſans bruit ; & d'abord leur firent promettre, ſous de terribles ſermens, de tenir ſecret ce qu'ils alloient leur dire : ainſi aprés avoir bien pris leurs ſeuretez, ils leur découvrirent toute l'affaire. Ceux-cy ſurpris & touchez d'un changement ſi peu attendu de l'égliſe de C P. répandirent beaucoup de larmes, & ſe leverent pour prier avec crainte & tremblement. Aprés avoir demandé la lumiere du ſaint Eſprit, ils reſolurent, connoiſſant la haine des Muſulmans contre les Chrétiens, de retenir les legats de C P. & de les empêcher d'aller voir ceux à qui ils étoient envoyez.

Ils les amenerent au milieu d'eux, & les exhorterent fortement à ne pas troubler les égliſes, qui étoient en paix, & cauſer la ruine entiere d'un peuple accablé d'une dure ſervitude, & chargé d'impoſitions exceſſives. Les legats ne pouvoient goûter cette propoſition, & diſoient : C'eſt pour cela même que nous ſommes envoyez : afin de nous expoſer à la mort pour l'égliſe, & d'accomplir l'intention du patriarche & de l'empereur. Vous auriez

Digitized by Google

raiſon, reprirent les moines, ſi vous n'expoſiez que vôtre vie : mais puiſque ce peril regarde tout le corps de l'égliſe, quel en ſera le fruit ? Mais diſoient les legats, de quel front retournerons nous à ceux qui nous ont envoyez, ſans leur rien raporter de ce qu'ils ont eſperé ? Les moines embarraſſez de cette difficulté, jetterent les yeux ſur deux d'entre eux, Jean & Thomas, qui avoient été ſyncelles de deux patriarches, & dont ils connoiſſoient le zele pour la foi, & l'amour pour la retraitte : Jean étoit celebre par ſa doctrine & ſa vertu, & avoit été ſyncelle du patriarche d'Antioche : Thomas l'avoit été de celuy d'Alexandrie. Il étoit abbé du monaſtere de ſaint Arſene en Egypte ; & il fut depuis archevêque de Theſſalonique. Les moines leur dirent : Voicy, mes freres, un temps propre pour le ſalut, & une œuvre bien au deſſus de la retraitte. Allez avec ces hommes, & vous chargés de leurs excuſes. Expliquez à nos maîtres de vive voix ce que nous ne croyons pas leur pouvoir aprendre par lettres. Vous ſavez comme ſur un leger ſoupçon le patriarche de Jeruſalem a été exilé à plus de 600. lieües. Quand vous aurez accompli l'œuvre de Dieu, & fait connoître à nos maîtres la tradition apoſtolique, qui s'obſerve dans les égliſes d'Egypte & de Syrie ; alors vous rentrerez dans vôtre chere ſolitude. Ils voulurent s'excuſer ſur leur incapacité, mais on les obligea d'aller de la part des patriarches d'Orient, qui ne pouvoient ni recevoir, ni écrire de lettres ſur ces matieres. Savoir Jean pour Theodoret patriarche Melquite d'Antioche, qui avoit

AN. 785.

p. 174.

Theoph. p. 389.

Vita S. Taraſ. c. 5. Euthyth. to. 2. p. 411. p. 399. Conc. 7. p. 325. B.

ſuccedé à Theodore ſucceſſeur de Theophylacte, & pour Elie patriarche de Jeruſalem. Thomas étoit legat de Politien patriarche Melquite d'Alexandrie ſucceſſeur de Coſme. Et toutefois dans leurs ſouſcriptions chacun ſe dit vicaire des trois ſieges apoſtoliques d'Orient. Ils ſe ſoumirent par obéïſſance, on les congedia en priant pour eux : les legats de C P. étoient ravis de les emmener ; mais en ſe ſéparant de leurs freres, on répandit de part & d'autres beaucoup de larmes.

XXVII. Mort de Mahadi, Mouſa & Aaron califes. *Elmac. lib. 11. c. 4. f. 207. Theoph an. 4. p. 385.*

Les Muſulmans qui tenoient les Chrétiens dans une telle crainte, changerent alors de maître. Le calife Mahadi mourut l'an 169. de l'hegire le vingt-deuxiéme de Moharram : c'eſt-à-dire le quatriéme de Septembre 785. & eut pour ſucceſſeur ſon fils Moiſe ou Mouça ſurnommé Alhadi : qui ne regna que quinze mois, & mourut le vendredy vingt-quatriéme du ſecond Rabi, l'an 170. c'eſt-à-dire le vingt-neuviéme de Decembre 786. Son ſucceſſeur fut ſon frere Aaron ou Haron ſurnommé Rachid, fils de Mahadi, qui regna plus de vingt-trois ans, & fut un des plus illuſtres de tous les califes. *Elm. c. 5.* *Elm. p. 110.* Il étoit fort zelé Muſulman ; tous les jours il faiſoit cent genuflexions, & donnoit mille dracmes en aumône. Il fut le dernier des califes, qui fit en perſonne le pelerinage de la Meque, & il le fit huit fois pendant ſon regne : quand il ne le faiſoit pas il défrayoit trois cents pelerins. Etant ſi attaché à ſa religion, il ne faut pas s'étonner s'il fit beaucoup de mal aux Chrétiens : ſur tout aux Melquites, toujours les plus odieux aux Muſulmans. Quant *Theoph an. 6. p. 389.*

aux

aux Jacobites, Michel leur patriarche mourut l'an 762. 145. de l'hegire: & eut pour successeur Menas, qui tint le siége neuf ans. A celuy-ci succeda Jean, qui fut ordonné la premiere année du regne de Hadi, le seiziéme jour du mois Egyptien Touba: c'est-à-dire l'onziéme de Janvier 786. Il tint le siege treize ans, & mourut à pareil jour, l'an 515. de Diocletien, de Jesus-Christ 799. L'église fut en paix de son temps; & on le loüe de ses aumônes, principalement dans une grande cherté de vivres. A Antioche aprés la mort de David intrus avec violence, George qui avoit été dix ans en prison rentra dans le siége, & fut patriarche des Jacobites. Il écrivit sa lettre synodique à Jean d'Alexandrie, & en receut réponse. George étant mort, Cyriaque fut ordonné à sa place patriarche d'Antioche pour les Jacobites: & envoya aussi sa lettre synodique à Jean d'Alexandrie, qui la receut avec joye.

AN. 786. *Elmac. p. 105*

Elmac p: 3. Chr. Orient. p. 107.

Les lettres pour la convocation du concile, au nom de Constantin & d'Irene, ayant été envoyées à tous les évêques de leur obéïssance, ils se rendirent à C P. & les legats du pape & des patriarches d'Orient y arriverent en même-temps. L'empereur & l'imperatrice étoient en Thrace hors de C P. Ce qui rendoit plus hardis les évêques engagez dans l'heresie des Iconoclastes, qui étoient le plus grand nombre, & soutenus par quantité de laïques. Ils disoient hautement, qu'il falloit s'en tenir à la condamnation des images, sans souffrir qu'on tint de nouveau concile. Ils murmuroient contre le pa-

XXVIII. Concile commencé à C P. *Theoph. an. 6. p. 389. Conc. to. 7. p. 38. p. 526. D.*

AN. 786. triarche Taraïse, & au mépris de son autorité, tenoient des assemblées séparées. Il en fut averti, & leur fit dire: Sçachez que CP. a un évêque, il ne vous est point permis de tenir des assemblées à son insçû : sous peine d'être dépossez suivant les canons. Les évêques seditieux ayant receu cet avis, furent retenus par la crainte.

L'empereur & l'imperatrice revinrent à C P. & furent suivis des troupes de la garde, & des autres qui avoient accoutumé de servir dans la ville. Le jour de l'ouverture du concile fut fixé au premier d'Aoust, indiction neuviéme, l'an 786. & le lieu, dans l'église des apôtres. Le soir du jour precedent les soldats furieux vinrent dans le baptistere de l'église, criant en tumulte, qu'on ne souffriroit point qu'il se tint de concile. Le patriarche en fit son raport à l'imperatrice : mais on ne crut pas devoir pour cela differer le concile; & il s'assembla le lendemain. Le patriarche & les évêques commencerent à parler, & on leut quelques lettres synodiques, portant qu'il n'est jamais permis de tenir un concile œcumenique sans le consentement des patriarches. Comme on faisoit cette lecture, l'empereur & l'imperatrice étant dans les galeries hautes destinées aux catecumenes, d'où ils voyoient le concile: les soldats poussez par les évêques mal intentionnez, firent grand bruit hors les portes de l'église : disant qu'ils ne souffriroient point que l'on revoquât ce qui avoit été ordonné sous l'empereur Constantin. Ils entrerent même dans l'église l'épée à la main, menaçant de tuer le patriarche, les évêques ortho-

Conc 7. act. 1. p. 47. B.

Digitized by Google

doxes & les abbez. L'imperatrice envoya de ceux qui étoient auprés d'elle, pour les retenir; mais loin d'obéïr, ils leur dirent des injures; & les évêques séditieux sortirent en criant: Nous avons gagné. Mais il n'y eut personne de blessé dans ce tumulte. Le patriarche Taraise ne laissa pas d'entrer dans le sanctuaire avec les évêques catholiques; & celebra les saints mysteres, sans donner aucune marque de crainte: mais l'imperatrice envoya un de ses chambellans leur dire: Retirez-vous quant à present, afin que nous évitions l'emportement de ce peuple séditieux: il arrivera ensuite ce qui plaira à Dieu. Il étoit environ midy, ils étoient à jeun: chacun se retira chez soi, & le tumulte cessa. AN. 786. *Vita S. Taras. c. 5.*

Au mois de Septembre suivant, l'imperatrice fit venir de Thrace d'autres troupes, pour chasser de C P. celles, qui ayant servi sous l'empereur Constantin son beau-pere, étoient imbuës de ses erreurs. Le pretexte fut de les envoyer en Natolie faire la guerre contre les Arabes. Ensuite elle leur fit dire de poser les armes, les cassa tous; fit embarquer leurs familles, qui étoient demeurées à C P. & les renvoya chacun en son païs. S'étant ainsi assurée des troupes & des chefs soumis: elle envoya au mois de May de l'année suivante 787. convoquer de nouveau tous les évêques, pour tenir le concile à Nicée en Bithynie. Ils s'assemblerent pendant tout l'esté: & les legats du pape furent rappellez de Sicile, où ils avoient eu ordre de s'arrêter: mais l'imperatrice avoit retenu à C P. ceux des patriarches d'Orient. *Theoph. an. 7.* *Epist. Hadr. ad Car. to. 7. Conc. p. 962. B.*

AN. 787. Quand les évêques furent assemblez à Nicée, le patriarche Taraise s'y rendit accompagné des legats du pape, de ceux d'Orient, & de quelques-uns des principaux officiers de l'empire : entre autres Nicephore secretaire de l'empereur, qui luy succeda dans le siege de CP. A la suite de Taraise étoient encore plusieurs saints moines zelez pour la discipline de l'église : entre lesquels on compte saint Platon de Stude, & saint Theophane auparavant patrice : qui fit ce voyage, monté sur une ânesse, & vêtu d'un habit dechiré, tandis que les autres avoient des habits riches & de bons chevaux. Le concile s'assembla dans l'église de sainte Sophie de Nicée, la huitiéme année du regne de Constantin & d'Irene, le huitiéme des calendes d'Octobre, indiction onziéme : c'est-à-dire le vingt-quatriéme de Septembre 787. Les deux legats du pape sont nommez les premiers dans les actes ; sçavoir Pierre archiprêtre de l'église Romaine, & Pierre prêtre & abbé du monastere de saint Sabas de Rome, comme representant le pape Adrien. Taraise patriarche de CP. est nommé ensuite : puis Jean & Thomas prêtres & moines, legats & vicaires des sieges apostoliques d'Orient. Savoir Jean, pour Theodoret patriarche d'Antioche, & pour Elie patriarche de Jerusalem : & Thomas, pour Politien patriarche d'Alexandrie.

XXIX. Second concile de Nicée, sept. general. *Vita. S. Taras. c. 5.*

Theoph an. 8. p. 390. epist. Taras. to. 7. Conc. p. 526. V. et S. Theoph. Boll. 12 Mart. to. 7. p. 221.

To. 7. Conc. p. 39.

Vita S Taras. c. 5.

Ensuite sont nommez Agapius évêque de Cesarée en Cappadoce, Jean d'Ephese, Constantin de Constantia en Chipre, Nicolas de Cyzique, & Euthymius de Sardis. Ce dernier qui avoit mené la vie monastique fut depuis persecuté pour la cause

Boll. to. 7. p. 73.

Digitized by Google

des images, & eſt honoré entre les Saints, l'onziéme jour de Mars. On compte juſqu'à trois cents ſoixante & dix-ſept évêques qui aſſiſterent à ce concile: tous des païs qui obéiſſoient à l'empereur de C P. de Grece, de Thrace, de Natolie, des Iſles de l'Archipel, de Sicile & d'Italie. Il y avoit deux commiſſaires de l'empereur, aſſis devant l'ambon, ou jubé de l'égliſe: ſçavoir Petronax exconſul, patrice, & comte de l'Obſequium: & Jean huiſſier imperial & logothete, ou treſorier militaire. Il y avoit auſſi pluſieurs abbez & pluſieurs moines, qui ne ſont point nommez.

AN. 787. 24. *Sept.* *Martyr. 21. Mart.* *Conc. p. 46. D.*

Les évêques de Sicile parlerent les premiers, & dirent: Nous eſtimons convenable que le tres-ſaint archevêque de C P. faſſe l'ouverture du concile: tous s'y accorderent, & Taraiſe prit la parole. Il rendit graces à Dieu de la liberté dont ils joüiſſoient, aprés le trouble arrivé l'année précedente à C P. & exhorta les évêques à rejetter toute nouveauté, & conſerver les traditions de l'égliſe, qui ne peut errer. Puis il ajouta: Ceux qui l'année paſſée reſiſtoient à la verité peuvent ſe preſenter & dire leurs raiſons. C'eſt ainſi que l'on éclaircira la queſtion. Conſtantin évêque de Conſtantia en Chipre, demanda que l'on fît entrer les évêques accuſez pour ce ſujet: le concile l'ordonna, & quand ils furent entrez, les commiſſaires de l'empereur firent lire la lettre adreſſée au concile en ſon nom. Elle contenoit le recit de ce qui s'étoit paſſé à la mort du patriarche Paul, l'élection de Taraiſe, & la convocation du concile: les évêques étoient exhortez à

p. 47. *p. 50.* *c. 51.*

AN. 787. 24. *Sept.* *c.* 54. procurer par leur jugement la paix de l'église ; & on ajoutoit à la fin : Nous avons receu des lettres du pape Adrien, que nous ordonnons de lire : & aprés que vous les aurez oüies avec celles que les legats d'Orient Jean & Thomas ont apportées, vous connoîtrez quel eſt le ſentiment de l'égliſe catholique.

XXX. Evêques penitens receus. Enſuite on fit avancer Baſile évêque d'Ancyre, Theodore de Myre, & Theodoſe d'Amorium. Ils ſe tinrent debout au milieu de l'aſſemblée, & Baſile d'Ancyre dit : Seigneurs, j'ai examiné la matiere autant qu'il m'a été poſſible ; & m'étant entierement éclairci, je me ſuis réüni à l'égliſe catholique. Le patriarche Taraiſe dit : Beni ſoit Dieu, qui veut que 1. *Tim.* II. 4 tous les hommes ſoient ſauvez, & viennent à la connoiſſance de la verité. Baſile d'Ancyre leut ſa profeſſion de foi en ces termes : C'eſt la loy de l'égliſe, que ceux qui ſe convertiſſent de quelque hereſie, en faſſent par écrit l'abjuration & la confeſſion de la foi catholique. C'eſt pourquoi, moi *p.* 55. Baſile, évêque d'Ancyre, voulant me réünir à l'égliſe, au pape Adrien, au patriarche Taraiſe, aux ſieges apoſtoliques d'Alexandrie, d'Antioche, de Jeruſalem, & à tous les évêques, & prêtres catholiques, je fais cette preſente confeſſion par écrit, & je vous la preſente, à vous, qui avez le pouvoir par l'autorité apoſtolique. Je vous demande pardon de l'avoir fait ſi tard, reconnoiſſant que c'eſt l'effet de mon ignorance & de ma négligence : & vous prie de demander à Dieu qu'il me le pardonne.

Suit la confeſſion de foy, où il met d'abord la

Digitized by Google

créance de l'église touchant la Trinité & l'Incarnation: puis il ajoute: Je demande les prieres de la sainte mere de Dieu, des vertus celestes, & de tous les Saints: Je reçois avec toute sorte d'honneur leurs saintes reliques; je les adore avec veneration, croyant participer à leur sainteté. Je reçois aussi les venerables images de Jesus-Christ, entant qu'il s'est fait homme pour nôtre salut; de sa sainte mere, des anges, des apôtres, des prophetes, des martyrs, & de tous les saints. Je les embrasse, & leur donne l'adoration d'honneur. Je rejette & j'anathématise de tout mon cœur le faux concile nommé septiéme, comme contraire à toute la tradition de l'église. En consequence je fais, avec la sincerité dont Dieu m'est temoin, les anathêmes suivants. Anathême aux Iconoclastes accusateurs des Chrétiens. A ceux qui employent contre les venerables images les passages de l'écriture touchant les idoles. Qui ne saluent pas les saintes images. Qui disent que les Chrétiens les regardent comme des dieux. Qui les nomment idoles. Qui communiquent sciemment avec ceux qui deshonorent les saintes images. Qui disent que quelque autre que J. C. nous a délivrez des idoles. Qui mépriſent la doctrine des peres & la tradition de l'église catholique; disant avec les heretiques, que nous ne devons nous instruire que dans l'écriture. Qui osent dire que l'église ait jamais receu des idoles. Qui disent que les images viennent d'une invention diabolique, & non pas de la tradition de nos saints peres. A chacun de ces articles il repete l'anathê-

AN. 787. 24. Sept.

p. 52.

AN. 787. me, & ajoute enfin anathême à luy-même, s'il s'écarte jamais de cette confession de foy.

Le patriarche Taraise & tout le concile rendirent graces à Dieu. Ensuite s'avança Theodore évêque de Myre en Lycie, & dit : Et moi aussi pecheur & indigne que je suis, aprés avoir bien examiné & choisi le meilleur, je prie Dieu & vôtre saintеté, que je sois réüni à la sainte église catholique. Taraise dit : C'est une chose agréable à N. S. de recevoir les penitens. Theodore leut sa profession de foy, qui étoit la même mot pour mot que celle de
p. 59. Basile. Theodose d'Amorium parut ensuite, & témoigna un grand repentir d'avoir parlé contre les saintes images ; il leut aussi sa profession de foi, où il ne parle que des images, de l'intercession & des reliques des Saints, & employe cette comparaison remarquable : Si les images des empereurs étant envoyées dans les provinces, le peuple vient au devant avec des cierges & des parfums : non pour honorer le tableau, mais l'empereur : combien plûtôt doit-on peindre dans les églises l'image du Sauveur, de sa sainte mere & des saints ? Ces trois
p. 62. E. évêques penitens ayant été reçûs, le concile leur ordonna de reprendre leurs siéges & leurs rangs.

Ensuite s'avancerent sept autres évêques. Hypace de Nicée, Leon de Rodes, Gregoire de Pessinonte, Leon d'Icone, George de Pisidie, Nicolas d'Hieraple, & Leon de Carpathe. C'étoit ceux qui avoient conspiré contre le concile, & tenu des assemblées
p. 63. schismatiques à CP. Le patriarche Taraise leur en fit des reproches ; & les exhorta à dire leurs raisons, offrant

offrant d'y ſatisfaire. Mais Leon évêque de Rodes dit : Nous avons peché devant Dieu, l'égliſe & le concile. Nous ſommes tombez par ignorance, & n'avons rien à dire pour nôtre défenſe. Les autres ſix en dirent autant : & ils témoignerent tous un veritable repentir. Gregoire de Peſſinonte cita un prétendu concile des apôtres à Antioche, où il étoit dit : que les fidelles ne devoient plus s'égarer en ſuivant les idoles, mais avoir à leur place l'image de J C. Les ſavants ſont perſuadez que ce concile ne fut jamais : quoique le pape Innocent premier ſemble en faire mention dans une lettre à Alexandre d'Antioche. AN. 787. 24. Sept.

V Tilm. to. 1. p. 511 not. 34. Epiſt. 18. to 2. Conc. p. 269.

XXXI. Regles ſur la reception des Heretiques. *Conc 7. p. 66. C.*

Alors Jean legat du patriarche d'Antioche dit à Taraiſe : Tres-ſaint pere, pluſieurs demandent comment on doit recevoir les heretiques convertis : nous prions le ſaint concile que l'on apporte les livres des peres, afin que nous puiſſions l'examiner. Conſtantin notaire du palais patriarcal en apporta les livres que l'on demandoit ; & leut premierement le cinquante-troiſiéme canon des apôtres. Car les Grecs en comptoient quatre-vingts, au lieu que l'égliſe Romaine n'en reconnoiſſoit que cinquante. Enſuite on leut le huitiéme canon de Nicée, pour la reception des Cathares, ou Novatiens ; & le troiſiéme d'Epheſe, touchant les Macedoniens. Puis à la priere d'Etiene moine, & bibliothecaire du palais patriarcal, on leut le premier canon de l'epitre de ſaint Baſile à Amphiloque, où il parle du baptême des Encratites. On leut auſſi des paſſages de ſa lettre aux Evaiſeniens :

p. 67.

p. 70.

Sup. l. XVIII. n. 14.

AN. 787. & de celle au comte Terence : deux lettres de saint
24. *Sept.* Cyrille d'Alexandrie au sujet de sa réünion avec
p. 71. Jean d'Antioche. Puis la lettre de saint Athanase
à Rufinien, sur la réconciliation de ceux qui avoient
Sup. lib. XV. n. 28. Conc. p. 75. souscrit au concile de Rimini : où le patriarche Tarase fit observer la distinction entre les chefs d'heresie, qui sont receus à penitence, mais sans jamais avoir place dans le clergé : & ceux qui se sont seulement laissez entraîner dans l'erreur, à qui on accorde l'un & l'autre.

p. 78. c. Et comme saint Athanase parle de ceux qui ont été entraînez par force : les moines qui assistoient au concile, demanderent si Hypace & les autres évêques accusez avoient souffert quelque violence. Ils répondirent franchement que non : mais qu'ils étoient nez & avoient été élevez en cette heresie. Les évêques de Sicile demanderent avec quels heretiques il falloit ranger les auteurs de cette nouvelle heresie. Taraise répondit : Nous trouvons que les Manichéens ne recevoient point les images, ni les Marcionites : ni ceux qui confondoient les natures en Jesus-Christ, comme Pierre le Foulon, Xenaïas d'Hieraple, & Severe. Il a été parlé de Xenaïas,
Sup. lit. XIX. n. 18. & de son aversion contre les images. Epiphane diacre de Catane, vicaire de Thomas évêque de Sardaigne demanda si cette nouvelle heresie étoit moindre, ou plus grande que les anciennes. Taraise répondit : Le mal est toujours mal, principalement dans les affaires de l'église : c'est la même chose de pecher contre les dogmes, grands ou petits, puisque l'un & l'autre viole la loi de Dieu. Jean

legat des Orientaux, dit : Cette hereſie eſt la pire de toutes : elle détruit l'incarnation. *Sept.* 787.

On leut enſuite quelques paſſages des actes de la premiere ſeſſion du concile de Calcedoine, où l'on void comme les évêques d'Orient & d'Illyrie furent receus, ſur le témoignage de leur repentir. Sabas abbé du monaſtere de Stude, propoſa d'examiner ſi on doit recevoir ceux qui ont été ordonnez par les heretiques. Surquoi on leut un paſſage de l'hiſtoire de Rufin, touchant le concile d'Alexandrie : où l'on receut ceux qui avoient communiqué avec les Ariens. On leut auſſi un paſſage de Socrate, & un de Sozomene ſur Marcel d'Ancyre. L'archidiacre Pierre legat du pape, apporta l'exemple de Macaire patriarche d'Antioche, monothelite, condamné par le ſixiéme concile : à qui le pape Benoiſt donna un délai de ſix ſemaines, & luy envoyoit tous les jours Boniface ſon conſeiller, pour l'inſtruire, & l'exhorter à ſe réünir. Il raporta enſuite l'exemple de ſaint Melece, qui fut reconnu évêque d'Antioche, bien qu'ordonné par les Ariens. Taraiſe apporta l'exemple de pluſieurs évêques, qui eurent ſéance au ſixiéme concile, bien qu'ils euſſent été ordonnez par Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre patriarches de C P. tous Monothelites. Conſtantin évêque de Chipre dit : On a ſuffiſamment montré que l'on doit recevoir ceux qui ont receu l'ordination des heretiques ; ſi ce n'eſt qu'ils l'ayent recherchée exprés. Sur quoi on leut la lettre de ſaint Baſile, à ceux de Nicopoli. Et Taraiſe ajouta : Principalement s'il y avoit des évêques ca-

p. 79.

Sup. l. XXVIII. 8.

Sup. lib. 15. *n.* 26.

p. 82.

Sup. l. XL. *n* 31.

Sup. lib. XLV. *n.* 31.

p. 91.

p. 94.

Sept. 787. tholiques presents, qui pussent les ordonner. Et aprés avoir resolu une difficulté sur ce passage, il ajouta : Les peres sont par tout d'accord entre eux, il n'y a point de contradiction : mais ceux qui ne savent pas leur intention & leur conduite, les contredisent.

Aprés tous ces éclaircissemens touchant la reception des heretiques, & de ceux que les heretiques ont ordonnez : le concile commanda aux sept évêques accusez de lire leurs libelles de réünion : ils les leurent, tous conformes à celuy de Basile d'Ancyre : mais leur reception fut remise à une autre session ; & celle-cy se termina par des acclamations en forme de prieres, pour Irene & Constantin.

XXXII. Seconde session. Lettres du pape, &c. p. 95.

La seconde session fut tenuë deux jours aprés : savoir le vingt-sixiéme de Septembre 787. On fit entrer un mandateur ou huissier de l'empereur, qui amenoit Gregoire évêque de Neocesarée, demandant à se réünir. C'étoit un des plus fameux Iconoclastes, & un des chefs du faux concile de 754. Taraise luy fit quelques reproches sur ce qu'il attendoit si tard. Il se reconnut coupable, demanda pardon, & fut remis à la séance suivante, pour apporter son libelle d'abjuration.

p. 98.

p. 99.

Le secretaire Leonce remontra, que dans les lettres de l'empereur, il étoit fait mention de celles du pape & des patriarches d'Orient ; & la lecture en fut ordonnée. On leut premierement la traduction grecque de la lettre du pape Adrien à l'empereur & à l'imperatrice : mais elle n'y étoit pas entiere. On avoit laissé ce qui regarde la restitu-

Sup. n. 23.

tion des patrimoines de saint Pierre, & les autres pretentions du pape : le titre d'évêque universel attribué à Taraise ; & sur tout l'irregularité de son ordination, en ce qu'il avoit été choisi simple laïque. On craignit que si on publioit ces reproches du saint siege contre luy, ce ne fût un pretexte aux heretiques de luy resister, & de rejetter l'autorité du concile, où il présidoit. Ainsi toute cette fin de la lettre du pape Adrien, ne fut ni leuë dans le concile, ni inserée dans les actes. Aprés la lecture, le patriarche Taraise demanda aux legats du pape s'ils avoient receu de luy cette lettre : & ils déclarerent qu'oüi. *Sept. 787.* *p. 115. Annot.* *p. 119.*

On leut ensuite la lettre du pape au patriarche Taraise ; & les legats du pape luy demanderent s'il en étoit content. Taraise répondit, que dans l'une & l'autre lettre, le pape avoit expliqué clairement & veritablement la tradition de l'égliſe. Et je suis, ajouta-t-il, entierement dans la même créance, qu'il faut adorer les images d'une affection relative : reservant à Dieu seul la foi & le culte de latrie. Tout le concile declara qu'il étoit du même avis, & qu'il recevoit les lettres du pape. Jean legat d'Orient, tant pour lui, que pour Thomas son confrere, fit aussi la même déclaration : puis Agapius de Cesarée, Jean d'Ephése, Constantin de Chipre, Basile d'Ancyre, Nicolas de Cyzique, & les autres évêques presens, au nombre de deux cens soixante & un. Ensuite le concile dit : Il est juste aussi que les tres-reverends moines fassent leur déclaration. Les moines demanderent si c'étoit l'ordre ; & Taraise dit : *p. 122.* *p. 127.* *p. 130.* *p. 131. D.*

AN. 787. 26. Sept. C'eſt l'ordre, que chacun de ceux qui ſe trouvent dans un concile, déclare ſa foi. Alors Sabbas abbé de Stude déclara que ſa créance étoit conforme aux deux lettres du pape. Gregoire, abbé de ſaint Serge en dit autant : puis huit autres abbez & tous les moines. Ainſi finit la ſeconde ſeſſion du concile.

XXXIII. Troiſiéme ſeſſion. Lettres d'Orient. p. 135. Sup. n. 30.

La troiſiéme fut tenuë deux jours aprés ; c'eſt-à-dire le vingt-huitiéme de Septembre 787. Demetrius diacre & tréſorier de l'égliſe de C P. dit, que les évêques qui demandoient à rentrer dans la communion de l'égliſe, étoient à la porte avec leurs libelles qu'ils avoient déja leus. On les fit entrer ; Taraiſe ordonna que Gregoire de Neocesarée, le plus noté de tous, leût ſa confeſſion de foi ; & elle ſe trouva ſemblable aux autres. Taraiſe luy demanda, ſi elle étoit ſincere : il l'aſſura, & Taraiſe reprit : Il court un bruit, que pendant la perſecution, certains évêques ont fait aux gens de bien une vexation inſuportable : nous ne croyons pas tout à fait ces diſcours ſans preuves ; mais vous ſavez, que le canon des apôtres ordonne de dépoſer l'évêque qui frappe pour ſe faire craindre. Le concile en convint ; & qu'un évêque qui auroit perſecuté les fidelles, ſeroit indigne de l'épiſcopat : mais il ajouta, que l'on en pourroit faire la recherche en ſon temps, s'il y avoit quelque plainte. Gregoire de Neocesarée dit : Jamais on ne m'accuſera d'avoir frapé, ou maltraitté perſonne ni à C P. ni dans mon païs. Le concile dit : S'il eſt ainſi, qu'il reprenne ſa place. Jean logothete commiſſaire de l'empereur

p. 158.

Digitized by Google

dit: Le Concile doit être content que Gregoire de Neocesarée, chef du faux concile, ait été reservé jusques à present, pour condamner luy-même son heresie. Enfin il fut receu du consentement des legats de Rome & d'Orient, nonobstant l'opposition de quelques évêques. On receut aussi six évêques qui s'étoient presentez à la premiere session: savoir ceux de Nicée, de Rodes, d'Icone, d'Hieraple, de Pessinonte, & de Carpathe. AN. 787. 28. Sept. p. 159. Sup. n. 18. Conc p. 62.

Ensuite Constantius évêque de Chipre dit: Aprés la lecture des lettres du pape, nous demandons qu'on lise aussi celles qui ont été envoyées d'Orient. Mais les legats d'Orient demanderent qu'on leust auparavant la lettre de Taraise, dont celle qu'ils avoient aportée n'étoit que la réponse. On leut donc la lettre de Taraise aux Orientaux, dont j'ai rapporté la substance, & les legats du saint siége dirent: Nôtre saint pape a receu des lettres semblables: c'est pourquoi il nous a envoyez avec les réponses qui ont été leuës. On leut ensuite la lettre écrite à Taraise au nom des évêques d'Orient. Ils y parlent toujours de l'empereur de C P. comme de leur maître, & traittent d'ennemis & de tyrans les Arabes sous lesquels ils vivoient depuis prés de 150. ans, sans avoir encore pu s'accoutumer à leur domination. Ils racontent la maniere dont les legats de Taraise avoient été receus; puis répondant à sa lettre, ils déclarent au nom des trois sieges apostoliques d'Orient, qu'ils reçoivent les six conciles œcumeniques, & rejettent celuy que l'on nommoit le septiéme. Ils ajoutent: Si vous jugez à propos p. 161. p. 167. p. 170. Sup n. 14. p. 174. E.

Sept. 787. d'assembler un concile, l'absence des trois patriar-
p. 175. ches & des évêques qui leur sont soumis, ne doit pas vous faire de peine : puisqu'elle ne vient pas de leur choix, mais des menaces terribles, & de la rigueur mortelle de ceux qui les tiennent sous leur puissance. Vous le pouvez voir clairement par le sixiéme concile œcumenique, où il ne se trouva aucun évêque de ces quartiers, à cause de la domination de ces impies : sans que le concile en ait souffert de prejudice. Veu principalement que le tres-saint pape de Rome y consentoit, & s'y trouvoit par ses legats. Ces paroles sont tres-remarquables en la bouche de ces Orientaux, qui n'avoient aucun interest de flatter l'église Romaine. Ils continuent : Au reste pour vous instruire à fonds de nos sentimens, nous joignons à cette lettre la copie de la lettre synodique de Theodore, de sainte memoire, patriarche de Jerusalem, qu'il envoya selon la coutume aux patriarches Cosme d'Alexandrie & Theodore d'Antioche, & dont il receut les réponses.

Sup. lib. 21. n. 11. to. 6. cons. p. 606.

On leut cette lettre de Theodore de Jerusalem, contenant sa confession de foi, où il reçoit les six conciles œcumeniques, sans en admettre d'autre ensuite. Il reçoit aussi les traditions de l'église touchant la veneration des saints, leurs reliques & leurs images. Aprés la lecture de ces lettres, les legats du pape déclarerent, qu'ils les approuvoient, comme conformes à celles de Taraise & d'Adrien : ils loüerent Dieu de ce que les Orientaux s'accordoient à la même foi touchant les images, & ajouterent

p. 14,. ...

p. 136. E.

terent : Si quelqu'un ne croit pas ainſi, qu'il ſoit anathême de la part des 318 peres qui ont été aſſemblez icy : c'eſt-à-dire au premier concile de Nicée. Pluſieurs évêques déclarerent qu'ils étoient de même avis, & tout le concile les ſuivit. Enfin Taraiſe dit : L'animoſité a ceſſé, la muraille de ſéparation eſt ôtée : l'Orient, l'Occident, le Septentrion & le Midy, tout eſt ſous un même joug, nous ſommes tous d'acord. La ſeſſion finit ainſi par des acclamations de prieres & d'actions de graces. AN. 787. 1. Oct. p. 187. p. 194.

XXXIV. Quatriéme ſeſſion, autorité des peres.

La quatriéme fut encore deux jours aprés ; ſavoir le premier jour d'Octobre 787. Le patriarche Taraiſe ordonna que l'on apportaſt les livres des peres, pour montrer la tradition de l'égliſe. Leonce ſecretaire de l'empereur commença à lire les paſſages de l'écriture touchant les cherubins, qui couvroient l'arche d'alliance & qui ornoient le dedans du temple. Enſuite on leut un paſſage de ſaint Chryſoſtome touchant les images de ſaint Melece, que les fidelles gardoient : & un autre, où il parle avec reſpect des images. Un de ſaint Gregoire de Nyſſe, où il dit avoir été touché de la peinture du ſacrifice d'Abraham. Puis la deſcription du tableau, qui repreſentoit le martyre de ſaint Euphemie, faite par ſaint Aſtere d'Amaſée. Un paſſage de la vie de ſaint Anaſtaſe Perſan, & un autre de ſes miracles. Surquoi les legats du pape répondirent : Cette image de ſaint Anaſtaſe eſt encore aujourd'hui à Rome dans un monaſtere, avec ſon précieux chef. p. 198. Ex. XXV. 17. Num VII. 89. Ezech. XLI. 16. Hebr. IX. 1. Sup. lib. XIV. p. 33. p. 202. p. 207. Sup. l. XXXVIII. n. 32. p. 215.

Ce dernier paſſage montroit que Dieu fait des p. 218.

AN. 787. 1. Oct. miracles par les images; & pour le confirmer, on leut un discours attribué à saint Athanase, contenant le recit d'un pretendu miracle arrivé à Beryte, sur une image de J. C. percée par les Juifs, dont il sortit du sang, qui guerit plusieurs malades. Le concile fut touché de cette lecture, jusques à répandre des larmes : toutefois il est certain que cette piece n'est point de saint Athanase, & il y a même grand sujet de douter de la verité de l'histoire qu'elle contient. Ainsi de tant d'évêques qui assistoient à ce concile, il ne paroist point qu'il y en eût aucun assez versé dans la critique : car on y raporta plusieurs autres pieces fausses. Ce qui ne fait rien pour la fermeté de la décision du concile : puis qu'elle est suffisamment appuyée de pieces vrayes. Seulement c'est une preuve de l'ignorance du temps : & de la necessité de connoître l'histoire, la chronologie, la difference des mœurs & des stiles, pour discerner les pieces autentiques des apocryphes.

p. 223. V. Athan. edit. 1698. to. 3 p. 343.

On leut ensuite deux lettres de saint Nil : dont on se plaignit que la seconde avoit été falsifiée par les Iconoclastes; & l'on remarqua que dans leur faux concile, on n'avoit pas apporté les livres des auteurs, mais seulement des extraits en feüilles volantes. On leut un passage des actes de saint Maxime, où il est dit que luy & les évêques Monothelites qui l'étoient venu trouver, se mirent à genoux devant les évangiles, la croix & les images de Jesus-Christ, & de la sainte vierge, les saluerent, & les toucherent de la main, pour confirmer leurs

Conc. p. 231. Sup. t. XXXIX. n. XI.

promeſſes. Surquoi Conſtantin de Chipre dit, que ce ſalut étoit une adoration: puiſqu'il s'adreſſoit aux évangiles, à la croix & aux images tout enſemble. AN. 787. 1. Oct.

On leut le canon quatre-vingt-deuxiéme du ſixiéme concile: c'eſt à-dire du concile de Trulle: qui ordonne de peindre J. C. en ſa forme humaine, au lieu de l'agneau que ſaint Jean montroit du doigt. Elie archiprêtre de l'égliſe de Blaquerne, qui faiſoit cette lecture, avoüa qu'elle l'avoit converti. Sabas abbé de Stude demanda pourquoi on avoit leu ce canon dans un papier, & non dans un livre. C'eſt, dit Taraiſe, que ce papier eſt l'original même que les peres ont ſouſcrit: & Pierre évêque de Nicomedie repreſenta un livre, où on leut le même canon. Taraiſe ajouta: Quelques-uns par ignorance ſoutiennent que ces canons ne ſont pas du ſixiéme concile. Or ils doivent ſavoir, que le ſixiéme concile aprés avoir fait la définition de foi contre les Monothelites, ſe ſépara la quatorziéme année de Conſtantin. Quatre ou cinq ans aprés, les mêmes peres s'aſſemblerent ſous Juſtinien, fils de Conſtantin, & firent les canons dont il s'agit; & on n'en doit point douter. Car les mêmes qui avoient ſouſcrit ſous Conſtantin, ſouſcrivirent ce papier ſous Juſtinien, comme on void par la conformité de leur écriture. Il eſt étonnant que Taraiſe ne ſçeuſt pas plus préciſement les dates de ces conciles tenus cent ans avant luy, dont il avoit en main les actes, pour comparer les ſouſcriptions. Le ſixiéme concile finit le ſeiziéme Septembre 681. & le concile de Trulle ne s'aſſembla

p. 234. *Sup. lib.* XL. *n.* 51.

Sup. lib. VI. *n.* 27. *n.* 48.

1. Oct. 787. qu'onze ans aprés : savoir l'an 692. indiction cinquiéme. Deplus il y avoit plusieurs évêques differens de ceux du sixiéme concile, entre autres les quatre patriarches.

Ensuite à la requête des legats, on leut un grand
p. 235. passage du cinquiéme livre de l'apologie des Chrétiens, contre les Juifs, composée par Leonce évêque de Naples en Chipre : où il montre combien le culte des images est éloigné de l'idolatrie. Aprés cette lecture, Constantin évêque de Constantia metropolitain de la province, dit : Ce pere a paru avec éclat dans une des villes de Chipre. Nous
p. 246. avons de luy plusieurs panegyriques, entre autres un sur la transfiguration. Il a composé la vie de saint Jean l'aumônier, de saint Simeon Salus, & quelques autres ouvrages; & en tous, on connoist qu'il est orthodoxe. Il a vécu du temps de l'empereur Maurice. Il falloit plûtôt dire d'Heraclius, sous lequel est mort saint Jean l'aumônier.

On leut quelques passages d'Anastase évêque
p. 247. d'Antioche touchant le mot d'adoration, pour le distinguer de celuy de service ou latrie. On leut
p. 251. un passage du pré spirituel, sous le nom de saint
Sup. t. XXXVII. *n.* 19. Sophrone de Jerusalem: quoi que l'ouvrage soit de Jean Mosc, comme il a été dit en son lieu. Il y raporte la réponse d'un abbé Theodore, qui veritablement est fort extraordinaire, mais qui ne laisse pas de prouver clairement la créance du culte des images. On en tira encore une consequence
p. 254. tres vraye : qu'il ne faut point craindre de fausser les mauvais sermens. Car quelques-uns s'excusoient

sur ce qu'ils avoient juré de ne jamais honorer les images. On leut trois miracles attribuez aux images de saint Cosme & de saint Damien ; & quelques passages de saint Athanase & de saint Basile, pour montrer que l'honneur rendu à l'image se raporte à l'original. Mais la lettre de saint Basile à Julien l'apostat, qui fut aussi leüe, est une fiction On leut encore des passages de plusieurs vies: de S. Simeon Stylite : de Jean le jeûneur patriarche de CP. & tenu pour saint par les Grecs : de sainte Marie Egyptiene, de S. Theodore Siceote. Ensuite on leut la lettre du pape Gregoire II. écrite en 730. à saint Germain patriarche de CP. & trois lettres de saint Germain, l'une à Jean de Synnades, l'autre à Constantin de Nacolie, la troisiéme à Thomas de Claudiopole. Je les ai raportées toutes quatre en leur temps. Sur ces lectures, le concile s'écria : La doctrine des peres nous a redressez. Nous y avons puisé la verité. Ils nous ont apris à honorer les images. Nous sommes enfans d'obéïssance : & nous nous glorifions à la face de l'église nôtre mere, de suivre sa tradition. Anathême aux Iconoclastes. Anathême à ceux qui n'honorent pas les saintes images : à ceux qui les nomment idoles. On prononça ainsi plusieurs anathêmes écrits dans un papier : les mêmes qui étoient compris dans la confession de foi des évêques receus à la premiere session.

1. Oct. 787.

p. 155.

p. 263.

Sup. l. XXXV. n 47.

p. 282.

Sup. lib. XLII. n. 2. 3.

p. 290.

p. 298.

p. 318.

Sup. n. 28.

Ensuite Euthymius évêque de Sardis leut au nom du concile une confession de foi : où aprés avoir expliqué la trinité & l'incarnation, il est dit: Ce n'est

Digitized by Google

AN. 787. 1. Oct. ni un concile, ni la puiſſance des empereurs, ni une conjuration odieuſe qui a délivré l'égliſe de
p. 319. E. l'égarement des idoles : ſuivant la réverie du conciliabule judaïque qui a murmuré contre les ſaintes images. C'eſt Dieu luy-même : qui s'étant incarné, nous a délivrez de l'idolatrie : à luy ſeul en eſt la
p. 322. gloire Nous embraſſons les paroles du Seigneur, des apôtres & des prophetes, par leſquelles nous avons appris d'honorer premierement la mere de Dieu, qui eſt au deſſus de toutes les vertus celeſtes : puis les anges, les apôtres, les prophetes, les martyrs, les docteurs, & tous les ſaints : de demander leur interceſſion, comme pouvant nous recommander à Dieu, pourvû que nous obſervions ſes commandemens. Nous recevons encore la figure de la croix, les reliques des ſaints & leurs images : nous les embraſſons, ſuivant l'ancienne tradition de nos peres, qui les ont miſes dans toutes les égliſes de Dieu, & dans tous les lieux où il eſt ſervi. Nous les honorons & les adorons. Savoir celle de Jeſus-Chriſt, de ſa ſainte mere, & des anges : car bien qu'ils ſoient incorporels, ils ont paru comme hommes. Celles des apôtres, des prophetes, des martyrs & des autres ſaints. Parce que ces peintures nous rapellent la memoire des originaux, & nous font participer à leur ſainteté. Cette confeſſion de foi fut ſouſcrite en latin par les deux legats du pape; & en grec par le patriarche Taraiſe, les legats d'Orient, & tous les évêques, au nombre de trois cens un : ſans compter quelques prêtres & diacres, pour des évêques abſens. Les

abbez souscrivent ensuite au nombre de cent trente, ayant à leur tête Sabbas abbé de Stude; & ainsi finit la quatriéme session. AN. 787. 4. Oct. p. 339.

La cinquiéme fut tenuë trois jours aprés; savoir le quatriéme d'Octobre 787. Le patriarche Taraise dit: Les novateurs voulant abolir les images, ont imité les Juifs, les Sarrasins, les Payens, les Samaritains, les Manichéens, les Phantasiastes ou Theopaschites; comme il paroîstra par la lecture des livres que vous voyez. On leut premierement un passage de saint Cyrille de Jerusalem, où il compte entre les crimes de Nabucodonosor, d'avoir enlevé les cherubins de l'arche. Puis une lettre de saint Simeon stylite le jeune, à l'empereur Justin le jeune, contre les Samaritains, qui avoient profané des images. Surquoi Constantin de Chipre dit: Les Iconoclastes sont encore pires, puis qu'ils ne le font pas par ignorance, comme ces infidelles. XXXV. Cinquiéme session Comparaison. des heretiques. p. 346. p. 347. p. 350.

On leut un passage de Jean évêque de Thessalonique: où il fait ainsi parler un payen: Et vous ne peignez-vous pas dans les églises les images de vos saints, & ne les adorez-vous pas? Et non seulement des saints, mais de vôtre Dieu même? C'est ainsi que nous adorons les statuës: non pour elles-mêmes, mais pour appaiser les vertus incorporelles. A quoi le saint répond: Nous faisons les images des serviteurs de Dieu, les representant tels qu'ils ont été; au lieu que vous feignez des figures de ce qui n'a point de corps. Et ce n'est pas les images que nous adorons, mais ce qu'elles representent. Encore ne les adorons-nous pas comme des

787. dieux, à Dieu ne plaise : mais comme les serviteurs & les amis de Dieu, qui ont grand credit auprés de luy, & qui le prient pour nous. Nous faisons aussi des images de Dieu : c'est-à-dire de J. C. non entant que Dieu, car Dieu est esprit & sans figure : mais depuis qu'il s'est fait homme pour nous, nous representons son humanité. Soit, dit le payen: mais que dites-vous des anges que vous peignez comme des hommes ? Le saint répond, entre autres choses: Nous les peignons en figure humaine, parce qu'ils ont souvent ainsi apparu à ceux à qui Dieu les a envoyez.

On leut ensuite l'extrait d'une dispute entre un Juif & un Chrétien : où le Juif, déja converti dit qu'il est scandalisé de ce que les Chrétiens adorent des images, contre la défense de l'écriture. Le Chrétien répond : L'écriture nous défend d'adorer un Dieu nouveau, & d'adorer une image comme Dieu. Les images que vous voyez chez nous, servent à nous faire souvenir de l'incarnation de J. C. en representant son visage. Celles des saints nous representent leurs combats contre le demon, & leurs victoires. En les adorant, nous invoquons Dieu, & nous disons : Beni soyez-vous, Dieu, de ce saint, & de tous les saints, qui leur avez donné la patience, & les avez rendus dignes de vôtre royaume : faites-nous participans de leur gloire, & nous sauvez par leurs prieres. Au reste, Moyse luy-même a fait faire des figures de relief: savoir les deux cherubins de l'arche, & le serpent d'airain.

On leut un passage d'un livre apocryphe intitulé p. 338.

les

les voyages des apôtres, où il eſt dit qu'un nommé Lycomede ayant fait faire le portrait de ſaint Jean, le mit dans ſa chambre, le couronna de fleurs, & mit devant des lampes & des autels. Ce que ſaint Jean trouva fort mauvais, comme étant un reſte d'idolatrie. Enſuite il faiſoit dire à ſaint Jean, que Jeſus-Chriſt n'avoit point un vrai corps; & que tandis que les Juifs croyoient le voir en croix, il étoit audeſſus d'une croix de lumiere, & n'avoit aucune figure. C'eſt apparemment ce même livre qui eſt nommé, les voyages de ſaint Jean, dans la ſynopſe, attribuée à ſaint Athanaſe: le concile le rejetta avec horreur, comme contraire à l'évangile. Conſtantin de Chipre dit: Le faux concile s'eſt fondé ſur ce livre. Gregoire de Neocesarée dit: On y raporta l'hiſtoire de Lycomede. Petronas commiſſaire de l'empereur demanda ſi on liſoit les livres mêmes dans le faux concile: Gregoire de Neocesarée, & Theodoſe d'Amorium répondirent, en prenant Dieu à témoin, qu'on n'y liſoit que ſur des feüilles volantes. Le concile défendit, que perſonne tranſcrivît ce prétendu itineraire des apôtres, & le condamna au feu.

AN. 787. 4. Oct.

p. 339.

Ap. Athan. to. 2. p. 202.

p. 362.

Sup. n. 32. Conc. p. 230.

Le patriarche Taraiſe dit: Les ennemis des images ont cité Euſebe dans ſa lettre à Conſtantia femme de Licinius: voyons donc de quelle opinion eſt Euſebe. On leut quelques paſſages d'Euſebe de Pamphile, où il parle en Arien; & un d'Antipater évêque de Boſre, où il convient qu'Euſebe étoit homme de grande lecture; mais il ſoutient qu'il n'étoit pas exact dans le dogme. On leut deux paſ-

p. 366.

V ſup lib. XII. n. 6

p. 367.

AN. 787. 4. Oct. p. 370. Sup. l. XXX. n. 18. Liber XXI. n. 39. Conc. p. 371.

sages d'histoire touchant Xenaïas l'Iconoclaste ; qui entre autres traittoit d'idole & d'invention puerile la colombe, pour representer le saint Esprit : étant d'acord sur ce point, comme sur les autres, avec Severe chef des Acephales. Surquoi Taraise fit cette reflexion : Si nos peres ont receu ces colombes, pour figurer le saint Esprit ; combien plus l'image du Verbe incarné qui a paru sur la terre ?

Le diacre Constantin dit : Quand j'ay été fait tresorier de la grande église de C P. j'en ai examiné l'inventaire, & j'ai trouvé qu'il manquoit deux livres ornez d'images d'argent. Je m'en suis informé, & j'ai sçû que les heretiques les avoient brûlez. J'ai trouvé un autre livre de Constantin garde-chartes ; où il traittoit des saintes images ; & dont ils ont coupé les feüillets, où il en parloit. En même-temps il ouvrit le livre, & montra les feüillets coupez. Le secretaire Leonce fit remarquer, qu'ils avoient épargné la couverture du livre, qui étoit de lames d'argent pleines d'images des saints. Ils ont, dit-il, laissé la chose en ôtant le discours : ce qui est de la derniere impertinence. Leon évêque de Phocie dit : Dans la ville où je demeure ils ont brûlé plus de trente volumes. On ne laissa pas de lire un passage de Constantin garde-chartes, contre les Iconoclastes : dont l'ouvrage avoit été conservé en quelque autre exemplaire. Un autre diacre nommé Cosme dit : Nous avons trouvé dans le palais patriarcal ce volume de l'ancien testament avec des scolies, dont une étoit pour la défense des images : ils l'ont effacée, en sorte toutefois

P. 374.

Digitized by Google

qu'elle paroiſt encore un peu. Voyez. Il ouvrit le livre, & le montra à l'aſſemblée. Enſuite il leut la ſcolie, qui étoit ſur le paſſage qui défend les idoles. Taraiſe dit: Voilà ce qu'ont fait les prétendus patriarches Anaſtaſe, Conſtantin & Nicetas heretiques. Le diacre Coſme ajouta: Nous avons trouvé ce volume dans la ſacriſtie de l'oratoire du palais patriarcal, qui contient pluſieurs actes de martyrs, & enſuite un traitté de l'image miraculeuſe de Camouliane. Ils ont coupé les feüillets qui parloient de cette image. Vous le voyez. Le moine Eſtiene montra un autre livre où ils avoient effacé deux pages. C'étoit l'hiſtoire eccleſiaſtique d'Evagre, à l'endroit où il parle de l'image de J. C. envoyée à Abgar d'Edeſſe: & on leut ce paſſage dans un autre exemplaire.

AN. 787. 4. *Oct.*

Ex. xx. 5.

p. 378.

Evag. 4. hiſt. c. 26.

On leut encore quelques paſſages du pré ſpirituel; & le moine Eſtiene offrit d'en lire d'autres de quinze volumes, qui reſtoient encore: mais le concile jugea que c'étoit aſſez. Taraiſe ajouta: Par les lectures precedentes, il a été montré, que les Juifs, les Payens, les Samaritains, les Manichéens, & les Phantaſiaſtes ont accuſé l'égliſe à cauſe des venerables images: maintenant il eſt juſte d'entendre nôtre frere Jean legat d'Orient. Car il a une relation, qui fait connoiſtre, où a commencé le renverſement des images. Jean leut un memoire contenant l'hiſtoire du Juif Sarantapechys, qui perſuada au calife Yezid de faire ôter les images: comme j'ay raporté en ſon lieu. Aprés cette lecture, l'évêque de Meſſine dit: J'étois enfant en Syrie,

p. 321.

p. 323.

p. 386.

Sup. lib. XII. n. 41.

p. 387.

6. Oct. 787. quand le calife des Sarrasins renversa les images.

Sabbas abbé de Stude dit: Nous demandons que les saintes images soient remises à leurs places, suivant la coutume; & qu'on les porte en procession. Tout le concile fut du même avis; & Pierre l'archiprêtre legat du pape, leut un écrit, par lequel il demandoit au concile, que l'on apportât une image au milieu de l'assemblée, & qu'elle y fût saluée; & que tous les écrits composez contre les saintes images fussent condamnez au feu. Ce que le concile accorda. Ensuite on finit la cinquiéme session par plusieurs acclamations à l'ordinaire.

p. 390. XXXVI. Sixiéme session. Refutation du concile de C P.

La sixiéme fut tenuë deux jours aprés: savoir le sixiéme d'Octobre, & fut occupée toute entiere à lire la réfutation de la definition de foi du faux concile des Iconoclastes tenu à C P. l'an 754. Elle étoit divisée en six tomes; Jean diacre de l'église de C P. en commença la lecture, Epiphane diacre continua; & le texte du faux concile étoit leu par Gregoire évêque de Neocesarée, un de ceux qui y avoient présidé. Sur le titre qui portoit: Definition du

p. 395. saint & grand concile septiéme œcumenique: la refutation dit: Comment est ce un concile œcumenique, qui n'a été ni receu, ni approuvé, mais anathématisé par les évêques des autres églises? où n'a point concouru le pape de Rome; ni les évêques qui sont auprés de luy, ni par des legats, ni par une lettre circulaire, suivant l'usage des conciles? Qui n'a point eu le consentement des patriarches d'Orient: d'Alexandrie, d'Antioche, de Jerusalem, ni des évêques de leur dépendance?

Digitized by Google

6. Oct. 787.

Le faux concile dit, que J. C. nous a délivrez de l'idolatrie, & nous a enſeigné l'adoration en eſprit & en verité : à quoi l'on répond : Comment donc ceux qui croyent en luy ſont-ils retombez dans l'idolatrie ? l'écriture nous apprend que ſon regne eſt éternel. Ce n'eſt pas comme les rois de la terre, qui ſont tantôt victorieux, & tantôt vaincus : ſa victoire eſt éternelle : les dons de Dieu ſont ſans repenti[illegible] C'eſt-à-dire que l'on ne peut accuſer d'idolatrie l'égliſe entiere, ſans faire injure à J. C. Le concile de C P. dit que les ſix conciles œcumeniques ont conſervé la beauté de l'égliſe en ſon entier. Le concile de Nicée répond : Depuis le concile œcumenique, juſques au conciliabule contre les images, il n'y a que ſoixante & dix ans. Or il eſt clair que l'uſage des images ne s'eſt pas introduit dans cet intervalle. Il eſt plus ancien que le ſixiéme concile ; & ſi l'on veut dire la verité, il a commencé avec la prédication des apôtres ; comme on void à l'œil, par les égliſes bâties en tous lieux ; & comme les peres & les hiſtoriens nous le témoignent. Il raporte enſuite le canon du concile de Trulle, touchant la peinture de l'agneau de Dieu : regardant ce concile comme une ſuite du ſixiéme.

p. 402. Sup. t. XLIII. n. 13.

p. 403.

Rom. XI. 29.

p. 406. Can. 82.

Le concile de C P. dit : Les Chrétiens étant inſenſiblement retombez dans l'idolatrie, Dieu a ſuſcité nos fidelles empereurs, imitateurs des apôtres, pour nôtre perfection, & nôtre inſtruction ; & pour détruire les forteresſes du demon. Le concile de Nicée releve l'impieté de cette flatterie, & dit, que ces évêques aſſemblez à C P. devoient inſ-

p. 411.

p. 414.

Digitized by Google

AN. 787. truire & perfectionner les autres, puiſqu'ils étoient
6. Oct. les dépoſitaires de la tradition. En parlant du ſixié-
p. 423. me concile, le faux concile de C P. & le ſecond
p. 424. concile de Nicée nomment toujours le pape Ho-
norius entre ceux qui y furent condamnez : ſans
que les legats du pape qui étoient preſens s'en plai-
gniſſent. Ce que je me contente d'obſerver icy une
fois pour toutes.

La refutation montre enſuite, que le concile de
p. 430. E. C P. ſe contredit au ſujet des images de J. C. ac-
cuſant les Catholiques d'établir tout enſemble les
deux hereſies de Neſtorius & d'Eutyqués : ce qui
eſt impoſſible, puiſqu'elles ſont diametralement
oppoſées. On répond à leurs ſophiſmes : en diſant,
p. 435. E. que l'on peint J. C. ſelon la nature par laquelle il
a été viſible ; & que l'image n'a que ſon nom, &
p. 439. non pas ſa ſubſtance. Mais nous ne diviſons pas
pour cela les deux natures : puiſque l'image de l'hu-
manité rapelle en nous l'idée de J C. entier : c'eſt-à-
p. 427. E. dire du Verbe incarné : comme l'image d'un hom-
me ordinaire rapelle l'idée de ſon ame avec celle
de ſon corps.

XXXVII. Objection de l'euchariſtie. Quant à l'objection tirée de l'euchariſtie, que le
Sup l. XLIII. n. 6. concile de C P. diſoit être la ſeule image permiſe
p. 447. de J. C. voicy comme y répond le concile de
Nicée. Aucun des apôtres, ni des peres n'a dit, que
le ſacrifice non ſanglant fût l'image du corps de J. C.
p. 50. car ce n'eſt point ce qu'ils avoient apris de luy.
Il ne leur a pas dit : Prenez, mangez l'image de
mon corps, mais : Prenez, & mangez, cecy eſt mon
corps. Il eſt donc clair, que ni le Seigneur, ni les

Digitized by Google

apôtres, ni les peres, n'ont jamais dit, que le sacrifice non sanglant offert par le prêtre, fût une image: mais le corps même, & le sang même. Il est vray qu'avant la consecration quelques peres ont appellé les dons antitypes: comme saint Eustathe, le puissant adversaire des Ariens, & saint Basile: mais aprés la consecration on les nomme, ils sont, & on les croit proprement, le corps & le sang de J. C. Au contraire, ces habiles gens, c'est-à-dire les Iconoclastes, voulant abolir les saintes images, ont introduit une autre image: qui n'en est point une, mais le corps & le sang; en quoi ils montrent encore plus d'impieté que d'ignorance. Ensuite abandonnant le mensonge, ils touchent un peu à la verité; disant, que c'est un corps divin. Tant ils sont troublez par l'incertitude de leurs opinions: disant tantôt que le saint sacrifice est l'image du corps de Jesus-Christ, tantôt que c'est le corps par institution.

Ce que dit icy la refutation du faux concile, qu'aucun des peres n'a jamais donné à l'eucharistie le nom d'image, doit s'entendre d'une image ordinaire, qui represente seulement l'original, sans le contenir: car c'étoit de telles images qu'il étoit question avec les Iconoclastes. Mais on ne peut nier d'ailleurs, que les peres Latins ne disent quelquefois, que l'eucharistie est la figure, ou le signe du corps de J. C. comme nous la nommons communement le saint sacrement; & que les peres Grecs ne la nomment quelquefois, Type ou Antitype, même aprés la consecration. Seulement je ne sache

Digitized by Google

6. Oct. 787. point qu'aucun des Grecs ait nommé l'eucharistie, *Eicon*, ni aucun des Latins, *Imago*. Mais quand les peres de Nicée n'auroient pas fait assez d'attention à ces passages des anciens: toujours est-il évident, qu'ils croyoient que l'eucharistie étoit le propre & veritable corps de J.C. & qu'ils n'accusoient point les Iconoclastes d'avoir une créance contraire.

Perron. Euchar. lib. 11. p. 648.

Perpetuité. l. VII. c. 7.

Le concile de C P. pour prouver que les images ne sont pas de tradition apostolique, dit qu'elles n'ont aucune priere, ni aucune consecration: mais demeurent telles que le peintre les a faites. Le concile de Nicée ne nie pas le fait: mais il soutient, qu'il y a plusieurs choses parmi nous, qui sont saintes par leur nom seul, sans autre consecration: il en donne pour exemple la figure de la croix, que nous ne laissons pas d'adorer; & dont nous marquons le signe sur nôtre front, ou en l'air avec le doigt, pour chasser les démons. Ainsi nous honorons les images à cause du nom qu'elles portent, & de ce qu'elles representent. Nous croyons recevoir quelque sanctification en baisant les vases sacrez, quoi qu'ils n'ayent receu aucune benediction. Encore à present il n'y a point dans l'euchologe des Grecs de prieres, ni de benedictions pour les croix, les images & les vases sacrez.

p. 451.

p. 454.

Les évêques de Nicée répondent ensuite aux passages de l'écriture & des peres, objectez par ceux de C P. mais ils insistent principalement sur la tradition & l'infaillibilité de l'église. En répondant au decret du concile de C P. ils en montrent la contradiction: en ce qu'aprés avoir condamné generalement

neralement les images des égliſes : ils les laiſſent ſur les vaſes & les ornemens, défendant d'y toucher, pour les convertir à des uſages profanes. Enfin en répondant à l'anathême contre Germain, George & Manſour : ils font l'éloge de ces trois grands perſonnages : ſaint Germain patriarche de C P. ſaint George de Chipre, & ſaint Jean Damaſcene. 13. Oct. 787.

La ſeptiéme ſeſſion du concile de Nicée fut tenuë huit jours aprés la precedente, le treiziéme jour d'Octobre 787. Theodore évêque de Tauriane en Sicile, leut la définition de foi du concile en ces termes: Ayant employé tout le ſoin & l'exactitude poſſible, nous décidons, que les ſaintes images, ſoit de couleurs, ſoit de pieces de raport, ou de quelque autre matiere convenable ; ſeront propoſées comme la figure de la croix: tant dans les égliſes, ſur les vaſes & les habits ſacrez, ſur les murailles & les planches, que dans les maiſons & dans les chemins. C'eſt à ſavoir l'image de N. S. J. C. de ſa ſainte mere, des anges & de tous les ſaints. Car plus on les void ſouvent dans leurs images, plus ceux qui les regardent ſont excitez au ſouvenir & à l'affection des originaux. On doit rendre à ces images le ſalut & l'adoration d'honneur: non la veritable latrie, que demande nôtre foi, & qui ne convient qu'à la nature divine. Mais on approchera de ces images l'encens & le luminaire, comme on en uſe à l'égard de la croix, des évangiles & des autres choſes ſacrées : le tout ſuivant la pieuſe coutume des anciens. Car l'honneur

XXXVIII. Septiéme ſeſſion. Definition de foi. p. 543.

p. 515. D

AN. 787. 13. Oct. de l'image passe à l'original; & celuy qui adore l'image adore le sujet qu'elle represente. Telle est la doctrine des saints peres, & la tradition de l'église catholique. Nous suivons ainsi le precepte de I. Thess. 11. 14. saint Paul, en retenant les traditions que nous avons p. 558. receuës. Ceux donc qui osent penser, ou enseigner autrement, qui abolissent, comme les heretiques, les traditions de l'église: qui introduisent des nouveautez, qui ôtent quelque chose de ce qu'on conserve dans l'église; l'évangile, la croix, les images, ou les reliques des saints: qui profanent les vases sacrez, ou les venerables monasteres: nous ordonnons qu'ils soient dépose, s'ils sont évêques ou cleres, & excommuniez, s'ils sont moines ou laïques.

Ce decret fut souscrit par les legats & par tous les évêques, au nombre de trois cens cinq: compris quelques prêtres & quelques diacres pour les p. 575. évêques absens. Le concile témoigna encore son consentement par plusieurs acclamations: à la fin desquelles il anathématisa le concile de C P. contre les images, & quelques personnes en particulier: savoir Theodose évêque d'Ephese, Sisinnius surnommé Pastillas, Basile Tricacabe, Anastase, Constantin & Nicetas patriarches de C P. Theodore, p. 578. Antoine & Jean: Theodore de Syracuse surnommé Crithin, Jean de Nicomedie, & Constantin de Nacolie heresiarques. Au contraire on cria éternelle memoire à saint Germain de C P saint Jean Damascene, & saint George de Chipre, que le faux concile avoit anathématisez.

Ensuite on écrivit deux lettres au nom de Taraise

& de tout le concile, l'une à l'empereur & à sa mere, l'autre au clergé de C P. pour les instruire de ce qui s'étoit passé. Dans la lettre à l'empereur, on explique ainsi le mot d'adoration: Adorer & saluër, sont le même: en grec *Proskynein* & *Aspázestai*. Car dans l'ancien grec, *Kynein* signifie saluër ou baiser; & la prépositon *pros* marque une plus forte affection. Nous trouvons la même expression dans l'écriture sainte. Il est dit que David se prosterna sur le visage, adora trois fois Jonathas, & le baisa. Saint Paul dit que Jacob adora le haut du sceptre de Joseph. Ainsi saint Gregoire le theologien dit: Honorez Bethlehem, & adorez la creche. Ainsi quand nous saluons la croix, nous chantons: Nous adorons la croix, Seigneur, & nous adorons la lance qui a percé vôtre côté. Ce qui manifestement n'est qu'un salut, comme il paroist en ce que nous les touchons de nos levres. Que si l'on trouve souvent l'adoration dans l'écriture & dans les peres pour le culte de latrie en esprit: c'est que ce mot a plusieurs significations. Car il y a une adoration mêlée d'honneur, d'amour & de crainte; comme quand nous adorons vôtre majesté. Ils parlent à l'empereur. Il y en a une de crainte seule: comme quand Jacob adora Esaü. Il y en a une d'action de graces: comme quand Abraham adora les enfans de Heth, à l'occasion de la sepulture de Sara. C'est pourquoi l'écriture voulant nous instruire dit: Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & ne serviras qu'à luy seul. Elle met l'adoration indefiniment, comme un terme équivoque, qui peut convenir à d'autres: mais

AN. 787. 13. Oct.

p. 782. C.

1 Reg. xx 41.

Hebr. xi. 21.

p. 783.

Gen. xxx. 3.

Gen. xxiii. 7.

Deut. vi. 13. x. 20. Luc. iv. 8.

23. Oct. 787. elle reſtreint à luy ſeul le ſervice *Latreian*, que nous ne rendons qu'à luy ſeul. A cette lettre on avoit joint quelques paſſages des peres.

XXXIX. Derniere ſeſſion devant Conſtantin & Irene.

L'empereur & l'imperatrice l'ayant receuë, écrivirent au patriarche Taraiſe d'amener tous les évêques à C P. & quand ils furent arrivez, l'imperatrice marqua un jour pour les aſſembler, & ſe trouver elle-même avec eux; ſçavoir le vingt-troiſiéme d'Octobre de la même année 787. Ce fut donc la huitiéme & derniere ſeſſion du concile, qui ſe tint à C P. dans le palais de Magnaure. L'imperatrice s'aſſit à la premiere place avec l'empereur ſon fils; ils inviterent le patriarche à parler le premier: ils parlerent eux-mêmes, & les évêques leur répondirent, par de grandes acclamations. Enſuite l'empereur & l'imperatrice firent lire la définition du concile, & demanderent ſi elle avoit été publiée du conſentement de tous. Ils le témoignerent par pluſieurs acclamations, repetant les anathêmes contre les principaux Iconoclaſtes. Le patriarche preſenta à l'empereur & à l'imperatrice le livre qui contenoit la définition du concile, les priant d'y mettre leurs ſouſcriptions. L'imperatrice Irene le prit la premiere, & aprés y avoir ſouſcrit, le donna à l'empereur Conſtantin ſon fils, qui en fit autant. Puis ils rendirent le livre au patriarche par les mains du patrice Stauracius. Ils firent lire enſuite les paſſages des peres leus à Nicée, & inſerez dans la quatriéme ſeſſion. Savoir du panegyrique de ſaint Melece, par ſaint Chryſoſtome: du panegyrique de ſainte Euphemie, par ſaint Aſtero

p. 590.

p. 591. B.

p. 594.

Digitized by Google

d'Amasée : du traitté de Jean de Thessalonique contre les payens : de la lettre de saint Simeon stylite à l'empereur Justin : de la lettre de saint Nil à Olympiodore, & le vingt-huitiéme canon du sixiéme concile. On void par là les passages qui étoient estimez les plus concluants contre les Iconoclastes. Cette action fut publique, & la salle où elle se tint étoit remplie de peuple & de gens de guerre. Aprés les lectures, tous les assistans parurent touchez & persuadez de la verité ; & les évêques firent plusieurs acclamations suivies de celles du peuple. L'imperatrice leur fit de grandes liberalitez, en les renvoyant chez eux. Ainsi finit ce concile, qui est le second de Nicée, & le septiéme œcumenique. Les Grecs en font memoire dans leur Menologe, le douziéme jour d'Octobre. AN. 787. 23. Oct.

XL. Canons du septiéme concile. To. 7. Conc. p. 595.

Ce concile fit vingt-deux canons, dont le premier recommande l'observation de tous les anciens : savoir des canons des apôtres, de ceux des six conciles generaux, des conciles particuliers, & des peres. Celuy qui est ordonné évêque doit absolument savoir le pseautier ; & le metropolitain doit l'examiner soigneusement, pour voir s'il est resolu de lire avec application les canons & l'écriture sainte ; & d'y conformer sa vie & les instructions qu'il doit donner au peuple. C'est que la persecution des Iconoclastes avoit obligé les meilleurs Chrétiens à se cacher, & se retirer en des lieux éloignez : ce qui les avoit rendus rustiques, & leur avoit ôté la commodité d'étudier. Ainsi le concile se contente, qu'ils sachent le plus necessaire, & c. 2. Balsf. hic.

AN. 787. soient disposez à s'instruire. L'examen par où commence la ceremonie de l'ordination des évêques, c. 3. semble être un reste de cette discipline.

Toute élection d'évêque, de prêtre, ou de diacre faite par l'autorité du magistrat, sera nulle, c. 4. selon les canons. Il est défendu aux évêques, sous quelque pretexte que ce soit, d'exiger or, argent, ou quelque autre chose des évêques, des clercs, des moines de leur dépendance : d'interdire quelqu'un de ses fonctions par passion : ou de fermer une église, & y interdire l'office, exerçant sa colere sur les choses insensibles. Autrement il sera traitté comme il a traitté les autres. Le concile semble icy condamner absolument les interdits locaux, dont nous avons veu des exemples en Occident. Sup. l. XXXIV. n. 53. Can. 5. & ibi. Balf. Quelques ecclesiastiques ayant fait des liberalitez à l'église, à cause de leur ordination, en prenoient occasion de mépriser ceux qui avoient été ordonnez pour leur seul merite, sans rien donner. Le concile réduit ces insolens au dernier rang de leur ordre : & en cas de recidive, les menace de plus grande peine. En même-temps il renouvelle les canons contre la simonie. Il confirme aussi ceux qui c. 6. ordonnent de tenir tous les ans les conciles provinciaux ; & prononce excommunication contre tout magistrat qui l'empêchera. Il défend au metropolitain de demander aux évêques qui viennent au concile, un cheval, ou quelque autre chose de leur équipage.

Les Iconoclastes mépriſant les traditions, & ennemis des reliques, n'en mettoient point dans les

Digitized by Google

nouvelles églises. C'est pourquoi le concile ordonne d'en mettre, avec les prieres accoutumées, dans les églises qui n'en ont point ; & défend aux évêques, sous peine de déposition, de consacrer aucune église sans reliques. Tous les livres des Iconoclastes seront portez au palais épiscopal de CP. pour y être gardez avec les autres livres des heretiques : & on défend à personne de les cacher, sous peine de déposition, ou d'excommunication. AN. 787. c. 7. c. 9.

Plusieurs clercs vagabonds venoient à CP. s'attachoient aux grands, & disoient la messe dans leurs oratoires. Le concile défend de les recevoir en quelque lieu ou maison que ce soit, sans la permission de leur évêque & du patriarche de CP. Et ceux qui ont permission de demeurer auprés des grands, ne doivent pas s'y charger d'affaires temporelles : mais de l'instruction des enfans, ou des domestiques, pour leur lire l'écriture sainte. Il est défendu de lire dans l'église sur l'ambon, sans avoir receu l'imposition des mains de l'évêque, c'est-à-dire l'ordre de lecteur : quoi qu'on ait receu la tonsure. Le même est ordonné pour les moines : mais l'abbé peut ordonner un lecteur dans son monastere ; pourvû qu'il soit prêtre luy-même, & ait receu de l'évêque l'imposition des mains, comme abbé. Les chorévêques peuvent aussi ordonner des lecteurs, par permission de l'évêque. Un clerc ne sera point inscrit dans deux églises : mais celuy qui n'a pas dequoi vivre, doit choisir une profession qui luy aide à subsister. Ce reglement est pour CP. Dans la campagne, on pourra permettre c. 10. c. 14. c. 15.

Digitized by Google

AN. 787. de servir deux églises pour la rareté des hommes.
c. 11. Chaque église aura son œconome : si quelqu'une en manque, le metropolitain en donnera aux évêques, & le patriarche aux metropolitains.

Les Iconoclastes étendoient la haine des moines, jusqu'à se moquer de tous ceux qui s'habilloient mo-
c. 16. destement : ce qui introduisit le luxe dans le clergé. Le concile défend donc à tous les clercs les habits
c. 13. magnifiques, les étoffes de soyes bigarrées, les bordures de diverses couleurs, & l'usage des huiles
c. 19. parfumées. Il est ordonné de rendre les maisons épiscopales & les monasteres, que les Iconoclastes avoient convertis à des usages profanes. La simonie est défenduë pour la reception dans les monasteres, comme pour les ordinations : sous peine de déposition contre l'abbé clerc ; & pour l'abbesse ou l'abbé laïque, d'être chassé & mis dans un autre monastere. Mais ce que les parens donnent pour dot, ou que le religieux aporte de ses propres biens, demeurera au monastere ; soit que le moine y demeure,
c. 20. ou qu'il en sorte : si ce n'est par la faute du superieur. Le concile ne défend donc pas absolument les presents, pour l'entrée en religion : mais seulement les pactions simoniaques. Les monasteres doubles d'hommes & de femmes sont défendus, à l'avenir : mais ceux qui sont déja fondez subsisteront suivant la regle de saint Basile. Défendu aux moi-
c. 21. nes de coucher dans les monasteres de femmes, ni de manger avec une religieuse, ou avec aucune femme, sans grande necessité.

c. 1. Quelques Juifs faisoient semblant de se convertir,

rir & judaïsoient en secret. Le concile défend de les recevoir à la communion, ni à la priere, ni de les laisser entrer dans l'église: de baptiser leurs enfans, ni de permettre qu'ils achetent des esclaves. Il faut entendre des esclaves Chrétiens. C'est ce qui paroist de plus remarquable dans les canons du septiéme concile. AN. 787. *v. Th. Balf.*

Le patriarche Taraïse écrivit au pape, pour luy rendre compte de ce qui s'y étoit passé; & principalement comme sa lettre y avoit esté approuvée. Il témoigne que Constantin & Irene ont rétabli par tout les saintes images: dans les églises & dans leurs palais. Taraïse s'appliqua fortement aprés le concile à abolir la simonie, & en écrivit au pape Adrien une lettre particuliére: où il dit, qu'il a une grande gloire de conserver la pureté du sacerdoce: c'est-à-dire, que l'église Romaine étoit exempte de ce reproche. Il écrivit sur ce sujet à un abbé nommé Jean; & rend témoignage, que c'étoit les moines qui s'estoient plaints au concile que la pluspart des évêques étoient ordonnez par simonie. Ce qui fut apparemment la cause des canons, qui furent faits contre cet abus. *To. 7. Conc. p. 523* *vita ap. Boll. 25. Febr. to. 3. to. 7. Conc. p. 630.* *p. 639. D.*

Les legats du pape Adrien étant de retour à Rome, y apporterent un original grec des actes du concile, que le pape fit traduire en latin, & mettre dans sa bibliotheque. Mais cette version étoit tellement de mot à mot, qu'elle étoit à peine intelligible, & que personne ne daignoit la transcrire, ni presque la lire. Ce qui obligea Anastase bibliothecaire d'en faire une traduction nouvelle, prés *Anast. in Hadr.* *Id praf. in 7. Syn.*

AN. 787 de cent ans aprés. Nous avons cette verſion d'Anaſtaſe, & une autre ancienne plus imparfaite que la ſienne, mais meilleure que la premiere.

XLI. Concile de Calcut. *10. C. Conc. p. p. 1861.*

Le pape Adrien avoit envoyé deux legats en Angleterre, Gregoire évêque d'Oſtie, & Theophylacte évêque de Todi. En paſſant en France, le roy Charles en conſideration du pape, leur donna Vighode preſtre & abbé, pour les accompagner dans leur voyage; & étant arrivez, ils furent premierement receus par Jambert archevêque de Cantorberi. De là ils paſſerent à la cour d'Offa roy des Merciens : à qui ils rendirent les lettres du pape, auſſi-bien qu'à Chuniulfe roy d'Oüeſſex, qui vint au même lieu. Par le conſeil de ces rois, des évêques & des ſeigneurs, les legats ſe ſéparerent. Theophylacte ſe chargea de viſiter les Merciens & les païs voiſins; Gregoire, avec l'abbé Vighod, alla en Northumbre vers le roy Elfuold, & Embald archevêque d'Yorc. Comme le roy demeuroit en un lieu trop éloigné vers le Nort, l'archevêque luy envoya des gens, pour l'avertir de l'arrivée des legats. Auſſi-toſt il marqua avec joye le jour du concile, & le lieu nommé Calcuth; & s'y rendit luy-meſme avec tous les évêques & les Seigneurs.

On y dreſſa vingt canons, dont le premier recommande la foy de Nicée & des ſix conciles generaux. Ils n'avoient pas encore de connoiſſance du
c. 2. ſeptiéme. On défend de baptiſer hors le temps reglé par les canons; c'eſt-à-dire à pâque, ſans grande
c. 10. neceſſité. On défend aux miniſtres de l'autel, d'y.

ſervir ayant les jambes nües, ni d'offrir le ſaint Sacrifice dans des calices ou des patenes de corne. Les c. 11.
rois ſeront éleus par les évêques & les ſeigneurs, & ſeront nez en legitime mariage; & il eſt défendu d'attenter contre leur vie. En general les baſtards ſont exclus de toute ſucceſſion légitime. Ce decret ſervoit à réprimer les conjonctions illicites; c. 16.
& l'autorité temporelle y concouroit. On défend c. 3.
tous les reſtes de ſuperſtitions payennes, comme les augures, les divinations, les enchantemens, les ſorts pour juger les procés; & même certaines coutumes de ſoi indifferentes, comme de ſe teindre ou piquer la peau à la maniére des Pictes: de défigurer les chevaux en leur fendant les naſeaux, leur coupant les oreilles, ou la queüe: d'en manger la chair. Défendu d'impoſer aux égliſes de plus grands tributs que ne permet la loy Romaine, & c. 14.
la coutume des princes pieux.

Les legats ayant propoſé ces canons dans le concile, ils furent approuvez & ſouſcrits avec le ſigne de la croix, premiérement par le roy Elfuold, puis par l'archevêque Enbald, quatre autres évêques & les députés d'un abſent: par deux ducs & deux abbez: & tous promirent de les obſerver inviolablement. Enſuite les légats, accompagnés des deputés du roi de Northumbre, & de l'archevêque d'Yorc, allerent au concile des Merciens, on ne dit pas en quel lieu: où ſe trouverent le roy Offa avec les ſeigneurs, & Jambert archevêque de Cantorberi avec les autres évêques du païs. On y leut les meſmes canons, & on les expliqua du latin en

AN. 787. langue Teutonique, afin que tout le monde les entendiſt. Ils promirent tous de les obſerver, & y ſouſcrivirent : premierement l'archevêque Jambert, puis le roy Offa, treize évêques, quatre abbez, trois ducs & un Comte. Ainſi ces deux conciles tinrent lieu d'un concile general de toute l'Angleterre. Les legats en rendirent compte au pape Adrien par une lettre où ils inſererent les canons. Ils y diſent, que depuis ſaint Auguſtin on n'a point envoyé en Angleterre d'évêque Romain qu'eux. Ce qui fait voir qu'ils ne connoiſſoient pas la miſſion de ſaint Theodore.

Sup. liv. XXXIX. n. 43.

XLII. Troiſiéme voyage de Charles à Rome.

Le roy Charles cependant étoit venu pour la troiſiéme fois en Italie, où il avoit paſſé l'hyver. De Rome il alla à Capoüe, pour reduire à ſon obeïſſance Arigiſe duc de Benevent ; & le reçeut à compoſition, voulant éviter la ruine des évêchés & des monaſteres. En ce voyage il accorda des privileges à pluſieurs égliſes : ſavoir au monaſtere de ſaint Vincent prés du Vulturne, à celuy du mont Caſſin, & à la cathedrale de Benevent. Il revint à Rome, & celebra avec le pape la feſte de paſque, qui fut le huitiéme d'Avril cette année 787. Il ajouta à la donation qu'il avoit faite au pape, les villes qu'il venoit de prendre ſur le duc de Benevent ; ſçavoir Sora, Arces, Aquin, Arpi, Theano & Capoüe.

Ann. Loiſel. 786. Laureſh. ap. Coint. an. 787.

Don Lud. an. 817.

Ann. Loiſel. 787.

Taſſillon duc de Baviere envoya à Rome un évêque & un abbé, prier le pape de faire ſa paix avec le roi, juſtement irrité contre luy. Le roy à la priere du pape s'y accorda : mais les ambaſſa-

Digitized by Google

deurs de Taſſillon déclarerent, qu'ils n'avoient point de pouvoir pour regler les conditions du traitté ; & le pape mal content de ce procedé, prononça anathéme contre Taſſillon & ſes complices, s'il ne tenoit les ſerments qu'il avoit faits au roy, & déclara qu'en ce cas le roy & ſon armée ne ſeroient coupables d'aucun peché, pour les homicides, les incendies & les autres maux qui arriveroient en Baviere. C'eſt la premiere fois, que j'aye obſervée, où un pape ait prononcé ſur la juſtice d'une guerre. AN 787.

Pendant les feſtes de paſque il s'émut une diſpute entre les chantres Romains & les Gaulois. Ceux-cy pretendoient que leur chant étoit plus beau : les Romains ſoutenoient, qu'ils l'avoient conſervé tel que ſaint Gregoire l'avoit enſeigné : & que les Gaulois l'avoient corrompu. La diſpute étant venuë devant le roy, les Gaulois fiers de ſa protection chargeoient de reproches les Romains : qui au contraire ſe fiant à leur capacité & à l'autorité de ſaint Gregoire, les traittoient d'ignorans & de ruſtiques. La diſpute ne finiſſant point, le roy dit à ſes chantres : Dites-moy quel eſt le plus pur de la ſource ou des ruiſſeaux ? Ils convinrent que c'étoit la ſource. Et il reprit : Retournez donc à la ſource de ſaint Gregoire : car il eſt clair que vous avez corrompu le chant eccleſiaſtique. Alors il demanda des chantres au pape, qui luy donna Theodore & Benoiſt, avec des antiphoniers de ſaint Gregoire, que le pape Adrien luy-même avoit notez à la Romaine. Ainſi l'on *Vita per Mon. Ingol. an. 787.*

AN. 787. void que dés lors il y avoit des notes pour le chant. Le roy étant de retour en France, mit un de ces chantres à Mets pour l'Auſtraſie, & l'autre à Soiſſons pour la Neuſtrie : ordonnant que dans toutes les citez de France les maiſtres de chant devinſſent leurs diſciples, & leur donnaſſent à corriger les antiphoniers, que chacun avoit gaſtez à ſa fantaiſie. Ainſi tous les chantres François aprirent la note Romaine, que l'on nomma depuis note Françoiſe. Mais la rudeſſe de leur goſier & leur prononciation barbare ne leur permettoit pas de bien exprimer les tremblemens, les paſſages & les fineſſes du chant. L'école de Mets fut la plus celebre & autant ſuperieure aux autres eſcoles des Gaules que celle de Rome étoit au deſſus d'elle. Les chantres Romains aprirent encore aux François à joüer des orgues.

Le roy Charles amena auſſi de Rome des maiſtres de Grammaire, & d'Arithmetique ; & établit par tout des écoles. Il y en avoit une dans ſon palais, c'eſt-à-dire à la ſuite de ſa cour, en pluſieurs cathedrales & en pluſieurs monaſteres. La plus celebre étoit alors celle de Fulde, comme on void par une lettre de Charles à Baugulfe qui en étoit abbé, où il parle ainſi : Nous eſtimons utile que dans les évêchez & les monaſteres de noſtre obéiſſance, outre la regularité des mœurs on enſeigne auſſi les ſciences, à ceux qui en ſont capables. Car nous avons ſouvent receu des lettres ces années dernieres de differens monaſteres, dont le ſens étoit bon, mais le ſtile fort groſſier ? ce qui nous

to. 6. Conc. p. 1779.

Capit. to. 1. p. 202.

a fait craindre que cette ignorance ne les empê- AN. 787.
chaſt d'entendre les ſaintes écritures. C'eſt pourquoy nous vous exhortons à vous appliquer à l'étude, & à choiſir des perſonnes capables d'inſtruire les autres. La même lettre fut envoyée aux metropolitains, pour l'envoyer à tous les évêques leurs ſuffragans, & à tous les monaſteres. Charles *Ibid p. 203.*
fit auſſi corriger les livres de l'ancien & du nouveau teſtament, alterez par l'ignorance des copiſtes : & fit faire par Paul diacre un recueil en deux volumes d'homelies des peres choiſies, pour ſervir de leçons aux offices nocturnes ; & les adreſſa aux lecteurs de toutes les égliſes.

XLIII. Paul diacre. *Chr. Caſin. liv. 1. c. 13.*

Paul diacre d'Aquilée étoit un des plus ſavants hommes de ce temps-là. Il étoit Lombard de nation, & fils de Varnefrid, dont il portoit auſſi le nom. Ayant été inſtruit dés l'enfance dans les arts liberaux, il fut ſecretaire du roy Didier & en grande conſideration à ſa cour. Aprés la chute de Didier le roy Charles le retint auprés de luy, pour ſon mérite, & luy porta beaucoup d'affection. Mais quelques années aprés il fut accuſé, par de envieux, d'avoir conſpiré contre Charles, qui relegua dans une iſle des coſtes d'Italie. Aprés y avoir demeuré quelques années, il s'en ſauva & vint à Benevent, où il fut tres-bien receu par le duc Arigiſe & Adelperge ſa femme, fille du roy Didier. Ce fut à la priere de cette princeſſe qu'il continua l'abregé de l'hiſtoire Romaine d'Eutrope depuis Julien l'apoſtat juſques à Juſtinien. Aprés la mort du duc Arigiſe, arrivée cette même année, *Sup. n. 5.*

Digitized by Google

AN. 787. 787. il se retira au mont Cassin, & y embrassa la vie monastique sous l'abbé Theodemar : à la priere duquel il composa une explication de la regle de saint Benoist. Le roy Charles ayant appris sa retraitte en ce monastere, l'en félicita par une lettre en vers latins, à laquelle Paul répondit de même. Avant son exil, il composa l'histoire des évêques de Mets, à la priére de l'évêque Enguerran. Mais le plus fameux de ses ouvrages est l'histoire des Lombards, depuis leur origine jusques à son temps: c'est-à-dire jusques à la mort du roy Luitprand.

An frag. to. 2. Duchesne. p. 23.

Hist. Long. lib. VI. c. 16.

XLIV. Fin de saint Villehade.

Le roy Charles étant de retour à Vormes, & voyant la Saxe paisible, y voulut établir de nouveaux évêques. Il fonda en Vestfalie l'église d'Osnabruc, dont le premier évêque fut Viho, disciple de saint Boniface, ordonné l'an 788. Au delà fut mis saint Villehade qui portoit déja le nom d'évêque, parce qu'il gouvernoit depuis sept ans une grande étenduë de païs. Il fut sacré le treiziéme de Juillet, la même année 787. on luy donna pour diocese plusieurs païs, comprenant la Frise Orientale & une partie de la Saxe: & son siege fut à Brême, capitale de la province de Vigmode, au-delà du Veser. L'année suivante 788. vingt-uniéme du regne de Charles, il donna des lettres à cette église, où il dit, qu'en faveur de la conversion des Saxons, il les décharge du tribut annuel qu'ils luy devoient : à condition de payer à J. C. & à ses prestres la dixme de tous leurs fruits & leur bestiaux. Ainsi, ajoute-t-il, réduisant tout leur païs en province, suivant l'ancien usage des Romains,

Vita S Vill. c. 10. 4. act. SS 8 Ben. 409.

Sup. n. 17

Adam hist. lib. 1 c. 10.

Mabill. to. 4. act. p. 402.

Digitized by Google

Romains, & la partageant à des évêques : nous avons offert en action de graces à J. C. & à S. Pierre, la partie Septentrionale, qui eſt abondante en poiſſon, & propre à nourrir des beſtiaux, & nous y avons établi une égliſe & une chaire épiſcopale au lieu nommé Bremon. Nous avons ſoumis à ce diocéſe dix cantons, dont nous avons changé les noms & les diviſions anciennes, & les avons réduits à deux provinces, nommées Vigmode & Lorgoë. Pour la conſtruction de cette égliſe, nous avons donné ſoixante & dix manſes avec leurs habitans : outre les dixmes de toute la province. De plus par l'ordre du pape Adrien, & le conſeil de Lulle évêque de Mayence, & des autres évêques, qui y ont été preſens, nous avons confié l'égliſe de Brême à Villehade homme de ſainte vie, & l'avons fait conſacrer évêque, pour établir cette nouvelle égliſe, ſuivant l'ordre canonique & monaſtique. Or il nous a repreſenté, qu'à cauſe des incurſions des barbares, & des divers accidens ordinaires en ce pays, ce diocéſe ne peut ſuffire pour l'entretien des ſerviteurs de Dieu, qui y travaillent. C'eſt pourquoi puiſque Dieu a ouvert la porte à la foi chez les Friſons, auſſi-bien que chez les Saxons, nous donnons à l'égliſe de Brême la partie de Friſe qui eſt voiſine de la Saxe ; & de peur qu'à l'avenir quelqu'un n'uſurpe ſur ce diocéſe, nous en avons fait marquer les bornes. Enſuite cette partie de la Friſe eſt bornée en détail. On trouve une ordonnance de l'année ſuivante 789. par laquelle le roy Charles établit Trutman comte de AN. 788.

To. 1 Capit. 140.

AN. 788. Saxe: & luy recommande la protection des prêtres dans tout le pays.

Vita. c. 9. Saint Villehade ne survêcut à son ordination que deux ans, pendant lesquels il s'exerça de plus en plus à la vertu. Dés sa jeunesse il avoit observé une grande abstinence, ne buvant ni vin, ni rien qui pût enyvrer; ne mangeant ni chair, ni lait, ni poisson: mais seulement du pain, du miel, des herbes & des fruits. Toutefois à la fin de sa vie, le pape Adrien luy ordonna de manger du poisson, à cause de ses frequentes maladies. Il ne se passoit presque aucun jour qu'il ne celebrast la messe avec beaucoup de larmes, & qu'il ne chantast le pseautier; & tel jour il le repetoit deux ou trois fois: il étoit continuellement appliqué à la lecture, ou à la meditation des veritez chrétiennes. Il bâtit à Brême une fort belle église pour sa cathédrale, qu'il dedia le dimanche, premier jour de Novembre 789. & mourut huit jours aprés. Il y fut enterré, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau. L'église honore sa memoire le jour de sa mort, huitiéme de Novembre.

c. 10.

Martyr. R. 8. Nov.

XLV. Capitulaire pour la Saxe.

Capit. to. 1. p. 251.

On raporte avec vraisemblance à ce même temps un capitulaire du roy Charles touchant la Saxe, contenant trente-quatre articles: dont la plûpart regardent l'affermissement de cette église naissante. En voicy les principaux. Les églises seront du moins autant honorées qu'étoient les temples des idoles

c. 1.

c. 2. Elles serviront d'asyle à ceux qui s'y refugieront: ils y demeureront en paix, jusqu'à ce qu'ils se presentent à l'assemblée, pour être jugez: & on ne

Digitized by Google

les condamnera ni à mort, ni à mutilation des membres. AN. 789.

Défense de brûler une église, d'y entrer par force, ou en enlever quelque chose : sous peine de la vie. c. 3.

Même peine contre quiconque aura tué un évêque, un prêtre, ou un diacre. c. 5.

C'est à-dire que ces meurtres ne pourront être rachetez, comme les autres l'étoient, suivant les loix barbares.

Défense sous même peine de sacrifier un homme au démon : c. 9.

de brûler un homme ou une femme, comme sorciers : en manger, ou en faire manger la chair, c. 6.

supposant que ces sorciers mangent les hommes.

Défense de brûler les corps morts, suivant l'usage des payens : c. 7.

de manger de la chair en carême, au mépris de la religion chrétienne. c. 4.

Tous ces crimes sont punis de mort. On condamne aussi à mort tout Saxon, qui se cachant dans la multitude, méprisera de venir au baptême : & quiconque conspire avec les Payens contre les Chrétiens. c. 8.

Mais ce qui peut faire croire que ces loix si severes avoient principalement pour but, d'intimider les barbares, & procurer leur conversion : c'est qu'il est dit, que quiconque n'ayant commis ces crimes qu'en secret, se soumettra à la pénitence, sera délivré de la mort, par le témoignage de l'évêque. c. 14.

On fera baptiser tous les enfans dans l'an, sous peine de grosse amende. c. 19.

C'est qu'on les reservoit encore pour pâque, à moins qu'ils ne fussent en danger.

Les mariages illicites sont aussi punis d'amende. c. 20.

Les corps des Saxons chrétiens seront portez aux cimetieres des églises, & non aux tombeaux des payens. c. 22.

Ceux qui auront fait des vœux à des fontaines, ou c. 21.

AN. 789. à des arbres, ou mangé en l'honneur des démons, payeront une amende: ou s'ils n'ont pas dequoi, seront donnez en service à l'église, jusqu'à ce qu'ils payent. Les devins & les sorciers seront aussi donnez aux églises. On donnera à chaque église une court ou metairie, *cortem*, avec deux manses, *mansos*; c'est à dire deux maisons de serfs, & les terres pour les nourrir: & six-vingt hommes libres contribueront à donner à l'église un homme & une femme de condition servile. On payera à l'église la dixme de tout: même de ce qui apartient au fisc. On ne tiendra aucune assemblée profane les dimanches & les fêtes. Les autres articles de ce capitulaire regardent le temporel.

XLVI. Capitulaire d'Aix la chapelle.

Ann. Loisel. Laureſh. &c.

To. 1. cap. p. 209.

To. 7. Conc. p. 966. praf.

Le roy Charles passa à Aix la Chapelle la fête de pâque de l'an 789. qui étoit le dix neuviéme d'Avril; & le vingt-troisiéme de Mars precedent il tint une assemblée au même lieu, où il publia un capitulaire de quatre-vingt articles: qui tend principalement au rétablissement de la discipline. Il est adressé à tous les ecclesiastiques, & aux seculiers constituez en dignité; & les commissaires du prince sont chargez de le porter dans les provinces. Les cinquante-huit premiers articles contiennent des extraits des anciens canons, dont le corps de l'article est le sommaire. Le premier, par exemple porte: Il y en a qui sont excommuniez pour leurs fautes, par leurs évêques, & receus à la communion par d'autres personnes ecclesiastiques, ou laïques. Ce qui est absolument défendu par les conciles de Nicée, de Calcedoine, d'Antioche & de Sardique.

Digitized by Google

Enſuite ſont raportez tout au long les canons de ces conciles. C'eſt donc un extrait du code des canons, que le pape Adrien avoit donné au roy Charles en 774. où l'on a mis ce que l'on eſtimoit le plus d'uſage. Les vingt-deux derniers articles de ce capitulaire ne contiennent point d'autoritez de canons: ce ſont ſeulement des exhortations ſalutaires, pour maintenir la religion, la paix & les bonnes mœurs. Voicy ce qui m'y paroiſt de plus remarquable. AN. 789.

Sup. n. 5.

Ceux qui jurent ſur les reliques ſont exhortez à le faire à jeun: il eſt défendu de faire jurer les enfans avant l'âge de raiſon: ceux qui ſe ſont une fois parjurez, ne peuvent plus être témoins, ni admis au ſerment. Toutes ſuperſtitions ſont défenduës: & ordonné de punir les enchanteurs, ceux qui prétendent amener des tempêtes, ou donnent des ligatures. On défend tous les écrits apocryphes: comme une prétenduë lettre deſcenduë du ciel, qui avoit couru l'année précedente. Nous avons veu une lettre ſemblable de l'impoſteur Adalbert. On défend de ſouffrir certains vagabonds, nommez Mangons, ou Cottions, qui couroient par le pays nuds & chargez de fers, ſous pretexte de penitence. Il vaut mieux, ajoute le capitulaire, que s'ils ont commis quelque crime extraordinaire ils demeurent en un lieu à travailler & ſervir, pour accomplir la penitence qui leur ſera impoſée, ſuivant les canons. On marque les travaux qui ſont défendus le dimanche; & on permet de voiturer pour trois cauſes: pour l'armée, pour les vivres & pour les enterremens.

c. 61.

c. 65.

c. 76.

Sup. lib. XLII. n. 50.

c. 77.

c. 79.

On exhorte les évêques à ne pas remplir leur cler-

c. 70.

AN. 789. gé d'enfans de condition servile : mais y mettre aussi des libres. D'établir de petites écoles, pour apprendre à lire ; & d'autres par toutes les cathedrales & les monasteres, où l'on apprenne les pseaumes, les notes, le chant, l'arithmetique & la grammaire. On ne void point si ces notes étoient celles du chant, ou de l'écriture abregée. Que l'on se serve de livres bien corrigez ; & que l'évangile, le pseautier & le messel ne soient écrits que par des hommes
c. 20. en âge parfait. Les évêques auront soin, que les prêtres qu'ils envoyent par le diocése, pour instruire & gouverner le peuple, n'enseignent rien d'apo-
c. 71. cryphe ; & ils instruiront eux-mêmes le peuple des veritez de foi necessaires au salut, & des regles des mœurs. Les moines seront examinez dans le novitiat, avant que d'être receus ; & n'iront point aux assemblées de justice, non plus que les clercs : qui seront sous la conduite de l'évêque, comme les moi-
c. 74. nes sous l'abbé. Défense aux abbesses de donner dans l'église la benediction aux hommes, par l'im-
c. 78. position des mains & le signe de la croix : ni le voile aux filles avec la benediction sacerdotale. Les moines suivront le chant Romain : selon l'institution du roy Pepin, quand il ôta le chant Gallican, pour entretenir l'union avec le saint siége.

p. 241. Il y a deux autres capitulaires de la même année
p. 243. 789. dont l'un est de seize articles, qui ne concernent presque que les moines : l'autre en contient
c. 3. vingt & un, dont les plus remarquables sont. Les petits monasteres de filles, où la regle n'est point observée, seront réünis aux grands : leur clôture

Digitized by Google

sera exacte, & elles n'écriront point de billets de galanterie. On baptisera suivant l'usage Romain. Les dimanches & les fêtes tout le monde ira aux églises publiques; & on ne dira point la messe dans les maisons. On ne baptisera point les cloches, & on ne pendra point à des perches des papiers contre la grêle. Les évêques, les abbez & les abbesses n'auront ni chiens ni oiseaux pour la chasse, ni bouffons, ou jongleurs. AN. 790. c. 7. c. 9. c. 18. c. 15.

Le pape Adrien avoit envoyé au roy Charles des actes du concile de Nicée, pour les faire examiner & approuver par les évêques d'Occident, qui n'y avoient point eu de part, & n'y avoient pas même été appellez. Le roy les ayant fait examiner, les évêques de France trouverent la décision des Grecs contraire à leur usage: qui étoit bien d'avoir des images dans les églises, mais non de leur rendre aucun culte. Ils composerent donc sous le nom du roy un long écrit, divisé en quatre livres, avec une grande préface, où ils disoient: On a tenu il y a quelques années en Bithynie un concile, où l'on a usé d'une telle impudence, qu'on y a rejetté entierement les images, que les anciens avoient mises pour l'ornement des églises, & la memoire des choses passées: attribuant aux images ce que le Seigneur a dit des idoles, & prétendant que leur empereur Constantin les avoit délivrez de l'idolatrie. On a tenu en ces quartiers-là un autre concile, il y a environ trois ans, qui donne dans une erreur opposée. Car ayant anathématisé le premier, il oblige à adorer les images. Il est clair que le pre- XLVII. Libri Carolini. *Hincm. in Laudun. c. 10. p. 457. V. Not. Sirm. to. 7. Conc. p. 1054.* *p. 92.*

Digitized by Google

AN. 790. mier concile eſt celuy que Coſtantin Copronyme fit tenir à C P. en 754. & que le ſecond eſt celuy qui fut tenu ſous Conſtantin & Irene, à Nicée en Bithynie, l'an 787. & par conſequent que cet écrit fut compoſé vers l'an 790.

Pour nous, ajoute la préface, nous recevons les ſix conciles generaux : mais nous rejettons avec mépris les nouveautez, comme auſſi ce concile tenu en Bithynie, pour faire adorer les images. Dont les actes deſtituez d'éloquence & de ſens étant venus juſqu'à nous, nous avons été obligez d'écrire, pour le refuter, afin que perſonne n'y ſoit trompé ; & nous avons entrepris cet ouvrage, de l'avis des évêques de nôtre royaume. Car c'eſt le roy Charles que l'on fait parler.

Lib. 1. c. 15. Dans le corps de l'ouvrage voicy ce qui me paroiſt de plus remarquable. Il eſt vray que Moïſe a fait faire des cherubins, par ordre de Dieu ; mais

c. 18. il n'a pas commandé de les adorer. Il en eſt de même du ſerpent d'airain, qui devoit bien être regardé, pour guerir, mais non adoré. Et ſur le paſ-

Lib. 11. c. 5. Pſ. 99. ſage du pſeaume qui porte : Adorez l'eſcabeau de ſes pieds : c'eſt-à-dire à la lettre l'arche d'alliance: ils ont recours aux explications myſtiques des peres, qui l'entendent de J. C. On alleguoit un paſſage des actes de ſaint Silveſtre, où il eſt dit qu'il preſenta à Conſtantin les images des apôtres. On répond qu'il ne les fit pas adorer ; & on conteſte l'autorité de ces actes, renvoyant au decret de ſaint

Sup. lib. XXX. n. 34. Gelaſe. L'auteur de cet ouvrage avoüe qu'il ne con-

Lib. 13. c. 17. noiſt ni la vie, ni les écrits de S. Gregoire de Nyſſe,

Il

Il trouve fort mauvais, que le concile de Nicée compare les images à l'euchariſtie, dont il releve la dignité; & dit que les images n'ont aucune conſecration & tiennent tout ce qu'elles ſont du peintre ou du ſculpteur. Il y avoit donc dés lors en Occident des images de relief, & les images n'avoient aucune benediction, non plus qu'en Orient. L'auteur prétend auſſi répondre à la comparaiſon des images avec la croix, les vaſes ſacrés & les livres de l'écriture ſainte. Il releve la vertu de la croix, ſans demeſler l'équivoque de la croix priſe pour la paſſion de J.C. & pour le bois qui en a eſté l'inſtrument, & les images de cette croix materielle. Car s'il eſt permis d'honorer la vraye croix & ſes images, parce qu'elle nous rappellent en memoire la paſſion de J.C. pourquoy ne ſera-t-il pas permis d'honorer l'Image de J. C. même? Il en eſt de même à proportion des vaſes ſacrez. Ce ſont toujours des choſes materielles & des ouvrages de la main des hommes, dont la veneration ne peut eſtre que relative. Cet endroit eſt le plus foible des livres Carolins: car c'eſt ainſi que nous nommons cet ouvrage.

AN. 790.

c. 17. v. lib. IV. c. 16.

liv. II. c. 28. 29 30.

L'auteur fait pluſieurs reproches incidents aux peres du concile de Nicée; & entre autres à Taraiſe, de dire que le ſaint Eſprit procede du Pere par le Fils. En répondant à la comparaiſon des images des empereurs, que l'on honoroit dans les villes & les provinces, les recevant avec des cierges & des parfums: il dit que c'eſt un abus & un reſte d'idolatrie. Sur ce que l'on dit, que l'honneur de l'image paſſe à l'original: il convient que les gens

liv. III. c. 3.

c. 15.

c. 16.

AN. 789. instruits peuvent en user ainsi : mais il soutient que c'est une occasion de scandale aux ignorans. Ainsi il ne seroit plus question, que de bien instruire les
c. 17. peuples. L'auteur reproche à Constantin metropolitain de Chipre d'avoir dit: Je reçoi & j'honore les saintes images, suivant l'adoration que je rends à la sainte Trinité: & j'anathematise ceux qui ne sont pas de ce sentiment. Mais c'est une erreur de fait, fondée apparemment sur une mauvaise traduction. Car dans l'original Grec & les deux anciennes versions que nous avons, Constantin de Chypre parle ainsi: Je reçoi & j'honore les Saintes images: & je ne rends qu'à la seule Trinité suprême l'adoration de latrie. Ce qui fait un sens tout contraire. Cependant c'est principalement cet article qui rendit le concile de Nicée odieux en Occi-
Conc. 7. act. 3 p. 187. C. p. 725. D.
c. 24. dent. L'auteur des livres Carolins prétend que l'honneur que l'on rend aux reliques des saints ne tire point à consequence pour leurs images: mais
c. 30. il ne dit rien de solide pour le prouver. Il reproche aux peres de Nicée, d'avoir employé pour preuves des écrits apocryphes & fabuleux: mais il n'en fait la critique, en particulier que de tres-peu. Il est vray qu'il réfute assés bien plusieurs applications forcées de l'écriture.

liv IV. c. 28. Enfin il soutient que le concile des Grecs n'est point universel, parce qu'il n'est pas assemblé de toutes les parties de l'église, ni la décision conforme à la doctrine de l'église universelle. Car il convient qu'un concile de quelques provinces peut passer pour universel, quand sa doctrine est

catholique. C'eſtoit les deux principales raiſons des François, pour rejetter ce concile: qu'il n'y avoit eu de tout l'Occident, que les legats du pape ; & que ſa déciſion étoit contraire à leur uſage. La concluſion eſt adreſſée au pape & à l'égliſe Romaine, en ces termes: Sachés que ſuivant les lettres de ſaint Gregoire à Serenus, nous permettons de faire des images & de les mettre dans l'égliſe & dehors, pour l'amour de Dieu, & de ſes Saints : mais nous n'obligeons point ceux qui ne le veulent pas à les adorer ; & nous ne permettons, ni de les rompre, ni de les détruire. Tout cet écrit fait voir une grande prevention des François contre les Grecs. Ils les chicanent ſur pluſieurs points de peu d'importance: employent quantité d'expreſſions dures, de mauvais raiſonnemens & de preuves hors du ſujet. AN. 790. *c. ult.*

XLVIII. Conſtantin épouſe Marie.

Il eſt certain d'ailleurs que le roy Charles avoit alors ſujet d'être mal content de l'imperatrice Irene. Car dés l'an 782. elle avoit envoyé demander à Charles Rotrude ſa fille pour le jeune Conſtantin, & laiſſé auprés d'elle un eunuque, pour luy aprendre la langue & les mœurs des Grecs : & toutefois ſix ans aprés elle rompit le traitté, & nonobſtant l'affection que Conſtantin avoit conceüe pour Rotrude, elle luy fit épouſer malgré luy une Armeniéne nommé Marie, au mois de Novembre, indiction douziéme, l'an 788. Marie eſtoit de baſſe naiſſance : mais on attribua ſon élevation à la vertu de ſon oncle Philarete ſurnommé l'aumoſnier. Il étoit de Paphlagonie, & s'eſtant enrichi par ſon *Theopha. an. 1. p. 384.* *Id. an 9. p. 391.* *Menol. Baſil. 2. Decemb.*

AN. 790. travail, il tomba en pauvreté & ne ceſſa pas de faire l'aumoſne. On remarque cet exemple de ſa charité. Un de ſes voiſins ayant perdu ſon bœuf vint le trouver comme il labouroit. Le voyant affligé de ſa perte, il détacha un de ſes bœufs qu'il luy donna; & ſe mit à tirer ſa charue avec l'autre bœuf. Sa niece étant devenuë imperatrice l'enrichit : il continua ſes aumoſnes avec abondance, & mourut dans une heureuſe vieilleſſe. L'égliſe Grecque l'honore le ſecond de Décembre.

Menol. Baſil. 17. Apr. Boll. to. 10. p. 492.

Conſtantin avoit auſſi de ſon coſté une tante ſainte nommé Anthuſe fille de Conſtantin Copronyme, qui l'ayant voulu marier elle le refuſa. Aprés ſa mort ſe trouvant libre, elle diſtribua tous ſes biens aux pauvres, aux égliſes, aux monaſteres, ou pour la redemption des captifs. Elle donna ſes habits d'étofes d'or, pour l'ornement des égliſes. C'étoit la mere des orfelins & des enfans abandonnés: elles les raſſembloit, les élevoit & les inſtruiſoit. Elle mettoit les vieilles gens en des hoſpitaux, & prenoit ſoin des mourans. Irene & Conſtantin l'invirerent ſouvent à prendre part avec eux au gouvernement de l'empire: mais elle le refuſa conſtamment; & ayant receu le voile des mains du patriarche Tharaiſe, elle ſe retira dans le monaſtere d'Eumenie, où elle mourut. L'égliſe Grecque honore ſa memoire le douziéme d'Avril.

Mer. 12. Apr.

XLIX. Conſtantin ſeul empereur.

Dés l'année qui ſuivit le mariage de Conſtantin, c'eſt-à-dire la dixiéme de ſon regne, 789. de J. C. la diviſion éclata entre luy & ſa mere Irene. De prétendus devins perſuaderent à cette princeſ-

Theopha. an. 10. p. 391.

se, qu'ils étoient assurés, que c'étoit à elle & non à son fils, que Dieu avoit destiné l'empire. Etant femme & ambitieuse, elle se laissa aisément seduire par ces promesses. Constantin de son côté, âgé de vingt ans, voyoit avec chagrin, qu'il n'avoit encore aucun pouvoir, & que le patrice Staurace disposoit de tout. Il resolut donc de faire arrêter sa mere, & la releguer en Sicile. Mais Staurace découvrit la conjuration; & l'imperatrice fit foüetter, raser & exiler plusieurs des grands officiers, qui en étoient complices. Elle fit battre son fils même, l'accabla de reproches, & l'empêcha pendant plusieurs jours de paroître en public. AN. 790.

Ce pendant la flotte des Arabes étant partie de Chipre, vint attaquer les Romains dans le golfe d'Attalie. Theophile, duc de Cibyre en Cilicie s'étant trop avancé, fut pris & mené au calife Aaron qui luy fit de grandes promesses, pour l'obliger à apostasier. Après l'avoir pressé long-temps: comme il demeura ferme, il luy fit couper la tête: & Theophile soufrit ainsi le martyre. L'église en fait memoire le vingt-deuxiéme de Juillet. *Martyr. 22. Juill.* *Theoph. p. 395.*

L'imperatrice Irene avoit fait prêter serment à toutes les troupes, hormis à celles d'Armenie, de luy obéïr à elle seule. Ceux-cy le refuserent, à cause du serment qu'ils avoient fait dix ans auparavant, d'obéïr à Costantin & à Irene; & comme elle voulut les contraindre, ils proclamerent empereur Constantin seul. Les troupes des autres Themes, car c'est ainsi que l'on nommoit alors les corps de la milice, prirent la même resolution; & s'étant as-

AN. 790. semblez au mois d'Octobre de la quatorziéme indiction, l'an 790. ils déclarerent Constantin seul empereur. Mais au mois de Janvier 792. indiction quinziéme, il se laissa persuader par sa mere & par plusieurs grands, de la déclarer encore imperatrice; & de mettre à la tête des actes les deux noms de Constantin & d'Irene, comme au commencement. Ce jeune prince étoit foible & leger, & croyoit aux astrologues: un desquels, nommé Pancrace, luy persuada de combattre temerairement les Bulgares: qui le battirent, & luy tuerent plusieurs personnes considerables, & Pancrace luy-même. De son temps, au mois de Décembre 790. il y eut un incendie à C P. qui brûla une partie du palais patriarcal, & entre autres l'endroit où étoient les originaux des explications de saint Jean Chrysostome sur l'écriture.

p. 349. *p. 395.* *p. 394.* *Cedr. to. 2. p. 472.*

L. Heresie de Felix & d'Elipand.

En Espagne il s'éleva cependant une nouvelle heresie. Elipand qui avoit succedé à Cixila dans le siege de Tolede, consulta Felix évêque d'Urgel, qui avoit été son maître, de quelle maniere il reconnoissoit J. C. pour fils de Dieu: s'il le tenoit pour fils naturel, ou pour adoptif. Felix répondit, que J. C. selon la nature humaine n'est que fils adoptif & nuncupatif: c'est-à-dire, de nom seulement. Elipand ayant receu cette réponse, répandit cette doctrine dans les Asturies & la Galice; & Felix la répandit au deça des Pirenées, dans la Septimanie, qui est à peu prés nôtre Languedoc. Elipand attira encore à son parti Ascaric archevêque de Brague; & quelques chrétiens de Cordoüe.

Eginart. annal. 792. *Jon. Aur. de imag lib. 1. init.*

Cod. Car 97. Le pape Adrien averti de cette erreur naissante,

Digitized by Google

écrivit une lettre à tous les évêques d'Espagne, par laquelle il les exhorte à s'en donner de garde, & à demeurer fermes dans la doctrine de l'église. S. Pierre, ajoute-t-il, a reconnu J. C. pour le fils du Dieu vivant: & saint Paul dit, que Dieu n'a pas épargné son propre fils. Il raporte ensuite les autoritez de plusieurs peres Grecs & Latins, pour montrer, que le nom d'enfants adoptifs convient aux chrétiens, & non à J. C. même. Il se plaint dans cette même lettre de quelques autres abus, qui regnoient en Espagne. Quelques-uns reculoient la pâque, au delà des bornes prescrites par le concile de Nicée: & les chefs de cette secte étoient deux évêques, Migetius & Egila. Quelques-uns traittoient d'ignorans, ceux qui ne vouloient pas manger du sang de porc & des viandes suffoquées: quoique la pratique generale fût de s'en abstenir; & le pape déclare ceux qui en mangent chargez d'anathême. D'autres, entendant mal la predestination, nioient la liberté: ou la relevoient trop, au préjudice de la grace. D'autres se conformoient aux mœurs des Juifs, & des payens, c'est-à-dire des Musulmans; & contractoient des mariages avec eux; des femmes se remarioient du vivant de leurs maris. Les prêtres étoient ordonnez sans examen; & plusieurs autres abus regnoient en Espagne, sans doute à la faveur de la domination des Arabes. Egila dont il est parlé dans cette lettre, étoit évêque d'Elvire, ou Illiberis dans la Betique; & avoit été ordonné par Villicaire archevêque de Sens, qui en avoit obtenu commission du pape, sur le raport

Matth. XVI. 16.

Rom. VIII. 32.

Ead. ep. 97.

AN. 792. avantageux qu'il luy avoit fait de sa foi & de ses mœurs.

LI. Beat & Etherius resistent à Elipand. *Vita. S. Beatis. 5. act. Ben. p. 736.*

En consequence de cette lettre du pape, Elipand archevêque de Tolede assembla un concile, où il condamna l'erreur de Migece touchant la pâque: mais il continua d'enseigner la sienne touchant l'adoption de J. C. Celuy qui luy resista le plus fut Beat prêtre & moine dans les montagnes des Asturies nommées Lievanes. Il fut aidé dans ce travail par Etherius son disciple, depuis évêque d'Osma; & ils ramenerent à l'église plusieurs de ceux qu'Elipand avoit seduits. Celuy-ci en fut extrêmement irrité, & écrivit contre eux à un abbé nommé Fidele, une lettre, où il disoit entre autres choses: *p. 364.* Qui ne confesse pas que Jesus-Christ est adoptif selon l'humanité, & non selon la divinité, est heretique. Au lieu de me consulter, ils veulent m'enseigner: montrant qu'ils sont serviteurs de l'Antechrist. Je vous envoye la lettre de l'évêque Ascarie, qui m'interroge modestement: afin que vous voyiez la difference, & l'humilité des serviteurs de J. C. On n'a jamais oüi dire que des Livaniens ayent instruit ceux de Tolede. Tout le monde sait que ce siége a toujours été illustre par sa foi, & qu'il n'en est rien sorti de schismatique. Mes freres & moi nous avons reprimé à Seville l'heresie des Migetiens, touchant la pâque, & leurs autres erreurs: & ceux-cy prétendent nous reprendre. Si vous agissez mollement & ne les corrigez, je le ferai connoistre à nos freres, c'est-à-dire aux autres évêques, & vous en aurez la confusion. Instruisez nôtre frere Etherius

rius, qui eſt encore jeune; & n'a conferé qu'avec des ignorans & des ſchiſmatiques. Il compare enſuite Beat à Bonoſe le Fotinien, & à Fauſte le Manichéen; & ajoute: Je vous prie, excitez vôtre zele, pour ôter cette erreur d'entre vous: afin que comme le Seigneur a déraciné par ſes ſerviteurs l'hereſie Migetiene dans la province Betique: ainſi il ſe ſerve de vous, pour arracher de la province d'Aſturie l'hereſie Beatiene. Ainſi parloit Elipand. Sa lettre fut écrite au mois d'Octobre, ére 823. qui eſt l'an 785. & Beat étant venu avec Etherius trouver l'abbé Fidele, à cauſe de la reine Aboſinde, ils virent cette lettre le vingt-ſixiéme de Novembre ſuivant; & aprirent qu'elle étoit répanduë par toute l'Aſturie.

Sup. l. XIX. n. 27. XX. n. 44.

Ether. lib. 1. adv. Elip. inst. to. 13. bibl. PP. Lugd. p. 351.

Aboſinde étoit fille du roy Alfonſe le catholique, & veuve de Silo, qui ſucceda à Aurelius, l'ére 812. c'eſt-à-dire l'an 774. & regna neuf ans. Il aporta de Merida le corps de ſainte Eulalie vierge & martyre, & le mit dans le monaſtere de ſaint Jean de Pravia qu'il fonda, & où il fut enterré, & ſon épouſe auſſi. Cette princeſſe avec tous les officiers du palais donna pour ſucceſſeur à Silo, Alfonſe fils du roy Froïla ſon frere, l'ére 821. l'an 783. Mais Mauregat ſon oncle, fils d'Alfonſe premier, & d'une eſclave, le chaſſa & s'empara du royaume, qu'il tint ſix ans. Aprés ſa mort, ére 817. l'an 789. Veremond neveu d'Alfonſe premier, regna pendant trois ans: au bout deſquels ſe ſouvenant qu'il avoit été ordonné diacre, il remit la couronne à Alfonſe, que Mauregat avoit chaſſé, & vêcut avec luy

Sebaſt. Salmant. p. 49. & Sandoval.

plusieurs années en grande amitié. Alfonse second, surnommé le chaste, fut donc rétabli, l'ére 830. l'an 792. & regna cinquante ans. Pendant l'usurpation de Maugerat, la reine Abosinde se retira, & prit l'habit de religieuse, suivant l'ordonnance du troisiéme concile de Saragoce ; & vêcut sous la conduite de l'abbé Beat.

Sup. lib. XL. n. 48.
V. la. S. Beat. n. 8.

Celuy-ci ayant donc veu la lettre d'Elipand à l'abbé Fidele, y fit une réponse en son nom & de son disciple Etherius, déja évêque d'Osma. Elle est divisée en deux livres, & écrite avec peu d'ordre & de methode : mais elle fait voir une grande étude de l'écriture & des peres. On y raporte le symbole ou confession de foi d'Elipand : où parlant de la Trinité, il dit, que les trois personnes, sont : Dieu, le Principe & le saint Esprit ; & compare leur union à celle du mari & de la femme, & de plusieurs ames unies par la charité. En quoi il semble n'admettre qu'une union morale. Ensuite parlant de l'incarnation, il exprime nettement son erreur : en disant que J. C. n'est que fils adoptif de Dieu, selon son humanité ; & que ce n'est pas par celuy qui est né de la Vierge & fils par adoption, & par grace, que Dieu a créé les choses visibles & invisibles : mais par celuy qui est fils par nature. Ce qui est Nestorien. Beat écrivit encore un commentaire sur l'Apocalypse, que nous n'avons plus ; & se retira au monastere de Valcavado, où il mourut en paix, le dix-neuviéme de Février 798. Il y est honoré comme saint, sous le nom de saint Bieco.

Lib. 1. p. 363.

V. Boll. to. 3. p. 146.

Comme le roy Charles avoit étendu ses conquê-

tes jusques en Espagne, Urgel se trouvoit dans son obéïssance : c'est pourquoi étant averti des erreurs de Felix, il fit assembler un concile à Narbone, le vingt-septiéme de Juin, la vingt-troisiéme année de son regne, qui est l'an 791. L'acte porte, que les évêques s'assemblerent pour plusieurs & diverses affaires ecclesiastiques, principalement pour le dogme pernicieux de Felix d'Urgel : étant exhortez par les lettres du pape Adrien, & par le commissaire du roy, nommé Didier, qui y assista. Urgel étoit alors soumise à la metropole de Narbone ; & l'importance de l'affaire y fit assembler des évêques de sept provinces voisines : d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne, de Bourges, de Bordeaux, & d'Eause ou Auch. Ils étoient en tout vingt-six evêques, & deux députez d'absens : à la tête étoient les deux archevêques Daniel de Narbone, & Elifant d'Arles : dont le nom est le même qu'Elipand. On ne void point ce qui s'y passa touchant l'affaire de Felix, qui y étoit present, & y souscrivit le treiziéme ; & les conciles suivans, où on le jugea, font croire qu'il ne fut rien decidé à son égard en celuy-ci. L'acte qui nous en reste marque seulement la décision de quelques differens particuliers, entre l'archevêque de Narbone, & les évêques d'Elne & de Beziers, pour les limites de leurs diocéses, & les prétentions de l'archevêque au delà des Pyrenées.

AN. 791.

LII. Concile de Narbonne.

To. 7. Conc. p. 964. V. Coint. an. 791. n. 11.12.

La même année 791. vingt-troisiéme de Charles, l'erreur de Felix & d'Elipand fut aussi condamnée dans le concile de Frioul, tenu par Paulin pa-

LIII. Concile de Frioul.

depuis long-temps de tenir des conciles, quoique les canons les ordonnent deux fois l'année. Il est vrai qu'on supplée en quelque maniere par les conciles generaux convoquez par le prince, où j'ai souvent assisté. Il entend les conciles que le roy Charles assembloit presque tous les ans de tous les pays de son obéissance. Il continue : Maintenant nous trouvant en repos aprés la défaite des barbares, nous nous sommes pressez de vous assembler, suivant les canons. Il propose ensuite de commencer par la foy, & combat deux erreurs. La premiere, que le saint Esprit ne procede que du Pere & non du Fils : Qui a, dit-il, obligé d'ajouter au symbole, *Filioque* : quoique les peres qui l'ont composé eussent raison de ne le pas mettre, employant simplement l'expression de l'évangile. L'autre erreur, est de diviser J. C. en deux, l'un naturel, & l'autre adoptif ; qu'il condamne sans en nommer les auteurs. AN. 791. *p.* 394. *D.* *Ioan* XV. 26. *p.* 999. *c.* 1001. *B.*

Ce concile fit aussi quatorze canons : dont le premier est contre la simonie, les suivants touchant la vie exemplaire que doit mener le clergé : à qui on défend de loger avec quelque femme que ce soit : même celles que permettent les canons. On défend aux clercs les chansons profanes, les instrumens de musique, & les grands divertissemens. Aucun évêque ne condamnera à la dépositon un prêtre, un diacre ou un abbé, sans consulter le patriarche d'Aquilée. Les mariages clandestins sont défendus : mais on fera des contracts, on donnera le temps de s'informer de la parenté, & le curé en *c.* 4. *c.* 6. *c.* 7. *c.* 8.

AN. 791. aura connoiſſance. Les contractans ne ſeront point
c. 9. d'un âge trop inégal, pour éviter les occaſions
d'adultere. L'homme qui ſe ſepare de ſa femme,
c. 10. pour cauſe d'adultere, ne peut ſe remarier tant
qu'elle eſt vivante : mais la femme coupable ne
peut ſe remarier, même aprés la mort de ſon ma-
c. 11. ri. Les filles, ou les veuves, qui ont une fois pris
l'habit noir en ſigne de continence, doivent en
garder le vœu, quoi qu'elles n'ayent point été
conſacrées par l'évêque. La clôture des religieuſes ſe-
c. 12. ra exactement obſervée. Perſonne n'entrera chés el-
les ſans la permiſſion de l'évêque, qui n'ira luy-même
qu'accompagné de clercs. Ni les abbeſſes, ni les
religieuſes ne ſortiront point, ſous pretexte d'aller
c. 13. à Rome, ou ailleurs en pelerinage. On obſervera
le dimanche depuis les vêpres ſonnées le ſamedy
au ſoir, & les mariez garderont la continence.
c. 14. Mais on ne fêtera pas le ſamedy, comme faiſoient
encore les payſans. Le dernier canon recommande le payement des dixmes & des premices.

Bell. II. Ian. to. 1. p. 713. Paulin qui préſidoit à ce concile, étoit fameux par ſa doctrine, & avoit été maître de grammaire. Le roy Charles qui favoriſoit les arts liberaux, luy donna une terre en Lombardie, acquiſe par confiſcation. La donation eſt dattée du 17. de Juin, la huitiéme année de Charles, c'eſt-à-dire l'an 776. & il ſucceda peu de temps aprés à Sigvalde, dans le ſiége d'Aquilée. Il étoit ami particulier d'Alcuin, comme il paroiſt par pluſieurs lettres, où Alcuin louë ſa pieté, l'encourage à la prédication, & ſe recommande à ſes prieres. On croid qu'il

Coint. an. 776 n. 7.

Epiſt. 2. 73. 113. 94.

contribua beaucoup à la converſion des Avares. AN. 792.

L'année ſuivante 792. le roy Charles fit amener Felix d'Urgel à Reginum, ou Ratiſbone en Baviere, où il avoit paſſé l'hiver, & y aſſembla un concile. Felix y fut oüi; & étant convaincu d'erreur, il fut envoyé à Rome vers le pape Adrien: en preſence duquel il confeſſa & abjura ſon hereſie, dans l'égliſe de ſaint Pierre: puis il retourna chez luy à Urgel. *Annal. Egin. 792. Laureſh. Leiſel. an. 792.*

Felix fut conduit à Rome par Angilbert, un des ſeigneurs en qui Charles avoit le plus de confiance; & qui avoit eu deux fils de Berthe, fille de Charles. Il avoit été primicier du palais du jeune Pepin roy d'Italie, qu'il y ſuivit, & y demeura quelque temps. Enſuite il eut le gouvernement de la côte maritime de France, vers l'Ocean & l'Angleterre: ce qui luy ayant fait connoître le monaſtere de Centule, ou de ſaint Riquier, il s'y retira vers l'an 790. & embraſſa la vie monaſtique, avec la permiſſion du roy: qui ne laiſſa pas de l'employer encore depuis aux affaires les plus importantes de l'égliſe: comme à cette ambaſſade à Rome, pour y conduire Felix d'Urgel en 792. *Eleg. to. 1. Act. S. Ben. p. 91. 93 &c.*

LIV. Alcuin en France.

Angilbert étoit lié d'une étroite amitié avec Alcuin, qui vint s'établir en France cette même année: ſuivant la promeſſe qu'il en avoit faite au roy Charles, quand il le rencontra à Pavie, douze ans auparavant. Alcuin étoit Anglois, né dans la province d'Yorc, de parens nobles & riches; & fut élevé dés l'enfance dans le monaſtere de cette cathedrale. Egbert & Elbert tous deux archevêques *Sup. n. 17.* *Eleg. to. 5. Act. SS. Ben. p. 161.*

Digitized by Google

AN. 792. d'Yorc, l'un aprés l'autre furent ſes maîtres. Il aprit ſous eux le latin & le grec, Egbert en mourant, l'an 765. le fit bibliothecaire de ſon égliſe; & El-
Sup. n. 19. bert le chargea de l'école d'Yorc, où il eut entre autres pour diſciples, ſaint Liudger, Fridugiſe, & Enbald le jeune. Alcuin prit pour nom latin, Flaccus Albinus; & il eſt fort connu ſous le nom d'Albin.

Le roy Charles l'ayant rencontré à Pavie en 780. l'invita à venir en France; & il y paſſa quelque
Egin. vita. Car. temps auprés de ce prince: à qui il enſeigna la rethorique, la dialectique; & principalement l'aſtronomie: à laquelle le roy employa beaucoup de temps & de travail: comme il paroiſt par pluſieurs lettres d'Alcuin, qui répond à ſes queſtions. Ce fut pendant ce premier ſéjour en France, qu'Alcuin fit connoiſſance, & contracta amitié avec Angilbert: qu'il nomma Homere, dans leur chifre de litterature. Il fit auſſi amitié avec Riculfe, depuis archevêque de Mayence, qu'il nomma Dametas; & il donna au roy Charles le nom de David. Alcuin retourna en Angleterre, vers l'an 790 & diſtribua aux égliſes & aux monaſteres de grands preſens; tant de ſon chef, que de la part du roy Charles.

Environ trois ans aprés il revint en France, étant
Prif. adv. Elip. appellé par le roy Charles, & ayant la permiſſion de ſon archevêque Elbert: qui luy avoit ordonné d'aller défendre la foi catholique, par tout où il apprendroit qu'elle ſeroit attaquée. Il vint donc combattre pour l'égliſe, contre Felix & Elipand.
Roger. Hoved. an. 792. Le roy Charles avoit envoyé en Angleterre le concile de

de C P. où l'adoration des images étoit ordonnée. Alcuin écrivit contre ce decret une lettre, qu'il apporta au roy de la part des évêques & des princes d'Angleterre. Ce fut aprés le concile de Ratisbone, qu'il fit ce dernier voyage en France : c'est-à-dire à la fin de l'an 792. ou au commencement de 793. & il y passa le reste de sa vie, qui fut d'onze ans.

Felix étant de retour à Urgel, recommença à soutenir son erreur, qu'il n'avoit abjurée à Rome, que par dissimulation ; & Alcuin luy écrivit premierement une lettre honnête & charitable, pour l'inviter à se réunir à l'église. Mais Felix répondit par un long écrit, où il prétendoit soutenir son heresie. J. C. disoit-il, étant un nouvel homme, doit avoir un nouveau nom. Comme dans la premiere generation, par laquelle nous naissons selon la chair, nous ne pouvons tirer d'ailleurs nôtre origine que d'Adam : ainsi dans la seconde generation, qui est spirituelle, nous ne recevons la grace de l'adoption, que par J. C. qui a receu l'une & l'autre : la premiere de la Vierge sa mere, la seconde en son baptême. J. C. en son humanité est fils de David & fils de Dieu : or il est impossible qu'un homme ait deux peres selon la nature : l'un est donc naturel, & l'autre adoptif. L'adoption n'est autre chose que l'élection, la grace, l'application par choix & par volonté ; & l'écriture attribuë tout cela à J. C. Voilà pour l'adoption.

Lib. I. cont. Felix init.

Lib. II. init.

Ibid. p. 816 to.

Lib. III. init.

Ibid. p. 827. E.

Pour montrer que J. C. comme homme n'est Dieu, que nuncupatif ; c'est-à-dire de nom, il disoit : Suivant le témoignage du Sauveur, l'écriture nom-

lib. IV. init.

Joan. x. 35. me dieux ceux à qui la parole de Dieu eſt adreſſée, à cauſe de la grace qu'ils ont receuë: donc comme Jeſus-Chriſt participe à la nature humaine, il participe auſſi à cette dénomination de divinité, quoique d'une maniere plus excellente, comme à

Act. x. 38. toutes les autres graces. Saint Pierre dit, que Jeſus-Chriſt faiſoit des miracles, parce que Dieu étoit avec luy: & ſaint Paul, que Dieu étoit en J. C. ſe

2. Cor. v. 19. reconciliant le monde. Ils ne diſent pas que J. C. étoit Dieu. Comme Dieu il eſt eſſentiellement bon:

Lib. v. p. 862. D. mais comme homme, quoi qu'il ſoit bon, il ne l'eſt pas eſſentiellement & par luy-même. S'il a été

p. 844. C. vray Dieu, comme vous prétendez, dés qu'il a été conceu dans le ſein de la Vierge: comment

Iſa. XLIX. 5. dit-il dans le prophete, que Dieu l'a formé ſon ſerviteur dans le ſein de ſa mere? Et encore: Comment prétendez-vous, que cet homme du Seigneur

p. 849. A. ſoit vrai Dieu, dés le ſein de ſa mere; puiſqu'il eſt naturellement vrai homme, & en tout ſoumis à

p. 869. A. Dieu? Se peut-il faire que celuy qui eſt vrai Dieu, ſoit ſerviteur par ſa condition, comme J. C. dans la forme d'eſclave? Car on prouve qu'il eſt ſerviteur de Dieu & fils de ſa ſervante; non ſeulement par obéïſſance, comme la plûpart le veulent; mais par nature. En quelle forme ſera-t-il éternellement ſoumis au Pere, s'il n'y a aucune diffe-

p. 850. D. rence entre ſa divinité & ſon humanité? Ailleurs il ſe ſervoit du titre d'avocat que l'apôtre S. Jean

1. Io. II. 1. donne à J. C. & diſoit: L'avocat eſt un mediateur,

p. 858. A. qui intercede auprés du Pere pour les pecheurs: ce qu'on ne doit pas entendre du vrai Dieu, mais

de l'homme qu'il a pris. Pour la preuve de ces propositions, Felix employoit plusieurs passages de l'écriture & des peres, détournez & tronquez: mais il se fondoit principalement sur la liturgie d'Espagne, où il étoit dit souvent, que le fils de Dieu a adopté la nature humaine, & souvent parlé d'adoption. *Lib. VII. p. 805.*

L V.
Alcuin écrit contre Felix.

Cet écrit de Felix ayant été apporté en France, le roy Charles ordonna à Alcuin d'y répondre; & il s'en chargea volontiers: mais il pria le roy d'en envoyer copie au pape, à Paulin patriarche d'Aquilée, à Richbold archevêque de Treves, & à Theodulfe évêque d'Orleans: comme aux plus savans évêques; & demanda luy-même du temps, pour consulter les peres. Paulin composa contre cette heresie trois livres, que nous avons, dediez au roy Charles, par l'ordre duquel il écrivit. Alcuin en composa sept, où il refute pied à pied tout l'écrit de Felix. Il dit que l'église étoit en paix, quand cette erreur l'a troublée; & insiste sur le petit nombre de ceux qui la soutenoient, dans un coin du monde, contre l'autorité de l'église universelle. Au fonds il soutient, que c'est retomber dans le Nestorianisme, de distinguer en J. C. deux fils de Dieu, l'un naturel, l'autre adoptif; & deux Dieux, l'un vrai, l'autre nuncupatif. Ce ne peut être la même personne, qui dit: Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, & à qui il dit: Je t'ai établi le dieu de Pharaon: & ce n'est point un dieu nuncupatif, dont saint Paul dit, qu'il est Dieu au dessus de tout: parlant de J. C. descendu des Juifs, *Alc. ep. 4. 3.* *Post. Alcuin. p. 1765.* *Lib. I. p. 786. D.* *p. 787. B.* *p. 792.* *Ex. XII. 6. VII. 1* *Rom. IX. 5.* *p. 794.*

selon la chair. Comment l'égliſe appelle-t-elle la ſainte Vierge mere de Dieu ſinon parce que celuy qui eſt né de ſa chair eſt le propre fils de Dieu ? autrement elle ne ſera mere de Dieu, que par adop-
p. 795. tion. Et ſi le fils de la Vierge eſt le fils adoptif de Dieu, le fils de Dieu ſera auſſi le fils adoptif de la Vierge.

Lib. II. Vous dites qu'un nouvel homme doit avoir un nouveau nom. Qui vous a apris ce nouveau nom ? Dieu vous a-t-il parlé dans un tourbillon, comme à Job : ou ſur les Pirenées, comme à Moïſe ſur le mont Sina ? Vous dites qu'un même homme ne
Lib. III. p. 823. peut avoir deux peres naturels ; & que J. C. ne peut être fils de Dieu, comme il eſt fils de David : je dis auſſi qu'un pere ne peut avoir deux fils en la même perſonne, un naturel & l'autre adoptif. Dans l'ordre naturel des generations : quoique l'ame du fils ne ſoit pas ſortie du pere, comme ſon corps : il ne laiſſe pas d'être tout entier le propre fils de celuy qui a produit ſon corps. Si le fils de
p. 818. la Vierge n'eſt que le fils adoptif de Dieu, de quelle perſonne de la Trinité eſt-il fils ? Sans doute de la perſonne du fils, qui a pris la nature humaine. Il ne ſera donc que le petit fils adoptif du Pere éternel. Pour montrer que J. C. eſt vrai Dieu, Alcuin aporte quantité de paſſages des peres : de Proclus de
Lib. IV. C P. de Caſſien, de ſaint Auguſtin, de ſaint Cyrille, de ſaint Jerôme, de ſaint Fulgence, de ſaint Hilaire, de Theophile d'Alexandrie, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Pierre Chryſologue, de Bede, de Victor de Capoüe,

Digitized by Google

de Caſſiodore, de S. Gregoire pape. Ce que je marque, pour faire voir les livres, qu'il avoit entre les mains; & que les peres Grecs luy étoient connus auſſi bien que les Latins. Felix prétendoit montrer que J. C. n'eſt pas proprement Dieu, parce qu'il eſt dit que Dieu étoit en luy. Alcuin répond: Delà il s'enſuivroit que le Verbe ne ſeroit pas Dieu, ni le pere même: puiſque J. C. dit: Je ſuis dans mon pere, & mon pere eſt en moy. Quant à la qualité d'avocat: il dit, que J. C. intercede pour nous, comme il eſt dit, que le ſaint Eſprit prie pour nous, avec des gemiſſemens inexplicables: ce ſont des expreſſions figurées. Il répond aux paſſages des peres alleguez par Felix: en montrant, ou qu'il les appliquoit mal, ou qu'il les avoit tronquez & corrompus. Enfin il répond aux autoritez tirées de la liturgie d'Eſpagne, que ceux qui en ſont les auteurs paroiſſent heretiques dans les oraiſons qui ſont raportées. Si ce n'eſt, dit-il, que vous les ayez alterées, comme les autres paſſages: car on dit qu'il y a aſſomption pour adoption: mais nous nous appuyons ſur l'autorité de l'égliſe Romaine. Là deſſus il raporte quelques oraiſons, où J. C. eſt nommé fils unique de Dieu; & qui ſont les mêmes que nous diſons encore aux mêmes fêtes.

p. 856. E. 868. *Lib. v. p. 855.* *Jean. x. v. 16.* *p. 858.* *Rom. viii. 26.* *Lib. vi. p 872.* *Lib v 1 p 883. C* *p. 895.*

LVI. Autres écrits contre Felix & Elipand.

Elipand écrivit juſques en France une lettre generale aux évêques, & une particuliere au roy Charles, pour ſoutenir ſa doctrine; & ſa lettre fut leüe dans un concile aſſemblé de diverſes provinces. Un jour donc comme les évêques étoient aſſis dans une ſale du palais, environnez des prêtres, des diacres

Libell. Paul. to. 7. Conc. p. 1022. *Epiſt. Car. p. 1048. A. 1049. Coint. an. 799 n. 15.*

& de tout le clergé, le roy même present : on apporta cette lettre, il la fit lire, puis se levant de son siege, il parla long-temps sur la foi, & adjouta: Que vous en semble ? depuis l'année passée que cette erreur a commencé à s'étendre, elle a donné une grande horreur jusques aux extremitez de nôtre royaume ; & il faut absolument s'appliquer à la retrancher. Les évêques demanderent quelques jours, pour en dire leurs avis ; & le roy leur marqua un jour pour les donner par écrit. De plus il consulta le pape sur cette question, par des ambassades réïterées jusqu'à quatre fois. Il appella aussi des hommes doctes de la grande Bretagne, afin d'avoir le consentement de toutes les églises d'Occident.

To. 7. Conc. p. 1014. Le pape Adrien envoya au roy Charles une lettre adressée aux évêques de Galice & d'Espagne : c'est-à-dire tant à ceux de l'obéïssance du roy Alfonse, qu'à ceux qui vivoient sous la domination des Arabes. Il y répond à la lettre d'Elipand, que le roy luy avoit envoyée ; & en refute les erreurs, par plusieurs autoritez de l'écriture. J. C. dit: Je monte à mon pere, & vôtre pere : le sien par nature, le nôtre par adoption. Saint Paul dit : Dieu n'a pas épargné son propre fils : mais il l'a livré pour nous tous. Or il n'a pas été livré selon la divinité, mais selon l'humanité. Il insiste sur la confession de saint Pierre : Vous êtes le Christ fils du Dieu vivant. Ensuite il raporte plusieurs autoritez des peres tant Grecs, que Latins, qui condamnent ceux qui diroient, que J. C. est fils adoptif comme nous.

Io. xx. 17.
Rom. VIII. 32.
Matth. XVI.

Digitized by Google

Il conclut en exhortant les évêques d'Espagne à se réunir à la créance de l'église ; autrement il les en déclare separez & anathématisez, par l'autorité de saint Pierre.

Paulin patriarche d'Aquilée donna aussi son avis, par un écrit, où il ne parle pas seulement en son nom, mais de Pierre archevêque de Milan, & de tous les évêques de Ligurie, d'Istrie, de Venetie, & d'Emilie : c'est-à-dire de toutes les provinces d'Italie de l'obéïssance de Charles. Le reste de l'Italie avoit donné son avis avec le pape. En cet écrit Paulin refute fort au long l'erreur d'Elipand ; & en particulier, que la personne de J. C. étoit composée de trois substances, le Verbe, l'ame & le corps, qui étoit, comme nous avons vû, la doctrine des Espagnols. Il soutient que l'ame & le corps ne font en l'homme qu'une substance totale & parfaite : autrement, dit-il, le corps étant composé des quatre élements, comme tous les philosophes en convenoient alors, il faudroit admettre en J. C. jusques à six substances. Il conclud en anathematisant Elipand & Felix, s'ils ne renoncent à cette erreur, eux & tous leurs sectateurs : sans prejudice du droit du pape. Il souhaitte à Charles la victoire contre les barbares, pour les amener à la foi ; & demande que les évêques soient dispensez du service de guerre, & des affaires seculieres.

To. 7. Conc. p. 1021.

V. Coint. an. 794.

Epist. Car p. 1049. D.

p. 1028. & 1038. E.

Sup. 22. n 39.

LVII. Concile de Francfort.

Cet écrit de Paulin fut presenté dans un concile general de toutes les provinces de l'obéïssance de Charles, tenu au commencement de l'esté de l'an 794. vingt-sixiéme de son regne à Francfort sur le-

AN. 794. Mein, prés de Mayence. Ce n'étoit encore alors qu'une maiſon royale ; & le roy y avoit paſſé l'hiver & celebré la pâque. A ce concile aſſiſterent deux évêques legats du pape, Theophylacte & Etiene. Le roy y fit lire l'écrit envoyé par Elipand & les évêques d'Eſpagne ; & aprés qu'il eut été examiné, les évêques du concile y répondirent amplement, par une lettre ſynodique, au nom de tous les évêques de Germanie, de Gaule & d'Aquitaine, adreſſée à tous les évêques & les fidelles d'Eſpagne. Ils y refutent principalement les paſſages des peres dont les Eſpagnols abuſoient. Quant aux raiſons tirées de la liturgie d'Eſpagne & attribuées à S. Iſidore, ſaint Ildefonſe & ſaint Julien évêque de Tolede : les peres de Francfort ne ſe mettent point en peine de les expliquer : au contraire ils diſent, que c'eſt pour cette erreur qu'ils ont été livrez aux infidelles ; & leur oppoſent l'autorité de la liturgie Romaine compoſée par ſaint Gregoire. Il ſemble toutefois que l'on peut donner un bon ſens aux paroles de la liturgie d'Eſpagne, qui ſe liſent encore dans le meſſel moſarabique. Il eſt dit que J. C. a ſouffert par l'homme adoptif ; & qu'il eſt remonté au ciel aprés l'adoption de la chair : c'eſt-à-dire aprés avoir pris la chair, & ſe l'être appropriée. Enſorte qu'ils ont employé les mots Latins, d'*adoptio* & *adoptivus*, pour ceux d'*aſſumptio* & *aſſumptus*. La lettre ſynodique finit par une ſimple exhortation, ſans menace d'anathême.

An. Laureſh.

p. 1032.

p. 1035.

Miſſa de cæ. Dom De Aſcenſ.

Charles écrivit auſſi une lettre en ſon nom à Elipand & aux autres évêques d'Eſpagne, où il dit entre

entre autres choſes : Nous ſommes ſenſiblement touchez de l'oppreſſion que vous ſouffrez entre les infidelles : mais nous ſommes bien plus affligez de l'erreur qui regne chez vous. C'eſt ce qui nous a obligez à faire aſſembler un concile de toutes les égliſes de nôtre obéïſſance, pour décider d'un commun accord, ce que l'on doit croire de l'adoption de la chair de J. C. que vous avez ſoutenuë de nouveau dans vos écrits. Nous avons conſulté ſur ce ſujet le ſaint ſiége de Rome : nous avons fait venir de Bretagne des hommes doctes ; & nous vous envoyons les écrits de chacun. Le premier vous fera voir le ſentiment du pape, de l'égliſe Romaine & des évêques de ces quartiers-là. Le ſecond contient l'avis des évêques des parties plus proches d'Italie, avec Pierre archevêque de Milan & Paulin patriarche de Frioul & d'Aquilée, car ils ont auſſi aſſiſté à nôtre concile. Le troiſiéme écrit montre la foi des évêques de Germanie, de Gaule, d'Aquitaine & de Bretagne ; & contient la réponſe à vos objections. Le quatriéme eſt le témoignage de mon conſentement aux déciſions de ces évêques : ſuivant la priere que vous m'avez faite, dans la lettre particuliere que vous m'avez adreſſée : de ne me pas laiſſer ſurprendre aux opinions d'un petit nombre, mais de m'attacher à la foi qui ſeroit appuyée par le plus de témoignages. C'eſt ce que je fais certainement, en preferant cette ſainte multitude à vôtre petit nombre. Je me joins de tout mon cœur au ſaint ſiége apoſtolique : j'embraſſe les anciennes traditions conſervées depuis la naiſſance de

AN. 794.

p. 1049.

p. 1050.

AN. 794. l'égliſe, la doctrine des livres inſpirez de Dieu ; & des peres qui les ont expliquez dans leurs écrits.

Vous nous aviez demandé que vôtre écrit fût leu en nôtre preſence, & que l'on examinaſt ce qu'il contenoit de conforme à la vraie foy. Nous l'avons fait : il a été leu dans le concile, depuis le commencement juſqu'a la fin, article par article : & chacun en a dit ce qu'il luy a plu. J'ai aſſiſté, comme vous l'avez demandé, à l'aſſemblée des évêques : nous avons examiné & decidé, avec l'aide de Dieu, ce qu'il falloit croire ſur cette queſtion. Maintenant je vous conjure de même, d'embraſſer en eſprit de paix nôtre confeſſion de foi ; & ne vous pas eſtimer plus ſavans que l'égliſe univerſelle. Avant que vous nous euſſiez ſcandaliſez par ce nom d'adoption, nous vous avons toujours aimez comme nos freres : & la droiture de vôtre foi nous conſoloit de vôtre ſervitude temporelle : nous avions même reſolu de vous en délivrer, ſelon l'occaſion & vôtre conſeil. Maintenant vous vous êtes privez de cette double conſolation, de la participation de nos prieres & de nôtre ſecours. Car ſi aprés cette admonition du pape & du concile, vous ne renoncez à vôtre erreur : ſachez que nous vous tiendrons abſolument pour heretiques, & n'oſerons plus avoir de communication avec vous. Il met enſuite ſa confeſſion de foi, qui eſt la catholique, & où la prétenduë adoption de J. C. eſt nommément rejettée. Le concile de Francfort fit cinquante-ſix canons, dont le premier porte, qu'il a été aſſemblé de l'autorité du pape, & par com-

p. 1051.

p. 1052.

p. 1053.

p. 1057.

mandement du roy ; & condamne l'heresie d'Elipand de Tolede & de Felix d'Urgel, touchant l'adoption qu'ils attribuoient au fils de Dieu. AN. 794.

LVIII. Canon touchant les images.

Le second canon est conceu en ces termes : On a proposé la question du nouveau concile des Grecs tenu à C P. touchant l'adoration des images : où il étoit écrit, que quiconque ne rendroit pas aux images des saints le service & l'adoration, comme à la Trinité divine, seroit jugé anathême. Les peres du concile ont rejetté & mépriſé absolument cette adoration, & cette servitude ; & l'ont condamné unanimement.

On ne peut douter que ce nouveau concile des Grecs, ne soit celuy qui avoit été tenu à Nicée sept ans auparavant. Les peres de Francfort le mettent à C P. soit à cause de la proximité, soit parce qu'il s'y assembla d'abord ; & ils disent qu'il ordonne d'adorer les images, comme la sainte Trinité ; sur la mauvaise interpretation de l'avis de Constantin de Chipre, comme dans les livres Carolins : car ce canon est fait dans le même esprit. *V. not. Sirm. to. 7. Conc. p. 1054.* *Sup. n. 41.*

Ces livres furent envoyez au pape Adrien, peu devant, ou peu aprés le concile de Francfort, par Angilbert dés-lors abbé de Centule ; & le pape y répondit par une longue lettre adressée au roy Charles, qu'il traitte toujours avec un tres-grand respect, nonobstant la dureté de l'écrit auquel il répond. Car comme le pape avoit presidé au concile septiéme par ses legats, le mépris de ce concile retomboit sur luy ; & faisoit du moins voir clairement, que les François étoient persuadez que la

AN. 794. seule autorité du pape ne suffisoit pas, pour faire recevoir un concile, sans le consentement des principales églises.

LIX. Réponse aux livres Carolins. *To. 7. Conc. p. 915.*

Le pape Adrien parle ainsi dans cette réponse: Nous avons reçu l'abbé Angilbert ministre de vôtre chapelle, qui a été nourri dans vôtre palais, presque dés l'enfance, & admis à tous vos conseils. C'est pourquoi nous avons écouté favorablement tout ce qu'il a voulu nous expliquer, comme si vous nous l'eussiez exposé vous-même. Entre autres choses il nous a presenté un capitulaire contre le concile tenu à Nicée, pour l'érection des saintes images. L'affection que nous vous portons, nous a obligé d'y répondre article par article: non pour défendre personne, mais pour soutenir l'ancienne tradition de l'église Romaine. Il répond ensuite à divers articles, sans suivre l'ordre des livres Carolins: mais en chacun il marque de quelle session du concile de Nicée est tiré l'article qu'il défend. Il commence par soutenir ce que Taraise avoit dit, que le saint Esprit procede du Pere par le fils, & employe pour ce sujet plusieurs autoritez des peres. Cette réponse est remarquable en ce qu'elle fait voir, que l'église Romaine ne reprochoit rien alors aux Grecs sur ce sujet.

c. 9. p. 946.

Sur l'objection tirée de l'avis de Constantin de Chipre, à qui l'on faisoit dire qu'il adoroit les images, comme la sainte Trinité: le pape ne fait autre réponse, que de raporter la définition du concile, où l'honneur deu aux images est nettement distingué du culte deu à la nature divine. Il fait

mention de deux conciles tenus à Rome contre les Iconoclaſtes : l'un en 732. par le pape Gregoire III. l'autre en 769. par Etiene III. & ce dernier étoit important à la diſpute preſente, en ce que douze évêques choiſis de France y avoient aſſiſté ; & toutefois on y avoit ordonné que les images ſeroient honorées. Sur ce que l'on diſoit contre l'autorité des vies des peres, le pape Adrien dit : que l'on ne lit dans l'égliſe que celles qui portent les noms d'auteurs aprouvez ; & que l'on lit plûtôt les actes des martyrs. Il raporte les exemples de pluſieurs papes, qui avoient fait faire des images dans les égliſes de Rome, que l'on y voyoit encore : ſaint Silveſtre, ſaint Marc, ſaint Jules, ſaint Damaſe, ſaint Celeſtin, ſaint Sixte, ſaint Leon, Vigile, Pelage, Jean I. & ſaint Gregoire.

c. 1. p. 918. c. 11. p. 947. *Sup. l. XLII. n. 16.* *Lib. XLIII. n. 56.* *c. 17. p. 954.* *c. 19. p. 955.*

Enfin il raporte le dernier article des livres Carolins, où il eſt dit : non que l'on défend d'adorer les images, mais que l'on n'y contraint perſonne. Sur quoi le pape Adrien dit : Cet article eſt bien different des precedents : c'eſt pourquoi nous reconnoiſſons qu'il eſt de vous, en ce que vous faites profeſſion de ſuivre entierement le ſentiment de ſaint Gregoire. Il parle au roy Charles. Enſuite il raporte le paſſage de la lettre de ſaint Gregoire à Serenus : où il dit que les images ſont utiles pour l'inſtruction, mais qu'il ne faut adorer que Dieu. Il y joint d'autres paſſages de ſaint Gregoire : ſavoir de deux lettres à Secondin, où il dit, qu'il luy envoye des images, pour exciter ſa devotion, & adorer J. C. en la preſence de ſon image.

p. 960. *VII. ep. 9.* *Sup. l. XXXVI. n. 9.* *VII. ep. 5. 53.*

p. 962. c. Le pape ajoûte, parlant du concile de Nicée: Nous l'avons receu, parce que sa décision est conforme au sentiment de saint Gregoire; craignant si nous ne le recevions pas, que les Grecs ne retournassent à leur erreur, & que nous ne fussions responsables de la perte de tant d'ames. Toutefois nous n'avons encore donné aucune réponse à l'empereur au sujet du concile. C'est que le pape étoit bien informé de l'état chancelant de la cour de CP. & du pouvoir des Iconoclastes. Il ajoûte: En les exhortant à rétablir les images, nous les avons avertis, de restituer à l'église Romaine sa jurisdiction sur certains évêchez & archevêchez, & les patrimoines qui nous furent ôtez, quand on abolit les images: mais nous n'avons eu aucune réponse. Ce qui montre qu'ils sont convertis sur un article, mais non sur les deux autres. C'est pourquoi, si vous le trouvez bon, en rendant graces à l'empereur du rétablissement des images, nous le presserons encore pour la restitution de la jurisdiction & des patrimoines; & s'il la refuse, nous le déclarerons heretique. Telle est la réponse du pape Adrien aux livres Carolins: où l'on ne peut assez admirer la douceur avec laquelle il répond à un écrit si plein d'emportement & de mauvais raisonnemens. Soit que cette douceur vint de sa moderation, ou de la crainte d'offenser Charles, dont la protection luy étoit si necessaire.

LX. Suite des canons de Francfort.

Le troisiéme canon du concile de Francfort porte, que Tassillon neveu de Charles, & auparavant duc de Baviere, se presenta au milieu du concile,

demandant pardon des fautes qu'il avoit commises, tant contre l'état des François, que contre les rois Pepin & Charles. Remettant de sa part tout ressentiment du passé, & tout le droit que luy, ou ses enfans pouvoient pretendre à la duché de Baviere. Le roy luy pardonna tout, & le receut en ses bonnes graces. Il y avoit déja six ans, que Tassillon, convaincu du crime de lése-majesté, avoit été condamné à mort : mais le roy luy ayant fait grace, il étoit entré dans un monastere, où il acheva saintement sa vie. On ne sait s'il avoit commis quelque nouvelle faute, qui l'obligeast à demander un nouveau pardon. AN. 794. *Egin. an. 788.* *V. Acta SS. Ben. to. 4. p. 444.*

Ursion archevêque de Vienne, & Elifant archevêque d'Arles, étoient en differend pour les bornes de leurs provinces. On leut les constitutions des papes, qui avoient reglé, que la province de Vienne auroit quatre suffragans, & celle d'Arles neuf; l'une & l'autre sans compter le metropolitain. Les quatre suffragans de Vienne, suivant la decretale de saint Leon, étoient : Valence, Tarantaise, Geneve & Grenoble. Mais Tarantaise qui originairement étoit metropole, ne vouloit plus reconnoître Vienne; ayant sous elle trois sieges, Octodure, Aouste & Mauriene. Les évêques d'Embrun & d'Aix prétendoient aussi se soustraire à l'archevêque d'Arles, & avoir des provinces particulieres, comme ils en ont à present : sur les prétentions de ces trois évêques, le concile de Francfort ordonna que l'on s'en tiendroit à la décision du pape. *Can. 8.* *Sup. l. XXVII. n. 41.* *Leo. epist. 10. al. 129.* *V. not Sirm. & Coint. an. 754. n. 48.*

Digitized by Google

AN. 794. Pierre évêque de Verdun étoit accusé d'avoir eu part à la conjuration de Pepin le bossu, contre
Eginh. an. 792. le roy son pere, découverte deux ans auparavant. Le roy & le concile ordonnerent, qu'il se purgeroit
Can. 9. par serment avec deux ou trois évêques, comme à son sacre, ou avec l'archevêque de Treves son Metropolitain. Pierre n'ayant trouvé personne, qui voulût jurer avec luy, envoya un des siens éprouver le jugement de Dieu, sans que le roy ou le concile y eussent part; & luy de son côté sans jurer sur les reliques ni sur les évangiles, protesta devant Dieu qu'il étoit innocent; & en demanda pour marque la protection de Dieu sur son homme. L'homme étant revenu sain & sauf, le roy pardonna à l'évêque, & luy conserva sa dignité: le tenant pour pleinement justifié. On ne sait quelle fut cette épreuve qui est ici nommée, jugement de Dieu: si c'étoit le duel, le fer chaud, ou quelque autre de celles que les loix barbares autorisoient: mais il est remarquable, que ni le roy, ni le concile n'y voulurent prendre part.

Can. 10. Magenard archevêque de Roüen avoit reconnu entre ses suffragans, Gerbod, qui n'avoit point de témoins de son ordination, & avoüoit même qu'il n'avoit pas été ordonné canoniquement diacre, ni prêtre. Le concile ordonna, qu'il seroit dépossé de l'épiscopat, par Magenard avec ses provinciaux.

c. 15. Le roy representa au concile, que le pape Adrien luy avoit accordé permission d'avoir continuellement à sa cour Angilram évêque de Mets, pour les affaires ecclesiastiques: c'est-à-dire pour servir

en

en qualité d'archichapelain du roy, & d'apocrisiaire du pape. Le roy ajoûta qu'il avoit obtenu la même permission pour Hildebalde archevêque de Cologne, par la même raison: & pria le concile d'y consentir. Ce qui luy fut accordé. En ce canon Angilram est nommé archevêque; & ce titre se trouve aussi donné à saint Chrodegang & à Drogon évêques de Mets comme luy. C'étoit un privilege du pape, qui leur accorda à tous trois le pallium, avec le nom d'archevêque. Le roy pria aussi le concile de recevoir Alcuin en sa compagnie & dans la societé de ses prieres, à cause de son savoir dans les matieres ecclesiastiques; ce qui luy fut accordé. Depuis qu'Alcuin étoit en France, le roy luy avoit donné deux abbayes, Ferrieres & saint Loup de Troyes. AN. 794. *Sirm. hist.* *c. 56.* *Elog.*

Outre la décision de ces affaires particulieres, le concile de Francfort fit plusieurs reglemens generaux. L'évêque doit juger les differens entre les clercs: si un laïque plaide contre un clerc, l'évêque & le comte jugeront ensemble: si l'évêque n'est pas obéï, on viendra au metropolitain, qui jugera avec ses suffragans; & si le metropolitain ne peut terminer le differend, il renvoyera les parties au roy. Le prêtre accusé de crime sera jugé par l'évêque; & s'il ne peut decider l'affaire, elle sera portée au concile national. Les évêques ne seront point transferez d'une ville à l'autre: l'évêque ne s'absentera point de son église plus de trois semaines. Il instruira si bien son clergé, que l'on y puisse trouver quelqu'un digne de luy succeder. Aprés *Can. 30.* *c. 6.* *c. 39.* *c. 7.* *c. 41.* *c. 29.*

AN. 794. la mort de l'évêque ſes parens ne ſuccederont qu'aux biens qu'il avoit avant ſon ordination : les acquêts faits depuis apartiendront à ſon égliſe.

c. 41.

Quant aux clercs, on défend les ordinations ſans titre. Ils ne paſſeront point d'une égliſe à l'autre, & ne ſeront point receus ſans lettres de leur évêque. Les vagabons ſeront arrêtez & mis en priſon, pour les rendre à leur ſuperieur. Les clercs de la chapelle du roy ne communiqueront point avec les prêtres deſobéiſſans à leurs évêques. On recommande aux moines l'obſervation de la regle de ſaint Benoiſt, & l'éloignement des affaires temporelles. Il ne ſe fera point de reclus, ſans la permiſſion de l'évêque & de l'abbé. Les abbez ne prendront point d'argent pour la reception des moines ; & ne pourront faire perdre la veüe à un moine, ou l'uſage de quelque membre, pour quelque faute que ce ſoit. Le roy ne fera point élire d'abbé ſans le conſentement de l'évêque. On peut prier Dieu en toute langue, & non pas ſeulement en trois langues, comme quelques-uns prétendoient. C'étoit apparemment l'Hebreu, le Grec & le Latin, à cauſe du titre de la croix. Chacun payera la dixme de ſon propre, outre les redevances deües à l'égliſe pour les benefices ; c'eſt-à-dire les terres dont elle accordoit la joüiſſance à des particuliers. Ce ſont les reglemens les plus remarquables du concile de Francfort.

c. 28.
c. 27.
c. 38.
c. 13. 14. 16.
c. 11.
c. 12.
c. 16.
c. 18.
c. 17.
c. 51.
c. 25.

XL. Capitulaire d'Italie. *To. 1. Capit. p. 257.*

On raporte à peu prés au même temps, un capitulaire fait pour l'Italie, qui parle entre autres choſes des biens eccleſiaſtiques donnez en joüiſ-

sance à des laïques, suivant l'abus de ce temps-là. c. 6.
Il n'y a que le roy qui puisse donner ainsi des monasteres, ou des hôpitaux ; & ceux qui possedent c. 1.
des hôpitaux, sont obligez de nourrir les pauvres, comme l'on faisoit auparavant: autrement ils les doivent quitter ; & le roy y mettra des administrateurs, avec le conseil de l'évêque. Quant aux égli- c. 2.
ses baptismales, ou paroisses, on ne les donnera point à des laïques : mais elles seront gouvernées par des prêtres. Les évêques auront des avocats ou avoüez : c'est-à-dire des laïques chargez de la dé- c. 3.
fense de leurs égliſes. C'est ce que les anciens canons nomment les défenseurs : qui d'ordinaire étoient des scholastiques ou jurisconsultes, pour V. Cang. Gloſ. Advoc.
agir & poursuivre les affaires ecclesiastiques devant les juges seculiers, où les clercs ne devoient pas paroistre. Depuis la domination des barbares, ce furent des gens d'épée, pour défendre l'égliſe au be- c. 8.
soin, même par les armes. Le commissaire du prince prendra soin avec l'évêque de l'execution des legs pieux. Le reste de ce capitulaire regarde les affaires temporelles.

Fin du neuvième Tome.

Digitized by Google

Digitized by Google

ADDITION AU LIVRE XLII.

page 247. aprés ces mots :

Comptant saint Paulin pour le premier.

XII. Lettre de Bede à Egbert.

LE venerable Bede vivoit encore, & l'an 734. il écrivit à l'évêque Egbert une lettre, qui est un illustre témoignage de son amitié pour ce prélat, & de son zele pour l'église. L'année precedente qui étoit la seconde du pontificat d'Egbert, Bede avoit passé quelques jours à instruire dans le monastere d'Yorc : & l'évêque l'avoit prié d'y revenir l'année suivante : mais étant retenu par la maladie qui luy survint, & qui fut apparemment la même dont il mourut, il suppléa à sa visite par cette lettre. Avant toutes choses, dit-il, évitez les conversations inutiles, & vous appliquez à la méditation des saintes écritures, principalement des épitres de saint Paul à Timothée & à Tite, du pastoral de saint Gregoire, & de ses homelies sur les évangiles. Comme il ne convient pas d'employer les vases sacrez à des usages profanes : il n'est pas moins indecent, que celuy qui est consacré au service des autels, se répande au sortir de l'église en des discours ou des actions indignes de son rang. Ayez toujours avec vous des personnes capables de vous aider & vous soutenir dans les tentations ; & ne faites pas comme certains évêques, qui ne sont accompagnez que de gens de plaisir & de bonne chere, capables de les divertir par des entretiens frivoles. Et ensuite :

p. 46. edit. Paris. 1666.

Parce que vôtre diocése est si grand, que vous ne pouvez seul aller par tout, même en un an, il est necessaire que vous établissiez des prêtres dans chaque village, pour instruire, & administrer les sacremens : & ils doivent principalement avoir soin, que tout le monde sache par cœur le symbole & l'oraison dominicale, & que ceux qui n'entendent pas le Latin, le chantent en leur langue, soit laïques, soit clercs, ou moines. C'est pour cela que je les ai traduits en Anglois, en faveur de plusieurs prê-

p. 50.

tres-ignorans. On dit qu'il y a plusieurs villages dans les montagnes inaccessibles, de nôtre nation, où jamais on n'a veu d'évêque exercer aucune fonction spirituelle, ni personne pour instruire; & toutefois aucun de ces villages n'est exempt de payer des redevances à l'évêque. Ainsi loin de prêcher gratuitement, suivant le precepte de Nôtre Seigneur, on reçoit sans prêcher, l'argent qu'il a défendu de prendre. Et ensuite :

p. 55. Le meilleur moyen de rétablir nôtre église, est de multiplier les évêques. Car qui ne void combien il vaut mieux partager à plusieurs ce fardeau immense, que d'en accabler un seul? C'est pourquoi le saint pape Gregoire écrivant à l'archevêque Augustin, avoit ordonné d'instituer douze évêques, dont celuy d'Yorc seroit le metropolitain. Je voudrois que vous remplissiez ce nombre, avec le secours du roy : c'étoit Ceolulfe roy de Northumbre, prince tres-pieux. Bede continuë: Je sçai, que par la négligence des rois precedens, & leurs liberalitez inconsiderées, il n'est pas aisé de trouver un lieu vacant, pour ériger un évêché. C'est pourquoi, j'estimerois à propos de prendre pour cet effet quelque monastere: & pour obvier à l'opposition de l'abbé & des moines, on pourroit leur permettre de choisir l'évêque d'entre eux, ou de le prendre dans le territoire qui feroit le nouveau diocése. Ce qui en rendra l'execution plus facile, c'est le nombre infini de lieux qui portent tres-mal à propos le nom de monasteres, quoi qu'il n'y ait point d'observance monastique.

Greg. XII. *epist.* 15.

Sup. l. XXXVI. *n.* 37.

p. 59. Car vous savez que de purs seculiers sans aucune experience, ni aucune affection pour la vie reguliere, donnent aux rois de l'argent, & en achettent des terres sous pretexte d'y fonder des monasteres; & en font assurer la proprieté à leurs heritiers, par des lettres des rois, confirmées par les évêques. Là ils vivent avec toute sorte de licence, gardant leurs femmes & leurs enfans; & y rassemblent, sous le nom de moines, ceux qui pour leur indocilité sont chassez des vrais monasteres, ou qu'ils en peuvent débaucher, ou qu'ils trouvent

Digitized by Google

vagabonds : ou leurs vaſſaux, à qui ils donnent l'habit, & ſe font promettre obéiſſance. Ils prétendent être tout enſemble abbez & gouverneurs de provinces, ou officiers du roy : & donnent à leurs femmes de ſemblables monaſteres à gouverner. Ce ſeroit donc un grand bien d'employer utilement ces terres occupées par des gens qui ne font que du ſcandale, & du moins ſont inutiles à l'égliſe & à l'état. Nous avons veu que dés le ſiécle precedent il y avoit en Eſpagne de ces faux monaſteres ſans diſcipline, dont ſaint Fructueux de Brague ſe plaignoit. *p. 57.* *Sup. l. XXXIX. n. 23.* *Reg. S. Fruct.*

Bede dit que cet abus regnoit en Angleterre depuis environ trente ans ; & continuant de donner ſes avis à l'évêque Egbert, il l'exhorte à faire inſtruire ſoigneuſement le peuple de la foi & des mœurs. D'enſeigner combien eſt ſalutaire la frequente communion, telle qu'elle ſe pratique en Italie, en Gaule, en Afrique, en Grece & par tout l'Orient. Mais, ajoûte-t-il, les laïques de nôtre province ſont preſque tous ſi éloignez de cette dévotion, que les plus pieux ne communient qu'à Noël, à l'Epiphanie & à Pâque : quoi qu'il y ait une infinité de perſonnes d'une vie tres-pure, de tout âge & de tout ſexe, qui ſans aucune difficulté pourroient communier tous les dimanches, & les fêtes des apôtres & des martyrs, comme vous avez veu faire à Rome. Même les gens mariez le feroient volontiers, ſi on leur montroit les bornes de la continence : c'eſt-à-dire qu'ils doivent la garder en s'approchant des ſacremens. *c. 1. 2.* *p. 60.* *p. 64.*

Bede nâquit l'an 673. &c. page 247.

Page 249. aprés ces mots : C'eſt-à-dire l'an 724.

Cet ouvrage de Bede luy attira des reproches de quelques ignorans qui le traittoient d'heretique, juſques à faire contre luy des chanſons : prétendant qu'il diſoit que N. S. ne s'étoit pas incarné dans le ſixiéme âge du monde. Le fondement de cette calomnie étoit, que Bede préferant avec ſaint Jerôme l'original Hebreu à la ver- XII. *bis.* Autres écrits de Bede.

Digitized by Google

sion des septante, comptoit moins de cinq mille ans jusques à la venuë de J. C. Ainsi c'étoit la même objection des Juifs, refutée environ quarante ans auparavant par saint Julien de Tolede. Bede sensiblement allarmé de cette accusation d'heresie, écrivit une lettre apologetique à un moine nommé Plegoüin; où il justifie doctement sa chronologie; & montre qu'il n'y a aucun fondement à l'opinion vulgaire qui couroit alors, que le monde devoit durer six mille ans. En un mot, que l'on ne doit chercher par aucune conjecture le temps de la fin du monde, que Dieu a voulu nous tenir caché.

Hist. l. 11. n. 40. *p. 94.* *p. 12.* *p. 17.*

Bede écrivit aussi la vie des cinq abbez qui avoient gouverné jusques alors les deux monasteres de Virmouth & de Jarou; savoir saint Benoist Biscop, saint Ceolfrid, Esterwin, Sigefrid & Vitbert, ce qui comprend l'histoire de ces monasteres. Enfin il écrivit l'histoire Ecclesiastique des Anglois, qui fut un de ses derniers ouvrages, &c. p. 249.

TABLE

TABLE
DES MATIERES.

A

AARON Rachid calife. 318.
Abas. Origine des califes de ſa maiſon. 319.
Abbés portoient le bâton paſtoral. 338.
Abbeſſes ne doivent donner la benediction. 572.
Abdelmelie calife. 79. Sa mort. 147.
Abderame Ommiade prince des Muſulmans d'Eſpagne. 360.
Abel archevêque de Reims. 309.
Aboujafar Almanſor calife. 360. Sa mort. 478.
Aboſinde veuve de Silo roy d'Aſturie. 583.
Actes de la ſeſſion precedente lûs au commencement de chaque ſeſſion du ſixiéme concile. 47. Actes des conciles lûs à Rome devant le peuple. 143. 460. Actes des Saints envoyés de Rome à Pepin. 449.
Adalbert heretique. 309. Ses impoſtures. 331. 334. Condamné au concile de Rome. 336.
S. *Adamnan* abbé de Hy. 144. Ramene les Irlandois aux obſervances de l'égliſe. 146.
S. *Adelme* abbé de Medun, puis évêque de Schirburn. 162.
Adon archevêque de Lyon. 456. *bis.*
Adoption par la reception des cheveux. 78.
Adoption fauſſement attribuée à Jeſus-Chriſt. 580. Condamnée au concile de Frioul. 587. Moyens de Felix d'Urgel pour la ſoûtenir. 592. C'eſt l'hereſie de Neſtorius. 593. On peut dire que le Verbe a adopté la chair. 598.
Adoration que ſignifie. 265. 553.
Adrien I. pape 464. arrête le roy Didier, qui menaçoit Rome. 470. Y reçoit Charlemagne. 472. Ecrit à l'empereur & au patriarche Taraiſe, pour aſſembler le concile general. 513. Ses legats y preſident. 522. Ses lettres lûës & approuvées au ſecond concile de Nicée. 530. 531. Ecrit aux évêques d'Eſpagne contre Elipand &c. 581. Conſulté par Charlemagne ſur cette erreur, la refute. 596. Ses legats au concile de Francfort. 598. Sa réponſe aux livres Carolins. 601. La moderation qu'il y garde. 604.
Adrien abbé de ſaint Auguſtin de Cantorberi. Sa mort. 162.
Afiarte. V. Paul.
Afrique conquiſe par les Muſulmans. 126.
Agapius évêque de Ceſarée en Cappadoce aſſiſte au ſecond concile de Nicée. 522.
Agathon pape 4. envoye ſes legats à C P. 14. 24. Sa lettre approuvée au ſixiéme concile. 63.

66. Sa mort. 65.
Agathon patriarche Jacobite d'Alexandrie. Sa mort. 2.
Agathon garde-chartes de C P. écrit les actes du ſixiéme concile. 170.
Agnus Dei à la meſſe, inſtitué par le pape Sergius. 134.
Aix metropole. 605.
Alberic évêque d'Utrecht. 481. Sa mort. 495.
Alcuin ou Albin ſavant Anglois. 389. 492. Enſeigne à Yorc. 496. Inſtruit Charlemagne. 590. Vient s'établir en France. 591. Refute l'écrit de Felix d'Urgel. 593. Charlemagne luy donne les abbayes de Ferrieres & de ſaint Loup de Troyes. 607.
Alexandre patriarche Jacobite d'Alexandrie. 147.
Alfonſe le chaſte R. des Chrétiens d'Eſpagne. 583.
Alfonſe le Catholique repeuple pluſieurs villes. 292. Sa mort. 456.
Almahadi. V. Mahadi.
S. *Ambroiſe* Autpert abbé de S. Vincent de Vult. Ses écrits. 474. Sa mort. 476.
Anaſtaſe ſyncelle de S. Germain, Iconoclaſte. 226. Fait patriarche de C P. 228. Le pape Gregoire II. refuſe de le reconnoître. 234. Conſtantin luy fait crever les yeux. 315. Sa mort. 361. Anathematiſé au ſeptiéme concile. 552.
Anaſtaſe de Pavie. 12.
Anaſtaſe patriarche Melquite de Jeruſalem. 108.
Andalous, nom Arabe de l'Eſpagne
André évêque de Crete favoriſe les Monothelites. 167.
S. *André* Calybite ou de Crete, moine martyr. 406.
Sainte *Angadreme* abbeſſe d'Oroër. 81.
Anges. Trois ſeulement dont les noms ſoient connus. 335. Pourquoi peints en forme humaine. 54.
Angilbert aimé de Charlemagne, moine. 589. Surnommé Homere. 590. Abbé de Centule. 601.
Angilram. V. Enguerram.
Angleterre. Etat de cette égliſe l'an 731. *pag.* 245.
Sainte *Anthuſe* fille de Conſtantin Copronyme. 578.
Anambade évêque martyr en Eſpagne. 202.
Anne veuve calomniée avec ſaint Etiene d'Auxence, & menée à l'empereur. 410. Qui la fait déchirer de coups. 412.
Sainte *Anne*, égliſe à Proconeſe. 418.
S. *Anſelme* beau-frere du roy Aſtolfe abbé de Nonantule. 357.
S. *Anſbert* abbé de Fontenelle & confeſſeur du roy Theodoric III. puis archevêque de Roüen. 80. Sa mort. 133.
Antoine de Crete abbé & confeſſeur. 438.
Antiphonetes, image miraculeuſe à C P. 228. Abatuë par ordre de l'empereur. 229.
Antioche. Concile des apôtres ſuppoſé. 527.
Approbation de livres par le pape. 415.
Apſimare. Tibere empereur. 126. Mis à mort. 147.
Aquilée. Deux patriarches d'Aquilée, l'un à Frioul chez les Lombards, l'autre à Grade chez les Romains. 235.

Digitized by Google

Ardobert archevêque de Sens. 309.
Artabaſe beau-frere de Copronyme ſe révolte contre luy. 228. Dépoſé. 315.
Arithmetique. Charlemagne en amene des maîtres de Rome. 564.
Ariſtote. Sa philoſophie appliquée à la theologie, par ſaint Jean Damaſcene. 318.
Artemius empereur ſurnommé Anaſtaſe. 169. Dépoſé. 175.
Armes. Clercs armez en Orient & en Occident. 176. Défendu. 302. 456.
Arculfe évêque Gaulois. Son voyage de Jeruſalem. 145.
Arche de reliques à Oviedo en Eſpagne. 200.
Aſſomption de la Vierge non encore crüe au ſeptiéme ſiecle. 145.
Aſcaric archevêque de Brague. 580.
Aſtolfe roy des Lombards. 343. Vaincu par Pepin. Le trompe. 377. Aſſiege Rome. 378. Encore vaincu. 382. Sa mort. 394.
Aſyles reſtraints. 485. Etablis en Saxe. 568.
Attigni. Concile ſous Pepin. 420.
Avocats ou Avoüez des égliſes. 609.
S. *Auguſtin*. Ses reliques transferées à Pavie. 200.
Aurelius. Roi des chrétiens d'Eſpagne. 456. Sa mort. 583.
Autels portatifs. 455. *bis.*
S. *Auxence* fondateur d'un monaſtere prés Nicomedie. 397.
Auxerre. Ordre du clergé qui faiſoit tour à tour l'office dans la cathedrale. 352.

B

SAINT *Baodolin* en Lombardie. 314.
Bagdad ville capitale des Muſulmans. Sa fondation. 478.
Bardane ou Philippique empereur. 165. Il ſe déclare Monothelite: fait condamner & brûler le ſixiéme concile. 167. Rome refuſe de le reconnoître. 168. Il eſt dépoſé à C P. *ibid.*
Baſile évêque d'Ancyre, Iconoclaſte. Son abjuration. 524.
Baſile Tricacabe Iconoclaſte envoyé à ſaint Etiene. 415.
Baptême. Ordonné le donner dans le mois aprés la naiſſance. 101. Dans l'an. 569. Approuvé en toute langue, même en Latin barbare. 317. Formules de renonciations en langue Tudeſque. 308. Baptême ſous condition. 390. Baptême par infuſion, extraordinaire. 373. Baptême à l'égliſe, même en cas de neceſſité. 504. Baptême défendu hors le temps reglé. 560. Baptiſtere fermé pendant le carême. 125.
Baviere. Inſtruction du pape Gregoire II. pour y rétablir la religion. 178. 179. &c. Saint Boniface y rétablit la foy & la diſcipline. 272. Y érige des évêchez. 279. Le pape luy donne autorité en Baviere. 313.
Baugulfe ſecond abbé de Fulde. 488. Charlemagne luy écrit pour rétablir les études. 564.
Bâtards exclus des ſucceſſions. 561.
S. *Benoiſt*. Sa regle renduë generale. 393. 608.

S. *Benoiſt* II. pape. 76. Sa mort. 78.
S. *Benoiſt* Biſcop. Son quatriéme voyage à Rome. 18. Le cinquiéme. 19. Sa mort. 102.
Bede le venerable. 247. Son hiſtoire & ſes autres écrits. 249. Sa lettre à l'archevêque Egbert. Addit. Sa mort. 251.
Benefice. Ce que c'étoit au huitiéme ſiecle. 425.
Beryte. Image miraculeuſe. Narration ſuſpecte. 536.
S. *Beat* ou Bieco s'oppoſe à l'erreur d'Elipand. 582. Ses écrits & ſa mort. 584.
Bibliotheque de C P. brûlée par Leon Iſaurien. 230.
S. *Bilibalde*. V. Villibalde.
Biſchofsheim premier monaſtere de filles en Germanie. 326.
S. *Bonet* évêque de Clermont. 149.
S. *Boniface* ou Oüinfrid Anglois. Ses commencemens. 189. Reçoit miſſion du pape pour prêcher les infidelles. 192. Travaille en Friſe avec ſaint Villebrod. 193. Ordonné évêque par le pape Gregoire II. 196. Prêche en Heſſe. 207. & en Tutinge. 210. Il envoye à Gregoire III. 243. Son troiſiéme voyage à Rome. 275. Il écrit au pape Zacarie. 296. Son courage. 305. Etabli archevêque. Son ſiege fixé à Mayence. 338. Couronne Pepin. 352. S. Boniface écrit au pape Etiene II. 383. A Fulrad pour ſes diſciples. 385. Donne ſes derniers ordres. 386. Son dernier voyage en Friſe. 387. Son martyre. 388. Ses écrits. 389. Ses diſciples. 391.
Brême. Fondation de cet évêch'. 566.
S. *Brillouïalde* archevêque de Cantorberi. 104. Preſide à pluſieurs conciles. 133. Depute à Rome contre S. Vilfrid. 141. Se reconcilie avec luy. 156. Sa mort. 245.
Brumales, fête payenne celebrée par l'empereur Conſtantin. 441.
S. *Burchard* premier évêque de Virtbourg. 296. Le pape Zacarie luy écrit. 300. Il eſt envoyé à Rome pour la royauté de Pepin. 352. Sa mort. 390.

C

C *Allinique* patriarche de C P. 120. Exilé. 147.
Calices ou patenes de corne défendus. 561.
Calcut ou Celchyt. Concile en Angleterre. 560.
Canons reçûs par le concile in *Trullo*. 108. Canons des apôtres. 50. ſelon les Latins, 80. ſelon les Grecs. 527.
Carloman prince des François. 284. Quitte le monde. 340. Se fait moine au mont-Caſſin. 342. Sa mort. 374.
Carloman fils de Pepin roy des François. 435. Sa mort. 465.
Carolins. Livres écrits ſous le nom de Charlemagne contre le ſeptiéme concile. 573. Envoyez au pape Adrien. 601.
Capitulaires de Charlemagne. Premier. 456. Capitulaire d'Heriſtal l'an 779. *p.* 485. D'Aix la Chapelle. 789. *p.* 570.
Captif délivré par la meſſe. 7.
Carême. Comment on doit s'y préparer & l'obſerver. 507.
Carinthiens, Leur converſion. 468.

TABLE DES MATIERES.

Cedualla roy d'Oüeſſex va mourir à Rome. 100.
Celebrer la meſſe, c'eſt-à-dire y aſſiſter. 274.
S. *Ceolfrid* abbé de Viremouth. 162.
S. *Ceolulfe* roy de Northumbre, puis moine. 252.
S. *Chafre*. V. Theofred.
Chaïl ou Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie. 290.
Chant Romain enſeigné en Angleterre. 20. En France. 376. 406. Chantres amenez de Rome en France par Charlemagne. 564. Chant Romain dans les monaſteres de France. 572.
Chanoines. Leur origine & leur regle par S. Chrodegang. 421. Leur clôture. 422. Nourriture. 423. Vêtemens. 424. Penitences. 426. Serviteurs. 427.
Chapellains nommez pour la premiere fois. 302.
Charles Martel maire du palais. 176. Favoriſe la miſſion de Friſe. 193. & de Heſſe. 206. S. Boniface croid cette protection neceſſaire. 213. Charles Martel défait les Sarraſins prés de Tours. 255. Sa mort. 284. On l'accuſe d'avoir uſurpé les biens des égliſes. 287.
Charles ou Charlemagne fils aîné du roy Pepin. 371. Sacré roy. 455. Seul roy des François 465. Son premier voyage à Rome. 492. Ses victoires ſur les Huns & les Avares. 586. Il conſulte toutes les égliſes ſur l'erreur d'Elipand. 556. Il écrit aux Eſpagnols contre luy. 599.
Chaſſe défenduë aux clercs. 302. 455. *bis*, & aux abbez. 573.
Chaſuble, habit eccleſiaſtique. 303.
S. *Chrodegang* évêque de Mets. 370. Aporte de Rome les corps de S. Gorgon, S. Nabor & S. Nazaire. 420. Il forme une communauté de clercs. 421. Sa regle. *Ibid.* Sa mort. 428.
Chriſtofle & ſon fils Sergius conjurent contre le faux pape Conſtantin. 450. Leur mort. 463.
Cimetieres hors de Rome. Le pape Paul en transfere les corps ſaints. 403.
Cixila archevêque de Tolede 580.
Clement impoſteur en France. 310. Ses crimes. 332. Condamné au concile de Rome. 336.
Clercs. Divers reglemens pour leur vie au concile in *Trullo*. 113. Autres. 587. 608. Ne doivent plaider devant les juges ſeculiers. *Ibid.* 607. Non condamnez ſans participation des évêques. 456. *bis*. Ne doivent être inſcrits en deux égliſes. 557.
Cloches. Defenſe de les baptiſer. 573.
Cloveshou, autrement Cliffe. Concile national ſous l'archevêque Cuthbert. 338.
Code des canons de l'égliſe Romaine, donné à Charlemagne par le pape Adrien. 474.
Coënred roy des Merciens, meurt à Rome. 160.
Compiegne. Concile ſous Pepin. 401.
Compere & commere, titres d'honneur. 376.
Comtes obligez à prêter la main aux évêques. 455. *bis*.
Concile œcumenique. Conditions neceſſaires. 546. Conciles generaux des eſtats de Charlemagne. 587. Concile cinquiéme

falſifié par les Monothelites. 30. 34. Concile ſixiéme general. Premiere ſeſſion. 25. Seconde. 29. &c. Derniere 62. Cinq copies de ſa définition de foy. 64. Receu par les évêques d'Eſpagne. 78. Actes du ſixiéme concile conſervez ſoigneuſement. 84. 170. Au ſixiéme concile n'aſſiſta aucun évêque d'Orient. 534. Concile, ſont les évêques d'une province. 13. Trois jours de jeûne au commencement de chaque concile. 125. Concile ſeptiéme œcumenique commencé à C P. & diſſipé par les Iconoclaſtes. 520. Tenu à Nicée. 522. Premiere ſeſſion. 523. Seconde. 530. Troiſiéme. 532. Quatriéme. 535. Peu de critique des évêques de ce concile. 536. Confeſſion de foy du concile. 539. Cinquiéme ſeſſion. 541. Sixiéme. 546. Septiéme ſeſſion. Définition de foy. 551. Anathême contre pluſieurs perſonnes. 552. Huitiéme ſeſſion, l'empereur preſent. 554. Canons du ſeptiéme concile. 555. Traductions des actes. 559. Envoyez à Charlemagne par le pape. 573. Le ſeptiéme concile d'abord rejetté par les François. 576. 601. Envoyé en Angleterre par Charlemagne, & rejetté par les Anglois. 591.

Confeſſion ordonnée aux chanoines. 425. Et aux pauvres matriculiers. 48. Confeſſion au prêtre, même des pechez de penſée. 507.

Conon pape. 83. Sa mort. 88.

Conſtantin Pogonat empereur de C P. travaille à la paix de l'égliſe. 2. Souſcrit au ſixiéme concile, & le fait executer. 64. Sa mort. 79.

Conſtantin d'Apamée Monothelite condamné au ſixiéme concile. 61.

Conſtantin patriarche de C P. 52 mort. 2. Sa memoire juſtifiée au ſixiéme concile. 52.

Conſtantin pape. 155. Son voyage à C P. 164. Sa mort. 173.

Conſtantin Copronyme empereur. 198. Autrement Caballin ſuccede à ſon pere. 288. Chaſſé, *ibid.* Rétabli. 315. Fait tenir un grand concile contre les images. 361. Son mépris pour la ſainte Vierge. 419. Ses ſuperſtitions payennes. 441. Sa mort. 477.

Conſtantin évêque de Nacolie, chef des Iconoclaſtes. 216. S. Germain de C P. s'efforce de le ramener. 217. 219. Conſtantin interroge S. Etiene. 415. anathématiſé au ſeptiéme concile. 512.

Conſtantin évêque de Silée, patriarche de C P. 361. Prête ſerment contre les images. 432. Eſt banni. 434. Degradé & mis à mort. 446. Anathematiſé au ſeptiéme concile. 552.

Conſtantin & Strategius freres, martyrs pour les images. 433.

Conſtantin. pape intrus par violence. 436. Ecrit au roy Pepin. 449. Fait des ordinations. 451. Dépoſé & ſes complices punis. 453. 454. Condamné en concile. 457.

Conſtantin fils d'Irene empereur. 491. Epouſe Marie Armeniene. 577. Eſt reconnu ſeul empereur. 578.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

Conſtantin évêque de Conſtantia en Chipre aſſiſte au ſecond concile de Nicée. 522. Accuſé fauſſement d'erreur dans les livres Carolins. 576. Et au concile de Francfort. 601.

Conſtantinople attaquée par les Muſulmans. 51. 203.

S. *Corbinien* ordonné évêque par le pape. 182. Prêche dans le Norique. 184. Etablit ſon ſiege à Friſingue. 185 Sa mort. 272.

Coſme patriarche Melquite d'Alexandrie. 289. Rentre dans les égliſes uſurpées par les Jacobites, & quitte l'hereſie des Monothelites. 290.

Coſme patriarche Jacobite d'Alexandrie. 290.

Coſme évêque d'Epiphanie, Iconoclaſte condamné par les trois patriarches. 419.

Cottions. V. Mangons.

Croix. Signes de croix au canon de la meſſe. 351. Penitence de la croix. 427. épreuve par la croix. 485.

Culte relatif, different du culte de latrie. 238.

Curez. Leurs devoirs ſelon Theodulfe. 503.

S. *Cuthbert* évêque de Lindisfarne. 98.

Cyriaque patriarche Jacobite d'Antioche. 519.

Cyrus d'Alexandrie condamné au ſixiéme concile. 49. 62.

D

Dagobert II. roy d'Auſtraſie ami de ſaint Vilfrid. 9. tué & tenu pour martyr. 22.

S. *Damien* évêque de Pavie. 12.

Dametas. Surnom de Riculfe. 590.

Daniel évêque de Vincheſtre. 162. Sa lettre à S. Boniface, de la maniere d'inſtruire les payens. 207. Autre ſur la communication avec les prêtres criminels. 214.

Daniel archevêque de Narbone. 585.

David patriarche Jacobite intrus à Antioche. 360. Sa mort. 519.

David, ſurnom de Charlemagne. 520.

Decretales des premiers papes, publiées par Iſidore Mercator. Preuves de leur fauſſeté. 501.

Degradation avant la peine de mort. 446.

Démon. Ses divers artifices pour troubler l'égliſe. 270.

Deneard prêtre envoyé par ſaint Boniface à Rome. 333.

S. *Denis*, monaſtere à Rome. 377.

S. *Denis* en France. Le pape Etienne II. y loge. 371. Y conſacre un autel, & y couronne Pepin. 375.

Deputez dans les conciles tiennent le rang de ceux qu'ils repreſentent. 26.

Didier Roy des Lombards. 395. Veut ſurprendre le pape Adrien. 465. Eſt aſſiegé par Charlemagne. 470. Pris, meurt moine à Corbie. 474.

Dimanche, comment obſervé en Angleterre. 12. En France. 571. En Italie. 588. Ne doit être obſervé judaïquement. 393. A quoi doit être employé. 505. Un ſeul office le Dimanche dans les grandes villes. 506. Grecs communioient tous les dimanches. 102. Défenſe de s'abſenter de l'égliſe trois di-

Digitized by Google

manches. 115.
Dingolvingue, lieu d'un concile en Baviere. 467.
Diſpenſes anciennes aprés la faute commiſe. 349.
Dixme. Ordonné la payer. 485.
Dome. Egliſe cathedrale. 427.
Donation du roy Pepin à l'égliſe Romaine de pluſieurs villes d'Italie. 374. Ce qu'elle comprenoit. 382. Confirmée & augmentée par Charlemagne. 473. Il y ajoute encore. 562.
Donus pape. Sa mort. 4.
Dot pour entrée en religion, comment permiſe. 558.
Drocſegang premier abbé de Gorze, envoyé par Pepin au pape. 369.

E

SAINT *Ebbon* archevêque de Sens repouſſe les Sarraſins. 254. Sa mort. 309.
Ebroin maire du palais établit de faux évêques. 22. Sa mort. 24.
Edbert archevêque d'Yorc. 330.
Sainte *Edburge* abbeſſe, aſſiſte S. Boniface. 273.
S. *Egbert* réunit à l'égliſe les moines de Hy. 189.
S. *Egbert* tente d'aller en Friſe. 104.
Egbert archevêque d'Yorc. 247. Bede luy écrit. Addit. Sa mort. 492.
Egfrid roy de Northumbre favoriſe ſaint Benoiſt Biſcop. 18. 19.
Egica roy des Viſigots en Eſpagne. 68.
Egila évêque d'Elvire. 581.
Egliſes. Reſpect qui leur eſt dû. 115. 504. Immobilité & infaillibilité de l'égliſe. 221. 222. 224. 263. 547. 550. Egliſes pillées en France ſous Charles Martel. Lyon & Vienne ſans évêques. 287. 297.
Elbert archevêque d'Yorc. 492.
Elie patriarche Melquite de Jeruſalem. 518.
Elifant archevêque d'Arles. 585. 605.
Elipand archevêque de Tolede enſeigne que J. C. eſt fils adoptif. 580. Sa lettre á l'abbé Fidele. 582. Ses erreurs. 584. Ecrit aux évêques de France & à Charlemagne. 593.
S. *Eloy*. Sa prophetie ſur les rois de France. 23.
Embrun metropole. 605.
Empereur, ſuivant la coûtume, a ſéance au concile œcumenique. 240. Empereur de C P. reconnu pour maître par les chrétiens d'Orient. 271. & par les papes Grégoire III. 281. Zacarie. 311. Paul. 405.
Enbald archevêque d'Yorc. 492. Tient le concile de Calcut. 560.
Enguerran évêque de Mets, archichapelain. 500. 606. Sa collection de canons. 500.
Eoba diſciple de ſaint Boniface évêque d'Utrect. 274.
S. *Epiphane*. Réponſe à ſon autorité contre les images. 268.
Ermites vagabonds défendus. 117.
Ermengarde fille du roy Didier mariée à Charlemagne, & repudiée. 462.
Ervige roy des Viſigots en Eſpagne. 68.
Eſclaves. Moines Grecs n'en avoient point. 103. Défendu vendre aux payens, eſclaves chrétiens. 307. 354. V. Serfs.
Eſpagne conquiſe par les Muſulmans,

Digitized by Google

mans. 172. Etat des chrétiens ſous leur domination. 293. Erreurs en Eſpagne dont ſe plaint le pape Adrien. 581.
S. *Eſprit* procede du Pere par le Fils. Se peut ſoûtenir ſelon le pape Adrien. 602.
Ejcoles du diocéſe d'Orleans. 505. Du palais. 564. Charlemagne en établit par tout. *ibid* 572.
Etiene Monothelite diſciple de Macaire d'Antioche. 27. Dépoſé avec luy au 6. concile. 42.
S. *Etiene* abbé, appellé de Paleſtine pour reformer les moines de C P. 227.
Etiene patriarche melquite d'Antioche. 229.
Etiene élû pape & non compte. 336.
Etiene II. pape. 356. Implore le ſecours du roy Pepin. 369. Va en Lombardie 370. En France. 371. Aide à faire Didier roy des Lombards. 393. Sa mort. 399.
Etiene III. pape 451. Demande au roy Pepin des evêques, pour tenir un concile. 454. S'oppoſe en vain au mariage du roy Charles avec la fille du roy Didier. 461. Sa mort. 463.
S. *Etiene* abbé du mont S. Auxence. 397. Sa naiſſance. 419. Copronyme le fait tirer de ſa cellule. 407. Il eſt calomnié par le moine Sergius. 409. Puis par George qui feint de ſe rendre moine. 413. Etiene exilé & le monaſtere brûlé. 415. Il confond les commiſſaires de l'empereur. 416. Exilé à Proconeſe, où ſes diſciples ſe raſſemblent. 418. Fait pluſieurs miracles avec les images. 428. L'empereur l'interroge. 430. Il foule aux pieds la monoye. 432. Sa derniere priſon. 437. Une femme pieuſe le nourrit. 438. 440. Son martyre. 444. Ses reliques conſervées. 445.
Sainte *Etéldrite* reine vierge. 5.
Ethelbalde roy des Merciens. Saint Boniface luy écrit pour le tirer de la débauche. 329.
Etherius évêque d'Oſma s'oppoſe à l'erreur d'Elipand.
Ethelrede roy des Merciens, puis abbé. 156.
Les deux *Evaldes* prêtres & martyrs. 128.
Eude D. d'Aquitaine gagne une grande victoire ſur les Sarrafins. 233.
Evêques. In partibus. Leur origine. 114. Toute la religion ſoumiſe à l'évêque. 179. Suite d'évêques, inconnuë en pluſieurs égliſes de Gaule. 255. Evêques des monaſteres. 400. 420. 499. Laïques exclus de l'élection des évêques. 488. Examen des évêques à leur ordination. 555. Reglemens touchant les évêques. 607. 608.
Euchariſtie. Canons du concile in *Trullo.* 114. Pain fait exprés. 123. Un ſeul calice. 212. Paſſage de ſaint Jean Damaſcene. 319. Exhortation à la communion frequente. 339. 508. Euchariſtie, ſeule image de J. C. ſelon les Iconoclaſtes. 363. Réponſe du ſeptiéme concile à l'objection des Iconoclaſtes touchant l'euchariſtie. 548. Euchariſtie, comment image ou figure. 549.
S. *Eucher* évêque d'Orleans, exilé par Charles Martel. 260.

Sainte Eulalie. Ses reliques transferées par le roy Silo. 583.
Euſebe de Phamphile. Jugement de ſa doctrine. 543.
S. Euſtathe martyr à Cattes en Meſopotamie. 209.
Eutychius dernier exarque de Ravenne, veut faire tuer le pape Gregoire II. 233. S'enfuit en Grece. 357.
Exarcat de Ravenne éteint. 357.
Excommunication, comment obſervée. 393.

F

Farfe, monaſtere. Son origine. 136.
Faramond faux évêque de Maſtric. 22.
Faide, droit de vengeance. 402.
Faſtrade femme de Charlemagne. 586.
Félix de Seville transferé à Tolede. 124.
Felix évêque d'Urgel enſeigne que J. C. eſt fils adoptif. 580. Aſſiſte au concile de Narbone. 585. Convaincu à Ratiſbone, abjure à Rome. 589. Recommence à ſoûtenir ſon erreur, & par quelles raiſons. 591.
Femmes ne doivent aprocher de l'autel. 503.
Feu nouveau pour le cierge paſcal n'eſt de la premiere antiquité. 349.
Fêtes. Quatre fêtes de la Vierge dés le ſeptiéme ſiecle. 134. Autres fêtes. 390.
Filioque. Grecs reprochent aux Latins d'avoir ajoûté ce mot au ſymbole. 415. Pourquoi ajoûté. 587.
Flaccus Albinus. Surnom d'Alcuin. 590.
Fortunius évêque de Carthage à C P. 55.
Foſite, dieu des Danois. 129. 497.
France. Deſordre en l'égliſe de France à la fin du ſeptiéme ſiecle. 22. Et pendant le huitiéme. 287. Ceſſation de conciles pendant 80. ans. 297. Evêques de France envoyez à Rome pour un concile. 456. *bis.*
Francfort. Concile general de l'empire François. 597. Lettre ſynodique contre l'erreur d'Elipand. 598. Canon fameux touchant les images. 601.
Frioul. Concile tenu par le patriarche Paulin. 586.
Friſingue, un des quatre évêchez de Baviere. 279.
Froila roy des chrétiens d'Eſpagne. 456.
Fromage permis en carême. 424.
Fulde monaſtere. Sa fondation. 324. Exempt de la juriſdiction de l'évêque. 348. Eſcole de Fulde celebre. 564.
Fulrad prêtre archichapelain du roy Pepin & abbé de ſaint Denis, envoyé en Italie. 352. 377. 382. Saint Boniface luy recommande ſes diſciples. 385. Obtient privilege d'avoir un évêque à ſaint Denis. 399. Confirmé. 498. Mort de Fulrad, & ſes richeſſes. 500.

G

Saint *Gal.* Fondation du monaſtere de Durgauge, ou S. Gal. 341.
Gemmulus archidiacre de Rome, ami de ſaint Boniface. 332. 337.
Gentilli. Concile ſous Pepin. 434.

Digitized by Google

S. *Geome* monaſtere prés de Langres. 188.
George patriarche de C P. 25. Quitte les Monothelites dans le ſixiéme concile. 34. & tous les évêques de ſa dependance. 35. Sa mort. 79.
George patriarche Melquite d'Antioche. 108.
Saint *George* de Chipre anathématiſé au concile des Iconoclaſtes. 367. Juſtifié au ſeptiéme concile. 551.
George patriarche Jacobite d'Antioche. 360. Sa mort. 519.
S. *George* martyr. Son chef trouué par le pape Zacarie. 355.
George évêque de Preneſte, conſecrateur du faux pape Conſtantin.. 436.
Gerbod ordonné évêque, ſans avoir été diacre : dépoſé. 606.
Germanie. Concile ſous Carloman. 301. 304. Faux évêques & faux prêtres en Germanie, oppoſez à ſaint Boniface. 345.
S. *Germain* évêque de Cyzique favoriſe les Monothelites. 167. Il eſt fait patriarche de C P. 174. Il reſiſte à l'empereur Leon pour les images. 217 226. Il prédit la triſte fin de ſon ſyncelle Anaſtaſe. *Ibid.* Retraite de ſaint Germain, & ſa mort. 227. Ses écrits. 228. Anathématiſé au concile des Iconoclaſtes. 367. Juſtifié au ſeptiéme concile. 551.
Gevilieb évêque de Mayence, dépoſé pour homicide. 328. Meurt penitent. 350.
Giſelle fille de Pepin, filleule du pape. 402.
Gonderic archevêque de Tolede. 138.
S. *Gorgon* &c. Tranſlation de leurs reliques en France. 420.
Grammaire. Charlemagne en amene des maîtres de Rome. 563.
S. *Gregoire* II. pape 193. Ses lettres pour la miſſion de Turinge. 197. Decretale à ſaint Boniface. 211 Lettre à S. Germain ſur les images. 244. Gregoire s'oppoſe à la revolte de l'Italie contre l'empereur Leon. 232. 234. Sa mort. *ibid.*
S. *Gregoire* diſciple de ſaint Boniface, le ſuit en Turinge. 195. gouverne l'égliſe d'Utrecht. 391. 397. Ses vertus & ſa mort. 481.
S. *Gregoire* de Nazianze défendu par ſaint Germain de C P. 228.
Gregoire III. ou le jeune pape. 236. Sa premiere lettre à l'empereur Leon. 237. La ſeconde. 241. Decretale à ſaint Boniface. 244. Lettres en Germanie. 275. 276. Autre lettre à ſaint Boniface. 280. Veut ſe ſouſtraire de l'obéiſſance de l'empereur. 281. Implore le ſecours de Charles Martel. 282. Ses offrandes aux égliſes. 285. Sa mort. 287.
S. *Gregoire* I. Ses dialogues traduits en Grec par le pape Zacarie. 355. Cité pour le culte des images. 605.
Gregoire de Neocesarée préſide au concile des Iconoclaſtes. 361. demande à ſe réunir. 530. eſt receu. 533.
Gregoire legat du pape Adrien en Angleterre. 560.
Grimon archevêque de Rouen. 366.
Guerre. Le pape prononce ſur la

Digitized by Google

juſtice d'une guerre. 563.

H

Habit monaſtique. Sebbi roy d'Eſſex le prend en mourant. 6. Habit monaſtique des Grecs, noir. 411. Ses parties. 414. Reſpect de ſaint Etiene d'Auxence pour le ſaint habit. 443.

Heretiques convertis, comment reçûs dans l'égliſe. 118. 527. Diſtinction entre les chefs & les ſectateurs. 528. Ceux qu'ils ont ordonnez, comment receus. 529.

Hildebert évêque de Cologne, prérend s'attribuer Utrect contre S. Boniface. 384.

Hildegarde femme de Charlemagne. 462.

S. *Hildegrim* frere de S. Ludger. 495.

Hildebalde archevêque de Cologne, archichapelain de Charlemagne. 607.

Hirsfeld, monaſtere. Sa fondation. 322.

Hi. Moines Hibernois de l'iſle de Hï quittent le ſchiſme.

Honorius pape condamné par le ſixiéme concile. 49. 62. 64. Et par le pape Leon II. 67. 74. 75. Et par Theodore patriarche de Jeruſalem. 450. Sa condamnation mentionnée au ſecond concile de Nicée. 548.

Hoſpitaux fondez ou rétablis par le pape Etiene II. 356.

Hoſpitalité recommandée même aux laïques. 506.

S. *Hubert* évêque de Maſtrict. 534.

I

Jacobites Syriens établis en Thrace. 491.

Jambert archevêque de Cantorberi tient un concile avec les legats du pape. 561.

Iconoclaſtes. Commencement de cette hereſie. 216. Ils honoroient la croix. 229. L'évangile &c. 266. Concile des Iconoclaſtes, prétendu ſeptiéme œcumenique. 361. Sa définition de foy. 362. Condamnation des images. 366. Execution de ce decret. 368. Reproches ſaint Etiene d'Auxence contre le concile des Iconoclaſtes. 417. Et du ſecond concile de Nicée, où il eſt refuté. 546. 547. &c. Rejetté par les François. 573. Païs exempts de l'hereſie des Iconoclaſtes. 297.

Idolatrie. Sa difference d'avec le culte des images. 221. 224. 238. 263. 541. 542.

Jean patriarche Jacobite d'Alexandrie. 2. Sa mort. 79.

S. *Jean* évêque de Bergame. 12.

Jean patriarche de C.P. Sa memoire juſtifiée. 51.

Jean V. pape. 82. Sa mort. 83.

Jean Platys exarque de Ravenne, ſoûtient l'antipape Paſcal 88 89.

S. *Jean* évêque des Goths. 228.

Jean VI. pape. 135. Sa mort. 148.

Jean VII. pape. 148. Sa mort. 149.

Jean patriarche de C P. ſous Philippique. 167. Sa lettre au pape. 169. Eſt dépoſé. 174.

Jean évêque d'Yorc. 246.

Jean patriarche Jacobite d'Antioche. 290.

Digitized by Google

S. *Jean* Damaſcene ou Manſour. 262. Ses écrits pour les images. 263. 263. &c. Sa lettre à l'abbé Jourdain ſur le Triſagion. 317. Son traitté de la foy orthodoxe. 318. Ses autres écrits. 320 321. S. Jean Damaſcene anathématiſé au concile des Iconoclaſtes. 367. juſtifié au ſeptiéme concile. 551.
S. *Jean-Baptiſte*. Son chef transferé à Emeſe. 399.
S. *Jean* abbé de Monagrie & martyr. 440.
Jean ſyncelle du patriarche d'Antioche, legat au ſeptiéme concile. 517. 522.
Jean patriarche Jacobite d'Alexandrie. 519.
Jean évêque d'Epheſe aſſiſte au ſecond concile de Nicée. 522.
S. *Jean* Chryſoſtome. Originaux de ſes écrits brûlez. 580.
Jerôme frere du roy Pepin. 377.
Jeſus Chriſt. Fauſſe lettre de J. C. publiée par Adalbert. 334.
Jeham calife. 289. Sa mort. 291.
Jezid calife. 1. Sa mort. 79.
Images faites à Rome par ordre des papes. 603. Miracles par les images. 223. 536. Images des Grecs de platte peinture. 224. Utilité des images. 241. Portées dans les voyages. 243. Explication du precepte de ne point faire d'images. 264. 270. Ce que ſignifie le mot Images. *Ibid.* Autoritez des peres pour le culte des images. 260. 272. 535. 554. Images n'étoient ſanctifiées par aucune priere. 363. 550. 575. Images rétablies par ordre du concile de Nicée. 546. Antiquité des images. 547. Reçûës par les François, ſans leur rendre aucun culte. 573. En avoient de relief. Images dans les monaſteres de ſaint Benoiſt. Biſcop. 21. Images des condamnez au ſixiéme concile, ôtées des égliſes. Images de J. C. en forme d'agneau. 116. Comment l'égliſe honore les images. 218. 222. 223. 238. On ne rend aucun culte aux images des parens. *Ibid. Images* des empereurs honorées. 575.
Ina roy d'Oüeſſex. Ses loix. 101.
Interdits eccleſiaſtiques moderez. 73. Défendus par le ſeptiéme concile. 556.
Irene imperatrice honore les images. 491. Gouverne pendant le bas âge de ſon fils. 492. Fait tenir le ſecond concile de Nicée. 521. Croid à des devins. 579.
Irmenſul idole des Saxons. 467.
Iſaac patriarche Jacobite d'Alexandrie. 79.
Iſaac patriarche Jacobite d'Antioche. 360.
Iſidore Mercator, auteur des fauſſes decretales. 500.
Ithier abbé de ſaint Martin de Tours, obtient un privilege du pape Adrien. 498.
Italie abandonnée par les empereurs de C P. 359. Charlemagne ſe plaint des mœurs des évêques d'Italie. 493.
S. *Julien* archevêque de Tolede. 69. 92. Ses écrits. 93.
Julien patriarche Jacobite d'Antioche. 80.
Juvave, à preſent Salſbourg, ſiége épiſcopal du Norique. 181.

Juſtinien II. empereur. 79. On luy coupe le nez, & on le chaſſe. 122. Il ſe rétablit. 146. Sa mort. 165.
Juſtes parfaits, diſtinguez des confeſſeurs. 430.
Juifs d'Eſpagne reduits en ſervitude. 126. En Syrie trompez par un faux Meſſie. 204. Baptiſez par force, ſous Leon Iſaurien. 205. On défend l'entrée de l'égliſe aux Juifs mal convertis. 559.

K

SAINT *Kilien* apôtre de Virtsbourg & martyr. 85. 86.

L

Laïques ne peuvent être ordonnez évêques. 458. A quelles conditions on leur donnoit des biens eccleſiaſtiques. 609.
S. *Lambert* de Maſtric rétabli. 153. Tué. 154. Ses reliques transferées à Liege. 198.
S. *Lambert* abbé de Fontenelle, puis archevêque de Lyon. 81.
Langue. On doit expliquer en langue vulgaire le ſymbole, l'oraiſon dominicale, la meſſe, &c. 339. Permis prier Dieu en toute langue. 608.
Latrie, culte dû à Dieu ſeul.
Lebvin apôtre de Daventrie. 482. Ses travaux en Saxe, & ſa mort. 483.
Legs pieux, par qui executez. 609.
S. *Leon* II. pape. 66. Reçoit le ſixiéme concile. 67. En envoye la définition en Eſpagne. 74. Sa mort. 75.
Leon Iſaurien empereur. 175. Nommé Conon au baptême. 226. Veut faire mourir le pape Gregoire II. 206. 233. Se déclare contre les images. 262. Défait ceux qui s'étoient revoltez, ſous ce pretexte. 225. Rejette l'interceſſion des SS. & les reliques. 267. Publie un decret contre les images. *ibid.* L'Italie ſe revolte contre luy. 231. 234. 241. Il rejette les lettres de Gregoire III. 243. 261. Sa mort. 287.
Leon Chazare fils de Conſtantin Copronyme, aſſocié à l'empire. 362. Succede à ſon pere. 478. Se déclare contre les images. 491. Sa mort. *ibid.*
Leon archevêque de Ravenne. 464. Fait mourir Paul Aſiarte. 466. Uſurpe pluſieurs villes. 491.
Leonce patrice reconnu empereur. 122. Dépoſé. 126. Mis à mort. 147.
Leonce évêque de Naples en Chipre. Ses écrits. 538.
Leptines ou Leſtines. Concile ſous Carloman. 506.
Lepre. Cauſe de diſſoudre le mariage. 401.
Lettres apoſtoliques données gratis. 310.
Liege, ſiége épiſcopal. 198.
Sainte *Liobe* parente de ſaint Boniface, premiere abbeſſe en Germanie. 233. 386.
Liturgie de S. Chryſoſtome. Son antiquité. 317. Liturgie d'Eſpagne employée par Felix d'Urgel, pour ſoûtenir ſon erreur. Comment peut être expliquée. 598.

Digitized by Google

Lombards. Quelle idée en donne le pape Etiene III. 461. Fin de leur royaume en Italie. 474.
Loüis fils de Charlemagne roy d'Aquitaine. 492.
S. *Ludger* disciple de S. Gregoire d'Utrecht, travaille en Frise. 496. Va à Rome. *ibid.* Charlemagne le charge d'instruire les Frisons. 497.
Luitprand roy des Lombards. Sa mort & ses vertus. 313.
S. *Lulle* prêtre, disciple de saint Boniface. 348. Ses commencemens. 385. Ordonné archevêque de Mayence. 386. Opposé à S. Surme. 487. Sa mort. 502.

M

Macaire patriarche d'Antioche Monothelite, résidant à C P. 2. prétend prouver son heresie au sixiéme concile. Par les conciles. 28. Par les peres. 31. Sa confession de foy. 37. Ses passages tronquez. 38. 40. &c. Il est dépoté. 42. On luy fait reconnoître ses écrits. 47. Le concile refuse de le rétablir. 48. Il est envoyé à Rome en exil. 65. Et demeure impenitent. 78.
Mages Persans punis. 396.
Magenaire abbé de saint Denis, obtient un privilege du pape Adrien. 498.
Magenard archevêque de Roüen. 606.
Nahadi, autrement Mahomet Almahadi calife persecute les chrétiens. 478. Sa mort. 518.
Malmesbury, monastere. Son origine. 160.
S. *Mansuet* archevêque de Milan. 12.
Mangons ou Cottions, espece de penitens abolis. 571.
Manichéens en Thrace. 395.
Mansour. V. S. Jean Damascene.
Mansus ou Casata terre d'une famille. de Serfs. 570.
Marchelme disciple de saint Gregoire d'Utrecht. 474. 401.
Mariages. Permis aux clercs majeurs garder leurs femmes, par le concile in *Trullo.* 109. 110. &c. Mariages illicites. 199. 353. Mariages entre parens, défendus à l'infini. 211. Mariage avec la commere, défendu. 273. Défense de se marier faisoit partie de la pénitence. 353. 401. 588. Mari plûtôt cru que la femme touchant la consommation du mariage. 401. Mariage défendu entre personnes d'âge trop inégal. 583. Mariages doivent être publiez. 393. 587.
Marin prêtre de l'église Romaine. Le pape le veut faire évêque en France, pour le punir. 405.
S. *Martin* moine de Corbie, confesseur de Charles Martel. 284.
Martyrs des Musulmans en Orient. 219. 191. En France. 255. 258. Martyrs pour les images. 229. 230. 262. Constantin patrice. &c. 433. Plusieurs moines. 438. 439. 440. Autres. 447.
Martyrologe Romain. Son antiquité. 359.
Matriculiers, pauvres entretenus par l'église. 427.
Mauregat roy des chrétiens d'Espagne. 582.
Mayence. Rétablie metropole en faveur de saint Boniface, avec treize suffragans. 338. Le pape

Digitized by Google

l'approuve. 347. 348.
May. assemblée des François au premier jour de May, au lieu Mars. 392.
Menas patriarche de C P. Discours supposé sous son nom par les Monothelites. 30. La fausseté reconnuë. 53.
Meroüan calife. 79.
Meroüan dernier calife Ommiade. sa mort. 360.
Messe. Le celebrant doit communier à chaque messe. 72. Messe des présanctifiez. 114. Messes des morts, pour tuer les vivans. 125. Un seul prêtre doit achever la messe. 313. Ne doit la celebrer seul. 503. Défenduë le dimanche dans les maisons 573.
Messie. S'il ne doit venir qu'au sixiéme âge du monde. 24.
Metz, ecole celebre pour le chant. 564. Titre d'archevêque donné à quelques évêques de Mets. 607.
Michel, patriarche Jacobite d'Alexandrie. *V.* Chaïl.
Michel archevêque de Ravenne. intrus. 460. Chassé. 461.
Miel sauvage de saint Jean. 145.
Migetius évêque d'Espagne retardoit la pâque. 581. Condamné en concile. 582.
Milon usurpateur de Treves & de Reims. 177. 309. Sa mort. 350. 456. *bis.*
Mina ou Menas patriarche Jacobite d'Alexandrie. 478. 579.
Minden en Saxe. Erection de cet évêché. 498.
Moavia calife. Sa mort. 1.
Moines destinez à faire l'office en certaines églises. 286. 152. Moines odieux à Constantin Copronyme. 397. Les nomme abominables. *Amnemonéutous.* 406. Les donne en spectacle à C P. 432. Moines confesseurs en prison avec saint Etiene. 437. Ils abandonnent C P. 398. Ils sont persecutez en Natolie. 476. Moines doivent déclarer leur foi dans les conciles. 531.
Monasteres de France ruinez par les Sarrasins. 253. 258.
Monasteres rétablis par le pape Gregoire II. 186. Par Gregoire III. 286. Monasteres en Espagne sous les Arabes. 293. 436. Monasteres de Syrie & de Palestine ruinez. 316. Monasteres royaux & épiscopaux en France. 392. Evêques des Monasteres. 429. Monasteres doubles défendus. 558. Petits réünis aux grands. 572. Monasteres abusifs en Angleterre. *Addit.*
Monothelites anciens & nouveaux. 15. Plusieurs évêques Monothelites se convertissent dans le sixiéme concile. 34. 37.
Monogramme ou chifre de Charlemagne. 473.
Monophysites, heretiques amenez en Thrace. 316.
Montanistes baptisez par force sous Leon Isaurien. 205.
S. *Moran* évêque de Rennes. 314.
Morts. Défendu les enterrer dans les églises. 504. & aux tombeaux des payens. 569.
Musulmans. Leurs erreurs refutées par saint Jean Damascene. 320. Ils persecutent les chrétiens d'Orient. 398. 399. Avec quelle crainte ces chrétiens vivoient sous leur domination. 516. Ces chrétiens ne les reconnoissoient

pour

pour maîtres. 533.

N

Narbone. Concile ſous Charlemagne. 585.
Nicetas patriarche de C P. 434. Efface les images. 448. Sa mort. 490. Anathématiſé au ſeptiéme concile. 552.
Nicephore ſecretaire de l'empereur, aſſiſte au ſecond concile de Nicée 522.
Nicolas évêque de Cyzique, aſſiſte au ſecond concile de Nicée. 522.
Nonantule, monaſtere. Sa fondation. 358.
Northelme archevêque de Cantorberi. 246. Conſulté par ſaint Boniface. 272.
Notes pour le chant. 564.
Nuncupatif. J. C. ſelon Felix d'Urgel, n'eſt que Dieu nuncupatif. 591. Refutation. d'Alcuin. 593.

O

Oconome en chaque égliſe. 558.
Offa roy d'Eſſex, moine à Rome. 160.
Offa roy des Merciens, aſſiſte à un concile. 561.
Oppa uſurpateur du ſiege de Tolede. 139. Rend la ville aux Arabes. 172. Les mene contre Pelage. 201.
Ommia. Derniers califes de la maiſon d'Ommia. 315. Fin de cette race. 360.
Omar calife perſecute les chrétiens. 203. Sa mort. 204.
Ordinations aux quatre-temps. 313. Ordinations du faux pape Conſtantin caſſées. 459.
Orgues. Les premieres vûës en France. 402.
Orient. Lettre des évêques d'Orient lûë & approuvée au ſecond concile de Nicée. 533. 534.
Oſnabrue. Fondation de cet évêché. 566.
S. *Othmar* premier abbé de ſaint Gal. 341. Eſt calomnié & condamné dans un concile. 394. Sa mort. 395.
S. *Ouen* archevêque de Roüen. Sa mort. 80.
Ovon Friſon ſauvé par ſaint Vulfran. 131.
Oulit Oüalid ou Valid calife. 147. Sa mort. 174.
Oviedo monaſtere, puis ville épiſcopale. 416.

P

Paderborn. Premiere aſſemblée des François en ce lieu. 484.
Pallium accordé gratuitement. 310.
Paldon premier abbé de S. Vincent de Voltorne. 138.
Pape. On payoit une ſomme à l'empereur pour l'ordination du pape. 65. Permis l'ordonner ſans envoyer à C P. 76. Papes Grecs & Syriens. 155. Armes des papes ſpirituelles. 242. Le S. Siege obſerve les canons. 299 300. On ne peut regler ſans le pape les affaires eccleſiaſtiques. 417. Sept évêques cardinaux ſuffragans du pape, ſemainiers à S. Jean de Latran. 463. Autorité du pape dans les conciles œcumeniques, reconnuë par les Orientaux. 534. Sa ſeule autorité ne ſuffit pour

faire recevoir un concile. 602.
Parains à la confirmation. 373.
S. *Pardoux* premier abbé de Gueret. 259.
Paſſau, autrement Patave, un des quatre évêchés de Baviere. 280.
Paſſages des peres produits par les Romains contre les Monotheliſtes, examinés au ſixiéme concile. 43.
Patrimoines de l'égliſe Romaine chargés d'impoſitions. 66. 84. Confiſqués par Leon Iſaurien. 262. Le pape Adrien en demande la reſtitution. 514. 604.
Patrice. Dignité donnée à Pepin & à ſes fils. 375.
Pavie. Son évêque conſacré par le pape. 173.
Paul patr. de C P. condamné au ſixiéme concile. 49. 62.
Autre *Paul* patriarche de C P. 84. Sa mort. 110.
Paul patriarche de CP. 490. Sa retraite. 509. Sa mort. 510.
Paul diacre. Sa fortune & ſes écrits. 565. Fin de ſon hiſtoire des Lombards. 314.
Paul frere du pape Etiene II. 357. Luy ſuccede. 400. Baſtit pluſieurs égliſes 403. 404. Sa complaiſance pour Pepin. 405. Sa mort. 435.
Paul Aſiarte chambellan du pape. 462. Sa mort. 466.
Paul abbé & martyr des images. 438.
Paulin maître de grammaire, puis patriarche d'Aquilée, aimé de Charlemagne. 588. Qui luy envoye l'écrit de Felix d'Urgel. 593. Paulin le refute. 597.
Pauliciens, eſpece de Manichéens. 356.
Pelage roy d'Aſturis en Eſpagne. 200. Ses victoires ſur les Sarraſins. 202. Sa mort. 292.
Pelerinages dangereux aux femmes. 305.
Penitence forcée, approuvée au douziéme concile de Tolede. 70. Penitence publique donnée à la mort, même aux évêques. 73. Communion accordée aux penitens. 103. Penitence des nouveaux mariés. *ibid.* Penitences abregées dès la fin du huitiéme ſiecle. *ibid.* Penitentiel de S. Theodore de Cantorbery. 102. Penitence délivre les Saxons de la mort. 569. Penitence ne peut être aquitée par autruy. 340.
Pepin de Heriſtal, ou l'ancien maire du palais, favoriſe la miſſion de Friſe. 105. Sa mort. 176.
Pepin fils de Charlemagne roy d'Italie. 492.
Pepin le Bref né. 177. Prince des François. 284. Succede à Carloman. 340. Pepin élu & ſacré roy. 352. Reçoit le pape Etiene II. à Pontyon. 372. Pepin ſacré encore une fois par le pape. 375. Sa pieté. 454. Sa mort. 455.
Peres de l'Egliſe ſont d'accord entr'eux. 530. Peres cités par Alcuin. 595.
Pertharite roy des Lombards reçoit S. Vilfrid. 9. Sa mort. 90.
Sainte *Petronille*. Tranſlation de ſes reliques. 403.
Petronax rétablit le mont Caſſin. 186. Sa mort. 343.
Philippe prêtre élu pape, & dépoſé auſſi-tôt. 452.
S. *Philarete* oncle de l'imperatrice Marie. 577.
S. *Pierre* évêque de Pavie. 173.

Digitized by Google

Pierre patriarche Melquite d'Alexandrie. 108.
Pierre de C P. condamné au ſixiéme concile. 49. 62.
S. *Pierre* évêque de Damas martyr. 291.
S. *Pierre* de Majume, martyr. 292.
S. *Pierre* évêque de Pavie. 314.
S. *Pierre* apôtre. Lettre en ſon nom envoyée par le pape Etiene à Pepin. 388.
Pierre reclus & martyr. 440.
Pierre Stylite & martyr. 447.
Pierre archiprêtre de Rome, legat au ſecond concile de Nicée 522.
Pierre archevêque de Milan. 597.
Pierre abbé de S. Sabas de Rome, legat au ſecond concile de Nicée. 522.
Pierre évêque de Verdun ſe juſtifie au concile de Francfort. 606.
S. *Platon* abbé de Sacudion aſſiſte au ſecond concile de Nicée. 522.
Plegoüin moine. Bede luy écrit pour juſtifier ſa chronologie. *addit.*
Pontyon. Pepin y reçoit le pape Etiene II.
Polycrone Monothelite & fanatique condamné au 6. concile. 59.
Polïtien patriarche Melquite d'Alexandrie. 399. 478.
S. *Porcaire* II. abbé de Lerins & ſes moines, martyrs. 256.
Potun abbé de S. Vincent de Vult. 476.
Prêtres, comment permis à la ſuite des armées. 302. 456. Prêtres criminels doivent être interdits. 214. 249. Permis ordonner prêtre à 25. ans. 349. Prêtre doit toujours porter dequoi adminiſtrer les Sacremens. 390. Ne peut baptiſer ni celebrer la meſſe ſans permiſſion de l'évêque. 392.
Prêtreſſes. Femmes des prêtres. 199. Leur eſt défendu de ſe remarier. 354.
Prieres preſcrites aux laïques 505. Prieres ordonnées par Charlemagne pour la guerre contre les Huns. 586.
Precaire, permis au prince de prendre une partie des biens d'égliſe à titre de Precaire. 307. 486.
Prom monaſtere. Sa fondation. 455.
Puiſſance eccleſiaſtique & ſeculiere, leur diſtinction. 239. 242. 269 271.
Pyrrhus de C P. condamné au ſixiéme concile. 49. 62.

Q

Quiercy ſur Oiſe. Déciſions du pape Etiene II.
Quirice archevêque de Tolede. 74.

R

Rachis roy des Lombards. 315. Se rend moine au mont Caſſin. 342.
Ratbod roy ou duc des Friſons. 104. Reſpecte S. Villebrod. 119. Sa mort. 191.
Ratiſbone, auparavant Reginum, un des quatre évêchez de Baviere. 279. Concile de Ratiſbone où Felix d'Urgel eſt condamné. 589.
Ravenne. Son égliſe ſoumiſe à celle de Rome. 76. Se revolte encore. 155. Se ſoumet. 173. Priſe par les Lombards. 233. 357. Vains efforts des Grecs pour la retirer. 382.
Reclus. Permiſſion de l'évêque & de l'abbé. 608.

Religieuſes. Défenſe de les parer à la priſe d'habit. 117. Non raſées. 303. Leur clôture. 588.
Reliques diviſées même en Occident. 186. Reliques toujours portées avec le roy. 402. Nulle égliſe conſacrée ſans reliques. 557.
Remy frere du roy Pepin archevêque de Roüen. 406. 420.
Reparations des égliſes. 123.
Retributions ou aumônes pour les meſſes & autres fonctions. 422.
S. *Richard* à Luques. 277.
Riculfe archevêque de Mayence. 502. Surnommé Dametas. 590.
Richbold archevêque de Tréves. Charlemagne luy envoye l'écrit de Felix d'Urgel. 593.
S. *Rigobert* archevêque de Reims reſiſte à Charles Martel, qui le bannit. 177. Sa mort. 178.
Roderic dernier roy des Viſigots en Eſpagne. 171.
Rois d'Angletetre amis de S. Boniface. 274. 275.
Rome. Concile en l'affaire de ſaint Wilfrid. 10. Autre pour deputer à C P. 11. Ses lettres à l'empereur Conſtantin. 13. Ignorance à Rome dans le ſeptiéme ſiecle. 14. 16. Concile ſous Gregoire II. 198. Concile ſous Gregoire III. pour les images. 261. 603. Autre ſous Etienne III. *ibid.* Superſtitions à Rome. 299. Concile ſous Zacharie. 311. Autre contre Adalbert & Clement. 333. Autre contre le faux pape Conſtantin. 457.
Roüen. Concile de S. Anſbert. 82.
S. *Rupert* évêque de Vormles, puis de Salſbourg, apôtre du Norique. 180.

S

S*Affah* premier Caliſe Abaſide. 359 Sa mort. 360.
Saints. Comment l'Egliſe les honore. 218. 239. 267. 542. Honorés par les Iconoclaſtes. 567.
Salem gouverneur de Syrie perſecute les Chrétiens. 398.
Salaires pour rendre la juſtice, défendus. 393.
Salſbourg un des quatre évêchés de Baviere. 279. *v.* Juvave.
Samſon prêtre Ecoſſois heretique. 346.
Samedy. Les Grecs défendent de jeûner ce jour. 115. Défenſe de fêter le ſamedy. 588.
Sang. Défendu le manger. 102. 115. 581.
Saragoce. Troiſiéme concile. 107.
Sardaigne. Ordinations de ſes évêques renduës au pape. 82.
Sarraſins. Leurs incurſions en France. 252. 253. 254. 284.
Sarantapechys Juif, perſuade au Caliſe Yezid d'abolir les images. 205.
Savaric évêque d'Auxerre guerrier. 176.
Sauterelles de S. Jean. 145.
Saxons. Leur ſeverité contre les adulteres & autres débauches. 329. Premiere campagne de Charlemagne contre eux. 467. Pluſieurs ſe convertiſſent. 484. 486. Charlemagne y envoye des prêtres. *ibid.* Penitence des Saxons apoſtats. 498. Capitulaire pour la Saxe. 568. Peine de mort contre ceux qui ne reçoivent le baptême. 569.
Sclaves. Peuple barbare. 323.
S. *Sebald* apôtre de Nuremberg. 272.

Digitized by Google

S. *Sebaſtien* invoqué pour la peſte. 90.
Sergius pape. 88. Sa mort. 135.
Sergius de C P. condamné au ſixiéme concile. 49. 62.
Sergius fils de Chriſtofle conjure avec luy contre le faux pape Conſtantin. 450. Sa mort. 463.
Serments. On ne doit craindre de fauſſer les mauvais. 438. Regles ſur les ſerments. 571.
Serfs. Servitude ignorée rend le mariage nul. 354. Défenſe de remplir le clergé de ſerfs. 572.
Seville. Concile tenu par Elipand. 582.
Silo roy des chrétiens d'Eſpagne. 583.
Simon patriarche Jacobite d'Alexandrie. 79.
Simonie. Canons du ſeptiéme concile. 558. Taraiſe s'applique à l'abolir. 559.
Sinderede archevêque de Tolede. 139. S'enfuit à Rome. 172. 198.
Siſbert archevêque de Tolede. 95. Dépoſé. 124.
Siſinnius pape. 149.
Siſinnius Paſtilas preſide au concile des Iconoclaſtes. 361. Envoyé à S. Etiene. 415. Anathematiſé au ſeptiéme concile. 552.
S. *Sophrone* de Jeruſalem. Sa lettre approuvée au 6. conc. 49.
Soiſſons. Concile ſous Pepin. 308.
Solyman Calife. 174. Sa mort. 203.
Sort ſuperſtitieux des payens. 131.
Stations du meſſel Romain. Leur antiquité. 472.
S. *Sturme* diſciple de S. Boniface. 321. Premier abbé de Fulde. 324. Son voyage en Italie. 325. Son exil & ſon rapel. 487. Travaille à la converſion des Saxons. *ibid.* Sa mort. 488.
Subſtance. S'il y en a trois en J.C. 91. 597.
S. *Suithert* ordonné évêque pour la Friſe, meurt à Keiſerſwert. 106.
S. *Suithert* premier évêque de Verden. 498.
Superſtitions défenduës. 118. 122. 199. 455. *bis*. Sacrifier des hommes. 589. 276. 299. 302. 561. 570. 571. Dénombrement de ſuperſtitions. 307. Faire mourir enfans. 495.

T

TABLE. Sept au refectoir des chanoines de Mets. 424.
S. *Taraiſe* élû patriarche de C P. 510. Ordonné. 511. Procure un concile general. 512. Envoye deux legats en Orient; & ce qu'ils y font. 515. Aſſiſte au ſecond concile de Nicée. 522. Se trompe dans les dates du ſixiéme concile. 537.
Taſon & Taton fondateurs de ſaint Vincent de Voltorne. 136.
Taſſillon duc de Baviere fait ſerment à Pepin ſur pluſieurs reliques. 402. Menacé d'anathéme par le pape Adrien. 563. Condamné à mort, ſe fait moine. 605. Demande pardon au concile de Francfort. 604.
Tarantaiſe metropole. Ses ſuffragans. 605.
Tatoüin archevêque de Cantorbery. 246.
Teleric prince Bulgare ſe fait chrétien. 490.
Temporel. Affaires temporelles confonduës avec les choſes ſpirituelles par les papes Etiene II. 378. 381. Paul. 404. Ces affai-

Digitized by Google

res n'appartiennent à l'hiſtoire eccleſiaſtique. 491.
S. *Tetrique* évêque d'Auxerre. 151.
Theandrique. Operation de J. C. Les Monothelites abuſent de ce mot. 29.
Theodore patriarche de C P. 2. Dépoſé. 25. Rétabli. 79. Sa mort. 84.
S. *Theodore* de Cantorbery. Son autorité. 6. Il tient un concile contre les Monothelites. 20. Il ſe reconcilie avec S. Vilfrid. 99. Sa mort. 102.
Theodore archevêque de Ravenne ſe ſoumet au pape Agathon. 13.
Theodoric roy de France. 23.
Theophile duc de Cibyre martyr. 579.
Theodore évêque de Melitine Monothelite dans le ſixiéme concile. 34.
Theophane abbé de Baïes, preſſe Macaire pour confeſſer deux volontés. 37. Eſt élû patriarche d'Antioche. 50. 53.
Theodore de Pharan condamné au ſixiéme concile. 46. 51. 62.
Theodoſe d'Adramitte empereur. 175. Se retire & meurt en paix. *ibid.*
Theodon duc de Baviere fait prêcher la foy dans le Norique. 180. Sa mort. 184.
Theodoſe évêque d'Epheſe, un des chefs des Iconoclaſtes. 239. Preſide à leur concile. 361. Interroge S. Etienne. 415. Anathematiſé au ſeptiéme concile. 552.
S. *Theofred* ou Chafre abbé & martyr. 256.
Theodore patriarche Jacobite d'Alexandrie. 250.
Theodore patriarche Melquite de Jeruſalem. 291. Sa lettre ſynodique contre les Iconoclaſtes. 449. Lûë au ſecond concile de Nicée. 534.
S. *Theodelape* de Verone. 314.
Theophylacte legat du pape Adrien en Angleterre. 560.
Theophylacte patriarche Melquite d'Antioche. 316. Sa mort. 361.
Theodore patriarche Melquite d'Antioche. 361. Exilé par le gouverneur de Syrie. 398.
Theodoret patriarche Melquite d'Antioche. 517.
S. *Theophane* patrice, puis moine, aſſiſte au ſecond concile de Nicée. 522.
Theoſtericte abbé & confeſſeur. 439.
Theodore confeſſeur ſous Copronyme. 445.
Theodulfe évêque d'Orleans. 502. Son capitulaire. 503. Charlemagne luy envoye l'écrit de Felix d'Urgel. 595.
Thomas patriarche de CP. Sa lettre au pape Vitalien. 51. Sa memoire juſtifiée. 52.
Thomas premier abbé de Farfe. 137.
Thomas Syncelle du patriarche d'Alexandrie legat au ſeptiéme concile. 517. 522.
Thomas évêque de Claudiopolis, Iconoclaſte. S. Germain de C P. luy écrit pour le ramener. 220.
Tibere. V. Apſimare.
S. *Tillon* diſciple de S. Eloy. 158.
Tilpin archevêque de Reims. 456. *bis.*
Tolede. Douziéme concile où la renonciation du roy Vamba eſt confirmée. 69. On donne à l'évêque de Tolede l'ordination de tous les évêques d'Eſpagne. 71. Treiziéme concile. 72. Qua-

Digitized by Google

torziéme concile. 77. Quinziéme concile. 90. Seiziéme concile. 122. Dix-ſeptiéme. 125. Dix-huiéme & dernier. 138.
Tonſure clericale attribuée à ſaint Pierre. 145.
Toton duc de Nepy fait pape ſon frere Conſtantin. 435.
Tranſlations d'évêques en Eſpagne. 124.
Trullus. Dome du palais de C P. Concile *in Trullo*. 108. Rejetté par le pape Sergius. 119 Non par Jean VII. 148. Soutenu par le patriarche Taraiſe. 537.
S. *Tron* abbé de Sarcing. 260.
Tradition ſuivie au ſecond concile de Nicée. 552.
Triſagion ne doit être rapportée au fils ſeul. 317.
Type & Antitype. Noms de l'Euchariſtie. 549.

V

VAÏMER, faux évêque de Troyes. 22.
Valid. V. Oulit.
Vamba roy d'Eſpagne. Sa renonciation. 68.
Vandales. Les Muſulmans d'Eſpagne ainſi nommés. 253.
Vendredy-ſaint. Jour de communion generale. 508.
Verberie. Concile ſous Pepin. 252.
Verden en Saxe. Erection de cet évêché. 498.
Veremond diacre, roy des chrétiens d'Eſpagne. 583.
Vernon. Concile ſous Pepin. 351.
Veuves des rois d'Eſpagne ne peuvent ſe remarier. 72. Obligées à ſe faire religieuſes. 107.
Viandes. Certaines viandes défenduës aux nouveaux chrétiens de Germanie. 349. Viandes ſuffoquées encore défenduës dans le huitiéme ſiecle. 581.
S. *Vigbert* premier abbé de Friſlar. 245.
Vigile pape. Ecrits ſuppoſés ſous ſon nom par les Monothelites. 31. 54.
S. *Virgile* évêque de Salſbourg. 467. Sa mort. 469.
Virgile prêtre. S. Boniface s'en plaint. 343. Accuſé de croire pluſieurs mondes, & condamné par le pape 346.
Wilfrid II. évêque d'Yorc. 246. 247.
S. *Willebrod* apôtre de Friſe. 105. Ordonné évêque par le pape, & nommé Clement, met ſon ſiege à Utrect. 127. 383.
S. *Willibalde* diſciple de S. Boniface. 277. Son voyage à la Terre ſainte. *ibid.* Son ſejour au mont Caſſin. 278. Il eſt ordonné premier évêque d'Eichſtat. 301.
Willicaire archevêque de Sens. 456. *bis*.
S. *Willehade* prêtre Anglois prêche en Friſe. 489. Puis en Saxe. 490. Son voyage à Rome & ſa retraite à Epternach. 494. Recommence à prêcher en Saxe. 497. Ordonné évêque de Brême. 566. Ses vertus & ſa mort. 568.
Willicaire archevêque de Sens ordonne un évêque en Eſpagne par commiſſion du pape. 581.
Vienne metropole. Ses ſuffragans. 605.
S. *Vincent*. Ses reliques transferées en divers lieux d'Eſpagne. 456.
S. *Vincent* ſur le Voltorne monaſtere. Sa fondation. 138.
Virſbourg. Erection de cet évêché.

Digitized by Google

Viſite des évêques. 455. *bis.*
Vitiquind chef des Saxons. 484. Les fait revolter. 494. Se convertit. 497.
Vitiza roy des Viſigots d'Eſpagne. Ses déreglemens. 138. Déposé. 171.
Vitalien pape. On veut ôter ſon nom des Diptyques à C. P. 3. On l'y rétablit. 36.
S. *Vilfrid* dépoſé. 5. Il paſſe en Friſe & en eſt le premier apôtre. 8. Il eſt abſous à Rome. 11. Revient en Angleterre, & y eſt empriſonné. 93. Il prêche en Suſſex. 96. & en Oueſſex. 97. Il eſt rétabli à Yorc. 100. Rechaſſé. 106. Maltraité de nouveau, retourne à Rome. 142. Y eſt abſous. 143. Rétabli en Angleterre. 158. Sa mort. 159.
Viremouth. Monaſtere fondé par S. Benoiſt Biſcop. 18.
Volonté. Déciſion du ſixiéme concile qu'il y a deux volontés en J. C. 63. Si on peut dire: La volonté a engendré la volonté. 91.
Voyages des apôtres ou de S. Jean. Livre apocryphe. 543.
Urbain archevêque de Tolede ſous les Arabes. 202.
Urſion archevêque de Vienne. 605.
S. *Vulfran* archevêque de Sens. 130. Prêche en Friſe. 131. Sa mort. 191.
S. *Vunebalde* diſciple de S. Boniface. 277.

Y

YEZID V. Iëzid.

Z

ZAGHARIE protoſpataire, envoyé pour enlever le pape. Sa frayeur. 120.
Zacharie pape. 294. Obtient du roy Luitprand la reſtitution de quatre villes. 295. Ses lettres à S. Boniface. 298. 310. 336. Marche au ſecours de Ravenne, & appaiſe Luitprand. 312. Lettres de diſcipline à Pepin & aux François. 344. Renvoye aux évêques des lieux Adalbert & Clement condamnés à Rome. 345. Conſulté touchant les rois de France, decide pour Pepin. 352. Sa mort. 354. Ses offrandes & ſes liberalités. 355.

ERRATA DU NEUVIEME TOME.

Page.	*Faute.*	*Correction.*
1.	180.	680.
150.	vœux.	jeûnes.
152.	l'œconomie.	l'œconome.
161.	Veldun.	Meldun.
169.	Patrice, &	Patrice, &
176.	celles.	ceux.
176. *Marg.*	xxxviii. *bis.*	xxix.
179.	incontinence.	continence.
181.	Numbert.	Nonberg.
214.	ſarée.	ſacrée
241.	peintres.	peintures.
255.	les camps.	le camp.
Ibid.	703.	730.
257.	Agay	Agat.
277.	monaſtere vers.	monaſtere. Vers
290.	Chuil.	Chail.
310.	traductions.	traditions.
361.	George de Neocef.	Gregoire.
522.	Platon moine	abbé de Sacadion

Digitized by Google

EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

PAR Lettres Patentes du Roy données à Paris le vingt-deuxiéme jour de Mars 1690. signées, BOUCHER: Il eſt permis au Sieur Abbé Fleury Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, ſous-Precepteur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, de Monſeigneur le Duc d'Anjou, & de Monſeigneur le Duc de Berry, de faire imprimer par tel Libraire qu'il voudra choiſir, le livre qu'il a compoſé, intitulé, *Hiſtoire Eccleſiaſtique*; & ce pendant le temps & eſpace de vingt années entieres & conſecutives, à commencer du jour que ledit Livre ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois, avec défenſes à toutes ſortes de perſonnes d'en vendre d'autre impreſſion, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende.

Monſieur l'Abbé Fleury a cedé ſon droit de Privilege à Pierre Auboüyn, & Pierre Emery, pour en joüir ſuivant l'accord fait entr'eux.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 31. Mars 1691.

Signé, P. TRABOÜILLET, P. AUBOÜYN, & C. COIGNARD, Ajoints.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 1. Mars 1703.

Digitized by Google

EXTRAIT DU DERNIER PRIVILEGE du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Verſailles le 21. Janvier 1694. ſigné, par le Roy en ſon Conſeil, CARPOT: Il eſt permis à PIERRE AUBOÜYN Libraire de Noſſeigneurs les Enfans de France, & Syndic des Libraires & Imprimeurs de Paris, de réimprimer toutes les œuvres du Sieur Abbé FLEURY, Sous-Precepteur des ſuſdits Seigneurs Princes, pendant le temps de quinze années, en conſideration des ſervices qu'il nous rend actuellement, & depuis pluſieurs années, en qualité de Syndic des Libraires & Imprimeurs de nôtre bonne ville de Paris; à compter du jour de l'écheance des Privileges, en vertu deſquels il les a déja imprimées: avec deffenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de faire imprimer, vendre & diſtribuer leſdits ouvrages, ſous aucun pretexte que ce ſoit, à peine de ſix mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interêts, ainſi qu'il eſt plus amplement porté en l'original dudit Privilege.

Regiſtré ſur le Livre des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 15. Février 1694.

Signé P. AUBOÜYN *Syndic.*

Et ſignifié au Sieur ARNAUD Syndic des Libraires de Lyon, tant pour luy que pour toute ſa Communauté, le 7. Septembre 1697. Signé GUICHARD Huiſſier en la Cour des Monnoyes de France, demeurant ruë Confort, en ladite ville de Lyon.

Et encore ſignifié au Sieur CARTERON Syndic des Imprimeurs de ladite ville de Lyon, tant pour luy que pour tous les ſuſdits Imprimeurs, le 11. Septembre 1697.

Signé, GUICHARD.

Ledit Sieur Aubouyn a fait part dudit Privilege au Sieur Pierre Emery Libraire à Paris, pour la moitié.

Digitized by Google

Digitized by Google